

En état de siège.

Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée.



Thèse présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Institut d'ethnologie, Université de Neuchâtel

Pour l'obtention du grade de docteur en Sciences Humaines

David Bozzini

Sous la direction de la Professeure

Ellen Hertz

Jury :

Prof. Julia Eckert
(Universität Bern)

Prof. Jon Abbink
(African Studies Centre)

Prof. James Scott
(Yale University)

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de Mme Ellen Hertz, directrice de thèse, professeure ordinaire d'ethnologie à l'Université de Neuchâtel ; Mme Julia Eckert, professeure, Université de Berne ; M. Jon Abbink, professeur, Université de Leiden, Pays-Bas ; M. James C. Scott, professeur, Université de Yale, USA, autorise l'impression de la thèse présentée par M. David Bozzini en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 23 mai 2011



Le doyen
Laurent Tissot

Résumé

Mes recherches portent sur la relation entre État et société. Elles s'inscrivent dans une anthropologie politique des phénomènes bureaucratiques et des mesures répressives en Érythrée. Indépendante depuis 1993, l'Érythrée est considérée comme l'un des pays les plus isolés sur le plan international et l'un des plus militarisés au monde. Ma thèse de doctorat s'intéresse aux *agälglot* : des jeunes femmes et des jeunes hommes érythréens qui effectuent un service à la fois militaire et civil. Depuis 1998, ces conscrits sont mobilisés de manière permanente par l'État. Reclus par un devoir national interminable, ils constituent la main d'œuvre principale de la (re)construction du pays et des institutions étatiques dirigées par un Parti unique et un gouvernement autoritaire. Ils constituent la cheville ouvrière d'une économie planifiée.

Dans ce contexte politique tendu, j'analyse plus particulièrement les dispositifs de surveillance que l'État a mis en place pour tenter d'endiguer la désertion des *agälglot* qu'un patriotisme officiel ne retient plus. Ce travail démontre que l'efficacité de ces dispositifs de surveillance est très relative. Bien que d'une envergure considérable, tous souffrent d'une multitude de limitations. Le fonctionnement de ces dispositifs policiers et bureaucratiques produit toutefois de nombreuses incertitudes qui se muent en un fort sentiment d'insécurité chez les *agälglot* : les régulations et les procédures ne cessent en effet de changer. Le manque de coordination entre les institutions, les voies sans issues, les volte-face des fonctionnaires ne sont qu'une partie des phénomènes qui produisent cette indétermination des processus bureaucratiques qui mettent en péril la vie quotidienne de celles et ceux qui sont assignés au service national.

Cette gouvernance despotique a de nombreux effets sur les représentations, les vécus et les pratiques des *agälglot* vis-à-vis des processus, des agents et des institutions étatiques. Ce travail rend compte de la richesse de l'imaginaire politique des conscrits mais aussi de leurs tentatives de décrypter un ordre et des rationalités au travers de leurs expériences personnelles de la confusion étatique. Si « l'État » et « le Parti » servent à expliquer de nombreuses choses, ils produisent également de la crainte aussi bien que du respect ou de la haine. Affects et représentations viennent intimement construire les pratiques et les stratégies mises en place par les *agälglot* pour s'accommoder de leur situation précaire et risquée. Des logiques telles que l'anticipation, la suspicion, la dissimulation et l'auto-contrôle, ainsi que sur des pratiques comme le sabotage et la falsification, la délation et la rumeur font l'objet des analyses présentées dans ces pages. Ces phénomènes, aussi variés soient-ils, contribuent à renforcer, d'une manière ou d'une autre, le pouvoir réel ou perçu de l'État. En ce sens, ce travail contribue à mettre en évidence des phénomènes complexes et totalisant dans lesquels les logiques étatiques dépassent largement les limites des institutions formelles de l'État et participent, intentionnellement ou non, à la fragmentation des liens sociaux en Érythrée. Essentielle au fonctionnement de la gouvernance despotique de l'État érythréen, la participation des citoyens aux processus étatiques de cette nature constitue alors autant l'incroyable force du régime au pouvoir que son extrême fragilité.

Mots-clés:

Érythrée, Afrique, État, Anthropologie, Conscription, Mobilisation, Surveillance, Militarisation, Militarisme, Répression, Bureaucratie, Imaginaire politique, Désertion, Despotisme, Nationalisme, Résistance, Rumeur, Espionnage, Délation, Totalitarisme.

Table des matières

En état de siège. Ethnographie de la mobilisation nationale et de la surveillance en Érythrée

Résumé

Table des matières

Abréviations

Remerciements

Partie Introductive	1
1.La chape de plomb.....	3
Le spectre totalitaire.....	3
La terreur exposée.....	5
La mesure de la fuite.....	8
Le contexte historique.....	9
Le délitement de la révolution.....	11
2.Problématique et structure.....	17
Problématique.....	17
Structure de la monographie.....	22
3.Méthodologie et limites de l'enquête.....	29
Séjour, enquêtes et embûches.....	29
Les jeunes adultes en âge de servir.....	33
Méthodes d'enquête auprès des agälglot.....	36
Une posture morale et quelques biais.....	40
Première partie	47
4.Un nationalisme martial.....	49
Militarisation et militarisme.....	49
Importance de la lutte et perspectives sur la construction nationale.....	51
Le chaînon ethnique manquant et la période pré-coloniale.....	52
Qu'est-ce qu'un soldat ?.....	56
La psychologie nationale de la lutte.....	59
L'unité et la construction d'une culture nationale.....	63
Les héritiers.....	68
Le service national.....	70
Conclusion.....	73

5.Le service national.....	75
Sawa : l'école de recrue.....	75
Militarisation de l'éducation.....	77
Quelques chiffres sur la mobilisation.....	81
L'assignation.....	84
La vie au service national.....	87
Démobilisation.....	91
Des droits suspendus.....	94
Une logique totalisante.....	96
6.Résistance, blagues subversives et imaginaire politique des conscrits.....	101
Résister au service.....	101
Profil bas.....	104
Des blagues pour décrire les imbéciles et s'en démarquer.....	105
Le brouillage des catégories.....	108
L'État totalitaire : une théorie emique du pouvoir politique.....	111
Mise en scène de la domination.....	113
Le « Catch-22 » de la résistance.....	115
 Deuxième partie	 119
7.CTRL[espace] : les checkpoints et leur bureaucratie.....	121
Dispositif.....	121
Visibilités, spatialités, individualités.....	126
En règle et en prison.....	130
Renouvellement.....	132
Succession de papiers.....	135
Galanterie de la surveillance.....	137
Crise et falsification.....	140
Déstabilisations.....	144
Surveillance ou sousveillance ?.....	147
8.Spectralité et mise en scène de la souveraineté.....	151
Versatilité.....	151
Formulaire et souveraineté.....	160
La calligraphie de l'excès.....	162
Ils font ce qu'ils veulent.....	169
L'état de siège.....	173
9.Silences et rumeurs.....	177
Ce que produit l'État.....	177
Les silences de la fonction publique.....	179
Les effets invraisemblables d'un cyclone.....	181
Un mutisme généralisé.....	184
La culture du silence.....	189
Sismographie : rumeurs explicatives et rumeurs prédictives.....	191
La construction de l'indifférence bureaucratique.....	199
10.Itinéraires bureaucratiques incertains.....	207
Ras-la-bombonne.....	207
Exit visa : apprendre l'itinéraire de sortie.....	211
Vivre l'incertitude des itinéraires : les limbes d'une réassignation.....	215
L'incontournable administration locale.....	222
Le cauchemar de Weber.....	227

Troisième partie	239
11.Paniques : déportabilité et complicité.....	241
Introduction.....	241
Une troublante convocation à Sawa.....	242
La crainte de la réassignation.....	245
Purges et remaniements ministériels.....	250
Les mouchards.....	253
Ce que je sais sur Woldu.....	258
Crainte, ostracisme et débordements.....	260
Surplus, paranoïa et culture.....	266
12.Les figures de la délation.....	271
Les démarches d'un sujet trop peu étudié.....	271
Un petit salon de coiffure.....	276
Dispute et délation.....	278
Aron, Tsegay et la cupidité des tägadälti.....	284
L'histoire cachée de la dénonciation en Érythrée.....	288
Dénoncer les délateurs.....	290
13.Conclusion.....	295
Logiques.....	295
Pouvoirs.....	297
Fissures.....	301
Translittération	306
Glossaire tigrinya	307
Interlocuteurs	311
Chronologie	317
Carte de l'Érythrée	320
Bibliographie	321

Abréviations

AMCE	Automotive Manufacturing Company of Ethiopia
Derg	« comité » en Amharique, désigne la junte militaire communiste au pouvoir en Ethiopie de 1974 à 1991
EEBC	Eritrean-Ethiopian Boundary Commission
ELF	Eritrean Liberation Front
EPLF	Eritrean Popular Liberation Front
EPRDF	Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front
GoE	Government of Eritrea
MoD	Ministry of Defense
MoE	Ministry of Education
NUEYS	National Union of Eritrean Youths and Students
NUEW	National Union of Eritrean Women
PFDJ	Peope's Front for Democracy and Justice
UNHCR	United Nations High Commission for Refugees
UNMEE	United Nations Mission in Ethiopia and Eritrea
UoA	University of Asmara

Remerciements

L'origine la plus lointaine de ce travail remonte à l'an 2000. Je découvre l'Érythrée grâce à mon collègue d'usine Yemane. Nous passons les pauses ensemble, sur les marches d'un escalier, il me raconte son pays que je compte visiter, une fois mon mémoire de licence terminé. Yemane et sa femme Yordanos sont pour beaucoup dans le choix que j'ai fait de mener mes recherches en Érythrée. Ils m'ont appris les combats qu'ils ont menés et ceux qu'ils mènent encore. Yordanos m'a appris également avec patience les rudiments du Tigrinya avant de partir. Ils font partie de la famille. Malgré la chape de plomb, les difficultés et la peur, beaucoup d'Érythréens ont partagé avec moi leur joie de vivre, leurs questions, leurs doutes, leur fierté, leur raz-le-bol. Leur confiance et leur amitié représente l'essence de ce travail. Toute ma reconnaissance va vers eux. Je les remercie du fond du cœur de m'avoir donné la chance de partager leurs connaissances et une partie de leur vie. Pour des raisons qui nous échappent, je ne peux malheureusement pas les nommer ici, mais ils et elles savent que ce petit mot leur est destiné. Je peux en revanche exprimer toute ma gratitude à mes voisins d'Asmara que je n'ai jamais impliqué dans mon travail : Rawha, Haben, Yohanna et leur mère. Nous avons cuisiné, bu le café, fait leurs devoirs et jouer ensemble après l'école. A Adi Neamn, c'est Hadas, Genet et Mängus qui m'ont pris sous leurs ailes. Vivre avec ces anciens combattants a été l'une des expériences les plus fortes de mon séjour en Érythrée. Chaque soir Roberta et moi nous leur préparions le dîner, puis dehors, je fumais quelques cigarettes avec Mängus qui voulait tout savoir de notre vie en Suisse. Eux et leurs enfants nous ont appris la dure vie à la campagne avec une patience hors du commun. Je tiens également à remercier les étudiants et collaborateurs de la défunte Université d'Asmara pour m'avoir accueilli et tenté au moins de rendre mon séjour supportable sur le plan administratif. Ma reconnaissance s'adresse tout spécialement à Dr Senait et Dr Abbebe, ainsi qu'à Zewdi et Rosina, les secrétaires des ressources humaines, sans qui je serais encore à chercher les moyens d'obtenir mon autorisation de quitter le pays. Parmi les expats je veux remercier Jean-François Breton et sa femme Micheline, Josselin et Sandra avec qui j'ai passé de très beaux moments. Merci également à l'Alliance Française et à sa très étrange bibliothèque qui m'a permis de relire Godelier ou Michaux, de découvrir Oster et Echenoz.

Ce travail n'aurait pas été ce qu'il est sans l'influence considérable d'Ellen Hertz. Grâce à son soutien j'ai pu réaliser l'un de mes rêves, faire du terrain et m'immerger ailleurs. Ellen Hertz qui a supervisé mon travail m'a surtout orienté à plusieurs reprises vers des découvertes majeures, sans rien m'imposer d'autre que de découvrir ce que « encadrement » veut vraiment dire. Je n'ai jamais appris autant qu'avec elle, tout au long de ce travail et à l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel où j'ai eu la chance de collaborer avec elle en tant qu'assistant durant plusieurs années. Son écoute, ses conseils, son énergie, sa disponibilité et ses remarques, tout comme son art d'orchestrer et son humour, ont considérablement façonné l'anthropologue que je suis. J'ai eu beaucoup de plaisir à la recevoir une semaine à Asmara et de lui faire découvrir ce que je pouvais de l'Érythrée. Je remercie très chaleureusement Julia Eckert, Jon Abbink et James Scott pour avoir accepté de lire mon manuscrit en français. C'est pour moi un immense privilège que d'avoir pu recevoir leurs commentaires et leurs encouragements. Leurs suggestions ont, non seulement permis de recadrer de nombreux passages de ce travail, mais leurs remarques m'ont surtout fait entrevoir les pistes de mes réflexions futures.

Je tiens également à remercier mes collègues de l'Institut de Neuchâtel, Christian Ghasarian pour sa confiance, sa compréhension et ses commentaires sur mon travail, Patricia Demailly pour son énergie magnifique et son sens de l'organisation sans faille, mes collègues assistants Alain Mueller, Géraldine Morel, Jérémie Forney, Aymon Kreil et Romaric Thiévent pour avoir partagés et appris ensemble de nos expériences de recherche et d'enseignement. Travailler aux côtés de Marion Fresia a été un pur plaisir. Je tiens à la remercier vivement pour sa confiance et pour tout ce qu'elle m'a apporté lors de

nos discussions et durant nos séminaires. Je remercie également Étienne Piguet qui m'a fait découvrir sa passion de l'enseignement ainsi que de nouvelles thématiques de recherche. Une pensée va à Thierry Wendling sans qui toute cette aventure n'aurait peut être jamais vu le jour. Raymonde Wicky et Camille Ghelfi ont été d'un soutien sans faille durant toutes ces années. Leur passion pour les livres et les outils informatiques me sont chers. Je tiens aussi à remercier Marc-Olivier Gonseth pour sa générosité et son humour ainsi que tous les collaborateurs du MEN que j'ai côtoyé toutes ces années. J'ai eu la chance de découvrir qu'enseigner est une tâche aussi exténuante que passionnante et enrichissante. A ce titre, je tiens à remercier tout particulièrement les étudiants de mon cours sur l'Érythrée, ceux qui ont participé à mes leçons sur l'anthropologie de l'État ainsi que ceux qui ont suivi les trois séminaires « Terrains sensibles » que j'ai co-animé avec Marion Fresia. J'ai beaucoup appris à leurs côtés, en suivant leurs réflexions et tentant de répondre à leurs interrogations.

Mon séjour au Max-Planck a également été crucial dans l'élaboration de ce travail. Je remercie Keebet et Franz von Benda-Beckmann ainsi que Bertram Turner du Legal Pluralism Group pour m'avoir donné la chance de participer à la vie de cet Institut incroyable, pour avoir été des interlocuteurs hors-pairs à mon retour d'Érythrée et pour m'avoir très judicieusement guidé dans mes lectures. Un grand merci revient également à Heinz Käufeler coordinateur de l'école doctorale suisse en anthropologie, Hans-Rüdolph Wicker, Jürg Helbling et Nicholas De Genova ainsi que tous les participants de ma volée pour leurs commentaires sur mes papiers. Mon travail a aussi bénéficié de nombreuses discussions avec mes collègues, lors de colloques et de rencontres. Hormis les personnes que j'ai déjà mentionnées, je souhaite remercier, parmi d'autres que j'oublie : Tricia Redeker Hepner, Magnus Treiber, David O'Kane, Victoria Bernal, Brandt Peterson, Diane Nelson, Kurt Beck, Georg Klute, Irma Taddia, Marco Guadagni, Sara Dorman, Günter Schröder, Gianni D'Amato, Patrick Neveling, Francisco Klauser, David Murakami Wood, et Gaim Kibreab. Un grand merci aussi à celles et ceux qui ont relus une partie de mon manuscrit: Cyrille, Anicée, Patricia, Rhadija, Jérémie, Géraldine et Raymonde. Je salue la générosité d'Anne Lavanchy avec qui je dirige Tsantsa, la revue de la Société suisse d'ethnologie. Merci à elle d'avoir accepté de s'occuper parfois seule de la coordination de la revue lorsqu'il fallait que je me concentre sur ma thèse.

Enfin, je tiens à remercier le Fond national Suisse de la recherche scientifique grâce auquel j'ai pu mener mes enquêtes en Érythrée dans le cadre d'un subside de recherche, la DAAD (Deutscher Akademischer Austausch Dienst) pour m'avoir donné la possibilité de résider quelques mois de plus à Halle et l'Université de Neuchâtel qui a pris en charge, à plusieurs reprises, mes frais de déplacement lors de colloques. M'ont travail n'aurait pas pu aboutir sans leur appui.

Durant toutes ces années, mes amis les plus proches ont dû me supporter. J'ai parfois harcelé et parfois négligé, David, Cyrille et Nabila, Nicolas, Patrick et Anna, Julie, Jean-Marc, Tamara, Amina, Anso et Richie, Olivier, Xavier, Loïc, Luc, Ledwina, Kib, Mussie, Yemi, Rüfi, Fabienne, Fatty, Bastien, Alex, Francisco. Merci à eux d'être encore à mes côtés comme des frères et des sœurs. Je n'aurais jamais pu suivre mes études si longtemps et réaliser ce long travail sans le soutien et la confiance que m'a offert ma famille: mes tantes Augusta et Gisèle, mon oncle Jean et mon parrain Harley. Merci également à Lindo et Nicoletta pour toutes ces années passées auprès d'eux. Roberta m'a accompagné dans toutes les étapes de ce travail avec une patience et un amour sans commune mesure. Sans elle, ce travail, notre séjour en Érythrée et bien plus encore n'aurait pour moi que bien peu de sens.

A Jacqueline et à Fausto qui me manquent

Partie Introductive

1. La chape de plomb

Le spectre totalitaire

S'il est une figure qui inspire aujourd'hui le plus les esprits au sujet de l'Érythrée, c'est sans aucun doute celle de la prison. En avril 2009, le Guardian publie un article intitulé « Eritrea "like a giant prison" claims human rights group » (Rice 16.04.2009). La métaphore est sans appel. Le raccourci journalistique fait d'un pays tout entier un camp de détention et condense, pour ainsi dire entre quatre murs, un fantastique assemblage d'idées et de représentations. Cette image carcérale de l'Érythrée préfigure le caractère totalitaire d'un régime qui fait l'objet de ce travail.

Selon la formule consacrée, la prison est une institution totale (Goffman 1961), austère et complète (Foucault 1975: 273). C'est aussi, et de nos jours encore, une institution étatique. De cette lugubre enseigne carcérale transpire donc un État qui tire les ficelles et qui impose à sa population un « appareil disciplinaire exhaustif » (*ibid.*) sur l'ensemble de son territoire. L'État est policier, il surveille et il dresse. Les sentinelles et les geôliers s'incarnent alors dans un « régime » : « L'Érythrée du Président Afeworki, un État prison déserté en masse par ses habitants » titre le quotidien suisse Le Temps (Mounier-Kuhn 21.01.2009). Le mitard se lézarde, le dispositif est imparfait, mais les détenus ne s'évadent pas, ils désertent. Nouveau raccourci : de la prison se reflète une autre institution, tout aussi coercitive et pareillement sévère, l'armée. La prison est donc une caserne. Les taulards sont des bidasses. L'Érythrée s'affuble ainsi des deux plus implacables dispositifs étatiques. Une armée-prison, voilà ce que le régime semble avoir fait de l'un des plus jeune État africain. Prise au piège de ce régime influent, une société toute entière semble alors prisonnière et au garde-à-vous quand elle ne déserte pas. La figure s'impose à moi pour la première fois lorsque j'écoute le plaidoyer d'un connaisseur de l'Érythrée, un jour de printemps à Asmara, la capitale du pays : « La plus grande entreprise de ce pays n'est autre que celle qui construit des prisons. Tout le pays n'est en réalité qu'en train d'édifier une gigantesque prison. » vocifère-t-il. L'armée construit

presque tout en Érythrée : les routes, les écoles, les dispensaires, et les maisons. Distribués dans les entreprises du Parti, les soldats qui ne sont pas au front deviennent des maçons-forçats. Cette fois, c'est l'image du pénitencier qui affleure avec son travail forcé de plus en plus décrié (Tronvoll 2004 ; Gaim 2009 ; Human Right Watch 2009). Largement critiqué par les experts, les activistes et les journalistes depuis une décennie, l'autoritarisme qui définit l'État érythréen ne manque pas d'invoquer le fantôme d'un régime de nature socialiste devenu totalitaire.

L'article paru dans le journal *Le Temps* que j'ai mentionné auparavant, présente la méfiance sourde qui règne en Érythrée. Sous couvert de l'anonymat, des Érythréens exilés en Suisse s'expriment : « En Érythrée, à l'intérieur même d'une famille, on ne peut pas parler de politique. ». La surveillance exercée par l'État policier suscite même une peur qui outrepassse les frontières nationales : « Même ici, on ne peut pas se faire confiance. Tous les exilés ont demandé l'asile politique. Et pourtant beaucoup se refusent à critiquer le gouvernement. Ils n'ont pas peur pour eux, mais pour leur famille restée au pays. » (Mounier-Kuhn 2009: 8). Les mouchards du gouvernement sont virtuellement partout; la peur émigre elle aussi. C'est la délation qui pourrait frapper, au travers d'une longue chaîne bien huilée, « la famille restée au pays »¹. Le point culminant de cette surveillance apparaît quelques lignes plus bas, toujours dans le même article : « Je continue d'appeler ma femme au téléphone. Mais je sais que nous sommes écoutés. Il arrive qu'une voix nous interrompe pour nous dire de ne pas aborder tel ou tel sujet. » (*ibid.*). Quoi que l'on pense de cette déclaration, elle est consternante! Je n'en connais qu'une seule variante, roumaine cette fois, et beaucoup plus anodine, que le philosophe Slavoj Žižek rapporte ainsi : « An American friend of mine, who was in Bucharest on a Fulbright scholarship at the time [En 1991, juste après la chute de Ceauçescu], called home a week after his arrival and told his girlfriend that he was in a poor but friendly country, where people were pleasant and eager to learn. After he hung up, the phone immediately rang ; he picked up the receiver, and a voice told him in slightly awkward English that this was the secret police officer whose duty it was to listen to his phone conversation, and he wanted to thank him for the nice things he had said about Romania – he wished him a pleasant stay and said good bye. » (2001: 7).

Ce qui vient étayer l'image de l'État prison, c'est l'idée d'une surveillance inouïe et d'un contrôle radical dont la nature reste encore à élucider. Mais c'est également la méfiance et le silence qui se lit entre les lignes et qui seul, peut faire face à ce déploiement de pouvoir réel ou supposé. Peut-on facilement distinguer ce qui relève d'un contrôle étatique de ce qui à trait à un effet d'auto-censure provoqué par la croyance d'être surveillé partout et à tout moment ? L'un des objectifs de ce travail consiste fournir une réponse à cette

1. Cette crainte n'est pas l'apanage des seuls ressortissants érythréens, les exilés originaires de pays dirigés par d'autres régimes autoritaires partagent ces mêmes appréhensions.

question en interrogeant le cas érythréen contemporain. Il s'agit alors de chercher à comprendre ce qui déclenche ces allégations mais également de rendre compte des conséquences sociales que ces croyances induisent. Dans la mesure où les peurs de mes interlocuteurs se trouvent au cœur de mon travail, je souhaite présenter sans plus attendre les confidences de l'un de mes amis érythréens afin de saisir l'intensité que peut prendre la terreur de l'État, incarnée par la surveillance et la répression.

La terreur exposée²

Mon second séjour en Érythrée vient à peine de débiter et je revois Biniam³, un ami que j'avais rencontré en 2003 à Asmara. Il est toujours au service national (*hagärawi agälglo*). Il s'agit d'un devoir national imposé à tous citoyens érythréens, homme comme femme, dont l'âge se situe entre 18 et 50 ans. Il est assigné dans un ministère qui ne l'emploie que par intermittence et peut ainsi accepter, sans trop de difficultés, de courts mandats rémunérés : il lui suffit d'intercepter à temps les propositions. C'est pourquoi il aime souligner que son bureau se situe dans les bars du centre-ville. Son extraversion contraste nettement avec la coutumière réserve des autres citadins, clients silencieux et immobiles des débits de boisson de la capitale. Il a bonne réputation, il rend volontiers service, et ses revenus lui permettent d'entretenir de nombreuses connaissances. En somme, il s'en sort assez bien.

Biniam est surpris par mon retour, et moi de sa présence. Si c'est un fait assez banal de retrouver un ami dans un si petit pays, cela ne va pas tout à fait de soi en Érythrée. Certains ont été réassignés ou ont été envoyés au front, tandis que d'autres encore ont décidés de s'exiler. Mais Biniam est encore là, toujours bien en vue, dans les rues du centre, et nous allons fêter nos retrouvailles dans l'un de ses « bureaux ». Ce soir-là, je crois retrouver le Biniam que je connaissais. En apparence il n'a pas changé. Nous passons la première partie de la soirée à bavarder et à rire. Je prends des nouvelles de ses amis que j'avais rencontrés lors de mon premier séjour. L'un travaille toujours pour une organisation internationale. Un autre est parti : il vit en Suède maintenant. Le troisième est devenu fou. Il y a passablement de fous qui rôdent dans les rues d'Asmara. Beaucoup sont violents, ils hurlent et ils frappent, imitant des gestes policiers. Ils n'ont plus peur. C'est cela qui ravit peut-être les passants ; ils rient des fous parce ces derniers ne craignent plus rien. Mentionner la folie de son ami déclenche quelque chose en Biniam.

2. Cette section est un extrait légèrement remaniée d'un article que j'ai publié avec Roberta Deambrosi (2010: 62-66)

3. Tous les noms de mes interlocuteurs sont des pseudonymes. Pour plus de détails à ce sujet voir le chapitre « Méthodologie et limites de l'enquête ».

Mais pour en savoir plus nous devons avant tout changer de bar : le volume de la musique détermine le degré de confiance d'une conversation. Sa parole doit avoir un rayon très faible, 30 ou 40 centimètres tout au plus, pour que même les murs n'y comprennent rien. Ce soir, Biniam a besoin de vider son sac et je suis vraisemblablement la personne qui lui faut : ni trop proche, ni trop étranger. Durant mes dix-huit mois d'absence, Biniam me confie avoir séjourné à trois reprises en prison : « J'en peux plus, tu sais, ils savent tout de moi, ils peuvent m'arrêter quand ils veulent. J'ai l'impression que je suis en train de devenir fou. Il ne me reste plus qu'une solution, je dois trouver un moyen pour sortir de ce pays ». Il a des projets, mais ce n'est pas le moment d'en parler.

Biniam me dira jamais pourquoi il s'est fait arrêter trois fois, peut-être que lui-même ne le sait pas non plus du reste ; ou peut-être qu'il garde cela pour lui... Impossible de le savoir. Ce qui lui est arrivé le fait non seulement craindre pour sa sécurité mais également pour sa santé mentale. En somme, il s'est fait avoir. D'après lui, ils ont décidé de le terroriser, voilà tout : « À chaque fois, ils m'ont ramassé le soir en sortant d'un bar, ils m'attendaient dehors. Ils ne te disent rien et tu ne peux pas parler. Tu connais comment ça se passe ici les rafles. Tu sais comment ils sont ces *Ṣaābya*⁴ ? ».

Mon ami a passé son premier séjour carcéral dans une prison souterraine. Il y est resté deux semaines, puis il a été relâché sans explication. Il n'a jamais été interrogé. La deuxième fois, il s'est retrouvé dans un conteneur, quatre jours : « Ils m'ont conduit en voiture, la seule chose qu'ils ont dite, c'est qu'ils savaient tout de moi et donc que j'avais intérêt à leur dire la vérité. Ils m'ont bandé les yeux. C'est horrible, je ne savais pas ce qui allait m'arriver, je ne savais pas où nous allions. Ils pouvaient me tuer n'importe quand. Ils m'ont jeté dans un conteneur, il y avait un peu d'eau et quelques bouts de pain. Quatre jours plus tard, ils sont revenus, ils m'ont remis le bandeau et ils m'ont déposé à l'entrée d'Asmara. La dernière fois, c'était il y a quelques mois, j'y suis resté deux semaines ou trois, je ne sais plus. Mais le pire c'est quand ils m'ont relâché. »

Il a complètement changé de visage, son regard est anxieux et il se rend compte que de penser à tout cela en même temps le plonge un peu plus dans l'angoisse. Nous commandons une nouvelle tournée et nous plaisantons un moment. Les clients ne sont plus à leurs premières bières, et certains commencent à montrer des signes de fatigue. En Érythrée, les serveuses ne débarrassent jamais les tables, les bouteilles s'y amoncellent comme des objets ostentatoires d'abord, puis comme des preuves irréfutables au moment

4. *Ṣaābya* désigne la guérilla au pouvoir en Érythrée depuis l'indépendance du pays en 1991 : l'EPLF (Eritrean Popular Liberation Front, *Hāzbawī Gnbar ħarnāt Ertra*, en tigrinya). *Ṣaābya* viens de l'arabe et signifie « peuple ». Pour la prononciation des termes tigrinya et le système de translittération que j'ai utilisé, se référer à la table de translittération et au glossaire qui se trouvent à la fin de ce travail. J'ai choisi de garder les noms et les acronymes des organisations politiques érythréennes en anglais parce que leurs traductions françaises sont beaucoup moins fréquents dans la littérature.

de l'addition. Au risque de perdre le prix de la consigne avec fracas lorsque l'ivrogne se fâche ou se lève, les tenanciers préfèrent laisser les bouteilles en évidence sur la table, c'est plus simple et moins fatigant, mais c'est surtout le gage d'une honnêteté réciproque : « Tout est clair, rien n'est caché » commente Biniam à ce propos. Le désaccord est impossible, la confiance règne grâce au verre vide. Or, pour Biniam, la confiance est devenue une denrée rare. Il soupçonne ses amis d'avoir raconté des choses à la police : « Je me méfie de tout le monde sauf peut-être de mes amis *amiṭä*. Je sais ce qu'ils pensent car nous avons vécu les mêmes choses, à Addis-Abeba, puis ici, après notre déportation. Je sais qu'ils sont contre eux [les membres du gouvernement]. »

Le terme *amiṭä* désigne les Érythréens qui ont grandi à Addis-Abeba et qui sont arrivés en Érythrée, soit volontairement après l'indépendance du pays en 1991, soit expulsés en 1999-2000 lorsque la guerre entre les deux pays faisait rage. En pleine guerre, Biniam s'est retrouvé à Assab, de l'autre côté du front, sans rien d'autre que ce qu'il avait sur lui. C'est là qu'il a vu la première fois la mer et qu'il est devenu *amiṭä*. Rien d'ethnique dans ce terme d'adresse, c'est au départ un acronyme : AMCE. Celui d'une entreprise d'Addis-Abeba datant de la courte période coloniale italienne en Éthiopie. Fiat y établit un garage, puis l'entreprise se développe. C'est aujourd'hui une chaîne de montage qui assemble des camions et des bus dont les pièces détachées sont importées : Automotive Manufacturing Company of Ethiopia. Les AMCE, ce sont donc les Érythréens de sang « assemblés » chez l'ennemi, mais dont les « pièces » proviennent d'Asmara. Une génétique trop mécanique pour ne pas être dépréciative. Biniam retrouvait ses amis « véhicules » presque chaque soir dans les bars. Mais depuis sa dernière incarcération et d'étranges coups de fil, le rempart *amiṭä* s'est brisé, lui aussi. « Quand ils m'ont relâché, quelques jours plus tard j'ai reçu des appels sur mon portable. Il n'y avait personne au bout du fil, puis ça raccrochait. J'en reçois encore deux ou trois par semaine. C'est sûrement quelqu'un qui me connaît bien qui leur a donné mon numéro. C'est peut-être un *amiṭä*, je n'en sais rien. Et s'ils connaissent mon numéro, alors ils savent où j'habite. Je n'ai plus un endroit où je suis en paix, ils peuvent venir me chercher quand ils veulent. J'ai peur de rentrer chez moi, tu te rends compte ? »

La première fois que c'est arrivé, Biniam est allé se cacher chez une amie. Il me raconte que depuis ce jour-là, il se sent observé et suivi. « C'est la théorie du rat qu'on secoue dans une cage », poursuit-il. Il veut peut-être parler du stress dû au confinement et au risque : « Je sais qu'ils m'ont dans le collimateur. Ce sont les espions qui préviennent la police pour leur dire où je me trouve. » Biniam est conscient qu'il est en train de perdre ses moyens depuis sa dernière incarcération. Il reconnaît qu'il a peur, qu'il se met à douter de ses amis et que la suspicion l'envahit. Il a besoin de se rattacher à l'idée qu'un jour il sera loin de tout cela. Les expériences de Biniam renvoient à d'autres récits, effrayants et

incomplets, ainsi qu'à des observations où la violence se décline de plusieurs manières et se démultiplie. Un climat de peur règne. L'insécurité est omniprésente ; incarnée par l'État, elle est diffusée tant par ses agents que par des citoyens ordinaires.

La mesure de la fuite

Au lieu de devenir fou, Biniam s'est enfui. Il est venu me dire au revoir quelques mois après notre entrevue et réside maintenant dans un autre pays africain. Il n'est pas le seul Érythréen à s'être exilé ces dernières années. Estimer leur nombre est difficile car seuls les statistiques proposés par l'UNHCR sont disponibles. Il faut souligner que ces chiffres sont indicatifs dans la mesure où ils représentent des estimations de la population résidant dans les camps de réfugiés au Soudan et en Éthiopie et que seul une partie des déserteurs s'inscrit sur les listes du HCR. Il arrive aussi que des individus établis dans le pays se réinscrive dans les camps⁵. Il est donc utile de souligner que ces chiffres ne reflètent pas exactement la situation réelle des flux migratoires. Mon évaluation tiens compte des chiffres pour l'Éthiopie et le Soudan des *statistical yearbooks* entre 2003 et 2009 (disponible depuis <http://www.unhcr.org/pages/49c3646c4d6.html>). Basé sur ces statistiques, le tableau ci-dessous indique le nombres de nouvelles demandes de protection d'Érythréens par an dans ces deux pays.

	Éthiopie	Soudan	Total
2003	1580	1063	2643
2004	2187	6706	8893
2005	2966	6350	9316
2006	2655	8568	11223
2007	7806	9602	17408
2008	7895	9667	17562
2009	16724	10148	26872
Total	41813	52104	93917

Si l'on prend les années 2007 et 2008, on notera un peu moins de 1500 érythréens s'exilent chaque mois en moyenne. Il va de soi que tous les individus qui s'enregistrent dans les camps ne désertent pas le service national. Il est toutefois vraisemblable que l'a plupart d'entre eux cherche à échapper à la mobilisation permanente. En avril 2009, le

5. Le nombre de nouveaux arrivants de nationalité érythréenne en Éthiopie en 2009 est à prendre tout particulièrement avec prudence.

HCR écrit : « Most of the new arrivals are young (aged 17-25 years) and of urban background. The majority of them are men, but there are also women of the same age group. Virtually all have claimed to be fleeing Eritrea because of military service. Many are totally destitute. » (2009: 09). L'exode débute clairement en 2004 d'abord par le Soudan puis plus tard, en 2007, par l'Éthiopie. Durant mon séjour en 2005-06, la fuite par l'Éthiopie était en effet jugé beaucoup plus risqué que par le Soudan où les passeurs semblaient être mieux organisés.

En 2009, le taux mondial de reconnaissance en matière d'asile vis-à-vis des ressortissants érythréens était parmi les plus élevé au monde : 92% des 46'232 érythréens qui reçurent une décision à leur demande d'asile en 2009 (UNHCR 2010: 94) ont obtenu le statut de réfugié *ou* une autre forme de protection dans des pays d'accueil. Ce taux semble confirmer que la situation en Érythrée est globalement jugée préoccupante pour que l'UNHCR et les états signataires de la Convention 51 des Nations-Unies reconnaissent qu'une protection doit être octroyée à la plupart des ressortissants érythréens. En 2007, le taux de reconnaissance du statut de réfugié (les autres formes de protection, comme l'admission provisoire, sont non-incluses cette fois) relatif aux Érythréens ayant déposé une demande d'asile en Suisse s'élevait à plus de 68% des 808 demandes traitées en 2007 alors que la moyenne annuelle suisse d'octroi du statut, toutes origines confondues, s'élevait à 20.8% (ODM 2008: 12).

Le contexte historique

L'Érythrée fait partie de ces États qui voient le jour au sortir de la Guerre Froide, au début des années nonante. L'indépendance du pays fait suite à la capitulation du régime socialiste éthiopien de Mengistu Hailemariam supporté jusqu'alors par l'Union Soviétique. Assiégée et pilonnée durant trente ans, la province érythréenne se sépare de l'Éthiopie. Le mouvement nationaliste armé qui conduit les Érythréens à la victoire est lui aussi socialiste mais il n'a bénéficié d'aucune alliance internationale significative. Le *Eritrean Popular Liberation Front* (EPLF) est une guérilla menée d'une main de fer par son secrétaire général, Isayas Afwärqi, qui devient alors le premier Président érythréen. Isayas⁶ et les vaillants combattants qu'il conduit (*tägadälti* en tigrinya, *tägadälay*, au sing.) sont portés par l'euphorie populaire qui fait suite à la dissolution de la terreur imposée par les occupants éthiopiens. Le soutien populaire est incontestable. Il s'est bâti en Érythrée

6. Étant donné que pour les Tigrinya, le deuxième nom des individus (notre nom de famille) est le prénom du père, il est d'usage de référer à un individu en mentionnant son prénom. Je fais de même pour les auteurs tigrinya que je cite. Il sont donc classés par leur prénoms dans la bibliographie.

comme dans les communautés en exil durant plusieurs décennies de lutte et ce, malgré les tensions politiques et le conflit armé qui a opposé l'EPLF à l'ELF (*Eritrean Liberation Front*)⁷, le premier mouvement indépendantiste érythréen, renversé au début des années quatre-vingt par son adversaire⁸.

A cheval sur le Rift et situé au bord de la Mer Rouge, le territoire érythréen est une voie de passage très empruntée entre l'Afrique et la Péninsule arabique depuis l'Antiquité. Durant les premiers siècles de notre ère, le sud de l'Érythrée représente une partie du centre de l'Empire chrétien d'Aksum (~100 – ~900) qui s'étend de part et d'autre du détroit de Bab-el-Mandeb. L'Empire est densément peuplé comme l'atteste les ruines des villes de Mātāra, de Qoayto et d'Adulis en Érythrée. Au Moyen-âge, le territoire devient une marche de l'Empire féodal éthiopien. Le Marāb Melash, c'est-à-dire la province située au-delà du fleuve Marāb (qui sépare encore de nos jours l'Érythrée de l'Éthiopie) et qui s'étend jusqu'à la mer essuie d'incessantes invasions. L'Italie y installe une colonie en 1889 que les fascistes, un peu plus tard, transforment en base militaire pour conquérir l'Éthiopie en 1936.

L'Empire Italien d'Afrique Orientale (A.O.I) capitule en 1941, en pleine seconde guerre mondiale⁹. La *colonia primogenita Eritrea*¹⁰ passe alors sous le contrôle de l'administration militaire britannique (B.M.A). C'est à ce moment qu'une conscience nationale émerge en Érythrée. Le futur de l'ancienne colonie doit être déterminée et des partis politiques érythréens se forment. Les uns défendent une indépendance, tandis que d'autres militent pour rejoindre l'Empire éthiopien rendu à Haile Sellasie par les Alliés. En 1951 entre en vigueur la résolution 390 (V) des Nations-Unies. Cette résolution octroie à l'Érythrée une autonomie politique relative qui devient ainsi une région fédérée à l'Empire. A peine dix ans plus tard, l'Empereur démantèle le gouvernement érythréen et annexe son territoire. Bien que cette annexion soit contraire à la résolution, la communauté internationale laisse faire. L'année 1961 marque le début lutte armée pour l'indépendance qui aboutira trente ans plus tard. En 1991, L'EPLF prend la capitale Asmara et chasse l'armée éthiopienne. Mengistu capitulera peu après à Addis Abeba, sous les attaques de l'EPRDF¹¹, une coalition de quatre mouvements de libérations éthiopiens associés à l'EPLF. Officiellement, l'Érythrée accède à l'indépendance en 1993, à la suite d'un referendum qui

7. *ĥarnāt Gnbar Ertra*, en tigrinya ; *Jebha Tahrir*, en arabe.

8. Pour une histoire détaillée des relations entre les deux mouvements et la période de la lutte armée en général voir par exemple : Ruth Iyob (1995: chap. 7) ; David Pool (2001: 63-76). Dans ce chapitre, et de manière plus générale dans ce travail, j'ai choisi de ne pas traiter des influences de l'ELF pour ne pas complexifier d'avantage mon propos.

9. La colonisation italienne du territoire qui deviendra l'Érythrée débute à partir de 1869, la colonie *Eritrea* est officiellement fondée en 1890 (Tekeste 1987: 1-3). L'A.O.I est fondé en 1936 par Mussolini et inclu, l'Érythrée, l'Éthiopie et une partie du territoire somalien actuel.

10. L'adjectif italien *primogenita* définit l'Érythrée comme l'ainée de colonies italiennes, la base militaire à partir de laquelle l'Empire fasciste se constitua au delà de la Méditerranée.

11. Acronyme de « Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front » (*Yityopya Häzbawi Abyotawi Dimokrasiyawī Gnbar*, en amharique).

entérine la création du nouvel État-nation.

L'Érythrée est perçue alors comme une *tabula rasa*. Tout peut recommencer dans un pays encore vierge d'interventions humanitaires. Il est certes dévasté par la guerre, mais il a l'avantage d'avoir échappé aux erreurs des grands projets de développement. Tout doit être reconstruit et les élites politiques ne sont pas encore habituées aux ronds de cuirs de la bureaucratie. La plupart sont des maquisards, des anciens cadres de la guérilla. Seul quelque uns ont étudiés à l'Université d'Addis Abeba avant de rejoindre le mouvement. Un gouvernement transitionnel est mis en place, l'EPLF se constitue en un parti politique, le PFDJ (*People's Front for Democracy and Justice*)¹², qui doit rester le seul parti jusqu'à qu'une Constitution soit élaborée. Le pays enregistre une croissance fulgurante, le commerce entre Asmara et Addis Abeba bat son plein et le Nafka, la monnaie nationale, fait son apparition en 1997. Elle emprunte son nom à celui de l'imprenable village-forteresse de l'EPLF situé dans les montagnes au nord du pays. Peu après, la guerre éclate. Les frères d'armes arrivés au pouvoir en même temps en Érythrée et en Éthiopie s'affrontent. C'est une guerre de tranchée qui fait rage de 1998 à l'an 2000. La bulle spéculative qui avait misé sur une réussite africaine éclate. A la suite de trois offensives, un accord de paix¹³ est signé en décembre 2000 à Alger mais son application reste dans l'impasse jusqu'à aujourd'hui. La frontière entre les deux pays est finalement délimitée par une commission internationale (EEBC¹⁴), mais sur une carte uniquement. La démarcation sur le terrain reste encore à être effectuée. Cette commission est dissoute fin 2007 et la mission de paix des Nations-Unies (UNMEE¹⁵) se termine huit mois plus tard, le 30 juillet 2008, laissant les deux pays dans une situation tendue et incertaine.

Le délitement de la révolution

L'État aux mains d'Isayas Afwārqi devient « totalitaire » au sortir de la guerre : purges, militarisation et centralisation sont à l'œuvre et produisent un exode massif de la population quelques années plus tard. Loin de s'effondrer à la manière des autres pays africains que l'Occident ne cesse de maintenir sous perfusion, l'Érythrée apparaît se réorganiser de manière forcée. Après donc une première décennie d'espoir marquée par un soutien populaire sans commune mesure, la légitimité du gouvernement et du Parti

12. *Häzbawi Gnbar Dimokrasin Fthin*, en tigrinya.

13. <http://www.pca-cpa.org/upload/files/Algiers%20Agreement.pdf> (consulté le 21 août 2009).

14. Eritrean-Ethiopian Boundary Commission: http://www.pca-cpa.org/showpage.asp?pag_id=1214 (consulté le 21 août 2009).

15. United Nations Mission in Ethiopia and Eritrea: <http://www.un.org/Depts/dpko/missions/unmee/index.html> (consulté le 21 août 2009).

vole en éclat. Dès lors, le Président semble vouloir à tout prix rejouer les hauts-faits du passé. La transition d'un mouvement révolutionnaire armé à un système de gouvernance étatique est avortée. Au lieu de faire son autocritique, le régime se mure dans un État qui devient répressif, arbitraire, despotique et instable. La force comble le vide que la légitimation a laissé derrière elle en se retirant. En somme, le régime confectionne un État post-révolutionnaire dont les modalités de gouvernance s'apparentent à celles de la guérilla.

Cet enraidissement du régime ne se produit pas d'un seul coup, il suit en effet le long cours d'une ferveur populaire qui se délite par saccades. Le phénomène se répartit en cinq moments clés entre 1998 et 2003. Quand la guerre éclate en 1998, la ferveur est à son comble. L'idée que l'Éthiopie reprenne le pays est une idée insupportable pour la plupart des citoyens et, comme c'est souvent le cas, le conflit ranime l'élan nationaliste. Toutefois, deux mesures gouvernementales prises à la veille de la guerre resteront au travers de la gorge de nombreux Érythréens. Des milliers d'anciens combattants démobilisés à peine quatre années auparavant sont rappelés. Certains ont combattu dans le maquis durant près de vingt ans ; mêmes ceux d'entre eux qui sont mutilés et amputés ont reçu leur ordre de marche. Ces miraculés sont fatigués et la plupart, bien entendu, tombent au combat. Du côté des plus jeunes, ce sont bien sûr les conscrits et ceux de la Réserve qui sont appelés. Mais peu de temps après les premières escarmouches, juste avant que la guerre se déclare, le gouvernement convoque les étudiants des écoles supérieures pour effectuer des travaux agricoles, une routine instituée depuis des années. Or, ces jeunes se retrouvent à creuser les tranchées d'une guerre qui éclate devant eux.

Le deuxième moment qui marque un retrait de la confiance populaire vis-à-vis du *leadership* se produit en l'an 2000. La troisième offensive éthiopienne brise les défenses érythréennes. L'armée érythréenne succombe et se retire sur plusieurs fronts, les soldats éthiopiens sont à nouveau sur le sol érythréen. Seule une trêve, arrachée au dernier moment, va marquer l'arrêt de l'invasion. Le Président et son régime ne sont plus invincibles. Ce n'est pas seulement cette vulnérabilité mise à jour qui crispe, des voix s'élèvent par rapport à des erreurs de stratégie commises par Isayas Afwārqi. Pour beaucoup, ce moment constitue le point de pivot dans la transformation des relations politiques en Érythrée. Peu après, le Président refuse de réinstaurer le dialogue au sein même du Parti. Plusieurs hauts-fonctionnaires et anciens camarades d'Isayas s'insurgent et rendent public ces dissensions. La rupture est consommée en 2001 avec l'arrestation de quinze personnalités politiques de premier rang ; parmi eux des Ministres et des dirigeants du Parti. C'est la troisième secousse et le délitement s'accélère avec une répression qui s'installe. La liberté de presse est suspendue, des journalistes sont

incarcérés, les étudiants sont conduits aux travaux forcés dans le désert. La chape de plomb est coulée.

L'année suivante marque l'avant dernier moment de la crise qui affecte les relations entre la société et le gouvernement. Il s'agit de la quasi-officialisation d'une mobilisation permanente des jeunes au service national. Les démobilisations sont au point mort et la campagne nationale *Warsay Ykäḗlo* est mise sur pied pour reconstruire le pays. Elle englobe notamment les tâches d'éducation, de reconstruction des infrastructures, de développement économique du pays et de fonctionnement des institutions étatiques. Autrement dit, le service national devenu permanent, et donc largement impopulaire, a pour but d'accélérer le mouvement d'étatisation de la société. *Warsay* signifie « héritier » et se réfère aux individus au service national, *Ykäḗlo*, brave ou courageux, est le terme tigrinya qui se réfère aux anciens combattants (*tägadälti*). Les jeunes au service national sont ainsi placés dans un certain rapport de continuité générationnelle avec ceux, plus âgés, qui se sont battus pour l'indépendance du pays. Or, il est facile de reconnaître qu'ils s'opposent à cette généalogie nationale. Au lieu en effet de se désigner comme des héritiers, ils préfèrent en effet se nommer « ḗgäḗlot »¹⁶ qui signifie simplement « service » en tigrinya.

Le dernier processus de délégitimation du pouvoir a lieu en 2003. Il s'agit de la publication officielle des noms des soldats sacrifiés durant la guerre. En réalité, elle ne fait désormais que confirmer la cassure qui s'est instaurée entre la nation et l'État. Pour les familles, l'annonce arrive trop tard. Trois années de silence n'ont rien fait d'autre que de tisser l'amertume des familles devant un silence irrévérencieux qui de surcroît, a empêché le deuil de se faire jusqu'au bout. Pour beaucoup, la réconfortante notion officielle de martyr ne fait plus sens ; celle de massacre inutile l'a remplacée.

Nul besoin donc de faire une enquête intensive en Érythrée pour se rendre compte que le soutien populaire au gouvernement est nettement moins important qu'il ne l'était avant la guerre éthio-érythréenne (1998-2000). Mes interlocuteurs m'ont relaté, non sans nostalgie, le souvenir de leur ferveur et de leur loyauté au Parti et au Président. Leurs récits marquent clairement d'une balise temporelle un avant et un après 2001. Les souvenirs de la période d'avant-guerre rendent compte d'un parti bénéficiant d'un soutien populaire sincère. L'indépendance et le nationalisme étaient alors célébrés sans arrières-pensées :

« Avant ce n'était pas comme ça, les gens venaient de leur propre gré [à la célébration de l'indépendance] et ils faisaient vraiment la fête, mais maintenant, il y a des femmes dans chaque quartier qui vont convaincre les gens de venir voir le défilé sur *Harnet* [l'avenue

16. Pour des raisons de lisibilité, j'ai choisi de ne pas écrire ce terme tigrinya en italique. Un glossaire des termes, noms et acronymes principaux se trouve à la fin de ce travail.

centrale d'Asmara], elles font du racolage. »¹⁷

(Girmay, Asmara, mai 2006)

A la création d'une distinction entre un présent incertain et un passé patriotique sans concession, s'ajoute alors une multitude de représentations qui s'articulent autour de la distinction entre culture et politique : l'État et ses politiques viennent alors ruiner les traditions qui le précèdent :

« Lorsque j'étais gamin et que je vivais encore au village, il y avait beaucoup de jeux (*šwāta*) et de sports (*sport*) que nous organisions en famille ou entre voisins. La période la plus propice, c'était celle entre la fin des récoltes et Noël (*lädäñ*). A cette période, le village était au complet. C'était le moment où les camionneurs revenaient passer quelques semaines dans leur famille. Dans ma région nous jouions à *qarsa*, *šādād* ou encore *gäbäta* mais maintenant à cause de la situation et du service, les gens sont fatigués, ils n'ont ni l'énergie, ni l'esprit pour s'amuser lorsqu'ils reviennent chez eux. Ils sont secs (*neqisom əyom*). »

(Gyorgis, Däbub, octobre 2006)

« Lors de la lune de miel, parents et amis venaient rendre visite au jeune couple et ensemble ils jouaient à *goytay əmbäytäy* (litt., mon roi ma reine) mais maintenant ça n'existe plus à cause de la situation car ceux qui y excellaient sont soit des martyrs, soit ils sont au service et alors ils en ont marre et n'ont plus la capacité de s'amuser de la sorte. En plus, même la lune de miel ça devient rare, tu te maries et tu retournes au service. »

(Haile, Asmara, juin 2006)

L'autoritarisme du gouvernement, toléré et même légitimé par beaucoup de citoyens ordinaires jusqu'en 1998 comme un moment nécessaire au bon développement du pays, a fait place à un régime qui, pour se maintenir au pouvoir, doit exercer une pression constante sur la population. Le présent est ainsi découpé du passé par une série presque infinie de variations dont les plus importantes sont relatives à la liberté d'expression. Avant 2001, il était par exemple possible de critiquer les actions du gouvernement sans craindre des représailles :

« Avant [2001] nous savions plus ou moins à quoi nous en tenir [au sujet des lois et de la bureaucratie], mais maintenant même la question « pourquoi? » a disparu de la langue tigrinya. C'est risqué de poser cette question à un fonctionnaire. »

(Filipos, Asmara, juin 2005)

17. Un discours similaire est tenu par le sociologue érythréen Tekle Woldemikael (2009).

« Le premier round du service national, ouuh... ils étaient terrible il paraît. Le jour où Isayas leur à rendu visite, les recrues lui ont jetés dessus leur *bani* (miche de pain) pour se plaindre de la nourriture. Isayas en a ramassé un, il l'a nettoyé puis il l'a mangé devant eux. A cette époque, ils avaient du courage, ils pouvaient critiquer. »

(Efrem, Asmara, septembre 2005)

Paradoxalement, ce genre de remarques abonde et chacune d'elles offre une facette différente de la manière dont s'installe désormais le silence et la façade publique dans la vie quotidienne. Les critiques sont prononçables mais en privé. Toutefois, obligé publiquement de ressasser le discours figé du Parti pour dissimuler leurs opinions, le jeu de dupe que mes interlocuteurs de tout âge confondu se sentent obligé de jouer instaure le doute et la méfiance. La façade publique autant que les stratégies d'arrière-plan bien dissimulées permettent en quelque sorte à mes interlocuteurs de toujours pouvoir jouer sur ces deux registres. L'opportunisme et la sincérité hante ce jeu mis en place par la peur de la répression. La mobilisation et la déstabilisation permanente des forces vives du pays représentent les deux formes majeures que prend la gouvernance étatique au sortir de la guerre éthio-érythréenne. Associé à un autoritarisme répressif, la production intentionnelle et incessante de mesures déstabilisantes induit toutefois toutes sortes de pratiques et de stratégies qui dépassent largement les limites des institutions étatiques. En d'autres termes, les forces sociales qui s'opposent pourtant largement au régime supportent et même renforcent parfois le pouvoir de l'État. Ces effets systémiques d'une gouvernance despotique qui se ramifie et s'étend sont au cœur de mon travail d'analyse. Ils constituent à la fois la grande force mais aussi l'incroyable faiblesse du régime actuellement au pouvoir en Érythrée.

2. Problématique et structure

Problématique

Le processus d'atomisation sociale représente l'objet de cette thèse de doctorat. Les incertitudes et le sentiment d'insécurité ressentis par les individus, leurs craintes légitimes et leurs anticipations du futur, la méfiance et la suspicion qu'ils développent à l'égard des autres sont les phénomènes qui alimentent le processus que j'aborde dans ce travail. En d'autres termes, ma problématique porte sur le déploiement des logiques qui président à la fragmentation des liens sociaux et à l'isolement des individus. Toutefois, le processus d'atomisation sociale n'aboutit jamais à un isolement total. En réalité, la fragmentation n'est jamais achevée. Elle peut, tout au plus, ne jamais cesser de menacer les nouveaux liens de solidarité qui se reconfigurent toujours, même temporairement, entre les individus. Dans la mesure où l'atomisation sociale ne peut être qu'un processus en cours, la notion ne peut donc jamais décrire l'état d'une société à un moment donné¹.

En revanche, je soutiens que les logiques qui président à la fragmentation ou du moins à l'affaiblissement des liens sociaux en Érythrée représentent la pierre angulaire de la gouvernance despotique qui caractérise l'État érythréen contemporain. Ces logiques sont en effet promues par toutes sortes de mesures et de politiques mis en place par le régime au pouvoir. Toutefois, le déploiement de ces logiques n'est pas le seul apanage de l'État et de ses agents. En ce sens, ma démarche consiste à illustrer le rôle crucial qu'une participation populaire diffuse a dans le développement de toutes sortes de craintes, de méfiances et de suspicions relatives au pouvoir de l'État. Autrement dit, j'avance que le fonctionnement despotique des institutions étatiques érythréennes encouragent l'émergence de pratiques et de représentations populaires qui participent activement au processus de fragmentation des liens sociaux. Essentielles à la modalité de gouvernance despotique de l'État érythréen, la participation et la complicité des citoyens au processus d'atomisation de leurs liens sociaux constitue alors autant l'incroyable force du régime au

1. Hannah Arendt, à qui j'emprunte la notion, l'entend autrement. Pour elle, l'atomisation sociale est un état de la société nécessaire pour que se déploie toute la force de la terreur et que se constitue des régimes totalitaires (1968).

pouvoir que son extrême fragilité. Cette problématisation des logiques qui président au processus de fragmentation ou d'atomisation sociale s'articule donc intimement avec une réflexion sur le pouvoir de l'État érythréen et sur la complexité sociale de ses modalités de gouvernance despotique.

Dans cette perspective, je me suis fixé comme objectif de décrire et d'analyser les effets que suscite ce type de gouvernance étatique auprès des jeunes adultes érythréens qui se trouvent tout particulièrement au cœur des projets, à la fois concrets et idéologiques, de l'État. En obligeant les jeunes adultes érythréens à servir de manière permanente dans ses institutions civiles et militaires, l'État façonne et limite considérablement leur existence. Il va de soi que cette mobilisation, qui représente le paroxysme de l'autoritarisme propre aux élites politiques au pouvoir depuis 1991, ne peut pas s'affranchir de certaines résistances. Contraints d'occuper ces fonctions pour une période indéterminée, les Érythréens mobilisés au service national (*hagärawi agälglof*) se sentent exploités par une élite politique qui ne leur laisse pas choisir leur place dans la société. Ainsi, l'une des questions fondamentales qui a guidé mon travail a trait à la façon dont l'État érythréen organise une telle mobilisation et tente de maintenir sous sa houlette des centaines de milliers d'individus assignés au service national. La surveillance et le contrôle étatique ne cessent de se modifier et provoquent une multitude d'incertitudes et un fort sentiment d'insécurité parmi les jeunes adultes érythréens. L'État remet sans arrêt en question leur quotidien et ce faisant, le fonctionnement de la bureaucratie et celui des forces de l'ordre déstabilisent les individus en âge de servir au lieu d'offrir un cadre stable et défini à leur l'existence déjà entravée. J'avance alors que ces déstabilisations, aussi bien intentionnelles qu'accidentelles, induisent et encouragent toutes sortes de pratiques, de stratégies et de représentations qui viennent d'une part renforcer le contrôle étatique qui s'exerce et d'autre part, participent au processus plus général de fragmentation des liens sociaux. En d'autres termes, les contraintes et les risques auxquels les jeunes adultes érythréens font face ne sont pas nécessairement le seul produit des mesures prises par les institutions étatiques. La construction, la concentration et la diffusion de ces contraintes et de ces risques nécessitent qu'ils soient appréhendés dans toute la complexité de leurs articulations sociales.

En effet, si les mesures coercitives de l'État ainsi que les déstabilisations causées par toutes sortes de dysfonctionnements bureaucratiques provoquent d'innombrables incertitudes au sein de la population en général et parmi les individus au service national en particulier, ces phénomènes représentent également pour eux une multitude d'opportunités à saisir. D'une part, les dysfonctionnements peuvent représenter les conditions à partir desquels les citoyens ont la faculté d'exercer leur marge de manœuvre et développer ainsi des stratégies vis-à-vis des autorités. En ce sens, certains

dysfonctionnements institutionnels constituent par exemple les interstices dans lesquels les individus peuvent momentanément se dissimuler. D'autre part, les mesures prises par l'État à l'encontre d'un groupe ou d'une pratique ne représentent pas toujours un fléau à éviter. Pour certains, elles peuvent aussi représenter des moyens à saisir pour avancer leurs intérêts personnels. Exercer par exemple une pression sur le quotidien et la liberté d'un concurrent est relativement simple dans un système despotique à la fois répressif, arbitraire et désordonné. Par conséquent, autant les résistances utiles pour déjouer les projets de l'État que les stratégies mises en œuvre par les individus au service national pour s'accommoder de leur situation et trouver des moyens pour améliorer leur condition de vie ont des conséquences qui peuvent aussi bien atténuer que consolider les politiques de l'État et les mesures qu'il met en place. Si je continue à distinguer deux catégories générales de phénomènes – les premiers propres aux institutions étatiques, les seconds relatifs aux réponses que les jeunes adultes érythréens réservent aux politiques de l'État – leurs entrelacs et leurs influences mutuelles représentent les phénomènes qui m'intéressent au premier plan et qui font l'objet de mes analyses.

Les différentes facettes et limites de la capacité d'agir des jeunes adultes se trouvent donc au cœur de mon travail. Malgré les contraintes très importantes qui s'exercent sur les individus en âge de servir, ces derniers ne sont en aucun cas des acteurs passifs de la vie sociale et politique en Érythrée : bien que limitée, leur agencité n'est néanmoins pas négligeable. Leur autonomie, certes relative, s'exerce autant dans le champ des représentations que dans celui des pratiques. Dans cette perspective, la problématique de ce travail se décline autour de deux questions générales :

- quels rôles les individus en âge de servir ont-ils dans la construction, la diffusion et la concentration des contraintes et des processus de déstabilisation auxquelles ils font face quotidiennement ?
- comment les pratiques et les représentations de ces jeunes adultes catalysent les modalités d'une gouvernance despotique et contribuent à la fragmentation des liens sociaux en Érythrée ?

Dans la mesure où les jeunes adultes érythréens sont contraints de servir indéfiniment dans les institutions étatiques, la plupart d'entre eux ont bien évidemment développés d'innombrables réactions face aux politiques et aux discours du Parti qui les gouverne. Leurs représentations relatives à l'État et à la nation se démarquent ainsi des vues officielles présentées dans les médias qui ne cessent de rabâcher l'idée d'un soutien populaire sans faille au gouvernement. Une certaine autonomie permet donc aux jeunes adultes érythréens d'élaborer toutes sortes d'opinions qui non seulement se distinguent de celles promues par les élites politiques mais s'opposent également aux logiques du

fonctionnement étatique. Au même titre que bien d'autres citoyens, les jeunes adultes ne manquent pas de reconnaître le caractère autoritaire de leur gouvernement. D'autres représentations brossent le portrait d'un pouvoir étatique sans faille. Or, de nombreuses expériences individuelles contredisent ces croyances largement diffusées. Mon analyse s'appuie donc sur un double travail de distanciation; d'une part, face aux discours du Parti et d'autre part, à l'égard de certaines représentations populaires. Dans un cas comme dans l'autre, je me suis gardé de reprendre à mon propre compte et sans regard critique les vues et les interprétations que j'ai collectées sur le terrain. Une facette de ma problématique a dès lors consisté à rendre compte des façons que les jeunes adultes érythréens ont de mettre en scène et de jouer leur position subalterne au sein des institutions étatiques.

Comme je l'ai déjà mentionné, les jeunes érythréens disposent toutefois de capacités à mettre en œuvre des stratégies et des pratiques propres à infléchir certaines contraintes qui s'appliquent à eux. Si leur marge de manœuvre est particulièrement limitée, il ne reste pas moins vrai que ces acteurs trouvent toutes sortes d'arrangements plus ou moins fragiles et temporaires pour s'accommoder de leurs obligations nationales et pour améliorer leur quotidien. D'autres font le choix d'organiser leur exil et d'entreprendre, parfois avec succès, leur évasion. Il me semble toutefois nécessaire de distinguer clairement cette capacité d'agir avec celle qui consiste plus délibérément à combattre activement le régime qu'ils dénoncent et à induire un changement significatif dans le fonctionnement étatique. En d'autres termes, leur capacité d'agir à l'encontre des mesures coercitives qui les touchent se limite à réajuster ou à atténuer, la plupart du temps à l'échelle individuelle, les contraintes qui s'imposent à eux. A ce titre, l'injonction à ne pas considérer nécessairement les jeunes comme des agents du changement social en Afrique (Abbink 2005: 22) s'applique tout particulièrement au cas de l'Érythrée. Dans cette perspective, mon travail présente comment les Érythréens en âge d'être assigné au service, participent volontairement ou se trouvent dans l'obligation de prendre part à la construction de leur subordination ainsi qu'à l'élaboration de toutes sortes d'incertitudes qui composent leur quotidien et qui alimentent leur sentiment d'insécurité face à l'État. Des individus peuvent ainsi participer en toute connaissance de cause, et même parfois avec un certain enthousiasme, à la mise en application de mesures autoritaires (Tarlo 2001; Spencer 2007). Mes interlocuteurs ne se rangent toutefois pas d'avantage dans cette catégorie d'acteurs cyniques, que dans celle de victimes passives, mais la plupart d'entre eux se déplacent entre ces deux pôles au gré des événements.

S'intéresser à plusieurs types d'interactions situées à cheval entre les institutions étatiques et la population nécessite d'adopter une perspective mieux définie sur la distinction entre État et société qui s'est imposée, jusqu'ici spontanément, dans la problématique de ce

travail. Pour ce faire, je m'appuie sur la thèse de Timothy Mitchell. Pour lui, l'État en tant que concept est le résultat produit par une multitude de processus et de « disciplines » qui délimitent et définissent un champ d'activités étatiques². L'État est ainsi une sphère ou un champ, qui sinon autonome, est du moins distingué clairement du reste de la société (1991: 94-95). Dans le cas érythréen, la notion d'État n'est ni produite nécessairement par des institutions ou des « disciplines » qui relèvent du champ étatique, ni par des acteurs qui se revendiquent d'en faire partie. La présence de l'État, défini ainsi comme un objet phénoménologique se trouve en quelque sorte démultiplié à l'extérieur de ses institutions formelles, c'est-à-dire dans le champ social, où il constitue une réalité influente sans que les agents et les institutions étatiques soient directement impliqués. Dans cette perspective, l'État est avant tout un objet de pensée et peut être par exemple considéré comme un spectre qui hante ou comme une machine génératrice d'espoir (Hansen & Stepputat 2001: 37). Dans la même foulée, les réflexions de Begoña Aretxaga ont également inspiré mon approche des phénomènes étatiques. Pour elle, l'État est une réalité fictionnelle : « I want to suggest that the state, whatever that is, materializes not only through rules and bureaucratic routines (Foucault) but also through a world of fantasy thoroughly narrativized and imbued with affect, fear, and desire, that make it, in fact, a plausible reality. By fantasy I do not mean here an illusory construction opposed to an empirical reality, but a kind of reality in its own right breaching the divide between consciousness and unconsciousness. » (Aretxaga 2000: 52). Avancer que l'État, en tant que représentations et affects, a pourtant une réalité bien matérielle et des effets tout-à-fait concrets est une dimension essentielle dans la démarche que j'ai adoptée dans l'élaboration de mes analyses.

On sera cependant tenté d'affirmer que cette réalité phénoménologique n'est qu'une dimension parmi d'autres de ce qui constitue l'État. Même s'il est difficile de le discerner clairement parmi l'ensemble des acteurs et des processus sociaux, l'État n'est-il pas en effet un agglomérat d'institutions plus ou moins reliées entre elles ? Cette réalité institutionnelle socialement construite, c'est-à-dire historiquement et culturellement définie, nécessite de reconnaître la validité de la distinction proposée par Philip Abrams entre l'État en tant qu'idée et l'État en tant que réseau de pratiques et de structures institutionnelles (1988). Pour ma part, j'utilise dans ce travail les termes « État » et « institution étatique » pour effectuer la même distinction. Toutefois, je ne tiens pas toujours compte de cette distinction compte tenu que dans mon approche théorique, l'État inclut ce à quoi le second terme réfère plus strictement. L'État représente ainsi un actant hétérogène constitué d'une réalité à la fois phénoménologique et institutionnelle, il est

2. Cette perspective théorique qui ne prend pas le parti de définir les frontières de l'État mais qui place au contraire, les productions symboliques et pratiques de ses frontières au centre du questionnement fait suite au constat d'échec que l'auteur fait à propos des théories politiques qui tentent de proposer une définition de l'État en tant qu'institution (1991).

pour ainsi dire l'idée et le système. Autrement dit, dans ce travail je définis l'État comme un réseau complexe, variable et agissant de représentations, d'affects, d'acteurs et de processus qui dépassent largement les limites des institutions étatiques telles qu'elles sont représentées usuellement par le régime au pouvoir et par mes interlocuteurs érythréens. Ces définitions *emic* des institutions étatiques et de leurs acteurs sont en ce sens des éléments qui sont parties intégrantes de ce que j'entends par le concept « État ». Dans cette perspective, l'État en tant que réseau composé d'une multitude d'éléments hétérogènes dont il serait bien fastidieux de faire la liste exhaustive, est toujours déterminé par l'évènement, la mesure ou les représentations d'un acteur qui fait ponctuellement l'objet de l'analyse anthropologique. Le résumé qui suit a pour but d'indiquer au lecteur le fil rouge de mon argumentation et de ma narration avant qu'il plonge dans les détails de l'analyse.

Structure de la monographie

Cette monographie se divise en trois parties qui présentent et analysent différentes facettes liées aux expériences que les jeunes adultes érythréens font des incertitudes relatives aux institutions et aux mesures étatiques. La première partie présente le militarisme et la militarisation en Érythrée ainsi que les opinions de mes interlocuteurs au service national vis-à-vis de leur situation et du pouvoir étatique. La deuxième partie analyse plusieurs dispositifs de surveillance et de contrôle bureaucratiques au travers des expériences qu'en font les *agälgot*. Elle présente également les stratégies qu'ils mettent en place pour limiter les risques qu'ils encourent. La troisième et dernière partie de ce travail aborde quelques conséquences sociales et affectives produites non seulement par les modalités despotique de gouvernance mais également par des citoyens qui se trouvent en marge des institutions étatiques. Cette extension « grise » des fonctions de surveillance et de répression étatique ainsi que les différents effets de renforcement du pouvoir réel et perçu de l'État aboutissent sur une conclusion qui revisite le concept de totalitarisme.

Les chapitres de ce travail sont thématiques. Souvent, ils s'organisent autour d'évènements ou de mesures que j'ai regroupés en fonction des objectifs analytiques de chaque chapitre. Ils présentent et offrent une interprétation anthropologique sur les expériences et les représentations des *agälgot* avant tout. Dans une certaine mesure, chaque chapitre aborde d'une manière particulière les trois dimensions générales de ma problématique : les facettes de l'incertitude vécue par les assignés ; leurs manières d'y faire face, de résister et de trouver des stratégies pour limiter les risques qu'ils perçoivent ;

et enfin, les logiques sociales, cognitives et émotionnelles qui contribuent à la construction concrète et imaginaire du pouvoir étatique.

Le quatrième chapitre, qui inaugure la première partie de ce travail, aborde le contexte idéologique et nationaliste développé par l'élite politique actuelle. Le matériel ethnographique que je présente est tiré de divers documents publiés par l'EPLF d'abord, et par le PFDJ ensuite. Il s'agit également de discours officiels et d'articles de journaux que j'ai collecté en Érythrée puis sur internet. La présentation d'extraits a pour but de rendre compte des principaux attributs d'un nationalisme érythréen officiel qu'il est facile de classer dans la grande famille des idéologies nationales marxistes et militaristes. Je présente la version officielle de l'histoire nationale érythréenne, l'emphase rhétorique que l'EPLF-PFDJ réserve au concept de lutte, la centralité de son rôle historique et la rationalité qui détermine l'articulation d'une culture nationale unifiée à la question des identités ethniques reconnues par le gouvernement. L'objectif principal de ce chapitre est de démontrer l'importance de la figure du soldat dans le programme politique de l'EPLF-PFDJ. Cette figure est en effet cruciale pour comprendre la manière dont l'élite politique du pays a conçu la transition sociale et politique de son mouvement depuis qu'elle est au pouvoir et a investi les institutions étatiques d'un pays devenu indépendant. Le champ militaire occupe un rôle primordial dans la construction nationale et les processus de construction étatique. Ce programme à la fois idéologique et très concret a trouvé sa mise en œuvre dans l'organisation du service national. Ce chapitre dresse ainsi le portrait des valeurs et des principes idéologiques qui sont à l'origine et qui justifient la mobilisation nationale qui se trouve au centre de mon travail.

Le cinquième chapitre a pour but de présenter le militarisme érythréen dans sa forme concrète et institutionnelle : le service national. Malgré le manque de chiffres et de statistiques précises, je définis l'envergure de cette mobilisation nationale qui est à la fois militaire et civile. Les femmes autant que les hommes effectuent un entraînement militaire avant d'être assignés à une unité et à une fonction civile. Ce chapitre présente l'assignation au service civil et dresse les contraintes économiques quotidiennes qu'elle imposent aux conscrits. Depuis 2002, aucun programme de démobilisation n'a été mis en place. Des démobilisations ont lieu au cas par cas mais la plupart du temps les anciens conscrits sont obligés de poursuivre leurs activités déterminées par leur assignations et la hiérarchie étatique. De cette manière, les jeunes adultes restent mobilisés au sein des institutions étatiques civiles et militaires ou au sein des nombreux bureaux et entreprises du Parti qui constituent un tissu institutionnel para-étatique. Je présente enfin les contraintes légales auxquelles les conscrits sont soumis. En rendre compte permet de définir le statut de citoyenneté limité qui s'applique à ceux qui n'ont pas encore accompli leur devoir national. Au terme de ce chapitre, je reviens sur la forme idéologique et

concrète du nationalisme érythréen. Je souligne l'existence à plusieurs niveaux d'une logique d'inclusion voulue et mis en œuvre par l'EPLF-PFDJ depuis l'indépendance.

Le sixième chapitre qui clôt la première partie de mon travail a été conçu comme un contre-point aux deux chapitres qui le précède. Il donne la parole aux Érythréens assignés au service national, afin de souligner qu'ils se distancient des discours idéologiques et regardent les politiques du gouvernement d'un œil plutôt critique. Le matériel ethnographique présenté dans ce chapitre est essentiellement issu de discours et de blagues politiques. Leur ennui traduit la manière dont ils considèrent la place qui leur est impartie dans les structures étatiques. Je présente également quelques unes de leurs pratiques dissidentes sur leur lieu de travail. L'objectif principal de ce chapitre consiste à présenter et à analyser différentes manières que les conscrits ont de se représenter le champ politique et le pouvoir étatique dans lequel ils se trouvent. A ce titre, j'avance que, contrairement au discours nationaliste officiel, les assignés ne se considèrent pas comme les héritiers des anciens combattants. Toutefois, leurs catégorisations parfois très tranchées sont par ailleurs nuancées et indiquent ainsi que les fractures sociales apparentes dans les discours ne le sont pas forcément dans les pratiques interactionnelles. Malheureusement, les matériaux ethnographiques relatifs à ces interactions sont trop limités pour élaborer une analyse précise à ce sujet. Ces représentations dissidentes offrent aux *agälglot* de se démarquer des structures du pouvoir. Il est utile de remarquer que ces représentations participent à mettre en scène et jouer la réalisation de leur subordination en tant qu'assignés au service national. De manière plus générale, mon analyse tend à mettre en lumière les deux faces politiques de leurs discours. D'une part, ils sont des espaces de résistance au régime et à son idéologie, mais d'autre part, ils contribuent à essentialiser et à accentuer certains aspects du pouvoir étatique.

Le septième chapitre inaugure la deuxième partie de mon travail consacrée aux expériences que les *agälglot* font de différentes procédures policières et bureaucratiques. Ce chapitre présente plusieurs facettes de la surveillance spatiale des conscrits. Checkpoints, patrouilles mobiles et contrôles sporadiques structurent ce dispositif de surveillance qui oblige les individus au service national à être en possession d'un laissez-passer attestant de leur assignation effective. Or, une multitude de dysfonctionnements, à la fois situés du côté du contrôle que de celui de l'émission de ces permis, rend la vie au service risquée ; pour de nombreuses raisons, les assignés peuvent être pris dans les rafles ou être incarcérés par erreur. Ces laissez-passer sont donc au centre des préoccupations quotidiennes des *agälglot*. L'objectif de ce chapitre est de présenter un exemple de dispositif étatique qui produit des incertitudes et un sentiment d'insécurité chez les assignés. Mon analyse avance que le dispositif de surveillance, au lieu de

produire des connaissances sur les conscrits et d'opérer un contrôle direct, produit de l'ignorance, de la méfiance et induit des formes indirectes de contrôle relatives aux risques perçus et anticipés par les conscrits.

Le huitième chapitre poursuit le développement introduit dans le chapitre précédent au sujet d'incertitudes et de craintes produites par les dispositifs de contrôle et de répression. Je présente les réactions et les stratégies de mes interlocuteurs face à plusieurs mesures de ce type. J'analyse la manière dont ils élaborent au fur et à mesure les règles, les raisons et les objectifs de ces mesures en l'absence marquée d'informations officielles. Autrement dit, ce chapitre présente la mise en place et la transformation de processus étatiques à partir de la perspective que les expériences et les réflexions de mes interlocuteurs leur offre pour saisir ces mesures. Au travers de leurs expériences, il est alors possible de souligner les éléments et les phénomènes qui constituent pour eux le pouvoir de l'État et la manière dont sa souveraineté est mise en scène. Ce chapitre poursuit donc l'analyse relative à l'imaginaire politique des conscrits. A partir de cette analyse, je propose de considérer le vécu des formes de gouvernance qui concernent les individus assignés au service comme l'expérience d'un état de siège dans lequel l'arbitraire, l'imprévisible et l'inintelligible peut à tout moment remplacer la règle et la routine.

Dans le neuvième chapitre, j'entreprends l'analyse de différents phénomènes de dissimulations en lien avec l'administration étatique. Je reprends et développe également mon interprétation relative aux stratégies de décryptage des mesures étatiques. A ce titre, j'aborde les rumeurs qui structurent le quotidien des assignés et de leurs familles. Elles permettent dans une large mesure de combler l'absence d'informations officielles. Les unes fournissent un éclairage sur le présent, tandis que les autres établissent des prévisions à court terme. L'objectif de ce chapitre consiste à démontrer que les incertitudes, les craintes et les méfiances des assignés sont induits autant par des pratiques de dissimulations et de désinformations que par la diffusion d'informations officieuses. J'avance que la construction des incertitudes ne dépend donc pas uniquement de pratiques institutionnelles mais également des représentations et des pratiques des *agälgot*. En effet, d'une part, les stratégies de protection mises en œuvre par mes interlocuteurs au service renforcent en partie les incertitudes produites par des pratiques institutionnelles et induisent des sentiments de méfiance parmi la population. D'autre part, les rumeurs, qui procèdent d'une logique inverse à la dissimulation, contribuent pourtant aussi à diffuser des craintes ou à semer la confusion. En rapport également avec une économie de la connaissance, je présente sous forme de contrepoints quelques cas d'indifférence bureaucratique qui permettent aux individus en âge de servir de bénéficier d'une certaine marge de manœuvre grâce à l'interruption ou à la dissimulation d'une

information à leur égard.

Le dixième chapitre a pour objectif de poursuivre l'analyse des vécus de différents processus bureaucratiques afin d'en dégager les logiques pratiques et représentationnelles qui sont mises en œuvre par mes interlocuteurs. Je propose également une lecture de certains processus bureaucratiques afin d'en dégager des logiques de fonctionnement indépendamment des pratiques et des représentations des *agälglot*. Mon analyse distingue des logiques personnelles et des logiques institutionnelles qui sont en jeu dans les itinéraires bureaucratiques. Face à l'indétermination des procédures, à leurs imprévus et à leurs apories, mes interlocuteurs empruntent souvent plusieurs itinéraires afin d'obtenir un service. Toutefois, l'incertitude des procédures ne touche pas seulement les usagers, les bureaucrates sont également affectés par des indéterminations liées à des questions d'autorité et de répartition des responsabilités. Les procédures et leurs aléas dépendent ainsi en partie de la façon dont les bureaucrates se forgent une protection vis-à-vis de leur hiérarchie et renégocient avec leurs collègues les procédures à suivre à la suite d'un changement institutionnel. Je présente comment ces logiques d'indétermination des procédures sont vécues au travers d'une procédure de réaffectation de l'un de mes interlocuteurs en service. Au terme de ce chapitre qui clôt la deuxième partie de mon travail, je propose de considérer l'existence d'une gouvernance despotique renforcée par des logiques et des représentations propres aux *agälglot*. En ce sens, je parle d'une forme de despotisme « étendu » que je présente au travers de quelques phénomènes dans la troisième et dernière partie de ce travail.

Le onzième chapitre se consacre à deux grands phénomènes qui structurent le sentiment d'insécurité qu'éprouvent les *agälglot* : leur condition de déportabilité et la croyance en l'existence diffuse d'un réseau de surveillance. Le premier a trait à la potentialité d'être réaffecté. Cette éventualité peut impliquer un déplacement sur le territoire, une mobilisation armée et une transformation des relations sociales que l'assigné entretient ainsi qu'un éloignement du réseau d'entraide qu'il a pu établir. Le second phénomène a trait à l'existence réelle et perçue d'informateurs à la solde des administrations locales ou des forces de l'ordre. L'objectif de ce chapitre est double : il s'agit de rendre compte, d'une part, d'un programme politique de déstabilisation mais surtout, d'autre part, de poursuivre l'analyse des effets sociaux que produisent des logiques d'anticipation et de suspicion induites par ce programme. Par la crainte et la méfiance autant que par le déplacement et les mutations effectives, ce programme contribue à desserrer toutes sortes de liens sociaux. Mais les deux phénomènes présentés dans ce chapitre construisent avant tout des doutes et des risques irréductibles et ce, quand bien même les acteurs cherchent à tout prix à trouver une explication, à prévoir ou encore à éviter des événements. La diffusion d'un soupçon sur un individu relève certes d'une logique de protection solidaire et

peut permettre aux acteurs d'élaborer une explication causale rationnelle à un événement imprévisible mais j'avance également que la diffusion de ces représentations participe activement et de plusieurs manières à la fragmentation des relations sociales. Cette participation sociale que j'ai au début défini comme relevant d'un programme politique articulé sur des mesures et des institutions étatiques me conduit à discuter de la pertinence du concept de culture de la peur que plusieurs anthropologues ont mis en avant.

Le douzième et dernier chapitre de ce travail se dresse sur un constat évoqué notamment au chapitre précédent : l'existence de diverses formes de complicité et de collaboration populaire aux dispositifs étatiques de surveillance et de répression implique de considérer un changement de perspective important. Certains de ces dispositifs peuvent être en effet mobilisés par des citoyens en fonction de leurs propres intérêts. Autrement dit, les mesures prédatrices et les dispositifs de contrôle étatique peuvent être également une ressource mobilisable. C'est en ce sens que je me suis intéressé au phénomène de la délation que je présente et analyse dans ce chapitre. Dès lors, il faut considérer que les processus de déstabilisation et de fragmentation générale des relations sociales dépassent les objectifs et les moyens des seules institutions étatiques même si ils reposent largement sur elles. J'avance que la délation entretient un certain rapport avec les accusations de sorcellerie et que, dans cette perspective, quand bien même la pratique de dénonciation existe, il faut reconnaître que l'acte d'accuser un individu d'avoir dénoncé un autre est également, à plusieurs égards, une forme de participation dérivée aux processus de fragmentation sociale.

Enfin, la conclusion s'articule autour d'une présentation synthétique des analyses et des interprétations proposées dans ce travail. Je reviens sur le fil rouge qui articule les chapitres thématiques, sur des logiques et des stratégies d'imposition, de résistance, d'accommodation et enfin de participation et de collaboration. A partir de cette présentation, je reviens sur quelques facettes des théories du pouvoir et de l'État qui ont structurés mon travail pour dans un troisième temps, proposer une discussion et une réévaluation du concept de totalitarisme à partir du cas érythréen que j'ai présenté dans cette monographie.

3. Méthodologie et limites de l'enquête

Séjour, enquêtes et embûches

Mon premier séjour en Érythrée remonte à l'été 2003. Il s'agissait pour moi de découvrir le pays dans lequel je comptais mener mes enquêtes dans le cadre de mon doctorat et de collecter des informations nécessaires pour établir un projet de recherche. Un an et demi plus tard, au début 2005, nous nous installions, ma compagne et moi, à Asmara. J'allais enseigner un premier semestre à l'Université et je débutais mes enquêtes dans la capitale avant de me rendre dans plusieurs villages de la région Loggo Anseba. Jusqu'en été 2005, mes enquêtes portaient essentiellement sur des questions relatives au système juridique du pays. Je travaillais alors sur un projet de recherche qui avait été accepté par l'Université d'Asmara à laquelle j'étais formellement rattaché.

Mener des recherches en Érythrée, et à plus forte raison des enquêtes ethnographiques, nécessite de s'accommoder de nombreuses contraintes. Comme le remarque Sara Rich Dorman : « l'importance de l'État et de la construction nationale dans tous les secteurs signifie que n'importe quelle recherche est profondément politisée¹. » (Dorman 2005a: 204). Les recherches menées par les scientifiques locaux sont intimement liées aux projets du gouvernement ; leurs résultats doivent seconder l'idéologie nationale et les discours officiels. Les chercheurs étrangers ont certainement beaucoup plus de marge de manœuvre mais ils sont eux aussi soumis à des contraintes importantes : l'accès aux institutions et aux sites de recherches est contrôlé par des permissions spécifiques et parfois, des projets sont tout simplement annulés (Schmidt 2010). Obtenir une entrevue avec un fonctionnaire nécessite presque systématiquement d'avoir ce genre de permis à lui remettre. De surcroît, plusieurs chercheurs se sont vu refuser l'autorisation de mener de nouvelles enquêtes après un premier séjour dans le pays. Cette vigilance touche également les journalistes. Ces derniers sont en effet scrupuleusement surveillés. Un article trop critique conduit aisément, sinon à l'expulsion, au moins à la suspension de leur

1. Ma traduction

activité pour plusieurs semaines.

Dans mon cas, c'est à la suite d'une note envoyée par le Ministère de la Justice que l'Université cessa en juin 2005 d'apporter son support à mon projet de recherche. Sans entrer dans les détails, cela signifiait qu'à partir de ce moment j'avais perdu le soutien que l'Université pouvait m'accorder dans le but d'accéder aux institutions étatiques érythréennes dans lesquelles je souhaitais mener mes enquêtes. La faisabilité de mon projet relatif au système juridique était ainsi considérablement compromis et je décidais alors de suivre d'autres pistes de recherche tout en continuant autant que possible à poursuivre mes enquêtes auprès des juges et des médiateurs avec qui je pouvais encore m'entretenir. C'est dans cette situation qui limitait mes recherches parmi les fonctionnaires que je me suis progressivement intéressé aux individus assignés au service national. Je comptais ainsi regagner partiellement un accès aux institutions étatiques en m'intéressant aux pratiques et aux représentations de ces jeunes adultes qui occupent de force des fonctions subalternes et auxiliaires au sein de l'État érythréen.

A la fin de l'année, mes déplacements dans les campagnes se limitaient à cause des tensions grandissantes avec l'Éthiopie. Obtenir des permis pour se déplacer dans le pays devenait de plus en plus compliqué pour l'ensemble des ressortissants étrangers qui résidaient sur le territoire érythréen. Les restrictions imposées d'abord au personnel des Nations-Unies, puis à ceux des ONGs internationales, compliquaient également pour moi toute sorte de procédures. Sans signes d'amélioration en vue, je décidais alors de concentrer mes enquêtes à Asmara tout en continuant à faire autant que possible de courts séjours dans les campagnes.

En 2006, mes enquêtes portaient essentiellement sur plusieurs questions relatives aux événements vécus par mes interlocuteurs au service national et à ceux qui s'en était affranchi en objectant ou en désertant. Je me penchais ainsi sur d'autres pratiques bureaucratiques et d'autres mesures étatiques que celles proprement juridiques. Suivre le quotidien des individus au service national impliquait de rendre compte de la manière dont ils y étaient assignés, puis parfois réassignés. Je découvrais leurs espoirs relatifs à une potentielle démobilisation et j'apprenais comment certains arrivaient à s'engager dans une telle voie. Je m'intéressais aux innombrables et interminables démarches qu'ils entreprenaient pour obtenir ou renouveler toute sorte de lettres de leurs supérieurs, de papiers et de certificats. J'étudiais les parcours bureaucratiques qu'ils devaient emprunter en suivant de près chacune de leurs étapes ; je consignais dans mes notes leurs impressions et souvent leurs désespoirs. Lorsque ces parcours bureaucratiques s'achevaient brutalement par un échec, il s'agissait de comprendre comment les *agälgilot* faisaient face aux refus, aux embuches, à l'absence d'un service. Je consignais également

le déroulement de leurs activités relatives à leur assignation. Certains n'avaient pas de tâches définies, d'autres avaient des agendas hebdomadaires précis ou conduisaient même des projets professionnels à plus ou moins long terme.

Devant la faiblesse de leurs revenus, j'essayais de rendre compte de la manière dont ils tentaient d'obtenir d'autres formes de rémunérations, de s'assurer un revenu secondaire ou de mobiliser l'aide de leurs parents. Il fallait aussi se pencher sur toutes sortes de démarches qui organisaient leur quotidien. Leur administration locale était souvent une étape indispensable pour accéder à d'innombrables denrées et des articles raréfiés par les pénuries. Leurs familles devaient régulièrement assurer leur accès aux magasins d'État ou trouver d'autres moyens pour sécuriser le nécessaire et corriger la gestion domestique. Je m'intéressais aux stratégies qu'ils adoptaient pour contourner des administrations publiques trop lentes ou des règlements trop fastidieux. Je cherchais également à comprendre à quel prix il était possible pour certains de vivre clandestinement en tant qu'objecteur ou déserteur. On me faisait part très prudemment de certaines confidences relatives au marché noir, je découvrais parfois quelques arrangements entre commerçants et clients ; puis on me parlait de méthodes de falsification ainsi que d'autres pratiques illégales. Je suivais aussi le long déroulement des préparatifs de ceux qui prévoyaient de s'exiler. Enfin, j'observais, chez les uns et les autres, les effets que produisaient de nouvelles mesures et de nouveaux règlements. Nous discussions d'évènements survenus dans leur quartier, de changements touchant leur ministère, des stratégies à adopter devant une nouvelle mesure. Nous cherchions à interpréter les rumeurs, à en tirer des prévisions, à lire entre les lignes des journaux pour décrypter aussi bien des constantes ou des normes dans l'apparent chaos du quotidien que dans le futur promis par certains discours du Parti.

L'anglais et le tigrinya sont les deux langues que j'utilisais lors de mon séjour en Érythrée. La première n'est pas parlée de tous mais la plupart des jeunes adultes érythréens en ont au moins quelques notions. L'anglais est enseigné dans les écoles à partir de la cinquième année (*grade 5 elementary school*). Cette langue fait donc partie de l'enseignement obligatoire. Le tigrinya est devenu la *lingua franca* dans les régions où j'ai résidé, bien plus que l'arabe qui est également l'une des langues officielles non endogène². Pour certaines enquêtes, j'ai dû faire appel à un traducteur jouant le rôle d'interprète anglais-tigrinya, notamment lors de mes séjours dans les villages. Parfois, mes interlocuteurs s'exprimaient dans les deux langues. Je suivais par exemple leurs conversations en tigrinya puis, en aparté, j'obtenais en anglais des précisions sur des parties de conversations incomprises. Dans les situations sans interprète, je me suis jdébrouillé grâce mes notions de tigrinya et à la patience de mes interlocuteurs. A d'autres

2. Pour plus de précision sur la politique linguistique en vigueur en Érythrée référer à (Redie 2010 ; Tekle 2003).

occasions, je menais certaines enquêtes en anglais uniquement. Je retranscrivais ces interactions en français et en anglais dans mes carnets en ajoutant parfois quelques notes en tigrinya.

Aux deux années de terrain en Érythrée s'est ajouté des conversations régulières menées, pour la plupart, grâce à des outils informatiques tels que la messagerie instantanée. Grâce à ces contacts, j'ai pu continuer à suivre les processus engagés par certains ainsi que la manière dont d'autres répondaient à de nouveaux événements les touchant directement. Pouvoir ainsi communiquer à distance de manière simple et régulière transforma les contours de nos interactions. S'il devenait plus difficile d'aborder dans le détail des interactions bureaucratiques, la distance associée à une amitié qui résistait à la séparation m'offrait alors un nouveau regard sur leurs pratiques et leurs stratégies. Il devenait par exemple plus facile de discuter des tensions au sein des familles ou entre amis. De nouveaux projets de départ m'étaient confiés. Une large partie de ces interactions écrites n'a toutefois pas été exploitée car elles s'écartent de la problématique définie dans ce travail. A de rares exceptions, les individus que je cite ne sont plus en Érythrée. La plupart ont décidé de s'exiler en raison des conditions de vie que le service national ou la désertion leur imposait. Je suis resté en contact régulier avec une petite dizaine d'entre eux et j'ai eu l'occasion de suivre à distance les différentes étapes de leur exil.

Au moment de la rédaction, j'ai pris la décision de conserver la langue que j'avais utilisée dans mes carnets. C'est pourquoi tout au long de ce travail, je cite mes interlocuteurs parfois en anglais, parfois en français. Proposer une nouvelle traduction à certaines de ces retranscriptions n'aurait fait que déformer d'avantage leurs propos. Je tiens à souligner qu'aucuns témoignages cités dans ce travail n'a pu être enregistré et retranscrit mot à mot. J'ai eu en effet très rarement l'occasion d'utiliser un enregistreur minidisc³. Par conséquent, l'ensemble des citations orales qui se trouvent dans ce travail provient des notes que j'ai prises sur le moment ou juste après une conversation. Les traductions que je propose ne sont donc pas des retranscriptions au sens strict du terme ; j'ai toutefois soumis un certains nombres d'entre elles à leur auteur afin de m'assurer de leur fidélité à leurs propos. Lorsque cela n'a pas été possible, j'ai décidé de rendre compte de leurs propos sous la forme d'un discours indirect ou d'un récit. S'il faut reconnaître que je suis la plupart du temps le co-auteur de ces passages, j'ai fais tout mon possible pour rester le plus proche de la version que l'on m'avait relatée.

En résumé, mes enquêtes menées en Érythrée se sont déroulées entre le début 2005 et le début 2007. A mon retour en Europe, je suis resté en contact étroit avec plusieurs de mes interlocuteurs avec qui j'ai poursuivi mon travail de collecte de données à distance

3. Compte tenu de la situation militaire et politique dans le pays, il était également très difficile de prendre des clichés.

jusqu'à la fin 2009. Enfin, un certain nombre d'informations présentées dans ce travail sont également issues de mon séjour en été 2003 et de mon travail mené depuis la Suisse en 2004. Le matériel ethnographique présenté dans ce travail couvre ainsi la période de sept ans qui court entre 2003 et 2009. Compte tenu encore des enquêtes que j'ai mené à propos de certains événements passés, les interprétations que je propose au sujet de la mobilisation, de la surveillance et de la répression des jeunes adultes érythréens couvrent ainsi plus généralement la première décennie du vingt-et-unième siècle.

Les jeunes adultes en âge de servir

Mon ethnographie se concentre sur un groupe relativement limité d'acteurs. Il s'agit de mes interlocuteurs tigrinya assignés au service national dans le secteur civil, à Asmara ou ailleurs sur les hauts-plateaux. Si j'ai mené mes enquêtes avec une centaine d'individus durant mes deux années de séjour en Érythrée, je ne cite que certains d'entre eux. Une liste se trouve en annexe à ce travail. Une dizaine a suivi des études jusqu'au niveau *bachelor* à l'Université d'Asmara et la plupart sont de confession chrétienne, orthodoxe ou protestante. S'ajoute un petit nombre d'individus en âge de servir mais qui ont décidé d'objecter ou de désertre (6) ; ce sont des clandestins qui se cachent et tentent de trouver les moyens de s'évader du pays. Deux soldats-*agälgot*, quelques militaires (5) ainsi que deux anciens combattants de la guerre d'indépendance (*tägadälay*) et quelques autres fonctionnaires finissent de compléter la liste des acteurs que je mentionne dans ce travail. Pour des raisons relatives à la sécurité et à la sérénité de mes interlocuteurs je n'utilise que des pseudonymes dans ce travail.

Durant ces deux années passées sur le terrain, il a été plus facile d'entretenir des relations soutenues avec des érythréens de sexe masculin et cela se reflète dans l'échantillon que j'ai sélectionné. Ainsi, parmi mes interlocuteurs seulement huit sont des femmes. Il faut donc souligner que les pratiques et les représentations analysées dans ce travail sont plutôt représentatives des hommes tigrinya assignés au service national. En revanche, la proportion homme/femme est bien mieux équilibrée en ce qui concerne le petit groupe des déserteurs-objecteurs. La plupart des acteurs ciblés par ce travail sont âgés d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années. Nés entre 1970 et 1985, une majorité d'entre eux n'a que peu de souvenirs de la période située avant l'indépendance de l'Érythrée en 1991. Les *agälgot* avec qui je me suis lié se considèrent comme de jeunes érythréens⁴. Ceux dans la

4. Bien entendu, la jeunesse est un critère de classification relativement vague dans la mesure où sa définition est socialement construite et peut varier selon le contexte culturel et les perspectives individuelles.

trentaine notamment se préoccupaient souvent de leur avenir et répétaient que le service national ne leur permettait pas de réaliser certains objectifs attendus des jeunes adultes tigrinya, comme se marier et de fonder une famille. Enfin, il faut souligner que mes enquêtes se sont donc restreintes à une génération seulement.

Dans l'introduction de son ouvrage comparatif sur la jeunesse en Afrique, Jon Abbink remarque que si les jeunes africains ont joué un rôle central dans les processus de décolonisation et les mouvements d'insurrections au sortir de la période coloniale (2005: 15), « [q]uarantes années d'histoire postcoloniale n'ont, ni permis aux [nouvelles jeunes générations] de se retrouver au pouvoir, ni en général d'améliorer substantiellement les conditions de vie des jeunes en Afrique. » (*ibid.*: 7, ma traduction). Les élites postcoloniales ont ainsi généralement entravé l'émancipation des jeunes générations (*ibid.*: 24) et ce constat s'applique également dans le contexte historique postcolonial beaucoup plus récent de l'Érythrée. En revanche, s'il est vrai que les *ṣälgäglot* ont un statut légal qui limite considérablement leurs marges de manœuvre ce n'est pas parce qu'ils ont été laissé de côté par les politiques nationales. Bien au contraire, c'est plutôt parce qu'ils sont forcés d'occuper le bas de l'échelle de la fonction publique que les *ṣälgäglot* se trouvent dans une situation de dépendance et de vulnérabilité qui ne leur offre que très peu de perspective d'avenir. Cette situation relative au jeunes adultes mérite d'être clairement soulignée car c'est sans aucun doute un cas particulier en Afrique comme Jon Abbink ne manque pas de le remarquer : « Eritrea set up one of the most massive youth mobilization efforts ever seen in Africa, [...] In the eye of the governing circles, the young generation has no agency and no autonomy but must continue to follow the precepts of nation-building as defined by the leaders. » (*ibid.*: 28, ma traduction). Dans beaucoup d'autres pays africains, faire carrière dans la bureaucratie et l'administration étatique est une opportunité très convoitée parce qu'elle rime souvent avec une manière d'assurer son futur et celui de sa famille. Il est donc en somme peu surprenant que les *ṣälgäglot* s'opposent aux politiques de l'État. Le mécontentement et le désenchantement sont en effet des sentiments partagés par tous les *ṣälgäglot* (*ibid.*: 10 ; Dorman 2005).

Dans ce travail, j'analyse certaines pratiques et représentations des jeunes adultes érythréens que j'ai déjà regroupé sous l'étiquette d'*ṣälgäglot* dans la mesure où mes interlocuteurs se trouvent dans un certain rapport formel avec les institutions et les agents de l'État érythréen. S'il reste encore à explorer les relations entre *ṣälgäglot* et État, il suffit de reconnaître pour l'instant que le devoir de servir ainsi que la suspension de certains droits assurés à d'autres citoyens sont des critères qui conduisent la plupart des Érythréens à utiliser le terme « *ṣälgäglot* » comme une catégorie générale ou un statut afin de désigner cette large partie de la population assignée au service ou du moins en âge de l'être. Le terme n'est toutefois pas issu d'une typologie officielle ou juridique.

Les ṗāglot ont en commun certaines expériences et certaines représentations vis-à-vis de l'État et à ce titre, mon ethnographie me permet de généraliser à l'ensemble d'entre eux les conclusions que j'élabore à partir des données présentées. Cependant, cela n'implique pas nécessairement de considérer les ṗāglot comme un groupe constitué et soudé. J'illustre en effet que ce rapport formel entre eux et l'État est vécu, assimilé et façonné par chaque individu, à sa manière et ce, jour après jour, aussi bien au gré des coups du sort que de la répétition des routines quotidiennes. Les ressources mobilisables pour se tirer d'affaire ou pour améliorer leurs conditions de vie sont considérablement limitées. Cette situation contribue ainsi à accentuer parmi eux sinon des rivalités, au moins des stratégies concurrentes.

Je tiens à distinguer les agents que je regroupe sous le statut de fonctionnaires et qui n'effectuent pas un service civil mais sont libres de quitter leurs fonctions. Il suffit de remarquer par exemple que la plupart des enseignants, des infirmiers, des juges, des militaires, des secrétaires ainsi que des *factotum* employés au sein du Parti ou des ministères sont des jeunes érythréens en service. S'il est difficile d'estimer précisément leur nombre, il ne fait aucun doute qu'ils composent une large majorité des agents de l'État. De part leur présence massive au sein de l'ensemble des institutions, les jeunes adultes au service représentent une force vive essentielle au fonctionnement de l'État tel qu'il se présente en Érythrée de nos jours. Toutefois, leur place est à la fois centrale et périphérique à plusieurs égards. Leurs points de vues et leurs vécus sont situés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'État. A l'intérieur parce qu'ils occupent quotidiennement leurs fonctions et leurs positions dans une institution étatique et connaissent donc au moins une partie de son fonctionnement local ; et à l'extérieur, parce qu'ils ne se sentent pas appartenir à des structures étatiques qui les exploitent par la force. La place qu'ils occupent se situent donc à la fois aux marges et au centre de l'État pour reprendre la proposition générale formulée par Veena Das et Deborah Poole (2004)⁵. Une très large majorité d'entre eux occupent en effet des postes subalternes et n'endossent aucune responsabilité dans la hiérarchie. Eux-mêmes ne se considèrent généralement que comme de simples exécutants d'ordres que leurs supérieurs ne cessent de modifier. Autrement dit, pour eux l'État débute un peu plus loin dans le couloir, là où se trouve ceux qui les dirigent.

Compte tenu à la fois de cette configuration structurelle et de l'opinion de mes interlocuteurs, mon ethnographie et mes interprétations ne peuvent donc que se situer à la périphérie de l'État. Cette zone grise rend alors parfois difficile de distinguer clairement ce qui relève de l'État de ce qui ne lui appartient pas ou plus tout à fait. Ce constat est non

5. Ma collègue Tricia Redeker Hepner attribue également aux exilés érythréens cette place « aux marges de l'État », définie à la fois comme distincte et centrale à ses opérations (2009: 190).

seulement au cœur de ma problématique, mais il a aussi orienté sans arrêt les analyses que je propose dans chaque chapitre. Non seulement, les limites de l'État ne peuvent pas être conceptuellement définies (Mitchell 1991) mais ces mêmes limites, considérées par mes interlocuteurs, font l'objet de mes analyses. Dans cette perspective, l'État érythréen dont il est question dans ce travail est appréhendé à partir de la réalité des pratiques et des représentations de mes interlocuteurs au service national. Mon travail s'inscrit en ce sens dans une approche théorique de l'État qui propose de questionner la dichotomie État/société afin de la dépasser ou du moins, d'en atténuer le rôle dans le discours anthropologique (Hansen & Stepputat 2001).

C'est à partir de cette « périphérie » que j'ai pu aborder les fonctionnements, les procédures et les acteurs de l'État érythréen. Les fonctionnaires, et notamment les vétérans de la guerre de libération employés dans les structures de l'État ou du Parti, ne souhaitaient s'entretenir avec moi qu'à de rares exceptions. Par ailleurs, j'évitais aussi de m'approcher des forces de police et des militaires pour ne pas courir inutilement le risque de mettre en péril la liberté de mes proches. Si donc les *agälglot* furent mes principaux interlocuteurs, je n'avais que peu de possibilité de comparer leurs pratiques et leurs représentations avec d'autres agents de l'État. Je reviens sur ce point important à la fin de ce chapitre.

Méthodes d'enquête auprès des *agälglot*

Mon travail ethnographique n'a pu être réalisé que grâce à la confiance et à la patience de mes interlocuteurs. Dans le climat politique érythréen où les tensions internationales ne cessent d'être présentées par les médias locaux comme des marques patentes de complots contre la nation, la méfiance à l'égard des étrangers est importante⁶. Pour ceux qui remettaient en doute ces vues officielles au sujet des intentions néfastes des étrangers, passer du temps en ma compagnie n'était pas dénué de tous risques. A plusieurs reprises, des proches m'ont confié avoir été interrogé à propos de leurs activités. Ainsi, la prudence, la réserve et l'évitement vis-à-vis des étrangers est un gage pour écarter autant que possible le regard des agents de la Sécurité nationale. Si la méfiance relative aux étrangers m'a sans aucun doute fermé des portes, le risque, pour mes interlocuteurs, d'être « sous les projecteurs » de l'État a considérablement augmenté le temps nécessaire pour mener mes enquêtes. Dans ces conditions, vouloir assurer la sérénité de mes interlocuteurs a consisté à leur laisser le choix des modalités de nos

6. Cette méfiance n'est pas récente, elle date en effet des pratiques de contrôle des informations en vigueur au sein de l'EPLF ainsi que des mesures prises par le mouvement pour conserver un monopole sur son image. A ce propos, voir par exemple : (Connell 1993, 2005 ; Pateman 1998)

interactions et de leur fréquence.

Mener des entretiens féconds, suivre mes interlocuteurs dans leurs démarches et partager des informations avec eux n'a été possible que très progressivement. J'ai mis du temps à identifier et à mettre en pratique certains principes de confidentialité qu'ils me demandaient de manière peu explicite d'adopter. La discrétion relative aux activités quotidiennes même banales était de rigueur dans le contexte social et politique qui règne en Érythrée. S'enquérir par exemple des activités professionnelles d'un inconnu ou des faits et gestes récents d'une personne proche n'allait pas sans poser des problèmes ou une certaine gêne. Il m'a fallu plusieurs mois avant de maîtriser les codes pour s'enquérir de certaines questions sensibles et pour respecter les zones d'ombres que mes interlocuteurs souhaitaient conserver sur leurs pratiques.

Les questions les plus sensibles ne touchaient pas aux opinions politiques ou aux critiques de mes interlocuteurs relatives aux administrations ou aux mesures étatiques. Les sujets les mieux gardés avaient trait plutôt aux relations d'entraide et de solidarité qu'ils entretenaient. Il s'agissait avant tout pour eux de ne pas mettre en péril les petits arrangements qu'ils avaient su trouver avec leurs collègues, leurs amis ou leurs parents. Fragilisés par une suspicion généralisée, ces arrangements requièrent en effet une discrétion à toute épreuve. C'est pour cette raison que je découvrais l'existence ces stratégies toujours un peu trop tard pour pouvoir les observer. Ce travail ne présente donc qu'un nombre limité de pratiques mises en œuvre par mes interlocuteurs pour faire face aux pénuries et aux limitations qui leur étaient imposées. Il ne faut pas omettre que ce que mes interlocuteurs ont bien voulu me dire a eu aussi un impact crucial sur la problématique de ce travail et sur les interprétations que je tire des phénomènes étudiés. Leur volonté de me montrer à tout prix les vicissitudes de la politique érythréenne et le vécu quotidien d'un despotisme bureaucratique plutôt que de m'indiquer les failles du système qu'ils exploitaient résume assez bien le champ et les limites de leur participation à mes recherches. Si j'ai souhaité faire honneur à leur engagement politique en proposant ce travail sous la forme qu'il a, j'ai souhaité également y apporter mon regard critique.

Lors de la rédaction de ce travail, j'ai brouillé les pistes pour m'assurer que mes lecteurs qui connaissent bien l'Érythrée ne puissent en aucun cas identifier mes interlocuteurs grâce aux faits et aux dires que je relate et ce, malgré l'utilisation systématique de pseudonymes. Dans cette perspective, j'ai choisi d'attribuer les propos ou les actions de certains à d'autres lorsque cela ne biaisait pas l'analyse. De la même manière, j'ai encore modifié sensiblement certains passages ethnographiques. Toutefois, je n'ai jamais ajouté des éléments fictifs ou des événements qui ne se sont jamais produits. Les modifications apportées à certains événements relatés sont tout au plus des emprunts faits à d'autres

situations similaires. Enfin, pour bon nombre de cas présentés avec détails, je me suis assuré que les précautions prises étaient satisfaisantes du point de vue de mes interlocuteurs. Pour ce faire, nous avons non seulement discuté ensemble des modalités des comptes-rendus les concernant, mais je leur ai aussi soumis une version provisoire, par écrit ou oralement, et c'est parfois à leur demande que j'ai opéré les modifications qu'ils me demandaient de faire encore. Ce travail de brouillage qui implique un certain nombre de modifications par rapport à mes notes de terrain, n'altère, ni les détails ethnographiques importants, ni les interprétations que j'en tire.

Si j'ai pu contempler le déroulement de la plupart des événements que je présente c'est avant tout à partir des expériences des *agälglot*. Il est important de distinguer quatre registres de données dans le travail d'analyse : il y a tout d'abord les observations des pratiques auxquelles s'ajoutent les discours et les commentaires sur les pratiques ; viennent ensuite les représentations qui ne sont pas directement associées aux expériences et aux pratiques et enfin, les raisonnements, les justifications, ainsi que d'autres discours normatifs ou moraux comme par exemple les opinions ou les jugements. Je me suis attelé à collecter autant que possible des données dans ces quatre registres en essayant d'obtenir le plus possible de témoignages comparables. Pour des raisons que j'ai déjà évoqués, il a toutefois été difficile de suivre mes interlocuteurs sur le lieu de leur travail et à tous les moments de leurs démarches bureaucratiques. Ainsi, une partie non négligeable des événements que je relate sont issus des récits détaillés de leurs parcours. Dans ces cas de figure qui limitaient mes observations, j'ai suivi systématiquement trois principes méthodologiques afin que les discours sur les pratiques soient les plus fidèles aux pratiques elles-mêmes. Le premier consistait à suivre mes interlocuteurs jusqu'où cela était possible et d'attendre. Cela me permit d'avoir leurs réactions, leurs récits et leurs commentaires à chaud. Le deuxième principe consistait à m'entretenir longuement avec eux pour écouter leur récit spontané, puis m'enquérir ensuite des détails qu'ils ne mentionnaient pas immédiatement. Au bout d'un certain temps, tous se sont pris au jeu de cet exercice fastidieux de remémoration. Enfin, le troisième principe consistait à reparler avec eux de l'événement à des intervalles allant de quelques jours à quelques mois. Je collectais ainsi plusieurs versions diachroniques, tant spontanées qu'induites, d'un même récit-événement. Je discutais des nouveaux détails ou des incohérences qui affleuraient. Cette démarche permettaient également de rendre compte dans mes notes du changement de leurs opinions et de leurs interprétations en fonction de nouveaux événements.

Grâce à des témoignages concomitants, des récits de situations similaires ou des démarches menées dans les mêmes bureaux, je pouvais croiser les données, me rendre compte de la marge de manœuvre de certains bureaucrates et déduire peu à peu, des cas

particuliers et certains principes généraux. A la longue, il m'est arrivé également de pouvoir faire profiter mes interlocuteurs du savoir, des indiscrétions et des stratégies que j'avais pu collecter grâce à d'autres. Je passais des informations entre des individus⁷ sous la forme d'ouï-dire dans un premier temps pour ensuite profiter d'établir un échange explicite qui souvent me permettait également de creuser certaines questions et découvrir d'autres facettes des démarches en question. Lorsque certains de mes interlocuteurs comprirent que je pouvais, dans une certaine mesure, être également une ressource mobilisable pour collecter des informations dont ils n'avaient pas accès directement, cela transformait durablement nos relations et resserrait les relations de confiance entre nous. Ainsi, d'une part, je devenais au moins potentiellement utile et d'autre part surtout, mes interlocuteurs remarquaient que je pouvais fournir des informations sans trahir et dévoiler mes sources ; je savais respecter la discrétion et la confidentialité qu'ils réclamaient. L'un dans l'autre, cette pratique d'échange contribuait à réduire partiellement les inégalités inhérentes que toutes enquêtes de terrain produisent et qui s'étaient bien sûr installées entre moi, l'enquêteur, et mes interlocuteurs.

Une autre forme particulière d'observation participante s'offrit à moi lorsqu'il fut possible de participer à certaines conversations en petit groupe. Une partie de ce que je présente est le résultat d'une succession de longues discussions informelles entre amis dans lesquelles nous décortiquions certains événements, mettions en commun les rumeurs que nous entendions et faisons l'inventaire critique des hypothèses que nous pouvions émettre en fonction des observations des uns et des autres. Nous formions une sorte de réseau solidaire et informel d'échange d'information spécialisée dont l'extension et les maillons devaient toujours rester partiellement indiscernables. Dans ce cadre aussi j'offrais mes vues et je servais de courroie de transmission entre des individus qui ne se connaissaient pas. N'ayant que peu d'opportunité moi-même d'interroger d'autres fonctionnaires pour saisir les normes et la teneur des mesures qu'ils mettaient en place, j'affectionnais tout particulièrement ces occasions de discussion qui m'offraient un lieu d'observation sur la construction collective des connaissances et des hypothèses relatives aux processus étatiques⁸. Ainsi j'ajoutais en silence à ces discussions mon projet interprétatif de nature anthropologique : saisir le fonctionnement de ce système d'échange, déterminer des logiques d'interprétation et en suivre les développements.

Au fil de ces discussions qui n'impliquaient pas toujours les mêmes personnes, je recoupais les informations et les avis sur les fonctionnements d'une institution pour obtenir une vue

7. Si la plupart du temps ces échanges se passaient entre individus qui ne se connaissaient pas, il m'est aussi arrivé plusieurs fois d'établir des échanges réciproques d'informations entre des connaissances qui directement n'échangeaient pas sur certaines questions. Dans tous les cas, j'ai respecté la règle de l'anonymat nécessaire à l'ensemble de ces transactions.

8. Ce qui est énoncé ici donne toute la signification au terme « interlocuteur » que j'utilise fréquemment dans ce travail.

d'ensemble et pour saisir du même coup la variété de sens qu'ils produisaient au sujet d'une mesure ou d'un bureau. Toutefois, de cette fabrique collective de sens, je découvrais aussi à quel point une mesure appliquée largement ou un règlement commun pouvait prendre une multiplicité de variantes dans sa mise en œuvre. Je découvrais que d'un côté à l'autre de la ville des bureaux dont les fonctions étaient apparemment identiques avaient des pratiques bien différentes pour traiter d'affaires tout-à-fait comparables. Nous collectionnions donc ainsi des informations sur telle ou telle mesure et nous nous échangeions leurs variantes locales, nos observations personnelles et nos exégèses afin de mieux les comprendre. Autrement dit, je participais à la construction collective d'un savoir et d'une réalité relatives aux institutions étatiques, à leur fonctionnement et à leurs politiques. Je donne dans ce travail un exemple condensé de ces discussions répétées au sujet d'une mesure introduite en 2006. Suivre, puis participer à ces conversations, fut crucial pour saisir la confusion dans laquelle j'ai vu souvent se débattre mes amis érythréens. A la versatilité apparente d'une mesure, d'un règlement ou d'un type de décision s'ajoutait effectivement la mise en commun des variantes collectées et l'évolution des interprétations que chacun élaborait rendant ainsi parfois très difficile l'élaboration d'un socle empirique solide sur lequel je pouvais distinguer clairement les faits des représentations particulières de mes informateurs. En somme, le doute méthodologique et l'insurmontable suspension des valeurs de vérité factuelle qui résultait souvent pour moi de ces mises en commun n'était que le reflet bien pâle des incertitudes vécues avec autrement plus de conséquences par mes interlocuteurs.

Une posture morale et quelques biais

Le contexte dans lequel mes enquêtes se sont déroulées est caractérisé par les trois dimensions propres aux terrains sensibles que Florence Bouillon, Marion Fresia et Virginie Tallio présentent dans leur ouvrage : « En premier lieu, nous le disions, les terrains sont sensibles en ce qu'ils sont porteurs d'une souffrance sociale, d'injustice, de domination, de violence. En second lieu, ils sont sensibles parce qu'ils impliquent de renoncer à un protocole d'enquête par trop canonique, l'ethnologue devant ici mettre ses méthodes à l'épreuve pour inventer, avec un souci permanent de rigueur, de nouvelles manières de faire. Les espaces enquêtés sont souvent isolés, fermés, à la marge, et le caractère éphémère de certaines situations est susceptible de précipiter la recherche, ou de la clore. [...] En dernier lieu, ces terrains s'avèrent sensibles en ce qu'ils relèvent d'enjeux socio-politiques cruciaux, en particulier vis-à-vis des institutions sociales normatives. L'ethnologue doit faire face à une demande sociale parfois pressante et émanant simultanément de plusieurs acteurs. » (2005: 14-15).

Le service national est au cœur de plusieurs enjeux politiques majeurs en Érythrée. Il constitue en effet, la colonne vertébrale de la défense et du développement du pays tout comme il est le fer de lance du nationalisme et de l'hégémonie du Parti. Mais il est également au cœur des tourments des jeunes adultes érythréens et de leur famille. Dans sa forme actuelle, il est la cause de l'exode érythréen et par conséquent il représente le sujet des principales critiques faites à l'encontre du gouvernement, non seulement en Érythrée, mais un peu partout dans le monde. Le service national fait l'objet des dénonciations de la part des activistes érythréens de la diaspora et des agences internationales de défense des droits humains. Enfin, la nature du service national et les expériences individuelles de cette mobilisation interviennent massivement dans les problématiques et les enjeux liées à l'octroi de l'asile, et ce, en Europe comme en Amérique du Nord. Dans cette configuration, approcher cette mobilisation d'une manière ou d'une autre implique nécessairement de prendre une position politique et morale face au phénomène. Le débat virulent qui a opposé récemment Kjetil Tronvoll à Redie Bereketeab (Tronvoll 2004 ; Redie 2004) au sujet du service national n'est à ce titre qu'un témoin parmi d'autres de la venimosité des querelles d'opinions autour des questions qui touchent au champ politique érythréen.

Il est utile de faire un petit détour historique dans la littérature relative à l'Érythrée pour remarquer que les journalistes, les experts et les chercheurs en sciences sociales ont rarement fait preuve d'impartialité envers les forces politiques du pays. Dans une large mesure, les discours et les études ont d'abord été partisans. Avant la libération, les commentateurs se sont principalement fait les défenseurs de la cause nationale et se sont rangés aux côtés de la guérilla. Ils ont diffusé le discours officiel de l'EPLF et se sont opposés ainsi, non seulement aux vues du régime éthiopien, mais à celles aussi de l'autre mouvement national armé, l'ELF, le concurrent de l'EPLF qui abandonna la lutte active en Érythrée au début des années quatre-vingt. Jusqu'à l'indépendance et peu après celle-ci, cette littérature a fait l'éloge d'un mouvement révolutionnaire qui ne manquait pas de transformer radicalement les structures de la société afin de promouvoir l'égalité entre les ethnies et celle entre hommes et femmes. Mais depuis le milieu des années nonante, les commentateurs se sont distancié peu à peu des discours officiels du nouveau gouvernement. Des analyses ont commencé à ne plus correspondre exactement aux lignes définies par le Parti ; des critiques du nationalisme ont infléchi les convictions politiques des experts. Pour les derniers partisans, la guerre entre l'Érythrée et l'Éthiopie, puis les mesures draconiennes prises par le Président en 2001, ont finalement été le révélateur inconditionnel d'une débâcle politique déjà consommée. Dès lors, le ton des experts a considérablement changé, à l'exception de ceux qui résident encore en Érythrée. La plupart des études en sciences sociales dénoncent une dérive autoritaire du

gouvernement au pouvoir. D'innombrables violations des droits humains sont documentées et des exactions commises par les institutions étatiques érythréennes sont mentionnées dans les rapports et les études de tout ceux qui s'intéressent à ce pays.

Compte tenu à la fois de la situation politique en Érythrée et de ce contexte intellectuel, tendre à une neutralité politique me paraît non seulement illusoire mais aussi parfaitement irresponsable de vouloir écarter le projet d'une critique sociale. Si alors « l'anthropologue ne peut et ne doit pas esquiver la posture morale qu'il ou elle adopte – explicitement ou implicitement, par excès ou par omission – il est ainsi épistémologiquement mais également politiquement crucial d'adopter une démarche réflexive dans nos recherches afin de questionner les valeurs et les jugements qui sous-tendent notre travail.⁹ » (Fassin 2008: 341). Dans la mesure où mon parti pris politique et moral est inhérent aux analyses que je propose, il me semble nécessaire de souligner quelques facettes de ma démarche. Cette dernière est certainement aussi importante que le sujet que j'ai choisi d'étudier. L'un résonne avec l'autre, ils s'infléchissent mutuellement. Composée des conduites que j'ai adopté, ma posture est un mélange de capacités et de choix tout-à-fait personnels mais elle est induite également par des événements qui m'ont dépassés. Autant cette posture que le sujet que j'ai choisi de traiter ont été considérablement façonnés par mes interlocuteurs.

Le choix de me concentrer sur les représentations et les pratiques des jeunes Érythréens en âge de servir n'est bien entendu pas le fruit du hasard. Comme d'autres avant moi, j'ai été séduit par l'objectif de rendre compte de la vie de ceux opprimés par un régime. Toutefois, l'indignation n'est qu'une raison parmi d'autres qui préside au choix de mon sujet d'étude et de mes interlocuteurs. Si je me suis rangé du côté de ceux que je considérais comme les victimes d'exactions étatiques, je n'ai pourtant jamais abandonné le projet que je convoitais tant : mener avant tout mes enquêtes au sein des institutions étatiques pour saisir leurs logiques de fonctionnement et leurs rationalités. La volonté diffuse de me barrer l'accès direct aux institutions étatiques qui m'intéressaient en premier lieu a déterminé aussi les choix que j'ai fait sur le terrain. Ainsi, la direction que ma recherche a prise n'est donc pas uniquement le résultat de mes convictions politiques personnelles. Les difficultés que je rencontrais ont en effet contribué à diriger mon attention vers ceux qui occupent les marges de l'État. Durant les deux années où j'ai résidé en Érythrée, j'ai choisi d'adopter une logique de profil bas vis-à-vis des administrations publiques, d'une part pour être en mesure de poursuivre mon séjour et mes enquêtes dans ce pays, d'autre part pour ne pas risquer de mettre en péril mes interlocuteurs ou du moins leurs fragiles démarches bureaucratiques.

9. Ma traduction

Malgré tout, écouter mes interlocuteurs en âge de servir et les observer faire face quotidiennement aux incertitudes imposées par l'État a considérablement forgé mes représentations et mes opinions politiques vis-à-vis du gouvernement érythréen. J'adoptais leurs vérités partielles et j'étais affecté par leur vision du contrôle, de l'incertitude et de l'insécurité. Je craignais les futures rafles tout comme j'anticipais des renforcements de la surveillance. J'adoptais également leurs précautions et leurs discrétions vis-à-vis d'un fonctionnaire ou d'une procédure ; d'abord à l'Université, puis dans les institutions que je pouvais fréquenter avec eux ou à mon propre compte. Enfin, je décidais de rendre compte de leurs perspectives dans la mesure où c'était ce qu'ils souhaitaient que je fasse une fois quitté leur pays. Mon expérience de terrain n'était donc pas seulement située, mais elle constituait également un parti pris pleinement assumé autant par mes choix que par les limites qui m'ont été imposées. Si je me suis souvent accordé aux représentations de mes interlocuteurs au service national, mon analyse est aussi le résultat d'un travail de distanciation par rapport à leurs vues et leurs opinions, non seulement pour se donner l'occasion d'en savoir plus sur une pratique mais également pour interroger les catégories impliquées par leurs discours ou encore avec l'intention de chercher les nuances qu'ils pouvaient néanmoins reconnaître malgré les avis tranchés qu'ils défendaient souvent.

La finalité de la démarche anthropologique se distingue toutefois clairement de celle qui consiste à évaluer, à juger et à sanctionner. Ces deux démarches se distinguent entre autres par la manière qu'elles ont chacune d'articuler et de peser les jugements avec les connaissances empiriques. Le discours moral use des faits qu'il simplifie pour avancer une conclusion normative (sa cause), tandis que la démarche anthropologique, animée par un substrat normatif qui la guide partiellement, a pour but de rendre compte d'une complexité sociale et d'en proposer une analyse en remettant en question toute une série de présupposés (dont le substrat normatif du chercheur) par les faits qu'elle collecte¹⁰. Autrement dit, et au risque de simplifier à l'extrême, la première démarche présente des faits pour dénoncer l'intolérable, tandis que la seconde, doit, en partant de ce point, s'insurger pour présenter l'intolérable dans une version plus complexe et plus nuancée qu'auparavant.

La démarche que j'ai adoptée se démarque donc d'une anthropologie militante définie par Nancy Scheper-Hughes comme un site de résistance (1995) qui implique non seulement une complicité avec les démunis (*ibid.*: 420) mais dans laquelle le chercheur se doit d'embrasser les vues des sans-pouvoirs et leurs combats (*ibid.*: 417). Ce rôle bien discutable ne laisse que peu de place en effet au travail critique de l'anthropologue dont le but est avant tout de rendre compte des nuances et parfois des ambiguïtés relative à

10. A ce sujet voir p.ex. (Fassin 2008).

l'exercice et à la réception d'une multitude de pouvoirs diffus. Ainsi, dans cette perspective, la démarche épistémologique que j'ai choisie permet de nuancer la complicité morale et politique qui m'a si intimement lié aux *agälglot* en proposant un regard critique qui interroge leurs manières de se positionner face au pouvoir de l'État. C'est dans cette perspective que j'ai conçu alors le projet politique que je propose et qui constitue le fil rouge qui court le long de mes analyses et de mes démonstrations. Si je dénonce des exactions commises par l'État érythréen, c'est donc également pour montrer à quel point mes interlocuteurs sont parfois les complices de l'autoritarisme de l'État qu'ils dénoncent. Ces derniers participent même activement, de gré comme de force, à la fragmentation des liens sociaux sans avoir le choix de faire autrement.

L'analyse de récits de violence, dénonçant des exactions, leurs acteurs et leurs commanditaires, doit nécessairement tenir compte des biais, des enjeux mais aussi des non-dits qui entourent de telles narrations. Chercher dans ces récits à faire une distinction entre une part de fiction ou de distorsion et des souffrances bien réelles est une démarche rarement transparente et bien peu souvent fondée sur une méthodologie rigoureuse. Un tel projet a donc non seulement des limites mais il comporte déjà en soi ses propres biais. Toutefois, comme nous le rappelle Marion Fresia, cela ne doit pas faire disparaître la valeur ethnographique que de tels récits peuvent nous offrir sur toutes sortes de normes de conduites et de modes d'expressions (2005). Mettre en œuvre le principe sceptique qui consiste à momentanément suspendre son jugement sur les valeurs de vérité des déclarations est nécessaire pour effectuer le type d'analyse proposée par ma collègue. Je veux souligner que cette démarche ne remet aucunement en cause les responsabilités épistémologique, éthique, politique et existentielle qui m'ont animées. Bien au contraire, c'est grâce à cette suspension de mon jugement et en évitant de « victimiser » les victimes d'une part, et de « démoniser » les dominants d'autre part (Fassin 2005: 101), qu'il m'a été donné de pouvoir lire entre les lignes des événements et des discours et ainsi de tenir jusqu'au bout mes responsabilités de la manière la plus cohérente possible.

Si le chercheur prend parti (Becker 1967), il a aussi toujours des préférences ou plus d'aisance à s'entretenir avec des individus plutôt que d'autres (Olivier de Sardan 2008: 80). A cet égard, mes recherches en Érythrée ont parfois souffert de la limitation des points de vue disponibles à propos de certains événements. Dans un contexte où la méfiance et la suspicion occupent une place de choix dans le quotidien des uns et des autres, vouloir enjamber les fossés creusés par les peurs et les lignes de forces a souvent été une perte de temps. Mes tentatives ont même parfois compromis des relations de confiance que j'avais pu établir et que je voulais à tout prix conserver. Ainsi, il n'a pas été toujours possible de trianguler mes données en cumulant les perspectives de différents acteurs sur un même sujet ou à propos d'un événement particulier (Olivier de Sardan 2008: 79). La

plupart du temps, j'obtenais suffisamment de données auprès de mes interlocuteurs en âge de servir pour me permettre d'identifier le champ des variantes. Cette forme de saturation (*ibid.*: 87ss.) m'a permis de sélectionner dans mes carnets de notes des données représentatives relatives à certaines de leurs pratiques, de leurs représentations et de leurs opinions.

En revanche, j'ai eu beaucoup plus de peine à obtenir une telle représentativité parmi les Érythréens d'autres générations, qu'ils soient partisans ou détracteurs du régime au pouvoir. Il n'a pas été rare par exemple que mes interlocuteurs au service national refusaient que je m'entretienne de manière approfondie avec leurs collègues et même avec leurs parents. A ce titre, Jean-Pierre Olivier de Sardan fait mention d'un risque d'encliquage auquel j'ai été largement confronté (2008: 93-94). Si à tout moment, l'enquêteur occupe donc une position dans un champ de force, il arrive aussi parfois qu'il soit difficile de s'émanciper de cette place particulière qu'il a eu l'occasion de prendre ou le privilège de recevoir. Ce risque de s'enfermer dans un groupe social particulier peut ensuite induire d'importants biais dans l'interprétation des données ethnographiques. Ainsi empêché parfois d'accéder moi-même aux « autres » définis par les *ṣāḡlglot*, j'ai pu néanmoins profiter de l'aide de certains d'entre eux qui ont bien voulu jouer le rôle d'enquêteur dans leur famille ou sur leur lieu de travail. Ils pouvaient par ailleurs accéder à des individus qui, pour une raison ou une autre, refusaient catégoriquement d'établir un contact avec moi.

Compte tenu de ces importantes limitations et du manque de représentativité des données relatives d'une part, aux parents des *ṣāḡlglot* et d'autre part, aux agents de l'État dont les individus en service se distinguaient, j'ai rarement décidé de rendre compte de manière détaillée de matériaux collectés par mes interlocuteurs ou par moi-même au sujet de ces deux groupes. Ces données ont toutefois constitué des sources importantes sur lesquels je me suis reposé pour élaborer certaines interprétations. A quelques exceptions près, j'ai choisi aussi de ne faire référence qu'aux pratiques et aux représentations des *ṣāḡlglot* pour simplifier les questions dont la complexité étaient déjà importante et pour rendre mes interprétations le plus clair possible. Je tiens toutefois à souligner que bon nombres de pratiques et de représentations que je mentionne à propos des *ṣāḡlglot* sont partagés par la plupart des Érythréens. Un certains nombres d'évènements, de mesures répressives et de démarches administratives que je présente dans ce travail touchent en effet, directement ou de très près, des individus plus jeunes ou plus âgés que ceux censés être assignés au service national. C'est pourquoi j'ai parfois élaboré des interprétations sur la société érythréenne et j'ai avancé des constats plus généraux à l'égard des relations entre les citoyens érythréens et leur État.

Cela dit, il faut toutefois remarquer l'absence patente des perspectives et des pratiques des hauts-fonctionnaires de l'État et des anciens combattants devenus simples fonctionnaires. A de très rares exceptions, ils ont toujours souhaité garder une distance importante avec moi et ce que je pouvais représenter pour eux. Comme je l'ai entendu souvent durant mon séjour, ces anciens combattants avaient peut-être bien plus à perdre à s'encanailler avec moi que les ağälglot. Par conséquent, cette monographie se présente avec une limite de taille à propos des relations complexes et ambiguës qu'entretiennent les ağälglot avec les anciens combattants. Cette lacune limite sans aucun doute mon analyse relative aux stratégies d'alliances mobilisées par mes interlocuteurs pour amoindrir les contraintes et les incertitudes relatives à un évènement, un dysfonctionnement bureaucratique ou à une nouvelle mesure des forces de l'ordre. Au même titre, je ne dispose que de très peu de matériaux au sujet de pratiques de corruption. Pourtant, il ne fait aucun doute que de nombreux arrangements s'organisent entre les générations et que ces alliances s'articulent même sur des relations préexistantes, de parenté par exemple. Malheureusement, à cause de la volonté de dissimulation bien légitime de mes interlocuteurs et de mes tentatives pas assez concluante pour m'extraire de mon enclicage, mes enquêtes sont trop peu étoffées à ce sujet pour rendre compte dans le détail de ces interactions.

Première partie

4. Un nationalisme martial

Militarisation et militarisme

L'Érythrée se militarise. C'est le constat que la plupart des experts font¹. Le processus a même pris des proportions inquiétantes ces dernières années. A peine entrée dans le cercle fermé des états-nations, l'Érythrée se distingue en occupant la tête de plusieurs classifications : Selon les estimations, même les moins alarmantes (UNDP 2006: 359), l'armée érythréenne serait la plus importante d'Afrique avec un contingent de 202'000 hommes et femmes mobilisés (d'autres avancent des projections allant jusqu'à 400'000²). Avec une population estimée entre 3.5 et 4.5 millions d'habitants, une telle armée fait de l'Érythrée le pays proportionnellement le plus militarisé du monde. Proportionnellement toujours, elle est aussi championne mondiale en terme de dépenses militaires. Loin devant les autres nations, 20% de son PNB y est englouti (UNDP 2005: 176 ; 287).

Toutefois, comme Catherine Lutz l'indique, la militarisation n'est pas seulement intimement liée à l'évidente augmentation de la taille des armées (2002: 723). Une militarisation plus profonde de la société a lieu également : l'armée investit notamment le secteur économique et l'éducation ainsi que l'administration étatique à toutes les échelles. Il est donc peu étonnant de constater que le discours nationaliste des élites politiques suit et complète cette tendance nette. La militarisation est une organisation concrète et composite qui inclut également un processus discursif, le militarisme (Lutz 2002: 723). D'une part, un nombre croissant d'institutions sont placées directement sous le contrôle de l'armée, et d'autre part, le militarisme des discours officiels justifie et légitime cet agencement martial de la nation. Ce discours est défini comme une « emphase sociale de valeurs martiales » (Lutz 2004: 321-322). Cet incessant soulignement de valeurs rattachées à la sphère militaire s'applique parfaitement au discours nationaliste que j'analyse dans ce chapitre.

1. Voir par exemple, O'Kane & Redeker Hepner (2009) ; Gaim (2009) ; Dorman (2005).

2. Bundegaard (2004: 47) ; Treiber (2007: 241) ; Hughes (2007: §173).

J'aborde le militarisme érythréen tel qu'il se présente dans le discours nationaliste des élites politiques afin de rendre compte, au chapitre suivant, de la forme de la militarisation concrète de la société érythréenne. Je prends donc à mon compte la perspective d'Eric Wolf qui consiste à explorer les relations entre pouvoir et idées, à tracer les relations entre des idées et des rapports de pouvoir (1999: 1-3). Ce chapitre répond également à l'appel de Hugh Gusterson qui enjoint l'anthropologie à poursuivre l'étude du phénomène militariste au travers du nationalisme et des « cultures médiatiques » (2007: 165). En ce sens, je présente l'histoire érythréenne telle qu'elle est écrite par les élites politiques au pouvoir actuellement et je me concentre sur l'articulation « interne » du discours militariste nationaliste façonnés depuis plusieurs décennies. Le militarisme érythréen est fort d'une longue et imposante tradition martiale attestée depuis le Moyen-âge et consignée dans de nombreuses chroniques (Reid 2006). Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, aux marges de l'Abyssinie féodale, le territoire érythréen fut régulièrement un champ de bataille, une région à piller ou encore un bassin démographique où puiser des soldats et lever des armées. Les seigneurs de guerre Abyssins ne s'y battaient pas seulement les uns contre les autres pour contrôler le commerce maritime, ils se confrontaient aux Ottomans, aux Égyptiens, aux Derviches venus du Soudan, puis finalement aux colons Italiens. Le nationalisme martial qui fait l'objet de ce chapitre n'est toutefois pas directement lié à cette longue tradition militaire. Il s'enracine surtout dans la période coloniale italienne qui mobilisa massivement la population indigène pour mener ses campagnes en Lybie, en Somalie et enfin pour marcher contre l'Empire éthiopien de Haïlé Sélassié en 1936.

Le matériel analysé dans ce chapitre est un ensemble de discours produits par l'EPLF-PFDJ avant et après l'émergence de l'État-nation érythréen. Ce corpus est composé de documents de toutes sortes : chartes, programmes politiques, articles, entretiens, pamphlets, éditoriaux. Ces documents sont tous largement diffusés au moins dans les trois langues officielles (tigrinya, arabe, anglais), dans les journaux et les magazines, à la radio et à la TV³. Pour des raisons de commodité, j'utilise ici les versions anglaises officielles de documents qui sont publiés, pour la plupart, dans un premier temps en tigrinya et en arabe. Ces textes ainsi que leurs traductions en anglais sont tous l'œuvre du Parti (PFDJ) ou du Ministère de l'information. En revanche, les traductions françaises sont de moi. Enfin, en raison de l'actuelle inexistence, en Érythrée, de publications contestant la perspective nationaliste de l'EPLF-PFDJ, ces sources constituent la version « officielle » et dominante du nationalisme érythréen ; la liberté de la presse y a été supprimée depuis 2001.

3. Les articles publiés sur internet sont tous tirés de la presse écrite diffusée en Érythrée (quotidiens, magazines). Ce corpus regroupe des textes produits entre 1973 et 2008, mais ne comporte pas de documents publiés pendant la guerre avec l'Éthiopie entre 1998 et 2000. Je n'ai pas eu accès aux documents publiés à cette époque.

Importance de la lutte et perspectives sur la construction nationale

Pour l'EPLF, la période post-coloniale n'est inaugurée qu'au début des années nonante, après trois décennies de lutte armée. Le nationalisme érythréen est donc non seulement et incontestablement marqué par une longue période de conflits armés, mais il s'inscrit également dans une configuration un peu différente de celle de la plupart des nationalismes africains : d'une part, l'indépendance est gagnée contre une puissance africaine ; et d'autre part, la période post-coloniale érythréenne qui débute en 1991, ne s'inscrit pas dans le contexte de la Guerre Froide. Malgré ces spécificités, le nationalisme érythréen et la construction du nouvel État indépendant partagent certaines similarités avec d'autres programmes socialistes africains et s'inspire du modèle maoïste⁴. Le nationalisme érythréen est profondément imprégné par l'idée d'une lutte continue et généralisée (*gädli*, en tigrinya), au-delà des conflits armés eux-mêmes. Si la « lutte » est largement mobilisée dans les discours nationalistes africains, la spécificité érythréenne réside peut être dans le fait que l'identité nationale, la définition de la nation et de surcroît, la reconnaissance de la citoyenneté est façonnée par une multitude de représentations relatives aux incessantes épreuves et conspirations dont le peuple érythréen est victime (je donne quelques exemples plus loin). Force est de constater que depuis plusieurs décennies les conflits armés et le militarisme ont marqués l'histoire, les représentations identitaires et bien entendu, la vie quotidienne des Érythréens. C'est en ce sens que le discours nationaliste diffusé par les élites politiques prend une forte connotation militariste. Élaboré durant la lutte armée, la rhétorique martiale d'aujourd'hui cultive et met en avant une continuité entre les périodes historiques et les générations.

Comme Richard Reid le propose : « The militaristic nature of the Eritrean polity and society more broadly reflects the fact that the government is frozen by its own image of the past ; this is manifest in the belief in the necessity, and the rectitude, of arms, [...] » (Reid 2005: 480). A l'unisson, les spécialistes de la région avancent que la lutte armée constitue le fondement de la construction étatique après l'indépendance. Il semble indéniable en effet que, comme l'écrit Sara Dorman : « The post-liberation state is not simply marked by the « heritage » of the war, but continues to be actively shaped by the imperatives of the struggle » (Dorman 2003: 4). Quand bien même la construction nationale est sans aucun doute la question la plus étudiée, le discours officiel des élites politiques (EPLF-PFDJ) relatif à la nation reste un matériel qui n'a été que peu analysé. La plupart des études se sont concentrées sur les politiques et les lois du nouvel État et ont laissés un peu de côté

4. Le Président actuel, ancien secrétaire général de l'EPLF, reçu une formation militaire en Chine durant l'année 1967. Sur le modèle maoïste érythréen voir (Treiber 2004).

les discours nationalistes officiels (Makki 1996 ; Reddie 2007 ; Dorman 2003 ; Hansson 2001). Si d'autres études ont tentés de décrire l'identité nationale à partir de sources variées, il est surprenant qu'elles ne citent que très rarement les raisonnements nationalistes de l'EPLF-PFDJ (Hoyle 1999 ; Dorman 2005a, 2005b ; Reid 2005).

Les travaux qui ont trait à la période précédente (celle de la guerre d'indépendance) sont eux aussi nombreux mais là encore, peu d'entre eux analysent l'argumentaire de l'EPLF (Pool 2001 ; Sorenson 1991, 1993). La plupart se réfèrent tout au plus aux programmes politiques publiés par la guérilla érythréenne (Alemseged 1998 ; Jacquin-Berdal 2002 ; Cayla-Vardhan 2000). Certains se concentrent sur des controverses historiques et historiographiques (Mesfin 1990 ; Tekeste 1997) tandis que d'autres auteurs, définis comme des « *groupies* » de la guérilla par Patrick Gilkes (1991: 624), ont diffusés et défendus les vues de l'EPLF ne faisant ainsi que prendre à la lettre son discours (Pateman 1990 ; Connell 1995). Mon intention est de présenter l'histoire érythréenne telle qu'elle est conçue par l'EPLF plutôt que d'en dresser moi-même un portrait hâtif et inmanquablement biaisé. Dans ce qui suit, je présente donc la manière dont sont déployés, le long de logiques discursives, les thèmes nationalistes tous fortement marquée par des valeurs martiales qui ont été recomposées après l'indépendance pour s'articuler dans le nouveau contexte de la construction étatique. Les discours nationalistes produits par l'EPLF avant la libération partagent de nombreuses similarités avec ceux produits ces dernières années. Cette homogénéité intertextuelle et cette cohérence sont intéressantes parce qu'elles donnent à voir de quelle manière une idéologie officielle qui structure la nation chevauche de part et d'autre l'indépendance érythréenne. Passer en revue cette idéologie nationaliste est essentiel pour décrire dans les chapitres qui suivent comment d'une part, ce modèle officiel d'appartenance nationale dessine la citoyenneté érythréenne de nos jours, et comment d'autre part, certains citoyens Érythréens remettent en cause ce modèle et ses effets dans leurs vies quotidiennes.

Le chaînon ethnique manquant et la période pré-coloniale

Le nationalisme érythréen, tel qu'il s'est développé à partir de la fin de la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire au moment de la défaite des fascistes italiens en Afrique Orientale, ne s'est jamais vraiment enraciné dans un discours sur l'ethnicité et sur la période pré-coloniale. Alors qu'une imposante littérature suggère que ces deux dimensions sont

souvent fondamentales dans l'émergence et le développement de nombreuses nations⁵, force est de constater que les nationalistes érythréens ont toujours rechigné à mettre en avant de tels arguments socio-historiques pour avancer leurs revendications indépendantistes. Cela est d'autant plus étonnant que les détracteurs du nationalisme érythréen n'ont cessé de mobiliser des arguments de ce type pour dénoncer le manque de pertinence des propos de l'EPLF. Avant l'indépendance, les controverses entre les nationalistes érythréens et leurs adversaires se sont articulées autour de trois thématiques distinctes. La première met en question l'homogénéité et la spécificité des groupes ethniques compris à l'intérieur des frontières coloniales définies par les italiens. La seconde controverse s'articule sur la profondeur historique des arguments. Alors que les nationalistes érythréens s'appuient sur une histoire récente du passé colonial, leurs adversaires, eux, remettent en cause la légitimité d'une nation érythréenne en mobilisant une histoire de longue durée et des relations étroites entre les groupes ethniques par delà les frontières coloniales. Le troisième débat est relatif à l'échec de la mise en place du système fédéral voulu par les Nations-Unies au sortir de la colonisation italienne qui faisait de l'Érythrée la seule et unique province autonome de l'Empire Éthiopien. La diversité ethnique à l'intérieur des frontières coloniales ainsi que le manque de relations étroites entre ces groupes avant la colonisation italienne sont sans aucun doute les arguments principaux avancés contre le nationalisme érythréen. L'EPLF n'a jamais, ni infirmer, ni reconnu une telle représentation de l'histoire. Au lieu d'avancer que l'identité érythréenne relevait de longues et étroites relations inter-ethniques, c'est plutôt l'arbitraire historique de la colonisation qui est mentionné par les nationalistes :

« How these divided people came to such a unified leadership is an historical accident » (Isayas Afwärqi in : Sorenson & al. 1986: 14). Le rôle central de la colonisation italienne est ainsi souligné peu après l'indépendance : « [...] and by bringing under one administration all peoples within these boundaries, opened up a new chapter in the history of Eritrea. »

(EPLF 1994).

Selon l'EPLF, la colonisation italienne est le processus historique qui conçoit pour la première fois une cohésion significative entre différents groupes ethniques. A ce propos, Alemseged Abbay remarque que le nationalisme de l'EPLF : « was marching against the current tides of nationalism which seek congruency for ethnic and political boundaries. » (1998: 207). Autrement dit, au critère de la durée, l'EPLF répond par celui de l'impact de la colonisation. Par ailleurs, John Sorenson remarque qu'il s'agit d'un nationalisme territorial

5. Parmi la foison de publications voir plus particulièrement : Anthony Smith (1999: chap. 7) à propos du nationalisme ethnique ; Terence Ranger (2006 [1983]), Richard Werbner & Terence Ranger (1996) sur l'invention des traditions et la recomposition post-coloniale de l'histoire précoloniale, Elikia M'Bokolo (1985) sur l'identité ethnique et la lutte séparatiste, Thomas Eriksen (2002: chap.6) sur les relations entre ethnicité et nationalisme.

et non d'un nationalisme ethnique (1992: 240). Le choix de ne pas référer à l'histoire de longue durée tout comme celui de faire valoir l'impact du colonialisme entre en direct opposition avec le nationalisme éthiopien (surtout celui des élites politiques, majoritairement chrétiennes et *ḥabäša*⁶) qui fait souvent mention d'une longue histoire impériale documentée ainsi qu'une absence presque totale de pouvoir colonial sur son territoire. Nous trouvons noir sur blanc une telle mise en opposition dans le Memorandum de l'EPLF de 1978 :

« Unlike the interpretation of the Shoan feudal expansionists, imperialists and the « Greater Ethiopia » chauvinists, the EPLF, as the progressive vanguard of the Eritrean revolution, understands and accepts the fact that the Eritrean case did not originate thousands or hundreds of years ago but began to take shape during the era of the rise of monopoly capitalism. In most cases, multi-national states were formed in the process of colonial oppression and exploitation from nationalities which were at different levels of economic, social and cultural development. »

(EPLF 1978: 2)

Malgré ces critiques de la thèse de la « Grande Éthiopie » avancée par Donald Levine⁷ (Jordan 1989), l'EPLF, puis ensuite le PFDJ, n'a jamais pris autrement la peine de discréditer une telle perspective ennemie. Les deux seuls documents qui la mentionnent sont aussi les deux premières déclarations officielles de l'EPLF : le Memorandum de 1978, duquel la citation précédente est tirée, et la déclaration de fondation de l'EPLF intitulée « Our Struggle And Its Goals »⁸. Ce dernier document avance simplement que si les nations avaient été fondées sur une histoire ancienne, cela aurait eu comme effet de recomposer l'Afrique post-coloniale en « milliers de parties et de divisions » (EPLF 1973: 4). L'EPLF reconnaît explicitement la valeur historique des frontières coloniales pour définir une identité nationale en devenir. Dans ses deux documents fondateurs, l'EPLF admet premièrement que certains groupes ethniques en Érythrée sont culturellement liés à des groupes situés sur le territoire éthiopien et soudanais et que, deuxièmement, ils étaient politiquement et économiquement en relation. Toutefois, ces relations n'auraient existé qu'avec une petite partie des populations de ces nations voisines et ne concerneraient qu'une fraction de l'ensemble du peuple érythréen (EPLF 1978: 3). En dépit de cette concession faite à la thèse de la « Grande Éthiopie », l'EPLF avance que « les relations internes et l'unité au sein du pays ont une base bien plus commune et

6. Ce terme à la fois amharique et tigrinya regroupe les ethnies communément localisées sur les hauts-plateaux (tigrinya, amhara notamment).

7. Cette perspective très populaire de la nation éthiopienne soutient que le pays est une entité multiculturelle fait d'une multitude de groupes ethniques ayant été en relation étroite les uns avec les autres durant des siècles (Levine 1974).

8. Cependant, un autre document cité par Alemseged Abbay indique qu'à la même époque l'EPLF avait publié des thèses historiques beaucoup plus fortes, affirmant que les peuples érythréens et éthiopiens n'avaient jamais été en contact avant la colonisation italienne (Alemseged 1998: 203).

forte » (EPLF 1973: 4). Pour l'EPLF, la raison de cette puissante cohésion est à chercher dans la période coloniale italienne :

« The entire economic transformation of Eritrea was brought about by the labour and sweat of the Eritrean people. This led to the development of capitalist relations of production and the emergence and growth, from the ranks of the herdsmen and peasants, of the modern Eritrean working class. [...] In the face of crude economic exploitation, suppression and racial discrimination by a common enemy, secondary and non basic contradictions were pushed aside and the class struggle of the Eritrean people against Italian colonialism was intensified. [...] As a result of 60 years of colonial capitalist transformation under a centralized administration and the united struggle of the masses against the common enemy, the national identity and consciousness of the Eritrean people was built and consolidated. »

(EPLF 1978: 5)

Dans cette perspective, la colonisation italienne a nourri l'émergence d'une conscience nationale parmi les différents groupes ethniques⁹. L'emphasis n'est pas tellement mise sur un développement des infrastructures. La naissance d'une cohésion nationale est en effet attribuée à l'expérience de subordination et aux souffrances de la construction coloniale. Ainsi, le labeur et l'oppression en tant qu'expérience coloniale est ce qui a permis d'associer les différents groupes ethniques. Toutefois, l'ensemble de l'héritage de la colonisation italienne, les frontières, les infrastructures, la définition des groupes ethniques ou encore l'accès à la scolarité ou à un système moderne de production est rarement mentionné dans les récits publics de la colonisation. Cette perspective historique érythréenne marque trois thèmes cruciaux et centraux dans l'ensemble du discours nationaliste marxiste qui se développe durant plus de quarante ans. Le premier thème c'est le labeur de la population érythréenne lié, dans l'extrait ci-dessus, au second thème qui est la rudesse et l'oppression de l'expérience coloniale. Ces deux thèmes sont mobilisés pour produire le troisième : la rancœur de la population à l'égard d'une force étrangère imposant son pouvoir sur l'Érythrée qui devient le moteur de la construction d'une identité collective. Elle est ce qui « matérialise » le stade initial de l'unification des groupes ethniques. Cette cohésion entendue comme le résultat d'une oppression et d'un travail forcé est l'héritage colonial principal qui est retenu par l'EPLF.

Si je m'accorde volontiers à la perspective de Dominique Jacquin-Berdal qui affirme que l'Italie légua un territoire et une histoire utile pour « imaginer une communauté », et que de surcroît, l'urbanisation, la construction d'infrastructures, la commercialisation et la militarisation semèrent les éléments de l'identité nationale (2002: 97), force est de

9. L'État érythréen reconnaît neuf groupes ethniques ou « nationalités » : les Tigrinya, les Tigré, les Bilen, les Kunama, les Nara, les Rashaida, les Afar, les Saho, et les Hedareb ou Beja/Beni Amr.

constater que tout cela n'est jamais vraiment mobilisé dans le discours nationaliste érythréen. En omettant les vues de l'EPLF, Dominique Jacquin-Berdal passe à côté d'un élément crucial pour analyser la spécificité du phénomène nationaliste en Érythrée. Il en va de même pour Richard Reid lorsqu'il écrit : « In the rhetoric of the struggle, Eritrea was throwing off its colonial past, and rejecting the legacy left it by colonial rule. » (2005: 472). En effet, même si les références explicites à la colonisation italienne sont minimales, ne pas reconnaître que l'EPLF enracine les trois thèmes narratifs que je viens de mettre en évidence dans la période coloniale italienne revient également à manquer de remarquer la texture cruciale de son historiographie résumée par l'actuel président érythréen :

« Sixty years of colonialism created a tradition of hard work and creativity, it left an impact on our society. [...] There's a mentality of maintaining the culture and traditions introduced by colonialism. »

(Isaias in: Sorenson & al. 1986: 14).

Bien entendu, cette perspective sur le colonialisme italien est produite quatre décennies après la débâcle de l'Empire Italien d'Afrique Orientale. Il faut en effet souligner qu'elle émerge au cœur d'une lutte armée contre le régime éthiopien entendu comme un second colonisateur. Il y a donc une relation étroite entre la manière dont sont conçus le moment où ces thèses sont écrites et la période historique auxquelles elles se réfèrent. Les valeurs et les principes nationaux élaborés dans les documents publiés durant cette période sont replacés dans l'histoire de la période coloniale précédente pour ancrer « à l'extérieur » de la lutte pour l'indépendance l'émergence du mouvement nationaliste et de son identité. Elles placent de cette façon l'EPLF dans le rôle de tuteur de la conscience nationale au moment de la seconde colonisation. Après l'indépendance, la référence au dur labeur, aux difficiles épreuves et à l'unité s'enracine dans la période de la lutte armée et compose le modèle de l'« érythréanité » au sein de l'État-nation. La figure du soldat y est prééminente.

Qu'est-ce qu'un soldat ?

A l'occasion de la célébration nationale de l'indépendance en 2002, le Président Isayas Afwārqi définit les deux tâches de l'armée :

« The members of the defence force are the major players in this regard [development campaign]. Besides their nation defending duty and responsibility, they have been

reorganising to propel the campaign and help their community benefit from it. »
(Isaias 2002).

Le soldat érythréen est ainsi non seulement le défenseur de la souveraineté nationale, mais il est également l'agent principal du développement du pays. Depuis 1998, l'armée a été massivement mobilisée lors de la guerre avec l'Éthiopie. La démobilisation à la suite de la cessation des hostilités et de la signature d'un traité de paix en 2001 (The Algier Agreement) n'a été effectuée que partiellement, au nom de la volonté politique d'utiliser l'armée pour reconstruire ce qui avait été bâti depuis l'indépendance :

« At the time we had set out to heal the country from its devastating war impact, another war broke out again, thereby crippling our development schemes for four years. That war curbed and reversed the promising economic growth achieved in the previous years and caused devastation of physical infrastructure. We should be able to get back on track by speeding up our pace along the path of development. » »

(PFDJ 2003)

Cette figure nationale du soldat-bâisseur n'est pas nouvelle dans le contexte érythréen. La double tâche du soldat est enracinée dans l'expérience de la lutte armée pour la libération¹⁰:

« Conscious that the national struggle alone, without a simultaneous social revolution cannot fulfil the interests of the oppressed workers, peasants and the other oppressed masses, the democratic forces chartered the path that would take the Eritrean people's patriotic struggle beyond the achievement of national independence toward the establishment of a people's democratic order and its transition to a society without the exploitation of man by man. »

(EPLF 1978: 9)

Selon l'historiographie officielle, la guerre de libération ne se limite pas à combattre l'ennemi ; mais procède aussi à certaines réformes (EPLF/PFDJ 1994). Cette dimension de la construction nationale était déjà présente dans les discours datant d'avant 1991 : « The Eritreans on looking back over the last 25 years, can legitimately be proud of not only surviving against tremendous odds but creating a solid base for the future. » (RICE 1986). Plusieurs commentateurs soulignaient déjà que l'EPLF n'était pas simplement un mouvement indépendantiste armé, mais que le Front s'illustrait par la mise en place d'une révolution sociale d'envergure sur le modèle maoïste. Dans les zones libérées, l'EPLF fournissait de nombreux services à la population civile et débutait des réformes de fond

10. Une tentative de justifier cette mobilisation continue à la fin de la guerre éthio-érythréenne fut de recourir à la comparaison de l'armée érythréenne avec le fameux US Army Corps of Engineers (Sofia 2007).

lorsque la situation militaire le permettait (à ce sujet voir par exemple : Connell (1993), Firebrace & Holland (1985)). Le combattant (*tägadälay*) est ainsi défini par ces deux rôles dans la lutte : un soldat réformateur au service de la nation¹¹. Ce double rôle a souvent été mentionné pour expliquer le pouvoir mobilisateur de l'EPLF et la sympathie de la population à son égard, de part et d'autre du front. Les cadres de l'EPLF se sont également référés à cette argumentation pour se définir vis-à-vis de leur concurrent dans la lutte pour l'indépendance, l'ELF :

« He [the ELF authority of a region] would levy taxes, he would punish people, he would do anything to accumulate money and practically do nothing to either educate the population, or allievate their economic problems. »

(Isaias interview in: Firebrace & Holland 1985: 130).

En ce sens, la structure et l'organisation de l'EPLF ont quelques fois été citées pour avancer la notion de proto-État (Bernal 2004: 9) et pour incarner celle « d'État parallèle » ou encore « d'État fantôme » (*shadow state*) (Hansen & Stepputat 2001: 35). Cette image de la guérilla comme structure pré-étatique avec toute la charge émotionnelle et historique qu'elle comprend est clairement reprise aujourd'hui dans les médias :

« Freedom and sovereignty were not the ultimate goals our martyrs had sacrificed [sic] their previous lives for. They had looked beyond independence to the peace and social justice the people can experience in a free nation. The Eritrean people have no other priority than turning into reality the vision of the martyrs and, hence, they are very proud of the devotion and exertion of the patriotic members of the Defence Force. Glory to this development army that heroically defended the nation's sovereignty and is presently actively engaged in bringing about a groundbreaking developmental transformation! »

(Eritrea profile 2008: 3)

Cet extrait mentionne clairement que la fonction développementale de l'armée n'est rien d'autre qu'une prolongation de ce qu'avaient déjà entrepris les combattants. La reconstruction est également un devoir national et civique de mémoire et de respect pour les martyrs de la guerre de libération. Cette continuité entre le Front et l'État-nation n'émerge pas à la suite de la guerre éthio-érythréenne, elle est présentée déjà dans les premières années d'indépendance :

« This new structure [state policies] cannot be divorced from the rich experience of the past. It must build upon the strong foundation already established by the EPLF. It must inherit and improve the exemplary policies and practices gained from past experience, and

11. Pour une illustration de ces rôles multiples voir Tekeste (2002: 172-173) lorsque l'EPLF libère la ville de Keren en 1977.

on the other hand, avoid past and existing weaknesses and shortcomings. »

(EPLF/PFDJ 1994)

La psychologie nationale de la lutte

La conception spécifique du soldat qui vient d'être évoquée représente la figure paradigmatique de l'identité nationale promue par les discours officiels érythréens. A la fois défenseur et reconstruteur de la nation, le soldat, à l'image des combattants lors de la lutte pour l'indépendance, est également le garant et le vecteur de valeurs et d'attitudes nationalistes. Les raisons ou les causes des épreuves auxquelles le peuple érythréen est confronté sans arrêt constituent sans aucun doute une base privilégiée pour la plupart des discours nationalistes érythréens. Comme je l'ai déjà souligné auparavant, l'EPLF conçoit les souffrances et l'exploitation engendrées par la colonisation italienne comme la cause initiale de l'unification des Érythréens. S'ajoutent ensuite de nouvelles « conspirations » que le Front a dénoncé à maintes reprises, tant avant qu'après l'indépendance. Ces complots et ces attaques répétées ont comme fonction narrative de réintroduire l'image d'un peuple victime et de rappeler que son histoire est faite essentiellement d'épreuves. Pour ne donner ici qu'un exemple récent et récurrent, l'impasse dans laquelle se trouve la mise en place des accords d'Alger (et l'échec de la démarcation de la frontière éthio-érythréenne sur le terrain) est clairement mise sur le compte d'une large conspiration internationale orchestrée par les États-Unis :

« The US administration is in effect vouching for and encouraging the TPLF's [Acronyme de la guérilla du Tigray tenant les rennes du pouvoir en Ethiopie depuis 1991] defiance of international law thereby undermining the integrity of treaties, the rule of law and the Boundary Commission's decision. Misinformation on "peoples and villages that will be divided" is a ruse advanced to rationalize this transparent plot. »

(Isaias 2006)

Les deux extraits suivants attestent du fait que la théorie de la conspiration s'applique à de nombreux phénomènes et qu'elle constitue une raison historique déjà présente au temps de la lutte pour l'indépendance :

« The Eritrean people during the last six decades made great sacrifices and tens of thousands of martyrs. They also were exposed in this lengthy period to various regional and international conspiracies in a bid to frustrate and dishearten our people's free will,

which they had enjoyed in their protracted historical march. »

(Eritrea Profile 2005d)

« Since this step [l'abrogation, en 1962, de la résolution des Nations-Unies qui définit la province Érythrée comme une entité semi-autonome de l'Empire éthiopien] had been preplanned by U.S. Imperialism, which still enjoyed a dominant role in the world, Haile Sellassie's aggression against Eritrea met no opposition [de la part de la communauté internationale]. »

(EPLF 1978: 8)

Cette trame interprétative et narrative contribue non seulement à définir les raisons pour lesquelles le peuple érythréen est mis à l'épreuve et souffre, mais elle les enracine également dans la durée et la diversité des pouvoirs malintentionnés¹². Ces manœuvres internationales ininterrompues rendent possible et justifient la construction d'une identité nationale articulée sur les réponses érythréennes à ces « états de fait » :

« That [d'avoir été de bons combattants] too can be attributed to the sense of survival, a tradition of perseverance, the wish to fight whoever comes from outside to make you kneel down. This has its own history over 3 or 4 centuries. »

(Isaias Interview in : Sorenson 1986: 14).

La résistance et l'autonomie sont certainement les qualités principales de cette identité nationale façonnée par le Front. Face à une telle inimitié universelle, le dur labeur et le sacrifice sont des actes de foi. Ils s'organisent autour des schèmes narratifs de la guerre et du développement national qui constituent un récit nationaliste très homogène. L'identité nationale est ainsi définie autour de valeurs défendues durant la lutte pour l'indépendance :

« The armed struggle period deepened the essence of self-reliance and love of work which uphold the significance of labour in the realization of the national aspirations and objectives. This made the dedication in work and creativity a prevalent culture in our society in addition to the other values. All these together constitute the biggest wealth possessed by our country. »

(Eritrea Profile 2005b)

« We dealt with problems we faced in our daily lives and programs, not expecting solutions

12. Bien que la plupart des théories de la conspiration implique les États-Unis, il faut souligner que les élites politiques érythréennes mobilisent également d'autres acteurs collectifs dont bien entendus l'Éthiopie, mais aussi l'Union Soviétique ou plus récemment l'Union Européenne, les Nations-Unies et les ONGs (Amanuel 2008).

from outside experts. This proud tradition, which has been the basis of our victory, must continue. »

(EPLF/PFDJ 1994)

En tant que creuset des valeurs nationales, la lutte pour l'indépendance est conçue également comme un combat moral entre des valeurs érythréennes – telles que « la discipline, l'honnête, une éthique du travail, l'esprit d'initiative, l'autonomie et l'hostilité envers la dépendance » – et l'influence de tares éthiopiennes – « bribery, cheating, laziness, and dependency » – qui les corrompent. (EPLF 1994). L'expérience du maquis (*meda*), coupée de l'influence de la décadence éthiopienne, est présentée comme la situation historique qui a permis de conserver et de développer les qualités fondamentales de la nation érythréenne, qui, dans un mouvement d'auto-célébration octroie à l'EPLF « the crown of the birth of the nation and for writing the Eritrean people's glorious history. » (Eritrea Profile 2005c)

Les qualités morales et les valeurs de la lutte sont attribuées à chaque individu qui y participa. Elles constituent ainsi un « état d'esprit » des combattants et contribue à les représenter comme un groupe monolithique (Quehl 2003: 17), avant de saluer de nos jours et par extension, l'ensemble de la population érythréenne. En ce sens, l'expérience passée de la lutte ne se contente pas seulement d'inspirer les politiques de l'État érythréen d'aujourd'hui et de glorifier l'armée en tant que collectivité, mais elle éclaire désormais de sa lumière les vertus morales de chaque individu :

« La volonté de fer, l'assiduité, l'efficacité, l'éthique du travail, la discipline, l'habileté et les capacités, ainsi que l'inventivité, la confiance en soi, la détermination, l'amour de la patrie et du peuple et l'ingéniosité » sont les qualités et les valeurs qui « définissent le caractère de chaque combattant et sans lesquelles nous n'aurions pas vaincu. De manière similaire, la prospérité et la modernisation de l'Érythrée est impensable sans elles. »

(EPLF/PFDJ 1994).

Une définition récente de la notion de construction nationale correspond parfaitement avec ce qui vient d'être énoncé : « Nation-building comprised a vocabulary, and sometimes a practice, of inclusion, but both implicitly and explicitly shaped assumptions about how members of the nation should live, behave and identify themselves » (Nugent & al. 2007: 8). En effet, la lutte pour l'indépendance, et la lutte en soi, fournit le langage à partir duquel se dessinent les valeurs morales et les façons de faire auxquelles chaque Érythréen se doit d'aspirer. Le mouvement d'inclusion est pour le moins limpide : le peuple érythréen tout entier doit être façonné à l'image des combattants et David Pool remarque à ce titre : « Instead of Eritrea remaking the EPLF, the EPLF had been vigorous in remaking Eritrea in

its image » (2001: 159).

La figure historique de la participation à la lutte et de la détermination courageuse est articulée autour des vertus du sacrifice, de la discipline et de l'obéissance, de la patience et de l'optimisme qui toutes renvoient encore et encore à la guérilla telle qu'elle est présentée aujourd'hui. :

« Life was different for Zewdi in the resistance. People were optimistic and determined to halt suppression and bring freedom to their people. There was hatred for the enemy but not fear ; martyrdom but not selfishness. »

(PFDJ 2007d)

« Enormous sacrifices had been made for independent Eritrea to become a reality. Every single individual should be ready to build and safeguard the nation. »

(PFDJ 2007a)

« The Eritrean people have fought for generations for their right and survival paying tremendous cost. So, every now and then we should remember the cost that we paid towards that end. We should compare the past and the present. One should say, « My country at any time ; for better or worse. » And finally things will turn for our betterment. »

(PFDJ 2006)

C'est encore de manière synecdotique que le soldat d'aujourd'hui décrit la nation toute entière lorsqu'il « paie de lourds sacrifices et endure l'abandon de nombreuses opportunités » (Isaias 2007) :

« But since a just decision or carrying out of its responsibilities is not to be expected of the United Nations, the Eritrean people, just as it patiently waited for the virtual demarcation, will still wait for justice in unity and steadfastness while carrying out many sided efforts for liberation and development. »

(PFDJ 2008)

La nation est donc également définie par une psychologie nationale dont l'envergure s'étend à l'ensemble du peuple érythréen, par delà les différences ethniques. Ce couplage d'histoire et de mentalité est le mieux représenté par un vice élevé au rang de fierté nationale, transmuté par le corps présidentiel, figure emblématique du combattant. Le vice devenu qualité passe alors à la nation toute entière. Il s'agit de l'obstination, fer de lance de la continuité :

« When I am challenged, I become more stubborn—more and more rigid. I'm very emotional. I get sad, but I don't get discouraged. »

(Isaias cité par Connell (1993: 173)).

Cette citation, reprise par Christian Bundegaard, est accompagnée d'une autre que ce dernier doit à Yemane Gebremeskel, bras droit du Président : « This stubbornness, the Director of the President's office assured this author [Bundegaard] during a conversation in September 2003, « certainly does not only characterize the President of Eritrea, but is a characteristic part of the Eritrean national identity » ». (2004: 46)

L'unité et la construction d'une culture nationale

Les valeurs et les qualités nationales mises en évidence dans la section précédente sont au cœur du projet plus systématique d'ériger une culture nationale qui chapeaute ou transcende les neuf groupes ethniques ou « nationalités » reconnus par l'État mais aussi les distinctions régionales et les confessions religieuses :

« [W]e need to build upon, reaffirm and recreate as collective Eritrean culture those values that enabled us to accomplish incredible feats – values such as commitment, heroism, self-sacrifice, patriotism and self-reliance. »

(Eritrea Profile 2005a)

« [a culture] characterised by love of country, respect for humanity, solidarity between men and women, love of truth and justice, respect for law, hard work, self-confidence, self-reliance, open mindedness and inventiveness. »

(EPLF/PFDJ 1994).

D'une part, les différences sociales et culturelles sont reconnues mais d'autre part, la culture du maquis les recouvre et plaide ainsi pour le modèle de « l'unité dans la diversité » que la Constitution érige comme son principe fondamental (GoE 1997). Cette unité organique est présentée par l'EPLF comme le moteur de sa fondation. L'EPLF se sépare en effet de l'ELF et devient son rival à cause justement d'une politique de la division qu'il critique. Le projet d'un mouvement nationaliste plus unifié devient ainsi l'élément qui permet à l'EPLF de se distinguer idéologiquement de l'ELF qui exacerbe les différences du peuple érythréen :

« The ELF's major shortcoming was that it submerged itself in divisions in the Eritrean society along ethnic, religious and regional lines, and fomented such divisions instead of working to mobilize all Eritreans. »

(EPLF 1994)

L'unité et l'égalité des Érythréens sont des thèmes sans cesse repris dans les récits nationalistes et conjugués sous une multitude de facettes. La cohésion et l'égalitarisme des combattants de l'EPLF s'imposent une fois de plus comme la figure exemplaire à suivre, comme un paradigme national :

« In 1978 Zewdi and her brother were in the same unit. One day, a man from her unit was telling them about a battle and mentioned some fighters who were martyred in that battle. He unintentionally mentioned Zewdi's brother, too, but she said nothing. When her unit leader asked her what had happened, she said, « I told them all of us are sisters and brothers and I knew him (her brother) as the other unit members, » said Ms. Zewdi. »

(PFDJ 2007d)

L'unité qui naît dans la lutte s'exprime sur le registre de la parenté et l'égalitarisme gomme le lien familial antérieur ne laissant que s'exprimer la camaraderie qui le remplace¹³. De nombreuses anecdotes sur la lutte armée utilisent le même ingrédient narratif : l'égalité entre combattants se réalise dans la privation à tel point que le principe d'une égalisation par soustraction apparaît souvent dans le langage courant. A ce titre, l'anecdote la plus célèbre est celle d'un combattant qui loge quelques jours à Keren mais qui refuse de dormir dans le lit qu'on lui propose parce que ses camarades restés dans le maquis dorment à terre. La privation marque le côté ascétique du mouvement nationaliste et rappelle son autarcie et son isolement dans tous les sens du terme. Ce principe n'est pas le seul apanage des fidèles de l'idéologie marxiste-maoïste du mouvement indépendantiste ; pour beaucoup de mes interlocuteurs, il s'applique désormais aux politiques du gouvernement. La culture nationale cultivée dans le maquis (*meda*) est alors présentée comme une élaboration fondamentale qui a permis à l'EPLF de survivre :

« If we go back to history, during the difficult times of the strategic withdrawal, the EPLF organized a broad cultural movement. This alone shows the interest and efforts of the EPLF leadership in promoting national culture, even during the most critical times of the

13. De nos jours encore, le principe d'union nationale et d'égalité dissimule souvent en public l'expression d'autres solidarités. En effet, mettre en avant publiquement son origine régionale, ethnique ou clanique, tout comme mentionner leur importance et leur rôle ne va pas de soi dans n'importe quel contexte interactionnel. Trop souligner l'importance de telles solidarités marque généralement le « caractère antinational » d'un individu. Par ailleurs, l'unification nationale est souvent représentée par un cœur suivi du dicton : *ḥadā ḥzbi ḥadā lbi* (un peuple, un cœur). Cette figure s'inspire directement d'un symbole tigrinya de l'union matrimoniale où le cœur représente l'union des deux époux en une seule et même personne.

struggle. The cultural movements that were conducted at that time played crucial role in strengthening the armed struggle and in bringing independence. »

(PFDJ 2007b)

Aujourd'hui, cette culture nationale fait l'objet des attaques d'une obscure conspiration qui compromet l'ensemble organique de la nation :

« In the contemporary period of globalization, all forces in the world that own the information technology use cultural aggression as the potent tool to ensure the continuity of their hegemony. These forces are spreading a cultural poison through a very complicated process so that other societies wouldn't be interested in respecting their values and even degenerate to the extent of hating their origin and identity by nurturing the feeling of migration and servitude. »

(Eritrea Profile 2007)

Le principe d'« unité dans la diversité » et la reconnaissance de l'Érythrée comme une nation multiculturelle et multi-confessionnelle n'est certainement pas restée sans effet. Si l'État combat de nombreuses coutumes et interdit avec plus ou moins de succès de nombreuses pratiques¹⁴, il faut également reconnaître qu'il promeut certains éléments d'ordre juridique, linguistique, et artistique propres à chaque groupe ethnique. Si, historiquement, la culture nationale est aux mains des élites de l'EPLF aujourd'hui au pouvoir, les « cultures ethniques » ne sont pas entièrement l'apanage de la société civile. L'État se veut le promoteur du multiculturalisme et, ce faisant, il définit également ce qu'il entend par là. La diversité culturelle de l'Érythrée est reconnue si et seulement si elle ne nuit pas à l'unité et ne contredit pas le discours officiel de la nation organisée autour de la lutte pour l'indépendance. Elle ne peut se donner à voir que si elle ne revendique pas trop son identité infra-nationale. Par exemple, l'usage du droit coutumier est contrôlé par les tribunaux, les langues nationales hormis le tigrinya et l'anglais ne sont enseignées qu'à l'école primaire et une infime partie des programmes radio et TV sont diffusés dans les autres langues. Les troupes et les artistes sont triés sur le volet par le département culturel du Parti. Les films, les livres ou les chansons passent tous soigneusement par la censure du Ministère de l'information. S'il existe donc bien un pluralisme culturel et juridique que l'État reconnaît et promeut, force est de constater qu'il est très clairement délimité et surveillé.

Non seulement la culture nationale et les « nationalités » érythréennes se trouvent dans un rapport organique et hiérarchique, mais leur rôle politique sont également différent : les traditions ethniques sont un bagage, un patrimoine qu'il faut préserver, alors que la culture

14. L'excision et la polygamie sont interdites tout comme l'usage des droits fonciers coutumiers. Certaines pratiques matrimoniales sont combattues avec plus ou moins d'efficacité.

nationale est présentée avant tout comme un projet qu'il faut modeler et remodeler. Cette différence de traitement est significative puisqu'elle marque une différence conceptuelle entre la notion de culture nationale et celle de culture ethnique. La culture nationale est avant tout un discours, une vision du monde et une philosophie morale de la nation. Les cultures ethniques sont essentiellement présentées comme des pratiques. Le principe « unité dans la diversité » met donc en relation deux formes assez différentes de culture en répartissant leurs contenus non seulement sur la distinction entre traditions ethniques / tradition nationaliste (les unes pré-existantes à l'autre développée dans le maquis), mais avant tout sur la distinction plus fondamentale entre une dimension matérielle ou concrète et une dimension d'ordre plus morale, idéologique et psychologique. Sans pour autant être de nature purement idéelle, la culture nationale peut être définie surtout comme une vision du monde face à des cultures ethniques d'ordre plus « folkloriques » ou pratique¹⁵.

Il est important de noter que la diversité culturelle de l'Érythrée n'est présentée que sous sa forme artistique et folklorique et que cette mise en scène est le produit de l'État et du Parti uniquement. On retrouve cette mise en scène étatique de la diversité culturelle à la radio et à la télévision, mais aussi et surtout lors des célébrations nationales qui suivent un calendrier annuel directement rattaché aux commémorations de la lutte pour l'indépendance. La diversité est ainsi toujours mise en scène dans un cadre formel qui définit l'unité nationale des peuples érythréens : lors de la fête nationale qui commémore, le 24 mai, la libération d'Asmara en 1991, à l'occasion de la journée consacrée aux martyrs (20 juin), à l'anniversaire la libération de Massawa (10 février) ou encore pour célébrer le premier jour de la lutte armée (1er septembre)¹⁶. La seule exception à cette règle est un festival qui se déroule entre la fin du mois de juillet et le début du mois août à Asmara. Le *Festival Eritrea* est de loin l'évènement culturel le plus important du pays. Il ne commémore aucune date significative de la lutte armée, ni ne met en scène la culture du maquis. Ce festival est essentiellement dédié à la gloire de la diversité culturelle de l'Érythrée. Des troupes des quatre coins du pays s'y retrouvent et s'y produisent. Chaque ethnie y est représentée et a son lot de concerts, de théâtres, de chants et de stands culinaires. A cela s'ajoute des reproductions « à l'identique » d'habitats traditionnels érythréens (*hdmo*, *tukul*, etc.) qu'il est possible de visiter. A l'intérieur, on y découvre toutes sortes d'ustensiles domestiques ainsi que la mise en scène de quelques activités quotidiennes (torrefaction du café, filage, tressage, etc.).

Si le tout est orchestré par un comité national dont la parenté avec le Parti ne fait aucun

15. Les commémorations et les fêtes nationales sont autant d'évènements mis en place après l'indépendance qui relèvent d'une invention culturelle concrète d'ordre national. Le culte des martyrs se commémore le 20 juin par un cortège. Leurs dépouilles se trouvent dans des cimetières qui leur sont réservés. A ce sujet voir : (Brion 2005, 2006).

16. Lors des fêtes religieuses organisées par le clergé chrétien et musulman, le discours des leaders de ces confessions soulignent sans faute l'importance de la lutte, le rôle de l'armée d'aujourd'hui et la bienveillance du gouvernement actuel.

doute, ne faut-il pas remettre en cause l'idée que la diversité est toujours exprimée en référence à des événements de la lutte qui cadencent l'année ? Je ferais volontiers cette concession si le festival lui-même n'était pas un produit culturel émanant de la guérilla avant l'indépendance. En effet, le festival est mis en place sous le patronage de l'EPLF en 1984 (Abbebe 2007: 256). Ses premières éditions ont lieu à Bologne en Italie et ont pour but d'offrir à la diaspora érythréenne un lieu de rassemblement annuel festif où de nombreuses productions culturelles furent programmées. Parmi elles, des troupes de théâtre et des groupes de musiques venus du maquis s'y produisaient chaque année.

« [T]he Eritrean society has witnessed that diversity is a blessing and not a curse and definitely not a problem ; rather, it is beauty and merit. And the Eritrea Festival, which flourished during the armed struggle period for liberation is one of the main values incorporated in such beauty. This national week of festivities, will play significant role in depicting our culture that is based on diversity, our life style that reflects the blessing of our unity and devotion towards each other and our harmonized effort and common vision. »

(Eritrea Profile 2007)

L'EPLF y organisait des séminaires de sensibilisation politique et des séances d'informations sur les derniers développements militaires et sociaux ayant cours en Érythrée. A cette époque, le festival était avant tout une plateforme de communication entre la guérilla et la diaspora et était également l'occasion pour l'EPLF de lever des fonds pour financer ses activités.

« Festival Bologna was one of the main sources of nationalism, patriotism and cultural development. It was an event where Eritreans in the Diaspora used to express their national feeling, contribute to and strengthen their unity. The patriotic songs and dramas, presented at that time, are always in the mind of those who were there and those who saw it on the screen. »

(PFDJ 2007h)

Force est de constater que le festival lui-même, s'il est de nos jours une célébration de la diversité, est également une commémoration de l'effort patriotique des Érythréens de la diaspora (i.e. de l'unité transnationale du peuple), un clin d'œil à l'intelligence pluraliste de l'EPLF promoteur historique des traditions érythréennes. Si dans ce cas, l'expression de la diversité culturelle ne suit pas le calendrier officiel de la lutte c'est peut-être parce qu'elle se représente déjà comme intimement liée à son organisation au travers du *Festival Bologna* qu'il ne manque pas de commémorer.

Les héritiers

L'importance de perpétuer l'esprit de la lutte ne cesse d'être exposée tant dans les journaux et les documents officiels que lors de commémorations ou de déclarations solennelles. Les récits du passé se réfléchissent dans ceux du présent qui en adaptent les valeurs nationales et marquent la volonté, sinon la nécessité, de ne pas couper les ponts avec le passé et de nourrir les relations entre générations :

« We, the generation that brought about independence, have shouldered the historic responsibility to pass on to future generations the basic elements for modern and just society. The current transitional stage presents simultaneously both a historic responsibility and a challenge. »

(EPLF 1994)

« The history of our struggle reminds us the watch-word : tolerance, self-reliance and unity the most essential values to the overall success in the march for liberation and inserts up on the young people the responsibility to be good citizens in the nation where we live. »

(Eritrea Profile 2008b: 5)

Les jeunes générations de l'après-libération sont sans aucun doute les cibles que vise cette artillerie rhétorique nationaliste. La responsabilité qui incombe aux plus anciens, celle de transmettre les valeurs et les principes de la lutte pour l'indépendance à ces générations, est entendue, d'une part, comme une volonté d'assurer la libération politique par une victoire sur le front de l'indépendance économique et l'autosubsistance. D'autre part, il s'agit, dans ce renouveau ou cette extension du combat, de préserver à tout prix une continuité entre les anciens combattants et la nouvelle relève :

« Just as it was the young who played a key role in the liberation struggle, so is the young important at this stage of nation building. For that reason, different programs that help this young augment its contribution to nation building, take pride in its nationalism and preserve social values. »

(PFDJ 2007e)

Le service militaire, obligatoire pour les femmes autant que pour les hommes, et tout particulièrement l'entraînement militaire à l'école de recrue de Sawa est sans cesse présenté comme le site où l'unité nationale est expérimentée :

« We built unity among ourselves for we were from different ethnic groups. The sharing of

ideas, culture, and experience with other youths from different background was also part of the most important lessons we gained from Sawa »

(PFDJ 2007g).

Sur le lieu où ils font l'expérience des armes et reçoivent des anciens combattants les instructions pour s'en servir, les jeunes Érythréens expérimentent également un autre rapprochement, synchronique cette fois, avec des pairs dont les différences socio-culturelles sont reconnues dans le seul but, pourrait-on dire, qu'elles s'estompent à ce même instant¹⁷, tout comme peut-être cette différence entre générations que le discours des élites prend tant de soin à vouloir rapprocher.

La guerre entre l'Érythrée et l'Éthiopie (1998-2000) a marqué le point culminant du rapprochement intergénérationnel des combattants : dès lors, les jeunes incorporés au service militaire et civil sont devenus les héritiers de la lutte pour l'indépendance et cette relève a pris le sobriquet de *warsay* (héritier ou successeur). Désormais, à côté des fameux posters des *tägadäli* que l'on trouve affichés dans d'innombrables lieux publics se trouve également celui des *warsay*. Ce poster donne à voir de jeunes gens en armes et uniformes prêts à dresser un drapeau érythréen au sommet d'une pente rocailleuse. En dessous on lit en tigrinya et en arabe : « Encore aujourd'hui sur leurs traces » (en tigrinya : *Lomi wun ab asärom*).

Les deux posters ne sont que deux versions d'une seule et même représentation dont l'intervalle n'est déterminée que par les dates auxquelles les photographies ont été prises. Tout y est : les armes, les jeunes gens et la pente rocailleuse, (qui dans la version *tägadäli* est certes beaucoup plus inclinée). Quant au drapeau, il a si peu changé depuis l'indépendance qu'on pourrait sans peine le confondre¹⁸. Comme pour ne laisser de place à aucun doute, la didascalie sur le poster « *warsay* » explicite cette relation formelle en suggérant que rien a changé et que les jeunes d'aujourd'hui suivent encore le chemin de leurs prédécesseurs, les anciens combattants. De la volonté de relier les générations et de perpétuer l'esprit de la lutte nous nous retrouvons désormais devant une véritable généalogie nationale. Et pour ceux qui refusent cette multiple incorporation, militaire, nationale et filiale en choisissant de s'exiler, les élites leur réserve encore une fois un discours qui les relie à la période de la lutte pour l'indépendance, comme s'ils ne pouvaient pas y échapper complètement :

17. Ce discours sur le rôle et les vertus sociales de l'école de recrue pour dépasser les différences et expérimenter la tolérance, afin de promouvoir l'unité nationale dans le dispositif militaire n'est pas une spécificité érythréenne, loin s'en faut. Plusieurs travaux touchent à cette dimension perçue et revendiquée du service militaire dans d'autres pays voir par exemple (Ben-Ari 1998).

18. Le drapeau national est repris de celui de l'EPLF dont l'étoile centrale a été remplacé par le laurier-symbole des Nations-Unies marquant ainsi la reconnaissance internationale d'aujourd'hui, bafouée dans un premier temps par l'annexion en 1962 de la région autonome érythréenne par l'Empereur Haile Sellassie.

« I believe this [l’emmigration illégale des jeunes qui fuient le service militaire] is a very temporary phenomenon induced by the situation of « no war, no peace ». Naturally, some cannot withstand the pressures and tension of a looming war. It is not the first time in our history. During the years of liberation, thousands of young people were joining the struggle ; but few others opted for exile abroad. »

(Yemane Gebremeskel & al. 2007)

La dimension temporaire de la situation actuelle marquée par les tensions politiques régionales prévaut largement dans les discours qui touchent à la question de l’exil que de nombreux jeunes adultes choisissent :

« People who emigrate are those who do not realize how Eritrean independence was won. Those who paid their lives respect the country. They prefer starving in their country to enjoying life in foreign countries. Parents should teach their children that the current situation will not last long and they should not leave their country for any reason. »

(PFDJ 2007c)

« It is not fair to cross borders while others are working relentlessly for the prosperity of the nation. Parents should tell their children of the heroic deeds of their Eritrean brothers and sisters. America is for Americans while Saudi Arabia is for Saudis. Those who are crossing borders will return to their homeland one day. »

(PFDJ 2007a)

Qu’ils soient anciens combattants ou non, les générations précédentes ont le devoir d’inculquer à leurs enfants les vertus de la patience et la persévérance acquises par le sacrifice et l’oppression de la colonisation éthiopienne. Cette responsabilité n’est pas uniquement dans les mains de l’État, des *tāgadālti* ou encore de l’école de recrue, c’est également la charge morale des familles de ceux appelés à devenir les héritiers d’une lutte renouvelée dans une période de l’histoire érythréenne encore trouble et incertaine.

Le service national

Cette transition entre générations dont il est question comme d’une obsession dans le discours nationaliste des élites trouve donc dans le service militaire et la guerre une manière de se réaliser. En commentant ce désir de continuité inscrite dans la Charte

Nationale du PFDJ, John Markakis fait la remarque suivante : « Uninvolved in the nationalist struggle, young Eritreans are also uninfluenced by its Spartan mores. To *correct* that, the government has tried to involve them in various reconstruction tasks and the independence referendum. » (1995: 128, mes italiques). Conçu à la fois comme un service militaire et civil, le service national est sans aucun doute le programme qui tente de réaliser la plupart des idéaux nationalistes. Au travers d'une mobilisation ambitieuse, il est une solution concrète pour établir les nouvelles institutions étatiques et entreprendre populairement la reconstruction d'un pays dévasté par la guerre, toujours aux prises avec de soi-disantes conspirations internationales. Ce service obligatoire tend aussi à limiter les dépendances à l'aide humanitaire et défend ainsi le principe d'autosubsistance. Enfin, la loi qui établit le service national ne manque pas de résumer l'essentiel de sa visée quasi spirituelle : le service national a pour but de « cultiver l'esprit nationaliste et travailleur des citoyens » (GoE 1996/89). Dans une version précédente, les recrues sont ainsi amenés à : « porter sur leurs épaules l'engagement historique des milliers de martyrs afin de maintenir l'indépendance » (GoE 1995/82). On y retrouve cette volonté de discipliner les jeunes citoyens que John Markakis évoquait à propos de la Charte Nationale rédigée peu avant ces lois.

Depuis l'indépendance *de facto* de 1991, chaque Érythréen et Érythréenne âgé de 18 à 40 ans est obligé de servir 18 mois dans le cadre du service national (*hagärawi aḡälgloṭ*) (GoE 1991/11). Après avoir suivi un entraînement militaire de six mois, la loi stipule que la recrue sera incorporée soit en tant que soldat, soit en tant que civiliste rattaché à un autre ministère que celui de la Défense, pour une période d'un an. Ces « héritiers », qui eux-mêmes préfèrent plutôt se nommer tout simplement aḡälgloṭ (service), servent alors dans des entreprises de constructions, enseignent à l'école ou travaillent en tant qu'auxiliaire administratif dans les bureaux des Ministères. Cette génération d'Érythréens qui n'étaient pas né ou qui étaient trop jeunes pour participer activement à la lutte de libération est assignée ainsi à la défense, à la reconstruction du pays et au développement économique de la nation. La figure du soldat-développeur instauré lors de la lutte armée pour l'indépendance est ainsi reproduite. C'est durant ce service, et notamment lors de l'école de recrue qui se déroule à Sawa (situé sur les basses-terres de la région Gash Barka qui confine avec le Soudan), que le nationalisme et les codes de l'appartenance nationale se développent dans les jeunes esprits :

« In Sawa you learn how to be strong, optimistic and confident. After completing the military training, we feel like we have developed a sense of belongingness to the motherland. »

(PFDJ 2007g).

Dans un autre article, le Colonel Debessay Ghide, commandant du « National Service Training Center » de Sawa déclare :

« After completing their training students emerge energetic, disciplined, self-confident, and develop the love of work, »

(PFDJ 2007f).

Sawa est donc conçu comme le creuset dans lequel le nationalisme des élites politiques au pouvoir est assemblé et transmis aux plus jeunes générations en passe de devenir les héritiers de la tradition confectionnée avec soin pour eux. Rien d'étonnant alors d'entendre parfois énoncer que les « vrais » Érythréens sont les anciens combattants et les *ṣgälgilot*¹⁹.

En 2002, le service national trouve un nouveau nom qui marque ainsi les changements significatifs dans son fonctionnement depuis la guerre avec l'Éthiopie. Il ne s'agit plus d'un simple service. Il est devenu une longue campagne nommée *wofri Warsay Ykäṣalo* (la campagne des héritiers et des braves). Comme auparavant, les héritiers désignent les jeunes adultes au service national. Le terme se trouve désormais associé à *ykäṣalo* qui désigne cette fois les valeureux *täḡadäli*. *Ykäṣalo* est un substantif issu de la même racine trilitère que le verbe pouvoir (*yḵəḷ*). Le substantif désigne un être brave, courageux, puissant ou omnipotent.

L'armée mobilisée contre l'Éthiopie (composée d'anciens combattants ainsi que d'individus au service national) n'est pas réduite à la suite des accords qui mettent un terme à la guerre. Elle se « bat » désormais pour la reconstruction et le développement du pays, chose dévolue jusqu'alors au service national déjà à la fois militaire et civil. En quelque sorte, le lancement de la campagne *Warsay Ykäṣalo* marque une radicalisation du service national et un pas de plus dans la militarisation de la reconstruction nationale :

« When the Warsay-Ykaalo Development Campaign was launched, it was designed to revitalize, reconstruct and construct the Eritrean economy. And the main building blocks of the framework were the Eritrean Defence Forces. Now years have elapsed since they have been performing enormous activities in various sectors. These include among others : defence, infrastructure, agriculture, education and capacity building. »

(PFDJ 2007c)

19. Il est important ici de souligner que le terme *täḡadälay* ne définit pas seulement les soldats de l'EPLF mais tous les Érythréens qui ont supporté de près ou de loin le mouvement. De manière un peu plus restrictive, pour les individus ayant servi sous la bannière de l'EPLF, le combattant est un membre de l'EPLF, qu'il soit soldat, cadre, cuisinier, vétérinaire ou enseignant. Dans les deux cas, le combattant n'est pas nécessairement engagé dans des actions armées.

Conclusion

L'artillerie narrative que je viens de présenter est sans conteste le tableau majeur représentant aujourd'hui la « communauté imaginaire » (Anderson 1991) officielle en Érythrée. Cette identité nationale officielle définie et proposée, sinon imposée, par l'actuel gouvernement s'enracine essentiellement dans la période de la lutte pour l'indépendance. Et ceci à un tel point que le récit des périodes antécédentes, comme la colonisation italienne ou la période pré-coloniale, s'en trouve obscurcie. Cette perspective historique est accompagnée d'un portrait comportemental et moral du citoyen Érythréen qui, se dressant contre d'incessantes conspirations, résiste et fait preuve de résilience. Ce modèle qu'incarne la figure du soldat-bâtisseur est également le vecteur à la fois générationnelle, historique et social, de l'unité du peuple érythréen. Le militarisme érythréen tel qu'on le trouve dans le nationalisme officiel est présenté comme une résistance face aux conspirations étrangères. Le calvaire des Érythréens causé par cet acharnement contre la nation devient alors l'élément sur lequel le nationalisme et l'appartenance nationale s'organisent en trois volets. Ce calvaire constitue le fondement de l'unité entre divers groupes sociaux, il est la cause d'un attachement à certaines valeurs morales et, enfin, il façonne une détermination, une attitude de résistance et des mécanismes de survie autarcique au niveau individuel. Le nationalisme est déployé au travers de ces trois volets narratifs et use des logiques que sont l'historicisation, la psychologisation et la moralisation dans le but d'affirmer une continuité et une unité imaginée comme un destin national ou un profond engagement populaire, et ce, tout au long de trois périodes que l'EPLF définit comme la colonisation, la lutte armée et l'après-indépendance.

La notion de lutte (*gädli*) est centrale dans le nationalisme marxiste-maoïste érythréen. En représentant à la fois un combat militaire, social, culturel, politique et économique, cette notion permet d'adoucir considérablement les contours qui nous servent habituellement à séparer l'univers militaire de celui civil. Ce n'est pas le travail d'une notion uniquement, l'ensemble du discours nationaliste œuvre dans ce sens. Enfin, ce gommage est non seulement de nature discursive, mais il s'accomplit aussi concrètement dans la vie quotidienne par l'entremise de politiques et de programmes tels que le service national et la campagne *Warsay Ykäḗlo* au point de rendre caduque la distinction entre la sphère civile et militaire en Érythrée. Au delà donc de l'emprise toujours plus importante de l'armée sur les secteurs « civils », la militarisation de la société érythréenne procède également par ce gommage des catégories. En associant à l'entreprise de défense du pays le projet de sa reconstruction, le service national et la campagne *Warsay Ykäḗlo* deviennent l'instrument intégral de la consolidation nationale qui, à la fois sur le plan

collectif (défense, unité nationale, économie, fonctionnement des institutions étatiques) et individuel (formation morale, militaire et professionnelle), fusionnent en effet l'univers martial et le reste du monde social.

Ainsi, le militarisme donne un accent résolument martial à certaines valeurs. En ce sens, la patience et l'optimisme, ou encore l'obstination et l'autonomie sont des qualités ou des « traits de caractère » qui marquent plusieurs générations de combattants. La résilience du peuple érythréen est avant tout définie par la capacité des soldats de l'EPLF à survivre aux attaques répétées de la plus imposante armée d'Afrique de l'époque. Cette résilience, qui aujourd'hui s'articule dans un contexte somme toute bien différent, est présentée d'une façon pour le moins militariste par l'EPLF. Ainsi, même exempts de références à la guerre ou à d'autres « faits d'armes », la mobilisation pour la reconstruction et le développement national peut non seulement souligner l'inflexion martiale des discours s'y rapportant, au même titre qu'elle peut glorifier le militarisme et la lutte armée pour l'indépendance. Le penchant militariste peut embrasser et recouvrir des entreprises « civiles », faisant ainsi, par exemple, du développement économique national, le projet d'une « libération économique » comparable et comparée à la lutte armée pour la libération politique de l'Érythrée.

Le chapitre suivant présente plus en détail et concrètement la mise en place, le fonctionnement et l'expansion du service national, fer de lance du nationalisme officiel érythréen ; et cheville ouvrière de la militarisation de la société dont le but « idéologique » est de reproduire « l'esprit du Front » dans la vie quotidienne de la plupart des Érythréens. Parler ainsi d'une mise en acte ou d'une réalisation concrète et quotidienne de valeurs nationalistes conduit à soulever la question de l'efficacité d'un tel dispositif. En effet, dans quelle mesure les femmes et les hommes au service national se reconnaissent-ils dans le discours du Front ? J'aborde cette question dans le chapitre qui clôt cette première partie.

5. Le service national

Sawa : l'école de recrue

Dieu contemple le monde, ses montagnes et ses vallées, les mers et les continents. Tout à coup, Il s'arrête et demande avec surprise : « Pourquoi l'Érythrée est-elle aussi verte? J'avais pourtant bien fait de ce pays une région sèche et jaune! » L'archange Gabriel qui l'accompagne se penche et murmure : « Mon Seigneur, ce sont des uniformes militaires. »¹ L'humour érythréen est noir et souvent cynique. Les forêts de soldats sont cultivées en pépinières avant d'être replantées un peu partout sur le territoire. Les recrues reçoivent leurs instructions dans des camps militaires pouvant accueillir plusieurs dizaines de milliers d'individus. Le plus important d'entre eux se trouve à Sawa dans les plaines arides des basses-terres de l'ouest non loin de la frontière soudanaise (*zoba* Gash Barka).

Bâtie sur une ancienne zone d'entraînement de l'EPLF, la caserne abrite ses premières recrues en 1994. Chaque année, entre 15 et 20'000 jeunes hommes et jeunes femmes s'y retrouvent cantonnés plusieurs mois durant. Chaleur, discipline de fer et une maigre alimentation caractérise la vie dans le camp. Mais si Sawa effraie tant, c'est aussi et avant tout parce que le séjour en caserne inaugure une longue période de renoncement dont l'issue et le terme sont pour le moins incertains. Sami doit partir pour Sawa le 6 juillet, et qui sait si nous nous reverrons un jour. Voici comment il me présente ce qui l'attend prochainement :

« D'abord il y a l'entraînement militaire puis ensuite, ils nous diront d'aller faire les récoltes en Barka ; et après ça nous débiterons notre dernière année d'école (*grade 12*). A la fin de la neuvième, j'ai décidé de continuer au lieu de m'inscrire à l'école technique parce que

1. Cette blague érythréenne est rapportée par Jack Kimball dans son article pour le Mail & Guardian Online (2008.07.08): <http://www.mg.co.za/article/2008-07-18-in-eritrea-youth-frustrated-by-long-service> (consulté le 20.07.09)

je voulais aller à l'Université mais maintenant, ils l'ont fermée. J'ai pas eu de chance : j'ai pris ma décision au printemps [2003] mais en septembre, ils ont annoncé que les recrues qui poursuivront des études iront à May Nehfi et depuis plus aucun étudiant n'est entré à l'Université. Après Sawa : soit j'entre à May Nehfi, soit mon père m'aidera à sortir du pays.

- Que prends-tu avec toi pour aller à Sawa? - Des habits légers. Ma mère me donne du *bārbārā* pour mettre dans les lentilles, ça les rend meilleures et c'est bien contre les gastrites. Je prendrai aussi de l'*āwazā* et du *ṭḥni*² car le matin y a des exercices avant le petit déjeuner. Au premier coup de sifflet [diane] tu mélanges [le *ṭḥni* avec de l'eau], au 2ème, tu bois et au troisième tu débutes l'entraînement. »

(Samson, Asmara, juin 2006)

Sami est allé à Sawa mais j'ai gardé contact avec son cousin. A la fin 2008, j'apprends de lui que Sami a fait un long séjour en prison pour avoir tenté de s'enfuir au Soudan mais que finalement, il vient d'arriver en Inde. Après plus de deux ans, je l'appelle. Il me racontera tout son périple ainsi que son séjour à Sawa dont voici un extrait :

« I left Asmara on 07/07/06. We arrived in Sawa in the evening at 7pm. Totally around 20,000 students together. Our round is 20th round. Military training started on 1994 (1st round) and at this time 22nd round is on duty. The trainers they greeted us badly³. After 2 hours of arrangement I was sent to my unit. My team leader gave me my bed and I automatically slept. For my surprise, early at 4am the bell ring and all out. Then they took us to bring branches from the desert without water and food until 2pm. At that moment I really hate my life. After three days of similar work they changed us our units again. Then I met my close friends there and they helped me. Next day we officially start military training. Here is our daily program : we got up early at 4:30am. We run for an hour then exercises for half an hour. We became so tired. Then at 6am we start marching. If we made any mistake our boss punish us badly so we have to take care. After one hour marching we had 10 minutes rest. Then at 9am we had breakfast. 225 ml tea and 200 g bread. Again at 10am we left home and we trained how to assemble and disassemble AK-47. We have to assemble it less than 1 minute. If not punishment. You see Sawa is a very hot place. It is desert. So our boss told us to lie in the ground. Imagine the sand, very hot so it burns your skin. Or sometimes you have to look the sun. Then again we returned home at 12. We eat our lunch. 2 breads and little lentils. Then we rest until 3pm. Again at 3 we left home and go to the field or during one hour we learnt AK-47. From 4 to 6 then we marched. Then we returned home. After 6 pm there is nothing except attendance. There is 2-3 attendances. If u miss one of them next day at noon you will be punished in the sun.

2. Le *bārbārā* est une poudre d'épice utilisée quotidiennement dans la plupart des mets. L'*āwazā* est une pâte de *bārbārā* mélangée à de la moutarde tandis que le *ṭḥni* est une poudre d'orge qui est mélangée à de l'eau (chauffée, elle est utilisée contre les refroidissements).

3. D'autres me diront que les instructeurs reçoivent les nouvelles recrues à coup de bâtons.

So we couldn't enjoy the evening peacefully with our friends. Attendance (*follien* in tigrinya) mean controlling like we did in school: present or absent. Always you have to be around your room. Our boss controls us every 3-4 hours to check whether we are around or not. For two months we did like this. No change in food. We shoot 25 meters 3 bullets, 100 meter 9 bullets. If you miss all the bullets from the target there is punishment. Also there was running test 3.2 km, and push up, sit up. After that we stop wearing military cloth and start school (grade 12) – After 2 month military training? – Yeah but wait we will continue after school. That's just for discipline and to know the rules. »

(Samson, messagerie instantanée, novembre 2008)

Les recrues sont groupées par dix. L'une de ces dix recrues est désignée comme chef de ce groupe nommé *mäsri*. Trois *mäsri* forment un *group* et trois de ces groupes forment un *hayli* qui compte entre 90 et 100 individus. Le *hayli* et le *group* sont dirigés par un « boss », c'est-à-dire un militaire de carrière, un gradé. Les *hayli* composent ensuite les « *boṭoloni* » (*plotoni* en italien) qui à leur tour sont intégrés dans des « *brgedä* » et enfin dans un corps d'arme « *kflä särawit* ». Les chefs des *mäsri* ont la charge de répondre à l'appel et de signaler si une personne manque. Si c'est le cas, ils ne sont toutefois pas punis. En revanche, s'il s'agit d'une évasion, les « boss » du *group* ou du *hayli* peuvent être tenus responsables. A l'entraînement militaire et aux études s'ajoute encore « les activités » qui ont lieu généralement durant le *week-end*. Il s'agit surtout de la collecte de bois mais aussi de toute sorte de travaux de construction aux alentours. Les recrues construisent notamment des canaux d'irrigation, réparent des routes ou travaillent dans des concessions agricoles du Parti.

Militarisation de l'éducation

En 2002, le gouvernement ajoute une année au curriculum de l'école secondaire. Cette dernière année s'effectue uniquement à Sawa, entre deux périodes d'entraînement militaire et se termine par le « *Matriculation Exam* », un équivalent de la maturité en Suisse ou du Baccalauréat en France. Cette modification du cursus secondaire oblige donc ceux qui souhaitent terminer leurs études et poursuivre leur éducation à se rendre à Sawa et ainsi à être incorporés dans l'armée.

Ceux dont le résultat au « *Matriculation Exam* » est insuffisant rejoignent directement les rangs de l'armée, tandis que les plus brillants sont transférés dans des établissements « d'enseignement supérieur ». Lors de mon premier séjour en Érythrée (en été 2003), une

nouvelle tombe : les recrues qui viennent de terminer leur douzième année de scolarité à Sawa (calendrier académique 2002-2003) et qui ont réussi avec succès leurs examens poursuivront leur études au « *Eritrea Institute of Technology* » de May Nehfi, non loin d'Asmara. Aucun étudiant n'entrera plus à l'Université. Elle fermera définitivement ses portes en septembre 2006 après les examens de la dernière volée d'étudiants. Tanja Müller qui a mené des enquêtes à May Nehfi décrit l'institut ainsi : « Run jointly by an academic vice director and an army colonel, Mai Nehfi in many ways resemble more a military camp than a place of higher learning. Students, at least in theory, need permission to leave the campus, and in private conversations it is often referred to as « the camp. » » (2009: 66).

A cette militarisation du système scolaire s'ajoute encore trois éléments dont l'importance ne doit pas être sous-estimée. Premièrement, la plupart des enseignants du pays sont des individus incorporés au service national. Autrement dit, une bonne partie des individus qui ont suivis une éducation secondaire complète, tout comme ceux qui ont eu la chance de suivre un cursus universitaire, sont ensuite assignés au Ministère de l'éducation qui les envoie aux quatre coins du pays pour enseigner au niveau primaire et secondaire après une courte formation pédagogique au TTC (Teaching Training Center) d'Asmara. Un certain nombre d'entre eux enseignent à Sawa. Pour Samson, cette dernière année à Sawa n'est qu'une répétition des précédentes. Il m'avoue n'avoir rien appris :

« The aim is not for education. The teachers are new graduates from May Nehfi. They hate their life in Sawa. So they cannot teach us properly. »

(Samson, messagerie instantanée, novembre 2008)

Deuxièmement, depuis 2003, les exigences et les barèmes de notation ont considérablement diminué dans les écoles. Personne n'est dupe, diminuer le taux d'échec dans les écoles, c'est conduire les écoliers le plus vite possible à Sawa :

« Cette année on sera entre 19'000 et 22'000 étudiants à se rendre à Sawa, c'est le double des années précédentes parce que depuis deux ans [2004] les écoles font passer le 80% des étudiants qui normalement devraient doubler. [...] l'éducation est de pire en pire, ils ont supprimé plein de chapitres dans nos livres. Avant par exemple on apprenait l'électricité en 9ème mais maintenant on l'aborde en 11ème. Tout ça c'est juste pour qu'on aille à Sawa. »

(Samson, Asmara, juin 2006)

Une ancienne enseignante témoigne du changement auquel elle a assisté entre 2003 et 2005 dans une bourgade de la région de Keren :

« Ce qui m'a beaucoup déçu, c'est de voir la constante dégradation du niveau scolaire. C'est complètement différent de quand j'étais à l'école. Ils changent tout le temps. Je le sais parce que j'ai eu plusieurs fois des nouvelles méthodes et de nouveaux manuels. Ils coupent tout ce qui est important de savoir, je ne sais pas pourquoi. Et en plus, à la fin de la deuxième année [de service en tant qu'enseignante], lors des examens nous avons reçu une nouvelle consigne du ministère : les points nécessaires pour réussir l'année sont passé de 50 à 40 et nous avons dû tout recalculer pour faire passer presque tout le monde. Ceux qui ne passaient toujours pas ont fait un cours d'été et l'année d'après on les a retrouvés inscrits au niveau supérieur ; personne ne sait pourquoi et comment. »

(Rahel, Asmara, octobre 2006)

C'est un coup dur pour les enseignants qui durent se plier à cette nouvelle logique de promotion de masse. Jennifer Riggan, qui a mené ses recherches dans le milieu scolaire lors de ce changement de politique, en convient également : « [...] teachers found themselves required to implement new educational policies that contradicted the ways in which they imagined the role of educated people in building the nation » (2009: 75). A ce titre, les enseignants perçoivent la mise en place d'une logique d'homogénéisation : « The change in promotion policy was perceived by teachers as a transformation for a technology of differentiation intended to sort, categorize, and ascribe different positions to differently educated persons to a technology of homogenization intended to channel all educated persons into a military institution that would provide students with the same military training as all others in the nation, regardless of their education successes. » (2009: 84).

Cette forme de contrôle ou plutôt d'agencement qui s'articule sur une volonté politique d'offrir une instruction et de réduire l'illettrisme n'est pas nouvelle en Érythrée puisqu'au moins depuis l'indépendance, la scolarisation a joué ce rôle⁴. Pour Jennifer Riggan, la réduction des exigences n'a donc pour but que de consolider ce contrôle et ainsi de limiter le « gaspillage » des forces mobilisables par l'État par l'entremise du service national (Riggan 2009: 76, 84). La faible efficacité de cette stratégie étatique tient à son degré de transparence. L'ancienne enseignante Rahel témoigne :

« L'autre problème vient des étudiants, ils sont très mauvais en anglais et n'ont aucune motivation car tous savent désormais qu'ils iront à Sawa et que les chances de poursuivre des études sont presque nulles. Ils sont devenus puérils et viciés (*mbşqañ*). En classe ça m'est arrivé quelques fois d'être complètement discréditée. Certains élèves me disaient :

4. « According to a report in 1962, Ethiopia had no conscription, but any individual pursuing education was automatically involved in the police and army system. » (<http://wri-irg.org/co/rtba/ethiopia.htm>) (consulté le 25 août 2009)

« Pourquoi vous nous gênez notre temps, nous devrions plutôt être en train d'aider nos familles. Ici on perd notre temps. A quoi cela sert de faire des études, regardez dans quelle situation vous vous trouvez. Vous êtes au service national ; alors à quoi cela sert d'être ici? » ».

(Rahel, Asmara, octobre 2006)

N'ayant plus la possibilité de doubler pour éloigner le plus longtemps possible l'enrôlement militaire et un service national interminable, les étudiants, même les plus motivés qui continuent de suivre les cours, ne se présentent plus aux examens posant ainsi de nouveaux problèmes aux enseignants qui se doivent quand même de les faire passer à l'année suivante (Riggan 2009: 87). Comme pour insister d'avantage sur cette canalisation et donner à voir son caractère inéluctable, la police érythréenne a effectué en février 2006 une descente dans les écoles, coordonnée à l'échelle nationale⁵. But de l'opération : trier les élèves jugés déjà trop âgés pour poursuivre leur scolarité et les conduire de force dans les camps militaires de Wia et de Kiloma situés dans le désert des basses-terres de l'est (*zoba sāmenawi qäyḥ baḥri* et *zoba dābubawi qäyḥ baḥri*) où ils ont effectué leur écoles de recrue et ont été incorporés dans l'armée. A ma connaissance, les premières permissions octroyées aux soldats formés dans ces camps ont été délivrées durant l'été 2008, c'est-à-dire deux ans et demi après avoir été capturés. Malheureusement, cet événement n'est pas le premier en Érythrée, la pratique du « coup de filet » est fréquente depuis 1998⁶.

L'assiduité et la réussite scolaire est pourtant une stratégie pour de nombreux écoliers. Réussir brillamment le « *Matriculation Exam* » à Sawa permet somme toute d'éviter la dure et interminable vie de soldat. Bien que les plus brillants étudiants restent des conscrits, ils peuvent en effet bénéficier d'une scolarisation dans un collège durant trois années à la fin desquelles ils auront de bonnes chances d'être assignés dans le civil au lieu de se retrouver au front. Ces soldats-étudiants estiment que les résultats obtenus au niveau supérieur déterminent le type d'assignation. Les moins bons seront assignés à l'enseignement, les autres seront répartis dans des « bureaux ».

Le troisième et dernier volet relatif au contrôle et à la canalisation des forces au service national par l'entremise du système scolaire a trait à l'établissement des certificats et des diplômes d'études supérieures. Les originaux officiels ne sont pas délivrés à leurs titulaires⁷. Pour cela, il faut avoir complété le service national. Après une année de service, les étudiants qui ont suivis un cursus universitaire peuvent réclamer à leur ministère de

5. A ma connaissance, cette opération s'est déroulée dans les centres urbains des régions Maḥkāl, Dābub et ānsāba.

6. Pour un historique des rafles touchants les étudiants et les écoliers voir par exemple : (Hughes 2007: 29)

7. Le rapport 2009 de Human Right Watch fait état de la même pratique concernant les étudiants de May Nehfi (2009: 58).

tutelle de faire une demande à l'Université afin de recevoir le procès verbal de leurs examens (« *Official student records* ») ainsi qu'un diplôme temporaire (« *Temporary Certificate of Graduation* »). Ces papiers sont obtenus à l'Université d'Asmara au « *Registrar Office* » sur ordre du recteur de l'Université ou de son substitut ayant reçu la demande officielle et écrite du ministère où le « diplômé » effectue son service. Depuis que le service national est devenu illimité dans le temps, aucun autre certificat ne peut être obtenu officiellement de l'Université. En renforçant l'articulation entre la scolarité et le service, le gouvernement rallonge le temps que les étudiants passent sous la tutelle militaire. Avec l'introduction d'une douzième année de scolarité, la durée du séjour à Sawa passe en effet de quelques mois à plus d'un an. En fermant l'Université d'Asmara et en offrant aux recrues un enseignement supérieur sous la houlette de l'armée, le contrôle sur les étudiants est à la fois renforcé et prolongé sans pour autant encombrer les tranchées et les casernes.

Quelques chiffres sur la mobilisation

Chaque année, environ 90'000 Érythréens atteignent 18 ans et sont donc enrôlables dans l'armée et le service national⁸. Entre 1/4 et 1/5 de ces individus (des deux sexes) se rendent chaque année à Sawa pour effectuer leur douzième année de scolarité et leur école de recrue. Dès lors une question se pose : combien des 70'000 individus restant effectuent leur entraînement militaire ?

Howard Hughes estime qu'un tiers de la population en âge d'être mobilisée durant la guerre contre l'Éthiopie a été déclaré inapte au service militaire (2007: 10). Si l'on reprend cette proportion pour la population qui nous intéresse (30'000 est sans aucun doute une surestimation), nous ne savons pas combien des 40'000 jeunes hommes et jeunes femmes restants sont enrôlés dans l'armée⁹. Les chiffres dont nous disposons concernent uniquement les individus qui ont poursuivi leur scolarité secondaire en vue d'obtenir le baccalauréat (*high schools, technical schools, écoles privées, missions*).

Selon l'UNESCO, 22% des filles et 30% des garçons suivent une éducation secondaire en

8. La plupart des estimations démographiques avancent entre 4 et 4.5 millions d'habitants en Érythrée ; par exemple, (UNDP 2007: 245). Une projection faite par le gouvernement érythréen en 2000 estimait que 3.1 millions d'Érythréens résidaient dans le pays (Amanuel 2002: 11). Selon le U.S. Census Bureau un peu plus de 10% de la population érythréenne se trouve dans la fourchette des 15-19 ans. (<http://www.census.gov/ipc/www/idb/country.php>), consulté le 03.09.2007.

9. 60'000 moins les 20'000 qui se rendent à Sawa. Redie Bereketeab estime que 40'000 personnes rejoignent chaque année les forces armées (2007:9).

Érythrée¹⁰ mais les disparités entre groupes ethniques sont conséquentes. Par exemple, 89% des filles tigrinya suivaient une scolarité primaire en 1997, pour environ 30% dans les autres groupes ethniques (Müller 2005: 121). Samson nous éclaire un peu plus sur la composition ethnique des recrues à Sawa. Dans notre discussion, l'image de Sawa comme creuset de l'unité nationale ne transparait qu'au début :

« In Eritrea there are 9 ethnic groups. So all was with me. - Were they all represented in your class really? I mean the 9 ethnic groups? - I mean not all but around 6 (tigrinya, tigre, saho, afar, hdarb, bilen). But in some *hayli* all. - The majority was tigrinya i guess no? Yeah you are right. We were above 40 in our class [sur 70 élèves : environ 60% sont donc d'origine tigrinya]. And tigrigna is common language. All know tigrigna. The other groups they can understand well but their problem is in speaking and writing. - Do you think all Eritrea is represented in Sawa or some kind of people are missing? - Especially Rashida they are few in number and I don't think there are afar girls, only boys. I said all the ethnic groups for boys, for girls maximum 5. - What about the ratio men/women in Sawa from your point of view? 3:1 »

(Samson, messagerie instantanée, novembre 2008)

A partir de ces informations somme toute rudimentaires, nous pouvons tirer quelques conclusions. Premièrement, les femmes semblent nettement moins mobilisées que les hommes¹¹. Les femmes mariées et les mères ne sont pas tenues de servir. Deuxièmement, l'origine ethnique des recrues et, plus encore, des élèves en douzième années, est loin d'être aussi égalitaire que le décrit le discours national officiel¹². Troisièmement, les 20'000 recrues qui entrent à Sawa chaque année représentent certainement moins d'un tiers des individus jugés aptes au service militaire¹³. Enfin, il semble que la scolarisation favorise nettement les tigrinya qui étudient dans leur langue, mais il reste difficile d'estimer l'origine ethnique des recrues directement incorporées dans les rangs de l'armée.

Selon Hughes, en 1997, 105'000 jeunes Érythréens avaient effectué leur école de recrue : « In the first five rounds more than 80'000 recruits were trained, in the 6th round 16'000, in the 7th round 19'000. » (Hughes 2007: 7) mais en 2001, c'est-à-dire au sortir de la guerre

10. (http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=121&IF_Language=eng&BR_Country=2270), consulté le 31.10.2010.

11. Howard Hughes cite des articles de presse qui estiment que seulement entre 2 et 5% des recrues sont de sexe féminin (2007: 32).

12. Pour un estimation démographique officielle par ethnies en 1996, voir Tekle (2003: 120): 50% Tigrinya, 31% Tigré, 5% Saho, 5% Afar, 9% autres ethnies (Kunama, Nara, Blien, Rashaida, Hdareb).

13. J'estimais à 60'000 les individus aptes au service militaire par an. Pour la période entre 1991 et 1997 Hughes fait le constat suivant : « Probably far less than 50 percent of those turned 18 years were actually send to Sawa. This indicate that prior to May 1998, the NMS [National Military Service] was not rigidly enforced and that exemption were rather liberally granted » (2007: 9). Sur la question du recrutement opéré en dehors du système scolaire et à propose des rafles visant les objecteurs et les déserteurs voir plus loin les chapitres 4 et 6.

éthio-érythréenne, l'armée comptait 220'000 soldats incorporés au service national sur un total de plus de 300'000 hommes, c'est-à-dire 10% de la population totale ou 50% de la population active à l'époque (Amanuel 2002: 57-58). Cette armée composée à 80% d'hommes (*ibid.*: 57) ne comprenait que 40'000 militaires professionnels, la plupart d'anciens combattants toujours mobilisés, et de 40'000 autres vétérans qui avaient, eux, été démobilisés au milieu des années nonante (*ibid.*: 58)¹⁴. Ces chiffres sont sans commune mesure avec les 160'000 hommes et femmes mobilisés durant la lutte pour l'indépendance. En 1991, l'EPLF comptait 95'000 combattants, dont un tiers étaient des femmes (Amanuel 1995: 293). Environ 65'000 *tägadälti* sont tombés au combat durant trois décennies de guerre (Amanuel 2002: 21).

En 2002, la Banque Mondiale dégage un budget de 60 millions de dollars pour démobiliser une partie de l'armée érythréenne. Elle estime qu'un tiers de la population active est alors sous les armes : sur 350'000 militaires en service, 200'000 devrait être démobilisés. (World Bank 2002). En 2006, seulement 104'400 soldats le sont¹⁵. Dès lors, l'armée érythréenne est estimée à plus de 200'000 hommes ; ce qui coïncide avec le chiffre avancé par l'UNDP cité auparavant (2005: 359). Toutefois, entre 2001 et 2005, une partie des cinq volées de nouveaux individus intégrés au service national (donc une partie d'au moins 100'000 individus) a renforcé les rangs de l'armée. A ce titre, Kjetil Tronvoll accuse le gouvernement érythréen d'exploiter actuellement « un tiers de la population active » (2004: 7-8).

Si chaque personne incorporée au service national est un soldat jusqu'à l'âge de 50 ans selon la loi (GoE 1995/82: art.6), il faut tout de même faire une distinction entre les individus qui sont en service militaire actif¹⁶ et ceux qui, par exemple, poursuivent leurs études à May Nehfi. Ces derniers serviront pour la plupart dans le secteur public, c'est-à-dire dans des bureaux d'institutions étatiques ou dans les écoles primaires et secondaires. Pour des raisons de clarté, je distingue par conséquent le service militaire actif du service national (ou si l'on veut, un service national militaire et un service national civil). Cette distinction qui n'est pas toujours claire explique pourquoi selon les sources, la taille de l'armée érythréenne passe du simple au double ; de 202'000 pour l'UNDP (*op.cit.*) à plus de 400'000 (Bundegaard 2004: 47 ; Treiber 2007: 241).

Il faut enfin reconnaître que depuis 2005 la démobilisation se poursuit en dehors du cadre fixé par la Banque Mondiale et d'autres organisations internationales contrairement à ce

14. Sur un total de 54'000 anciens combattants démobilisés en 1995 (Amanuel 2002: 8), dont 13'500 femmes (*ibid.*: 20).

15. (<http://www.er.undp.org/recovery/docs/pj-demob-06-fs.pdf>), consulté le 02.09.2009 (cité par Hughes (2007: 25)).

16. Rappelons toutefois que les militaires sont engagés dans des activités civiles, notamment dans la construction et l'agriculture.

que Howard Hughes prétend (2007: 38). Cette démobilisation s'organise à une échelle plus modeste, c'est-à-dire par petites vagues dans les ministères où sont assignés les membres du service national voire au cas par cas. A ma connaissance, ces vagues de démobilisation touchent essentiellement les individus assignés au service national civil. Toutefois, comme nous le verrons plus loin en détail, la notion de démobilisation est pour le moins contre-intuitive en Érythrée. Mais avant d'aborder cette question, je présente le cadre de vie qui s'impose aux Érythréens en service.

L'assignation

Après un peu plus d'une année à Sawa, les recrues rentrent chez eux. Ceux qui n'intégreront pas l'armée, iront trois ans au collège à May Nehfi, d'autres suivront des formations professionnelles (d'enseignant, ou d'infirmier par exemple) ou seront directement assignés au service. Mais auparavant (avant fin 2006, lorsque la première volée d'étudiants sortirent de May Nehfi), l'assignation au service avait lieu au terme de l'Université, d'une formation professionnelle ou de l'école de recrue. Durant plusieurs semaines voire plusieurs mois les futurs *agälglot* se trouvent dans l'attente de connaître le type et le lieu de leur affectation. L'incertitude est de taille ; les rumeurs vont bon train et l'ambiance est plutôt électrique sur le campus.

Haile m'annonce qu'une nouvelle a fait le tour du campus de l'Université d'Asmara ce matin du 26 mai 2006. Une note ajoutée au tableau d'information invite les étudiants inaptes au service militaire et tous ceux qui en sont exemptés, anciens combattants inclus, à se présenter sur le champ au bureau des étudiants (*Registrar Office*). La raison de cet appel n'est pas spécifiée mais tout le monde à l'Université sait que le Ministère de l'éducation enverra bientôt de nouveaux enseignants à Sawa. L'Université doit établir une liste des étudiants qui ne sont pas assignables. Les rumeurs estiment que les étudiants en sciences ont de bonne chance d'être appelés. Haile, qui n'étudie pas une branche enseignée en secondaire, veut croire qu'il est hors de danger mais il ajoute que, s'ils manquent de personnel, il pourrait bien se retrouver à Sawa à la rentrée. La volée que ces étudiants remplaceront bientôt est restée deux ans à Sawa. Tout cela n'est donc pas nouveau¹⁷. Les jours suivants d'autres rumeurs plus précises évaluent le nombre d'étudiants par discipline qui seront touchés par cette assignation.

Haile, qui est en train de terminer ses examens, sera de toute manière assigné bientôt

17. Haile précise que 800 étudiants avaient été assignés à Sawa il y a deux ans et que l'an dernier le Ministère en a envoyé 500 autres. A propos de ces assignations voir aussi le chapitre 10.

mais savoir quand la nouvelle tombera est impossible à évaluer. En 2005 le Ministère publia les listes très tard, entre novembre et décembre, mais l'année d'avant, tous les étudiants avaient leur assignation à la fin du mois d'août. Toutefois, les listes du Ministère de l'éducation sortent généralement plus tôt car les cours débutent en septembre. L'attente a débuté pour Haile et ses camarades qui ne discutent plus que de leur future assignation, tantôt pour se faire peur, tantôt pour en rire. Chacun essaie de définir pour soi-même le pire et le meilleur.

Le 17 juillet la première nouvelle tombe. Haile n'est pas sur la liste des étudiants qui sont assignés à Sawa. C'est un grand soulagement pour lui et il ne se retient pas de le montrer, même à son ami Gaim, pourtant très proche, qui lui n'a pas cette chance et se prépare dès lors à passer deux ans dans les basses-terres. A la surprise générale, une semaine plus tard les autres assignations sont publiées. Les deux meilleurs de la classe de Haile rejoindront le cabinet présidentiel et le reste est réparti, par ordre alphabétique, dans trois ministères ; quant à lui, il est assigné dans une institution dont il ne connaissait pas l'existence. Tous ses camarades s'accordent à dire que son assignation est très « stable » puisque en tant que seul diplômé de cette nouvelle institution il aura certainement la responsabilité de mettre sur pied un nouveau service. Peu de chance donc d'être réassigné ailleurs.

Il est important de s'attarder un instant sur la manière dont les *agäglot* parlent de leur assignation. De manière générale, ils désignent l'institution faitière dans laquelle ils ou elles sont assignés. Par exemple, un enseignant dit qu'il est assigné au Ministère de l'éducation, un juge l'est au Ministère de la justice. Généralement, la mention de l'institution prévaut sur la fonction. Se profilent ainsi les « ministères » et « les forces armées » (EDF), au dessus desquels le « cabinet du Président » règne en maître absolu. Tout autour d'eux : le « Parti » et ses « entreprises » finissent d'absorber les jeunes assignés au service.

Le premier jour de son assignation, Haile est renvoyé à la maison pour cause de coupure d'électricité. Le lendemain il découvre une nouvelle liste d'assignation à l'entrée de son bureau et découvre que d'autres étudiants sont répartis dans les bureaux régionaux de son institution. Après un instant de panique, Haile découvre qu'il est le seul à être assigné au siège d'Asmara. Pour lui se pose tout de suite la question du logement vu que sa famille vit dans une autre région¹⁸. Le responsable des ressources humaines l'avertit des difficultés à ce sujet et l'invite à louer une chambre avec un ami. Le responsable lui donne une semaine pour se rendre chez ses parents et trouver une solution financière pour se loger car le bureau n'a pas de chambres à disposition. Avec 450 Nakfa par mois [environ

18. Durant ses études, Haile logeait sur le campus mais il doit désormais libérer sa chambre.

20 Euros], c'est l'heure de se débrouiller.

Pour les universitaires, le service se déroule en trois temps : la première année est communément appelée « *University service* » et le salaire est fixé à 450 Nakfa par mois. Pour cette somme ridicule, beaucoup préfèrent parler plutôt « d'argent de poche ». C'est après cette année de service que les anciens étudiants sont officiellement promus et diplômés par l'Université (*graduation*)¹⁹. Au moment de l'assignation au « *University service* », le Ministère de l'éducation laisse entendre qu'ils pourront demander à être réassignés ailleurs. A ma connaissance, très peu d'étudiants ont bénéficié d'une réassignation après ce service universitaire, alors que la plupart en fait la demande.

« Cette idée d'être réassigné après une année, c'est de la propagande. C'est juste pour nous faire croire qu'un changement est encore possible et nous convaincre de faire notre service. Puisqu'on ne peut rien faire d'autre, on espère simplement qu'ils tiennent leurs promesses à la fin de la première année. »

(Haile, Asmara, octobre 2008)

« Après une année dans la police je suis retourné au Ministère de l'éducation pour demander une réassignation. J'avais reçu une réponse positive d'un Ministère qui acceptait de m'intégrer dans leur équipe mais ils m'avaient dit qu'ils ne peuvent pas faire eux-mêmes une demande ; que c'est le Ministère de l'éducation qui doit m'envoyer. Au Ministère, on m'a simplement répondu : « tu dois faire encore une année là ou tu es maintenant ». En réalité, personne n'a le droit de te réassigner. Ça peut venir seulement du cabinet présidentiel. Même le Ministère de l'éducation n'a pas le droit de te réassigner. »

(Kiflom, Suisse, août 2009)

Débute alors une deuxième phase qui dure de six à huit mois et où les jeunes femmes et les jeunes hommes en service à la même place reçoivent un « salaire » de 145 Nakfa par mois. Puis, ils entrent finalement en *ktät*. Littéralement, *ktät* signifie mobilisation et désigne le troisième et dernier temps du service : la période durant laquelle il se poursuit pour une période indéterminée, après les 18 mois fixés par la loi²⁰. Salaire minimum : 450 Nakfa à nouveau.

19. Cependant, comme je l'ai mentionné auparavant, ils ne reçoivent pas de diplôme à cette occasion.

20. (GoE 1995). La disposition légale de rallonger le service national est stipulée par la loi (art. 21 al. 1) : « During total mobilization or war, anyone doing active national service, is obliged to continue doing active national service unless released by concerned authorities. ». La question de savoir si le pays est en situation de guerre actuellement ou est légitimement dans une situation qui requiert une mobilisation totale reste ouverte à un débat d'ordre juridique.

La vie au service national

La question qui se pose dès lors est de savoir comment financièrement les jeunes assignés au service national civil se débrouillent avec 450 Nakfa par mois. Cette question si cruciale n'a pratiquement pas été traitée dans la littérature qui, jusqu'à présent, s'est intéressée au service national. Je ne prétends pas ici offrir une réponse exhaustive, je souhaite avant tout souligner quelques tendances et présenter un peu plus les limites que dessine le service national dans le cours des vies qu'il « régimente ».

Tesfay se rend chaque mois à Massawa pour toucher son salaire et renouveler son laissez-passer (*mānqāsaqāsī*). La compagnie dans laquelle il est assigné comme comptable n'est pas encore opérationnelle. Cela fait six mois qu'il est incorporé au service national dans la marine militaire qui ambitionne de développer ses activités commerciales dans d'autres secteurs que le transport²¹ : « Ils veulent faire quelque chose comme *Bado Tṣātā* » m'informe Tesfay. *Bado Tṣātā* (Zéro Neuf), ou plus officiellement « The Red Sea Corporation » est le bras économique du Parti (PFDJ) qui chapeaute les magasins d'État (*duḵan rātāwī*) et importe en Érythrée toutes sortes d'articles de consommation qu'elle revend aux échoppes privées. Tesfay s'ennuie. Il ne cherche pas de travail car, me dit-il, la compagnie qui « l'emploie » peut démarrer ses activités d'un moment à l'autre et le sommer de débiter son service.

Il réside chez sa tante maternelle dans un quartier populaire de la ville et de temps en temps, il se rend dans son village natal pour aider ses parents aux champs. Il attend avec impatience de travailler à Massawa. Cela fait plusieurs années que sa famille maternelle lui offre un toit et de l'argent de poche et cette situation le dérange beaucoup mais son salaire de 450 Nakfa ne lui permet pas de s'installer ailleurs. Tesfay est loin d'être le seul dans cette situation. Ceux qui effectuent leur service en dehors des camps militaires (où ils sont nourris et logés), nécessitent un appui familial important. La tante de Tesfay peut l'entretenir parce que son mari travaille au Proche-Orient et envoie régulièrement de l'argent. Le salaire qu'il touche sert à payer la moitié de la chambre où sa sœur réside (dans un faubourg d'Asmara). Assignée dans une banque, elle paie le reste. Tekeste, assigné dans les bureaux d'un ministère, vit chez ses parents qui sont tous deux enseignants dans la même ville. Leurs salaires (environ 2000 Nakfa) permettent tout juste à la famille de subvenir à ses besoins :

« Heureusement, nous sommes propriétaires de l'appartement où nous vivons sinon ce serait impossible. Les salaires de mes parents couvrent nos dépenses quotidiennes. Pour

21. La marine militaire est propriétaire de la compagnie de transport Harat qui possède de nombreux minibus qui effectuent le transport passager dans la plupart des régions du pays.

les extras comme l'achat de vêtements ou d'autres dépenses exceptionnelles, cela ne suffit pas. De temps en temps, mon frère et ma tante qui sont en Europe nous envoient de l'argent. La situation est un peu difficile [sic]. ».

(Tekeste, Asmara, décembre 2005)

Salomon est dans une situation similaire, il compte sur l'argent que lui envoie sa mère, domestique dans un pays de la péninsule arabique. Il est assigné dans un ministère et loue une chambre dans la maison de sa tante qu'il partage avec son frère encore à l'école. Salomon, qui est originaire d'une région située à proximité d'Asmara, a la chance d'avoir de nombreux parents qui résident en ville. La plupart du temps, il s'invite chez eux pour les repas.

Ces cas témoignent d'une tendance nette : le service national est une institution « viable » grâce à un système-monde qui dépasse largement les frontières nationales de l'Érythrée et le cadre restreint de son gouvernement. Sans le soutien financier de la diaspora érythréenne, la plupart des individus mobilisés ne pourraient pas subvenir à leurs besoins les plus fondamentaux. Bien entendu, les cas de figure sont nombreux, certains nécessitent un complément financier, d'autres s'appuient principalement sur le soutien de leur famille vivant à l'étranger mais, il n'en reste pas moins que le service national n'offre pas une viabilité intrinsèque pour ceux qui s'y trouvent assignés. L'auto-suffisance nationale, cette thématique qui hante les discours et les programmes politiques du Parti, n'est donc possible que si elle comprend le support financier des communautés érythréennes de la diaspora. Tout cela n'est pas nouveau, l'EPLF avait réussi à mobiliser les Érythréens vivant à l'étranger pour financer la guerre de libération (Bernal 2004). Aujourd'hui encore, le gouvernement oblige les ressortissants Érythréens de l'étranger à s'acquitter d'impôts à hauteur de 2% de leur revenu annuel faute de quoi les services consulaires ne leur sont pas délivrés et leur entrée en Érythrée est compromise. D'autres formes de soutien financier plus ou moins facultatives sont réclamées par le Parti et les ambassades aux quatre coins du monde. A ce titre, il faut donc reconnaître la dimension transnationale de l'État érythréen (Bernal 2004, Redeker Hepner 2009). A ces formes de financements institutionnels s'ajoute bien sûr l'envoi d'argent nécessaire aux familles restées au pays et que le service national ne fait que de rendre encore plus important.

Si toutes les familles que je connais en Érythrée ont des parents à l'étranger, toutes ne peuvent pas compter sur un soutien financier de leur part. C'est le cas par exemple de la famille de Gebremariam qui est assignée dans un ministère à Asmara. Ponctuellement, il gagne quelques centaines de Nakfa en effectuant des transactions de matériels informatiques. Cela permettait, lorsque je l'ai connu, de couvrir le remboursement de deux grosses dettes qu'il avait contractées auparavant. Si je n'ai jamais pu savoir dans les

détails comment sa famille fait pour subvenir à ses besoins quotidiens, son témoignage permet de saisir quelques indications supplémentaires.

Gebremariam est l'homme de la famille depuis que son père est décédé et que ses deux frères aînés ont été enrôlé dans l'armée. Il est le seul de sa famille à avoir pu suivre un enseignement supérieur et sa mère ainsi que ses sœurs comptent sur lui bien qu'il ne gagne que 450 Nakfa par mois : « Elles croient que j'ai des connexions parce que je travaille dans un ministère. Elles pensent que parce que j'ai suivi l'Université je peux facilement trouver de l'argent. Tu sais, beaucoup ont des idées sur l'éducation. » (Gebremariam, Asmara, Septembre 2006). Il a 7000 Nakfa de dettes qui heureusement ne génèrent pas d'intérêts :

« Si tu demande de l'argent à la banque, oui, il y a des intérêts. Mais l'argent que tu demandes à des connaissances ce sont des prêts. Tout le monde sait qu'il n'y a pas d'argent en Érythrée, comment veux-tu qu'ils réclament en plus des intérêts? C'est déjà bien si tu peux les rembourser. »

(Gebremariam, Asmara, septembre 2006)

Malheureusement pour lui, il est le cadet de la famille et pour lui, il n'a aucune autorité pour décider des dépenses à faire ou à éviter. Les 7000 Nakfa qu'il doit désormais rembourser ont été utilisés pour organiser deux fêtes auxquelles il s'était opposé : celle à l'occasion de la fin de ses études ainsi que le mariage de sa sœur :

« Pour la *graduation*, j'avais proposé de faire une fête en commun avec des amis. Nous aurions pu répartir les dépenses. On s'était mis d'accord d'acheter un mouton ensemble mais quelques jours avant la fête je rentre chez moi et je découvre qu'ils ont achetés tous seuls un mouton sans me prévenir. Ma mère m'a dit : « Tu sais nous avons attendus longtemps ce jour ; c'est ta fête. » puis elle m'a demandé de trouver 2000 Nakfa pour rembourser. Pour le mariage, ce sont nos oncles et nos tantes qui conseillent notre mère mais moi je dis que c'est notre mariage et on fait ce qu'on veut mais tous disent que c'est stupide de faire un mariage comme je le pense alors ils décident sans prendre en compte mon avis et ensuite ils me demandent de contribuer. Les décideurs ne sont pas les payeurs. »

(Gebremariam, Asmara, octobre 2006).

S'il ne fait aucun doute que de telles dépenses sont réparties au sein de la famille étendue, il n'en reste pas moins que dans le cas de Gebremariam, son assignation au service national avec un salaire dérisoire ne le dispense pas de contribuer significativement aux dépenses extraordinaires que sa famille juge utile de faire. Pour

Gebremariam, mais également pour bon nombre d'autres comme lui, assignés au service national après leurs études, deux modèles socio-économique sont en conflit en Érythrée en ce qui concerne l'organisation de célébrations comme le mariage (*marā*) ou les funérailles (*tāzkar*). Leurs parents souhaitent organiser un mariage « traditionnel », dans une tente (*das*) et dont les invités se chiffrent à plusieurs centaines. Eux en revanche, plaident pour une célébration beaucoup plus intimiste mais cette formule reste encore très rarement retenue. L'endettement du jeune couple est souvent mentionné comme un argument pour organiser des mariages moins fastueux :

« C'est absurde de faire un mariage comme ça [la version soutenue par les parents de mon interlocuteur], ils veulent faire comme les voisins ou mieux encore et le résultat c'est que moi et ma femme [tous deux au service national] nous débiterons notre vie ensemble avec une dette immense. Au lieu de faire une fête comme ça, c'est beaucoup plus rationnel de collecter une telle somme d'argent [dans son cas près de 15'000 Nakfa] pour pouvoir nous installer et être indépendant ; avoir une maison et des meubles. Au lieu de cela, ils veulent faire une belle fête et en fin de compte on reste dépendants d'eux car nous serons obligés de vivre avec eux. Ils ne pensent pas en terme d'investissement. »

(Zeresenay, Asmara, avril 2005).

Le service national a déjà toutefois considérablement transformé le canon traditionnel de l'organisation des mariages. En effet, la répartition des frais entre les familles est bien différente de la version idéale-typique que mes interlocuteurs m'ont sans cesse rabâchée dans nos discussions à ce sujet. La transformation des complexes transactions matrimoniales et surtout la participation de la famille de l'époux aux frais encourus par la famille de l'épouse²² semble avoir bien plus à faire avec les conditions relatives à l'introduction d'un service national prolongé qu'avec une nouvelle législation relative au mariage que le gouvernement essaie de mettre en application²³.

En effet, les négociations matrimoniales aboutissent quelques fois à une diminution des frais encourus notamment par la famille de l'époux. Dans certains cas même, une partie de leurs frais peut être prise en charge par la famille de l'épouse d'autant plus si cette dernière peut mobiliser plus facilement de l'aide financière dans son réseau familiale à

22. Il est canoniquement attendu que la famille de l'époux se charge d'offrir les ornements de l'épouse (*msalam*) (bijoux, habits, chaussures, parfums, etc.), le montant est rendu sous la forme de la dote (*gāzmi*) (ustensiles de cuisine, four, couvertures, etc.). Ces échanges, les frais encourus par les deux familles ainsi que leurs négociations se sont transformés à cause de la démobilisation des femmes mariées. Autrement dit, dans certains cas, le mariage conclu dans le but de démobiliser une femme augmente les frais encourus par la famille de l'épouse ou du moins diminue ses capacités de négociations (relatif par exemple au lieu de résidence de l'épouse démobilisée).

23. Depuis l'indépendance, le gouvernement a formellement interdit toutes formes de transactions matrimoniales entre les familles. Il a également essayé d'interdire certaines festivités pré-matrimoniales (*msonkat*, *šmāa*). Enfin, les médias enjoignent régulièrement les citoyens à rester humbles dans leurs dépenses « ostentatoires » en raison de la difficile situation économique dans lequel laquelle est plongé le pays depuis la guerre contre l'Éthiopie.

l'étranger. La raison principale de ces transformations est simple : le mariage d'une fille permet d'obtenir sa démobilisation.

Si le salaire d'un ağälglot est largement insuffisant pour couvrir ses besoins quotidiens en ville, qu'en est-il de ceux qui sont assignés à la campagne ? Comment font-ils pour se débrouiller avec 450 Nakfa par mois ? De manière générale, il est rare les individus soient assignés dans leur village d'origine. La plupart d'entre eux sont enseignants dans les écoles primaires et secondaires. Dans cette situation durant quelques années, Rahel m'explique :

« La première année ça allait car j'avais trouvé une chambre à 250 Nakfa que j'ai partagée avec une amie. On a partagé toutes nos dépenses mais l'an l'année d'après je me suis retrouvée toute seule : mon amie a été transférée dans un autre village. Un autre moyen mis en place par beaucoup de directeurs d'école consiste à récolter de l'argent parmi les familles des étudiants. De cette manière j'ai reçu une fois 1500 Nakfa pour une année. Ça aide mais finalement c'est absurde : ce sont les gens qui aident l'État plutôt que le contraire. »

(Rahel, Asmara, octobre 2006)

D'autres fois, le village s'organise et loge les enseignants ; à tour de rôle des familles préparent leurs repas. Certaines écoles ont des locaux vides qu'occupent gratuitement les enseignants. Dans un autre village où j'ai résidé, ils louaient deux locaux, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes. Ensemble, ils rétribuaient deux femmes (400 Nakfa/mois) qui leur préparaient les repas mais ils leur fournissaient en grande partie les aliments qu'ils consommaient. Ainsi, un système de solidarité est mis en place dans les campagnes pour répondre aux besoins que le salaire des personnes assignées au service national ne permet pas toujours de couvrir.

Démobilisation

« La campagne *Warsay Ykäḷo* est tout simplement une autre manière de présenter le service national mais c'est la même chose. Le gouvernement ne veut pas nous démobiliser. » (Eyob, mars 2005). La forme actuelle du service national rend assez difficile la présentation de ce que veut dire « être démobilisé » de nos jours en Érythrée. A l'image de l'ambiguïté qui entoure la distinction entre « civil » et « militaire », la distinction entre la mobilisation et la démobilisation souffre également d'un manque de clarté qui produit de

nombreux malentendus. Il est en effet assez difficile de déterminer dans quelle mesure les individus qui poursuivent leur éducation à May Nehfi sont temporairement démobilisés comme cela était le cas auparavant pour celles et ceux suivaient un cursus universitaire : la loi spécifie que durant leur formation, les étudiants bénéficient d'un report de leur service national (GoE 1995/82: art. 14).

Avec l'introduction de la campagne *Warsay Ykäḗlo* et la militarisation de l'éducation qui en est l'une des facettes, force est de constater que les recrues sont considérablement plus contrôlées qu'auparavant et restent sous la tutelle étroite des Ministères de la défense et de l'éducation. Une recrue qui suit des études supérieures de nos jours en Érythrée passe d'abord plus d'un an à Sawa, elle est ensuite transférée à May Nehfi pour trois ans à la fin desquels, elle débute son service national « actif » en étant assignée dans une institution étatique ou du Parti. Ce service qui est fixé à 18 mois et qui inclut le séjour à Sawa se poursuit largement au-delà de cette période légale. Dans le meilleur des cas, après trois ans d'assignation dans une institution civile, c'est-à-dire, lorsque la recrue se trouve en *ktät*, elle peut réclamer à son ministère de tutelle d'entreprendre un processus de démobilisation qui dure au moins six mois ; période durant laquelle le salaire de la recrue n'est pas versé. Tout compte fait, la mobilisation au service national est de sept ou huit ans au minimum.

Toutefois, la démobilisation (*mtyas*)²⁴ ne signifie pas une levée complète des obligations des individus qui ont effectués leur service national. Pour preuve, la déclaration du commissaire national pour la démobilisation en 2004, peu après le lancement de la campagne *Warsay Ykäḗlo* : « According to Dr. Tekeste Fekadu, those who are in the government institutions have received the cards [de démobilisation] and are obliged to work in their institutions for two years (from 03/2003) according to their agreement. » (article cité in Hughes 2007: 22-23). Cet article publié sur le site internet du Ministère de l'information (www.shabait.com) n'est plus accessible à l'heure où j'écris ces lignes ; peut être parce que cette période de deux ans est révolue depuis longtemps mais que les individus « démobilisés » sont encore astreints à poursuivre leurs activités dans les institutions où ils ont été assignés. Du coup, une nouvelle catégorie statutaire émerge lorsque l'ethnologue réclame des explications à ses amis encore en service :

« Tu peux recevoir une carte de démobilisation mais cela ne veut pas dire que tu es démobilisé. Tu reçois un salaire plus élevé mais ils ne te donnent pas le droit de quitter ton travail et de devenir indépendant. Personne actuellement est relâché [*mfnaw* ou *released* en anglais]. Cette démobilisation c'est juste rien, c'est faux. »

(Eyob, Asmara, mars 2005).

24. En tigrinya, *mtyas* signifie : « [...] a traditional form of mutual support where the family and other members of the community help a person to start a new life [...] » (Amanuel 1995: 295).

Dans cette situation, les *ṣāḡlglot* se considèrent encore en service (*ktāt*) mais si l'on veut, ils deviennent fonctionnaires de force. Ils touchent alors un salaire fixé par l'État sur un barème qui prend en compte leur niveau d'éducation : un étudiant titulaire d'un Bachelor touche 1'450 Nakfa par mois (Gaim 2009: 69), un *ṣāḡlglot* avec une formation pédagogique reçoit 1'250 Nakfa mais un militaire assigné à un poste civil et démobilisé (un ancien combattant ou un *ṣāḡlglot* vétéran de la guerre éthio-érythréenne) avec la même formation touche 300 Nakfa de plus. Ce salaire est accompagné d'une somme nominale de « réintégration » s'élevant à 4800 Nakfa que l'individu démobilisé touche peu après avoir reçu sa carte²⁵.

Bien entendu la question qui se pose est de savoir si cette sorte de démobilisation met un terme aux obligations militaires. Pour les individus démobilisés la question reste entièrement en suspens mais force est de constater qu'ils sont également bien conscients de la loi qui stipule que jusqu'à 50 ans, ils font partie de la réserve (GoE 1995/82: art. 26). Certains estiment aussi qu'un jour ils pourront être réassignés au Ministère de l'éducation pour devenir enseignants²⁶. D'autres encore évoquent ce qui s'est passé en 1998 pour des milliers d'anciens combattants et de recrues du service national qui avaient été démobilisés : ils ont été convoqués à Sawa et ont participé à la guerre contre l'Éthiopie. Enfin, pour les Érythréens de plus de 50 ans, la démobilisation est elle aussi bien relative. En 2006, le gouvernement en convoqua une centaine pour un cours de répétition.

Ainsi, savoir qui est vraiment démobilisé en Érythrée reste une question sans réponse claire et reflète le rapport qu'entretient le gouvernement actuel avec sa propre juridiction et ses lois. Cette ambiguïté qui entoure à la fois le statut militaire des individus au service national civil et la démobilisation explique pourquoi j'ai choisi à chaque fois de préciser le plus clairement possible la position et le statut de mes interlocuteurs au sein du service national, au-delà de la distinction faite entre civil et militaire (déjà en soi ambiguë). Il est en effet nécessaire de distinguer par exemple les individus en service actif de ceux qui sont démobilisés mais qui ne sont pas libérés de leur devoir national car leurs salaires et leurs droits sont significativement différents.

Plus important encore, la fluidité mais aussi l'incertitude et l'ambiguïté qui entoure le statut des jeunes Érythréens en service – qu'ils soient mobilisés, démobilisés, réassignés, remobilisés, déclarés partiellement inaptes ou relâchés – touchent en premier lieu ces personnes et leur compréhension de leur position dans le service national. Celle-ci peut changer d'un jour à l'autre. Cette situation incertaine provoque un sentiment d'insécurité

25. Cette somme d'argent est communément appelée *ṣjam* qui signifie « pension » ou « indemnité ». Elle est dite utile pour « acheter de nouveaux habits » (*nay ḥadiṣ kidan*).

26. Ce point est discuté plus en détail au chapitre 10.

que la plupart d'entre eux m'ont signalés à de nombreuses reprises et à propos d'une multitude de sujets qui les préoccupent. Le rôle et l'assignation qu'ils auraient si une guerre éclatait en est une. Savoir comment, quand et à quelle institution réclamer sa démobilisation ou entreprendre un autre processus bureaucratique en est une autre.

Dès lors, il apparaît que le service national en Érythrée ne peut certainement pas être comparé aux formes de services militaires et civils mis en place dans nos sociétés. En revanche, tel qu'il est défini légalement, il entretient des similitudes avec le service national mis sur pied en 1983 dans l'Éthiopie de Mengistu Hailemariam²⁷. Gaim Kibreab qui fournit une analyse fouillée du service national le considère à juste titre comme une forme de travail forcé tel que le définit l'Organisation Internationale du Travail (2009: 59-69). Son analyse concorde avec plusieurs témoignages d'anciens détenus qui font mention de leur engagement durant plusieurs années aux travaux forcés (construction de routes et de schèmes d'irrigations près d'oueds dans les basses-terres). Selon les besoins, les détenus sont déplacés d'un lieu à l'autre pour servir de main d'œuvre aux entreprises du Parti. Cette exploitation des détenus compose certainement une partie cachée de la mobilisation des jeunes Érythréens (voir plus haut la section « quelques chiffres sur la mobilisation »).

Des droits suspendus

La citoyenneté légale des dernières générations d'Érythréens est articulée sur l'accomplissement du service national. Des restrictions limitent leur droit à quitter le pays (art. 17). D'autres lois comme celle relative à la propriété foncière et celle qui régle l'émission de licences commerciales spécifient que seuls les citoyens ayant accomplis leur service ou exemptés peuvent obtenir ces droits (GoE 1994/58, GoE 1995/72). Les personnes qui n'effectuent pas leur service national et qui sont dans le devoir de le faire – c'est-à-dire ceux qui n'ont pas une dispense officielle, généralement de nature médicale – sont privées de tous les droits que l'État reconnaît, régle et dispense pour ses ressortissants. Le cadre légal oblige les ressortissant-es Érythréen-nes nés entre 18 et 40 ans de s'acquitter de leur devoir en effectuant un service national actif, ceux âgés entre 40 et 50 ans sont en revanche incorporés dans l'armée de réserve (GoE 1995/82, art. 6, 8). Les peines encourues par les individus qui d'une manière ou d'une autre ne remplissent pas cette obligation sont fixées entre deux et cinq ans de détention (art. 37). Les individus exemptés de service national actif (hormis ceux dont l'âge est supérieur à 40 ans) sont

27. (<http://wri-irg.org/co/rtba/ethiopia.htm>), consulté le 31.10.2010 ; cité par Alexandra Dias (2007: 32).

ceux qui ont participé à la lutte pour la libération ou ceux qui sont déclarés inapte au service civil et militaire par une commission médicale (art. 12, 15)²⁸. Il est surprenant de découvrir que la première version de la loi sur le service national, promulguée en 1991, reconnaissait d'autres exemptions notamment pour les femmes mariées, les mères et les employées (avec quelques exceptions), les détenteurs de licence commerciale, les individus travaillant dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture ainsi que les individus qui ont la charge de subvenir aux besoins de leur famille (GoE 1991/11: art. 5). Formellement, le service national s'est donc radicalisé dès les premières années après l'indépendance pour inclure les forces productives et reproductives de la nation que la loi avait exemptées dans un premier temps.

Avec l'application de l'article 21(1) de la loi 82/1995 qui permet une extension du service en cas de « mobilisation [*ktäfi*] ou de guerre [*ķinafi*] », le droit de choisir librement une profession est concrètement suspendu, tout comme celui de quitter le pays. Dans la pratique bureaucratique, d'autres droits sont soumis à des restrictions. Par exemple, les déplacements à l'intérieur du pays sont soumis à un strict contrôle. Le mariage est également soumis à un ensemble d'autorisations que les individus doivent obtenir de l'institution qui « les emploie » et de manière générale, la plupart des services que l'État met à disposition de ses citoyens sont accessibles si et seulement si ils peuvent démontrer leur exemption ou leur assignation²⁹. Par exemple, les individus « démobilisés » peuvent réclamer une parcelle de terrain avec une autorisation préalable de l'institution dans laquelle ils ont été assignés et leur carte de démobilisation leur permet de se déplacer librement dans le pays.

Ces restrictions éclairent en effet la manière dont le gouvernement conçoit et structure l'accès à la citoyenneté légale qui, depuis plus d'une décennie, est suspendu pour une large majorité d'individus incorporés au service national. Si la nationalité est définie très largement, tant selon un droit du sol qu'un droit du sang³⁰, force est de constater que l'accès à la citoyenneté légale complète est beaucoup plus restrictive et implique exclusivement et avant tout un assujettissement au service national ou à la guerre d'indépendance. Il faut remarquer aussi que cette citoyenneté est limitée au territoire érythréen. En effet, les jeunes citoyens Érythréens résidant à l'étranger sont soumis à d'autres obligations que celle d'effectuer leur service national pour bénéficier des droits que leur concède l'État³¹.

28. Comme je l'ai mentionné auparavant, il existe également des exemptions temporaires pour les étudiants (art. 14). Ceux qui sont déclarés inaptes pour le service militaire effectuent un service civil si leur handicap le leur permet (art. 15).

29. Cela vaut notamment pour l'accès aux magasins d'État et pour l'obtention de toutes sortes de certificats et de pièces de légitimation.

30. Pour plus de précisions : (GoE 1992/21).

31. Il s'agit d'une taxation du revenu annuel qui s'élève à 2%. Par ailleurs d'autres contributions peuvent être obligatoire.

Une logique totalisante

Depuis longtemps, plusieurs spécialistes remarquent l'existence d'une logique d'inclusion structurant les politiques de l'EPLF et de l'État érythréen post-indépendant. Nous devons à Ruth Iyob la paternité de cette notion lorsqu'elle souligne qu'une fois parvenu au pouvoir, l'EPLF inclut d'anciens rivaux dans le gouvernement (1997: 665). David Pool parle d'infrastructures d'absorption pour définir les campagnes d'éducation et d'alphabétisation mises en place par l'EPLF pour recruter et socialiser ses combattants (2001: 98-104). Enfin, Sara Dorman étend le champ de cette logique d'inclusion lorsqu'elle discute des relations étroites qui existent entre le gouvernement et les différentes associations constituant la « société civile » qu'il reconnaît et pilote (2005b: 191).

A ces mouvements d'inclusion, d'absorption et d'extension étatique il faut sans aucun doute ajouter le service national dans la forme qu'il revêt actuellement. Son envergure gigantesque et sa géométrie radicale le dessinent sous la forme d'une institution transversale de l'État-nation érythréen à tel point qu'il est possible d'y reconnaître une forme d'organisation sinon totalitaire au moins totalisante, dont la logique majeure enchaîne et assujettit les jeunes générations aux institutions étatiques. Ce travail d'inclusion étatique qui consiste à mobiliser durablement la population active du pays comporte une multitude de facettes dont les plus importantes sont d'ordre éducatives et professionnelles, sociales et existentielles, économiques et légales. Le système scolaire se dessine comme un instrument de canalisation vers le service national. De surcroît, l'éducation supérieure et la formation professionnelle ont été incluses dans la campagne *Warsay Ykäḷo*. En assignant les recrues à l'éducation ou directement au service actif, les Ministères de la défense et de l'éducation déterminent l'orientation professionnelle des jeunes Érythréens sous leur tutelle, puis, ils retiennent les *ṗäḷḷot* dans le système étatique³². Cette main d'œuvre et « cette chaire chair à canon » composent une très large proportion des ministères et du Parti qui sont les principales unités faïtières de référence³³. Les individus en service, démobilisés ou non, sont donc en quelques sortes les petits bras de l'État. Au sortir de la guerre éthio-érythréenne, les *ṗäḷḷot* composaient deux tiers des forces armées (Amanuel 2002) et la partie « cachée » et carcérale du service national développe entre autres les grands schèmes d'irrigations qui tendent à réaliser la sécurité

32. Estimer l'inclusion des groupes ethniques au sein de l'État ou évaluer la répartition ethnique des individus dans les différentes institutions dépasse malheureusement mes connaissances. Je pense toutefois que les postes à Asmara (au Parti et dans les sièges des ministères, etc.) sont principalement attribués à des Tigrinya. Certains ministères semblent même favoriser des clans et des lignages régionaux tigrinya aux postes-clés.

33. Le Ministère de l'éducation est composé par des enseignants presque tous au service. En revanche, son siège central et ses antennes régionales sont aux mains d'anciens combattants. Des connaissances employées au Ministère de l'information estiment qu'il est composé à environ 60% de jeunes en service qui sont pour la plupart factotum dans les services administratifs ou « plumes » et « reporters » dans les divisions médias.

et l'autonomie alimentaire du pays. La variété des assignations fait donc du service national un instrument colossal de « conquêtes » et de maintien des « monopoles étatiques » que sont la défense, l'éducation, l'agriculture, le développement des infrastructures et les fonctions bureaucratiques.

Cette mobilisation massive, en canalisant une partie des forces productives, laisse ainsi derrière elle un secteur privé et familial qui manque cruellement de main d'œuvre. Dans les villages où j'ai résidé, les terres ne peuvent être cultivées que partiellement par ceux qui sont restés au village et ne suffisent pas à nourrir ses habitants. Ainsi de nombreuses familles sont devenues dépendantes, soit de l'aide des leurs parents résidant à l'étranger, soit des schèmes étatiques mis en place pour soutenir certaines catégories de démunis et qui renforce au passage leur dépendance au système étatique. Ainsi, si Redie Bereketeab remarque à juste titre que le service national contribue à monétiser les campagnes (2004: 11) – les soldes des soldats peuvent en effet être touchées par leur famille – il faut aussi remarquer que l'argent ainsi reçu repart presque immédiatement dans les poches du Parti qui fournit à prix réduit des aliments et des objets de consommation au travers de la chaîne des magasins d'État qu'il dirige.

J'ai également souligné que le salaire des plus chanceux qui sont assignés dans le secteur civil ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins vitaux et ce, au moins jusqu'à ce qu'ils soient démobilisés et touchent un salaire plus raisonnable. Ainsi, l'État favorise la mise en place d'un subventionnement privé d'une partie du personnel qu'il exploite. Une part importante de ce subventionnement, qui toutefois reste impossible à chiffrer, provient des Érythréens de la diaspora qui envoient au pays des devises étrangères³⁴. En nécessitant l'appui financier des ressortissants Érythréens résidant à l'étranger, le service national étend donc, au moins sur le plan économique, sa logique d'inclusion au-delà des frontières nationales. A cette logique d'inclusion économique transnationale s'ajoute encore un apport financier institutionnalisé par le gouvernement au travers de l'impôt qu'il réclame aux Érythréens de la diaspora. Fixé à 2% du revenu annuel des citoyens employés à l'étranger, cet impôt contribue sans aucun doute à maintenir les centaines de milliers d'hommes et de femmes mobilisés au service militaire et civil, ainsi qu'à financer les activités professionnelles qu'ils mènent dans ce cadre.

Enfin, la dernière facette de cette logique d'inclusion étatique a trait à la manière dont est pensé et mis en œuvre l'accès aux droits et aux services que l'État offre aux citoyens Érythréens. Pour les plus jeunes générations, cette dimension légale de la citoyenneté est exclusivement articulée sur l'accomplissement du service national. Autrement dit, les jeunes Érythréens ont accès aux droits et aux services offerts par l'État, si et seulement

34. A ce sujet, se référer au travail de David Styan qui estime les « versements » privés et publics envoyés au pays par la diaspora à un tiers du PNB érythréen (2007: 15).

s'ils peuvent démontrer qu'ils sont eux-mêmes assignés dans une institution étatique ou qu'ils sont officiellement déclarés inaptes au service national.

Au terme de ce survol, il apparaît clairement que les dimensions symboliques et idéologiques du service national – présentées au chapitre précédant – ne représentent que bien peu de choses une fois comparées au déploiement effectif et aux dispositions concrètes de cette institution. S'il ne fait aucun doute que le service national est l'institution par excellence de l'idéologie nationale officielle, force est en effet de constater que la militarisation de la société érythréenne n'est qu'une partie du projet plus général d'expansion étatique dans lequel les jeunes Érythréens sont amenés à occuper de force une position tout à fait centrale. Autrement dit, au delà des récits et des discours professés par les élites politiques, ces dernières se sont dotées d'une institution démesurée qui est bien plus qu'une simple clé de voûte de la construction étatique. Le service national est déjà la réalisation d'un projet hégémonique. Il est la réalisation d'un projet moderniste radical dans lequel la mobilisation populaire et perpétuelle tient le rôle d'un fantasme qui obsède les maquisards depuis l'époque traumatisante de leur résistance inouïe. Au delà donc d'une volonté explicite d'assurer l'unité du peuple érythréen, le service national met en œuvre le projet d'une unification encore plus générale dont le but n'est rien d'autre que de rendre indistinct les catégories classiques de l'État-nation moderne : l'État, le Parti et la nation (le peuple ou la société).

En tant que mise en œuvre d'une idéologie, le service national peut être considéré comme une forme de nationalisme vécu au quotidien par des centaines de milliers d'individus. Il est en ce sens un nationalisme banal, c'est-à-dire, dans la perspective que Michael Billig donne à cette notion, une expérience intentionnelle ou forcée dont les acteurs peuvent parfois oublier de reconnaître le « contenu » idéologique tellement il est devenu évident : « In so many little ways, the citizenry are daily reminded of their national place in a world of nations. However, this reminding is so familiar, so continual, that it is not consciously registered as reminding. The metonymic image of banal nationalism is not a flag which is being consciously waved with fervent passion ; it is the flag hanging unnoticed on the public building. » (Billig 1995: 8). Les contenus normatifs moraux du nationalisme sont par exemple transposés dans l'expérience sous forme de contenus normatifs légaux : les vertus morales que « l'Érythréen » gagne dans la lutte se reflètent dans le domaine juridique. Il gagne aussi des droits et peut devenir ainsi un citoyen « accompli » parce qu'il effectue son service national. Si ces deux groupes d'éléments normatifs sont bien différents (les uns sont des valeurs, les autres sont des dispositions légales, des droits), la relation qui les unit marque le lien qui semble courir entre les normes avancées dans les discours et les normes imposées dans la pratique. Dans cette perspective, les éléments du nationalisme présentés au chapitre précédent peuvent se retrouver sous une forme

banalisé dans l'expérience quotidienne du service national.

L'expérience *relatée* de la lutte, ne peut-elle pas alors être mise en relation avec les sacrifices que les jeunes reconnaissent faire au service ? N'est-il pas alors incorrect de parler uniquement de la construction *discursive* d'une appartenance nationale ? N'existe-t-il pas dans le service national, une « action pédagogique » qui structure temporellement les corps « [...] en offrant la promesse de plaisirs différés et différents en échange du renoncement immédiat à des plaisirs directement ou immédiatement sensibles [...] » (Bourdieu 2000: 296-297) que les discours rappellent et renvoient sans cesse à l'expérience de la lutte pour la libération ? Les jeunes au service ne sont pas simplement appelés à endosser le rôle de « successeurs » des *tāgadālti*, ils sont également réorganisés et resocialisés par unités militaires et par volées à Sawa (*zurya*). Leurs assignations les séparent de leur famille et de leur région pour une période de temps significative. Cela peut certainement contribuer à effacer, comme ce fut le cas pour leurs « prédécesseurs »³⁵, certaines formes d'identités et d'appartenances qui ne sont pas promues par l'État et qui ne s'articulent pas forcément sur un principe d'unité nationale, à la fois ethnique et religieuse. A cet égard, Nicole Hirt et Abdulkader Saleh Mohammad vont jusqu'à reconnaître l'existence de plusieurs formes d'aliénation : « Not only are they physically kept away from the land and therefore cultural space they are attached to, they are also unable to proceed with their life as farmers or pastoralists. They are further alienated from their traditional culture, which not only provided a space to make a living by traditional cultivation patterns, but also from the cultural space, that is the form of societal organisation of life including cultural ceremonies, customary law, conflict mediation and solidarity networks. » (2009: 5). Sans aller jusqu'à parler d'aliénation, force est de constater que la régulation des déplacements est étroitement contrôlée. Les *agälglot* ne peuvent se rendre que quelques fois par an, et pour quelques jours seulement, dans leur village d'origine ou chez leurs parents.

Le service national a pour but de façonner les jeunes Érythréens à l'image abstraite et uniforme du combattant conçue par l'EPLF. Il soumet les jeunes à l'autorité du mouvement révolutionnaire constitué en gouvernement-État, il réalise concrètement, dans la vie quotidienne des *agälglot*, les conditions nécessaires à l'incorporation des valeurs nationales définie par les idéologues. Le service national dresse, il corrige et il enseigne et en ce sens, il apparaît comme un dispositif disciplinaire tel que Michel Foucault l'a présenté dans un tout autre contexte : il est en mesure de fabriquer, ou du moins redéfinir, des individualités (1975: 200). Le chapitre suivant inaugure l'exploration des effets produits par ce système disciplinaire qu'est le service national. Il expose donc la manière

35. Il est intéressant de remarquer que les anciens combattants démobilisés dans les années nonante que Amanuel Mereteab présente (2002: 31,33) ne souhaitent pas nécessairement retourner auprès de leur famille ou dans la région où ils et elles ont résidé avant de rejoindre l'EPLF.

dont le service est « reçu » et présenté par ceux qui en font l'expérience ; parce que, bien entendu, la réalisation concrète de ce projet ne va pas sans résistance. J'y présente la manière dont les ağälglot se positionnent et se définissent en relation avec ce dispositif disciplinaire composite à la fois d'ordre narratif et expérimental afin d'en montrer les limites.

6. Résistance, blagues subversives et imaginaire politique des conscrits

Résister au service

Les deux chapitres précédents exposent le poids qu'a l'État sur les vies des jeunes Érythréens. Le discours nationaliste des élites politiques et le service national forment un ensemble cohérent et compact. Ce dispositif complexe est totalisant : il impose, il dirige, il corrige dans un mouvement concerté de paroles et de gestes. Il rend l'État capillaire, il exécute la politique d'inclusion du Parti. Rares sont les pays qui en Afrique peuvent se targuer d'opérer un tel contrôle sur une population : les voix opposantes se taisent, les médias rabâchent, les écoles conduisent au service et ce dernier organise le « reste » : une masse forcée si elle observe la discipline ou une masse poursuivie lorsqu'elle déserte. C'est pourquoi l'État et ses sursauts occupent le centre des préoccupations de ceux que j'ai côtoyés.

Après avoir dressé le portrait d'une institution à partir de discours officiels et de mesures légales, je veux rendre compte de la manière dont le nationalisme et le service se présentent « d'en-bas » : ce point d'observation défini ainsi par les *agälglot* eux-mêmes. À l'apparent totalitarisme diffus et sournois, il faut en effet ajouter les manières dont les jeunes Érythréens, non seulement s'accommodent du service national, mais tentent aussi de le travestir ou de le dérouter. Il s'agit donc de poser la question de la forme que prend la résistance : jusqu'à quel point les individus astreints au service national acceptent-ils l'ordre social défini par les élites politiques ? Sont-ils seulement obligés d'être au service ou sont-ils également persuadés du bien fondé de leur devoir national ? Ce chapitre qui clôt la première partie de mon travail se concentre sur les façons dont les jeunes

Érythréens se distancient du nationalisme officiel. Les *agälgot* ont un rôle à jouer dans la remise en cause ou le renforcement du pouvoir qui s'impose à eux. Ce chapitre traite de ces deux facettes souvent intimement reliées.

Largement opposés aux politiques qui les concernent, les assignés au service national tentent parfois de résister. Leurs pratiques et leurs stratégies de contournement sont presque toujours dissimulées avec grande précaution et je n'ai eu accès qu'à une petite partie d'entre elles. Elles restent d'une intensité limitée puisqu'elles sont rarement frontales et presque jamais collectives. Il n'existe pas de contestation de l'envergure d'une manifestation ou d'une grève par exemple. A ce titre, James Scott souligne que la mise au défi est souvent mesurée. Son propos s'applique parfaitement à mon étude : « Most of the political life of subordinate groups is to be found neither in overt collective defiance of powerholders nor in complete hegemonic compliance, but in the vast territory between these two polar opposites. » (1990: 136). La dissidence se développe donc dans l'indiscipline, la dissimulation ou encore le ralentissement ou l'obstruction. Par exemple, les enseignants retardent leur retour à leur lieu d'assignation après les weekends, les vacances d'été ou les fêtes nationales, sachant que leurs supérieurs ne peuvent pas prendre de mesures de rétorsions significatives à leur égard : tout au plus leur « salaire » sera suspendu mais la somme ridicule qu'ils touchent est négligeable face à quelques semaines de plus passées en famille. Cette forme d'indiscipline, à la fois quotidienne et sournoise, est parfois désignée comme une forme passive de résistance qui s'oppose à une forme plus active, autrement plus visible et sonore, plus frontale et risquée aussi¹. Elle semble plutôt se déployer dans des interstices comme les zones grises de la gestion des ressources humaines sous une forme presque négociée ou tolérée comme dans l'exemple qui suit :

Filipos vient d'être chargé d'un nouveau projet mais à ma surprise il ne semble pas pressé par une échéance fixée, une date de finalisation. « Quand c'est fini, c'est fini » me dit-il, puis il ajoute que ses supérieurs ne peuvent pas donner d'ordre aussi précis parce qu'ils « connaissent notre situation » et ils savent également qu'il en fait déjà beaucoup. « Personne ne te dit ce qu'il faut faire ». Il précise alors que si les ordres étaient plus stricts et définis, il réclamerait le matériel qu'il juge nécessaire pour mener le projet. « Il n'y a pas de matériel donc ils me laissent faire et moi de mon côté, je ne réclame pas, c'est le *deal* ».

(Filipos, Asmara, juillet 2006)

D'autres arguent des problèmes techniques ou s'interdisent de trouver des solutions au

1. Un bon exemple de résistance dite « passive » consiste en le refus de lire le journal (à l'exception des pages sportives) qui ressassent la version officielle du nationalisme érythréen que j'ai déjà présentée. De cette façon, les *agälgot*, entre autres, s'opposent à l'idéologie dominante des élites politiques.

manque de matériel afin de différer l'achèvement de leurs tâches ou pour limiter leur engagement dans une institution qui pour eux les exploite : les supérieurs n'ont, eux aussi, qu'à attendre. D'autres encore dissimulent des informations, omettent sciemment d'en transmettre ou déforment leur contenu. Ces « dégradations » sont également une forme de sabotage qui s'insère dans le travail bureaucratique. Les *agälglot* formés à certaines techniques, comme les contremaîtres ou les informaticiens, sabotent parfois leur instruments ou du moins, manquent délibérément d'en prendre soin. Toutefois, certains se refusent à embrasser de telles pratiques d'insubordination lorsqu'ils jugent que leur travail est directement destiné à la population : « Si c'est pour mon peuple, alors je fais de mon mieux » déclare un ingénieur engagé dans la prospection de nappes phréatiques. Les formes d'insubordination quotidienne se mettent donc en place mais en coulisses. Elles sont silencieuses ou opaques et limitent ainsi le risque de sanctions. Mais le faux pas est toujours possible, comme dans le cas qui suit.

Kiflom est assigné comme technicien dans un ministère à Asmara. Il est chargé de mettre sur pied une base de données assez complexe. Bien que le défi technique l'intéresse beaucoup, il rechigne à la tâche car il n'apprécie guère l'institution dans laquelle il est assigné. Durant plusieurs mois, il diffère et ralentit l'avancement de sa mission. Convoqué un jour pour présenter l'avancement de la base de données, Kiflom annonce qu'il ne peut pas réaliser le projet tel qu'il lui a été soumis. Le chef du bureau le menace s'il continue à rechigner à la tâche et Kiflom fait front un peu trop sèchement : pour lui, le projet doit être réévalué car il est tout simplement irréalisable techniquement dans sa forme actuelle. Le jour suivant, son chef le convoque à nouveau, cette fois muni d'un ordre d'arrestation. Effrayé par l'envergure que prend l'affaire, Kiflom décide malgré tout de dissimuler sa peur sous un sourire, de prendre l'ordre et de se rendre lui-même à la prison pour épater son supérieur. Quand bien même la durée de son incarcération n'était pas déterminée il m'explique son geste : sachant que son ministère a besoin de son expertise, il pensait que l'arrestation serait de courte durée. Exprimer son effroi devant son supérieur serait revenu à « produire l'effet attendu » ce qu'il refuse de faire : « Agir comme une poule mouillée n'aurait que renforcer son pouvoir. Je ne devais que rire devant sa stupidité. » déclare-t-il². Il passera deux semaines en prison durant lesquelles il décidera qu'il n'a plus d'autre alternative que de s'enfuir au Soudan, un projet qu'il mettra à exécution quelques mois seulement après sa libération. Son incarcération marque ainsi un terme à ses actes de résistance, en Érythrée du moins.

2. Ces propos ont été recueilli en 2009 en Suisse.

Profil bas

Si les actions de résistance sont limitées et se donnent rarement à voir, entendre des critiques à propos du service national ou des discours subversifs sur le fonctionnement de l'État est chose bien plus courante. Toutefois, les critiques restent elles aussi confinées : elles sont l'œuvre d'un individu ou émergent d'un petit groupe restreint d'amis ou de parents. La critique reste donc « privée » car la stratégie du profil bas règne en Érythrée. Chaque entorse à ce règlement fait vite le tour de la ville. L'un des mes amis au service assiste un jour à un tel évènement :

« Un fou bien connu du quartier entre dans le bar où je me trouvais. Quelques clients attablés le reconnaissent et l'invitent : « Oooh Monsieur *kusto* [untel], s'il vous plaît venez vous asseoir avec nous et bavardons tous ensemble. » Le fou s'arrête et répond très sérieusement : « Non, non, merci. Je vous connais bien, avant les Amhara [ethnie éthiopienne, désigne ici les anciens occupants] tiraient sur les gens avant qu'ils ouvrent la bouche. Maintenant les Tigrinya, ils vous laissent d'abord parler mais ensuite ils te tirent dessus également. » Dans un silence de plomb, le fou s'asseye tout seul à une table. »

(Gyorgis, Asmara, décembre 2006)

Pour Gyorgis, seules des personnes mentalement dérangées peuvent aussi ouvertement déclarer leur opinion à propos de la situation politique du pays. Tandis que le *Derg* du colonel Mengistu exerçait une violence crue et aveugle sur la population d'Asmara, le gouvernement actuel exerce une violence bien plus sournoise. Ce petit récit qui peut paraître anodin, couplé avec le jugement de mon ami semble toutefois représenter une sorte de microthéorie relative aux limites de la liberté d'expression : les opinions critiques à propos du gouvernement existent bel et bien mais leurs énonciations semblent avoir des limites assez claires. James Scott nous offre deux concepts utiles qui mettent en lumière la duplicité discursive présente chez la plupart de mes interlocuteurs : il y a un discours public de façade et un discours critique dissimulé qui affleure dans certaines conditions, un *public transcript* et un *hidden transcript* (Scott 1990).

L'une des oppositions majeures faites par les assignés au service touche à la colonne vertébrale du nationalisme officiel. Il s'agit, de la part des jeunes générations, de refuser catégoriquement de se considérer comme les successeurs des anciens combattants. La plupart de mes interlocuteurs ne veulent pas de cette généalogie nationale et ce faisant, ils se démarquent du projet gouvernemental de transition qu'ils considèrent plutôt, et à juste titre, comme une volonté de l'EPLF-PFDJ d'imposer sa vision à la nation. Ce n'est pas un hasard si les individus au service national préfèrent utiliser le vocable « *agälglot* »

(service) à l'étiquette officielle de « *warsay* » (héritier) pour s'identifier. Le premier souligne la servitude tandis que la continuité entre générations de combattants marque le second. User de l'un, c'est faire savoir implicitement que l'autre ne leur convient pas. Quand bien même la posture critique des *ḡälglot* reste souvent dans l'obscurité, il apparaît nécessaire d'en rendre compte le plus précisément possible pour ne pas rester envoûté par un autoritarisme qui invite à concevoir souvent un peu trop rapidement l'efficacité de ses moyens et de son pouvoir. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, le régime actuel a considérablement perdu de sa légitimité auprès notamment des jeunes contraints de rejouer une mobilisation totale. Seul tout au plus la défense du pays contre les assauts extérieurs rendent parfois encore un peu de légitimité au régime. La critique de ceux qui se sentent exploités s'adressent alors souvent à la vieille garde, les anciens combattants devenus fonctionnaires qui les dirigent.

Des blagues pour décrire les imbéciles et s'en démarquer

Pour mes interlocuteurs, les ministères en général, tout comme plus précisément les services dans lesquels ils se trouvent, sont séparés en deux : « Dans mon département au Ministère D, les combattants s'endorment aux réunions techniques et nous, on s'endort aux réunions politiques. » m'annonça un jour Filemon (Asmara, avril 2006). La répartition des intérêts détermine les statuts sur un mode binaire et il poursuit en soulignant une seconde récurrence qui caractérise les combattants-fonctionnaires : « Ils ne font rien d'autre que de lire le journal toute la journée et discuter entre-eux du bien fondé de ce qu'ils ont lus. » L'endoctrinement idéologique qu'il attribue comme bien d'autres aux *tägadäli* (anciens combattants) confine même parfois à une forme d'abrutissement tant parfois les propos sont forts et chargés de sens. Une manière de parler d'eux consiste à dire qu'ils sont « piqués » (*täkätulu*, en tigrinya) c'est-à-dire drogués par l'idéologie du Parti (Kiflom, Suisse, 2009). Malgré des tensions et des rivalités internes multiples (dont celles relatives à l'ethnicité), les *ḡälglot* fabriquent le plus souvent une catégorie sociale très homogène dans laquelle ils placent l'ensemble de leurs collègues *tägadäli*. Ainsi, selon mes interlocuteurs au service national, c'est avant tout un clivage d'ordre politique qui réarrange les deux générations et qui les distingue radicalement.

Cette homogénéité de la catégorie « combattant » se donne à voir dans toute une série de discours discrets qui attribuent un ensemble de tares aux supérieurs hiérarchiques des individus assignés. Les *ḡälglot* esquintent l'héroïsme des anciens combattants et ne manquent pas, en cachette, de les dénigrer. Rien de tel pour s'en convaincre que de

mentionner quelques blagues. Le manque d'effet comique, mais peut-être et surtout la difficulté de rendre l'esprit humoristique des plaisanteries érythréennes – parce que, en vertu du contexte politique érythéen, elles font de presque n'importe quelle formule subversive une voie royale vers l'éclat de rire – m'a invité à prendre justement très au sérieux les plaisanteries que j'entendais³. A tel point même que je pense qu'elles indiquent, sous le couvert de l'humour justement, un imaginaire politique difficilement exprimable autrement par les individus au service national. L'imaginaire politique des individus au service national – ou si l'on préfère, leurs représentations du politique – consiste en des portraits, des opinions, des explications et des théories mais également des plaisanteries relatives au fonctionnement de la bureaucratie, à l'égard de leurs supérieurs hiérarchiques ou par rapport à leurs positions face à un « système » qu'ils définissent, critiquent ou parfois justifient. Cet imaginaire politique recouvre ainsi une large palette de contenus et de styles. En parlant d'imaginaire, je ne veux toutefois pas avancer que ces représentations politiques sont erronées. L'imaginaire n'est ni nécessairement fictionnel ou fantasmatique, ni déraciné des expériences concrètes mais bien au contraire, il est constitué et justifié par elles. Les blagues sur les anciens combattants les représente toujours comme des militaire de carrière ou des fonctionnaire dans le civil dont l'imbécilité est sans commune mesure. Voici deux des exemples les plus connus d'attribution de stupidité à valeur humoristique en Érythrée :

« C'est l'histoire d'un *tägadälay* qui, souhaitant appeler un de ses camarades, compose par erreur un numéro de téléphone qui n'existe pas. Il tombe alors sur la voix enregistrée par la compagnie Eritel qui lui annonce que ce numéro n'est pas valable. La formule tigrinya traduite littéralement en français donne cela : « Le numéro que vous avez composé n'est pas disponible pour le service »⁴. Surpris et plutôt agacé notre combattant rétorque alors : « Eh crétin, je ne suis pas un *ägälglot*, je suis un *tägadälay* donc passe-moi immédiatement mon ami. »

Un jour, le général Gerezghir Andemariam voit son plus jeune fils arriver plus tôt de l'école. Il lui demande une explication et l'enfant répond ainsi à son père : « C'est mon maître [immanquablement un *ägälglot*], il m'a hurlé dessus et forcé de sortir de classe en disant d'aller voir s'il n'était pas ailleurs alors je suis rentré à la maison ». A cette réponse le général devient rouge de colère, saisit son fils et le bat : « la prochaine fois, dit-il en hurlant lui aussi, tu ferais mieux de bien regarder dans les autres classes pour voir où il se

3. De nombreux auteurs captivés par l'humour de leurs interlocuteurs accusent les sciences sociales de s'être désintéressées des plaisanteries. Il est en effet amusant de découvrir systématiquement ce genre d'appréciation hâtive dans les introductions d'études sur l'humour. Par exemple : (Obadare 2009: 244) ; (Powell & Paton 1988: x) ; (Mulkay 1988: 1) et même bien avant, Sigmund Freud mais de manière plus mesurée (1992: 5). Pourtant Henri Bergson, au début du siècle 20^e siècle déjà, ne manquait pas de citer, avec plus d'humilité, pas moins de 19 travaux sur le sujet dans l'avant-propos de son célèbre ouvrage (1900: 4-5).

4. « *Zädewilkumulu qtsri nagolgot aytawahaber* ». En français la formule est plutôt : « Le numéro que vous avez composé n'est pas en service » ce qui change tout...

cache. » »

Cette altérité homogène fondée sur l'attribution de stupidité s'oppose alors à une identité articulée sur l'éducation que les individus au service national ont eu la chance de recevoir, contrairement à la plupart des anciens combattants. Ce manque d'éducation de leurs supérieurs explique couramment deux choses pour eux : d'une part, elle constitue une cause de l'endocritisme et de la loyauté des anciens combattants au gouvernement et d'autre part, elle explique les dysfonctionnements de la bureaucratie parce qu'elle serait lardée d'imbéciles⁵. Le corpus de blagues que je ne peux pas présenter ici dans son ensemble, tout comme le reste des autres discours dissimulés, marque clairement une frontière (Lamont & Molnar 2002) : d'une part, au niveau sémantique, elle constitue une altérité groupée (ici, les *tägadälti*) et d'autre part, au niveau de l'énonciation, elle définit une collectivité de pairs (les *ägäglot* qui échangent ces propos)⁶. Mes interlocuteurs savaient assez clairement avec qui ils pouvaient s'adonner à la critique et à la raillerie à l'égard du gouvernement à un moment donné. L'échange de critiques ou de plaisanteries ne construit donc pas seulement des catégories générales bien définies telles que *tägadälti* / *ägäglot*, mais l'échange établit, sanctionne ou renforce aussi l'existence d'une petite unité de pairs qui se reconnaissent, qui ont confiance entre eux et qui peuvent entretenir certaines relations de solidarité (petits prêts, tuyaux, etc.). Il est important de noter que ce travail de distinction s'effectue avant tout « à l'intérieur de l'État ».

Avant de poursuivre, je dois préciser la manière dont mes interlocuteurs utilisent les termes qui désignent « État », « nation » et « gouvernement ». En tigrinya deux mots regroupent ces trois concepts : *hagär* et *mängsti*. Le premier renvoie à la notion de pays et à celle de nation (*Hagär Ertra* indique la nation érythréenne, *wädi hagr* signifie compatriote), tandis que le second englobe la notion d'État et de gouvernement (*gäziawi mängsti Ertra* vaut pour « gouvernement érythéen provisoire », les dictionnaires traduisent *mängsti* par État, gouvernement, royaume⁷ et *mārah mängsti* désigne un chef d'État ou un premier ministre. *Mängsti* est le terme qu'utilisent tous mes interlocuteurs pour parler du leadership politique ainsi que de l'État et ne distinguent donc pas explicitement par des termes différents l'État comme une institution et le gouvernement comme une collectivité qui dirige cette institution composite. Lorsque mes interlocuteurs voulaient parler du système de gouvernance, j'ai choisi de traduire *mängsti* par « État », tandis que lorsqu'ils semblaient désigner plus précisément un groupe ou une collectivité, j'ai préféré le terme « gouvernement ».

5. Les anciens combattants sont aussi représentés comme des êtres fainéants, égoïstes et cupides.

6. Les fonctions identitaires des plaisanteries (leur contenu tout comme leur énonciation) sont reconnues par la plupart des auteurs traitant de l'humour. Voir notamment : (Wendling 2005 ; Mulkay 1988).

7. L'un d'eux ajoute également « nation » et indique donc peut-être une ambiguïté possible de la distinction entre « nation » et « État » que je souligne (Groupe Dictionnaire Tigryna-Genève 1990: 27).

Pour les ṗḡḡḡḡḡḡ « l'État » est le point de pivot essentiel et omniprésent dans les représentations d'ordre identitaires. Il est assez rare en effet d'entendre un ṗḡḡḡḡḡḡ se distinguer ouvertement d'un autre individus sur la base de critères d'ordre ethnique ou religieux et peu de plaisanteries relatives à ces deux champs circulent. Si la généalogie nationale est clairement mise à mal par les ṗḡḡḡḡḡḡ qui se refusent de se considérer comme les héritiers des anciens combattants, l'idéologie nationaliste officielle qui défend l'unité des « nationalités » érythréennes n'est toutefois pas radicalement remise en cause. Dans cette perspective, les plaisanteries d'ordre ethnique ou religieux seraient alors plus subversives que celles relatives à l'État. L'adhésion des ṗḡḡḡḡḡḡ à l'idéologie nationaliste officielle touche également l'histoire. Rares sont ceux qui en effet remettent en cause la validité de la lutte et finalement, le rôle et le prestige historique des vaillants libérateurs. Autrement dit, si les ṗḡḡḡḡḡḡ sont critiques vis-à-vis des combattants d'aujourd'hui, ils ne le sont visiblement pas autant à propos de leur passé. Les tensions entre la reprise du discours figé du Parti et la dénonciation de fonctionnaires stupides ou la critique de politiques absurdes marquent une certaine ambiguïté des positions qui naviguent souvent entre la critique et l'approbation.

Le brouillage des catégories

L'assignation civile dans un bureau ministériel d'Asmara s'accompagne souvent d'une torpeur produite par l'inactivité et l'attente. Certains préféreraient alors « servir la nation », ou simplement avoir quelque chose à faire au lieu d'attendre sans rien gagner. Une plaisanterie fait état de cette léthargie forcée et contre nature qui met en scène des chats :

« Les chats érythréens présents aux olympiades félines raflent toutes les médailles. C'est la stupéfaction générale et les journalistes se pressent auprès des athlètes félins pour connaître leur secret. L'un des chats érythréens révèle le mystère : « Dans notre pays, le service national nous a donné l'allure de chats mais en réalité nous sommes tous des léopards, voilà pourquoi nous avons tout gagné. » »

Le service corrompt et domestique les forces vives dans cette blague pas franchement hilarante. Le chat (*dmu*) est assez généralement déprécié - « face de chat » (*dmu gǎṣ*) est une insulte commune – face au léopard (*nǎbrī*) ou au lion (*ḡmbāsa*) dont la référence sert à désigner un individu courageux et brave comme un ancien combattant de l'EPLF, par exemple. Pour mes interlocuteurs au service civil à Asmara, l'assignation dans un ministère est certes une aubaine comparée à la tranchée du militaire cantonné à la

frontière éthiopienne, mais tous également soulèvent l'existence presque structurelle d'un dysfonctionnement de la bureaucratie dans laquelle ils se retrouvent : leurs chefs rechignent à leur transmettre des responsabilités, voilà pourquoi le travail manque souvent :

« Il faudrait plus de démocratie dans l'État. Nous [les *agälglot*] ne sommes pas écoutés, il y a un manque d'ouverture : Tu assistes aux réunions mais ton avis n'est pas demandé. »

(Kiros, Asmara, décembre 2005).

« Ce qui me dérange c'est l'arbitraire et l'autoritarisme. Même dans ma position [de juge] je ne suis pas écouté. Si je propose quelque chose, mes supérieurs qui sont des anciens combattants vont me dire : « tu étais où durant la guerre? » Le problème c'est qu'il ne font pas de place aux jeunes. »

(Henok, Asmara, janvier 2007)

Le débat national n'existe pas en Érythrée, il n'est pas promu par les élites politiques et les jeunes générations, tout comme bon nombre de citoyens plus âgés également, sont considérablement affectés par cette absence d'ouverture et de dialogue de la part du Parti. Toutefois, au manque de délégation et d'écoute, les assignés répondent par des justifications qui légitiment parfois le comportement de leurs « adversaires » les *tägadäli* :

« Il faut que les anciens combattants s'ouvrent plus au principe démocratique mais il faut aussi leur donner du temps. Ils ont appliqué les ordres avec une arme braquée sur la tempe durant des décennies, il faut du temps pour changer les manières de faire. »

(Filipos, Asmara, juin 2005)

Critiques mais aussi complaisants, abattus mais également révérencieux, les individus en service semblent donc pris entre différents registres de justifications en tension. En reconnaissant certains problèmes dans le fonctionnement de l'État, mes interlocuteurs au service mentionnaient aussi fréquemment des limites insurmontables aux potentielles réformes qu'ils attendent. Ils semblaient dire ainsi : « Chaque chose en son temps », « Ne soyons pas trop impatients » ou encore « Attendons de voir ». La patience joue donc un rôle important dans la limite de la posture critique des *agälglot* envers leurs supérieurs et le fonctionnement étatique en général. Le discours critique ou subversif est donc rarement univoque. Comme certains le reconnaissent aussi, les *agälglot* ne sont pas les seuls à se plaindre du « système ». Haile, dont l'assignation a été décrite au chapitre précédent, me rapporte une interaction avec l'un de ses supérieurs, le *tägadälay* responsable des ressources humaines :

« Lorsqu'il m'a dit que je devais me débrouiller pour trouver l'argent nécessaire pour me loger à Asmara, je lui ai dit que je voulais faire mon service parce que je veux être utile à ma patrie, j'ai fait le nationaliste tu vois. Il a alors rétorqué quelque chose comme : « Ok, nous n'avons pas de chambres à disposition, tu sais, ici les choses sont en train de mourir. » Ça m'a impressionné d'entendre cela de lui. »

(Haile, Asmara, août 2005)

Les *tāgadālti* ne sont donc pas toujours des « anciens combattants loyalistes et acritiques » comme les *āgālglot* veulent parfois s'en convaincre en plaisantant. Les critiques faites à l'encontre du gouvernement sont partagées bien plus largement et les *āgālglot* en ont souvent la preuve. A tel point que plusieurs de mes interlocuteurs pensent que bons nombres des anciens combattants se trouvent, eux aussi, pris dans le piège du gouvernement. En quelque sorte, les belles catégories identitaires décrites dans la section précédente ne tiennent pas longtemps dans l'expérience quotidienne de ceux qui les mobilisent toujours un peu trop vite. Ce brouillage s'applique également aux *āgālglot*. La catégorie n'est pas si homogène qu'elle le paraît à première vue. Tous ne s'opposent pas en effet au régime et les clivages entre *āgālglot* sont même parfois très marqués. Selon Gebremariam il y a aussi des suppôts du gouvernement au sein de sa génération. Ce sont ceux qui pullulent discrètement dans les « syndicats » tels que la NUEYS ou la NUEW⁸ ou encore de ceux qui jouent le jeu abject du gouvernement en diffusant les paroles saintes des élites, apprises par cœur lors d'un cours *Kadrā*⁹ :

« Ils sont en train de fermer toutes les écoles privées car ils veulent tout centraliser à May Nehfi et à Nakfa où ils enseignent leur idéologie et le communisme chinois pour former les nouveaux *Ṣaābya*. Un ami à moi – pouah! J'ai de la peine à croire qu'on a été amis – il s'est d'abord inscrit au NUEYS, puis il a été invité à suivre le cours à Nakfa. Maintenant, c'est un petit *Ṣaābya* qui a essayé l'autre jour de me laver le cerveau. Pourquoi je dois écouter ce qu'il dit, moi, je ne veux pas laver mon cerveau. Mon cerveau est sale mais ces gens, ils veulent profiter du système, ils veulent diviser la société. »

(Gebremariam, Asmara, septembre 2006)

Le brouillage des catégories et les innombrables nuances ne viennent pas seulement déranger l'ordre trop simpliste qui tente de faire correspondre des opinions politiques (opposants/loyalistes) à des catégories sociales (*āgālglot/tāgadālti*). En effet, ces représentations contradictoires favorisent l'idée d'un système sans visage dont il faut se

8. *National Union of the Eritrean Youths and Students* et *National Union of Eritrean Women*

9. La formation *Kadrā* se tient à Nakfa (siège de l'EPLF durant la guerre de libération). Elle est dispensée aux *āgālglot* par des hauts fonctionnaires du gouvernement et du Parti (parfois même par le Président en personne). Bien qu'elles aboutissent après quelques semaines à l'obtention d'un certificat d'études sociales, il s'agit d'un séminaire d'éducation politique que le Parti a mis en place pour endoctriner les jeunes générations.

méfier à chaque instant; un système dans lequel les aḡālglot que j'ai connu définissent leur place comme celle de subordonnés et de victimes.

L'État totalitaire : une théorie emique du pouvoir politique

Les représentations qu'ont les ṗḡḡḡḡḡ du pouvoir et de la domination s'étendent bien au-delà de leur expérience quotidienne de l'assignation et de leurs interactions avec les anciens combattants devenus fonctionnaires. « Au-dessus » de l'administration et de la bureaucratie siègent le Président et ses fidèles que les événements de 2001 semblent avoir dissociés du reste de l'appareil étatique. La structure de cet appareil est composée des unités institutionnelles que sont les ministères. Mais tous sont subordonnés au cabinet du Président, étroitement lié avec le sommet hiérarchique du Parti. Le sommet de l'État ne fait pas moins l'objet d'un imaginaire politique que les autres structures où les ṗḡḡḡḡḡ sont assignés. Bien que l'Université vient de fermer ses portes juste derrière lui, Haile croit fermement qu'il pourra un jour poursuivre ses études. Haile tient particulièrement à ce que l'édifice de l'Université ne soit pas réaffecté à un autre ministère. Il soutient que le Président a plusieurs fois déclaré que le bâtiment abritera un centre de recherche et il poursuit ainsi : « Le Président ne peut pas être influencé et changer de projet. Si cela arrive, cela voudra dire pour moi que le Président est finalement devenu fou ». (Haile, Asmara, novembre 2006) Le charisme, l'intégrité et l'héroïsme font encore de l'ancien secrétaire général de l'EPLF, Isayas Ḃfwärqi, un Président qui se démarque de la stupidité généralement attribuée aux autres fonctionnaires. Toutefois, un attribut négatif le caractérise. C'est justement parce qu'il est bien plus intelligent que ses subordonnés qu'il peut être particulièrement perfide et qu'il faut par conséquent en avoir peur. Voici ce que me rapporte un ami qui a eu récemment le privilège de passer un moment en compagnie du gratin politique :

« Last weekend, I came close to the big boss [Isayas] and saw for myself how everyone reacts to him and how he behaves. It was funny, some Director Generals [secrétaires d'État] were shaking while greeting him. He behaves like a semi god. »

(Salomon, messagerie instantanée, juillet 2008)

La plupart des plaisanteries concernant Isayas Afwārqi le présente en somme comme l'incarnation du mal et le grand persécuteur de la nation érythréenne. A tel point peut-être même que ses « stupides subordonnés », loyaux parce qu'effrayés, ne font qu'exécuter ses ordres. Voici les deux meilleures plaisanteries au sujet du Président :

« C'est un jour de grande chaleur au paradis. Dans l'un des bureaux de l'administration divine, un fonctionnaire fait l'inventaire d'une collection d'horloges. Chaque horloge représente un Président en fonction sur terre. Chaque fois que l'un d'eux commet un crime, son horloge avance d'une minute. C'est ainsi que Dieu comptabilise les méfaits présidentiels. Toutes les horloges sont là, sauf celle d'Isayas. Le fonctionnaire cherche puis panique car il ne la trouve nulle part. Enfin, il se décide de rapporter la disparition à Dieu en personne. Surpris par l'air bien climatisé du bureau divin, notre fonctionnaire se ravise au dernier moment et s'excuse platement devant Dieu de l'avoir dérangé pour rien. En effet, sur le bureau divin trônait l'horloge d'Isayas qui, en cette chaude journée, tenait parfaitement le rôle d'un ventilateur. »

« En 1993, peu de temps donc après l'indépendance, le Président Isayas se rend en Israël pour suivre un traitement médical. Les médecins le soignent mais malheureusement ils lui transfusèrent du sang israélien, cela explique pourquoi depuis, Isayas, une fois rentré en Érythrée commença à agir violemment contre la population : pour lui, les Érythréens étaient devenus des Palestiniens sur territoire occupé. »

Parallèlement, d'autres discours, cette fois très sérieux, achèvent de broser l'image d'une extrême centralisation du pouvoir étatique : une autocratie, par définition sans partage. Beaucoup estiment qu'Isayas Afwäri (ou du moins le cabinet présidentiel) décide de tout ce qui a cours en Érythrée. Ses états d'âme – il est connu pour son tempérament lunatique et imprévisible – expliquent souvent également les voltefaces de l'administration, les blocages bureaucratiques ainsi que la nature arbitraire des lois, règles et régulations qui ne cessent de s'altérer. Voici à cet égard, ce qu'Efrem pense du fonctionnement étatique au travers de sa propre expérience en tant que fonctionnaire occupant un poste à responsabilité dans un ministère :

« Prendre une décision, c'est une catastrophe au ministère. Personne n'ose et c'est aussi le cas pour le Ministre lui-même. Il te répond : « je sais pas » et alors il faut attendre qu'il téléphone au cabinet du Président. Ça arrive tout le temps. Tu vois qu'il n'y a qu'une tête qui réfléchit dans ce pays. Avant tu pouvais faire des plans, décider de faire ceci ou cela. Maintenant, wouuu, tu attends si tu ne veux pas avoir des ennuis »

(Efrem, Asmara, Avril 2006)

Nombreuses sont les plaisanteries relatives aux mesures de répression mise en place par l'État qui contribuent à souligner le caractère totalitaire du régime d'Isayas Afwäri. Elles mettent en effet en scène une répression aveugle, elles soulignent l'absurdité et l'arbitraire du pouvoir militaire et se moquent de la torture. Ce faisant, ces blagues justifient les

pratiques de dissimulation en articulant en quelque sorte – peut-être plus que les autres – les raisons légitimes d'une contestation et le silence qu'il est nécessaire de garder. Autrement dit, elles justifient et rendent patente l'existence d'un double jeu, d'une duplicité irréductible qui se manifeste dans la distinction d'une pose publique opposée diamétralement à un discours caché que seul l'exil permet peut-être de surmonter. Voici une blague qui représente l'exil comme l'unique issue face à la répression aveugle de l'État :

Les rafles ont fini par venir à bout de tous les déserteurs. Tous les jeunes étant désormais au service national, la police militaire se met alors à rafler les carnivores. Un jour, un singe arrive à Wadi Sherifa situé au Soudan [centre d'enregistrement du HCR]. Les autres animaux réfugiés sont surpris et ils demandent au singe pourquoi il a décidé comme eux de fuir l'Érythrée. Ce dernier répond alors : « Pourquoi devrais-je croupir en prison et être torturé jusqu'à ce qu'ils découvrent que je ne suis pas carnivore ? »

Les critiques dessinent donc la représentation émiqque d'un État totalitaire. On y retrouve des caractéristiques telles que la centralisation du pouvoir, d'une part, et la fragmentation importante des institutions étatiques, d'autre part (Arendt 1968: 93) ainsi que l'existence de seuils spécifiques de répression et donc également de terreur (Ian Kershaw in : Traverso 2001: 850). En somme, le régime peut bien se vanter d'avoir induit par son fonctionnement de telles représentations relatives à l'appareil étatique. En effet, cet imaginaire politique plutôt sombre ne contribue-t-il pas à renforcer, d'une certaine manière, le pouvoir du régime ? Quand bien même ces représentations sont subversives, parfois comiques mais toujours critiques parce qu'elles s'opposent clairement à l'appareil idéologique du Parti, il faut bien remarquer qu'elles fournissent également de bonnes raisons pour ne pas risquer de s'opposer trop ouvertement. Autrement dit, ces critiques du régime justifient une certaine passivité et détermine clairement des rapports de force mis en scène et joué par les agälglot eux-mêmes.

Mise en scène de la domination

Peu de temps avant de quitter l'Érythrée un juge s'entretient avec moi à propos des nombreuses embûches auxquelles il doit faire face professionnellement. Mais il m'explique pourquoi il n'a jamais dû faire face au pire, c'est-à-dire se retrouver dans une position intenable entre un plaignant d'un côté et l'État de l'autre. Son point de vue est simple : la retenue des uns est parfois une aubaine pour les autres. Il prend pour exemple le fait qu'il

n'a jamais dû instruire une affaire dans laquelle le plaignant accuse l'État d'avoir procédé à des arrestations illégales. Voilà pourquoi selon lui :

« Les gens aussi, ils ont une idée de ce que je fais et de ce que je suis. En étant un juge dans ce tribunal, je fais partie du système pour eux. Ils ne voient et ne croient pas que ce tribunal a un certain degré d'autonomie. En cela, les gens nous aident beaucoup, ils nous protègent du gouvernement car ils n'osent pas déposer des affaires sensibles. En réalité, ils pensent que cela ne rimerait à rien d'autre que de se créer de nouveaux problèmes. Du coup, personne ne fait de procès à cause d'un emprisonnement arbitraire. Les gens sont stoppés avant que ça arrive dans mon tribunal. »

(Henok, Asmara, janvier 2007)

Le choix de ne pas agir est dépendant d'un faisceau de représentations à propos du « système » silencieusement critiqué. Dans un mouvement à la fois autocritique et subversif, mon interlocuteur ne manque pas d'énoncer qu'en fin de compte, ceux qui ont des raisons de se plaindre ont aussi bien raison de se taire, puisque de cette manière, il est assuré d'éviter des questions sensibles qui pourraient remettre en question sa liberté personnelle. L'imaginaire politique est donc autant fait de résistance que d'obéissance et ce, à tel point même que continuer à faire une telle distinction semble poser problème. En se moquant du pouvoir, les blagues subversives qui mettent à jour le visage caché du pouvoir ne participent-elles pas à concevoir un « système » ou un « ordre » contre lequel finalement personne ne peut rien faire ? L'idée d'un système répressif et autoritaire n'induit-il pas alors l'inaction, ne conceptualise-t-il pas le risque qui marque certaines limites à l'opposition ?

Cette domination est généralement décrite avec son habituelle double face : par leur incapacité de réagir et en soulignant sans cesse l'omnipotence de ce « ils » étatique. Les *ḡälglot* ne manquent pas de se rappeler qu'eux-mêmes « ne peuvent rien faire », qu'ils sont « obligés de se taire » et qu'ils sont « entre leurs mains » (*ab ḡsärom*) et ils concluent volontiers que ceux qui les dirigent « font de toute façon ce qu'ils veulent ». Cette distinction entre dominés et dominants que les individus au service font a un impact décisif sur la manière d'isoler et de se représenter l'État et son pouvoir. La position de subordination dans laquelle les *ḡälglot* se reconnaissent aisément est mise en relation avec deux types de discours. Le premier type a trait aux épreuves et aux privations auxquelles ils font face à cause du service national. Le service les oblige à interrompre leurs études, à survivre presque sans revenus, à différer la fondation d'une famille ou encore à se trouver dans l'incapacité de subvenir aux besoins de leurs parents. La vie au service est frustrante et elle implique des sacrifices que chaque *ḡälglot* reconnaît faire, contraint par l'obligation nationale. Face à cette situation et au manque d'ouverture de la

part des élites politiques, le second type de discours met en avant un effort de patience à défaut d'autres alternatives. « Attendre pour voir si les choses prennent une meilleure tournure » s'oppose aux projets de désertion. Ces discours mettent alors en avant la nécessité et parfois même l'obligation de ronger son frein ou de faire avec. Se conformer à ce qui est attendu d'eux est finalement l'option la moins risquée. La position de subordination ainsi décrite par le sacrifice, l'épreuve et l'attente brosse le portrait de ce que Anthony Giddens (2005) entend par contrainte structurelle et que les *ḡāḡl* objectivent en définissant leur position de dominé dans leurs discours, leurs raisonnements et leurs choix : « [...] les contraintes agissent *via* l'engagement actif des agents concernés et non comme une force quelconque à laquelle ces derniers seraient subordonnés passivement » (*ibid.*: 352). Dans cette perspective, les contraintes qui s'imposent aux *ḡāḡl* et qu'ils ne cessent de critiquer sont également mis en œuvre par eux dans leur manière de se représenter leur position de dominé notamment par la critique qu'ils font d'un régime devenu répressif, autoritaire et même totalitaire depuis 2001.

Le « Catch-22 » de la résistance

La logique inclusive de l'EPLF-PFDJ est au moins partiellement mise en échec. La plupart des *ḡāḡl* se sentent ni l'envie d'appartenir au Parti, ni la volonté de défendre à tout prix les valeurs associées aux anciens combattants. Leurs représentations infléchissent et spécifient les contours du service national à leurs manières : perçu comme une structure de domination, le service n'est plus en effet un simple « programme de reconstruction national » qui nécessite un noble sacrifice comme l'avance la version officielle. La mobilisation n'est plus un devoir, mais elle devient ce qui contribue à caractériser la tendance totalitaire de l'État, ce par quoi sa domination se déploie. Cette perspective au sujet du devoir national n'est certainement pas celle que l'État a tenté de promouvoir intentionnellement en premier lieu même s'il ne fait aucun doute qu'une telle représentation contribue, d'une certaine manière, à combler les incompétences d'un régime qui n'arrive désormais plus à convaincre du bien fondé de ses politiques. Autrement dit, les *ḡāḡl* se distancient clairement de certaines vues officielles et se démarquent de l'ordre que les élites politiques ont tenté d'imposer par leurs discours et leur programme.

Si dans ce chapitre j'ai mentionné des blagues au même titre que d'autres représentations plus sérieuses c'est parce que les plaisanteries sont un matériel sur lequel de nombreuses

recherches se sont penchées lorsqu'elles se sont intéressées aux régimes autoritaires et totalitaires. Au delà d'une perspective qui représente les blagues comme une soupape de sécurité utile aux individus soumis à d'importantes pressions (Draitser 1989), les plaisanteries ont également servi d'indicateur prouvant que des individus, considérés jusqu'alors comme des victimes démunies, disposaient en réalité de capacités à se distancier des représentations dominantes et à réagir selon leurs propres volontés¹⁰. Si cette perspective s'applique bien entendu également au contexte érythréen, j'ai aussi avancé dans ce chapitre que les blagues des *ṣāḡlglot*, tout comme d'autres types de représentations, contribuent aussi à définir les limites de leurs insubordinations. Leurs représentations critiques justifient en effet leurs incapacités d'agir à l'encontre d'un État qu'ils ne cessent de décrire comme capricieux et arbitraire. Ce que leurs visions pointent appelle à la prudence et à la dissimulation de leurs opinions.

Leur manière de s'opposer au nationalisme officiel, à railler leurs supérieurs et plus généralement à s'insurger (verbalement au moins) contre les institutions étatiques et leurs raisons d'être idéologiques ne peut pas s'articuler sans que leurs paroles tout comme leurs silences, leurs actes tout comme leurs attentes, renforcent aussi une partie de ce qu'ils remettent en cause. Cette sorte de contrepartie à l'insubordination trouve sa forme dans une multiplicité irréductible de registres en tension¹¹. Mais en deçà des théories émiques que j'ai déjà mentionnées se dresse un phénomène si évident qu'il pourrait passer presque inaperçu. Pour les *ṣāḡlglot*, l'État n'est pas seulement un prédateur ou un champ dans lequel y faire éventuellement carrière, mais l'État en tant que concept est également une ressource conceptuelle et argumentative qui permet de faire de l'ordre dans leurs expériences. Il permet d'identifier leurs positions face à d'autres acteurs, il permet d'expliquer le présent, il offre des perspectives sur des événements passés et futurs. Il fournit un cadre conceptuel aux relations de pouvoir dans lesquels ils se trouvent ou dit autrement, les *ṣāḡlglot* « étatisent » les champs de force. En soulignant par exemple leur position de victimes face aux pratiques et aux règlements d'une part, tout en se refusant, d'autre part, de prétendre que l'État est si capillaire, qu'eux-même en font partie intégrante, les *ṣāḡlglot* expulsent ainsi loin d'eux un « État » et essentialisent ainsi un pouvoir qui *semble* leur échapper complètement.

Cette manière de concevoir l'ordre étatique sous la forme d'une structure externe contraignante n'est pourtant qu'une forme souvent simplifiée d'une réalité sociale bien plus complexe. Une multitude de positions intermédiaires et de contradictions ne cessent en

10. (Visani 2004 ; Thurston 1991 ; Mbembe 1992b, 1996 ; Scott 1985).

11. A propos de l'imaginaire politique Caroline Humphrey écrit : « This term [political imagination] allow us to write about the ways political life is being thought, without presupposing that all such representations are attached to the hidden motives or economic interests of powerful groups. [...] the political imagination does not only interact with ideologies, it subsumes them, i.e. it creates a greater arena within which ideologies exist. Ideologies are thus particular and limited formations of the political imagination. » (2002: 259).

effet de brouiller un tel schéma. Or, malgré les clivages et les tensions qui l'habite, l'État conserve son image de bloc erratique totalitaire. Sous cette forme, il continue à représenter une clé d'interprétation que les ʿāğālg̃lot et leur famille craignent et auquel ils se réfèrent constamment. Malgré donc la fragilité de ses fondations, il s'imagine, il se diffuse et il convainc. La force et la faiblesse de cet ordre étatique pointent à l'horizon. Tout l'objet de la seconde partie de ce travail consiste à présenter autant les formes de contrôles mis en œuvre à l'égard des individus au service national que leurs limites. Pour ce faire, il faut plonger dans le quotidien des ʿāğālg̃lot et toujours essayer de tenir la posture analytique qui consiste à différencier d'une part, le travail effectif des institutions et d'autre part, les représentations qui les entourent et qui contribuent à en redéfinir les contours en les renforçant ou au contraire en remettant leur pouvoir en question. C'est à ce prix seulement qu'il sera alors possible de reconnaître que – bien que la plupart des représentations semble broser un ensemble étatique totalitaire, presque parfait et cohérent – le pouvoir de l'État, le service national, le contrôle bureaucratique et la surveillance policière sont composés d'une multitude de processus qui ne sont pas tous du ressort et du pouvoir de l'État.

Deuxième partie

7. CTRL[espace] : les checkpoints et leur bureaucratie

Dispositif

Mobiliser pour défendre et reconstruire le pays, pour remplir les tâches des institutions étatiques et pour faire revivre l'esprit de la lutte implique une importante organisation. Mettre en place un programme comme le service national, maintenir ses fonctions et, si possible, en tirer des bénéfices collectifs nécessite une immense gestion bureaucratique des conscrits. Les jeunes hommes et jeunes femmes sont d'abord canalisés par l'école vers le recrutement, ensuite, ils et elles sont barricadés quelques années dans l'enclos des études supérieures à May Nehfi ou sont directement assignés sous une tente militaire, dans une salle de cours ou dans un bureau.

Cet endiguement que j'ai décrit dans la partie précédente fonctionne : il infléchit le parcours de plusieurs centaines de milliers de vies. Canalisées pour fertiliser l'immense champ étatique, les conscrits se cabrent : ils se moquent de leurs supérieurs, ils arrivent en retard, ils traînent et ralentissent, ils désertent. Le système d'irrigation fonctionne, mais le rendement, en revanche, n'est certainement pas à la hauteur des espérances. Une fois assigné dans le champ étatique, les individus sont contraints d'y rester : pas de démobilisation, ni de passeport. Les ağälglot sont privés de sortie, alors bien sûr, il y a des fuites. C'est pourquoi progressivement s'est mis en place un dispositif de surveillance, un système de contrôle des fuites, une nouvelle bureaucratie qui n'organise pas mais qui contrôle. Le terme « surveillance » nécessite une définition et, pour ce faire, je m'en remets à David Murakami Wood, un expert en la matière : « Where we find purposeful, routine, systematic and focused attention paid to personal details, for the sake of control,

entitlement, management, influence or protection, we are looking at surveillance. » (2006: 4)

Ce chapitre a pour objectif de décrire la surveillance des Érythréens en âge d'être conscrits au travers de leurs expériences. Le point d'observation est donc fixé : je ne peux pas présenter la perspective des surveillants¹. En revanche, une diversité de positions et de postures individuelles vont se dégager de l'autre côté de l'objectif, c'est-à-dire dans le champ de vision, ou l'espace, fixé par la surveillance. L'étude que j'ai menée à ce sujet s'est déroulée essentiellement à Asmara parmi des *agälgot* assignés au service civil et des *koblali*, c'est-à-dire des clandestins, objecteurs ou déserteurs. Observons d'abord le dispositif tel qu'il se présente dans ses grandes lignes.

A l'est d'Asmara, sur le dernier coin du haut-plateau non loin de la capitale, deux containers blancs aménagés en bureau et placés au bord de la route marquent le début de l'escarpement. Après, c'est la longue descente sinueuse vers le désert côtier : trois checkpoints jusqu'à Massawa, pour juste un peu moins de cent kilomètres. D'une guérite placée à côté d'un des deux containers, court un long élastique, presque invisible. Il pend au-dessus de la route qu'il traverse. Fixé de l'autre côté à un bâton retenu par deux grosses pierres, le dispositif est rudimentaire. Tout autour, une poignée de soldats montent la garde ; assis, ils transpirent une forme extrême de torpeur. Le bus arrive à leur hauteur avec précaution, l'un d'eux se lève péniblement. Le bus s'arrête et le soldat hurle sur le conducteur qui n'a pas suivi les signalisations l'ordonnant de se ranger sur le bas-côté.

A l'intérieur du bus, le silence est complet. Alors que le conducteur s'exécute en manœuvres, le soldat muni d'une Kalashnikov monte dans le véhicule et claque trois fois des doigts. Le message semble avoir été reçu cinq sur cinq : ceux qui sont en âge d'être mobilisés au service national s'affairent à chercher quelques papiers dans leur poche ; je fais de même – moi aussi je dois avoir un laissez-passer. Une myriade de petits papiers blancs ou jaunes passent de mains en mains pour rejoindre le soldat resté vers le conducteur. Il claque encore des doigts en désignant les retardataires tout en renvoyant à leurs titulaires les papiers qu'il a déjà scrutés. Tout est finalement en ordre, pas un seul mot n'a été prononcé et le soldat quitte le bus en faisant signe à un autre d'abaisser l'élastique qui « obstrue » la route. Lorsque le bus redémarre, les discussions reprennent à nouveau, timidement.

Cette fois, le soldat ne m'a pas réclamé mon permis que j'avais pourtant péniblement obtenu après une bonne semaine de chasse aux signatures dans le seul but de passer

1. Pour cela il aurait fallu mener des enquêtes parmi les agents de la police militaire. Pour des raisons évidentes, j'ai décidé de ne pas prendre le risque d'approcher de tels acteurs. Bien entendu, cela limite la portée de ce chapitre.

quelques jours au bord de la Mer Rouge. Quelques mois plus tard, lorsque des restrictions de voyage s'appliquèrent aux étrangers, les soldats se mirent à recopier mon nom, ma destination et la validité temporelle du permis dans leur registre. Cela augmenta considérablement le temps passé à chaque checkpoint. Ce qui vient d'être décrit n'est, ni exceptionnel, ni spectaculaire. Sur la centaine de checkpoints que j'ai passés il ne m'est arrivé qu'une seule fois de voir un voyageur être invité à descendre du bus. Le contrôle des laissez-passer aux barrages routiers est apparemment une pure routine bureaucratique inoffensive. Même durant la guerre, en 1999-2000, David O'Kane écrit au sujet des checkpoints : « Occasionally, a few young men who lack adequate papers are detained by the military police, but usually the search for deserters proves fruitless. » (2004: 96) Et si nous le comparons à ce qui se passe régulièrement aux checkpoints situés dans les Territoires occupés, au Sri Lanka ou en Irak par exemple, les barrages érythréens peuvent se targuer n'est peut être rien d'autre qu'un « agréable » moment passé en compagnie de la police militaire.

Néanmoins, ces petits papiers ont une importance cruciale pour toutes les personnes engagées au service national. Ils sont nécessaires pour passer les checkpoints ainsi que d'autres contrôles. Le terme tigrinya *mānqāsaqāsi* est utilisé génériquement pour désigner ce type de permis. Les jaunes sont délivrés par les autorités militaires, ce sont les permissions octroyées une fois par an aux soldats ; les blancs sont réservés aux *ṣgāglot* assignés dans le civil. Ces derniers qui résident à leurs propres frais dans les environs de leur lieu d'assignation n'ont pas besoin de permission particulière comme c'est le cas pour les soldats. En revanche, ils sont tenus d'avoir avec eux un permis qui informe la police militaire du nom du titulaire, de son assignation et de la validité géographique et temporelle du permis. Ces *mānqāsaqāsi* doivent être renouvelés régulièrement. Pour ce faire, chaque individu au service national civil doit se rendre auprès de l'autorité qui les leur délivre, muni du permis échu qui sera remplacé. Les enseignants par exemple obtiennent leurs permis du responsable de l'éducation nationale dans le district où ils et elles sont assignés, d'autres doivent solliciter le responsable des ressources humaines de leur institution ou de leur ministère. Ne pas être en possession d'un *mānqāsaqāsi* lors d'un contrôle c'est prendre le risque de passer quelques jours en détention, le temps que la police militaire s'assure que le prévenu est assigné quelque part. Pour ceux qui ont déserté en revanche, c'est le début d'une longue et pénible sanction.

Ce régime de surveillance fut d'abord mis en place pour les militaires, lors de la guerre éthio-érythréenne qui débuta en 1998. Il fut généralisé plus tard à l'ensemble des individus soumis au service national. Le contrôle des *mānqāsaqāsi* ne s'effectue pas uniquement aux checkpoints qui constellent les routes principales et les portes des agglomérations. Il s'opère aussi régulièrement, un peu partout. A la fin de la guerre, le paysage urbain se

militarise, aux checkpoints s'ajoutent des casernes de fortune en pleine ville, les militaires investissent des bâtiments inoccupés. Alex Last, correspondant pour la BBC en Érythrée est l'un des premiers à décrire le changement, en juillet 2002 : « Asmara has changed since the authorities decided to mount checks for young men and women who have not performed their national service. Some businesses which rely on young staff have been forced to close as their employees stay at home to avoid the soldiers. [...] Small groups of Eritrean soldiers are now positioned on street corners calling over young people to check their identity cards. [...] Now, with the war apparently over, it is pay-back time for those who missed or dodged the call up. On the streets, soldiers pounced on cars, taxis and buses checking for anyone whose identity card or military papers would reveal that they had not done the obligatory military service or that they were absent from the army without permission. Scores of other soldiers targeted homes, doing house-to-house searches in parts of Asmara. Those whose cards do not pass the inspection are often put into trucks, taken to a holding centre to check their status before being sent off to Sawa, Eritrea's national military training centre. [...] In a country as small as Eritrea – with a population of three-and-a-half million – there are not many places to hide. » (Last 2002).

La police militaire est postée devant la plupart des édifices publics, tandis que de simples soldats gravitent en d'innombrables petits groupes autour des carrefours, de nuit comme de jour. Lors de mon séjour en Érythrée, leurs contrôles étaient intermittents. Mais d'autres encore patrouillent : la plupart sont des miliciens² et, eux aussi, effectuent des contrôles quand bon leur semble. La police en revanche, encore assez peu nombreuse jusqu'à la fin de l'année 2006, n'avait vraisemblablement pas pour fonction de contrôler les passants. L'espace urbain est donc quadrillé. A Asmara comme dans les autres villes, la surveillance par les forces de l'ordre est quasi omniprésente, les contrôles d'identité sont possibles à chaque instant. Cette quotidienneté n'est rompue que lors des moments de surenchère : d'un coup, une vague de soldats déferle dans un quartier, dans une rue ou dans un établissement. Un périmètre est bouclé, le contrôle devient alors systématique. C'est un coup de filet. Ce qui suit décrit l'une des rafles auxquelles j'ai assisté de près.

Des militaires venaient d'entrer dans le bar. Ils devaient être six ou sept à passer entre les tables. Les conversations s'étaient figées, je restai bouche-bée, mais ni la surprise, ni la peur ne marqua le visage de mon ami érythréen. Il n'y eut ni heurts, ni cris. Aucun signe de protestation, juste un silence très long et très lourd. Même les forces de l'ordre chuchotaient. Les clients cherchèrent leurs cartes d'identité, certains se levèrent déjà pour être accompagné dehors dans la rue. Vingt minutes plus tard, l'établissement était vidé. Il

2. En tigrinya *mlīšya*: cette milice est composée généralement d'hommes recrutés dans les campagnes. Dans les villages, un groupe de miliciens œuvre à la surveillance et au maintien de l'ordre à la place des forces de police qui ne sont pas encore déployées dans toutes les localités. L'existence de ces milices remonte déjà à la période de l'EPLF qui avaient mis en place de tels corps dans les villages « libérés ».

restait deux serveuses, une poignée de clients érythréens et deux autres *šaādu* (blancs, en tigrinya). Mon ami Sebhat eut le privilège de rester avec moi. Lui-même ne savait pas trop pourquoi. Il s'était levé et avait présenté sa carte de démobilisation en disant aux officiers qu'il prenait un verre avec un ami de sa famille résistante en Europe, un petit rajout à la réalité qu'il s'était permis. On quitta l'établissement, je devais prendre l'air, Sebhat, lui, voulait que j'aperçoive la suite.

Dans la rue, des centaines d'individus étaient accroupis. La rafle n'avait pas eu seulement lieu dans notre bar. Les forces de l'ordre avaient ratissé tout le bloc et ils avaient disposés les captifs en rangs, accroupis, divisés en groupes bien alignés sur toute la longueur de la rue. Le lendemain, j'appris que la rafle avait été menée en plusieurs points de la ville. Les récits faisaient état d'un coup de filet massif qui semblait avoir ciblé les débits de boissons et les discothèques. La police et les militaires avaient ratissé large. D'habitude, seuls les « jeunes » sans *mānqāsaqāsi* étaient capturés mais cette fois, plusieurs amis avaient vu ou entendu que des adultes plus âgés ainsi que le personnel des établissements avaient été arrêtés, puis relâchés comme les prévenus plus jeunes qui avaient pu faire valoir leur permis en règle.

Sur la période de deux ans que j'ai passée en Érythrée, six rafles (*gfa* en tigrinya) de grande envergure ont été signalées par diverses agences³ : en mars, juin, et juillet 2005 ; en février, septembre et décembre 2006. Coordonnées parfois dans plusieurs régions, quatre d'entre elles ont touché essentiellement des individus en âge d'être incorporés au service. Les deux autres (juin 05 et décembre 06) ont ciblé des centaines de parents de présumés déserteurs. A cela s'ajoute encore la rafle que je mentionne plus loin et qui cibra les écoles secondaires pour y déloger des écoliers jugés trop âgés pour poursuivre leur cursus⁴. Ce ne sont pourtant là que les plus importantes qui sont mentionnées : lors de mon séjour, j'ai entendu parler d'une dizaine d'autres opérations similaires à celle que je viens de décrire et j'ai assisté à autant de descentes et de bouclages de plus petite envergure dans la capitale. Enfin, il faut ajouter les contrôles systématiques qui se produisent dans les centres urbains entre mai et juin lorsque les forces de sécurité sont déployées à l'occasion de la célébration de l'indépendance (24 mai) et de la commémoration des martyrs de la libération (20 juin).

L'ensemble du dispositif est édifié sur les permis, les *mānqāsaqāsi* ; mais il se décline sous plusieurs formes de contrôle : les checkpoints, les contrôles de routine effectués par

3. Parmi elles : Amnesty International (2004, 2005, 2006), Human Right Watch (2009) ; UK Home Office (2006)

4. Durant la même période, d'autres coup de filet ciblaient à plusieurs reprises des membres d'églises et de groupes religieux, protestants notamment, des professionnels du bâtiment (ingénieurs, architectes, entreprises privées de construction), certains détenteurs de licences commerciales ainsi que le personnel local d'ONG et d'ambassades. Les rafles ne s'effectuent donc pas uniquement en relation avec le service national.

des sentinelles ou des patrouilles dont l'intensité varie au cours de l'année et selon les lieux, et enfin les coups de filet, similaire à celui que j'ai décrit, où les forces de l'ordre embarquent des centaines de personnes dont les papiers seront contrôlés ultérieurement. Ces coups de filet contrastent avec les checkpoints où généralement tout le monde semble être en règle. En quelque sorte, les checkpoints bouclent les agglomérations dans lesquelles les forces de l'ordre parviennent à mettre le grappin sur les déserteurs.

Visibilités, spatialités, individualités

La surveillance urbaine ne se dissimule pas. Elle n'est pas seulement visible, mais elle se donne à voir, elle assume sa présence. Impossible de ne pas croiser plusieurs fois par jour un checkpoint, des sentinelles et des patrouilles. L'ostentation est plus furtive et plus ponctuelle dans le cas des rafles ; mais là aussi, la surveillance ne passe pas inaperçue. Au contraire, ces opérations sont des coups d'éclat, des offensives rayonnantes. Cette visibilité, irrégulière ou constante, fait du contrôle des laissez-passer le contrôle étatique par excellence pour tous mes interlocuteurs. Si sa présence est quotidienne dans le champ de vision de tout un chacun, le contrôle n'est pas forcément vécu chaque jour. Il vient néanmoins marquer régulièrement un temps d'arrêt dans la vie ordinaire des individus en âge de servir : il en sanctionnera le maintien, ou au contraire, la rupture. Le contrôle reconduit ou bouleverse le quotidien des *agälg*lot.

L'importance des moyens mis en œuvre par les forces de l'ordre est colossale. Chaque bourg a son petit dispositif permanent : en périphérie, peut-être deux postes de contrôle vissés sur les axes de communication ; à l'intérieur, au moins quelques sentinelles. S'y ajoutent périodiquement les visites ponctuelles des patrouilles. Dans la capitale et les autres villes, le déploiement est plus conséquent. En revanche, les villages et les campagnes sont en partie exemptés du dispositif que j'ai décrit. Il s'y raréfie mais parce que le contrôle s'y opère différemment. Si certaines pistes sont barrées et si les chefs-lieux sont dotés de sentinelles, le contrôle des permis dans les villages où j'ai séjourné est à la charge de l'administration locale et de quelques miliciens. Le quadrillage est donc irrégulier : il affectionne surtout les milieux urbains et les axes principaux de communication où il pullule. Mon propos sur la surveillance spatiale des *agälg*lot se limite donc au dispositif bureaucratICO-militaire urbain.

La surveillance est avant tout spatiale : elle est déployée, elle est territorialisée, elle investit des lieux. Spatialisée, elle est une forme visible et matérielle d'un pouvoir

(coercitif) étatique, ou d'un rapport de forces qu'elle participe à mettre en œuvre dans la vie quotidienne et qui marque l'assujettissement des individus en âge de servir. Ces derniers éprouvent l'État, son pouvoir et ses réglementations comme une entité matérialisée par des propriétés spatiales (Gupta & Ferguson 2002: 981). L'État prend ainsi une extension, un volume, une superficie que le contrôle des laissez-passer participe à construire. L'expérience quotidienne du service national et de la condition d'assigné ne se limite donc pas seulement aux espaces où ils exercent leur fonction, au bureau par exemple. La condition d'agälglot est vécue également en dehors et en deçà de leur assignation précise puisque pour se rendre au travail ou à la maison, pour rendre visite ou pour participer à une fête, ou tout simplement en faisant leurs courses, ils devront peut-être produire la preuve qu'ils sont en règle, assignés quelque part et autorisés à se déplacer. La surveillance ne produit pas seulement des lieux où s'exercent des contrôles qu'ils soient constants ou furtifs, elle redéfinit des espaces en leur donnant de nouvelles caractéristiques : subjectivement, se dessine alors des géographies du risque et de la peur, des topographies de l'inaccessible, des zones de répit, des espaces de refuge. Mais l'État ne se contente pas de contrôler l'accès à son territoire, comme tout autre État peut le faire en délivrant des visas ou en limitant l'autorisation légale de quitter le territoire aux individus en âge de servir. Il opère également une forme spatiale de gouvernance qui tente de réguler le déplacement d'une partie de sa population à l'intérieur du territoire national. En régulant le déplacement des agälglot dans l'espace, l'État met en œuvre une gouvernance spatiale qui contrôle indirectement la population en régulant l'espace (Gupta & Ferguson 2002: 998).

Toutefois, le dispositif que j'ai décrit n'a pas pour but premier d'assurer la sécurité de certains individus ou de protéger un espace défini, comme c'est le cas d'habitude. La fonction première du dispositif érythréen est essentiellement coercitive : dissuader les agälglot de désertir. Ce faisant, le dispositif de surveillance « protège » le service national et donc par extension, le fonctionnement des institutions étatiques. C'est donc avant tout une mesure qui, en régulant le déplacement des individus au service, a pour but fondamental la protection des institutions de l'État et du Parti. Cette fonction première et intentionnelle de la surveillance œuvre au maintien d'institutions comme l'entreprise, l'école, l'armée, l'agriculture nationale, ou encore l'administration locale. Autrement dit, le dispositif semble assurer le maintien d'un ordre social défini par et autour de l'État. Il fixe et formalise « [...] l'état historique des rapports de force [instauré par le service national] pour le reconduire et si possible le renforcer et l'affiner » (Razac 2008: 16). L'assignation au service répartit les individus dans l'espace, la surveillance tente de les maintenir en place et en fonction. Pour ce faire, il s'instaure une autre forme de visibilité que celle que j'ai déjà signalée : la surveillance est un regard, un mode d'observation. C'est ce pourquoi elle a été mise en place intentionnellement. Elle place les individus en âge de servir dans

ce que Michel Foucault appelle un « champ de visibilité » (1975: 236) dans lequel le pouvoir et ses effets se déploient et s'appliquent (Foucault 1975: 201). Il faut pourtant distinguer deux regards dans ce champ de visibilité : le premier est précis et s'accomplit lors d'un contrôle, à chaque checkpoint par exemple, c'est la vérification du laissez-passer. Le second est beaucoup moins net, il est plus abstrait, mais pas moins présent, bien au contraire. Ce dernier est le champ potentiel du contrôle qui peut arriver à tout moment. Cette visibilité est donc à la fois actuelle et ponctuelle tout comme elle est aussi chronique et virtuelle. L'une comme l'autre participe de la construction ou à la définition des individus qui font l'objet du dispositif optique. Il définit pour un individu en âge de servir le cadre spatial et légal de son quotidien et contribue ainsi à préciser, comme le dirait Erving Goffman, le cadre de leurs expériences individuelles (1991: 33).

La distinction qui vient d'être faite appelle alors à préciser les termes utilisés jusqu'à présent. La notion de surveillance est galvaudée, il faut reconnaître que ses modalités sont nombreuses dans nos sociétés contemporaines. Cette notion est également souvent interchangeable avec celle de contrôle. L'un appelle l'autre dans sa définition et vice versa. Je voudrais donc éclaircir les significations avant de poursuivre. Le dictionnaire donne trois acceptions du verbe contrôler : vérifier, surveiller un individu (ou un territoire), exercer une domination (Robert 1993: 465). En suivant cet ordre, la surveillance s'intercale entre deux formes de contrôle bien distinctes et constitue avec elles un assemblage. C'est un assemblage dans lequel la surveillance est enchâssée et joue un rôle de pivot : pour s'exercer, c'est-à-dire pour observer et réguler, la surveillance nécessite d'opérer un contrôle précis sur des individus : dans le cas présent, c'est la vérification des laissez-passer. Mais ce faisant, le dispositif a une portée plus générale. Il ne fixe pas seulement un cadre au quotidien des individus, mais il tente aussi de reconduire un ordre social et institutionnel dans lequel ces individus ont été placés. Autrement dit, la surveillance s'appuie sur un travail de vérification de la validité de papiers à l'échelle individuelle pour exercer un contrôle plus large sur une population entière. Un dispositif, c'est alors ce qui fabrique du social ou du collectif à partir d'un traitement qu'il dispense à des individus : en régulant au cas par cas les individus, le dispositif de surveillance produit, maintient ou transforme des logiques collectives, des citoyennetés différentes et des institutions. La surveillance participe à l'organisation collective et concrète des individus selon un plan ; c'est-à-dire un schème et ses règles qui apparaissent alors comme quelque chose, qui, « au-dessus » des individus, préexiste à leur expérience et en définit les contours par des règles : un ordre social façonné par l'État⁵.

5. Je m'accorde avec Akhil Gupta et James Ferguson lorsqu'ils avancent que l'État moderne est largement représenté (tant populairement que scientifiquement) comme un « englobement vertical » (*vertical encompassment*) : il est représenté comme étant au-dessus de la société sur laquelle il exerce un pouvoir qui l'enserme, la régule, l'ordonne, etc. (2002: 982-984). Au même titre, Timothy Mitchell parle de techniques d'encadrement (1991: 85).

L'édification et le maintien de cet ordre social promu par le gouvernement érythréen nécessitent un travail d'inscription que la bureaucratie doit effectuer à certaines conditions et pour certaines personnes afin de rendre les individus en âge de servir « lisibles » par les forces de l'ordre. James Scott introduit le concept de lisibilité pour décrire la logique transversale qui prévaut à l'organisation des États et de leurs projets modernistes dès la fin du 18ème siècle : les techniques de collecte et d'organisation d'informations se développent et fournissent à une institution une connaissance synoptique qui permet de prendre des mesures pour contrôler, administrer ou réformer une réalité : « Legibility is a condition of manipulation. Any substantial state intervention in society – to vaccinate a population, produce goods, mobilize labor, tax people and their property, conduct literacy campaigns, conscript soldiers, enforce sanitation standards, catch criminals, start universal schooling – requires the invention of units that are visible. The units in question might be citizens, villages, trees, fields, houses, or people grouped according to age, depending on the type of intervention. Whatever the units being manipulated, they must be organized in a manner that permits them to be identified, observed, recorded, counted, aggregated, and monitored. » (Scott 1998: 183). Les jeunes en âge de servir sont rendus lisibles par et pour les autorités grâce à l'existence de leur laissez-passer (*mānqāsaqāsi*) qui informe de leur participation au service national.

Les agents qui composent le dispositif opèrent donc un tri essentiel en effectuant une myriade de vérifications de laissez-passer individuels. Ils trient d'un côté les individus en règle (les *ṣāḡlglot*), et de l'autre les clandestins, déserteurs ou les objecteurs (les *koblalī*). Elle définit ces statuts individuels en fonction de la position institutionnelle d'un individu. Soit les agents cautionnent ce que la bureaucratie a fixé en amont – la présence autorisée d'un *ṣāḡlglot* dans un espace-temps délimité – soit, ils sanctionnent ceux qui n'ont pas de laissez-passer – mise à l'arrêt, puis détention de ceux qui sont alors considérés comme des déserteurs et des traîtres de la Patrie. L'assignation au service donne droit à une mobilité restreinte, tandis que le refus de servir dessine une situation de clandestinité qui exclut l'accès à tout service bureaucratique (laissez-passer inclus). Par extension, le refus de servir n'interdit donc pas toute forme de mobilité, il interdit plutôt toute forme d'existence en dehors de l'assignation ou de la détention.

Les expériences de la surveillance sont donc considérablement différentes pour les individus de ces deux catégories. Je présente avant tout dans ce chapitre les expériences des *ṣāḡlglot*. Il est toutefois aussi question de quelques pratiques courantes chez des déserteurs. Cette pratique de surveillance ne contribue pas seulement à renforcer la distinction entre les catégories de citoyens (*ṣāḡlglot*/non-*ṣāḡlglot*) et entre les catégories de citoyens et celle de non-citoyens (déserteurs qui *de facto* perdent leurs droits). Les

mānqāsaqāsi accentuent certaines distinctions que j'ai déjà évoquées auparavant, notamment celle qui différencie les civils des militaires, ou encore celle qui divise les *ṣāḡlglot* entre ceux mobilisés et ceux démobilisés mais toujours astreints à une forme de service. Ces derniers peuvent en effet se déplacer beaucoup plus librement. Le dispositif de surveillance offre aussi de nouvelles facettes et de nouvelles logiques aux expériences quotidiennes de l'assignation au service national⁶. Toutefois, compte tenu que les risques de détention et de violence physique touchent autant les déserteurs que les *ṣāḡlglot*, les rafles rendent floues les limites de ces catégories. L'évaluation du statut en fonction du *mānqāsaqāsi* n'est en effet jamais assurée d'avance.

En règle et en prison

Lors d'un contrôle, les *ṣāḡlglot* se préoccupent de leur sort presque autant que les clandestins (*koblali*). Au-delà de l'inconvenance d'être régulièrement obligés de renouveler leurs laissez-passer (*mānqāsaqāsi*) et du supportable désagrément de devoir tenir toujours sur eux un permis valide, je veux présenter, dans les sections qui suivent, ce pourquoi même les *ṣāḡlglot* « en règle » craignent les contrôles de routine. Les tensions vécues et les risques encourus par eux ont justement trait à plusieurs difficultés de rester en règle ou de faire valoir qu'ils le sont. Bien sûr, il y a les rafles, similaires à celle que j'ai présentée. Les militaires embarquent les individus sans discrimination et plusieurs amis au service national n'eurent parfois pas autant de chance que Sebhat. Le travail de reconnaissance de la validité de leurs papiers peut ne durer que quelques heures mais il arrive aussi que l'arrestation se prolonge quelques jours lorsque le *mānqāsaqāsi* est jugé douteux :

« And when it comes to collateral and wholesale round-ups, which they often do, like when they hear that some kind of paper was being faked, the organization you are working in should send someone to the prison and he kind of bail you out »

(Dawit, messagerie instantanée, février 2008)

« Security forces detained, generally for less than three days, many persons during searches for evaders of national service even if they had valid papers showing that they had completed or were exempt from national service » (The Human Right Report on Eritrea of the US-Department of State, cité in Hughes 2007: 29) Cela est somme toute

6. A ce titre, une distinction importante est à faire entre les expériences masculines et féminines des contrôles visant les *ṣāḡlglot* (voir plus loin). Il faut encore ajouter une catégorie spéciale que je ne traite pas dans ces quelques pages : il s'agit des individus d'origine éthiopienne qui sont soumis à un couvre-feu à partir de 18h. Ils disposent également d'une carte d'identité spéciale.

assez rare, en deux ans, c'est arrivé à trois personnes dans mon entourage ; mais le risque existe et il est nettement ressenti. A Asmara, les histoires de ce type circulent facilement après chaque rafle. Les rumeurs vont alors bon train pour expliquer l'excès de zèle et le contrôle strict qui s'est opéré. D'autres fois, c'est un voisin ou un parent qui a passé quelques jours en prison parce qu'il aurait simplement oublié ou perdu son laissez-passer. Durant quelques jours, il est la risée de ses amis. Il faut qu'un parent prévienne l'institution où le prévenu est engagé, prouver qu'il est en détention, puis patienter encore jusqu'à ce qu'une demande officielle de relâche soit écrite et transmise à la prison. Cela peut prendre une semaine, parfois plus, avant que l'imprudent soit libéré.

Arrestation massive à l'improviste, détention provisoire, vérification des papiers ou acrobaties bureaucratiques avant la relaxe de ceux qui sont « en règle », voilà la séquence de la rafle. Sa logique est séculaire et planétaire, on la retrouve décrite de manière similaire dans un contexte bien différent. Marseille 1940, dans la zone libre fixée par l'armistice. En pleine seconde guerre mondiale, Varian Fry organise d'urgence l'exil américain de plusieurs clandestins (notamment des artistes et des intellectuels recherchés par la Gestapo). Les rafles opérées par la police sont fréquentes, il en décrit plusieurs fois les vicissitudes dans son livre *Surrender on Demand* publié en 1945. Les points de comparaison sont nombreux, la logique paraît semblable aux rafles érythréennes auxquelles j'ai assisté, impuissant, entre 2005 et 2007 : « Une seule chose est sûre : si vous êtes pris dans une rafle, vous passez plusieurs jours en prison, même si, en fin de compte, vos papiers sont en règle. En revanche, s'ils ne le sont pas, c'est le camp d'internement. » (Fry 2008: 19). La validité d'un laissez-passer et donc la protection qu'il est censé fournir à celui qui le détient n'est pas une garantie. Ce n'est pas uniquement le cas lors des rafles, les « malentendus » peuvent se produire également lors de contrôles de routine comme dans l'exemple kafkaïen qui suit.

L'un de mes collègues de l'Université d'Asmara devait être en possession d'un permis spécial pour rendre visite à sa famille qui résidait non loin d'une frontière. En effet, un simple *mānqāsaqāsi* ne permettait pas d'entrer dans une bande d'une vingtaine de kilomètres avant la frontière (*dob*). Pour obtenir ce permis, mon collègue devait entreprendre une procédure spéciale : il fallait qu'il reçoive une lettre d'invitation de l'administration du village de ses parents. Ensuite, le bureau de l'Université pouvait alors lui délivrer ce type de permis spécial. Malgré ce renforcement du contrôle et l'existence d'un papier spécifique, un jour, les militaires n'acceptèrent pas le papier et le suspectèrent de vouloir s'évader. Conduit en prison, il y passa quelques semaines, le temps qu'une série de lettres fassent littéralement le tour du pays. Il fallut tout d'abord qu'une première lettre passe de la prison à l'administration locale de son village d'origine qui confirma la présence de ses parents dans la commune, mais cela ne suffit pas. Dans une autre lettre,

l'administration locale informa l'Université que mon collègue était incarcéré à la prison X. Elle dut à son tour informer par une autre lettre le Ministère de l'éducation, institution tutélaire, qui finalement envoya une lettre à la prison pour demander la libération de l'enseignant, copies de la correspondance complète à l'appui, indicateur que la procédure bureaucratique avait suivi, cette fois, le cheminement jugé adéquat ; « simple confirmation » en somme de la légitimité du permis qu'on lui avait octroyé, sauf que le permis avait eu le temps d'arriver à échéance, et mon collègue devait refaire, s'il en avait encore envie, une demande pour rendre visite à sa famille.

Ces complications résumées à l'essentiel ne sont qu'une partie des mauvaises surprises que peuvent rencontrer les *ḡälglot* dont les papiers sont en règle. Elles relèvent en effet que d'une fraction du spectre que la surveillance a mis en place : elles sont relatives au travail de lecture et de déchiffrement exécuté par les forces de l'ordre. Il s'agit de la vérification de la validité des permis. Mais de l'autre côté du spectre se cache également quelques embûches de taille : elles ont alors trait au travail d'inscription ou d'écriture, c'est-à-dire à la production bureaucratique des *mānqāsaqāsi* que j'aborde en détail dans la section suivante. Effectuer quelques allers-retours entre la production et la consommation des permis me semble permettre de présenter un peu de la complexité du dispositif de surveillance dans son fonctionnement pratique, concret et quotidien.

Renouvellement

Tous les mois, Tesfay doit renouveler son *mānqāsaqāsi*. Pour ce faire, il doit se déplacer dans une autre ville à cent kilomètres. Dans une autre situation, le mari de ma voisine, n'a lui, le droit de passer que quelques jours par année auprès d'elle et de ses enfants. Tous deux sont des militaires mais leur mobilité est conditionnée différemment. Pour ceux qui se trouvent assignés dans le civil les choses se présentent encore autrement. La diversité des régulations est donc importante : l'octroi et la validité des permis varient d'une institution à l'autre. Les règles conditionnant la mobilité varient également dans le temps, il est donc difficile d'avoir une vue d'ensemble qui s'applique plus ou moins à n'importe quel individu au service national. Difficile donc aussi pour les forces de l'ordre de lire ces permis et d'en évaluer l'authenticité. Je reviens sur ce point dans la section suivante. Je veux d'abord passer en revue quelques complications inhérentes à la production des *mānqāsaqāsi* pour les assignés au service civil.

En tant qu'étranger peu habitué à un déploiement militaire aussi conséquent, on s'inquiète

vite de l'absence imprévue d'une connaissance en service. Il m'est arrivé de vivre plusieurs fois des situations similaires à ce que Magnus Treiber rapporte dans l'un de ses articles : « When Mekonnen did not show up in his office for several days in summer 2001, I started to get worried. [...] So I asked the office's secretary if Mekonnen was sick. No, she smiled, he is doing fine, he was just being prevented from coming to the office for a few days. Mekonnen later explained his absence in a bit more detail. His *menkesakesy* had expired and in order to stay in Asmara safely he had to extend it at his local army representative's office, which had run out of the official paper for military ids, so he was sent home and ordered to come back in a few days. » (Treiber 2009: 97). Il arrive donc parfois que le renouvellement d'un permis tarde un peu. Durant quelques jours, certains *agälglot* se retrouvent alors à découvert, en proie à n'importe quel contrôle de routine qu'en toute probabilité ils ne passeront pas sans un *mānqäsaqäsi* à faire valoir. Les raisons de ces failles dans le fonctionnement bureaucratique de la production des permis sont variées. J'en avais listé quelques-unes dans mes carnets, vécues par mes amis en service à Asmara : coupures d'électricité, manque de papier ou d'encre, absence prolongée du responsable en charge. Rien de dérisoire, les effets de ces petits couacs bureaucratiques ont une incidence considérable sur le risque d'incarcération des individus en service.

Une coupure d'électricité au mauvais moment : il faut revenir le jour suivant. Lors du rationnement électrique qui eu lieu en 2006, il devint même difficile de savoir quand un bureau allait fonctionner. La demi-journée d'électricité une fois tous les quatre jours ne favorisa que d'avantage l'absentéisme et par conséquent, durant plusieurs mois, renouveler un permis se transforma en un véritable chemin de croix. Par ailleurs, une simple erreur dans la gestion du papier peut conduire également plusieurs individus à prendre des risques considérables lors de leurs déplacements et certains restent alors plusieurs jours confinés chez eux : le temps que la nouvelle fourniture soit livrée, une semaine peut s'écouler. Cela vaut également pour l'absence non remplacée d'un fondé de pouvoir. Parfois, sa responsabilité n'étant pas officiellement transférée, aucun autre fonctionnaire ne voudra le remplacer. En vertu de ce qu'il m'a été possible d'observer, la déclaration qui suit me semble être alors une version bien édulcorée des problèmes pouvant survenir lors d'un renouvellement de *mānqäsaqäsi* : « To apply for a permission pass, it takes many hours, because no one wants to take the responsibility of issuing it, and you are sent to different offices. » (The America Team for Freedom for Eritrea 2009)

Dans certains cas, la responsabilité de produire des laissez-passer ne semble pas clairement définie, ou du moins, elle semble parfois être remise en cause par les bureaucrates. Ce fut le cas pour Dawit se qui trouva dans une situation liminaire lorsque sa réaffectation d'une institution à une autre dura plus longtemps que prévu. Dans

l'attente de cette réassignation, Dawit reçut durant dix mois des *mānqäsaqäsi* valides deux semaines seulement et qui ne lui permettaient de se déplacer que dans la région autour d'Asmara (*zoba Maḩkäl*). D'un jour à l'autre et pour une raison qui lui échappa tout d'abord, son processus de réassignation s'activa. Il dut alors faire un certain nombre d'allers-retours entre deux ministères afin de faciliter son propre transfert de dossier mais l'absence d'un responsable ralentit le processus bureaucratique en marche et Dawit dut alors réclamer un nouveau *mānqäsaqäsi* au ministère qui était en train de se séparer de ses services. Le responsable du personnel refusa de lui faire ce laissez-passer du moment où, selon lui, Dawit était désormais assigné à un autre ministère. De l'autre côté de la ville, Dawit fut informé que son transfert n'ayant pas encore été finalisé, il devait se référer encore au ministère qu'il quittait. Durant cinq jours ouvrables, les deux responsables des ressources humaines, chacun avec leur rationalité – que Dawit, excédé, ne pouvait pas me rapporter avec suffisamment de précisions – se renvoyèrent la responsabilité de produire le laissez-passer. Il s'arracha littéralement les derniers cheveux qui lui restaient sur la tête face à cette aporie bureaucratique. Ce n'est donc qu'une semaine après l'échéance de son dernier permis qu'il put enfin recevoir un *mānqäsaqäsi* du ministère qu'il quittait ; obligé tout ce temps de faire des allers-retours entre les deux institutions et prenant ainsi le risque d'être contrôlé positif au test de désertion.

Les ingérences bureaucratiques sont fréquentes et leur causes variées. Aussi, il m'est arrivé une fois d'entendre qu'un retard pouvait être délibéré, c'est-à-dire commis intentionnellement pour nuire. C'est du moins ainsi que l'on me présenta le risque qu'Abeba encourait lorsqu'elle revint de Sawa. Un responsable de l'administration locale semblait refuser de faire le nécessaire (une lettre) pour qu'elle puisse réclamer une nouvelle carte d'identité ou un *mānqäsaqäsi* avant d'être assignée à May Nehfi. Sa famille me présenta le problème comme l'une des manifestations que prenait à cette époque un acharnement collectif visant leur famille. Ayant eu vent de plusieurs irrégularités perpétrées par la famille d'Abeba⁷, des voisins les avaient dénoncés et l'administration locale prenait désormais des mesures de rétorsion à leur égard. Cette obstruction dura trois mois durant lesquels Abeba resta à la maison, n'osant prendre le risque d'être reconduite à Sawa au premier contrôle de routine. Une autre forme d'incertitude touche parfois le renouvellement des permis. Quand bien même rien ne remet en question sa production et qu'il est délivré à temps, d'autres imprévus peuvent alors s'immiscer dans la vie quotidienne des *ṁgälglot*. Ce fut le cas pour Haile. Dès qu'il fut assigné, son bureau lui fournit des permis qu'il renouvelait sans souci tous les deux mois. Mais sept mois après son assignation le régime changea :

« Now I will use this *mānqäsaqäsi* until I am working in this office. I don't have to renew it

7. Abeba est la soeur de Fiori. Selon leurs parents, cette dernière fut l'objet d'une dénonciation par une voisine qui déclencha une série de mesures prises contre eux que j'évoque plus loin.

anymore. I got it last week and it specify the time of issue but no expiring date. But there is some problem with that. The problem is that if I want to go out of zoba Maakel I will need a supporting letter from my office allowing me to go outside Asmara. »

(Haile, Asmara, février 2007).

Cela est arrivé à l'improviste et personne ne lui expliqua les raisons de ce changement. Dès lors, rendre visite à ses parents qui habitent dans une autre région devint beaucoup plus compliqué. Son supérieur ne voulut pas accéder à sa demande et faire marche arrière mais quelques mois plus tard, Haile trouva un moyen plus économique de passer les checkpoints sans demander une lettre de permission à son bureau. Le dispositif bureaucratique et policier est en constante fluctuation et donc largement imprévisible au même titre que les rafles ou les contrôles sporadiques. Ces quelques exemples sont utiles pour comprendre combien il est facile pour un assigné de se retrouver dans une situation d'insécurité. Le déroulement bureaucratique permettant d'obtenir un permis n'est en somme jamais gagné d'avance même si des mois durant leurs renouvellements se déroulent sans embûches. Les complications nombreuses qui se glissent dans ces processus bureaucratiques font d'eux des itinéraires souvent incertains. Cette incertitude diffuse relative au déroulement des processus bureaucratiques est une facette fondamentale de la vie quotidienne des individus assignés. L'impossibilité de savoir si un permis sera renouvelé (ou quand) induit un sentiment de précarité ressenti par l'ensemble des *agälgot* ; de temps à autre, la précarité se mue en insécurité. La protection légale que procure le laissez-passer peut être sinon révocable, du moins temporairement suspendue. Cette protection n'est donc toujours que potentielle ; elle peut être vécue comme étant plus effective à certains moments lorsqu'une routine semble s'être installée qu'à d'autres, lorsque par exemple les rafles s'intensifient ou qu'un changement de procédure se produit. Autrement dit, le dispositif de surveillance associé au *mānqäsaqäsi* procure indissociablement tout autant de protection que de peurs, d'anxiétés et d'anticipations pour une seule et même personne en service. Sans crier gare, le dispositif de surveillance fait passer, pour ainsi dire, du rire aux larmes ceux qui tombent dans ses mailles.

Succession de papiers

Il m'a souvent fallu plusieurs heures de discussion avec mes interlocuteurs pour saisir ces variations et ces transformations de régime dans les détails. Je voudrais maintenant donner un aperçu partiel de l'ampleur de ces altérations et de la succession de type de papiers valant pour laissez-passer qu'un individu peut expérimenter au service national. Si

je reprends le cas de Dawit, je comptabilise cinq types de document différents qui se succèdent ou se superposent entre ses études et sa démobilisation. Son cas n'est pas exceptionnel puisque d'autres *ṣāḡlglot* ont vu leurs papiers changer au moins autant de fois et sur des périodes plus courtes. Dans certains cas, j'ai comptabilisé jusqu'à six types de papiers différents sur une période d'environ trois ans (un changement tous les six mois). Dawit termine ses études, puis il est assigné dans un bureau à Asmara :

« Usually the University ID, which you received while doing 4th year, would serve even while doing national service, even after expiry date. » précise-t-il⁸.

Jusqu'à la fin de l'année 2004 il utilise donc sa carte d'étudiant mais une importante rafle oblige son ministère à lui procurer un *mānqāsaqāsi*, sa carte d'étudiant n'étant plus valide et n'ayant depuis fin 2004 plus aucun succès auprès des forces de l'ordre :

« In our case, the Uni. ID became useless, so they had to give us another A-4 size confirmation letter. The A-4 was a temporary *mānqāsaqāsi* », poursuit-il. En avril, son ministère lui fournit un nouveau document remplaçant son ancienne carte d'étudiant et le laissez-passer fait dans l'urgence : « My University ID was later overridden by a stronger staff ID which in most cases has your photo, full name and status. But the most important thing is the supporting letter from your organization [*mānqāsaqāsi*] ».

A ce moment, il bénéficie donc d'une carte et d'un laissez-passer. Malheureusement, Dawit doit être réassigné ailleurs. Il est alors transféré au Ministère de l'éducation qui est chargé de réassigner les anciens étudiants universitaires. Il garde la carte d'identité de son ancien ministère mais le Ministère de l'éducation lui fournit un laissez-passer qu'il doit renouveler toutes les deux semaines :

« At that time we could use the staff ID, but it had already expired and it was risky using it. We couldn't move freely with an expired ID, we were being exposed. So we asked the MoE to give us additional stronger and up-dated A-4 *mānqāsaqāsi*. ».

Enfin réassigné, son nouveau ministère émet alors un laissez-passer qu'il doit renouveler tous les trois mois mais qui le cantonne à la seule région d'Asmara. Neuf mois plus tard, il reçoit finalement sa carte de démobilisation qu'il utilise pour se déplacer. Cette carte sans période de validité reconnue partout en Érythrée, elle permet donc de se déplacer sans crainte partout sur le territoire, à l'exception des zones de frontières qui nécessitent des permis spécifiques comme je l'ai déjà souligné plus haut. Si le renouvellement cadencé d'un seul et même type de papier peut paraître déjà problématique, il faut également

8. Chaque année, les étudiants d'Asmara recevaient une nouvelle carte d'étudiant servant de carte d'identité nationale.

reconnaître que les passages d'un type à l'autre de papier complexifie encore d'avantage le maintien fragile de la protection qu'ils sont censés recevoir. Les laissez-passer *ad hoc* remplacent les cartes invalidées, d'autres cartes sont produites et se superposent alors aux permis et ainsi de suite jusqu'au moment d'une éventuelle démobilisation.

La présence parallèle de cartes et de permis, la variété de leur condition d'octroi, les limites temporelles et spatiales qu'ils fixent, les coups du sort, les changements de protection vécus par les individus, tout cela laisse peut être entendre que les dispositions bureaucratiques (légales et techniques) relatives à la production et au renouvellement des laissez-passer sont très volatiles. C'est de cette manière que les individus au service national se figurent le fonctionnement de la surveillance dont ils sont l'objet. Comment en effet trouver des raisons ou des régulations locales si des constantes ou des logiques semblent bien impossibles à dégager de l'ensemble de cette toile hétérogène de pratiques bureaucratiques en constante transformation ? Dire qu'ils se trouvent en face d'un chaos bureaucratique c'est un peu court et certainement trop simple. Ce que l'historique des changements de papiers de Dawit montre, c'est que chaque ministère a sa manière de faire, a ses propres régulations, ses permis et parfois ses cartes. Les changements qui s'y produisent n'affectent pas nécessairement les autres ministères, ou du moins pas en même temps. Rien n'est moins centralisé et harmonisé à l'échelle du système étatique que le régime de protection que représente l'octroi de laissez-passer.

Galanterie de la surveillance

Si ce qui a été dit jusqu'à présent vaut autant pour les femmes assignées que pour les hommes, il faut néanmoins remarquer que les premières bénéficient de certains avantages face aux seconds. Ces avantages sont tirés d'une certaine tolérance exercée par les services de l'ordre. Autrement dit, la désertion et l'objection de servir est certainement plus répandue chez les femmes, non seulement parce que les familles refusent d'envoyer leurs filles à Sawa, mais également parce que les forces de l'ordre n'exercent pas autant de contrôle sur elles que sur les hommes. Il suffit de mentionner le cas de Saba qui fut assignée au service en tant qu'enseignante de secondaire dans une bourgade éloignée de la capitale, où elle résidait jusqu'alors avec sa famille. A la fin de l'année 2003, Saba rentre à Asmara, et décide de ne plus retourner enseigner. Durant les vacances de fin d'année elle se rend à l'hôpital pour un problème de dos et elle obtient un certificat médical qui lui octroie trois mois d'arrêt de travail. Ce certificat est envoyé au

bureau régional du Ministère de l'éducation qui l'estampille avant de le renvoyer à Saba. Ce certificat ainsi validé vaut pour un laissez-passer. Dès lors, Saba ne remet plus les pieds dans la bourgade où elle enseignait. Bien que la date de l'arrêt de travail inscrite sur certificat soit dépassée de plusieurs années, Saba n'a jamais eu de problème à passer un contrôle avec ce papier et ce, au moins jusqu'en 2007, c'est-à-dire durant plus de quatre ans. Pour mes interlocuteurs masculins, une telle tolérance des forces de l'ordre à leur égard est tout simplement impensable.

Il est facile de se rendre compte qu'à Asmara comme dans d'autres bourgades plus petites, beaucoup plus de filles que de garçons ne se rendent pas à Sawa pour terminer leurs études et obtenir leur certificat. Quand bien même le service national est censé être une obligation pour toutes les citoyennes érythréennes, on remarque facilement que de nombreuses femmes en âge de servir, célibataires et sans enfant, travaillent dans d'innombrables cafés, dans des échoppes et dans des entreprises privées et ce, sans être le moins du monde dérangées par la police ou les militaires. Les rafles dans les commerces et les entreprises sont rares, laissant ainsi aux employeurs la possibilité d'engager des femmes qui ont objecté ou déserté. Elles peuvent ainsi offrir à leur famille le gain d'un petit salaire ou leur offrir leur force de travail en s'occupant des tâches domestiques là où elles résident. Sans elles, de nombreux petits commerces privés ne pourraient pas fonctionner.

Cette tolérance n'est toutefois pas sans conséquences. En effet, elle contribue à inviter les jeunes filles à quitter leurs études avant l'obtention d'un certificat et à produire une main-d'œuvre bon marché pour les privés et les familles. Au-delà de ce constat, cette relative viabilité de la désertion pour les femmes a aussi des conséquences sur l'usage de droits que l'État érythréen leur offre depuis peu. Une femme qui n'a pas effectué son service national ne peut pas en effet réclamer des terres, une licence commerciale ou un passeport comme elle le pourrait en théorie. Ainsi, cette tolérance vis-à-vis de l'obligation nationale de servir soustrait en pratique ce que des politiques visant à égaliser les statuts entre hommes et femmes leur ont octroyés depuis l'indépendance du pays. Une autre conséquence de cette tolérance a trait à la mobilité des femmes qui objectent ou désertent. Elles n'ont en effet pas de *mānqāsaqāsi* à présenter en cas de contrôle et certaines d'entre elles n'osent pas se déplacer au-delà du quartier où elles résident. La tolérance est reconnue mais elle a aussi ses limites. Elle reste relative et assez fragile. A ce titre, des rumeurs ou des histoires circulent assez souvent à Asmara. Il est supposé que certaines rafles visent les jeunes filles lorsque des officiers de l'armée nécessitent de nouvelles servantes. La tolérance n'écarte donc pas complètement le risque et l'incertitude lorsqu'elles passent un contrôle. Cependant, depuis 2005, les femmes n'ayant pas complété leur service national peuvent réclamer une régularisation de leur situation

lorsqu'elles atteignent l'âge de 28 ans. Aucune disposition légale n'existe à ce sujet mais la règle semble assez stable. Officiellement, ces femmes sont déchargées de l'obligation de servir. Ce qui est moins sûr c'est de savoir jusqu'où cette régularisation intervient. Il semble assez problématique pour elles d'obtenir les droits qu'elles auraient si elles avaient effectué leur service. Les terres constructibles aussi bien que des terres agricoles ne leur sont généralement pas octroyées, mais cela dépend d'une administration à l'autre. Je n'ai malheureusement pas assez d'information à ce sujet pour en dire plus.

Il faut ajouter que dans les villes autant que dans les campagnes, l'une des façons pour éviter l'obligation de servir consiste à se marier. En effet, contrairement au texte de loi sur le service national, les femmes mariées ou les mères sont exemptées sur le champ pour autant qu'elles puissent présenter un certificat de mariage ou la preuve médicale qu'elles sont enceintes. La pratique suit en réalité une disposition qui se trouve dans la première loi sur le service national (GoE 1991/11) qui a été pourtant abrogée par la loi de 1995 (GoE 1995/82). Toutefois, la pratique contrevient à une autre disposition légale, relative à l'interdiction du mariage de mineurs et visant avant tout à l'émancipation féminine. En effet, pour éviter de se rendre à Sawa, de nombreux mariages célèbrent encore les noces d'épouses mineures. Cette stratégie pour éviter aux jeunes filles l'école de recrues est tolérée par les autorités religieuses et les administrations locales qui n'appliquent donc pas rigoureusement le droit étatique. En offrant aux jeunes épouses d'éviter le service en se mariant avant 18 ans, cette pratique contribue à renforcer celle des mariages arrangés qui pourtant est aussi interdite par la loi. Cette pratique invite donc les mineures à préférer au service national un mariage précoce et arrangé. Il est également vraisemblable que d'autres, peut être dépourvues des moyens suffisants pour organiser un mariage, cherchent alors délibérément à être enceintes. Cela peut être aussi une façon de s'assurer de rester au service de leurs parents plutôt que d'être contraintes, une fois mariées, de devenir les domestiques des beaux-parents (la coutume tigrinya est patrilocale). Toutefois, dans de telles situations, la séparation reste une option pour regagner une certaine indépendance ou revenir chez ses parents. Cela explique la nette augmentation des divorces depuis quelques années selon les dires de plusieurs juges. Toutefois, la patrilocalité tend à s'infléchir ou du moins, elle fait l'objet d'une négociation menée par la famille de la future épouse lors d'un mariage arrangé pour la « retenir » dans la maisonnée. Si une telle négociation n'est pas réalisable ou qu'elle n'a pas abouti, il se peut alors que le divorce soit déjà une option envisagée par une famille avant même que le mariage soit célébré.

Crise et falsification

Une réglementation nationale concernant l'identification de tous les *ṣāḡlglot* existe pourtant. On la trouve dans la loi sur le service national⁹. Elle spécifie que l'individu assigné au service doit être enregistré et qu'au terme de ce processus il doit être en possession d'une carte : « In compliance with the forms and structures issued by the Ministry of Regional Administration, Administrative and Central Registrations will be established in all Regions, Sub-Regions and villages to carry out regular registration. [art. 10] [...] Likewise any youth who has completed the age 17 years is called upon to appear before the Registration Center of his area and register himself in advance to ensure his readiness. [art. 11(1)] The Head of the Registration Center after recording the identity of the person, he issues him with the National Service Registration Card reminding him that he should be ready for the training. [art. 11(2)] » (GoE 1995/82).

Or, ces dispositions n'ont jamais vu le jour en Érythrée. Le Ministère de l'administration régionale, responsable de la mise en place de cet enregistrement, fut démantelé progressivement à partir de 2001. Même à Sawa, les recrues ne reçoivent pas de carte d'identité attestant qu'elles sont engagées au service national. Dès lors que la « *National Service Registration Card* » n'existe pas se pose la question du moyen de reconnaissance des *ṣāḡlglot*. Aucune autre loi ne fixe la question de l'octroi, de la validité et de la reconnaissance des autres documents que les individus au service national ont entre les mains.

Jusqu'en 2004, les individus assignés dans le civil se servaient de leur carte d'écolier ou d'étudiant, même lorsque celles-ci étaient expirées. Comme ils me l'ont indiqué, la lacune légale n'avait au début aucune incidence sur leur vie : « Because when so many people show that ID, which could even be expired, the MP's simply let you go, thinking that your organization hasn't yet produced an ID for everyone. » (Dawit, messagerie instantanée, février 2008). Dans cette déclaration, Dawit estime que c'est l'institution dans laquelle les *ṣāḡlglot* sont assignés qui doit produire un papier d'identification au lieu du centre d'enregistrement que la loi mentionne. Une autre version du règlement est instaurée brutalement en novembre 2004, deux mois avant mon arrivée en Érythrée¹⁰ : « On November 5, 2004, in what is now known as the 'Adi Abeito incident,' young urbanites were rounded up at several military road blocks in the city ; even a valid *menkesakesy* did not provide protection » (Treiber 2009: 97). A cette époque, seulement quelques institutions étatiques civiles délivraient déjà des laissez-passer à leur membre au service

9. art. 8 et 9 de (GoE 1991/11) et art. 10 et 11 de (GoE 1995/82).

10. Cet évènement a été largement signalé par les agences des droits de l'homme depuis les communiqués de Amnesty International (2004) et Awate.com (2004).

national. Mais pour la majorité des ṣḡāḡlot assignés dans le civil leur carte d'étudiant – suffisante pour passer les contrôles – devint caduque d'un jour à l'autre. Dès lors, aux yeux de leurs détenteurs ces cartes n'ont plus de valeur :

« My Uni ID is expired and it is not good anyway because if you have this University *mānqāsaqāsi* they [la police militaire notamment] see you with suspicious eyes. I have this feeling actually, the MP's and authorities in general grew suspicious of the educational centers, like Uni, and other higher institutes. They fear that anyone from these institutes could fake or forge the *mānqāsaqāsi* or ID.

(Haile, Asmara, septembre 2006)

La rafle de novembre 2004 est ressentie comme une mesure prise contre les Érythréens éduqués. Elle est vue – par les universitaires avant tout – comme s'inscrivant dans la ligne des événements de 2001 et de la fermeture de l'Université ; c'est-à-dire comme relevant d'une politique implicite du gouvernement contre les intellectuels. D'un point de vue plus institutionnel, la rafle oblige l'ensemble des institutions étatiques à fournir un laissez-passer aux individus au service national. En quelque sorte, elle inaugure un nouveau régime bureaucratique de surveillance des conscrits. Le dispositif a sursauté : l'ensemble du service public vient de se militariser un peu plus en adoptant le régime des *mānqāsaqāsi* déjà en vigueur dans l'armée. On pourra alors penser que le contrôle vient de se renforcer, je montre toutefois plus loin que techniquement, ce coup de vis est tout-à-fait relatif.

Les centaines de détenus effectivement assignés sont libérés au compte-goutte. Des parents préviennent les bureaux dans lesquels leurs enfants travaillaient. Puis chaque institution envoie un fonctionnaire avec une liste des ṣḡāḡlot assignés pour demander à la police militaire de libérer ceux qu'elle retient. Tout cela prend bien sûr plusieurs jours. Depuis, les ministères ont pris des mesures pour éviter de telles immobilisations de leur main-d'œuvre. Cette rafle ne touche donc pas seulement les individus qu'elle ramasse, elle produit un effet sur les institutions qui les emploient.

L'armée qui a orchestré cette opération a provoqué un effet de lisibilité en « réclamant » des autres institutions étatiques qu'elles indiquent plus clairement qui elles mobilisent. La rafle de 2004 a eu lieu en raison de l'inexistence d'une carte d'identification telle que la loi sur le service national le prévoyait et certainement à cause également de l'augmentation de la désertion des ṣḡāḡlot en service civil. Les institutions étatiques civiles ont dû trouver une alternative à l'application de la loi ; un rafistolage qui a prit forme par l'utilisation du laissez-passer. En d'autres termes, c'est un problème de lisibilité et de coordination entre les institutions étatiques qui me semble être au cœur de cette crise et de cette

transformation du dispositif de surveillance qui se bureaucratise. La rapidité avec laquelle les ministères ont dû réagir et s'intégrer dans le dispositif a engendré toutefois des disparités qui n'ont pas fait l'objet d'une harmonisation une fois le calme revenu. Chaque institution a déterminé sa procédure et la forme ainsi que le contenu des permis qu'elle allait délivrer¹¹. Inventés sur le coup, ces objets bureaucratiques *ad hoc* que sont les *mānqāsaqāsi* contiennent des informations personnelles et stipulent des validités différentes d'un ministère à l'autre. Cette diversité accompagnée des multiples modifications que j'ai déjà évoquées tout comme les nombreuses raisons de couacs bureaucratiques viennent alors d'emblée réduire le niveau de lisibilité (ou de « déchiffrabilité ») souhaité par les forces de l'ordre. En l'espace de quelques jours la police militaire a non seulement incité le dispositif à se transformer techniquement et institutionnellement mais elle a instillé également de nouvelles peurs parmi les *ḡālglot* et leur famille¹². Même en se pliant au devoir national, les *ḡālglot* sont devenus des sujets potentiellement incarcérables.

Ces coups d'éclat tout comme de plus petites modifications réglementaires ou les dysfonctionnements imprévus agencent et distribuent l'effroi. Ces événements produisent d'abord de l'insécurité et des extrapolations, puis l'apparence d'un nouvel ordre se dessine, certains réaménagent leur quotidien, d'autres trouvent des moyens pour contrer ou annuler les effets du nouveau « règlement » jusqu'au prochain sursaut du dispositif de surveillance que personne bien entendu ne peut prévoir. Cette oscillation est fondamentale pour comprendre le déroulement de la vie quotidienne au service national. Elle se manifeste dans la multitude des mesures prises par les institutions étatiques, elle déstabilise les individus qu'elle touche et fait craindre ceux qui momentanément y ont échappé. Cette oscillation est une violence que Michael Taussig décrit ainsi : « I am referring to a state of doubleness of social being in which one moves in bursts between somehow accepting the situation as normal, only to be thrown into a panic or shocked into disorientation by an event, a rumor, a sight, something said, or not said – something that even while it requires the normal in order to make its impact, destroys it. » (Taussig 1992: 18). La rafle de novembre 2004 opère un changement dans le régime de lisibilité : les cartes expirées ne sont plus tolérées, les institutions doivent fournir des papiers valides même s'ils sont *ad hoc* et que la loi n'est ainsi toujours pas appliquée. Pour mes interlocuteurs au service, la raison du changement d'attitude des forces de l'ordre n'est rien d'autre qu'une mesure visant à combattre la fraude :

« The giffa was indiscriminate because MP's believed that all previous ID were being

11. Je note au passage que la manière dont ont été prises ces mesures contraste avec la représentation extrêmement centralisée de l'appareil décisionnel étatique qu'ont souvent les *ḡālglot*.

12. Le Ministère de l'information a reconnu officiellement la mort de deux individus lors de la rafle de Adi Abeyto, d'autres sources parlent d'une douzaine de victimes (Amnesty International 2004).

faked and grew suspicious not only of the Uni ID, but also of many other ID's as well. »

(Dawit, messagerie instantanée, février 2008)

Dans cette perspective il y a le laisser-aller qu'occasionne l'inapplication d'une disposition légale : l'absence d'une *National Service Registration Card* et l'absence de mesures de remplacement qui permettraient de contrôler efficacement l'assignation des individus surveillés. Puis la méfiance émerge de cette situation : trop simple en effet de faire valoir n'importe quelle carte, même échue et qui n'indique aucunement que son détenteur est bel et bien assigné. Avant fin 2004, les checkpoints n'ont tout simplement aucun moyen de contrôler l'assignation des individus au service national civil. Mais en même temps que le contrôle se met en place pour les *ṣāḡl* civils s'instaurent également de nouvelles possibilités d'impostures pour ceux qui souhaitent objecter ou désertir. Inévitablement, avec l'émission de laissez-passer s'instaure également la possibilité de se cacher derrière eux. Autrement dit, les mesures prises par le dispositif de surveillance définissent également les façons dont ces dernières peuvent être déjouées. Veena Das reconnaît ainsi ce paradoxe de la surveillance : « [...] state writing technologies institute the possibility of forgery, imitation and mimetic performances of its power. » (2004: 227). Le laissez-passer devient simultanément objet de contrôle et objet de falsification. La liste des techniques utilisées pour modifier ou reproduire l'un ou l'autre de ces laissez-passer est longue, elle mobilise des substances qui effacent, la ponction de papier à lettre dans des bureaux ou encore l'usage d'outils de digitalisation. Je n'en dirai pas plus. Les formulaires vierges ou les permis préimprimés ont aussi une valeur. Ceux de l'armée s'échangeaient en 2006 pour 700 Nakfa (40 USD au taux de change officiel, l'équivalent à ce moment d'un demi-quintal de céréales sur le marché d'Asmara). Il y a donc en circulation des faux, des vrais obtenus de façon irrégulière, et des vrais retouchés. Ils sont utilisés tant par les clandestins que par ceux qui se trouvent temporairement sans papier en raison de l'un des dysfonctionnements bureaucratiques que j'ai mentionnés. Le doute sur l'authenticité des papiers ne doit pas seulement être rattaché à la possibilité de les falsifier. Comme je l'ai mentionné auparavant, ce doute apparaît également à cause de la profusion de solutions *ad hoc* que la crise a produite. Le manque d'harmonisation des laissez-passer et les modifications qui interviennent de temps en temps rendent leur authentification difficile. Plus variés et assurément plus simples à falsifier, il faut alors se demander jusqu'à quel point les *mānqāsaqāsi* ont finalement permis de renforcer le contrôle des conscrits assignés au service civil.

Déstabilisations

En se renforçant, le dispositif de surveillance ne réduit donc pas le doute mais bien au contraire, il ne cesse de le stimuler et d'accroître son envergure en tentant de rendre plus lisible les statuts des uns et des autres. Plus que le contrôle, c'est donc avant tout le risque d'illisibilité (la difficulté de reconnaître la validité et de l'authenticité) qui se trouve renforcé. Cette illisibilité n'est donc pas simplement produite par des pratiques illégales et externes au fonctionnement des institutions. Tobias Kelly fait une remarque similaire à partir de son analyse d'un dispositif de surveillance techniquement bien plus sophistiqué que celui qui nous intéresse ici (les contrôles d'identité aux checkpoints situés autour de Jérusalem) : « Borders controls, passports, checkpoints, visas and passenger lists are used by states as they seek to define and gain knowledge about the people under their control. Yet, rather than these processes allowing those who act in the name of the state to know who it is that they have in front of them, they have only led to increased suspicion and uncertainty, as real people become hidden behind layers of documentation. [...] Identity cards and security checks offer only a false refuge to those seeking to control populations. Rather than fixing people in place and making them more « legible » they make them more obscure and undefined. » (Kelly 2006:174).

En insistant toujours sur une amélioration de la fiabilité des informations qu'ils produisent et vérifient, ces dispositifs sont en réalité bien plus fragiles et instables que nous pouvons le penser habituellement. Les pièces d'identité ou les permis ne permettent jamais avec certitude d'informer le contrôleur sur l'identité, l'âge, l'origine, la fonction ou le statut du contrôlé et encore moins sur ses intentions ou sur ses convictions politiques (Jegannathan 2004: 76-79). Il suffit simplement de penser que les informations peuvent ne plus être d'actualité, qu'elles peuvent avoir été falsifiées, qu'elles ont pu être erronément recopiées sur le document, ou encore qu'elles reposent sur des catégories non seulement limitées mais surtout trop floues (Eckert 2008: 15), sinon arbitraires, pour qu'elles représentent efficacement une réalité sociale. D'une part, les informations produites sur un document sont opaques et passablement limitées et d'autre part, leur vérification nécessite des contrôleurs qu'ils effectuent de nombreux jugements discrétionnaires (Coutin 2000, cité in : Kelly 2008: 115). Chacun de ces dispositifs construit, réinvente et renforce donc un problème de sécurité¹³ (immigration, terrorisme, maintien de l'ordre public lors d'évènements, etc.), précisément parce qu'ils n'arrivent jamais, ni à fixer des informations utiles et suffisantes sur un papier, ni à s'assurer que les connaissances qui circulent sont fiables.

13. Cette remarque renvoie aux thèses avancées par Michel Foucault dans son cours « Sécurité, territoire et population » (Foucault 2009). On parle aussi de processus de *securitisation* lorsqu'un problème est thématiqué comme une question de sécurité.

On sera alors tenté de conclure que l'exercice du pouvoir, les mesures de coercition et la surveillance effective sont toujours incomplets. Thomas Blom Hansen écrit : « The Hobbesian idea of sovereignty - the power to make final and incontestable decisions within a territory and its population - must, in other words, be seen as a tentative and never completed endeavor that constantly struggles to halt its own fragmentation. » (2005: 172). Les mesures de contrôle et les technologies de domination mis en place par un État sont toujours potentiellement voués à l'échec parce qu'elles sont toujours détournables. Les grands projets de réforme et d'organisation des masses échouent au moins partiellement parce qu'ils se bâtissent sur des simplifications de la réalité qu'ils souhaitent contrôler (Scott 1998). L'intention de cumuler, de conserver et d'utiliser des informations sur la population produit nécessairement des zones d'ombre (ou d'illisibilité) et des pratiques illégales. Si l'intention de Josiah Heyman et de Alan Smart est de souligner que « [...] the incompleteness of formal states and the unlikelihood that they will entirely master they own and people's « illegal » maneuvers. » (Heyman & Smart 1999: 2), je voudrais pousser la réflexion un peu plus loin.

Comme je viens de le mentionner avec l'exemple de la crise de novembre 2004, le dispositif de surveillance se transforme et cela produit toutes sortes d'imprévus et d'effets involontaires qui auront des répercussions sur son évolution future. Michel Foucault parle de surdétermination fonctionnelle pour décrire ce type de processus : « chaque effet [engendré par le dispositif], positif ou négatif, voulu ou non voulu, vient entrer en résonance, ou en contradiction, avec les autres, et appelle à une reprise, à un réajustement, des éléments hétérogènes » (Foucault 1994: 299 ; cité in : Beuscart & Peerbaye 2006: 5). Il y a comme une constante fuite en avant, inhérente au fonctionnement d'un dispositif : « le dispositif se trouve remobilisé pour gérer les effets qu'il a lui-même produits. » (*ibid.*). Cette réflexion est peut-être rassurante, mais à première vue seulement. Malheureusement, au second coup d'œil, elle effraie. En effet, la caractéristique générale d'un dispositif à devoir toujours combattre ce qu'il vient d'inciter est bel et bien ce qui induit autant la déstabilisation réelle ou perçue des surveillés que leur anticipation, à juste titre, d'un prochain sursaut répressif. Autrement dit, en produisant ses propres raisons d'osciller et de se transformer, le dispositif s'ouvre précisément à cet exercice de la violence dont il a été question plus haut et que Michael Taussig a mis en lumière à plusieurs reprises à partir d'exemples colombiens¹⁴. Il ne suffit donc pas de dire que le dispositif de surveillance est toujours imparfait et qu'il produit aussi les conditions de sa malversation. Au-delà de ce constat, il faut souligner les effets de son incomplétude et de son inconsistance. Les continuelles transformations nécessaires pour maintenir dans une certaine mesure la fonction pour laquelle le dispositif a été mis en place fondent et

14. (Voir tout particulièrement son article sur la mise en place d'un régime de terreur dans une concession coloniale (1984) et son journal sur des opérations paramilitaires dans une ville colombienne (2003).

contribuent à renforcer l'une de ses dimensions essentielles : il distille des craintes et des incertitudes à l'intérieur mais aussi autour de lui. Avancer que le dispositif de surveillance des ʿaḡālg̃lot est redoutablement efficace, ce n'est alors pas seulement se tromper sur son fonctionnement effectif, c'est plus significativement manquer de voir une dimension essentielle du dispositif lui-même.

Inhérents au dispositif, la fraude, tout comme d'autres phénomènes, invitent la suspicion et la méfiance au centre de son fonctionnement (Eckert 2006: 15 ; Kelly 2006: 117). Autrement dit, l'ensemble du dispositif de surveillance – en agissant contre la menace de l'effondrement du service national – produit ce qu'il est désormais courant d'appeler des « inconnus connus » (*known unknowns*)¹⁵, c'est-à-dire toutes sortes de choses que le contrôleur, mais également le surveillé, sait ne pas savoir. C'est ce qu'il prévoit, ce qu'il suppose, ce qu'il imagine au-delà de l'écran de fumée qui se trouve devant lui. La « lisibilité » des ʿaḡālg̃lot est en effet limitée : les doutes planent autour de leur réelle assignation et par conséquent les zones d'ombre envahissent la régularité ou la légalité qu'ils revendiquent en présentant leurs *mānqāsaqāsi* à un checkpoint ou lors d'un contrôle. Reconnaître cela, c'est tout simplement remettre en question l'importance du rôle joué par le traitement de l'information à l'intérieur du dispositif de surveillance.

Or, à partir au moins des travaux de Max Weber sur la bureaucratie, il est généralement admis que les États modernes administrent et contrôlent une population en produisant et en utilisant des connaissances développée sur elle : « Bureaucratic administration means fundamentally the exercise of control on the basis of knowledge » (Weber 1991: 126)¹⁶. Ce principe mis en œuvre dans la bureaucratie moderne articule savoir et pouvoir : la surveillance produit, utilise et vérifie des connaissances qui permettent de gouverner ceux qui se trouvent dans son champ de visibilité. John Torpey qui s'est intéressé à l'invention du passeport écrit : « It is through written documents – such as identification papers – that much of the surveillance entailed by modern state administration is carried out: « [A]dministrative power can only become established if the coding of information is actually applied in a direct way to the supervision of human activities » ([Giddens]1987:47). » (Torpey 1998: 247). Enfin, pour les nombreux chercheurs qui se réclament depuis peu des « *surveillance studies* » (Lyon 2006), le couplage étroit entre connaissance et contrôle, entre savoir et pouvoir, continue de prévaloir dans l'analyse qu'ils font des dispositifs de surveillance (cf. par exemple : Murakami Wood 2006 ;

15. L'expression a de nombreuses sources. Je la tire d'un interview du philosophe Slavoj Žižek (Wright & Žižek 2004) qui attribue cette expression à Donald Rumsfeld, ancien secrétaire américain à la défense, qui l'utilise pour parler de l'existence d'armes de destruction massive en Irak (12 février 2002: <http://www.defense.gov/transcripts/transcript.aspx?transcriptid=2636>) (consulté le 18 décembre 2009).

16. J'ai préféré la version anglaise à la traduction française: « L'administration bureaucratique signifie la domination en vertu du savoir: c'est son fondamental spécifiquement rationnel » (Weber 1998: 116). On retrouve cet « impératif cognitif » des États au centre de « Seeing like a State » où James Scott développe la notion de lisibilité, reprise par de nombreux chercheurs et déjà mobilisée dans ces pages.

Haggerty 2006 ; Haggerty & Ericson 2000, Boyne 2000). Dans cette perspective, surveiller c'est nécessairement regarder pour comprendre (vérifier) afin de réguler.

Reconnaître alors que les dispositifs de surveillance sont des fabriques de suspicion remet en cause le paradigme sur lequel se fonde la conception de la surveillance. En fixant ou en inscrivant une série d'informations relative à des individus, l'effort de documentation produit un degré d'inintelligibilité. A ce titre, Tobias Kelly écrit : « Rather than creating an all knowing surveillance state, the very presence of identity documents creates its own forms of ignorance. » (2008: 113). Autrement dit, renverser ainsi la perspective nous invite du coup à penser qu'un dispositif de surveillance peut précisément ne pas s'articuler uniquement sur la production et la vérification d'un savoir. Pour s'en convaincre, rien de mieux que de se replonger dans le champ de visibilité imposé aux *ḡāglot*.

Surveillance ou sousveillance ?

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque après avoir gagné un peu la confiance de quelques clandestins, je découvris petit à petit qu'il était finalement assez facile pour un objecteur ou un déserteur de tromper le gigantesque dispositif qui les traque. Je l'ai déjà dit, les laissez-passer sont facilement falsifiables et il est possible d'en acquérir des vierges qu'il suffit ensuite de remplir. Mais la faiblesse du dispositif est encore plus fondamentale. Rappelez-vous la description du checkpoint au début de ce chapitre. Le soldat qui entre dans le bus réclame les *mānqāsaqāsi*. Voilà, tout est là. La limite de la surveillance est si patente que je ne l'avais pas remarquée tout de suite. N'est contrôlé tout au plus que la période de validité du permis, le secteur dans lequel les déplacements sont consentis et l'institution qui l'a délivré. Les informations qui se trouvent sur le *mānqāsaqāsi* ne sont jamais autrement croisées avec d'autres pour les confirmer ou les authentifier grâce à un registre ou une base de données. La plupart de ces permis ne sont pas même munis d'une photo et surtout, les soldats ne contrôlent presque jamais l'identité des détenteurs (hormis lors de grandes rafles). Je n'ai effectivement jamais vu de soldats réclamer une carte d'identité pour vérifier que le nom inscrit sur le permis coïncide avec celui d'une carte d'identité. Du coup, pour voyager un objecteur peut demander à un ami en règle de lui prêter son permis. J'ai vu cela plusieurs fois (non sans crainte) parce que ceux qui le font prétendent qu'une fois dans le village les laissez-passer ne sont plus réclamés¹⁷.

17. Les limitations du dispositif sont nombreuses et parfois plutôt surprenantes: il m'est arrivé de voir certains clandestins imiter l'accent américain lors d'un contrôle pour convaincre un militaire qu'ils ne pouvaient pas être en possession d'un *mānqāsaqāsi* feignant d'être un Érythréen de la diaspora en vacances dans son pays d'origine. Il m'est arrivé aussi de voir un objecteur passer un « contrôle » en présentant au soldat une carte de vidéo club à défaut d'un *mānqāsaqāsi*.

Ce contrôle qui se limite à vérifier la validité des laissez-passer force pourtant des milliers d'individus à les obtenir puis à les renouveler de manière régulière et cela les enchaînent bien évidemment au service national. Toutefois, limiter leur utilisation par des clandestins ou rendre un peu plus difficile leur falsification ne semble pas vraiment une affaire techniquement insurmontable. Les raisons pour lesquelles une vérification même sommaire de l'identité n'est pas effectuée lors des contrôles de routine m'échappent. Je peux en revanche souligner que la surveillance routinière ne contrôle que l'assignation des individus en s'assurant uniquement qu'ils sont en possession d'un laissez-passer valide que le service national leur donne le droit d'avoir. Sans vérifier ainsi, ni l'authenticité des *mānqāsaqāsi* avec une autre source d'informations, ni l'identité de son possesseur avec un autre document officiel, le dispositif limite déjà lui-même l'efficacité de son contrôle. Le défaut majeur du dispositif de surveillance des āgāglot est avant tout structurel : malgré l'existence de documents, le fonctionnement du dispositif induit effectivement une forme d'ignorance. Cette dernière n'est cependant pas à attribuer au soldat, à sa volonté de laisser les voyageurs en paix. La limitation des connaissances est ici d'ordre beaucoup plus structurelle. Ce ne sont donc pas seulement les individus surveillés qui peuvent alors se « dissimuler derrière un papier », c'est-à-dire trouver un moyen de protection qui dépasse la capacité de détection du dispositif. C'est en effet avant tout le dispositif dans son fonctionnement lui-même qui rend les surveillés illisibles puisque malgré l'existence de données inscrites sur divers documents, le contrôle se trouve la plupart du temps dans l'incapacité d'effectuer une vérification de ces informations. Dit autrement, la limitation d'un savoir sur les individus contrôlés en Érythrée se situe donc déjà en-deçà des pratiques de falsification ; au cœur même du dispositif puisque, c'est avant tout l'incapacité du contrôle à savoir qui « protège les individus derrière leur bout de papier ».

Cette construction de l'ignorance à propos de l'identité et de la conformité d'un individu en âge de servir est également l'une des conditions intrinsèques à partir desquelles s'élabore la suspicion des autorités. En ne produisant que des données sur des documents officiels sans jamais produire de savoir grâce à leurs vérifications, le dispositif redéfinit continuellement et impose à ceux qui gravitent autour la représentation de ce qu'ils n'arrivent pas à connaître : ces fameux « *known unknowns* » que je mentionnais auparavant. Au lieu de rendre une population plus lisible, c'est-à-dire plus contrôlable grâce aux informations qui circulent, les limites même du contrôle produisent une forme d'ignorance (reconnue) de l'État vis-à-vis des individus pourtant surveillés. Cette incompréhensibilité pose alors la question de savoir s'il s'agit encore d'un phénomène de surveillance. Garder le vocable me semble toutefois l'option la plus adéquate : d'une part, la production et l'utilisation d'un savoir n'est somme toute pas nulle et d'autre part, l'apparence du contrôle s'articule clairement sur un modèle de surveillance (comparable

à ceux étudiés par d'autres) et me poussent à chercher une explication concomitante à celle du contrôle par l'information qui n'est de loin pas suffisante.

Cette mise au point, on la devine. La suspicion, voilà bien le cœur palpitant du dispositif. Au lieu seulement de connaissance il s'agit aussi de considérer les effets de l'ignorance produits par le dispositif dans l'explication de son efficacité : les doutes et les incertitudes sont au cœur de cette « machine » qui, parce qu'elle est toujours magnifiquement mal huilée, fonctionne à merveille quand même. L'importante inintelligibilité relative à l'identité et à la posture des surveillés est une facette commune aux dispositifs de surveillance. Ce n'est toutefois pas la seule qui fonde la suspicion autour du dispositif de sécurité. Basculer à nouveau du côté des surveillés permet de poursuivre l'analyse. Pour ce faire, rien de mieux ne vaut que revenir sur les propos de celui qui a été le premier à souligner et à promouvoir le rôle de l'incertitude dans l'exercice du pouvoir en s'inspirant du Panopticon initialement conçu par Jeremy Bentham : « De là, l'effet majeur du Panoptique : induire chez le détenu un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir. Faire que la surveillance soit permanente dans ses effets, même si elle est discontinuée dans son action ; que la perfection du pouvoir tende à rendre inutile l'actualité de son exercice ; (...) » (Foucault 1975: 234-235, mes italiques) Le Panoptique est bien plus qu'un dispositif architectural qui répartit le pouvoir en milieu carcéral pour Michel Foucault. La prison elle-même n'est pour lui qu'un site parmi d'autres à partir duquel il met en évidence les arrangements dans lequel est placé le pouvoir. Michel Foucault parle bel et bien et avant tout de *panoptisme*, c'est-à-dire d'un paradigme du pouvoir mis en forme et décrit au travers du prisme des dispositifs de surveillance.

A partir de la fin 2004, les assignés dans le civil se savent désormais dans le collimateur de la police militaire, certains y voient même une mesure de répression spécifique visant les intellectuels. L'inintelligibilité relative à la situation des individus en âge de servir dans le civil est reconnue et vient accentuer toutes une série de risques tant du point de vue des surveillants que de celui des surveillés. Autrement dit, la suspicion des uns favorise alors en retour la méfiance des autres. Dans un incessant aller-retour d'attributions de pratiques et d'intentions le sentiment d'insécurité des *agäglot* augmente au moment même où le contrôle est précisément censé se renforcer. Ces risques potentiels et anticipés par les individus assignés au service national peuvent se regrouper en trois catégories. Ils sont répartis sur l'ensemble du dispositif. Ce sont les risques relatifs à la mise en doute de la validité d'un permis¹⁸, ce sont également les risques d'être pris dans une opération des forces de l'ordre, ou ce sont encore les risques encourus par un

18. C'est le risque d'être pris dans une rafle (avec tous les risques physiques ce que cela peut impliquer), c'est le risque d'être suspecté d'évasion malgré des papiers en règle, c'est le risque de subir les conséquences d'un brusque changement de régulation, c'est le risque de se retrouver devant un dysfonctionnement de la bureaucratie, c'est le risque qu'un permis ne soit pas reconnu valable, c'est le risque d'être soupçonné d'avoir falsifié un document, etc.

changement de régulation ou un dysfonctionnement de la bureaucratie. Les raisons et les causes pour lesquelles cette multitude de risques peuvent se produire sont innombrables mais souvent, elles restent également dans l'ombre et ne peuvent faire, pour mes interlocuteurs, que l'objet d'hypothèses et de rumeurs. La production de cette « part de l'ombre » induit une posture : celle de se méfier de ces inconnus connus et d'être sur ses gardes pour réagir le plus vite lorsque un tel « imprévu imaginé » se manifestera pour de bon. Mais dans chacune de ces trois grandes catégories de risques nous retrouvons trois types d'inintelligibilité en jeu. La première et la plus évidente, c'est l'incompréhension qu'un individu a à propos des institutions bureaucratiques et policières et de leur fonctionnement respectif. Difficile en effet de prévoir un changement de règlement ou de dégager durablement des logiques ou des régularités de leur fonctionnement. Le second type a trait au déficit d'intelligibilité entre différentes institutions : les manques de concertation, d'échange d'informations et de coordination sont patents dans plusieurs exemples que j'ai mentionnés. Ils déstabilisent tant les surveillants que les surveillés. Enfin, la troisième forme d'inintelligibilité touche à l'identité et à l'assignation des individus contrôlés qui sont munis d'un permis. Difficile en effet de vérifier les informations inscrites sur le permis et leur authenticité. L'État reste somme toute assez myope.

Se rendre compte d'une manière ou d'une autre de tels défauts c'est précisément savoir, ou croire que le dispositif est largement imprévisible et incertain, qu'il oscille et qu'il varie et qu'il peut donc nuire à n'importe qui et à n'importe quel moment. C'est précisément parce que le dispositif est reconnu comme étant bien imparfait qu'il n'est nul besoin de croire être surveillé efficacement pour que la surveillance produise ses effets coercitifs. Il suffit en effet de ne pas être en mesure de savoir jusqu'à quand le contrôle sera si facilement déjouable, c'est-à-dire de croire avec crainte qu'un jour prochain le fonctionnement du dispositif sera bouleversé précisément parce que ses imperfections sont si patentes. Autrement dit, la croyance induite par le dispositif n'est certainement pas relative à l'efficacité du contrôle, elle est plutôt relative à son imprévisibilité et a son caractère arbitraire. C'est pourquoi ce dispositif associe à la violence physique (Bourdieu 1980: 216-217 ; 1999: 55, 63) qu'il exerce une violence symbolique faite de peurs et d'anticipations qu'il ne faut pas reléguer au second plan. Toutefois, cette production d'incertitudes et d'ignorance poussent les acteurs à chercher des explications, développer des interprétations et à améliorer leurs capacités de prédiction. Les chapitres suivants traitent de ces articulations cognitives ainsi que des affects comme la peur ou l'espoir qui s'associent à d'autres mesures prises par les institutions étatiques.

8. Spectralité et mise en scène de la souveraineté

Versatilité

La surveillance des *ḡḡḡḡḡ*, telle qu'elle est présentée au chapitre précédent, peut sans aucun doute être considérée comme une technique ou une technologie de pouvoir. Pour Michel Foucault, la surveillance tout comme d'autres mécanismes, comme l'interrogatoire ou le diagnostic, servent avant tout à établir et à maintenir des états de domination (Foucault 2001: 1547). Ces mécanismes s'articulent entre eux, s'associent jusqu'à constituer un système ou un ensemble assez cohérent de conduites, un faisceau de normes, pourrait-on dire, qui se déploient dans le détail et sur les corps. Sous cet angle foucauldien, une technique de pouvoir est toujours une fraction d'un projet plus grand et souvent circonscrit par une intention délibérée. C'est également un instrument qui produit du sens, de l'ordre et des connaissances. Or, il est assez clair que le dispositif de surveillance dont il a été question se démarque passablement de cette perspective foucauldienne. En ne cessant de changer, ces technologies distillent de la suspicion et des incertitudes ; la surveillance des *ḡḡḡḡḡ* produit des significations qui ne cessent de se modifier. Elle produit des ordres toujours fragiles, des modulations (Deleuze 1990), des intermittences et bien peu de connaissances sur lesquelles, aussi bien l'État que les *ḡḡḡḡḡ*, peuvent s'appuyer. Considérer la surveillance à partir de nouvelles modalités me permet de continuer à dégager les indices d'une forme de gouvernance particulière qui s'applique et se développe devant les assignés au service national. Ce chapitre poursuit l'exploration des formes et des déploiements que prennent en Érythrée ces techniques de pouvoir telles qu'elles se présentent concrètement et telles qu'elles sont représentées par ceux à qui elles s'appliquent.

A ce titre, une mesure assez significative de l'extension de la surveillance des *ṣāḡlglot* est à considérer. Elle se met en place en Érythrée entre 2005 et 2006. Rien n'est moins définitif qu'une mesure prise par l'État érythréen ; surtout lorsqu'elle regarde de près ou de loin le service national. En trouver le programme ou le canevas juridique qui fasse sens avec ce qui est concrètement mis en œuvre est peine perdue pour la plupart des mesures introduites depuis le début de la guerre éthio-érythréenne. La surveillance des *ṣāḡlglot* est versatile. Je rends compte maintenant de la capricieuse extension qu'elle a pris à partir de 2005 et souligner que de quelques logiques interprétatives que les *ṣāḡlglot* mettent en œuvre pour fixer une limite à l'apparence d'aléatoire et d'arbitraire des fluctuations et des sursauts de l'État. Toutefois, faire honneur à la complexité de la mise en place d'une mesure est un défi bien difficile à relever. C'est toujours en collaboration avec mes interlocuteurs en service que je décortiquais les faits et les dires pour essayer de dégager une version plus ou moins épurée et intelligible des incessantes inflexions que prenaient certaines mesures gouvernementales. Ma compréhension de ces mesures dépend de cette construction collective des événements et de leur interprétations à laquelle je participais. Nous cherchions ainsi à en tracer au moins les contours, ne pouvant que difficilement en évaluer les gabarits, tant les critères et les normes sur lesquelles elles devaient nécessairement reposer et prendre leurs proportions ne cessaient de changer. Parler alors de « mesure » au sujet d'actions prises par le gouvernement et par sa bureaucratie peut paraître un contre-sens. N'invite-t-il pas en effet à inférer l'existence de dispositions officielles définies qui régissent des actions ?

Si la rafle de fin 2004 et le changement de régime bureaucratique qu'elle a imposée fut un événement majeur dans la vie des individus en âge de servir¹, ce ne fut malheureusement pas le dernier. Sept mois plus tard, entre juin et juillet 2005, le dispositif de surveillance des *ṣāḡlglot* sursaute à nouveau et un vent de panique souffle à Asmara. Il ne s'agit plus d'une énième réforme concernant l'émission ou le contrôle des laissez-passer. Cette fois, les mesures de contraintes se propagent pour toucher les parents de ceux qui abandonnent leur assignation. Le premier coup de semonce est donné dans la campagne. Mes amis *ṣāḡlglot* et leurs familles ont connaissance d'une opération d'envergure qui vient de toucher quelques bourgs de la région administrative Däbub (situé au sud d'Asmara). La police a massivement entrepris l'arrestation de centaines d'hommes et de femmes, des parents de déserteurs dit-on. La nouvelle est immédiatement relayée par un site internet qui informe la diaspora :

« the incarcerated parents in Däbub have been offered to be released on bail if they agreed to hunt down and bring back their « missing » children. The amount of bail is 10,000 Nakfa [650 CHF] if the absent person was found in Eritrea and 50,000 [3250 CHF] if

1. Voir le chapitre précédent.

they were outside the country. »

(Awate.com 2005a)

Le communiqué mentionne quatre critères qui président à cette arrestation collective (les sources locales d'où proviennent les informations ne sont bien entendu pas révélées). Les prévenus sont les parents d'objecteurs qui n'ont jamais été incorporés au service national depuis sa mise en vigueur, les parents d'étudiants qui ne se sont pas rendus à Sawa pour entreprendre leur dernière année de collège et les examens finaux, les parents de déserteurs assignés dans le militaire ou dans le civil ; et enfin, les parents de migrants ayant abandonné le pays sans en avoir eu l'autorisation (exit visa). Tout cela semble assez clair et pourtant il faudra près d'une année pour que de tels critères se définissent sur le terrain. Une partie des normes relatives à cette nouvelle mesure et un certain nombre de dispositions restent encore très nettement dans l'ombre. La nouvelle de ces arrestations soulève un mouvement de panique à Asmara : jusqu'à quand la capitale sera épargnée? Pour mes interlocuteurs, il est impossible de savoir si cette mesure a une portée régionale ou si elle prendra bientôt une envergure nationale mais ...:

« In September, while touring « Zoba Debub » (Southern Zone), President Isaias Afwerki held a session with the citizens who asked him about the fate of their incarcerated neighbors. Implausibly, the president answered « I know nothing of this issue ». »

(Awate.com 2005b)

Face à l'absence d'un communiqué officiel, d'une procédure, d'un règlement consultable ou d'une indication avisée d'un bureaucrate, les explications, les récits exemplaires et les versions relatives aux mesures prises par l'État sont innombrables. Certaines informations se contredisent, d'autres changent ; des versions s'imposent puis disparaissent quelques mois avant de réapparaître sous un nouveau jour. Les avis sont partagés, puis peu à peu les bruits courent : des parents de plusieurs régions ont été incarcérés. A la fin de l'été, la mesure semble avoir gagné la capitale, mais cette fois aucun site internet ne relaye la nouvelle de cette extension².

A ce moment, je n'ai pas connaissance de l'existence d'une caution fixée à 10'000 Nakfa, on ne me parle que de la somme de 50'000 Nakfa et personne autour de moi ne considère cela comme une caution. Cette somme représente plutôt une taxe ou une amende (*gābri* ou *māq̄sēti*). Dans un premier temps, cette somme d'argent ne sert pas à sortir de prison, c'est plutôt l'inverse : si les parents ne peuvent régler ce nouveau dû, l'un d'eux est incarcéré. La durée de cette détention fait aussi l'objet de nombreuses spéculations : un, deux, trois mois, six mois. Les exemples et contre-exemples ne cessent de s'enchaîner et

2. Une rafle survenue en décembre dans la région Maḥkāl marque l'extension spatiale de cette nouvelle mesure pour les agences. Voir par ex. : Amnesty International (2006) et Awate.com (2006a).

ne permettront jamais de définir une pratique homogène. Parce qu'il touche aux ressources financières (locales et de parents dans la diaspora) et sociales (corruption, relation de parenté) des familles, le sujet est sensible et je ne peux malheureusement me fier qu'aux récits que l'on veut bien me rapporter. Quoiqu'il en soit, le paiement de la somme libère le détenu ; mais pour ceux qui ne la trouvent pas, non seulement la durée de la détention semble varier fortement mais rien n'éclaire si la peine d'emprisonnement recouvre ou non l'acquittement de 50'000 Nakfa. Tout semble laisser à penser, à la fin de l'année 2006, que la limite maximale de la période d'emprisonnement ne dépasse pas les six mois environ. Après cette période, l'administration locale ne semble pas poursuivre d'avantage les parents qui ne se seraient pas acquittés de la somme totale. L'abstraction progressive de cas obscurs, comme des libérations sur parole ou des libérations suivi de re-incarcération, ou encore des peines non commutées, est l'une des facettes de cette véritable tâche collective de longue haleine consistant à construire une règle d'application des peines « prévues » par la nouvelle mesure. Certes, ce travail de décryptage ne tient pas uniquement à l'absence d'un communiqué officiel ; pour mes interlocuteurs les pratiques policières ont sans doute été hétérogènes dès le début, au même titre que les critères déterminant le groupe de personnes visées³. Du reste, en 2006 (voir plus bas) de nouveaux moyens de pressions sont mis en œuvre, sans prévenir, par les administrations locales et certains ministères ; puis l'année suivante d'autres témoignages indiquent l'introduction d'une nouvelle disposition touchant les habitants des campagnes qui ne peuvent s'acquitter de l'amende :

« All of the deserters interviewed by Human Rights Watch were fearful for the safety of their families and anxious that they would face the crippling 50,000 Nakfa fines, detention, or some other retribution such as the denial of business permits or the forfeiting of land in lieu of a cash fine. One man, now in Italy, heard that his family's farm had been taken because he had fled the army: All the families of those who fled had to pay 50,000 or have their land taken away. This happened to a lot of people I knew. About half of the town suffered this. The area is usually a vegetable-growing area—tomatoes and spinach. When

3. Face à cette mesure, la confusion polysémique règne également dans les rédactions des ONG. Traduite une hétérogénéité des pratiques pénales sur place? Comparez ces deux extraits d'Amnesty International : « Relatives who fail to do so will be forced to serve six months in the army in place of their missing family member. » (Amnesty International 2006). Puis dans un autre rapport : « They remained in indefinite detention if they did not or could not pay the fines. » (Amnesty International 2008). Enfin, en 2009, l'UNHCR déclare dans un rapport que ces pratiques doivent être considérées comme une forme de persécution (2009: 19-20). Amnesty International et Human Right Watch prétendent que cette mesure existait déjà avant 2005 : « The families of conscription evaders are often punished too – again without any legal or judicial reference – for allegedly assisting them to escape. Fathers or mothers or other relatives have been unlawfully detained in secret for short or long periods without charge or trial when their son or daughter fled the country, sometimes being held as a virtual hostage to try to force the wanted person to surrender. (Amnesty International 2004: 23) ; « Since 1998, it's standard to collect a family member if someone flees. The Administration gives the order to take family members if the national service member is not around. If you disappear inside Eritrea then the family is put in prison for some time and often then the child will return. If you cross the border, then [your family] pays 50,000 Nakfa [about US\$3,050]. If there's no then it can be a long time in prison. I know people who are in prison for six months. » (Human Right Watch 2009: 45-6).

people lose their land they depend on God. If they pay 50,000 they get their land back. »
(Human Right Watch 2009: 46)

Présager qui sera touché par cette mesure est une entreprise encore bien plus compliquée que celle consistant à entrevoir la dureté des peines encourues et ce, malgré l'apparente clarté des informations fournies par le site internet mentionné auparavant. En effet, durant l'été 2005, il était encore largement reconnu que la mesure punitive affectait et allait affecter les parents de l'ensemble des objecteurs et des déserteurs. Ce fut peut être l'intention initiale, le contrôle a peut être pu s'effectuer de manière aussi systématique dans un périmètre restreint, mais les critères se sont précisés et redéfinis sur une longue période. Au fil du temps, certains critères sélectifs permettent à mes interlocuteurs de définir timidement si leur famille est à risque. Contrairement à ce que l'article publié sur awate.com avance, les autorités ne réclament la somme de 50'000 Nakfa qu'aux familles dont l'un des membres a déserté récemment⁴. Bien entendu, il est assez difficile de définir le moment où il y a prescription, mais à ma connaissance, la pénalité ne s'applique pas aux familles de ceux ayant déserté avant l'année 2002. Certaines familles ont été contraintes de s'acquitter de la somme pour le dernier fuyard uniquement. Toutefois, dans plusieurs cas d'évasions récentes au sein d'une seule et même famille, la pénalité a été additionnée selon le nombre de fuyards. Dans d'autres cas encore, une administration locale d'Asmara a menacé des parents de comptabiliser également des évasions datant d'avant la guerre contre l'Éthiopie : une manœuvre, selon les familles inculpées, pour percevoir rapidement l'amende correspondante à la dernière évasion. Cependant, les charges relatives aux déserteurs de longue date n'ont pas été retenues. Un article publié sur internet fait état de cette hétérogénéité de pratiques à la fin 2006 :

« Of course, the administrators are not following a uniform regulation. Some are only asking the people where they children are and that they should bring them at the soonest possible time. Some also say we were not ordered to make the parents pay but only to bring a guarantor etc. Some demand immediate payment, and it is here you see the big differences. »

(Awate.com 2006b)

Un autre critère identifiant plus précisément les inculpés affleure en automne ; d'abord sous forme d'ouï-dire, puis sous forme d'hypothèse, avant de prendre une certaine assise durant la première moitié de l'année 2006. Les autorités semblent faire un tri entre ceux qui s'évadent des tranchées et ceux qui abandonnent les bureaux. Autrement dit, une distinction entre service civil et militaire se dessine dans la pratique répressive et se fraie

4. A nouveau, tout cela prend forme dans la confusion. Au début, la plupart de mes amis agälgot estiment que sont comptabilisés uniquement les désertions et les objections de l'année en cours. Puis en vertu des cas que peu à peu ils collectionnent, ils déterminent l'année qui fixe la prescription.

un passage dans l'égalitarisme qui doit faire la force d'une telle armée de milice. Tous les *agälgot* ne sont pas logés à la même enseigne et cela semble devoir se répercuter sur les familles : les parents de ceux qui s'échappent de leur bataillon ne sont pas amendés. Pour quelles raisons donc les familles de civilistes seraient-elles tout particulièrement devenues la cible privilégiée de cette mesure d'extorsion nationale? L'explication qui devient courante dès la fin 2006 et qui gagne mes interlocuteurs conscrits d'Asmara est la suivante : ceux qui s'échappent de l'armée le font sans l'aide de leur famille, tandis que ceux qui sont assignés dans le civil et qui peuvent avoir plus souvent des contacts avec leur famille peuvent impliquer leurs parents dans leur projet d'évasion. Les responsabilités sont donc divisées de manière sommaire entre l'armée d'un côté, et les familles de l'autre. Sans autre forme de procès et sans passer par un examen des conditions d'évasion pour chaque cas, cette présomption est sommaire. Selon une vingtaine de cas d'évasion que j'ai pu relativement bien documenter, bon nombre de militaires profitent justement d'une permission pour s'enfuir du pays et font appel à leur famille à ce moment là dans le but d'obtenir l'argent nécessaire pour arroser une longue liste d'intermédiaires et de passeurs. Par ailleurs, il n'est pas rare que les civilistes asmarinos assignés dans la capitale et qui résident généralement chez leurs parents se gardent de les informer de leur projet. Dans ce cas de figure, ils réclament de l'aide plutôt à des parents de la diaspora⁵. Par conséquent, la norme implicite qui condamne les uns plutôt que les autres à partir du critère du type d'assignation du fuyard ne semble pas s'apparenter à la réalité des pratiques. Difficile de dire, sans statistiques, si cette norme traduit alors plutôt une intention de taxer avant tout une classe privilégiée (et donc plus facilement solvable) qui peut offrir à ses enfants de bonnes conditions d'étude et ainsi leur ouvrir les portes d'une assignation civile⁶.

Les intentions du gouvernement en matière de réglementation restent donc voilées. Néanmoins, une norme finira par s'installer progressivement. En réalité, c'est par une lecture interprétative fine et incessante – un décryptage par indices progressifs, que mes interlocuteurs « travaillent » - parfois pendant des mois – à la définition des règles qui ne leur sont jamais énoncées. Cela rappelle, une épistémologie empiriciste à la John Locke dans le champ politique érythréen, tant la logique du tâtonnement, cher au philosophe, est importante dans ce travail de décryptage⁷. Ce travail, rempli de doutes et de sursauts, s'effectue dans une confusion d'hypothèses dont il m'est impossible de rendre compte tant

5. Les enfants se gardent d'informer leurs parents de leur projet de départ pour, comme ils l'affirment, éviter de les impliquer. Mais les raisons pour garder le silence sont renforcées par cette mesure, dont l'application a augmenté pour eux le risque d'être dissuadés par leurs parents.

6. « In a series of meetings held on from 10 to 12 June, in Asmara, parents were sternly warned of grave consequences in case they fail to hand over their children who would complete 11th grade this year. Any student who does not report for traveling to Sawa this summer will have both parents jailed. » (Awate.com 2005a) Ce communiqué datant avant les premières rafles de parents dans la région Däbub laisserait à penser que cette mesure visait dès le début les familles asmarines dont les enfants suivaient des études secondaires supérieures. Toutefois, bien que me trouvant à Asmara au mois de juin, je n'ai jamais entendu parler de ces meetings avec les parents d'élèves.

les critères et les combinaisons se déclinent et tantôt se recourent, tantôt s'opposent. Mais il faut souligner également que ce travail n'occupe pas seulement les capacités cognitives. Le siège des émotions est mis aussi à rude épreuve. Les enjeux sont importants, ce travail est donc vécu dans l'urgence et la frustration. La peur aussi bien que les oscillations du désespoir sont le fardeau que tout un chacun doit tenter de domestiquer durant tous ces mois. Il faut ajouter, à ce tableau d'incertitudes, quelques dimensions temporelles qui viennent semer encore un peu plus le trouble. En 2005, alors que la mesure prenait peu à peu de l'ampleur, les pronostics se focalisaient sur la question de savoir combien de temps telle ou telle famille allait encore être épargnée. Plus tard, en 2006, puis les années suivantes, une accalmie faisait tantôt pressentir un désinvestissement des administrations locales ; tantôt, la reprise des arrestations ravivait les pires sentiments de détresse.

Une autre question lancinante produit un foisonnement d'hypothèses et d'anticipations : de quelle manière les autorités collectent les informations nécessaires pour épingler les familles de déserteurs et d'objecteurs ? Pourquoi la famille du voisin et pas la nôtre ? Comment rester discret et ne pas commettre un impair révélateur ? Un nouveau travail de décryptage se dresse devant nous. Au printemps 2006, les administrations locales de la capitale demandent aux familles de confirmer ou d'amender la déclaration de recensement faite au début de l'an dernier. Au détour d'une conversation, Tsemainsesh, une mère de famille, me fait part de son inquiétude et demande conseil à mon ami ağälglot avec lequel elle a un lien de parenté. L'une de ses filles s'est échappée en novembre, elle se trouve maintenant à Khartoum et attend de pouvoir rejoindre des parents au Qatar. Lors du recensement en 2005, ils étaient encore six de la famille inscrits au *mmādar kābabi* (administration locale), mais en janvier elle doit réclamer des coupons de rationnement à cette même administration⁸. Pour ce faire, Tsemainsesh doit présenter (tous les deux ans) les cartes d'identité des membres de la famille pour obtenir les rations en proportion. La carte de sa fille manquait et elle ne pu donc inscrire que les cinq membres restant ; elle et son mari inclus.

Maintenant qu'il faut confirmer le recensement de l'an dernier le dilemme se pose : ne rien dire et signer en confirmant l'existence des six membres ou bien réviser la déclaration et prendre le risque d'être accusé pour avoir participé à l'évasion de sa fille. S'agissant de la même administration, elle juge probable que les responsables découvriront facilement l'incohérence entre la déclaration faite pour obtenir les coupons et celles faite au

7. Il faut toutefois noter que l'empirisme invoque avant tout les sens dans la construction des connaissances. Or en Érythrée, la rumeur et les récits exemplaires ont une place de choix dans la fabrique de toutes sortes d'interprétations relatives aux intentions et « règlements » étatiques. A ce sujet voir le chapitre suivant.

8. Les coupons permettent d'obtenir des denrées subventionnées qui sont distribuées dans les magasins d'État (*duḡan rātāwi*).

recensement. Tsemainesh se sent prise au piège. Mon ami la rassure et l'invite à confirmer le recensement car d'après lui ils ne recouperont jamais les registres parce qu'ils ne sont pas aussi malins (tigrinya : *nfuā*). Tsemainesh suivra son conseil sans être le moins du monde harcelée par le *mmḥdar*, et cela jusqu'en 2008. Pour mon ami, à qui je demande les raisons d'un tel conseil, les administrateurs, en plus de ne pas avoir l'intelligence de faire ce recoupement, n'ont ni le temps, ni la motivation de le faire parce qu'ils ne sont pas bien rémunérés.

Les craintes d'être épinglé et de se faire extorquer 50'000 Nakfa envahissent donc le quotidien des uns et des autres. Chacun se doit d'évaluer si obtenir ce certificat ou réclamer de nouveaux coupons est chose désormais devenu trop risquée. A ma connaissance, aucune enquête n'est menée pour établir la preuve d'un départ illégal ou même d'une quelconque participation à l'évasion. Seule l'impossibilité pour les parents d'obtenir une preuve officielle d'assignation est une charge suffisante pour accuser, et la défection suffirait à établir la présomption d'une émigration illégale. Cependant, mes interlocuteurs supposent que bien d'autres moyens beaucoup plus conséquents sont mis en œuvre par les autorités afin de dénicher les familles des récents déserteurs⁹. Hormis les informateurs à la solde des *mmḥdar* qui gardent un œil sur un lotissement, mes interlocuteurs énumèrent l'existence de toute sorte de base de données informatiques que les administrations centrales de l'État seraient en train de produire. Il y a celles des écoles et du Ministère de l'éducation ; celles, bien sûr, de l'armée ; celles du registre des habitants d'Asmara et celles que préparent consciencieusement chaque ambassade érythréenne à l'étranger et dans lesquelles on retrouve même les noms des Érythréens d'origine qui n'ont jamais pris contact avec les autorités de leur pays. Malgré les avis tranchés sur l'inefficacité des *mmḥdar* et des bureaux régionaux des ministères, la plupart de mes interlocuteurs craignent donc un durcissement des mesures de surveillance notamment à cause de l'introduction de techniques informatiques. Si l'opacité des pratiques et des critères nécessaires aux administrations pour pointer des familles avive toutes sortes de réflexions préventives, les sources internet, elles, excitent certainement les imaginations et les perspectives dystopiques de celles et ceux qui s'en servent pour entrevoir dans la pénombre. Le recours à internet est assez commun chez les *ṭgālgot* au service civil qui ont généralement une bonne maîtrise des outils informatiques. Voici deux déclarations qui ont certainement eu un impact sur la manière de percevoir le risque d'une surveillance en recrudescence :

« It is now known that extensive lists of the so-called absent persons were prepared and given to local administrators in all of the Southern Region. [...] Lists of missing persons have been prepared for all six regions and handed over to the authorities in each region.

9. Dans un autre registre, la délation entre familles est également une pratique. Quelques cas sont exposés au dernier chapitre de ce travail.

The campaign is, therefore, expected to be carried out in the remaining five regions as well. »

(Awate.com 2005a)

« Eavesdropping: The Hagerawi Dihnet [National Security] has intensified its tapping of telephones, including mobile phone calls to and from Eritrea. Anyone who talks about the current situation in Eritrea in a negative tone via mobile phones to Diaspora relatives or aides, abates or encourages sending youth to Sudan and Ethiopia is imprisoned indefinitely. »

(Awate.com 2007)

Par ailleurs, la croyance en l'existence de bases de donnée et en l'informatisation de la surveillance est fréquemment mentionné par des experts :

« With the help of increased computerisation the data thus obtained were cross-referenced with the files of the military. By 2005, the authorities had established a rather detailed database on the younger generations that allowed them to identify a large number of draft dodgers and deserters from the military, many of them meanwhile living abroad. »

(Hughes 2007: 35)

Alors pourquoi au vu de l'existence de tels instruments, la chasse aux familles de déserteurs est-elle aussi chaotique et prend-elle autant de temps? N'y a-t-il pas ici une surenchère qui dépasse les limites techniques et sociales de l'État? Quoi qu'il en soit, de telles déclarations sont reprises sans précaution et pour argent comptant par des ONGs dont les rapports ont autrement plus de visibilité et d'impact. L'OSAR (2009: 10) en Suisse mais également Amnesty International, l'UNHCR et Human Right Watch tout comme les agences gouvernementales relatives aux droits de l'Homme se servent abondamment des citations que je viens de reprendre. Dans un tourbillon de références bien trop circulaire, ces institutions contribuent à brosser le portrait d'une surveillance totalitaire, au lieu d'une « sousveillance » qui empiriquement est bien plus effilochée et dont les effets sont plus complexes à exposer. Avec l'intention d'identifier clairement des règles et des normes ainsi que des techniques efficaces, ces agences contribuent elles aussi à construire et à diffuser à l'échelle globale certaines représentations relatives au pouvoir de surveillance de l'État érythréen.

Si la mesure fait toujours des victimes en 2006, les variantes se sont un peu sédimentées et font place progressivement à une pratique devenant intelligible. Les familles savent dorénavant plus ou moins à quoi s'en tenir. Malheureusement, l'accalmie n'est que de courte durée. L'automne arrive avec ses récoltes et surtout avec une nouvelle technique

de cueillette des Nakfa. En septembre l'étau se resserre une fois de plus sur certains parents d'ägälgot. Il s'agit cette fois de viser les commerçants indépendants qui généralement exercent légalement leurs activités grâce à l'obtention d'une licence commerciale ou d'un permis d'exploitation¹⁰. C'est la panique quand la mesure est annoncée officiellement : désormais, le renouvellement des licences doit passer par un processus de « purification » (*mšāray*) dont principe est simple : le détenteur d'une licence doit démontrer que ses enfants majeurs sont bel et bien incorporés au service national avant de voir sa licence renouvelée. Pour ce faire, il doit produire, soit un certificat (ou *dägāf*) qui atteste de l'incorporation de chacun de ses enfants en âge de servir, soit d'autres documents qui attestent de leur démobilisation ou de leur inaptitude. Devant l'impossibilité de produire de tels documents, la licence est retirée à moins que son détenteur décide de s'acquitter de l'amende. Sans plus tarder, la rumeur se répand¹¹ : le gouvernement souhaiterait redistribuer les licences au ancien combattant, les *tägadälti*. Si le principe est simple, l'application de cette mesure est beaucoup plus compliquée. A peine un mois après l'annonce, la panique retombe : l'ensemble du processus de certification est dans l'impasse. Se pose en effet la question de savoir quelles institutions ont la responsabilité et le devoir de certifier l'engagement des ägälgot. Le projet capote et fin 2006, plusieurs commerçants m'annoncent qu'il est temporairement suspendu. Cependant, une autre technique, préventive cette fois, voit le jour au même moment.

Formulaire et souveraineté

La journée avait bien commencé. J'avais pris un café avec Tekle avant qu'il se rende au travail et nous avions prévu de nous revoir à l'heure de la fermeture de son bureau pour aller, une fois n'est pas coutume... faire un bowling. Assigné depuis quelques mois, il s'acclimatait peu à peu à sa nouvelle vie au service et à l'ambiance de travail. Il commençait même à se figurer comment améliorer son sort. A dix-huit heures, Tekle a complètement changé d'attitude. Il est hors de lui et distant, muré dans le silence. Impossible de savoir pourquoi, pas de bowling cette fois mais je lui offre un thé sur une terrasse et l'occasion d'instaurer un magnifique malaise entre nous. Je découvre finalement que le calme légendaire de Tekle a des limites. Sans oser demander, j' imagine le pire, une réassignation peut-être.

Voici un extrait de mon carnet : « 5 octobre 2006, hier Tekle a reçu un formulaire à remplir.

10. Sur le contrôle et l'étouffement du secteur privé quelques années auparavant, voir (Gaim 2009b: 243-245).

11. Le chapitre suivant traite des rumeurs et de certains de leurs effets.

Il ne voulait pas en parler mais nous en discutons aujourd'hui. » Ce formulaire que lui et les autres ṣāḡlglot viennent de recevoir émane du Ministère de l'éducation. Il est adressé à tous ceux qui ont suivis des études supérieures. Il paraît anodin, les champs à compléter sont habituels : nom, prénom, assignation, incorporation et ainsi de suite. Tekle estime que le Ministère a déjà toutes ces informations. Ce qui le rend furieux c'est la rubrique « garant » (*waḥās*) qui, sans autre détail, doit être signée par un proche parent. » Je ne comprends pas tout de suite l'enjeu ; alors devant ma perplexité, Tekle spécifie :

« Il peuvent me demander n'importe quoi sur moi mais pas d'impliquer ma famille » déclare-t-il outré. « Celui qui signera sera responsable de moi et de mes actes. Si je déserte des mesures seront alors prises contre la personne garante. C'est dégoûtant comme ce Ministère fait les choses de manière indirecte. C'est pour nous retenir ici. »

(Tekle, Asmara, octobre 2006)

Les ṣāḡlglot sont unanimes, les autorités désirent connaître à l'avance les noms de ceux qui payeront les infractions qu'ils commettront peut être un jour. Ils sont mis dans une situation intenable : trouver la « tête de turc » qui paiera pour eux. Cette manière univoque d'interpréter un champ à remplir sur un formulaire malgré le manque complet d'information officielle à ce sujet n'est pas surprenant après tout ce qui s'est passé depuis plus d'une année. Définir un « garant » c'est tout d'abord faciliter la tâche d'accusation en donnant au Ministère les moyens d'établir une de ces fameuses listes dont tous le monde parle ; mais c'est également légitimer la sanction par un document officiel signé auparavant. La supposition d'un attachement démesuré à l'établissement d'une procédure en bonne et due forme ne rend toute l'affaire que plus sordide encore. Tekle et quelques autres ne se laissent pas abattre. J'assiste durant quelques jours à leurs réunions surchauffées. Le formulaire a au moins le mérite de faire parler de lui. Ils ne cessent de déclarer l'injustice d'une telle mesure ; ils revendiquent aussi tour à tour leur détermination à ne pas désigner eux-mêmes le responsable de leurs propres actes. Les moqueries imaginent alors que l'un ou l'autre convaincra le Ministre de l'éducation ou le Président de signer son formulaire. En fin de compte, ce sont eux les responsables de l'exode, déclarent-ils unanimement, et eux peuvent payer. Mais à côté de ces déclarations publiques, chacun cherche un moyen de contourner l'obligation. A l'abri des regards de leurs pairs, beaucoup se résignent et me confient qu'ils n'ont pas vraiment d'alternative. Très rapidement, le refus initial et catégorique fait place à une tentative d'escamotage moins risquée. L'option qui émerge consiste alors à trouver un garant qui compte lui-même quitter prochainement le pays ; un candidat à l'exil qui ne sera pas importuné le jour où les autorités le chercheront. Pour ceux qui ne trouvent pas à temps la perle rare, c'est la consternation. Beaucoup se résignent alors à désigner leur père ou leur mère. Tekeste me dit ne plus vouloir parler de cela : « Je veux oublier ce formulaire. Toute cette histoire me rappelle à quel point je suis

dans une prison. » (Tekeste, Asmara, Novembre 2006)

Est-ce que ce formulaire a permis d'amender plus de parents ou d'automatiser la désignation des « coupables »? Rien n'est moins sûr. D'une part, certaines institutions n'ont pas réclamé avec insistance que leurs *ṣāḡlglot* rendent le document et d'autre part, le Ministère de l'éducation n'a jamais sanctionné ceux qui ne l'ont pas rendu. Un énième dysfonctionnement bureaucratique, un manque de ténacité des responsables et une inconstance dans l'accomplissement de la mesure minent sans aucun doute les résultats de cette collecte de données. Pourtant, malgré la récurrence reconnue de tels dysfonctionnements, une très large majorité de mes connaissances se sont sentis obligés de remplir ce formulaire. Que ces informations aient été ensuite compilées puis utilisées c'est un savoir qui n'échappe pas qu'à moi. L'unique chose qui reste gravée dans les consciences c'est le sentiment qu'ont ces jeunes Érythréens d'avoir agi contre leur gré et au détriment d'un proche.

Après tout, un tel formulaire n'oblige pas seulement les *ṣāḡlglot* à y inscrire des informations utiles à une bureaucratie soucieuse de constituer une forme particulière de connaissance légitime (Riles 2006). Il documente également, comme une trace à la fois écrite et mnémorique, la forme violente des assujettissements qu'il a occasionné : celui d'abord qui lie l'*ṣāḡlglot* au ministère mais également celui qui court désormais entre un futur fuyard et son « garant ». C'est alors tout ce travail de désignation de l'accusé qui se trouve chamboulé par ce formulaire, puisqu'il permet à l'administration locale de détacher sa responsabilité de ce travail (Latour 2004: 83ss). Devant cette manœuvre que je découvre et qui m'écœure, je m'enquiers de pratiques similaires : ont-ils déjà agi de cette façon à d'autres occasions? Plusieurs de mes interlocuteurs au service civil mentionneront une tragique expérience qui survint quelques années auparavant ; au moment où le régime politique bascule et plonge dans la répression. Ces récits, qui font écho aux pratiques plus contemporaines de l'État érythréen, nous permettent d'éclairer le vécu et les représentations d'une forme particulière de technique de pouvoir autoritaire, une démonstration de souveraineté qui s'exerce au détriment des volontés individuelles.

La calligraphie de l'excès

C'est en 2001, juste après que le cessez-le-feu ait été signé avec l'Éthiopie que les contestations collectives et publiques s'organisent et s'élèvent contre les erreurs stratégiques commises durant la guerre et contre les politiques d'Isayas Afwārqi. Ce

seront aussi les derniers signes de protestations publiques en Érythrée. En mai, plusieurs membres influent du Parti et du gouvernement publient dans les journaux une lettre ouverte réclamant au Président la reprise du dialogue politique et la mise en œuvre, sans plus tarder, du processus de démocratisation que la guerre avait suspendu. D'autres critiques relayent les premières. Elles émanent cette fois de l'association des étudiants de l'Université d'Asmara. En juillet, son président est arrêté et au même moment, les signataires de la lettre ouverte sont radiés. Les étudiants manifestent pour la libération de leur président Semere Kessete. Ils refusent également de partir pour les camps où ils doivent participer au programme estival de travail (*summer work program*, *maətot* en tigrinya) tant que Semere n'est pas jugé par un tribunal¹². Des soldats sont alors déployés dans la capitale et traquent les étudiants qu'ils regroupent au stade municipal. Un premier groupe est acheminé en camion en dehors de la ville puis quelques jours plus tard c'est le tour de centaines d'autres, qui, obligés de se présenter aux autorités, sont également embarqués de la même manière vers une destination inconnue. Tous découvriront le camp de Wia situé dans le désert côtier, au sud de Massawa et non loin de la dépression de Dankalie, célèbre pour être la région la plus torride du globe. Les étudiants y passeront trois mois de détention et seront soumis aux travaux forcés. C'est durant cette même période qu'onze hauts-fonctionnaires signataires de la lettre ouverte au Président seront arrêtés et incarcérés dans une prison secrète. Plusieurs sources affirmaient en 2009 que seuls deux détenus y survivaient encore¹³. L'état d'urgence s'est invité sans décret.

Si les témoignages divergent sur les événements qui se déroulent dans le camp de Wia, tous les récits expliquent la fin de l'internement de la même manière. Cette convergence implique une déclaration écrite, une formalité dirait-on simplement, si elle n'avait pas l'importance que ceux à qui elle s'adressa lui attribuent et si elle ne cessait pas d'être mentionnée comme le cas exemplaire sur lequel s'est reflété l'expérience bureaucratique du formulaire dont il vient d'être question plus haut. Pourtant le contexte, les acteurs et l'acte bureaucratique lui-même sont assez différents. Tout d'abord, le contexte est en 2001 celui d'une crise politique majeure, un espace de confinement et une mesure répressive physique. Ensuite, les autorités sont militaires et les détenus ne sont pas encore assignés au service national. Je tiens à souligner, toutefois, que certains étudiants détenus à Wia, parce qu'étant destinés à occuper des places dans les ministères de la capitale, se sont retrouvés, cinq ans plus tard, en face du formulaire de 2006. D'autre part encore, ces deux mesures prises par les autorités sont de nature fondamentalement différentes : celle qui nous intéresse maintenant est d'ordre punitive, elle s'applique à la suite d'un acte collectif

12. Semere Kessete avait publiquement présenté un refus justifié de participer au « *summer work program* » (Awate 2005c). Pour une analyse des prises de position officielles relatives à ces critiques voir l'article de Sara Dorman (2005b: 196-199). En même temps, une conférence qui se tient à l'Université est l'occasion pour plusieurs, dont Teame Beyene, alors président du tribunal d'Asmara (High Court), d'énoncer publiquement d'importantes critiques. Il sera radié peu de temps après (Connell 2005: 12).

13. Par exemple : <http://www.ehrea.org/gd.pdf>

réprimé qu'elle parachève, tandis que l'obligation de nommer un garant est d'ordre plutôt préventive puisqu'elle anticipe l'évasion qu'elle sert, intentionnellement, à dissuader. Enfin, le type de documents n'est pas directement comparable : si j'ai parlé d'un formulaire précédemment, cette fois il s'agit, d'une sorte de déclaration. L'un est destiné à produire des connaissances (fournir aux autorités le nom d'une personne amendable), l'autre n'a en aucun cas cette prétention ; c'est un acte moral de reconnaissance de culpabilité envers le gouvernement. Malgré donc ces différences plutôt marquées, quelque chose de similaire se joue à ces deux moments qui permet de faire se rejoindre ces deux bouts de papier et ce qu'ils représentent pour mes interlocuteurs au service national.

Les références à l'internement des étudiants à Wia sont innombrables. L'évènement illustre la subite inflexion autoritaire que prend l'Érythrée au sortir de la guerre et permet de dénoncer de nouvelles mesures gouvernementales qui bafouent les principes élémentaires des droits humains¹⁴. Cependant, toutes ces sources n'abordent que très superficiellement l'évènement : rafles, détention sommaire dans un ou plusieurs camps, travail forcé, tabassages, conditions de vie et d'hygiène intolérables et la mort par insolation de deux étudiants. Tant le quotidien dans le camp que les manœuvres dont il est question ici ne sont pas abordés dans ces sources. Pour comprendre ce qui vient sceller le douloureux séjour à Wia, il faut user d'autres témoignages, beaucoup moins nombreuses, mais un peu plus précises sur les pratiques concentrationnaires qui ont organisés le cadre de la vie quotidienne dans le camp. En recoupant ces sources¹⁵, je souhaite avant tout me pencher sur qui semble composer une séquence presque rituelle de techniques de pouvoir et ainsi reconnaître, à partir de celles-ci, les manœuvres essentielles à la construction de la répression et à la mise en place de son dernier mouvement, excessif, pour ne pas dire obscène.

Filemon à qui j'ai déjà donné la parole précédemment, est l'un de ces anciens étudiants envoyés à Wia en 2001. C'est bien sûr la peur de l'inconnu qu'il mentionne avant tout, lorsque les camions entrent dans le stade et que les étudiants sont forcés, *manu militari*, de s'entasser dans les remorques sans savoir où ils seront conduits. Une fois à Wia, la première manœuvre des autorités militaires consiste de diviser les étudiants en plusieurs groupes. Filemon me parle de six groupes, une autre version en énumère quatre (Awate.com 2005c). Deux ou trois groupes restent à Wia tandis que les autres sont transférés un peu plus au sud, à Gelalo, le siège d'une garnison. Pour Filemon comme pour les autres que j'ai interrogés, la répartition des étudiants sur deux sites et leur division en plusieurs groupes n'est rien d'autre qu'une manifestation typique du principe

14. Par exemple: (UK Home Office 2006 ; U.S. Department of State Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor 2006 ; Human Right Watch 2009 ; Debessay 2003)

15. J'ai discuté de cet évènement avec trois ex-étudiants, dont Filemon, qui ont été incarcérés à Wia en 2001. A mon retour, j'ai décidé d'inclure dans ce chapitre un témoignage de seconde main parce qu'il offre certaines ressemblances avec ce que j'ai entendu en Érythrée (Awate.com 2005c).

« diviser pour régner » qui articule toute leur expérience du camp. Dans cette configuration croissent toute sorte de rumeurs. Certains auraient entendus que les étudiants incarcérés à Gelalo transportaient des pierres dans le désert. Untel qui se trouve dans l'autre groupe aurait été battu à mort. D'autres auraient tentés en vain de s'échapper lors d'une collecte de bois. Ce type de phénomène a un nom bien connu en Érythrée : *Bado Sălăstă*, en chiffre cela donne « 03 », nom de l'ancien service d'information de l'EPLF. La rumeur est donc institutionnalisée au même titre que les dépêches ou la propagande. Les nouvelles s'ébruient et s'échangent entre les groupes lorsqu'ils se retrouvent. A ma connaissance, cela arrive à trois reprises et chaque fois c'est lorsque un officier de l'armée prononce un discours. Tels qu'ils sont rapportés, ces discours n'ont que deux motifs, juger les étudiants coupables et les menacer :

« Because you have rejected a call that would have benefited the country and the people, you are guilty. Thus, you should admit your error and ask for forgiveness. [...] Unless you ask for forgiveness, a punishment worse than what you have encountered awaits you. »

(Col. G.Woldeselassie cité in : Awate 2005c).

« Like somebody who has been infected with AIDS, you have been infected with G-15 [les 15 membres du Parti qui ont signés la lettre ouverte au Président]. You are guilty of crimes against the people and the government. The government knows what is best for you ; so say ok, to whatever it tells you. As for whatever it is you are guilty of, it is on your head and it will follow you. »

(Maj. Gen. Gerezghier Andemariam « Wuchu » cité in : *ibid.*)

Tout cela ne conduit que vers le dernier mouvement, la dernière mesure, qui mettra un terme à la détention. Pour Filemon qui se trouvait dans un des groupes postés à Gelalo, les choses se passent ainsi : dans un premier temps des voix circulent. Certains étudiants auraient été relâchés ou seraient sur le point de l'être. Il m'assure que ces rumeurs sont l'œuvre des militaires responsables de son groupe ; ils évoquent une lettre (*dăbdabe*) que plusieurs étudiants auraient rédigé en guise d'aveu. Ils y déclarent leur culpabilité envers le gouvernement et s'excusent formellement auprès des autorités. Ainsi, des étudiants auraient craqués et se seraient mués en transfuges pour obtenir leur libération. Il s'agit, en fin de compte, de signer ou de rester en détention et cette dernière option est beaucoup plus incertaine que celle de se plier au *mea culpa* collectif : « Quand est-ce qu'ils nous auraient donné à nouveau la possibilité de signer une telle lettre ? » me dit Filemon pour justifier le choix qu'il fit peu de jours après avoir eu vent de cette trahison. Une autre version témoigne d'une mise en scène bien plus terrifiante. Elle décrit la façon dont est introduite la déclaration formelle de culpabilité au lendemain d'une entrevue avec un officier de l'armée. Au matin, les étudiants montent dans des bus qui les emmènent plus

au sud, sur la route d'Assab. C'est sur cette route située au milieu du désert que les militaires présentent aux étudiants le choix de déclarer ou non leur culpabilité vis à vis des événements auxquels ils auraient tous participé durant l'été à Asmara. D'une façon ou d'une autre, une forme d'intimidation est mis en scène et préside à la déclaration formelle des étudiants :

« Some distance away, a man holding papers, and accompanied by soldiers with batons and guns, would call out the students, one at a time. Everyone was asked a written question : « I, having disobeyed a government proclamation that would benefit the government and the country am correct or wrong. » The written document further said that if you say that you did not disobey but were exercising your rights, you would be considered guilty. Every student was asked. We all knew that what we had done was correct. However, using force and intimidation, they compelled us to say that it was wrong. They got what they wanted ; and we lost. »

(Awate.com 2005c).

En avançant que le mécanisme d'oppression mis en place à Wia n'est pas de nature systématique (2009: 64), Tanja Müller manque alors de reconnaître l'efficacité de l'assemblage des techniques de pouvoir qui précèdent l'action de signer, et qui construit à la fois la résignation des étudiants au fil de leur séjour et justifie cet acte d'assujettissement que l'on retrouve dans les différents témoignages. Diviser, ébruiter et menacer sont certainement les principales techniques qui vont organiser la débâcle du mouvement contestataire étudiant¹⁶. Bien entendu, le document signé n'a en soi aucune valeur ou utilité, ni pour les militaires, ni, a fortiori, pour le gouvernement. Il ne permet même pas potentiellement d'extraire des informations comme c'est le cas dans l'exemple précédent. C'est pourquoi il faut y reconnaître une forme épurée de performance dans l'action de signer. Le document n'est utile que pour réaliser un geste d'une façon bien particulière. La mise en acte de la soumission des étudiants use à nouveau d'une forme qui parodie le formalisme administratif. Ainsi l'écriture, en tant que technique d'inscription, fait ici partie intégrante de la mise en place et de la reconnaissance d'une forme autoritaire du pouvoir étatique et de son exercice, au même titre que les châtiments et mesures de contraintes physiques (rafle, internement, tabassage, travail forcé, etc.).

Le terme mis aux sanctions physiques encourues par les étudiants et ce qui marque leur retour à une vie de « citoyen libre » passe donc par un acte qui est de nature inquisitoriale : il s'agit d'un aveu arraché par la force, un acte qui annihile le choix individuel et les convictions personnelles, et qui ne reflète avant tout que la force brute

¹⁶. Pour un témoignage précis des conditions de vie quotidienne dans le camp de Wia voir (Elsa & Mussie 2008).

d'un pouvoir souverain complètement étranger à l'individu ; c'est l'antithèse de la confession. En signant, ne s'agit-il pas en effet de reconnaître que la toute puissance injonctive de l'État rend futile toute forme de contestation ? L'acte de contrition forcé n'est-il pas alors du même coup une manifestation particulièrement exemplaire et violente de la souveraineté de l'État érythréen ? La souveraineté est un effet produit par des actions et donc la souveraineté demande à être exécutée et réitérée pour être effective (Hansen & Stepputat 2005: 7). Elle est en ce sens une performance et une mise en scène. Les étudiants sont en face d'un spectacle qui leur donne à voir la violence que l'autorité étatique exerce sur eux. Mais ils jouent également un rôle actif : ils signent.

Néanmoins, ce n'est ni l'excès des mesures physiques prises contre les étudiants que je veux souligner ici, ni l'absence d'une procédure judiciaire. La démesure des peines encourues par les étudiants n'est que trop évidente. Je veux plutôt attirer l'attention sur la nature de ce qui vient mettre un terme aux supplices : l'acte de signer comme une excroissance des excès déjà accomplis, ou un exercice exemplaire d'une forme de souveraineté qui se déploie à ce moment même. L'acte de signer et de reconnaître formellement sa culpabilité est un excès au sens où il s'organise comme un supplice dont seul l'éclat à de l'importance¹⁷. C'est une démonstration de pouvoir et rien d'autre, puisque l'aveu forcé dont il est question ici, au lieu de façonner des êtres plus utiles et dont la productivité sera accrue, ne peut produire, au contraire, que dédoublement et dissimulation parmi les étudiants. On aura bien de la peine à croire que les militaires sont à ce point stupides pour ne pas savoir que ce qu'ils mettent en place à l'issue de la punition n'a d'autres effets que de produire de nouvelles raisons pour eux d'être d'avantage suspicieux envers les étudiants. L'acte de signer et de déclarer sa culpabilité n'entérine rien d'autre que l'émergence d'un jeu de dupe dans lequel les faibles seront toujours perdants. La leçon n'a pas pour but de convaincre, de persuader en profondeur les récalcitrants d'avoir agi contrairement au bien publique ; la leçon ne fait que convaincre plus superficiellement que la nation vient de s'engager dans un moment de son histoire où plus rien ne peut et ne doit contredire ses dirigeants. Elle instaure non seulement la dissimulation mais elle instaure aussi le simulacre (Mbembe 1992: 8) comme un désespérant impératif que tout un chacun doit s'imposer devant le souverain « commandement » mis en scène dans toute son incontestabilité. L'état d'urgence s'est mué en quelque sorte en état de siège, où les étudiants, après avoir été confinés, ne sont libérés que physiquement. Ils ne font pour ainsi dire que de changer de prison.

Venons-en maintenant à la forme que prend l'excès. Le supplice final parodie un geste administratif, puisqu'à n'en pas douter, le document signé, bien qu'étant la preuve d'une

17. Je paraphrase ici le titre d'un chapitre de « Surveiller et punir » de Michel Foucault: « l'éclat des supplices » où l'auteur démontre que « Le supplice a donc une fonction juridico-politique. Il s'agit d'un cérémonial pour reconstituer la souveraineté un instant blessée. » (1975: 59).

reconnaissance de culpabilité, ne sert dans aucun processus bureaucratique ultérieur. Autrement dit, il ne détermine que la forme que les militaires souhaitent donner à l'aveu. N'est-il pas étrange que dans l'état d'urgence qui préside à la mise en camp des étudiants et que dans cet espace particulier où même le droit semble suspendu sous la forme d'une loi martiale (interdiction de manifester, réclusion sans jugement, indétermination des peines, risque d'exécution, etc.) l'on voit finalement se profiler la mise en place d'un choix que les étudiants doivent faire et donc d'un droit que les militaires semblent leur restituer ? Renouent-ils alors avec leur statut de citoyen jusqu'alors temporairement suspendu ? Bien sûr que non. Le choix proposé aux étudiants est bien ridicule puisqu'il ne s'agit que de reconnaître ou non leur culpabilité. De plus, le choix est contraint et pré-déterminé par l'effroi provoqué par les menaces proférées. Ce qui met un terme à la réclusion des étudiants s'articule donc simultanément sur deux registres de gouvernance : bureaucratie d'un côté et despotisme de l'autre¹⁸. En usant d'un formalisme emprunté aux techniques d'inscriptions officielles, les militaires parodient un État de droit qui n'existe plus.

La situation n'est pas sans rapport avec l'ambiguïté que Yael Navaro-Yashin décrit à propos d'un « quasi-État » comme la République Turque de Chypre du Nord : « What is curious is that there is a sophisticated state system operating through the symbols and transactions of « citizenship. » But there is undeclared martial law. And at moments decided by the sovereign National Coordination Council, the domain of « citizenship » and « rights » are canceled. » (2005: 112). Wia est non seulement l'un des points de basculement politique dans la courte histoire de l'Érythrée souveraine, mais le camp est également et en lui-même un seuil qui met en scène l'étrange articulation de deux modèles de gouvernance et l'incessante indétermination de leurs limites. Tout cela nous renvoie sans surprise aux thèses de Giorgio Agamben pour qui la souveraineté revient à celui qui a le pouvoir (légal) de suspendre la loi et d'instaurer l'état d'exception (1997: chap. 1). Toutefois, la tension et l'ambivalence qui parcourent l'acte de signer et l'aveu des étudiants ne permet pas de reconnaître en eux des individus à ce point assujettis qu'il ne seraient devenus que des êtres purement biologiques¹⁹. En effet, ils ont encore un choix, aussi minime qu'il puisse être et, qu'en dernier ressort, les militaires leur laisse prendre. En ce sens, au moment de signer, ils ne sont plus tout à fait dans l'état d'exception, bien que le camp joue comme espace d'exclusion et que leurs droits ont été suspendus temporairement. Toute l'ambivalence de l'acte performatif qui leur permet de mettre un terme à leur réclusion associe simultanément une forme d'assujettissement et une forme de vitalité politique qui leur confère encore, mais de manière limitée, la qualité d'être citoyen. Dans cette configuration fragile et ambiguë, les étudiants sont devenus ce que

18. Le dernier chapitre de cette partie explore cette hypothèse avec l'aide d'autres matériaux ethnographiques.

19. Giorgio Agamben prend à ce titre l'exemple des juifs détenus et massacrés dans les camps de concentration.

Yael Navaro-Yashin a défini comme des citoyens assujettis ou soumis (*subjected citizens*), c'est-à-dire ni complètement des sujets, ni complètement des citoyens (au sens que nos démocraties donnent à ce statut juridique en théorie) (2005: 112). Le document qui permet à la signature de se réaliser permet donc également de mettre en acte et en scène une souveraineté qui ne cesse de situer les jeunes Érythréens (les étudiants et les *agälglot*) sur le seuil de l'état d'exception, c'est-à-dire dans la situation où à tout moments, le droit peut se transformer en fait (Agamben 1997: 184), un état de siège permanent, à l'échelle de l'individu.

Ils font ce qu'ils veulent

L'idée d'état de siège s'associe à celle qui attribue au pouvoir souverain la capacité de décider du cours de la vie d'un individu. A nouveau, le formulaire a une place cruciale dans la performance de la souveraineté en ce sens qu'il permet d'articuler le choix d'un citoyen avec l'état d'exception qui permet de le suspendre. D'une part, le récit qui suit me permet d'élargir à d'autres ce qui a été dit jusqu'à présent à propos des étudiants et des *agälglot*. D'autre part, en nous faisant remonter un peu loin dans le passé, il me permet d'enraciner un peu plus dans l'histoire ces manifestations particulière de la souveraineté étatique érythréenne telles quelle sont perçues par les citoyens que j'ai côtoyés.

La famille de Saba se rassemble chaque année depuis 1995 pour commémorer, ou plutôt devrais-je dire pour conjurer, un jour de printemps bien particulier. Je suis cordialement invité à la dixième édition qui réunit voisins, amis et parents. Leur petite maison en tôle ne désemplit pas de toute la journée. Les invités arrivent, échangent quelques mots puis trouvent un coin où s'asseoir et manger. Silence, puis à la fin de la mastication ils s'en vont sans rien ajouter, à peine un geste de la main en guise de remerciements. Alors bien sûr, je contreviens à deux règles de base de la sociabilité érythréenne, je reste après avoir pris mon repas, j'occupe donc inutilement le siège qu'on m'a attribué à mon arrivée, et en plus de cela, je mobilise Saba et son père Tsehay pour « comprendre » ce qu'il s'agit de célébrer aujourd'hui. Heureusement, Saba est habituée à mes manières grossières.

Je me trouve à un *zkr*. Contrairement, à la tradition musulmane, le *zkr* des tigrinya coptes orthodoxes s'effectue chaque année pour remercier un saint ou pour conjurer un évènement. Il n'est pas essentiellement un chant de louange à Dieu ou une prière répétée, même si avant l'arrivée des convives, à l'aube, une cérémonie religieuse a eu lieu. Il s'agit de de conjurer une série d'évènements funestes qui marquèrent la vie du père de Saba.

Tsehay est un ancien combattant, un fidèle de l'EPLF depuis 1975. En l'espace de dix ans, il échappe de justesse à la mort, à trois reprises... et toujours le même jour de l'année. En 1986 il perd un œil sur le champ de bataille, à cause d'un éclat d'obus. Trois ans plus tard, c'est au tour de sa main, sectionnée au combat. Cette amputation lui vaudra d'être « dispensé » d'opérations militaires. Il est alors transféré au Soudan où il devient enseignant dans les écoles révolutionnaires de la guérilla et où il y gravit les échelons : il devient cadre dans les services éducatifs de l'EPLF avant l'indépendance et cela lui vaut de prendre fonction au sein du nouveau Ministère de l'éducation dès 1992. La famille s'installe à Asmara et quelques années plus tard c'est le choc. En 1995, Tsehay est radié du Ministère. Il n'est pas le seul. Officiellement, il est jugé inapte à poursuivre ses tâches à cause de ses deux handicaps. Officieusement, c'est une purge, il n'est pas le seul à avoir été mis sur la touche.

Saba m'explique l'affaire car son père ne dira jamais rien à ce sujet – trop fidèle encore au Parti pour en dévoiler les coups bas et les luttes intestines. Deux facteurs ont joué en sa défaveur lorsqu'en 1996 certaines personnes sont arrivées à des postes-clés du Ministère : son origine et son niveau d'éducation. D'une part, la vingtaine d'anciens combattants congédiés à ce moment étaient tous des tigrinya de la même région. Cela ne fait donc aucun doute que les sentiments « infra-nationalistes » (xénophobes) de certains supérieurs tigrinya originaires d'une autre région ont présidés à ce « nettoyage » à l'intérieur du Ministère²⁰. D'autre part, Saba m'assure qu'il s'est agi aussi pour ces nouveaux dirigeants d'éliminer de potentiels rivaux plus éduqués qu'eux. Tsehay est expulsé d'un jour à l'autre de sa fonction au sein d'un gouvernement pour lequel il a combattu et pour lequel il a sacrifié plusieurs décennies de sa vie. On lui demande tout simplement de se retirer et de s'inscrire au « Denden camp »²¹ comme tous les autres mutilés que la guerre de libération a produit. Pour Tsehay, cela vaut pour un *mdskal*, c'est-à-dire une suspension. Une pratique similaire avait cours dans les ministères de l'Union soviétique stalinienne.

Heureusement pour Tsehay, le Parti voit une opportunité dans ce remaniement ministériel qui jette à la rue ces anciens combattants éduqués. De nouvelles infrastructures sont sur le point d'être opérationnelles dans le camp militaire de Sawa. Le Ministère de la défense cherche du personnel pour enseigner la doctrine du Parti, expliquer aux jeunes recrues la politique du gouvernement. Expert en la matière, il est retenu et évite ainsi de terminer ces vieux jours à Denden « où tout le monde devient alcoolique » me confie-t-il. Saba poursuit le récit en aparté. Un jour Tsehay rentre chez lui et se couche sans rien dire à personne. Il

20. J'ai entendu plusieurs fois mentionné timidement ces tensions internes d'ordre ethnique. J'en donne un autre exemple plus loin.

21. Anciennement Kagnaw station (tract E), une station radio relais de l'armée américaine en fonction jusqu'en 1973. Depuis l'indépendance, les casernes abritent les combattants mutilés.

dort quelques heures et d'un coup il saute de son lit. A la maison il n'y a que Saba. Son père hurle et gesticule avant de tomber à terre inconscient. Saba est démunie, ce sont les voisins qui l'amèneront à l'hôpital. Elle ne sait pas ce qui lui est arrivé mais sa mère décide d'instituer un *zkr* après ce troisième événement survenu à nouveau un 15 mai. Un dernier mouvement s'ajoute à ce triste tableau de reconversion forcée :

« Lorsqu'il est arrivé à Sawa on lui a tout de suite demandé de remplir un formulaire, la question était : « voulez-vous entrer au Ministère de la défense? Oui ou non, pas d'autres choix. Mon père n'avait pas d'autres perspectives. D'autres on refusés, ils ont répondu « non » mais ils ont été intégrés quand même, d'autres ont acceptés mais ils n'ont pas été pris. Ils étaient engagés pour enseigner la politique. Mon père a été obligé de suivre un cours de formation et ça l'a beaucoup vexé car c'était lui qui formait les nouveaux cadres dans l'administration des écoles révolutionnaires. Ils ont fait un formulaire juste pour montrer qu'ils ont le pouvoir de faire de toi ce qu'ils veulent, ils avaient déjà décidé qui prendre. »

(Saba, Asmara, mai 2006)

Tsehay m'explique qu'accepter d'intégrer le Ministère de la défense revenait pour lui à faire un pas en arrière, renouer avec ce que « la libération » lui avait permis de quitter et voir son salaire diminuer considérablement. Mais, comme pour contrecarrer ce qu'il vient de dire, il ajoute que c'est mieux maintenant, car il aura moins de cours à donner et que de plus, il a été promu major. Saba me fera noter plus tard en privé, que son père reconnaît tout de même que ce genre de promotion est ridicule et qu'elle ne satisfait que les imbéciles. A première vue, rien d'étonnant dans cette pose publique tout à fait convenue dans le contexte dans lequel nous nous trouvons. Mais pour Saba, son père est encore incapable de se « détacher d'eux » malgré « tout ce qu'ils ont fait de mal à lui et à notre famille ». Malgré le coup bas qu'il a subi, leur situation économique peu enviable, le peu de gain que Tsehay retire de son emploi, et son assignation à Sawa qui l'éloigne de sa famille, il ne peut pas se résoudre à s'opposer ouvertement et publiquement contre le front. Saba me fait part de leurs fréquentes disputes à ce sujet mais elle sait que c'est aussi trop demander à son père qu'il reconnaisse la débâcle du Parti après tant d'années de lutte et de sacrifice.

Pour Tsehay, il ne s'agit donc pas tout à fait d'agir en public comme certains *agäglot* le font lorsqu'ils dissimulent leurs opinions derrière un discours de façade. La pratique discursive de dissimulation peut paraître identique, mais la posture est tout de même assez différente. Comme bien d'autres anciens combattants, Tsehay est pris entre son incorrigible loyauté envers l'EPLF pour lequel il a lutté, et la perfidie des affrontements internes à l'organisation. Toutefois, je ne veux pas faire ici une distinction nette entre les

anciens combattants et les *ḡālg̃lot* ; où les uns, sincères, hésitent et les autres ne font que simuler par intérêt et nécessité. L'ambivalence de Tsehay, que j'ai ressenti assez clairement chez d'autres *tāgadālti*, n'est pas mieux exprimée qu'au travers de l'idée que le *māngst*²² fait ce qu'il veut (on retrouve cela dans le récit de Saba). « Ils font ce qu'ils veulent », l'expression est courante et Tsehay semble l'affectionner tout particulièrement parce qu'elle exprime deux choses contradictoires. Il en fait usage par exemple à propos de sa fille Saba qui a déserté depuis plusieurs années déjà. Le *zkr* touche à sa fin, et en aparté, Tsehay me confie que Saba est en sursis parce que le gouvernement sait très bien où elle se trouve. Si un jour ils ont à nouveau besoin d'elle, ajoute-t-il, ils viendront la chercher parce que de toute manière, ils font ce qu'ils veulent (*zdälywo ygäbru*). Non seulement rien ne trahi son opinion à propos du pouvoir qu'il souligne devant moi, et cela, même s'il s'agit de sa fille qu'il adore mais il semble même vanter la puissance de l'organisation dont il affirme volontiers faire encore partie. Ce mélange de réprobation et d'admiration, voire même de fierté, est parfaitement indémêlable et tout à fait révélateur de la tension qui habite la loyauté des anciens combattants que j'ai pu côtoyer.

En reconnaissant que la vie clandestine de sa fille ne tient que grâce à la tolérance tacite et temporaire que ces « ils » lui accordent, Tsehay n'opère pas seulement un tour de force qui raccommode deux types opposés de volontés, mais il subsume ainsi celle de sa fille à celle du gouvernement. Saba vit dans la clandestinité parce qu'*ils* le veulent bien²³. N'est-ce pas alors aussi ce que Saba dit à propos de son père lorsqu'il arrive à Sawa? A nouveau, c'est un formulaire qui joue ce rôle un peu pervers qui consiste à leur démontrer, en leur donnant la parole, qu'elle ne peut dépendre que des ordres et des injonctions de leurs supérieurs. A la fois en tant que technique de pouvoir et en tant qu'objet-témoin exprimant couramment une forme de domination hiérarchique, le document (formulaire ou déclaration) a un rôle central dans l'actualisation et la démonstration du pouvoir souverain des institutions étatiques défini par l'anéantissement des volontés, des convictions et des projets individuels.

La crise violente qui secoue Tsehay, celle qui le traîne une troisième fois aux environs de la mort, résulte de cette forme de dépossession. L'apathie, le sursaut, le cri et l'état inconscient dans lequel il tombe ne sont que les manifestations visibles de la crise de sa présence²⁴. En perdant son poste, Tsehay perd du même coup son rôle dans l'histoire de la construction d'une Érythrée indépendante. Sa présence active dans ce processus

22. « gouvernement » ou « pouvoir » politique en tigrinya. Le terme regroupe souvent, l'ancien EPLF, le Parti en tant qu'institution qui succède au front, le gouvernement et l'État.

23. « As in Kafka's *The Trial*, it is not clear who *they* are ; *they* have a phantasmatic quality, yet they exist with an indisputable concreteness manifested best in the power to produce violence and death. » (Aretxaga 2000: 51).

24. Je dois cette formulation à Ernesto De Martino qui en fait un tout autre usage dans « Italie du sud et magie » (1999: 99-127) et je présente plus loin une tentative de mettre fin magiquement à un malheur bureaucratique.

historique est devenue superflue et l'emprise qu'il a sur le cours de sa propre vie est réduite à néant, même lorsqu'*ils* le réintègrent à l'appareil étatique par une porte dérobée. Dans un excès de signification, le formulaire représente la ratification de cette nouvelle « réalité » dans laquelle la présence, en tant que capacité individuelle de choisir, d'agir et de faire sens, est altérée et fragilisée par le pouvoir souverain. Pouvoir qui est re-présenté comme autoritaire, indiscutable et violent, non pas seulement par des supérieurs en chair et en os, mais aussi précisément par l'entremise d'un document qui impose une médiation derrière laquelle des *ils* au caractère fantomatique agissent au nom de l'État bien plus que simplement par intérêt personnel. C'est la raison d'État qui se met en scène. Nous retrouvons ainsi dans cet usage du document et de l'écrit ce que Timothy Mitchell désigne par le concept de « state effect » (1991: 90-91) : une pratique qui produit l'apparence d'une structure externe et autonome et qui sert à polariser la relation individu-État en configurant l'emplacement, la direction et la qualité des relations de pouvoir dans une situation spécifique.

L'état de siège

Au cœur de ce chapitre réside la question de la légalité des mesures prises par le gouvernement et surtout celle de l'existence d'un État de droit en Érythrée. En effet, est-il possible de parler de l'existence de lois étatiques ou même de règlements au sujet des exemples ethnographiques que j'ai donné dans ce chapitre ? S'agit-il de discerner une forme particulière de droit dans ces pratiques ou bien s'agit-il plutôt d'affirmer tout court l'absence d'une « culture de la légalité » dans ces modalités de gouvernance ? Dans ce qui vient d'être exposé, force est de constater que les agents de l'État impliqués ne tentent même pas de justifier leurs actions derrière la solide façade du droit. D'une part, les mesures prises sont expéditives et de nature extra-judiciaire. D'autre part, l'absence quasi totale de communiqués officiels à leurs propos n'informe ni sur les raisons qui les fondent, ni sur les procédures qui les organisent et confère ainsi à ces « mesures » un caractère arbitraire et imprévisible. Si l'État moderne s'articule toujours sur un réseau complexe de légalité et d'illégalité (Heyman & Smart 1999: 9) ou que plus précisément, nous pouvons distinguer dans de nombreuses pratiques de gouvernance étatique un continuel travail de redéfinition et d'adaptation des frontières qui séparent la légalité de l'illégalité, il ressort que l'État érythréen ne cherche pas toujours à se profiler comme l'incarnation d'une légalité réifiée (*op. cit.*: 11). Nous pouvons affirmer l'existence d'un état d'urgence au moins de manière intermittente et latente. Toutefois, l'ethnographie présentée ici est un peu maigre pour permettre d'appliquer cette proposition à l'ensemble des mesures

étatiques. Certaines procédures suivent en effet un autre cours et s'articulent sur des bases normatives – au moins en partie – définies, respectées et explicites au préalable. Reconnaître cette ambivalence oblige à penser différents mode de gouvernance constituant le « travail » de l'État ; elle invite aussi à tenter de définir là où les unes cessent et là où les autres commencent. C'est pourquoi j'ai préféré parler jusqu'à présent d'un état de siège qui, contrairement à l'état d'urgence (*Ausnahmezustand*) de Walter Benjamin (2004: VIII) et à l'état d'exception (Agamben 1997), s'applique avant tout à un individu dans une situation plutôt que de déterminer une situation politique tout court. En Érythrée, ce sont les individus qui sont assiégés par le régime. Pour le dire autrement, l'état de siège est une façon de vivre une forme de gouvernance toujours opaque qui peut suspendre les lois et les choix individuels à tout moment. L'état de siège est donc un état d'instabilité, de silence et d'effroi devant un pouvoir qui ne paraît pas toujours circonscrit légalement.

Avant de poursuivre cette réflexion dans le chapitre qui suit, je voudrais revenir sur le « despotisme bureaucratique » (Löwy 2003) que l'on peut reconnaître dans les différentes mesures que j'ai présenté dans ce chapitre. Malgré leurs différences et les longues années qui les séparent, ces quelques affaires – qui ne sont qu'une goutte d'eau dans un océan de techniques de pouvoir que se donne l'État érythréen – ont en commun, non seulement un usage singulier et superflu de documents officiels, mais aussi la vertu de rendre visible la dimension autoritaire de l'exercice du pouvoir étatique. Ils réalisent ainsi une forme de mise en scène d'un pouvoir qui, s'il s'applique sur eux d'en-haut, ne manque pas également de les impliquer personnellement dans son exercice d'une façon ou d'une autre. Cette dernière dimension, présente dans les mesures que j'ai présentées, introduit, à coté parfois d'une violence physique, une autre forme de violence, à la fois plus sourde et plus sournoise, mais qui vient consacrer la souveraineté de l'État et la mise en scène de son pouvoir, peut-être plus efficacement encore. C'est du moins de cette manière que j'ai compris le sens, l'importance et l'intention que mes interlocuteurs ont voulu mettre dans les récits qu'ils m'ont confié. Il s'agit à chaque fois de démonstrations de force (sous une forme de violence symbolique) dans lesquelles nous pouvons reconnaître le choix forcé, la suspension des droits fondamentaux et la peur des individus confrontés au cynisme, à la parodie et à la raison cachée qui élabore la puissance négative (De Martino 1999: 99-100) de ces mesures.

Les exemples donnés ici sont par ailleurs utiles pour penser la souveraineté en dehors des deux logiques que les anthropologues mobilisent habituellement lorsqu'ils s'attardent sur la notion (cf. (Hansen & Stepputat 2005), pour un état de la question). La première de ces logiques est d'ordre légale, la seconde relève de la violence physique lorsque la souveraineté s'exprime par la capacité d'ôter la vie. Dans un cas, la souveraineté trouve

sa performance dans l'application d'actes définis légalement comme la taxation par exemple ; dans l'autre, c'est le pouvoir de tuer sans être passible d'aucunes sanctions qui est mis en avant. Or, ni l'une, ni l'autre de ces logiques se présentent ainsi en Érythrée. Si nous pouvons parler de taxation au sujet des pénalités qui touchent certains parents de déserteurs, il faut souligner qu'elles s'appliquent de manière bien peu légale et transparente. Si ces mesures ont fait des victimes et que les responsables de ces violences n'ont vraisemblablement pas été punis, il reste toutefois difficile de dire qu'elles visaient délibérément à ôter la vie. L'hypothèse que je soutiens est la suivante : les performances et les mises en scène de la souveraineté que nous avons explorées relèvent avant tout de l'exercice d'une violence symbolique particulière à un état de siège auquel les individus sont soumis par différentes autorités étatiques. L'incertitude est une caractéristique centrale de cet état et fait l'objet de différentes facettes présentées au chapitre suivant.

9. Silences et rumeurs

Ce que produit l'État

L'un des pouvoirs que les anthropologues attribuent le plus souvent à l'État est sans aucun doute celui de produire et d'imposer des catégories de pensée (p. ex. : Bourdieu 1999: 53). En effet, nombreux sont ceux qui ont remarqué et décrit cette influence. A la suite de Charles Hirschman, Benedict Anderson rend compte du travail de l'État colonial malais dans la reconfiguration des frontières ethniques et des catégories de la population (1991: 168-174) ; quant à Jonathan Spencer, l'aptitude de l'État (*statecraft*) consiste à « décréter une vision du monde malgré un arrière-plan fait de dissonances et de transgressions » (2007: 116, ma traduction). Michel-Rolph Trouillot et Timothy Mitchell font de même lorsqu'ils présentent chacun à leurs manières des « effets étatiques ». Le premier définit un effet de lisibilité à propos de la production d'un langage et des connaissances utiles à la gouvernance (2001: 126), tandis que le second avance qu'un ensemble de disciplines, de régulations et de surveillance « produit l'apparence d'un monde fondamentalement divisé entre d'une part l'État et d'autre part la société » constituant ainsi deux catégories qui s'opposent quand bien même, cette distinction reste difficile à établir concrètement (1991: 95).

Si l'importance de cette production de catégories est incontestable, il est néanmoins nécessaire de souligner que l'État érythréen, ou plus précisément, les mesures que j'ai présenté dans les deux chapitres précédents, produisent et imposent autres choses : inintelligibilité dans certains cas, volatilité dans d'autres, contribuent à générer une instabilité bureaucratique et légale multiforme qui se trouve au cœur de l'état de siège que j'ai défini auparavant. Bien plus que des catégories cognitives, cette instabilité des mesures bureaucratiques et policières provoque des peurs et des frayeurs ponctuelles, ainsi qu'un sentiment d'insécurité plus ou moins constant même chez les *agälglot* qui

tentent pourtant chaque jour de se maintenir dans une légalité qui ne cesse de se redéfinir. Je ne veux en aucun cas affirmer que ces mesures ne produisent ou ne remodelent aucune catégorie de pensée, mais je veux souligner ici que l'impact des processus étatiques sur un individu dépasse le seul cadre cognitif. En ce sens, cette perspective rejoint et s'inspire de celles de Begoña Aretxaga (2000, 2003) et de Yael Navaro-Yashin (2007) qui s'intéressent aux affects et aux émotions produits par des événements bureaucratiques ou politiques.

Ce qui déclenche le plus souvent la peur des ṛḡḡḡ et de leur famille, c'est le manque important d'informations officielles : manque d'annonces préalables, ainsi que d'explicitation des politiques, et l'absence d'explications concernant des événements survenus ou des décisions prises. Ce silence des autorités a déjà été présenté. La mise en scène de la souveraineté des fonctionnaires ou des institutions étatiques passe également par une gestion contrôlée des informations transmises aux subordonnés autant que par des actes bureaucratiques d'inscriptions ritualisées d'une position de subordination tel que cela s'est produit pour les reclus à Wia ou lorsque les ṛḡḡḡ ont été obligés de définir un garant responsable de leurs actes futurs. Une certaine démonstration de pouvoir consiste à ne pas être obligé de justifier ses choix et ses décisions et ainsi à imposer un certain silence. C'est le cas lorsque le père de Saba est licenciée puis réassigné. Mais jusqu'à présent, le silence des autorités a surtout été relatif à des mesures de surveillance et de répression. Silence et manque de communication aux citoyens pour conserver l'avantage dans les processus de surveillance comme les rafles ou les checkpoints, mais silence aussi dans les mesures de répression : silence des militaires à Wia pour semer la terreur parmi les reclus, ou encore par exemple, silence effronté du Président concernant l'incarcération des parents de déserteurs.

Mais au-delà du fait que les institutions étatiques cherchent à contrôler les informations qui émanent d'elles (Abrams 1988: 61) et que le secret ou du moins la discrétion sont coextensifs à la raison d'État qui est « [...]ce qui permet de maintenir l'État en état. » (Foucault 2009: 295-296), il faut reconnaître l'importance que prend le phénomène de dissimulation et de silence relatives aux informations officielles susceptibles de prévenir ou de guider le citoyens Érythréen dans ses relations avec les institutions étatiques. A la versatilité des régulations bureaucratiques s'ajoute souvent le silence des autorités, réel ou anticipé. Peu sont en effet ceux qui espèrent être prévenus efficacement. Le silence des autorités ne se limite pas aux actions de nature policières et militaires mais recouvre également bon nombre de processus bureaucratiques extrêmement variés. Reconnaître l'extension qu'a le silence des autorités est l'un des objectifs de ce chapitre. L'État communique peu et cela produit toutes sortes de doutes, mais aussi toutes sortes d'anticipations, d'interprétations et de rumeurs relatives aux nouvelles mesures. L'absence

fréquente de communiqués officiels à propos de nouvelles mesures n'informe, ni sur les raisons qui les fondent, ni sur les procédures qui les organisent et leur confère ainsi un caractère arbitraire et imprévisible que je souhaite rendre compte plus en détail. Ce chapitre suit deux fils rouges en passant en revue plusieurs cas de silences officiels, mais aussi de silences publics. D'une part, il s'agit de voir comment ces silences officiels produisent un ensemble de rumeurs variées et d'autre part, il s'agit de rendre compte des façons et des logiques qui président à la construction sociale et bureaucratique de formes d'indifférences, d'inactions et d'autres pratiques parfois négociées, nuisibles ou utiles, qui limitent le contrôle exercé sur les *ṣälgälot*.

Les silences de la fonction publique

Efrem est un haut-fonctionnaire. Il est de cette génération qui a grandi dans la capitale occupée par le Derg. Ses parents travaillaient avec les occupants ; à l'indépendance, il ne fut pas enrôlé au service national. Il avait déjà la trentaine bien sonnée. Comme une bonne partie de sa génération, Efrem a eu la chance de n'être recruté, ni par le Derg, ni par l'EPLF. Il doit son poste au précédent régime qui le plaça au ministère qui l'emploie toujours ; il l'a conservé grâce à son irréprochable ferveur vis-à-vis de la lutte nationale. Simple *factotum* avant l'indépendance il n'avait pas eu le temps de se compromettre aux yeux de l'EPLF qui l'employa de force même pour quelques tâches de surveillance. Mais Efrem n'a jamais été un grand dévot du gouvernement actuel. En septembre 2006, il est hors de lui. Malgré sa fonction, il ne peut retirer de la poste d'Asmara un paquet que lui a envoyé un parent résidant en Europe. De surcroît, cela fait plusieurs jours qu'il essaie en vain de se démener dans la gabegie des douanes de Massawa, le port principal du pays. Voici son explication de ce couac postal dont il fait les frais parmi bien d'autres dans la même situation :

« Il y a quatre ou cinq mois, les journaux ont publiés une annonce officielle. Elle déclarait l'ouverture d'une nouvelle ligne maritime pour importer du matériel en tout genre. Cela existait avant la guerre [éthio-érythréenne]. Je crois que c'est géré par *Bado Tṣātä* [*Red Sea Corp.* ; l'entreprise commerciale du Parti], mais je ne suis pas sûr. Le premier bateau est arrivé à Massawa mais tout les biens ont été bloqués. L'une des raisons du blocage, c'est que les Érythréens qui nous ont envoyés du matériel doivent impérativement avoir payé leurs [impôts de] 2%. Ils ont décidés et les fonctionnaires de Massawa ne savent pas comment faire pour se renseigner [au cas par cas]. Rien ne fonctionne et les caisses vont rester à Massawa six mois. Ensuite, ils vont sûrement vendre les biens aux enchères. C'est comme s'ils avaient prévu cette arnaque dès le début. S'ils n'ont pas fait exprès

dès le début, c'est possible aussi. Il n'y a pas de règle ou de régulation prédéterminée. Ils ont peut-être lancés l'idée sans trop réfléchir et ensuite quand le bateau est arrivé, ils se sont dits qu'il fallait faire autrement. C'est pas juste comme cela. Ils doivent te dire ce qui va se passer jusqu'au bout mais ici ce n'est jamais le cas. Soit ils te disent pas, soit ils se rendent compte trop tard de ce qu'ils font et ils changent d'avis. Ce matin, j'ai passé trois heures aux douanes, j'étais nerveux. Ma cousine m'a envoyé une caisse qui est maintenant bloquée et je suis allé voir ce que je pouvais faire... au moins pour retourner la caisse, car cela ne semble pas possible de la retirer. Donc j'ai demandé ce que je dois faire pour la retourner. C'est pas un grand problème pour moi, il y a des gens qui ont une voiture là-dedans et ils pleurent. J'ai demandé aux fonctionnaires de voir leurs régulations pour savoir comment il faut faire pour retourner la caisse. Si il y a quelque chose d'écrit pour ces cas. A ce moment, ils ont commencés à être nerveux. Ils ne savent rien alors ils s'énervent et ils te renvoient la faute mais ils ne vont jamais te dire : « *On ne sait pas mais on va voir comment faire.* » Avant la guerre, tu pouvais poser ce genre de question et tu avais une réponse ; maintenant ? Tu commence comme ça et tu ne sais pas comment ça finira, c'est impossible de faire quoi que ce soit dans ces conditions. »

(Efrem, Asmara ; septembre 2006)

La situation n'est pas meilleure à la poste d'Asmara, où des jeux pour leurs enfants attendent le feu vert des postiers pour être retirés. La femme d'Efrem s'y rend tous les matins depuis le début de la semaine. Un billet glissé dans leurs mains ne servirait à rien, puisqu'ils sont contrôlés ; elle n'ose pas : « Le problème c'est qu'ils ne te disent pas, ni pourquoi c'est bloqué, ni ce qu'il faut faire. Eux aussi attendent des ordres et en attendant d'être sûrs de ne pas faire une erreur, ils te disent de revenir le lendemain, c'est tout. » (Askalu, Asmara, septembre 2006). Le silence des autorités a là encore, un rôle important dans ces récits. Il s'associe à nouveau à un manque patent de régularité dans le fonctionnement des institutions étatiques et compromet les affaires de tout un chacun ici ou là. A propos de la même situation, un ami au service national se plaint de l'opacité générale des institutions étatiques :

« Impossible de demander comment ça va se passer et quand. Les fonctionnaires ne cessent de parler comme le Président : « *Ayez confiance et soyez patient, vous aurez ce que vous voulez.* » C'est devenu une ritournelle. C'est le seul argument qu'ils connaissent pour éviter de passer pour des incompetents mais on n'est pas des imbéciles. »

(Girmay, Asmara, juin 2005)

A chaque instant, les fonctionnaires remettent en jeu la responsabilité et la légitimité des institutions de l'État en face des usagers mais leurs justifications, si elles existent, restent bien souvent limitées. N'est-ce pas une cause perdue d'avance que de vouloir reconnaître

le bien fondé d'un acte bureaucratique? Il ne faut pas en effet oublier qu'en Érythrée, comme partout ailleurs du reste, il n'existe pas de bureaucratie qui échappe à la rouspétance généralisée. Bien souvent dans nos représentations¹, la bureaucratie ne peut qu'être truffée de dysfonctionnements, d'injustices et d'incompréhension. Michael Herzfeld évoquait déjà ce lien étroit : « If one could not grumble about « bureaucracy », bureaucracy itself could not easily exist: both bureaucracy and the stereotypical complaints about it are parts of a larger universe that we might call, quite simply, the ideology and practice of accountability. » (1993: 3). Cette idéologie de la responsabilité attendue d'une bureaucratie implique nécessairement un certain degré de transparence qui, en Érythrée, fait parfois cruellement défaut. Les carences sont nombreuses et fréquentes en Érythrée et ne peuvent donc pas se résumer au seul manque d'informations officielles. Les pénuries sont variées ; elles peuvent durer plusieurs mois, voire des années, ou même être chroniques depuis des décennies. Certaines datent de bien avant l'indépendance. Elles touchent n'importe quel produit de consommation : aliments, matériaux de construction, énergies. Vouloir tracer les raisons de cette économie de la pénurie n'est pas l'objectif de ce chapitre. Toutefois, je présente un exemple de rationnement pour illustrer la manière dont le gouvernement, en 2006, a informé la population d'un problème d'approvisionnement d'ordre national.

Les effets invraisemblables d'un cyclone

De manière générale, le pays est mal approvisionné en produits pétroliers, alors qu'il « suffit » de traverser la Mer Rouge pour brancher un tanker à l'un des nombreux terminaux de Jeddha. L'essence est un produit dont la disponibilité ne cesse de varier ; les stations ferment de temps à autre faute d'être approvisionnées. Le kérosène - utilisé à des fins domestiques, pour l'éclairage et les réchauds – manque également et les files d'attente sont parfois longues. Les coupures d'électricité ne sont pas toujours causées par des problèmes techniques sur le réseau. En effet, l'énergie électrique est essentiellement produite par des centrales thermiques. Au printemps 2006, un énorme *black out* de plusieurs jours s'est installé sur l'ensemble du territoire. Les générateurs démarrèrent un peu partout dans la capitale, mais essence se raréfiant, l'électricité fut générée quelques heures par jour sans que personne ne sache quand. Après une semaine, la situation empira : ce n'était plus les coupures de courant qui étaient sporadiques, mais l'alimentation elle-même. Peu à peu, les bureaux fermèrent et les aliments se gâtèrent. La chasse aux piles et aux chandelles avait commencée ; les épiciers dissimulaient leur stock

1. A ce niveau de généralité, ne pouvons-nous pas affirmer l'universalité de cette remarque?

qu'ils réservaient à leurs meilleurs clients. La radio d'État continuait d'émettre ses programmes à certaines heures. Les bulletins d'informations ne mentionnaient la crise que pour annoncer que le problème était pris au sérieux et que le gouvernement faisait tout ce qui était possible pour évaluer le problème et le résoudre au plus vite. Mais quel problème ? Silence, rien ne filtrait du côté des autorités. L'explication populaire était unanime : plus d'électricité signifiait plus de pétrole, et plus de pétrole signifiait que l'État n'avait plus assez de devises. Ceux qui remontaient de Massawa affirmaient qu'un tanker mouillait au large de Hirgigo mais ne voulait pas se rapprocher du ponton de la principale centrale thermique du pays. D'autres rumeurs circulaient sans toutefois prendre le pas sur l'interprétation pécuniaire du *black-out*.

Alors que tout le monde prétendait que le problème était lié à un problème de gestion de devises imputable au gouvernement, l'explication officielle arriva enfin, via les médias. Tout était la faute de... Katrina! Les médias érythréens annonçaient que l'ouragan qui dévasta la Louisiane en 2006 avait aussi endommagé la chaîne de production texane d'une huile nécessaire au fonctionnement des turbines des centrales thermiques en fonction dans le pays. Le problème était mondial et ne touchait pas uniquement l'Érythrée. Il fallait ainsi attendre l'onction des centrales pour retrouver la lumière. Bien entendu, personne ne cru à l'explication. Même les plus nationalistes de mes interlocuteurs affirmaient, tout au plus sur la défensive, que cela pouvait être plausible.

Rien non plus n'anticipa le plan de rationnement qui tomba comme du ciel un beau matin dans les journaux et mis un terme à l'apparence chaotique et capricieuses de la tension électrique. Les autorités avaient enfin établi un nouveau *modus vivendi*. Nous comprenions pourquoi certaine partie de la ville était alimentée quelques heures par jour. En effet, la capitale avait été divisée en plusieurs zones selon la configuration du réseau électrique. Dès lors, chacune de ces zones bénéficiait d'une demi-journée d'électricité tous les deux ou trois jours ; parfois le matin, parfois durant l'après-midi ou le soir. Malgré les restrictions, il devenait enfin possible d'organiser efficacement son quotidien après plusieurs semaines d'incertitudes touchant non seulement les familles, mais également les commerces et les bureaux, dont ceux du gouvernement. Lorsque le Mondial de football 2006 débuta, consulter le tableau de rationnement permettait de savoir dans quelle partie de la ville il fallait se rendre pour suivre les matchs à la télévision. Toutefois, après les huitièmes de finale, toute la capitale fût éclairée le soir, le temps de la retransmission des matchs de la journée. Le coup de sifflet final de l'arbitre signait également le retour au *black-out* à plusieurs milliers de kilomètres des stades allemand encore éclairés.

Peu après, durant l'été, les trajets des bus de la capitale furent réduits à leur tour confirmant ainsi, contrairement à la déclaration publique, la pénurie d'essence en

provenance d'Arabie Saoudite. Le trafic se réduisit de manière significative durant plusieurs mois. Le rationnement électrique dura un peu plus de cinq mois. Pour mes interlocuteurs, le gouvernement ne pouvait en aucun cas assumer ouvertement ses erreurs en matière de gestion de l'approvisionnement de pétrole et encore moins corroborer la voix populaire affirmant la fragilité de ses réserves financières. Pourtant, bien d'autres pénuries touchant d'autres produits importés par l'État ou le Parti avaient depuis longtemps rendu notoire leur manque cruel de pouvoir d'achat sur les marchés internationaux. Ce dysfonctionnement parmi d'autres n'illustre donc pas simplement un manque patent et délibéré d'informations au publique. L'explication donnée aux citoyens révèle l'existence d'un secret public ; un savoir ou un état de fait connu de tous, mais qui ne peut pas être énoncé (Taussig 1999: 5-7 ; 2003: 67). Dès lors, mes interlocuteurs me confièrent à maintes reprises qu'ils préféraient nettement se fier aux rumeurs, plutôt que de croire aux propos consignés dans les journaux, à la radio ou à la télévision. Il ne fait aucun doute que l'ésotérisme de certaines déclarations a jeté le discrédit sur les médias et érodé la crédibilité des annonces officielles accroissant encore un peu plus la méfiance diffuse que la plupart des citoyens entretiennent envers le gouvernement².

Cette « médiatique » de l'État, faite de longs silences, d'annonces fantaisistes ou de coups d'éclat effrayants, trouve malheureusement des échos bien plus sérieux et bien plus graves que dans les exemples mentionnés ci-dessus. En effet, nombreux sont ceux qui se demandent comment il est encore possible de croire les déclarations d'un gouvernement, qui en 1998, envoya des milliers d'agälgot sur les plaines confinant avec l'Éthiopie pour officiellement faire les récoltes, alors qu'ils se retrouvèrent aux premières loges d'une guerre qui éclata devant eux. Le silence officiel, peut être le plus infernal à vivre pour de nombreuses familles, fut sans aucun doute celui auquel le Président mis un terme en juin 2003 peu avant mon premier séjour en Érythrée. Durant plus de trois ans, les noms des soldats érythréens sacrifiés à la guerre n'ont pas été officiellement annoncés. Bien entendu, les familles sans nouvelles se doutèrent du martyr de leurs proches, mais elles retardèrent leur deuil. Une fois leurs derniers espoirs insensés balayés, les familles que je rencontrai étaient alors furieuses d'avoir attendu si longtemps les condoléances officielles. L'indignation fut encore attisée par le nombre officiel de vies fauchées qu'annonçait le Président : 19'000 hommes³. Cette sous-évaluation offensa les familles : une partie des martyrs ne furent pas comptabilisés. A plusieurs reprises, on me présentait un inventaire macabre, soit dans les salons où trônent les *mäskrnät mswəti* (litt., certificat de martyr)⁴ des proches tombés au combat, soit dans les rues où l'on me désignait du doigt un portail

2. Cet exemple de performance médiatique basée sur le mensonge délibéré et reconnu de tous est néanmoins une imposante démonstration de force autoritaire qui avait également cours dans les pays du bloc socialiste.

3. Ce chiffre serait sous-évalué. Les médias internationaux estiment généralement les pertes du côté érythréen entre 50'000 et 70'000 individus (<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/4527844.stm> ; <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/6987916.stm>). Pages consultées le 05.11.2010.

associé à des noms et à des souvenirs. Le silence de l'État hante donc autant un quotidien ainsi malmené et incertain que les événements historiques de la nation. Les annonces qu'il daigne finalement relâcher semblent alors parfois ne rendre l'attente de la vérité que plus grotesque et insupportable.

Un mutisme généralisé

Face aux silences bureaucratiques et aux mensonges officiels, la méfiance et l'incrédulité se taillent la part du lion dans les réactions de mes interlocuteurs face aux médias ou aux institutions étatiques. Il s'agit toujours de lire entre les lignes, d'anticiper ce que veulent signifier les silences et les inactions de certains fonctionnaires, de décrypter ce que les annonces gardent dans l'ombre. A tel point quelques fois que leurs réponses ou leurs réactions stratégiques m'ont semblé parfois exagérées elles aussi. C'est le cas par exemple lorsque Filipos me présenta l'un des choix qu'il avait dû faire. Le ministère où il est assigné avait en effet annoncé qu'il souhaitait réajuster certains salaires en fonction d'un nouveau barème. Démobilisé mais pas encore pleinement « libéré » de ses devoirs nationaux, Filipos faisait néanmoins partie des fonctionnaires qui pouvaient bénéficier de cet ajustement tardif. Il estimait pouvoir être augmenté de 300 à 400 Nakfa par mois. Il lui suffisait de présenter son certificat d'étude pédagogique pour obtenir l'augmentation. Ce barème salarial prenait en compte le niveau d'étude pour déterminer le nouveau gain des employés. Malgré l'aubaine offerte par cette mesure, Filipos décida de ne pas présenter son diplôme et ne fit donc rien pour faire valoir une augmentation de son salaire mensuel :

« Tu sais, ils font des coups comme ça, ils ont annoncé cela dans notre ministère et il faut réagir immédiatement car la notice vaut seulement pour quelques jours. Si tu es en déplacement ou si tu es en retard, *bäka* [»un point c'est tout », souvent utilisé comme une interjection], c'est trop tard pour toi. J'ai hésité car j'ai un diplôme pédagogique mais finalement je ne l'ai pas montré car j'ai eu peur qu'ils conservent l'original et que je doive attendre la fin des temps pour le récupérer. J'ai préféré le garder et l'utiliser pour autre chose plus tard. Tu sais jamais avec eux. »

(Filipos, Asmara, juin 2006)

Filipos a peut être le projet de s'en aller. Il ne me l'a jamais formulé clairement, mais il est assez clair qu'il hésite depuis longtemps. Il a aussi certainement raison d'être méfiant. Son

4. Ces documents sont les mêmes pour ceux qui sont tombés durant la guerre de libération. Ils indiquent le lieu et la date d'incorporation, l'unité dans laquelle se trouvait le défunt, ainsi que la date et le lieu de son décès. Une fois le martyr officiellement reconnu, les familles reçoivent 500 Nakfa par mois de prime par parent tué au combat.

certificat pourrait peut être valoir quelque chose à l'étranger et son choix est justifié par certaines pratiques récentes du gouvernement qui s'appliquent ailleurs et à d'autres que lui. Depuis plusieurs années, le Ministère de l'éducation tout comme l'Université ne délivre plus les certificats originaux et les relevés de notes des étudiants. La mesure a bien entendu été prise pour tenter (en vain) de freiner ce qui est communément appelé « la fuite des cerveaux ». Quand bien même cette mesure ne touche pas Filipos, elle l'informe d'un risque potentiel. En lisant entre les lignes et en anticipant, Filipos estime qu'il est raisonnable de penser que le principe de la mesure dissuasive est étendu à l'ensemble des instances gouvernementales et qu'il causera ainsi la confiscation de son diplôme jusqu'à qu'il soit bel et bien démobilisé. Dans le climat d'insécurité légale dans lequel Filipos et les autres *agälgot* se trouvent, cela semble pour le moins légitime. Toutefois, l'application de la mesure qu'il connaît n'est pas tout à fait similaire à celle qu'il entrevoit. Il m'avoua ne pas s'être renseigné plus avant à propos de la valeur de son inférence pour prendre sa décision... de peur bien entendu d'attirer l'attention sur lui en dévoilant son éventuelle intention de s'évader. Ces pratiques ne sont pas l'apanage unique des bureaucrates. Comme dans le cas que je viens de présenter, les autorités induisent des pratiques de silences et de dissimulations au sein de la population par leurs nouvelles mesures. Certaines d'entre elles n'ont pas directement pour objectif de se cacher des autorités. C'est le cas de la mesure développée au chapitre précédent concernant les parents des déserteurs du service national civil. Les sanctions prises contre leurs parents ont générés tout un ensemble d'incertitudes et de doutes, tant à propos de la mise en œuvre de la sanction elle-même que sur les moyens d'enquête et de dépistage nécessairement mis en place par les autorités. Autrement dit, c'est le « qui » et le « comment » qui restent largement dans l'obscurité. Malgré ce manque de transparence, une règle implicite émerge : les sanctions touchent surtout les *agälgot* au service national civil dont les parents pourraient avoir participés activement à l'évasion. Du coup, pour les candidats à l'exil, une raison de garder le silence sur leurs intentions d'évasion s'ajoute à celles déjà existantes.

En tout, trois registres justifient ce silence. Les deux premiers qui préexistent à celui qui émerge en 2005-2006 ont trait à la sécurité des déserteurs et à leur motivation. Il faut se protéger physiquement et moralement en limitant drastiquement ceux qui seront au courant de l'évasion. Il faut premièrement éviter que la nouvelle se répande et soit colportée malencontreusement aux oreilles des agents de la sécurité. Les dangers sont déjà assez importants à la frontière pour ne pas en rajouter d'avantage. Certains ont déjà été abattus par des gardes, d'autres ont passé entre six mois et une année en prison. Pour Tesfay, il est donc inutile d'annoncer la nouvelle à ses oncles et tantes, d'une part pour ne pas leur donner du souci, et d'autre part pour éviter qu'ils l'empêchent de prendre trop de risque en partant au Soudan, en Libye puis sur la mer. Impossible de garder un

contrôle sur ce genre de nouvelles. De plus, certains de ses parents sont d'anciens combattants qui pourraient voir son départ d'un mauvais œil. D'après les cas que je connais, deux ou trois amis proches du déserteur en savaient plus que la famille, parents et germains inclus. Toute une gestion complexe du silence se met en place dans la famille élargie pour collecter une certaine somme d'argent. L'équilibre est donc difficile à maintenir, les indiscretions sont inévitables. La deuxième raison pour garder à tout prix le silence est d'ordre psychologique. Les risques à courir sont grands et la décision de quitter le pays n'est jamais facile à prendre sachant qu'il sera difficile d'y revenir. Préparer un tel départ nécessite de réunir beaucoup de conditions et cela prend de nombreux mois. Malgré, les embûches et les risques, il faut donc garder le moral et sa motivation. Pour les candidats à l'exil que j'ai rencontrés, il existait toute une rhétorique relative à cette dimension psychologique. Toutes et tous avaient mis en œuvre des stratégies pour éviter de craquer : éviter certaines personnes qui pourraient leur faire changer d'avis, faire du sport et ne pas boire d'alcool, ne jamais penser à tout le processus en même temps mais de fragmenter les tâches pour contrôler les peurs et le moral, ne pas trop poser de questions aux passeurs sur le voyage, éviter d'annoncer la nouvelle aux proches qui frémiront, fiancé-es ou conjoint inclus. Tous jugeaient qu'il fallait se concentrer uniquement sur soi et éviter de penser aux conséquences que leur choix pourrait avoir sur leur entourage. Garder le silence face aux autres et tenir en équilibre une certaine dose d'ignorance pour soi, même temporaire, sont des moyens essentiels pour réussir une évasion.

Au registre de la sécurité et du risque d'être dissuadé pour une raison ou une autre s'ajoute, à partir de 2005, le risque de l'emprisonnement des parents et l'amende qui pourrait leur être imposée. Il s'agit alors pour les déserteurs de dissimuler leur projet à leurs parents également pour leur éviter un séjour en prison. Garder le silence sur un projet d'évasion redouble par conséquent d'intensité à l'intérieur des familles. De manière similaire à la mesure visant à introduire l'obligation de définir un garant, celle qui amende les parents pour collaboration présumée à l'évasion de leur(s) enfant(s), induisent chez ces derniers un important sentiment de culpabilité avant même la mise à exécution de leur plan : si leurs parents se font prendre, eux seront dans l'impossibilité de payer l'amende. Il faudra alors trouver 50'000 Nakfa ailleurs et souvent, cela implique de rester coincé au Soudan plus longtemps que prévu. Les raisons d'être dissuadé ont considérablement augmentées. Pour avoir été quelque fois dans la confidence de certains fuyards, je peux affirmer que ravalier cette culpabilité et tenir sa langue est un combat quotidien qui les ronge au même titre que la peur des dangers qu'ils sont prêts à braver pour traverser la frontière. En produisant un nouveau risque pour les parents des déserteurs, la nouvelle mesure de rétorsion renforce donc la volonté de ces derniers à garder le silence sur leur projet d'évasion le rendant ainsi plus difficile à réaliser à bien des égards.

Les pratiques de dissimulation s'organisent au sein d'une même familles au sujet de l'argent nécessaire à l'évasion. Les candidats à l'exil doivent réunir une somme d'argent importante pour payer les passeurs, les faux *mānqāsaqāsi* et les frais qu'ils encourent au Soudan avant de trouver une autre source de revenu. Les dépenses varient passablement mais de manière générale le coût de l'évasion, en ajoutant une période de séjour d'un ou deux mois au Soudan nécessite pas moins de 4000 à 4500 USD. Pour les individus qui comptent se rendre en Europe, ils nécessiteront au moins 10'000 USD, voire d'avantage. Le manque de devise en Érythrée et la volonté de n'impliquer d'aucune manière leurs parents obligent les futurs fuyards à collecter de l'argent auprès d'amis et de membres de leur famille résidant à l'étranger. La somme globale n'est pas demandée en une fois et à une seule personne. Avant de s'évader, les *ḡāglot* collectent donc les promesses de dons de plusieurs personnes, généralement pour couvrir une dépense ponctuelle et connue d'avance. Pour ce faire, certains comme Daniel se gardent bien d'informer les uns et les autres des fonds déjà promis. Ainsi, il arrive que les membres d'une même famille ne soient pas mis au courant de ce que font les autres pour aider le fuyard :

« J'ai dis à trois personnes de ma famille qu'une personne avait refusé de me financer. En tout, il y a quatre personnes qui m'ont aidé. Le premier m'a envoyé 1500\$ mais j'ai dis aux autres qu'il avait refusé de me donner de l'argent comme cela, les autres seraient aussi obligés de m'envoyer de l'argent. Lui aussi ne voulait pas tout payer, il voulait que les autres de la famille paient aussi [il m'expliquera plus tard que certains membres de sa famille en Europe sont des ultra-nationalistes et qu'ils auraient pu refuser de payer]. Les autres m'ont alors envoyés 600 [\$ chacun]. Un ami aux USA m'a donné 300. Mais l'argent n'est pas arrivé en même temps. J'ai reçu d'abord 2800\$ quand j'étais à Khartoum... »

(Daniel, messagerie instantanée, octobre 2007)

Les silences et les dissimulations présentés ci-dessus ne sont dus qu'en partie à la nature illégale des actions entreprises par les fugitifs. Le risque d'être démasqué ou d'être dissuadé ne s'applique plus seulement en face des autorités. En introduisant des mesures répressives touchant leurs parents, ces dernières n'ont pas seulement rendus les évasions plus difficiles, mais elles ont produit de nouvelles formes de silences et de dissimulations au sein même des familles. D'autres pratiques de dissimulation négociées sont mises en œuvre par les déserteurs, lorsqu'ils sont encore en Érythrée. L'une implique des parents, voisins et représentant local de l'État ; l'autre permet d'entrevoir comment des sujets de discussion sont tabous entre amis.

Massoud est l'un de mes amis déserteurs qui use les *mānqāsaqāsi* (laissez-passer) de ceux en service pour passer les checkpoints et se rendre quelques fois par année dans le

village de ses parents. S'il compte y rester quelques jours comme lors du mariage de sa sœur cadette, il se trouve dans l'obligation de renvoyer le permis à son propriétaire. Dès lors, il n'a plus sur lui de pièce de légitimation valables, mais il a suffisamment confiance en sa famille élargie et ses voisins pour se taire. Pour lui, le danger se trouve sur les routes et non pas dans son village. Pour tous les habitants du village, il suffit de croire que la présence de Massoud au mariage atteste qu'il est bel et bien en règle avec les autorités. Tout le monde le connaît et l'a vu partir pour Sawa après sa scolarité terminée. D'autres se doutent qu'il a déserté, mais personne ne dit rien ; personne ne tente de savoir où il est assigné. Pas même l'administrateur du village ne bronche et Massoud compte visiblement sur l'*omerta* qui s'applique à son égard. Il laisse ainsi à penser que l'une des formes premières de solidarité se manifeste par le silence et l'indifférence : « ne pas demander pour ne pas être à son tour questionné », est la formulation de ce principe qu'emploie un ami proche de Massoud. Le silence est négocié implicitement. Ce principe prend une forme légèrement différente dans le cas d'Isaak qui n'est jamais allé à l'école de recrue et n'a jamais effectué de service national. Depuis huit ans, il passe entre les gouttes de la surveillance étatique. Mais le prix qu'il paie pour cela est considérable. Il pense lui-même n'avoir le droit que d'être traqué. Au lieu de vivre chez des parents, Isaak préfère se débrouiller tout seul. « C'est moins risqué », m'annonce-t-il :

« Le moins ma famille est au courant de ce que je fais le mieux c'est. Je préfère qu'ils pensent que je suis un alcoolique et un petit voyou qu'ils découvrent que je me cache pour éviter le service national. S'ils ne savent pas vraiment ce que je fais et qui je suis, ils ne peuvent pas me faire du mal. ».

(Isaak, Asmara, novembre 2006)

Isaak vit dans la peur des rafles, des dénonciations et des espions. L'argent qu'il gagne d'une façon ou d'une autre lui permet de résider dans des pensions. Là encore, l'hôtelier ou un client pourraient aussi le dénoncer. C'est pourquoi, pour ne pas éveiller les soupçons, il a l'habitude de ne jamais rester plus d'une semaine au même endroit. Garantir son anonymat est un travail qu'Isaak fait consciencieusement ; c'est devenu une sorte de défaut professionnel. Même ses amis proches ne savent pas vraiment où il passe ses nuits. Il aime rester vague sur ce point : « C'est un principe que j'ai depuis des années, même si certains savent qui je suis, ce que je fais et où j'habite, ce ne sera jamais par moi qu'ils le sauront. ». Cultiver le doute et l'ambiguïté sur ses activités et ses points de chute rompt plus facilement la courroie de transmission. Ses amis pourront ainsi, en toute bonne foi, ne rien savoir sur lui le jour où ils seront interrogés par les militaires. Autant que cela se peut, Issak brouille donc les pistes qui conduisent à lui. En imposant à ses amis une distance de sécurité ou un retrait, la discrétion et les silences d'Isaak ont pour but de maintenir une ceinture d'indifférence tout autour de lui. La plupart des amis

d'Isaak sont également des déserteurs ou des objecteurs ; chacun d'eux a des choses à garder dans l'ombre. Parce que partagée entre lui et ses amis, cette protection a elle aussi un prix : certains le trouvent un peu cinglé, d'autres déclarent qu'il ne vaut mieux pas trop en savoir. Isaak reconnaît le premier que sa stratégie limite parfois les liens de solidarité dont il pourrait bénéficier. C'est le choix conscient qu'il a fait ajoute-t-il.

La culture du silence

Ces quelques exemples n'illustrent pas seulement l'hétérogénéité et l'envergure que peuvent avoir les silences occasionnés par différentes instances étatiques et leurs fonctionnaires. Ils indiquent également quelques effets produits : méfiance, discrédit et perte de confiance de la population relatifs aux informations officielles. Dans certains cas, les incertitudes causées par les mesures du gouvernement ou par les dysfonctionnements des processus bureaucratiques ou encore par les mensonges des dirigeants induisent des stratégies de dissimulations et de la discrétion entre amis, parents ou voisins. Pour certains, se protéger des autorités ne suffit pas. D'autres profitent d'une certaine *omerta* ou de l'indifférence de leur entourage. Enfin, des tabous et des non-dits négociés implicitement semblent aussi faire partie de la vie quotidienne de certains individus assignés ou non au service national. Bien que différentes, les pratiques regroupées prennent forme dans une bureaucratie d'interface (Olivier de Sardan 2004: 152) ou se distribuent dans d'autres relations sociales quotidiennes. Si les unes protègent, tandis que d'autres nuisent, il peut toutefois être difficile de les séparer clairement ; il est toujours possible que derrière certains individus, bien même malgré eux et leurs volontés, se cache le spectre d'un État capricieux et capillaire dont les sanctions peuvent toucher tout un chacun, au détour d'une indiscretion ou d'un faux mouvement.

Les silences dont il est question dans ce chapitre s'inscrivent dans des relations à la fois mondaines, intimes et quotidiennes. Or, cette dimension des relations sociales n'a été que peu abordée jusqu'à présent en Érythrée. Certains experts ont pourtant déjà montré la voie en avançant l'existence d'une « culture du secret » largement diffusée dans les rangs de l'EPLF avant l'indépendance. David Pool et Ruth Lyob ont ainsi tentés de relier les secrets et les silences produits à différentes échelles et se sont servis du concept de culture pour en façonner la systémique ou du moins le caractère récurrent. Toutefois, ils se sont surtout intéressés aux silences et aux secrets d'ordre politique. Les exemples les plus documentés ont trait même à ce qui relève de la « raison d'État » des organisations clandestines et de leur protection. Le secret fut l'une des chevilles ouvrières du

fonctionnement stratégique de la guérilla : « There were a high degree of secrecy about the nature of internal controls, a fundamental component of enhancing front autonomy both in the sense of minimizing outsiders knowledge of the front and of containing internal dissent. » (Pool 2001: 90), puis il ajoute : « We have already mentioned the culture of secrecy, an inevitable outcome of a protracted military struggle and a defense against Ethiopian and ELF infiltration. [...] Within the organization of the EPLF there were both hierarchical and horizontal levels of secrets. Notionally, political discussions in the political bureau were secret from central committee members, and the latter's discussions similarly secret. » (*ibid.*: 95). Selon cet auteur, la « culture du secret » façonnée par l'EPLF a continué à prospérer de manière disproportionnée après l'indépendance (*ibid.*: 95). Malheureusement, il ne donne aucun exemple⁵.

Ruth Iyob souligne également l'existence d'un tel héritage en utilisant le même accent normatif vis-à-vis de ce qui devient non seulement une forme de mauvaise gouvernance, mais aussi une mauvaise habitude de guerre partagée par tout un chacun, d'un côté du front comme de l'autre, et dont il est bien difficile à se défaire : « Life before independence in Eritrea was marked by clandestinity and an endemic culture of public silence. Many supporters of the liberation struggle who were caught in the Ethiopian security network suffered and died to protect their comrades, while those outside the prisons lived under the shadow of fear. Fatalism and silence were respected modes of survival during the long war. In peace, however, the 'culture of silence' - namely, the general unwillingness to express political views openly to outsiders is suspect. » (1997: 658).

Nombreux sont les récits héroïques publiés actuellement dans les journaux et les revues du pays (notamment le quotidien *Hadas Ertra* et le magazine *Hdri*) qui reprennent des hauts faits datant de la guerre de libération. Ces récits mettent en scène toutes sortes d'opérations clandestines impliquant la tromperie, l'infiltration et le sabotage au profit de l'EPLF. Si les pratiques décrites dans ce chapitre peuvent faire écho à ces stratégies d'antan, elles peuvent être également mises en relation avec ce que j'ai présenté sous la forme d'une palette de pratiques discursives contemporaines dans lesquels le silence, la dissimulation et l'évitement ont un rôle crucial à jouer. Ainsi, sans vouloir affirmer pour autant l'existence d'une culture politique du silence, ce chapitre souhaite élargir la compréhension d'une économie du silence qui dépasse à la fois les manœuvres militaires, les politiques souveraines de la raison d'État et les opinions populaires qui les accompagnent. Ces pratiques sont parfois contiguës ou coextensives les unes par rapport aux autres sans pour autant être nécessairement un *modus vivendi* ou d'un modèle culturel (*cultural pattern*). Les relations qui se tissent entre ces pratiques en termes

5. Une présentation de certains agissements gardés secrets ou couverts par une version officielle ou des rumeurs, ainsi que de l'existence de structures fantômes au sein de l'EPLF (Connell 2005 ; Gaim 2008, Redeker Hepner 2009).

d'effets, de causes et de conséquences, n'impliquent pas que des processus produisant de l'inintelligibilité et de la suspicion. Parfois, se glissent entre elles aussi des discours et des interprétations qui sont échangés et qui produisent des rumeurs. Avant donc d'achever le tour d'horizon des formes de silence bureaucratiques, je fais un petit détour par la présentation et l'analyse de la variété des rumeurs qu'il est possible d'entendre à Asmara. Pour ce faire, je m'appuie principalement sur une période de quelques mois à la fin de l'année 2006 qui me permet de faire un arrêt sur image sur le bourdonnement permanent qui ne cesse de se moduler sur l'actualité locale et internationale.

Sismographie : rumeurs explicatives et rumeurs prédictives

La plupart des rumeurs (*wārā*) qui circulent à Asmara sont la contrepartie inséparable des silences de l'État. Elles en sont même le produit direct. La mise en place de la mesure visant les parents de déserteurs décrite au chapitre précédent a permis de rendre compte de la manière dont se construit progressivement une interprétation. Dans cet exemple, les silences sont recouverts par des rumeurs de nature explicatives et contribuent parfois à l'émergence d'une règle qui sera reconnue de tous⁶. Cela a été le cas pour déterminer que la mesure touchait surtout les parents de ceux qui désertent le service civil. En revanche, d'autres fois, la multiplicité des rumeurs qui colportent une explication ou un cas d'école vient brouiller l'émergence d'une explication rationnelle. La confusion des versions et des récits qui s'opposent ne permet pas alors de dégager l'homogénéité attendue d'une pratique fondée sur un règlement ; comme ce fut le cas à propos de la période d'emprisonnement des parents. De cette Babel n'émerge tout au plus que plusieurs hypothèses qui restent sans réponses. C'est le cas, par exemple, lorsqu'en septembre 2006 le gouvernement fait pression sur le secteur privé en menaçant de retirer des licences d'exploitations : la rumeur prétendait que les licences seraient redistribuées aux anciens combattants. Ce genre d'allégation est souvent utilisé. Je l'ai entendue à plusieurs reprises au sujet notamment de l'interruption subite des affaires des ingénieurs indépendants ou de la cessation des opérations privées d'import-exports. Elles sont alors un mode d'expression relatif à la perception d'un mouvement de centralisation et de nationalisation du secteur économique privé (sur ce thème voir : (Gaim 2009b: chap. 5 et 6)). De telles rumeurs ne sont alors pas seulement de simples explications, elles deviennent parfois de véritables principes explicatifs applicables à de nombreux événements. C'est le cas par exemple de la rumeur qui colporte que les rafles

6. « Feldman argues that rumors are the first attempts to stabilize the symbolic order that has been destabilized by violence. » (Alan Feldman [?] cité in: Turner 2004: 238). « Une des idées les plus répandues consiste à dire que les situations ambiguës créent un vide que la rumeur remplit. » (Donovan 2006: 74).

s'intensifient lorsque le Président est en déplacement à l'étranger. A ce titre, les rumeurs explicatives participent de manière significative à ce que Carol Greenhouse décrit dans son introduction à l'ouvrage intitulé « *Ethnography in Unstable Places* » : [...] maintaining the illusion of state's concreteness calls for new kind of creative energy on the part of the people who inhabit these [instables] states. This is as true for individuals, who act in official capacities as it is for people who do not. [...] under circumstances of extreme instability and doubt, society itself can become a genre of performance, narrative, remembrance, critique, and hope – even as it loses any stable referent to empirical conditions, places, persons, or predictable propriety. (Greenhouse 2002: 1-2)

En Érythrée comme ailleurs, la rumeur offre les moyens de donner du sens à un évènement confus, de démasquer une régularité dans le chaos. Ce mode d'interprétation sociologique participe souvent à la construction de la rumeur ; un miroir biaisé ou naïf des politiques souvent truffé de fictions, voire de fantasmes, est courant. Il sert généralement à brosser le portrait d'un imaginaire politique (Aldrin 2010: 24-27). Cette approche continue à opérer ainsi une distinction nette entre ce qui relève d'un savoir (les discours d'experts et des politiciens) et de croyances populaires. En revanche, mon approche de ces phénomènes s'appuie plutôt sur le genre d'analyse proposé par Shibutani Tamotsu (1966) qui considère les rumeurs comme un canal d'information informel important lorsque d'autres sources se sont taries ou sont discréditées. Pour ce dernier, la rumeur est considérée au même rang que d'autres sources d'informations remettant ainsi en question la distinction entre le formel et l'informel. Je m'accorde aussi avec Philippe Aldrin (2010) qui plaide dans la même veine pour une analyse non-psychologisante et dénuée de jugements de valeur à propos des rumeurs.

La rumeur sur les rafles que j'ai mentionné a une valeur explicative et en ce sens, elle s'apparente à un autre type de bruits qui virevoltent dans l'espace social érythréen. D'autres rumeurs n'expliquent pas, elles prévoient. Elles ne visent pas ce qui existe mais ce qui reste à découvrir. En ce sens, elles sont plutôt de nature prédictive qu'explicative, puisqu'elles annoncent quelque chose à venir⁷. Sans exception, mes interlocuteurs assignés au service national m'informaient que ces rumeurs prédictives constituaient leur principale source d'informations. Aucun d'entre eux n'attendaient des journaux, des médias, ainsi que des agents de l'État de les informer précisément, ni sur de futurs évènements, ni sur la manière de procéder pour telle ou telle démarche bureaucratique. Les déclarations officielles ne sont pour eux que de la propagande et les journaux ne distillent que des mensonges. Bien plus précieux, les rumeurs et les tuyaux se

7. Un autre moyen non normatif que celui que j'utilise ici (rumeurs explicatives/prédictives) consiste à différencier les rumeurs affirmatrices (qui affirment l'existence d'un fait) de celles négatrices (qui nient ce que d'autres informations avancent) (Renard 2006). Les rumeurs que j'ai collectées sont la plupart affirmatrices.

transmettent par des réseaux informels d'échange et de traitement d'informations évoqués précédemment. Pour les *agälgot* en service et les déserteurs, les rumeurs et les expériences de leurs proches, amis ou parents, constituent parfois un véritable moyen de survie. Certaines sont remplies d'espoir, d'autres dressent un tableau effrayant d'un futur proche. Certaines ont trait à de nouvelles mesures de répressions, d'autres à de nouveaux changements politiques ou bureaucratiques.

Une quarantaine de rumeurs prédictives (*wärä*) étaient en circulation entre septembre et décembre 2006 parmi mes amis au service national. Par rumeur, j'entends ici une prédictions qui s'échange par le bouche-à-oreille, relative à un thème particulier mais qui peut avoir plusieurs versions. Le terme *tigrinya* ne s'applique pas aux rumeurs explicatives ayant trait à un évènement passé. Lorsqu'il s'agit de rumeurs dont la source prétendue est le gouvernement le terme *Bado Sälästä* est utilisé par mes interlocuteurs. De ce corpus, j'ai défini cinq thèmes principaux : le premier à trait au gouvernement, le second, aux relations internationales, le troisième, au service national et le dernier à trait à l'approvisionnement des foyers.

Le premier thème est relatif au monde politique érythréen, dont le Parti, le gouvernement, tel ou tel ministère, en sont les principaux sujets. Ces rumeurs politiques ne sont pas tellement des qu'en-dira-t-on ou des ragots sur la vie privée des hauts-fonctionnaires comme c'est souvent le cas dans les démocraties occidentales (cf. Aldrin 2010). En voici quelques unes : la publication prochaine d'une nouvelle charte nationale par le Parti, la nouvelle nomination d'un ministre des affaires étrangères, le remaniement de tous les ministères, l'élargissement de la juridiction du tribunal spécial (*faluy bet frdi*) dont l'existence a été proclamée depuis 1996 (Favali & Pateman 2003: 65-66), la négociation du Parti avec les Rashaida pour monter conjointement un commerce illégal, la reconversion du bâtiment de l'Université en tant que siège du Ministère de l'éducation.

Le second thème à trait à la politique et aux relations internationales de l'Érythrée. A part la rumeur qui annonçait d'une part que des soldats allaient être déployés à la frontière djiboutienne et que d'autre part, les réfugiés de longue date au Soudan allaient être rapatriés, les ouï-dire se concentraient avant tout sur les évènements en Somalie. En effet, des soldats allaient être transférés en Somalie, si l'Éthiopie engageait ses troupes contre les islamistes. Une autre rumeur déclarait que le gouvernement vendrait des armes à l'Union des Tribunaux Islamiques encore à ce moment au pouvoir à Mogadiscio. Par ailleurs, j'entendais aussi que les États-Unis prendraient des sanctions à l'encontre de l'Érythrée en raison de ces liens avec la Somalie et pourraient bien à ce titre geler les avoirs du gouvernement déposés dans ses banques. En contre-partie, le gouvernement continuera à se refuser de délivrer un visa pour le nouveau consul américain. Au même

titre que les informations internationales glanées sur Internet⁸ - ces rumeurs participent à inscrire des risques potentiels locaux (tels que celui d'être envoyé en Somalie ou du moins de ne pas être démobilisés) dans un jeu des nations bien plus vaste fait d'alliances et de pressions internationales⁹.

Les troisièmes et quatrièmes thèmes sont plus directement liés à la vie quotidienne de mes interlocuteurs. Les contenus de ces rumeurs suivent essentiellement les préoccupations locales et les contingences du moment. L'un de ces thèmes regroupe celles qui ont trait au service national. Il s'agit de bruits concernant les mesures répressives : on entend qu'il y aura moins de rafles à partir de 2007 et la validité de cette rumeur sera confirmée plus tard par plusieurs *agälglot*. D'autres rumeurs avancent que ceux qui seront pris en flagrant délit d'évasion à la frontière passeront dix ans en prison, tandis que les passeurs seront exécutés sur place. Enfin, d'autres bruits courent et contredisent la règle qui voudrait que seuls les parents de ceux qui désertent le service civil soient amendables ; les amendes de 50'000 Nakfa toucheront bientôt les parents de ceux qui désertent les rangs de l'armée, ainsi que les parents de ceux qui auraient quittés légalement le pays, mais qui ne seraient pas revenus, alors qu'ils en avaient l'obligation¹⁰. D'autres rumeurs ont trait encore à des nouvelles réglementations concernant le service militaire et l'école de recrue : le droit de se marier ne sera bientôt plus qu'octroyé à ceux qui auront été à Sawa ; Sawa ne sera plus qu'un centre de formation professionnelle et Kiloma (situé vers Assab et la frontière djiboutienne) deviendra dans un futur proche le nouveau camps d'entraînement militaire où les soldats feront leur école de recrue avant d'être assignés ; les jeunes prêtres et les aspirants¹¹ seront astreints comme les autres au service national ; et enfin, les soldats du treizième contingent (*zurya*) recruté pendant la guerre en 2000 devront tous refaire leur école de recrue. Le moulin à rumeur diffuse également des nouvelles relatives à la réaffectation et la démobilisation : les anciens étudiants en économie et en science du génie civil de l'Université seront prochainement réaffectés dans la zone franche qui devait être inaugurée fin 2006 non loin de Massawa. Dans la même période, mais en se fondant cette fois-ci sur un événement traumatisant qui eut lieu au début de l'année, une autre rumeur mentionnait l'imminence d'une réaffectation beaucoup plus générale qui allait toucher bientôt l'ensemble des *agälglot* assigné au service civil. Quant au sujet de la démobilisation, il fait l'objet de rumeurs contradictoires : un bruit cours qu'il n'y aura plus de démobilisation enregistrée l'an prochain (2007), tandis qu'une autre rumeur annonce que 80% des soldats le seront prochainement. Un autre encore spécifie que de véritables démobilisations auront lieu en

8. Ces deux médias sont les principales sources d'informations internationales non filtrées par le gouvernement.

9. Un phénomène étudié par Simon Turner dans un tout autre contexte (2004; 2055:42-43).

10. Cela concerne quelques *agälglot* mais la mesure s'appliquerait aussi aux autres fonctionnaires engagés contractuellement par l'Etat.

11. En tigrinya, *diaqon* pour les coptes et *tāmaharo koran* pour les musulmans.

2007 et qu'il sera alors même possible pour de tels démobilisés de quitter le pays légalement.

L'autre thème proche des préoccupations quotidiennes touche à des questions d'économie domestique comme les annonces de nouvelles pénuries alimentaires ou la fin de certaines importations de produits de consommation. La production de bière serait aussi menacée. Une autre estime qu'avec la fin du rationnement électrique et le retour à la normal le prix du kilowatt augmentera sans aucun doute. Enfin, parce que la réserve de blé confisquée au PAM quelques mois auparavant commence à s'amenuiser, le pain ne sera plus distribué librement, mais rationné et distribué via les réseaux des magasins d'État (*duḵan rātāwi*) uniquement. Un peu plus généralement, d'autres rumeurs font des prévisions sur l'état de l'économie nationale : avant même son inauguration, la zone franche serait vouée à l'échec, puisqu'aucun investisseur étranger n'osera y implanter ses activités ; Eritrean Airlines serait sur le point de faire faillite tout comme deux projets du gouvernement seraient en train de mettre un terme à leurs activités naissantes. Il s'agit d'une chaîne de montage d'ordinateurs et du secteur de la pêche récemment nationalisé. Ces rumeurs ne donnent pas long pour que les responsables de ces projets se retrouvent en prison. En revanche, d'autres bruits plus optimistes courent également : il paraîtrait que de nouvelles licences d'import-export seront bientôt délivrées à des privés, tandis que les ingénieurs civils emprisonnés depuis le mois d'avril seront tous libérés d'ici au début de l'année 2007. Ces derniers pourront reprendre leurs activités. En octobre, quand cette dernière rumeur se répandit, certains d'entre eux venaient d'être relâchés. Enfin, le dernier thème n'est pas sans rapport avec celui qui vient d'être abordé. Il a trait aux relations économiques que l'État entretient avec les communautés d'Érythréens résidant à l'étranger et cela a bien entendu des répercussions autant sur l'économie du pays que sur l'économie des familles. Une rumeur avançait que la taxation annuelle de 2% obligatoire pour chaque Érythréen employé à l'étranger allait augmenter à 5% ; une autre annonçait que les États-Unis allaient prochainement interdire cette taxation sur son territoire.

Les rumeurs colportées par mes interlocuteurs au service national ont autant pour objets des manœuvres politiques distantes que des préoccupations plus quotidiennes qui ont un impact immédiat sur le cours de leur vie (respectivement 1/3 et 2/3 des cas). Certaines de ces rumeurs s'estompent dans l'indifférence faute de trouver de quoi se cramponner à une réalité suffisamment empirique, alors que d'autres se réalisent, partiellement au moins. Ces dernières ne sont pas inhabituelles. Du corpus que je viens de résumer, la moitié (20) se sont réalisées au moins partiellement ou sous une forme légèrement différente. Parmi elles, seulement huit ont trouvés un écho concret dans les trois ou quatre mois qui suivirent ma collecte (c'est-à-dire moins un quart de l'ensemble du corpus ; et parmi elles,

cinq se sont avérées exactes¹²), les douze autres ont été partiellement confirmées que bien plus tard. La plupart d'entre elles relèvent du tiers qui représente les rumeurs relatives aux manœuvres politiques (dont toutes celles relatives aux affaires en Somalie). Ces répartitions sont à prendre avec le plus de précaution possible. D'une part, la période de collecte et le nombre de rumeurs sont largement insuffisants pour tirer des statistiques plus complexes et plus fiables. D'autre part, ces valeurs ne sont certainement pas applicables à une autre période ; les sujets de préoccupation sont en effet très changeants et cette contingence peut certainement avoir un impact sur le degré de fiabilité des rumeurs qui circulent. Cependant, bon nombre de sujet sont récurrents comme celles relatives aux futures pénuries, à l'augmentation des prix, à la démobilisation ou encore aux mesures répressives imminentes. La politique internationale est aussi rarement mise de côté et reste donc un moyen récurrent d'explication des phénomènes locaux ou régionaux à venir. Il suffit de penser à ce titre à l'importance qu'ont les informations (rumeurs comprises) relatives aux tensions constantes entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ainsi qu'aux relations houleuses que le gouvernement entretient avec l'Union Africaine, les Etats-Unis et l'ONU ou encore aux relations amicales que le Président entretient avec le colonel Khadafi, largement considéré comme un dément (*šlu*) en Érythrée aussi.

Bien que mon intérêt pour les affaires relatives à l'État ait pu infléchir et biaiser cette collecte de rumeurs, j'avance qu'une large partie de celles qui circulent à Asmara ont directement trait aux agissements du gouvernement et à ses institutions, à la situation vécue par les *agälglot* au service national et à ceux qui désertent. Toutefois, bien d'autres individus non-assujettis au service ont eux aussi tout intérêt à tenter de déceler et de prévoir ce qui influencera le cours futur de leur vie quotidienne. De l'ensemble de ces rumeurs, j'aimerais souligner encore quelques points importants qui se relie à d'autres parties de mon analyse. Premièrement, les rumeurs ont un rapport complexe et ambigu au temps. D'une part, elles n'informent jamais précisément quand se produira l'évènement qu'elles prévoient et contribuent donc de manière significative à accentuer ou à produire toutes sortes d'insécurités et d'incertitudes. Mais d'autre part, il existe également certaine périodicité largement reconnue auxquels sont souvent liés des évènements prévus par certaines rumeurs. De manière un peu similaire à la rumeur qui avance la recrudescence des rafles lorsque le Président est en déplacement, ces représentations temporelles tentent de prédire la réalisation des évènements colportés par des rumeurs grâce à la croyance (toutefois souvent bien relative) en certaines régularités. En ce sens, il est entendu que le passage à la nouvelle année civile est un moment particulièrement propice à la concrétisation d'incidents prévus par les rumeurs ou d'évènements annoncés par d'autres canaux d'informations, comme la radio, mais qui sont également restés imprécis

12. Il s'agit de celles relatives au changement de juridiction du tribunal spécial, à la diminution des rafles, à la libération des ingénieurs, à la nomination du nouveau Ministre des affaires étrangères et à l'arrêt de la production industrielle de bière.

sur leur date de réalisation¹³. En revanche, rien de tel en ce qui concerne le nouvel an orthodoxe (11 septembre) ou d'autres célébrations religieuses autant chrétiennes que musulmanes. Le début de l'année civil est donc attendu à la fois avec inquiétude et espoir¹⁴. Comme me l'explique Girmay, dans tous les cas, il y a des surprises :

« L'an dernier [2005] une rumeur prétendait qu'au début de l'année [2006] tous les hommes d'affaires [ou commerçant, *nägado*] retrouveraient leurs licences importations mais la vérité fut qu'on se retrouva tous [les *ṣgälglot* au service national civil] à Sawa pour soi-disant se faire ré-enregistrer. »

(Girmay, Asmara, août 2006)

Les rumeurs amplifient donc les phénomènes d'anticipation que j'ai déjà évoqué. Elles intensifient en effet, autant les mouvements d'espoir que les moments d'abattement. Les unes distillent du rêve, toujours associé à un volte-face libérale ; tandis que les autres se présentent comme des épées de Damoclès au-dessus de la population. Elles participent ainsi le plus souvent à une construction sociale de la déception et contribuent à provoquer ces oscillations émotionnelles que Michael Taussig regroupe sous le terme de « sismologie » (un terme qu'il reprend de Roland Barthes) ou lorsqu'il parle de « système nerveux » (1992: 1-10 ; 18). A ce titre, l'ambivalence des rumeurs trouve encore une autre manière de se décliner. Les unes anticipent contre les silences de l'État, alors que les autres sont le produit de l'État lui-même. Cette dernière représentation *emic* exprime alors l'idée que l'État poursuit délibérément une politique de déstabilisation en diffusant certaines rumeurs. Produites par l'État pour nuire et déstabiliser, ces rumeurs sont l'œuvre d'une obscure institution pré-étatique : *Bado Sälästä*, autrement dit « zéro trois » ; nom de la branche de l'EPLF en charge de l'information et de la propagande et donc sorte de proto-Ministère de l'information. *Bado Sälästä* représente un entre-deux à la fois formel et informel qui regroupe sous sa houlette un ensemble varié de canaux d'informations : l'institution s'adonne autant à la rumeur qu'à la propagande et l'information journalistique de masse¹⁵. Ces rumeurs sont déclarées être issues de *Bado Sälästä* une fois seulement que leur contenu aura été infirmé, parce que contredites par les événements ou parce qu'elles restent trop longtemps sans accroche à la réalité concrète. Ces rumeurs s'avéreront donc toujours fausses parce qu'elles ont été fabriquées. Et c'est bien cela dans le raisonnement de mes interlocuteurs qui détermine la spécificité de ces rumeurs et qui permet de dire qu'elles sont le fruit pernicieux de l'État. En suivant toujours le fil de cette représentation *emic*, ces rumeurs sont vues toujours *a posteriori* comme un

13. D'autres périodes de l'année sont parfois mentionnées, mais dans une moindre mesure : il s'agit de périodes associées à certaines célébrations nationales (fête de l'indépendance, commémoration du début de la lutte armée, etc.).

14. Quand bien même ces premiers événements de l'année pourraient bien être associés à *lädät* (noël orthodoxe, le 7 janvier) et *ṡmqät* (épiphanie célébrée le 19 janvier).

15. Ce nom est en effet également utilisé pour désigner l'actuel Ministère de l'information autrement appelé *ministri zena* en tigrinya.

instrument ou une technique de pouvoir. Parce que leur existence reconnue vient ainsi semer le trouble et le doute dans le marché informel et solidaire des « bons » tuyaux, ces rumeurs peuvent être considérées comme des mesures de sabotage. C'est en ce sens qu'il faut comprendre la rumeur qui s'était diffusée parmi les étudiants détenus à Wia en 2001 et qui avaient signés la fin du mouvement contestataire étudiant. Mais l'existence de ce genre de rumeur dépasse l'unique expérience concentrationnaire. La technique est largement répandue selon mes interlocuteurs. Sont également des fabrications de l'État, toutes les rumeurs qui, comme celle qui prévoit enfin de « vraies » démobilisations, déclenchent l'espoir mais qui ne se réalisent finalement pas. La rumeur n'a donc pas qu'un rôle positif, utile et éclairant les zones d'ombre de l'État et de ce qui est considéré comme ses intentions. La rumeur est aussi potentiellement une arme de l'État contre laquelle il faut se défendre. Pour mes interlocuteurs, le gouvernement joue donc une sorte de double jeu sur le front d'une guerre de l'information. D'une part, il userait du silence pour dissimuler ce qu'il est en train de faire et provoquerait ainsi des incertitudes et des appréhensions par le silence qu'il garde ; et d'autre part, mais avec la même intention de nuire et de déstabiliser, il contribuerait à diffuser de fausses rumeurs. Sans vouloir me prononcer sur la valeur de vérité d'une telle représentation complexe et ambiguë, il est possible d'avancer que plus les pratiques de l'État sont jouées et incorporées dans les pratiques quotidiennes des acteurs ne se considérant pas comme agents de l'État (ici, la diffusion des rumeurs), plus l'État en tant que catégorie ou en tant que réalité institutionnelle est conçu, perçu et vécu comme une réalité détachée de l'individu et étrangère à ses actes.

Comment désormais pouvoir démasquer celui qui joue avec et instrumentalise les simulacres colportés par les rumeurs ? N'est-ce pas à la fois l'État et les nombreux diffuseurs « innocent » de la rumeur fabriquée ? Qui précède l'autre, qui invente l'autre ? L'idée de rumeurs fabriquées, de mensonges délibérés ou d'autres informations ambiguës et incertaines rendent confuse la détermination de ce qui tient comme réel. Comme Monique Sélim l'a écrit récemment : « La violence [d'État] pénètre en effet de fond en comble l'intériorité des sujets, semant des formes de peurs toujours spécifiques qui d'une certaine façon structurent une partie de leurs comportements individuels et collectifs. Mais la terreur politique déstabilise aussi profondément les individus et les groupes, amplifiant les phantasmes et introduisant des zones de confusion entre l'imaginaire et le réel. » (2009: 477). Dans un article relatif à la violence de l'État indonésien en Irian Jaya et aux rumeurs qui l'entourent, Stuart Kirsch écrit de manière similaire : « These accounts [rumeurs] express local concerns about political violence by transforming what is always present, although often unseen, into tangible form through language. Through rumour people both concretely experience the threat of political violence and express their concerns about it. Yet these rumours may also be exploited by the state, exacerbating

local fears. The resulting narratives have a property that is worth noting in advance: even though they constitute a reaction to terror, they may also generate or amplify it in their wake. »(2002: 57). Ce double jeu de la rumeur, à la fois utile et nuisible, c'est-à-dire son ambiguïté fondamentale a été remarquée également dans d'autres contextes sociaux et historiques par Ann Stoler (1992: 182), Veena Das (1997: 120) et Jonathan Spencer (2000: 122). La rumeur traverse de part en part le corps social en reliant autant intimement que virtuellement les actes secrets des fonctionnaires avec ceux des citoyens qui s'agitent en dessous de la colline de *sātsārat*, piédestal du Ministère de l'information et de son antenne démesurée. Le silence des autorités ou celui de tel ou tel fonctionnaire n'aurait-il pas alors la même amplitude, parfois nuisible, d'autre fois utile, au même titre que l'omerta entre voisins ou entre amis ? Les cinq exemples présentés dans la section suivante permettront peut être de voir un peu plus clair dans ce nouveau brouillage prometteur.

La construction de l'indifférence bureaucratique

Jusqu'à présent, l'ignorance relative aux institutions étatiques et à leur fonctionnement est une source d'insécurité pour mes interlocuteurs. J'ai présenté de nombreuses formes sous lesquelles elle se manifeste ; ignorances des autorités, ignorances des *agālgot*. Leurs constructions n'impliquent jamais qu'un seul acteur. Bien au contraire, mon analyse relève qu'elles impliquent toujours une multitude de processus et d'acteurs. C'est pour ces raisons que j'ai parlé d'une construction sociale de l'ignorance. L'évitement tout comme la dissimulation des intentions de mes interlocuteurs (comme celle de s'évader) ou de leurs opinions sont alors le moyen dont ils se servent pour se protéger – c'est-à-dire pour anticiper un risque – de l'État, des fonctionnaires ou voire même de leurs proches. Ainsi, sur le modèle de la réaction en chaîne, l'insécurité ressentie par mes interlocuteurs, construite sur les silences des autorités, provoque d'autres silences et d'autres ignorances.

Lorsque le manque de savoir est délibéré, qu'il s'agit d'un refus de savoir, l'ignorance se mue alors en indifférence. Si Massoud ne crie pas sur les toits qu'il est un *koblali*, il sait toutefois que nombreux sont ceux qui s'en doutent dans son village natal. Toutefois, il sait également qu'il peut bénéficier d'une certaine *omerta* lui permettant de rendre visite à ses parents de temps à autre. En ce sens et dans ce contexte précis, Massoud profite ainsi d'une certaine indifférence à son égard. C'est le cas aussi pour Isaak qui peut compter sur la discrétion de ses amis et de ses parents. En leur dissimulant des informations qu'il juge sensible, il estime avoir induit en eux une forme d'indifférence à propos de son lieu de

résidence. Ainsi, le silence, l'ignorance et l'indifférence peuvent aussi bien avoir des vertus positives qu'être des moyens efficaces de protection. A plusieurs occasions, je fus même surpris par le désir d'ignorance que des proches manifestaient à l'égard de ceux que je considérais comme leurs pairs. Ils souhaitaient par exemple ne rien savoir sur tel ou tel *ṣāḡlglot* avec qui je m'étais lié. De ce fait, j'entendais souvent des « Mieux ne vaut pas savoir » concernant aussi bien des individus que des événements.

L'indifférence est parfois aussi une vertu bureaucratique. Cultivée par certaines institutions étatiques, elle a déjà été surprise en flagrant délit sous la forme d'une certaine tolérance à l'égard des femmes déserteurs, ainsi que dans les propos de Tsehay au sujet de sa fille Saba. Elle ouvre ainsi des espaces de liberté en permettant des marges de manœuvre pour certains *ṣāḡlglot*. Les limites du contrôle ne sont pas seulement déterminées par les dysfonctionnements mais elles sont également personnellement et intentionnellement fixées. A ce titre, certains débusquent les traces de cette indifférence bureaucratique, au sein des administrations locales, au sujet du recensement et des coupons de rationnement des familles ou encore lorsque certains découvrent qu'ils auraient très bien pu ne pas désigner de garant aux autorités. De ces quelques cas d'indifférences, j'aimerais ajouter d'autres illustrations de ce type de silence induit par différentes autorités. En dépistant d'autres manifestations de leurs indifférences, j'ai pu enquêter plus à fond sur les formes protectrices de certains silences entre fonctionnaires et *ṣāḡlglot*. A ce titre, Semere est notre premier guide.

Il est assigné dans un ministère à Asmara et il souhaite rendre visite à son frère Tesfaldet à Sawa. Ce dernier effectue sa dernière année de lycée en parallèle à son école de recrue. Il a de la peine à se concentrer et ses résultats scolaires s'en ressentent mettant ainsi en danger sa future assignation au service civil. Semere a l'intention de passer quelques jours avec son frère pour lui redonner confiance et le remotiver. Depuis la mi-décembre, les administrations locales (*mmḥdar kābabi*) ont annoncé que les familles des nouvelles recrues peuvent se rendre à Sawa pour leur rendre visite. Pour ceux comme Semere au service national, cela implique d'obtenir une autorisation du *kābabi* (*dāḡāf wārāqṭ*, lettre de recommandation) pour décrocher un laissez-passer spécial de son Ministère et se rendre à Sawa pour quelques jours. Pour faciliter sa requête, Semere fait appel à l'une de ses parentes, juge et ancienne combattante connaissant bien l'administratrice du *kābabi*, où il est enregistré, et pouvant appuyer sa demande. Or, ce petit coup de pouce s'avère être une mauvaise manœuvre.

« Je voulais simplement emprunter un raccourci [*ḥatsir māḡādī*]. Lorsque mon aide [*ḥaḡasīf*] demanda au *kābabi* la lettre pour aller à Sawa voir mon frère et qu'elle raconta un peu mon histoire, comment ma mère décéda et que j'étais le seul à être responsable

de mon frère, l'administratrice me reconnu immédiatement. »

(Semere, messagerie instantanée, mai 2007)

Elle découvre que Semere n'est autre que le frère de Tesfaldet à qui elle a rendu visite au printemps dernier. En tant que présidente de l'association des parents d'élèves de l'école où sa fille et Tesfaldet étudiaient avant d'être envoyés à Sawa, elle était venu lui présenter ses condoléances lorsqu'elle apprit le décès de sa mère. Du même coup, elle avait pu se rendre compte qu'ils ne résidaient plus dans le quartier sous son autorité. Pour éviter d'inutiles tracasseries bureaucratiques, les deux frères avaient décidé de ne pas transférer leur dossier de leur ancien *kābabi*. En présentant la situation des deux orphelins, la juge avait rendu la mère à l'administratrice qui découvrait ainsi que les deux frères n'avaient toujours pas transféré leurs dossiers à leur nouvelle administration locale et refusa de rédiger une lettre de soutien pour que Semere se rende à Sawa. Cela dépassait son autorité avait-elle dit à son amie :

« Elle lui dit que malgré sa sympathie pour nous, elle ne pouvait contrevenir à la loi parce qu'elle savait que nous ne vivions plus à Gedjeret. Elle ajouta que nous ne pouvions plus rien demander à son *qābāle* [autre nom pour les administrations locales (*mmādar kābabi*) avant l'indépendance]. »

(Semere, messagerie instantanée, mai 2007)

Ce faisant, Semere ne perdit pas seulement son ticket pour rendre visite à son frère, mais également dans l'impossibilité de changer son enregistrement sous peine de perdre son logement, il n'osa désormais plus réclamer d'autres services à son ancien *kābabi*. Maigre récompense, il put toutefois se rendre à Sawa quelques semaines plus tard en bénéficiant d'une invitation spéciale émise par son Ministère en insistant auprès de son supérieur. La fin de non-recevoir que l'administratrice impose à Semere n'est pas à mettre sur le compte d'un contrôle bureaucratique tatillon. En effet, le *kābabi* n'a pas été pro-actif dans la détection de l'irrégularité. C'est par un chemin détourné, un lien social qui dépasse la relation administrative, et par une indiscretion qui aurait pu être évitée que l'administratrice s'en est rendu compte. La mesure qu'elle prend ne consiste finalement qu'à refuser un service administratif ponctuel et à avertir Semere qu'il ne pourra désormais plus rien lui réclamer. Peut-être par sympathie pour les deux frères orphelins ou tout simplement par indifférence, l'irrégularité mise à jour par l'administratrice n'est pas dénoncée plus loin. Or, elle ne peut ignorer que l'irrégularité implique nécessairement d'autres, relatives au droit des baux et à la taxation des revenus immobiliers qui produisent un manque à gagner pour l'État, imputable également au propriétaire du logement que Semere occupe. L'administratrice garde l'affaire sous silence et bride son zèle qui ne s'applique alors qu'à son autorité directe. Elle permet d'éviter à Semere des désagréments coûteux (amendes,

arriérés) qui l'obligerait de surcroît à trouver un nouveau logement ; deux difficultés considérables. Dans certains cas, les limites qui s'imposent à la bureaucratie permettent de restreindre le contrôle opéré sur les *ṣāḡlglot* et de leur procurer une certaine marge de manœuvre. Le manque de zèle des bureaucrates, ainsi que certaines limites structurales du contrôle, en sont les principales causes. Dans un cas, elles permettent de dissimuler ; dans d'autres, elles offrent l'opportunité de modifier à discrétion des données personnelles ou d'obtenir des services qui semblaient pourtant hors de portée comme dans les deux exemples qui suivent.

Mäsäret est assigné dans un Ministère à Asmara, mais il compte s'évader prochainement. Il vient d'obtenir une bourse d'étude aux États-Unis, et il a besoin d'obtenir le relevé original de ses notes obtenues pour son Bachelor (*official transcript*). Pour ce faire, il doit recevoir le feu vert de son ministère : une lettre (*dägäf wäräq*) à présenter au bureau des étudiants de la défunte Université d'Asmara. Bien entendu, réclamer une telle autorisation écrite à son supérieur, c'est lui indiquer tout simplement son imminente désertion. La pratique bureaucratique a été mise en place pour éviter que les étudiants s'échappent et puissent faire valoir à l'étranger leurs études suivies en Érythrée. Mäsäret doit donc dissimuler sa véritable intention en trouvant une raison valable et acceptable pour accéder au relevé de notes. Il avance alors qu'une erreur s'y est glissée (il a une copie sans valeur officielle) et qu'il doit demander une correction. Le fonctionnaire s'exécute et mentionne la raison donnée par l'*ṣāḡlglot* dans la lettre qu'il lui confie. Mäsäret se rend ensuite à l'Université. Il sait que là-bas, ils n'ont besoin que d'une lettre à en-tête et qu'ils ne lisent même pas l'autorisation. Quelques jours plus tard, mon ami a son relevé officiel entre les mains. La facilité avec laquelle il déjoue cette mesure de contrôle est déconcertante, mais pas exceptionnelle. Durant mon séjour, plusieurs *ṣāḡlglot* ont obtenus leur relevé officiel de cette manière. Force est de constater que si l'objectif de la pratique bureaucratique impliquant l'émission d'une lettre de soutien par un ministère est de contrôler et de limiter la fuite des cerveaux, la mise en application d'une telle mesure est bien loin de répondre à son mandat. Pourtant, tous les *ṣāḡlglot* que je connais continuent de présenter cette mesure comme un contrôle dissuasif que seuls certains osent braver. Il faut avoir une bonne relation avec son supérieur pour faciliter la supercherie affirment d'autres. Je crois plutôt que tout cela n'est rien de moins qu'un jeu de dupe. Comme pour le personnel de l'Université qui n'attend finalement qu'une lettre à en-tête pour s'exécuter, sans aucune autre forme de procès, le fonctionnaire du Ministère n'attend que de son collaborateur qu'il lui donne une bonne raison pour se dissimuler au cas où l'on viendrait l'accuser d'avoir laissé s'enfuir son ancien collaborateur. De la mesure de contrôle des *ṣāḡlglot*, nous sommes en quelques sortes passés à une pure et simple mesure de protection des fonctionnaires. Ces derniers ont la plupart du temps, ni l'envie de faire du zèle, ni le besoin pressant de vouloir nuire à leur futur ancien collaborateur. De la mesure de contrôle, il ne

reste en effet plus que le nom. Le *dägäf wäräq̄t* n'est alors plus que la preuve écrite d'une bonne foi bureaucratique dévitalisée de ses éventuelles responsabilités. De son côté, l'Université d'Asmara n'a certainement pas non plus beaucoup d'intérêts à limiter plus qu'outre mesure l'émission de ses certifications vers l'étranger autrement que pour se protéger d'éventuelles accusations de laxisme, et ce, à plus forte raison, depuis son démantèlement.

Girmay aussi pense quitter le pays. Lui a en revanche besoin d'un certificat de naissance pour pouvoir réclamer un passeport à l'ambassade érythréenne au Soudan. Pour cela, il lui faut obtenir en premier lieu un *dägäf wäräkāt* de son administration locale (*mm̄dar kābabi*) à présenter au *bet š̄fāt kbri mǎzgāb* d'Asmara (litt.: bureau des enregistrements. Bureau du recensement de la population). Girmay s'y présente accompagné de trois femmes, dont sa mère, qui attestent de la véracité des informations qu'il remplit sur un formulaire. Les témoins doivent être âgés de plus de quarante ans et doivent être des proches, même si personne semble pouvoir le vérifier. Girmay s'empresse d'ajouter : « Tu vois comment cette bureaucratie est efficace! Tu peux leur donner n'importe quelle date de naissance » (Asmara, novembre 2006). Les deux femmes qui l'accompagnent sont des voisines que sa mère et lui connaissent depuis peu. Le seul contrôle qui est effectué consiste à vérifier, dans la nouvelle base de données de la population, si le requérant d'un certificat de naissance n'y est pas déjà enregistré. Le formulaire est accompagné de cinq autres déclarations et d'une copie des coupons de rationnement sur lesquels doit se trouver le nom du requérant et le numéro de sa carte d'identité. Le bureau ne vérifie donc pas directement les informations du formulaire avec celles qui se trouvent sur les cartes d'identité. Or, le nom et la date de naissance y sont inscrits. Par conséquent, utiliser des témoins au lieu de faire valoir un certificat de baptême lui permet d'infléchir légèrement l'orthographe de son nom et la date de sa naissance. « C'était pour moi encore possible de faire cela car je n'étais pas enregistré dans la base de données, mais dorénavant je ne pourrai plus rien changer. » répondit-il alors que je lui demandais la raison qui l'avait poussé à réviser ses données personnelles. L'authentification que la démarche administrative implique, et qui reste entièrement fondée sur la confiance en la parole de témoins, ne permet donc pas d'assurer l'objectif implicitement de produire des informations fiables. Elle laisse donc à Girmay une certaine latitude, dont la finalité m'échappe.

Le silence des bureaucrates peut prendre toutefois d'autres formes que l'indifférence. En voici une dernière. Senait a abandonné son assignation début 2005. Elle était enseignante dans un bourg de la région Däbub. Elle avait été démobilisée une année auparavant. Toutefois, elle avait quand même dû continuer à servir. Elle savait qu'elle n'avait que très peu de chance d'être réellement démobilisée à moins de se marier. Comme cette

perspective ne l'enchantait guère, elle avait décidé de prendre le risque de ne plus se rendre à l'école où elle enseignait. Quand je l'ai rencontrée, elle vivait tranquillement chez ses parents dans un faubourg d'Asmara. Elle trouvait du travail auprès de diverses organisations étrangères encore en fonction dans le pays. Avec sa carte de démobilisation, elle ne craignait pas les checkpoints et pouvait se déplacer librement. Cependant, ses activités professionnelles restaient illégales aux vues du droit étatique. Malgré tout, Senait ne se faisait aucun souci et je m'en étonnais jusqu'au jour où elle m'expliquait les raisons de son assurance :

« Aucun doute maintenant que le directeur de l'école où je travaillais a reporté mon absence au responsable régional du Ministère mais cela a déjà pris quelques mois. Ce qui est sûr, c'est que le responsable régional n'a pas encore transmis l'information de ma défection au Ministère de l'éducation [à Asmara]. C'est comme pour les salaires, la branche régionale laisse faire, même si le directeur de l'école réclame un remplaçant, cela prend du temps. »

(Senait, Asmara, décembre 2006)

Les salaires des enseignants démobilisés suivent la voie hiérarchique suivante : ministère, bureau régional, directeur de l'établissement, enseignant. A demi-mots, Senait m'explique que le responsable régional prendra tout son temps pour la dénoncer plus haut. Entre-temps, il touchera son salaire (1200 Nakfa) qu'il partagera peut-être avec l'ancien directeur de mon interlocutrice. Le contrôle des *agälglot* est cette fois limité par des intérêts personnels évidents. Plus haut encore, les fonctionnaires n'ont aucun avantage à tirer d'une dénonciation transmise à la police militaire. Seule, peut-être, une nouvelle demande d'effectif les poussera à lister les déserteurs et cela prendra encore du temps. Ces derniers ne passeront alors pas moins de six mois en détention avant d'être réassignés par le Ministère de la défense ; sans aucune garantie pour le ministère que Senait et les autres enseignants soient réassignés chez eux. Le manque patent de moyens de contrôle des démobilisés-assignés est ainsi la conséquence d'un silence et d'une inaction délibérée de leurs supérieurs qui, soit peuvent en tirer profit, soit n'ont apparemment aucune raison de faire du zèle.

A l'indifférence due au désintérêt ou au manque de zèle s'ajoute donc d'autres raisons qui contribuent à protéger certains *agälglot*. La sympathie et la solidarité peuvent parfois être de la partie et participer aux silences bureaucratiques que je viens de présenter succinctement. De plus, la protection fournie par ces silences ne s'adresse pas uniquement aux usagers des institutions étatiques. Elle concerne également les fonctionnaires qui pensent pouvoir dissimuler efficacement leurs responsabilités à leurs supérieurs. En ce sens, il est possible d'affirmer, à partir de ces exemples, qu'il existe au

sein de la bureaucratie de l'État érythréen de multiples manières de construire socialement de l'indifférence. Cette gestion sociale indirectement et implicitement négociée du savoir bureaucratique participe clairement aux limites du contrôle relatif aux *agälglot*. De cette façon, elle incorpore ce qui a été défini précédemment comme une vaste et complexe économie du silence. On l'aura compris, la confrontation entre les bureaucrates et leurs clients n'est donc pas toujours aussi négative et oppressante pour ces derniers que ce que Michael Herzfeld veut reconnaître sans concession dans son ouvrage sur le sujet (1993), et ce, même en Érythrée. « La production sociale de l'indifférence » (*ibid.*) n'est en effet pas toujours et nécessairement négative. Pour reprendre à mon compte ses propres expressions (*ibid.*: 62) mais dans un sens tout à fait opposé, ce qui apparaît dans les derniers cas que j'ai présentés pourraient tout à fait correspondre à des réponses bureaucratiques qui ne produisent rien de moins que du désordre symbolique sur l'autel du nationalisme absurde des élites politiques. Contrairement à ce que Michael Herzfeld avance, le nationalisme n'est pas nécessairement la religion des bureaucrates érythréens. (*ibid.*: 53)

Ce chapitre a traité de diverses formes et configurations que peut prendre le silence au sein de relations bureaucratiques. Toutefois, le terme silence est devenu un peu trop étroit pour embrasser la variété des pratiques. L'omission, la discrétion, l'*omerta*, la dissimulation ou encore l'indifférence ou l'inaction partagent certes quelque chose en commun, mais chacune d'elles à aussi ses particularités et ses raisons. Vouloir donc tout regrouper sous l'étiquette du silence ou du mutisme ne rend pas justice à cette complexité évoquée comme une économie plutôt que comme une culture¹⁶. Elle détermine en partie les échanges sociaux entre individus, de part et d'autre de l'État et de la société, et infléchit même des relations beaucoup plus intimes que celles qui existent entre un bureaucrate et son client. Elle a valeur de système, parce qu'elle induit autant des effets dérivés qu'elle organise ses répercussions, sa capillarité et sa propre diversité interne. En effet, elle diversifie les formes et les manifestations de « silences », elle en dirige la reproduction en cascade, tout comme elle les articule avec certaines formes de communications, d'émotion en reconfigurant les liens sociaux de solidarité ou d'inimitié de ceux qui se trouvent en tant qu'acteur dans son filet. Elle peut aussi avoir trait à de nombreux « objets » : informations bien sûr, mais aussi relations sociales, processus politique de déstabilisation ou encore protection. Par ailleurs, cette économie n'est pas nécessairement intentionnelle. Une rétention d'information officielle n'est pas forcément induite par une volonté délibérée des fonctionnaires de dissimuler quelque chose ou de mettre en scène leur pouvoir. Il peut s'agir tout simplement d'un blocage produit involontairement par la confusion des bureaucrates qui envahit l'intervalle entre l'annonce

16. Par « économie », j'entends ici une définition étymologique dénuée d'inflexion normative : le (bon) fonctionnement complexe et dynamique de différents éléments reliés entre eux (« les affaires domestiques » entendu dans le concept grec de *oikonomia*). (cf. Mondzain 1996: 33-35).

générique d'un changement soudain de régulations et la mise en application et l'adaptation concrète de ces nouvelles règles.

10. Itinéraires bureaucratiques incertains

Ras-la-bombonne

Les trois chapitres qui précèdent celui-ci mettent en lumière une multitude d'éléments qui constituent les modalités et les logiques de l'incertitude et de l'insécurité produites par l'État érythréen et ce, autant pour des pratiques de surveillance et de répressions militaires qu'à l'occasion de procédures plus « civiles ». Sans l'ombre d'un doute, l'État est autoritaire et prédateur, ses mesures sont volatiles et souvent peu intelligibles. En poursuivant l'analyse de différents processus bureaucratiques, le dernier chapitre de cette partie a deux objectifs : il s'agit, d'une part, de continuer l'analyse des vécus de ces procédures afin d'en dégager les logiques pratiques et représentationnelles qui sont mises en œuvre par mes interlocuteurs. D'autre part, il s'agit de dégager de nouveaux éléments du fonctionnement bureaucratique de l'État érythréen et d'en évaluer le caractère despotique. Je commence toutefois l'immersion dans ce que j'appelle des itinéraires bureaucratiques à partir de deux expériences personnelles.

C'est dans un état proche de la crise de nerfs que peu à peu émergea l'idée d'itinéraires bureaucratiques incertains que je développe plus en détail par la suite. Le cauchemar bureaucratique dans lequel je plongeai tête baissée en me rendant un jour à l'Université d'Asmara a trait à une simple bombonne de gaz. La pénurie de gaz avait remplacé celle de l'électricité qui venait heureusement de se terminer. En réalité, le gaz à usage domestique manquait cruellement depuis des mois sur l'ensemble du territoire érythréen. J'avais pourtant entendu que l'Université devait prochainement distribuer des bombonnes, mais à son *staff* étranger uniquement¹.

1. Ce genre de distribution directe n'est pas le seul fait de l'Université. De temps en temps, les membres de ministères ou d'autres institutions étatiques ont le privilège d'un ravitaillement qui leur est réservé. C'est l'une des sources d'approvisionnement mais elle n'est pas régulière.

Je pourrais m'étaler longuement sur cet exemple paradigmatique de microphysique du désordre bureaucratique, puisque j'obtins ladite bombonne après un peu moins de deux mois de rebondissements. Plutôt que de parler d'une métaphysique du désordre comme John et Jean Comaroff l'ont fait (2009: 55), je préfère au contraire parler de microphysique au sujet de ces itinéraires, car la confusion fleurit dans le détail, dans une chaîne de petits gestes, de petites craintes et de petits malentendus à première vue insignifiants et presque invisibles. Dans ce désordre qui prolifère, tant l'observateur que l'acteur impliqué directement ne peut plus espérer mettre en évidence les causes premières qui président au chaos. La chaîne brouille ses propres pistes. Les enchaînements et les rebondissements se mélangent lorsque justement, au beau milieu de l'aporie, on s'évertue à se figurer les causes nécessaires et les mécanismes invisibles qui se sont tissés ou qui se sont défaits entre les bureaux dans lesquels on erre.

L'itinéraire débute mal. Je percute le sombre Dr Z., président de la commission de la recherche de l'Université et éminence incontournable pour obtenir un laissez-passer. Il me refuse ce service qu'il m'avait pourtant offert plusieurs fois auparavant et m'envoie au Ministère du tourisme. Je sais pertinemment que le Ministère en question se fiche bien de ce que je fais en Érythrée. C'est à l'Université de faire les démarches, pas la peine d'aller essuyer un refus interloqué de l'autre côté de la ville. Face à cette première aporie, je me rabats sur le gaz et pour ce faire, je me présente au secrétariat de l'office du personnel où l'accueil est nettement plus chaleureux. Oui, il y a bel et bien du gaz qui sera distribué. Voilà de quoi se reconforter quelques minutes en méditant sur le réalisme des rumeurs mais cela ne pouvait pas se présenter aussi facilement. La secrétaire m'annonce qu'il n'y aura que douze bombonnes pour les vingt-trois personnes qui se sont déjà inscrites. L'itinéraire devient incertain en même temps qu'il devient bureaucratique. Il y aura un tirage au sort demain. Je dois m'inscrire sur la liste. Du reste, Roberta, ma compagne, a aussi le droit de s'inscrire en tant que membre du staff étranger, non ? La secrétaire tente un instant de me contredire sachant que Roberta est en congé mais finalement, j'arrive à doubler mes chances pour le tirage du lendemain. Ce 9 octobre, j'écris dans mon journal de terrain : « J'avais pensé à huit versions possibles en marchant jusqu'à l'Université : trop tard, pas le droit, fausse rumeur, lettre de soutien du département, etc., MAIS PAS un tirage au sort !!! ». C'est de bonne guerre... et j'arrive confiant le lendemain matin. Trop confiant en réalité, puisque j'attends toute la matinée pour me faire dire finalement que le tirage est reporté au lendemain. Abiel, le chef du personnel qui doit être présent, ne viendra pas l'après-midi. Même topo le lendemain, mais cette fois je me suis organisé pour travailler au lieu de poireauter. Matinée riche puisqu'au détour d'un bavardage, la secrétaire m'apprend que c'est Abiel qui signe désormais les demandes de laissez-passer et cela, depuis que l'Université est sous la tutelle de l'EIT de May Nehfi (techniquement depuis donc plus de deux mois). Dr Z. a donc préféré m'envoyer au Ministère du tourisme

que de m'indiquer le changement de responsabilité dont il a fait les frais. La matinée du 12 octobre sera la bonne, Abiel est enfin arrivé. Il a mon formulaire pour le laissez-passer dans les mains, et du coup il me demande de tirer les noms des dix personnes qui auront droit au gaz. Deux bouteilles se sont perdues en chemin, rien d'extraordinaire. Ce qui est plutôt hors du commun, c'est la poisse que j'ai ce matin-là : mon innocente main n'a pas réussi à choisir le bon bout de papier. La secrétaire compatit.

Je repasse quatre jours plus tard dans son bureau pour le laissez-passer. Il est là, tout prêt, mais Abiel s'est malheureusement trompé sur la destination et tout est à refaire². Je suis dépité, car cela implique de me mettre à sa recherche durant deux jours au moins. Coup de théâtre : la secrétaire brandit une lettre que je dois présenter au bureau de la *Corporation Nädadi Ertra* (CNE) et qui me donne le droit, malgré tout, d'obtenir une bombonne de gaz, je ne sais pas trop comment. Je m'y rends le lendemain. Le bureau se trouve dans un gros immeuble de l'artère principale de la ville, *Godäna ħarnet*. Devant moi, un commis du Ministère de l'information réclame une livraison pour ses collègues. La lettre du Ministre en personne est lue avec attention, mais elle sera rejetée et il repartira bredouille. La Corporation est l'unique instance en charge de l'importation du gaz en Érythrée. Inutile de spécifier qu'elle est sous la tutelle du Parti. Je tends la lettre de l'Université à la femme qui se trouve au guichet central et unique de ce bureau. Silence, lecture, hésitation. Elle se lève et disparaît un instant dans un bureau adjacent. A son retour, elle dépose ma lettre de soutien dans un bac, puis me dit de repasser plus tard, car pour l'instant il n'y a plus de gaz. Plus tard, c'est quand ? Peut-être la semaine prochaine, me répond-elle. Si tout se passe bien cette fois, mon laissez-passer sera valable pour la fin de la semaine et pour la suivante. Je ne peux pas changer les dates, à moins de refaire une fois encore une nouvelle demande.

Je rentre à Asmara le 3 novembre. Il paraît que depuis mardi (31 octobre), c'est le branle-bas de combat. Tout le monde a vu les camions remplis de bombonnes remonter de Massawa. Les dépôts situés dans les quartiers vont être enfin ravitaillés. Les gens ont déjà commencé à faire la queue dans quelques parties de la ville. Ils avaient déjà dû la faire pour déposer leur bombonne vide, seul gage pour pouvoir avoir le droit d'en avoir une nouvelle quelques semaines plus tard. Je me rends immédiatement au CNE. Derrière son bureau, la même femme qui avait accepté la lettre s'étonne de ma présence et est surprise que l'Université s'adresse à eux. Ils n'ont pas de bombonnes, il faut plutôt que je me rende dans un dépôt. Elle me rend la lettre. Il me faudra alors un peu plus de deux semaines pour obtenir finalement ladite bombonne qu'on me promettait un mois et demi auparavant. A la suite du camouflet de la CNE, je décide de retourner d'abord à l'Université pour avoir des explications et m'éviter de perdre davantage de temps en allant

2. Dans mon cas, la demande de laissez-passer est envoyée par l'office du personnel au recteur suppléant qui approuve et fait suivre à « la sécurité » (*šitti* ou officiellement *hagārawi dāḥnāṭ*).

frapper aux mauvaises portes. La secrétaire est consternée, elle ne comprend pas et décide de prendre le téléphone. Résultat de l'enquête, ce n'est pas au CNE que je devais aller, mais à NATNA, le distributeur national situé tout près de chez moi, aux mains d'un consul honoraire du Japon. Bien entendu, à NATNA ils ne comprennent pas pourquoi je suis ici avec une lettre adressée à la CNE ; j'explique mes entrevues avec la CNE et les téléphones de la secrétaire... on me dit de repasser l'après-midi pour avoir le verdict. Le bureau est fermé. Le lendemain, personne n'est au courant de ma demande. J'apprends alors par un fonctionnaire qui jusqu'ici se dissimulait dans le bureau d'à côté, que le gaz que je réclame n'est pas à eux, mais à la CNE et que cela implique que j'attende un peu. Je n'y comprends plus rien, mais je décide de suivre son conseil : il faut de toute façon que je dépose ma bombonne vide dans leur dépôt avec un petit mot de sa part que je n'arrive pas à déchiffrer, il s'agit simplement d'un sigle. Je fais alors une demi-journée de queue pour un rendez-vous prévu à la fin de la semaine suivante. J'apprends plus tard que c'est un jour de congé. C'est finalement le 21 novembre que j'arrive à acquérir ma bombonne ; sept semaines après l'annonce d'une imminente distribution de gaz à l'Université.

Ce que je viens de décrire n'est rien d'autre qu'un récit parmi une infinité d'autres qui s'échangent en Érythrée, et comme partout ailleurs, au sujet de la bureaucratie. Je veux premièrement signaler à quel point l'intelligibilité d'un itinéraire bureaucratique peut rester limitée pour son usager. Mes capacités d'avoir accès d'une manière ou d'une autre à ce qui se passe en coulisse sont largement insuffisantes et je reste *a fortiori* dans l'impossibilité de discerner à partir de l'expérience les logiques sous-jacentes de la lutte qui se joue pour accéder à cette ressource limitée qu'est le gaz à ce moment-là en Érythrée. Les causes premières de la confusion et des aller-retours peuvent être innombrables et bien peu clairs. S'il ne fait aucun doute que mes interlocuteurs érythréens ont bien plus d'expériences que moi pour saisir ce qui se trame derrière leurs itinéraires bureaucratiques, je crois cependant que comme dans mon cas, ils ne peuvent qu'avoir une connaissance fragmentaire de ce qui se joue « dans leur dos » ou au-dessus d'eux. La métaphore topographique de ce dépassement est exprimée généralement de la même manière qu'en français ou en anglais : il s'agit d'instructions venant « d'en haut » (*kab /aēli*). Il faut alors remarquer deux choses tout à fait différentes sur le plan analytique. D'une part, l'itinéraire est parsemé d'une chaîne de bureaucrates avec leurs pouvoirs. Ils peuvent autant retarder ou refuser d'octroyer un service que faciliter une démarche ou accorder une faveur. D'autre part, l'itinéraire est soumis à des facteurs qui dépassent largement leur pouvoir discrétionnaire : l'approvisionnement effectif en gaz, l'autorité reconnue d'une institution à l'autre, des limites hiérarchiques, des régulations internes, des malentendus entre institutions en sont quelques exemples.

Ces logiques tant interpersonnelles qu'institutionnelles ne cessent de rendre incertains l'issue et le déroulement des processus bureaucratiques en y incluant une infinité d'irrégularités, d'agencements *ad hoc*, ou de tactiques en réponse à l'existence limitée des ressources. En outre, ces « torsions » produisent alors à leur tour davantage de limitations et de contentions tant en aval qu'en amont d'où elles se manifestent. La responsabilité de ces dysfonctionnements et de ces changements de cap est donc largement dispersée sur l'ensemble d'un processus qui dépasse le simple itinéraire bureaucratique particulier. Dans le contexte érythéen, c'est alors bien plus l'indétermination des processus bureaucratiques qu'une situation complexe de pluralisme juridique, qui vient marquer la dissolution des responsabilités légales et bureaucratiques. Les imprévus et les apories qui surviennent lors d'un itinéraire bureaucratique obligent alors ceux qui en font les frais de revenir en arrière et à user d'autres canaux ou d'autres ressources. Mon itinéraire est donc simple au sens où je n'ai pas eu les ressources sociales suffisantes pour m'engager dans une autre démarche parallèle. Or, les situations d'indétermination conduisent les citoyens érythréens, volontairement ou non, à tracer ou à suivre simultanément différents itinéraires tous plus ou moins incertains. Par analogie, nous pouvons donc rapprocher la notion d'itinéraire bureaucratique incertain³ à celle d'itinéraire thérapeutique au pluriel, développée par l'anthropologie médicale pour décrire l'usage combiné de différents types de cures ou de médecines (cf. par exemple : Janzen 1995). Faire la cartographie de ces itinéraires permet de dégager de nouvelles perspectives sur l'expérience des incertitudes et des insécurités bureaucratiques.

Exit visa : apprendre l'itinéraire de sortie

Les itinéraires bureaucratiques incertains ne sont pas seulement l'apanage des usagers de l'administration, ils peuvent troubler également les bureaucrates. L'incertitude vécue par le bureaucrate se répercute alors sur la manière dont il délivre son service et rendra sans aucun doute confus l'itinéraire de son « client » ; terme usuel dans la littérature classique (Lipsky 1980) pour parler des usagers des bureaucraties d'interface (Olivier de Sardan 2004). Je veux discuter un peu plus en avant de la question de la responsabilité soulevée auparavant. Sans vouloir présumer des connaissances ethnographiques sur le fonctionnement de la bureaucratie érythréenne – ce travail est plutôt axé sur une analyse de celle-ci à partir du point de vue des usagers – il reste néanmoins possible de déduire un certain nombre de choses à partir des itinéraires vécus et décrits. L'incertitude des bureaucrates quant à la procédure à adopter n'explique pas à elle toute seule l'émergence d'itinéraires confus pour les clients. Entre-deux, se met en place un ensemble de pratiques

3. Je tiens à remercier Ellen Hertz qui m'a mis sur la voie de cette analyse lorsque j'étais sur le terrain.

de protection des bureaucrates qui sont progressivement impliqués dans le processus *ad hoc* qui se tisse devant eux. Autrement dit, il faut alors que le service accordé protège en même temps tous ceux qu'il implique comme cela a déjà été esquissé. C'est également cette dimension qui parfois va rendre encore plus incertain l'itinéraire suivi par l'utilisateur et son issue comme dans le cas qui suit.

C'est en tant que résident étranger en Érythrée que j'ai dû, à la fin de mon séjour, obtenir un visa m'autorisant à quitter le territoire érythréen. Pour ce faire, il a fallu avant tout acquiescer l'accord de l'Université d'Asmara sous la forme d'une lettre adressée au Bureau de l'immigration. Je savais que la procédure allait être compliquée, compte tenu que l'Université était depuis quelques mois en pleine transition vers un avenir tout à fait incertain. Son statut et son rattachement institutionnel étaient pour le moins obscurs et encore indéfinis selon les dires de mes collègues directement touchés par cette importante restructuration de l'éducation nationale supérieure. Personne ne savait bien en effet si l'Université avait encore une existence juridique et si le personnel administratif avait encore des responsabilités. Personne ne savait s'il fallait se référer directement au Ministère de l'éducation ou à May Nehfi où les enseignants allaient être redéployés temporairement, en attendant la construction de nouveaux collèges spécialisés qui devraient fleurir plus tard un peu partout dans le pays. C'est donc dans cette confusion qu'un jour je me suis rendu à l'Université pour m'informer de ce que je devais faire pour obtenir mon *exit visa*. L'itinéraire bureaucratique pour obtenir le gaz m'avait informé qu'un certain nombre de prérogatives avaient été déléguées au responsable des ressources humaines. C'est donc tout naturellement que je suis allé le voir en premier. Abiel me renvoya directement au Dr Tadesse, le directeur des « affaires académiques » devenu recteur *ad interim*, lequel selon lui devait savoir comment procéder. Surpris et certainement aussi pris de court par ma demande, ce dernier me renvoya au Dr Abbebe qui encore plus surpris que je vienne lui demander conseil à ce propos, m'envoya finalement tenter ma chance auprès du Dr Z.. C'est finalement ce dernier qui m'avoua qu'il ne savait rien à ce propos. Il lui fallait demander des instructions à May Nehfi et il m'invita donc à repasser dans son bureau la semaine suivante. Autrement dit, en vertu de l'agonie de l'institution, il fallait pour mes interlocuteurs s'assurer de ne pas mettre plus en péril leur transition professionnelle. La question était de savoir qui devait se charger d'interpeller leurs nouveaux supérieurs à May Nehfi pour obtenir un plan de route approuvé par eux. Il est également vraisemblable que, déçus et démotivés par la situation, ils ne cherchaient plus vraiment à simplifier des procédures dans la situation hautement chaotique, incertaine et très mal planifiée dans laquelle ils se trouvaient. La semaine suivante, le Dr Z. m'annonça que le Dr Tadesse avait été mis au courant de la procédure et savait ce que je devais faire pour obtenir une lettre de l'Université qui me ferait accéder au Bureau de l'immigration. J'interpellai donc Dr Tadesse qui, encore riveté derrière son bureau, me dit

que le Dr Z. savait parfaitement qu'il devait rédiger une lettre. C'est parce que à ce moment j'ai insisté que le recteur *ad intérim* se décida à prendre le téléphone pour exercer un peu d'autorité sur le Dr Z. Retour dans le bureau de ce dernier qui refuse encore de m'écrire une lettre de soutien (*dägāf wārāqf*). Les instructions de May Nehfi, si jamais elles ont existé un jour, semblaient ne pas faire l'unanimité des bureaucrates déchus auxquels j'avais à faire. Il m'obligea à lui faire parvenir une lettre du département qui lui demandait de traiter mon cas. Il m'invita alors à réclamer une lettre de la part du Prof. Abebbe, désigné formellement comme mon tuteur. Ce dernier refusa d'adresser une lettre au Dr Z., car il n'était pas le chef du département d'anthropologie et d'archéologie auquel j'étais rattaché et qu'il n'avait aucune procuration pour le faire. Il ferait une note à la directrice du département à cet égard. La note me permit alors de réclamer au Prof. Senait la lettre destinée au Dr Z. Une fois cela fait, je me présentai à nouveau devant le Dr Z. Mais quelle ne fut pas ma surprise de découvrir que la lettre qu'il rédigea enfin était adressée au Dr Tadesse et que ce dernier allait pouvoir alors adresser une lettre à Abiel qui me laisserait ainsi entreprendre enfin les démarches administratives qui ne commençaient qu'à poindre devant moi. Retour donc à la case départ, mais cette fois je devais passer le long et fastidieux examen de la *clearance* qui m'amena à devoir obtenir une vingtaine de signatures attestant toutes de mes bonnes relations financières avec des institutions, dont pour certaines je ne connaissais même pas l'existence. Le cauchemar ne venait donc que de commencer mais ce n'est pas de cela que je veux traiter ici. Abiel a ensuite soutenu ma demande d'un visa de départ au Bureau de l'immigration une fois s'être assuré que la petite vingtaine d'attestations déresponsabiliseraient l'Université si je devais encore encourir des frais quelque part en Érythrée⁴. Une fois cela accompli, l'obtention du visa auprès de l'immigration ne fut qu'une formalité qui ne dura pas plus de trois jours et qui contrasta nettement avec les procédures préalables à l'accession de ce service. Je souhaite donc souligner au passage que la dimension kafkaïenne des itinéraires bureaucratiques ne s'applique pas à l'ensemble des procédures.

Ce sont des questions d'autorité, de responsabilité, et de stratégies pour éviter les erreurs qui sont au cœur de ce que je viens de décrire. Les deux mouvements qui composent l'itinéraire – la recherche d'information à propos de la procédure à adopter, et ensuite, l'autorisation elle-même – sont sujets à plusieurs négociations qui définissent les autorités, les responsabilités et l'engagement de chacun dans le processus en question. Toutefois, ces négociations s'articulent sur des statuts en partie prédéfinis : la cheffe du département a une responsabilité que le Prof. Abebbe ne veut pas prendre, le recteur *ad intérim* a une certaine influence sur le directeur de la commission de recherche, le chef du personnel

4. A cette longue procédure s'ajouta encore une démarche qu'Abiel m'imposa. Il fallut en effet que je lui trouve un certificat des douanes attestant que l'Université d'Asmara ne pourrait être en aucun cas responsable de l'éventuelle vente illicite de mon ordinateur portable sur le territoire érythréen. La procédure qui fut un cas d'école pour les douanes est trop longue et trop riche en rebondissements pour être évoquée ici.

semble investi d'une autorité qui joute celle du recteur face aux responsables du démantèlement de l'Université. Dans un premier temps, il s'agit de définir qui est en mesure de déterminer la procédure à adopter et dans un second temps, il s'agit de déterminer non seulement qui doit être le premier maillon d'une chaîne de relations bureaucratiques, mais aussi comment les maillons suivants doivent être ordonnés. Au final, les lettres qui s'échangent entre bureaucrates matérialisent précisément l'agencement des responsabilités sur une échelle hiérarchique et procédurale négociée jusqu'au dernier instant. C'est cela qui rend incertain l'itinéraire bureaucratique et qui nécessite une résolution collective. En invitant formellement leur destinataire à faciliter les procédures à entreprendre pour préparer mon départ, les lettres échangées ne firent en somme que de me conduire vers Abiel et ses requêtes⁵. Ce ne sont que ces dernières, une fois leur accomplissement attesté à coup de sceaux et signatures, qui valida l'ensemble de la procédure et mon droit de quitter l'Université et plus particulièrement, les organes que les rédacteurs des lettres dirigeaient (département, commission de recherche, « affaires académiques », office du personnel). Si pour moi, je venais de me défaire d'eux, eux venaient d'opérer le mieux possible toute une série de « détachements » de leur responsabilité à mon égard grâce à cette chaîne complexe de lettres ou de « références » matérialisées (Latour 2005: 96-106).

S'il est assez clair qu'Abiel a des craintes d'être un jour tenu responsable de mes éventuels arriérés, il est bien plus difficile de savoir pourquoi et comment les autres acteurs peuvent se sentir potentiellement responsables de mes actes ou mis en danger par moi envers une autre autorité. Que peuvent-ils bien craindre pour avoir établi à ce point cette chaîne collective de références qui les dédouanent? Le récent article de Peter Schmidt (2010) relatif à certaines logiques décisionnelles au sein du musée national et de l'Université met partiellement à jour les tensions internes et externes qui ont cours dans ces deux institutions. D'une part, des tensions fortes existent entre les intellectuels et les anciens combattants employés dans ces institutions. Les premiers se trouvent souvent à la merci du réseau souvent bien plus influent des seconds et sont à ce titre très prudents. D'autre part, l'Université, et *a fortiori* le musée sous sa tutelle, font l'objet de fortes pressions politiques externes de longue date et provenant des plus hautes instances du pays comme l'a bien démontré Peter Schmidt, impliqué lui-même dans ces deux institutions durant plus d'une décennie. Un faux pas ou un manque de précaution peut avoir de graves conséquences sur leur carrière professionnelle. Dans ce contexte institutionnel et interpersonnel tendu, les mises à l'écart et les suspensions sont en effet fréquentes. On dit d'un fonctionnaire dans cette situation qu'il est « *zdäskälu* » : il est gelé.

5. En revanche, pour les destinataires de ces lettres, elles leur assuraient de ne prendre aucune responsabilité en amont et ce, non pas parce que les lettres le stipulaient nécessairement, mais tout simplement parce que leur réception le démontrait. Autrement dit, la responsabilité avait ainsi une traçabilité.

Les remaniements ministériels et les suspensions sont fréquentes et comme Tsehay, beaucoup d'autres fonctionnaires ont été destitués ou écartés de leurs fonctions. Ces pratiques sont à mettre en parallèle avec les campagnes de dénigrement mises en place par le *leadership* de l'EPLF avant la libération. Un interlocuteur de Dan Connell mentionne à ce titre l'existence de réunions publiques appelées « les trois privilèges » ou les « anti-trois » dans lesquelles Isayas Afwärqi accusait les cadres du mouvement devant les *guérilleros* (Connell 2005: 87). Cette pratique est similaire à la campagne *Five-Antis* dans la Chine maoïste en 1951 (Hertz 1998: 107). Il n'est donc pas surprenant que les procédures prennent non seulement du temps à se mettre en place et à se négocier mais aussi que la protection de ceux qui sont engagés dans de tels processus prenne le pas sur l'objectif principal de la démarche ; et cela d'autant plus s'ils se trouvent dans une situation défavorable et qu'ils se sentent exposés, comme cela était le cas à l'Université. Obtenir un visa de sortie du pays ou une bombonne de gaz est toutefois assez différent du vécu des itinéraires bureaucratiques qui s'imposent aux *agälgot* par rapport à leur assignation.

Vivre l'incertitude des itinéraires : les limbes d'une réassignation

Je veux m'intéresser maintenant à la manière dont sont vécus ces itinéraires incertains par les clients de la bureaucratie d'interface. Pour ce faire, je ne m'appuie que sur l'un des quelques cas que j'ai suivi intensivement durant plusieurs mois, car sa richesse illustre assez bien les différentes facettes vécues lors d'itinéraires bureaucratiques incertains⁶. Il s'agit de considérer comment les interactions bureaucratiques produisent chez les usagers des incompréhensions, des interprétations, des doutes, mais aussi des stratégies pour obtenir un service qui est refusé ou reporté, ou encore d'induire des « sorties de secours » qui peuvent permettre de surmonter radicalement les voies sans issue.

Lorsque j'ai rencontré Dawit, il m'avait décrit sa situation comme désespérée. Les raisons de son désarroi remontaient à la rentrée universitaire de l'année 2005 et nous étions à la fin avril de l'année suivante. Dawit avait été assigné dans un bureau de l'Université avant d'être renvoyé au Ministère de l'éducation (MoE) en décembre 2005 pour être réassigné ailleurs. Depuis, il attendait et ne touchait même plus son maigre salaire de 500 Nakfa par mois (25 CHF). Heureusement, sa mère était revenue depuis peu en Érythrée avec

6. D'autres itinéraires bureaucratiques, notamment d'ordre juridique mais n'impliquant pas directement d'*agälgot*, permettent de mettre en évidence d'autres formes d'insécurité et d'instabilité produites tantôt par des acteurs étatiques, tantôt de manière plus complexe par l'existence d'une situation de pluralisme juridique (Benda-Beckmann 2006), restreinte en Érythrée. Je compte développer cette partie de mon travail dans une publication ultérieure.

quelques économies accumulées en Arabie Saoudite. Depuis février, il avait perdu la confiance d'être réassigné rapidement. Il cherchait alors à continuer ses études à l'étranger et je l'aidais à chercher une bourse. Il avait pourtant pris les devants de son licenciement, puisqu'en septembre 2005, avant d'être licencié, il avait approché le Ministre de l'éducation pour anticiper sa réassignation : il souhaitait lui proposer une réassignation de son choix afin d'éviter autant que possible d'être muté arbitrairement de l'autre côté du pays. N'arrivant pas à agender une entrevue, il mobilisa une personne de son réseau lors d'une fête organisée par son oncle. Proche du Ministre, celle-ci lui promit d'arranger un rendez-vous.

Entre-temps, Dawit rencontra le Ministre pour qui il voulait travailler. Il était beaucoup plus accessible et mon ami connaissait bien sa secrétaire. Ce dernier fut d'accord sur le principe et il déclara qu'il en toucherait un mot avec son homologue du Ministère de l'éducation. En décembre, Dawit obtint finalement un rendez-vous avec ce dernier. Il entra dans son bureau alors qu'il était au téléphone. Le Ministre raccrocha et lui demanda sèchement : « Tu veux quoi ? » Surpris par cette froideur, Dawit s'expliqua mais le Ministre l'interrompit : « Tu m'envoies mille personnes pour cela ? Sais-tu qui je suis ? » Il ajouta derechef que son homologue H. N'avait rien à lui ordonner. Le Ministre de l'éducation (Osman Saleh) était un *tāgadālay*, tandis que le Ministre H. avait passé une bonne partie de sa vie en exil et n'était revenu au pays qu'après l'indépendance. Pour Dawit, il s'agit d'une pure démonstration de pouvoir due probablement au complexe d'infériorité du Ministre de l'éducation. Complexe issu de son éducation limitée par la guerre et surtout provenant de son appartenance à une ethnie minoritaire des hauts plateaux, les Saho. Il est Ministre, selon Dawit parce qu' « Ils l'ont placé pour lui faire plaisir. Avant, durant la guerre de libération, il n'était que le directeur des écoles révolutionnaires ».

En se rendant compte que les choses seront plus compliquées qu'il ne le pensait jusqu'alors, Dawit se rend en janvier auprès du responsable des ressources humaines du MoE et lui demande d'être transféré au Ministère du développement national. Ce faisant, il emprunte un nouvel itinéraire afin de débloquer la situation qui ne s'annonce pas brillante. Pour ce dernier, il n'y aurait pas de problème à faire le transfert mais il annonce cependant ne pas pouvoir être en mesure de faire une demande maintenant. Quelques jours auparavant, les ministères avaient reçu une directive annonçant une convocation nationale des *ḡälglot* à Sawa pour une raison qui restait encore inconnue. Dans ces conditions peu claires, le bureaucrate refusa de prendre une mesure aussi importante. Parce que les rumeurs annonçaient sinon une guerre, du moins une réassignation globale des *ḡälglot* au service civil, Dawit tenta à tout prix mais sans succès d'y être envoyé en qualité de personne rattachée au nouveau ministère.

A ce moment, mon ami est totalement désespéré. Il se rend à Sawa en février en s'attendant à y être réassigné sommairement comme enseignant. Contrairement à ses attentes, il revient à Asmara trois semaines plus tard. Au MoE, Dawit décèle alors un certain étonnement vis-à-vis de son retour. Malheureusement, il apprend que son transfert n'est plus possible. Le Ministère ne peut plus opérer de réassignations jusqu'à nouvel ordre. Il paraît que la prohibition a été promulguée par le cabinet du Président. Si personne ne sait me dire la raison de la convocation à Sawa, beaucoup se résignent à prendre au sérieux l'explication officielle annonçant le premier pas vers une réassignation nationale des *ṣāḡlglot*. Dawit pense alors qu'il sera réassigné en même temps que tous les autres et que cela prendra encore de nombreux mois avant qu'une telle manœuvre ne voie le jour. En tous les cas, il pense devoir attendre que le futur de l'Université soit redéfini. Depuis décembre, sa situation s'est peu à peu engluée dans l'incertitude. Théoriquement, il ne lui restait qu'un seul mois de service à effectuer avant de pouvoir commencer à réclamer sa « démobilisation » auprès de ses supérieurs⁷. La question lancinante est bien sûr de savoir combien de temps il va encore se trouver dans cette situation d'attente.

Dawit ne se fait pas trop d'espoir sur son transfert au Ministère X. D'après lui, ce ne sera certainement pas le MoE qui opérera la réassignation nationale ; par conséquent, les démarches qu'il avait entreprises ne serviront plus à rien. Il ajoute qu'il est également probable que cette réassignation nationale cache une manœuvre pour retarder les démobilisations. Sa crainte est fondée. De nombreux *ṣāḡlglot* se sont retrouvés dans une situation similaire avant que la guerre n'éclate en 1998. Ceux qui avaient terminé leur service national furent remobilisés et la plupart n'ont pas encore aujourd'hui regagné leur statut de démobilisé dont ils jouissaient avant le conflit. D'autres encore comme Eyob se sont vus transférés plusieurs fois sans bénéficier d'une comptabilité cohérente de leur mois de service. Cette forme d'enlissement donne naissance à une série d'itinéraires bureaucratiques tout à fait différents. A l'opposé d'eux se trouve la désertion qui conduit les recrues à définir cette fois un itinéraire migratoire ; toutefois cet itinéraire implique également des démarches bureaucratiques bien incertaines et favorise ainsi de nouveaux itinéraires simultanés tant pour organiser leurs départs qu'une fois à l'étranger, sur la route d'abord et ensuite dans le pays d'accueil. Fin mai, Dawit et moi établissons qu'il se trouve dans des limbes bureaucratiques. L'une des insécurités produite par elle a trait aux laissez-passer qu'il doit obtenir. Nous cherchons ensemble un moyen pour lui d'obtenir un visa d'étudiant en Europe.

7. Je veux rappeler encore une fois que la « démobilisation » ne signifie que l'obtention d'une nouvelle carte d'identité qui sert de laissez-passer et d'un salaire un peu plus décent basé sur le nombre d'années de scolarité. En aucun cas, il faut entendre ici une démobilisation au sens strict du terme puisque les *ṣāḡlglot* sont contraints à poursuivre leurs activités au service de l'État.

La mère de Dawit est revenue au pays pour se soigner d'une maladie. Elle se rend chez un *däbtära* guérisseur établi non loin d'Asmara. Lors d'une consultation, elle mentionne les difficultés de son fils. Peu après, Dawit se décide lui aussi à consulter le *däbtära* qui pourra peut-être débloquent la situation. Peu à peu, mon ami émet l'hypothèse qu'il est sous l'influence d'un sort et qu'il doit peut-être suivre une cure spirituelle. Avec un autre langage, plus moral que spirituel, il me parle aussi d'un besoin qu'il a de se rattacher à quelques activités. L'attente et l'inactivité le poussent à l'oisiveté ; il sent qu'il perd ses valeurs de discipline et de dévouement qu'il a eues autant dans ses études qu'au travail. Aux itinéraires bureaucratiques s'associe maintenant un itinéraire thérapeutique, spirituel et moral. Là aussi, ce ne sera pas le seul. La cure proposée par le guérisseur vise à contrer le mauvais œil (*āyni säb*, litt. l'œil des gens). Elle consiste en plusieurs consultations associées à un rituel répété plusieurs fois par semaine à la maison. Il est fait notamment de prières, de décoctions d'une poudre préparée par le guérisseur et de l'onction d'un œuf sur la partie supérieure du crâne. En plus de ces prescriptions, le *däbtära* l'invite également à se rendre quelques jours à une source d'eau sacrée (*may ʾilt*). Sur les conseils de sa mère, Dawit usera aussi de terre sacrée (*šäbāl*) provenant du sol d'une église réputée.

Durant plusieurs semaines, toutes ses activités suspendent les autres itinéraires suivis jusqu'à présent au Ministère et avec moi. Plus tard encore, Dawit tombe malade plusieurs jours à la suite d'un traitement médico-spirituel de toute évidence violent, qu'un autre religieux de la région lui avait administré⁸. A la pluralité des itinéraires bureaucratiques s'ajoute également une pluralité d'itinéraires thérapeutiques. Le début du mois de juillet est marqué par un retour de Dawit au MoE. Cette fois, lui et les huit universitaires en attente d'une réaffectation se sont finalement concertés et ont obtenu une entrevue avec le Ministre⁹. Ce dernier est surpris d'apprendre qu'ils n'avaient pas encore été réaffectés, me confie Dawit à la suite du rendez-vous. Cela confirme pour lui que le Ministère aurait bel et bien tenté de les réaffecter à Sawa en février. Le Ministre avait promis qu'il serait réaffecté en même temps que la dernière volée d'étudiants de l'Université. Dawit reprend espoir le temps d'une semaine durant laquelle il estime même qu'il a alors une chance d'être affecté au ministère de son choix. Une première liste d'affectations est publiée le 10 juillet au Ministère et bien heureusement le nom de mon ami n'y figure pas. Cette première volée d'affectations ne concerne qu'une partie des étudiants qui sont tous envoyés à Sawa pour enseigner. Le suspense tiendra jusqu'au 23 juillet, date à laquelle le reste des étudiants découvrent leur affectation. Le désespoir reprend ses droits lorsque Dawit découvre une fois encore que son nom ne figure pas sur cette nouvelle liste. Cette

8. A ma connaissance, des traitements médico-spirituels de la sorte sont également utilisés à des fins protectrices en relation avec le service national : pour éviter d'être appelé à l'école de recrue ou pour protéger les déserteurs des rafles et des contrôles de documents. Selon Dawit, il est également possible de se protéger de la sorte avant de tenter une évasion.

9. Il faut souligner que ce sera l'unique action collective menée durant les neuf mois que dure la crise.

fois, il est fermement convaincu qu'il ne sera réassigné qu'une fois que le projet national verra le jour, et que le MoE ne peut rien faire pour lui et ses collègues. Le projet d'étudier à l'étranger reprend un peu de sens pour lui et nous nous remettons à la rédaction d'une demande de bourse Erasmus Mundus. Dawit est prêt à risquer sa vie pour sortir illégalement du pays, il ne veut plus rester prisonnier de la bureaucratie du service national.

Tout change le soir du 3 août. Il apprend que le Ministère va pouvoir les réassigner. Il en a la confirmation le matin suivant et m'en informe immédiatement. Il me présente sur le coup les deux options qu'il a devant lui : réclamer son assignation au ministère de son choix ou bien proposer ses services comme enseignant au collège de May Nehfi. Il a besoin de savoir rapidement comment agir. Il me dit devoir se dépêcher pour ne pas perdre sa chance d'être réassigné là où il le désire. Dawit va exceller dans l'élaboration simultanée de ces deux pistes qui se présentent à lui. Il doit collecter au plus vite une série d'informations pour suivre ces deux itinéraires : savoir à quelles conditions et dans quel département il peut être engagé à May Nehfi d'une part, et se renseigner d'autre part sur les modalités des transactions à établir entre le MoE et le Ministre H. Afin d'éviter autant que possible de nouvelles frictions interministérielles. Si l'entreprise devait échouer, il souhaite s'assurer un poste à May Nehfi. Il s'y rend le même jour pour rencontrer un responsable et lui proposer ses services. Son offre est bien reçue et, de retour, il me confie que cette entrevue le fait maintenant sérieusement hésiter. Il vient de se rendre compte que le poste d'enseignement correspond à trois jours de travail par semaine et lui offre 700 Nakfa de plus que s'il est assigné au ministère qu'il avait jusqu'alors privilégié. Il souligne aussi qu'il doit être le plus rapide possible, devancer les autres et ne pas courir le risque d'attendre que le ministère se mette de nouveau à ne plus entrer en matière à cause d'une soudaine surcharge de travail ou d'un nouvel ordre du cabinet. Ses priorités et ses préférences ne cesseront de changer les jours suivants en modulant sans arrêt ses représentations sur le collège et le ministère. Tantôt, ce ministère est pour lui une simple coquille vide, tantôt travailler avec son équipe le stimule au plus haut point. Tantôt le collège n'est qu'une prison sans aucune visée pédagogique qu'il hésite à rejoindre, tantôt l'idée d'un salaire supérieur efface la médiocrité académique qu'il attribue à May Nehfi.

La semaine suivante, il apprend du MoE qu'il n'y a pas d'obstacle, ni à son assignation au collège, ni au Ministère X auprès duquel il avait entrepris ses premières démarches. Il suppose que le MoE contactera plus facilement le collège qui se trouve en partie sous sa tutelle. Cela devrait faciliter le travail des bureaucrates des ressources humaines. Il attend une réponse assez rapidement et en effet, les démarches ne tardent pas. Le jour suivant, Dawit apprend d'une secrétaire que le Ministre de l'éducation a signé une lettre de demande d'assignation au Ministère X. Si ce dernier refuse l'assignation, il sera placé à

May Nehfi et c'est à ce moment que je comprends une raison fondamentale aux dernières manœuvres de mon ami. Dawit m'explique en effet que d'avoir communiqué l'intérêt du collègue au MoE lui a dès lors assuré de ne pas être réassigné dans les bureaux du Parti. Le contrôle et le travail y sont beaucoup plus stricts qu'ailleurs et il estimait qu'en vertu de sa formation universitaire, il aurait pu s'y retrouver.

Le 21 août marque un nouveau coup de théâtre dans le processus de réassignation de Dawit. Je n'ai jamais vu mon ami aussi déprimé que ce jour-là. Tout le processus est chamboulé. Le Ministre de l'éducation est à l'étranger et personne ne sait quand il reviendra. Dawit découvre que la lettre a bien été signée par le Ministre mais qu'elle n'a pas été envoyée. Il me rapporte que le Ministère de la défense a mis son grain de sel dans les rouages de la réassignation¹⁰. La lettre signée par le Ministre fait mention d'une réassignation temporaire mais le bureau des ressources humaines du MoE apprend du Ministère de la défense que les réassignations temporaires sont désormais proscrites. Le 3 août, Dawit avait entendu au Ministère de l'éducation que la réassignation ne pouvait se faire que si elle était temporaire, ce qui étaye à ce titre la version d'une incohérence entre les institutions étatiques ou d'un manque de coordination entre elles. La paralysie de la procédure n'a fait que de changer de nature et d'institution. Mais pour Dawit tout cela prouve une fois encore que ces blocages n'annoncent que l'unique possibilité d'un plan de réassignation national en attente. C'est aussi pour lui une nouvelle manière de voir les transformations institutionnelles qui sont en cours au MoE avec la fermeture de l'Université. Le Ministère de l'éducation perd du terrain au profit des autres ministères. A ce titre, Dawit m'informe que l'Université a fermé ses portes pour donner jour dans quelques années à des collèges directement administrés par les ministères qui auront besoin de personnel spécialisé. Il est ainsi prévu que les cursus seront définis par les besoins de chaque ministère. La manière dont Dawit fait sens des différents obstacles qui s'imposent à lui est donc dépendante du contexte qu'il juge pertinent, à savoir l'imminente fermeture de l'Université le mois prochain (septembre 2006), et le projet de réassignation national qui donne sens à la convocation à Sawa en février. L'importance de ce changement institutionnel lui fait également croire qu'une purge des ministères est imminente. De manière générale, mon ami entrevoit un projet gouvernemental massif et délibéré dont une partie seulement est visible à ce moment, même pour les bureaucrates du Ministère de l'éducation.

Une semaine plus tard mon ami est forcé de revoir son interprétation puisque sa réassignation est à nouveau d'actualité. Fin août, il entrevoit la lettre de confirmation de son assignation au Ministère X. La perspective de son futur s'est à nouveau complètement modifiée. En quelques jours, il découvre qu'il n'est pas seulement durablement assigné au

10. Le Ministère de la défense doit être tenu au courant des assignations au service national. Il comptabilise notamment les mois de service et octroie les démobilisations.

Ministère X, mais qu'il est sur le point de pouvoir débiter son processus de démobilisation. Un nouvel itinéraire bureaucratique se profile donc à l'horizon. Il souhaite profiter du climat collaboratif de son nouveau ministère pour être démobilisé au plus vite et surtout avant que le plan général de réaffectation ne se mette en place et qu'il se retrouve une fois encore dans des voies sans issue ou sous un nouveau régime de mobilisation. En septembre, une nouvelle interprétation des blocages dont il a fait les frais neuf mois durant voit le jour. Les réaffectations gérées par le MoE auraient été bloquées temporairement par le cabinet du Président pour brider les pratiques de corruption des fonctionnaires devenues trop évidentes. Enfin, Dawit peut redéfinir ses pratiques quotidiennes et ses aspirations morales. A cet égard, je perçois dans ses discours et ses pratiques une diminution de l'importance qu'avait prise pour lui la dimension religieuse et spirituelle au profit d'une nouvelle éthique et discipline de travail à laquelle il compte se consacrer. Il abandonne peu à peu les cures et les visites à l'église et souligne de plus en plus son intention de faire bonne figure au ministère. Corrélativement, il abandonne le projet de poursuivre ses études à l'étranger et opère ainsi un retour vers des stratégies de promotion plus locales : « Si je pense aux études je me sens tiraillé entre ici et ailleurs, je ne veux pas me disperser, je préfère mettre toute mes forces dans mes relations avec le ministère plutôt que de me disperser. » Dawit se donne ainsi la possibilité de s'imaginer à nouveau durablement en Érythrée.

L'itinéraire bureaucratique est sujet à changements, variations, alternatives, rebondissements, retours en arrière, impasses et génère ainsi à la fois une créativité mais également des peurs, des incompréhensions, des attentes et des anticipations qui influencent les trajectoires prises, soit par dépit et par obligation, soit par espoir et par volonté. Les tentatives d'influence sont à la fois sociale, bureaucratique et même thérapeutique. A ces itinéraires s'ajoute corrélativement une multitude d'interprétations utiles pour saisir ce qui se passe et de raisonnements utiles pour expliquer les raisons de tel ou tel événement. A cet égard, Dawit attribue des intentions aux bureaucrates et à ceux qui les dirigent. Il attribue aussi des intentions et des projets à des entités institutionnelles, des acteurs collectifs. Il s'agit pour lui de donner du sens et d'attribuer des valeurs positives ou négatives à ce qui se passe. Il est peut être utile de remarquer que les raisonnements de ce type sont le plus souvent de l'ordre de l'abduction ainsi formalisée : « Si p alors q, alors q donc p ». Ce raisonnement établit une relation forte, une règle stricte entre p et q qui cache ainsi d'autres relations possibles et réifie « p » (Gell 1998). Dans l'exemple principal « p » n'est pas une donnée sensible, c'est le plan de réaffectation nationale ; et « q » vaut pour les événements qui marquent un blocage de l'itinéraire. Ainsi, quand bien même tout semble concourir à produire sans arrêt ce qu'Erving Goffman appelle des « ruptures de cadre » de l'expérience bureaucratique, l'abduction permet, elle, d'induire un cadre interprétatif à l'expérience chamboulée (1991), c'est-à-dire, donner un

sens même incertain, provisoire et bien souvent spéculatif à un évènement. Enfin, la crise agit aussi en profondeur. Elle remet en effet en question des façons de vivre, elle infléchit aussi des choix moraux et des manières de s'attacher ou non à des collectivités, qu'elles soient religieuses ou professionnelles.

L'incontournable administration locale

La relation qui existe entre la dépendance aux structures bureaucratiques et les déstabilisations qu'elles produisent pour les *ṣāḡlglot* dépasse donc largement les procédures relatives au service national. Suivre des itinéraires bureaucratiques incertains est une réalité assez diffuse en Érythrée qui touche l'ensemble des citoyens. Le contrôle étatique exercé sur les *ṣāḡlglot* et leurs activités peut se résumer en deux ensembles distinct : d'une part, la bureaucratie qui a trait à leur position d'assignés au service, et d'autre part, celle qui administre les services et les obligations relatifs à tout citoyen érythréen, *ṣāḡlglot* inclus, et que j'ai à peine présentée jusqu'ici. Si l'ensemble de la panoplie des procédures bureaucratiques que doivent affronter au quotidien les Érythréens mériterait bien plus d'attention, je veux n'aller qu'à l'essentiel dans ces quelques pages.

Un pôle incontournable du contrôle bureaucratique est constitué par les administrations locales. Officiellement, il s'agit en tigrinya des *mmḥdar kābabi* ; plus souvent nommée *qābāle*, nom amharique des anciennes antennes locales existantes avant l'indépendance, mises en place par le régime socialiste du Derg. Leur juridiction est territoriale et chaque citoyen résidant dans son périmètre doit y être inscrit. C'est l'unité administrative la plus petite en Érythrée et généralement, trois ou quatre *kābabi* constituent une *sub zoba* ou *nys zoba* (anciennement nommée *wārāda*). L'administration supérieure est régionale (*zoba*) ; il y en a actuellement six¹¹ dans le pays. Les *kābabi* dispensent les services étatiques de base et sont l'autorité première à laquelle les citoyens doivent se référer au début de chaque procédure bureaucratique. En ce sens, les *kābabi* administrent l'accès à d'autres institutions étatiques par le biais de lettres d'appui (*dāḡāf wārāq*) nécessaires à presque toute procédure. Ainsi, un *ṣāḡlglot* qui par exemple souhaite obtenir un certificat de mariage auprès des bureaux du district (*nys zoba*) doit se munir avant tout d'une lettre de son *kābabi*. Cela vaut également pour déposer une plainte au tribunal communautaire (*komawi bet frdi*) ou obtenir une parcelle de terrain constructible (*ṭesa*). Les

11. Il existe 12 *kābabi* à Asmara (abashawl, edaga hamus, šāšārat, tiravolo, gāza banda, paradizo, gājārāt, maḡkāl kātama, sāmbel, godaif, akrya, arbate asmara). La ville est divisée en 4 districts qui s'ajoutent à 4 autres pour former la région Maḡkāl.

administrations locales ont encore la responsabilité de lever certains impôts, de tenir le registre des résidents, d'organiser des réunions de quartier et d'administrer l'accès aux magasins d'État (*duḡan rātāwi*, littéralement : magasin équitable¹²) et de déterminer qui peut bénéficier de services médicaux gratuits (*bātāk*).

La gratuité des soins est déterminée en fonction des moyens financiers de la famille du requérant¹³. Cette évaluation fait intervenir trois témoins habitant le même quartier et qui connaissent le requérant et sa famille. Ils sont interrogés séparément. Le *kābabi* vérifie ensuite que le foyer s'est acquittée des différentes taxes et qu'aucun membre inscrit dans le même foyer n'a déserté le service national. Les pratiques de contrôle à ce sujet semblent toutefois varier d'une administration à l'autre. Dans un autre quartier de la capitale, il suffisait de remplir le formulaire de demande et de le faire signer par trois personnes du quartier. Un de mes interlocuteur ajoutait à ce titre que cela démontre bien à quel point les services de l'État ne suivent pas de règles uniformes et cohérentes et qu'en fin de compte, elles dépendent avant tout des fonctionnaires. Ce faisant, il confirme sans le savoir la thèse de Michael Lipsky qui prétend que les règles bureaucratiques sont avant tout le produit des *street-level bureaucrats* (Lipsky 1980). Mais en ne permettant pas de chercher plus avant les causes de ces variations, les défenseurs de la thèse de l'arbitraire bureaucratique soulignent avant tout le pouvoir discrétionnaire des bureaucrates d'interface.

Les pratiques bureaucratiques relatives à l'accès à d'autres services via les lettres de soutien (*dāgāf wārāq̄t*) et la distribution des coupons utilisables dans les magasins d'État témoignent d'une autre logique relative au *kābabi*. Elles soulignent en effet l'importance d'une telle administration dans la mise en place d'itinéraires bureaucratiques incontournables pour obtenir certains services et de ce fait, elles placent l'administration locale au centre du dispositif du contrôle des habitants qui, eux, deviennent des « clients involontaires » (Lipsky 1980: 54). Obliger les citoyens à obtenir l'accord écrit de leur administration locale pour accéder à des prestations d'autres institutions est une mesure qui souligne sans cesse la dépendance des citoyens à la structure hiérarchique de l'État. Obtenir de nouveaux coupons implique aussi pour le foyer de s'acquitter de certaines taxes. Elle offre à l'administration une opportunité de contrôle fiscal et policier sur les foyers. Réel ou simplement perçu comme un risque, ces contrôles dissuadent alors certains de réclamer des services à leur administration locale.

La dépendance des citoyens envers leur administration locale a été par ailleurs renforcée

12. Ces magasins sont les antennes locales de la compagnie Red Sea Corp. ; l'aile économique du Parti aussi nommée *Bado Tṣātā* (09) ou *Hdri*. Ces magasins vendent des denrées (sucre, thé, café, farines, pâtes, etc.) à des sommes moindres que celles en vigueur sur le marché.

13. L'unité familiale qui est utilisée par cette administration est le foyer (*sdra bet*). Au sujet de l'organisation sociale des *tigrinya* sur laquelle s'articule ces administrations se référer à : (Tronvoll 1998).

plusieurs fois depuis 2005. Comme nous l'avons vu, ces administrations ont actuellement la charge d'amender les parents de déserteurs et, dans le cas où pour une raison ou une autre l'amende a été suspendue, il est d'autorité publique que les services fournis par le *kābabi* ne seraient plus accordés. Concernant l'autorisation des mariages, de nouvelles mesures appliquées essentiellement par les administrations locales ont vu le jour. Les fonctionnaires des *mm̄dar kābabi* vérifient que les futurs époux soient inscrits dans leurs registres et qu'ils aient l'autorisation de congé de l'institution dans laquelle ils sont assignés au service. Il leur faudra également certifier par un test de dépistage qu'ils ne sont pas porteurs du virus du sida et qu'ils ont l'âge légal de se marier (fixé à 18 ans). La procédure qui avait lieu à ma connaissance jusqu'en 2005 n'impliquait que le district (*nys zoba*) et était simplifiée. Désormais, les époux sont nécessairement inscrits dans une administration locale même s'ils se trouvent ailleurs en service.

Il faut encore considérer plus largement le mouvement de centralisation des services et du contrôle des ressources au niveau des administrations locales. A tel point qu'il est possible de parler d'un phénomène de « *kābabisation* » de l'économie. Le pain et le lait vendus au travers de circuits entièrement privés jusqu'en 2006 furent aiguillés sur une voie mixte lorsqu'ils furent rationnés par l'introduction de coupons distribués par les administrations locales. Les pénuries en gaz et en kérosène trouvent en 2007 une nouvelle gestion. Des comités de voisinage organisés sous le contrôle des *kābabi* listèrent les foyers sans prendre en compte le nombre de leurs membres. Dès lors c'est à tour de rôle et suivant les arrivages que les foyers furent approvisionnés en énergie fossile. Bien entendu, de nouvelles tensions de voisinage virent le jour avec cette mesure. Cette centralisation de l'économie est en réalité beaucoup plus importante. Récemment, Gaim Kibreab en a dressé le portrait de manière plus exhaustive (2009b: chap. 5 et 6). Cette politique économique n'est pas sans rappeler quelques ombres du passé : « In the past five or so years, the regime has begun to create a command economy where it controls resource allocation, production, distribution and consumption. Shackling a big chunk of the workforce is an essential element. Isaias denies he is pursuing Soviet-style central planning, but says state intervention is justified when it ensures resources are distributed equitably. » (Jopson 2009). Les processus bureaucratiques tels que les lettres d'autorisation (*dāgāf wārāqf*) et les processus de rationnement rappellent à tout un chacun que « L'État », placé au dessus, gouverne « le local » qu'il englobe et dissimule de cette manière l'horizontalité des processus et des mécanismes de gouvernance hiérarchisés et centralisés. C'est grâce à ce genre de processus que se constitue aussi en Érythrée une représentation *top-down* du pouvoir étatique qui renforce une impression générale d'être pris dans le piège d'administrations organisées sur un modèle socialiste.

En 2005-2006, cette impression s'impose à de nombreux résidents d'Asmara. Forcés

d'adopter une posture illégale vis-à-vis des autorités de contrôle des loyers, une partie d'entre eux perdirent *de facto* l'accès aux services administrés par les *kābabi*. Avec l'intention de mettre un terme à l'augmentation démesurée des loyers dans la capitale, la loi 94/2004 fixa leur montant sur un barème couplant la situation de l'objet immobilier dans la ville avec leur surface habitable. Cette nouvelle loi impliqua une réduction drastique des loyers. Bon nombre de propriétaires préférèrent alors se débarrasser de leurs locataires plutôt que de percevoir des loyers devenus insignifiants pour eux¹⁴. Cette mesure intensifia donc la pénurie de logements dans la capitale et força de nombreux *asmarino* à changer de quartier. Établir un contrat de location devint alors beaucoup plus compliqué qu'auparavant. Si certains propriétaires décidèrent de modifier les baux en fonction de la nouvelle loi pour ne pas prendre le risque d'être accusés de fraude, d'autres choisirent de ne plus déposer leurs baux à la *komişon abayti* de la ville (commission des logements). Il faut souligner que dans les deux cas de figure, les loyers effectifs, perçus illégalement, augmentèrent d'environ 15-20% par rapport aux anciens prix du marché. Les locataires qui changèrent de quartier et qui se retrouvèrent sans contrat eurent alors à faire face à un autre problème : sans bail il devint impossible de s'inscrire dans un autre *kābabi*. Du même coup, il fut beaucoup plus problématique pour ces locataires d'accéder aux services délivrés par les administrations locales. Lorsque le pain fut rationné par les *kābabi*, la distribution s'organisa par quartier et il devint alors impossible de s'en procurer ailleurs. Beaucoup furent ainsi dissuadés de traverser la ville pour obtenir deux miches de pain par personne et par jour dans la commune où ils étaient encore enregistré. Étant organisé au niveau du voisinage, les comités de distribution de gaz et de kérosène s'aperçurent facilement des départs et au bout d'un certain temps, les fonctionnaires eurent vent également des transferts.

Les contrôles s'associent en chaîne à plusieurs niveaux. Par l'entremise des lettres de soutien, la surveillance des *ḡāḡlglot* s'effectue non seulement aux checkpoints et dans les institutions où ils sont assignés mais elle s'associe également jusque dans leur administration de quartier. Au même titre que les autres citoyens, les *ḡāḡlglot* sont soumis à des chaînes plus ou moins formalisées et stabilisées sur leur lieu de résidence. Ces chaînes de contrôle relient les *kābabi* à d'autres institutions étatiques comme les magasins d'État, les tribunaux ou encore le service des baux. Elles se prolongent également plus loin, jusque dans les comités de distributions, les médiations extrajudiciaires, les magasins et les distributeurs privés. D'une part, on assiste à un processus de centralisation qui noue les ficelles de ces contrôles bureaucratiques variés de plus en plus vers les administrations locales formant ainsi pour les *ḡāḡlglot* un pôle de surveillance. D'autre part, ces chaînes de contrôle ont tendance à gagner en hétérogénéité en reliant entre eux différents domaines tel que l'enregistrement de la

14. Il était possible de trouver une chambre (env. 15-20m²) pour environ 800 Nakfa par mois à Asmara. Pour le même objet, la loi de 2004 fixait désormais le loyer en dessous des 300 Nakfa.

résidence, la surveillance des baux et la distribution des denrées. Cette ramification couplée au phénomène de centralisation correspond à ce que Kevin D. Haggerty & Richard V. Ericson ont nommé un « assemblage surveillant » (2000). Défini comme instable et sans limites prédéfinies, fait de pratiques sociales et de technologies hétérogènes qui ne sont pas toujours compatibles entre elles, l'assemblage a néanmoins l'intention de rassembler et de combiner différents systèmes de surveillance (2000: 608-610). En Érythrée, ces assemblages ne se limitent pas aux institutions que j'ai mentionnées jusqu'à présent ; leur extension les dépasse. A ce titre, la dernière partie de ce travail présente quelques-unes de leurs modalités de cette dispersion sociale.

La suspension effective des services administrés par les responsables locaux ne doit toutefois pas être mise uniquement sur le compte d'une chaîne de contrôle d'ordre purement étatique, associant par exemple les *mm̄dar k̄ababi* à la *komiṣon abayti* d'Asmara. La logique de l'anticipation dont il a déjà été question ailleurs a joué également un rôle important à cet égard. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre le cas de Semere qui a eu la gentillesse de me faire part de ses relations plutôt décousues avec son *k̄ababi*. Semere se fait à l'idée qu'il ne peut dès lors plus rien réclamer à son ancienne administration locale. Chassé par son propriétaire, il retrouva une chambre bon marché de l'autre côté de la ville, mais sans pouvoir convaincre son nouveau logeur d'établir un bail lui permettant d'opérer le transfert d'administration. Sachant que les administrateurs connaissent désormais son déménagement, il estime devoir adopter un profil bas pour ne pas prendre de risque supplémentaire et cesse donc de leur réclamer des services. C'est ainsi qu'une fois ces coupons de rationnement utilisés il n'en réclama plus, de peur d'être à nouveau démasqué et de finir par agacer les fonctionnaires. Ce n'est qu'une année et demie plus tard et sous la pression de sa belle-sœur qui devait organiser un baptême qu'il décide de tenter sa chance et commente ainsi l'opération :

« I first contacted a young lady. I know she was working in the *k̄ababi* and I told her I had washed my coupon with my clothes and that I was coming there after long time since I wasn't staying much in Asmara due to work assignments, but that now I needed new coupons. She escorted me to one office and told my story to the man there. He believed me and I paid 20 Nakfa to get new coupons in 10 minutes. I simply showed them one paper, which they had given us four years ago and that attests that I live in the neighborhood with my brother. He cross-checked it with the registrar book and gave me the coupons. Actually it was the cashier only that registered me for the purpose of the payment. There are too many people in that list for the women to notice I got my coupons [celle qui lui avait refusé une lettre de soutien]. She would probably recognize me if she saw me in person but not in name. This was as simple as that, I really regret I didn't do that earlier. »

Ce témoignage est proche du plus célèbre récit de Franz Kafka : « Devant la Loi » (*Vor dem Gesetz*) (1990). En effet, comme l'homme de la campagne qui attend l'autorisation du gardien pour franchir la porte de la Loi, Semere reconnaît avoir attendu inutilement devant le *kābabi*. En somme, la porte était ouverte. Il ne fallait que la pousser et il reconnaît son erreur de jugement. Le contrôle effectif n'est donc pas tant exercé par l'autorité que Semere n'ose pas approcher durant une année et demie, il est de nature beaucoup plus intime. Cette logique de l'anticipation est une modalité de ce que Laura Nader a défini comme des processus de contrôle (*controlling processes*) (1997) qui œuvrent de manière souvent implicite à la mise en place de croyances, de représentations et de *patterns* comportementaux relatifs à un ordre, une autorité et un ensemble de pratiques qui définissent un pouvoir. Selon Laura Nader, ces processus complexes sont la mise en œuvre d'idéologies implicites. Plus que d'une idéologie à proprement parler, les logiques d'anticipation sont des dispositions cognitives (induites par des émotions autant que par des événements bien concrets) à se représenter l'État et de son fonctionnement d'une certaine façon. Elles sont le fruit d'expériences bien concrètes et d'*affects* autant que de « capacités d'arrière-plan » au sens que le philosophe John Searle attribue à ce terme qu'il juge lui-même proche de la notion d'habitus de Bourdieu : il s'agit de capacités non intentionnelles qui permettent à des représentations particulières (ou d'autres phénomènes intentionnels comme les significations, les compréhensions, les croyances, etc.) de se produire (1995: 237-240).

Le cauchemar de Weber

Ce chapitre, et à plus forte raison l'ensemble qui compose cette deuxième partie, présente différentes facettes d'une forme de gouvernance despotique. Il s'agit d'une gouvernance qui s'articule sur des pratiques qui semblent à première vue de nature bureaucratique mais qui ne correspondent pas ou peu à cette forme d'administration basée en effet essentiellement sur la construction, la conservation et l'usage de connaissances relatives aux administrés (Dandeker 1994). A cette forme d'administration bureaucratique qui somme toute organise les institutions étatiques érythréennes à son effigie s'associent des modalités de fonctionnement qui correspondent plutôt aux différents éléments qui composent la définition classique d'un régime despotique. Mais avant de poursuivre, il me semble nécessaire de s'accorder sur les termes que je viens d'utiliser.

Premièrement, l'usage extensif du concept de gouvernance dans la littérature en sciences sociales peut largement porter à confusion. C'est pourquoi je m'appuie ici sur la définition que Jean-Pierre Olivier de Sardan lui a donné récemment : « Ce terme n'est surtout pas pris ici dans le sens moraliste et normatif qu'il a dans le vocabulaire de la Banque mondiale (où il est associé aux stratégies qu'entend promouvoir la Banque au niveau des politiques publiques), et nous lui donnons une grande extension, loin des seuls gouvernements et grands commis de l'État, afin d'y inclure les modes de fonctionnement du service public, la culture professionnelle des fonctionnaires, les formes de gestion administrative et les relations entre agents de l'État et usagers ou citoyens. Il ne s'agit donc ni de « bonne politique », ni de « politique au sommet », mais de l'ensemble des processus de traitement et de délivrance de biens et de services publics, par les appareils d'État officiels certes, mais aussi par d'autres opérateurs, tels que les institutions de développement, les mécènes ou le monde associatif, qui parfois suppléent l'État, parfois se substituent à lui, ou parfois le soutiennent par des « perfusions » sectorielles ». (2004: 140-141).

Bien entendu, mon travail se limite aux formes de gouvernance qui ont trait uniquement aux institutions de l'État érythréen¹⁵. Le second terme qui me semble exiger un travail de définition, c'est bien sûr le concept de despotisme. En grec *despotês* signifie « maître » tout comme *turannos* qui deviendra « tyran » plus tard en français (Robert 1993: 618). Montesquieu utilise la notion de despote pour désigner un souverain autoritaire et arbitraire qui se distingue du républicain et du monarque (2002: Livre II, chap. 1) : « Il fait gloire de mépriser la vie, et le despote n'a de force que parce qu'il peut l'ôter. [...] Il a des règles suivies et des caprices soutenus ; le despote n'a aucune règle, et ses caprices détruisent tous les autres. [...] Comme il faut de la vertu dans une république, et dans une monarchie, de l'honneur, il faut de la CRAINTE dans un gouvernement despotique : pour la vertu, elle n'y est point nécessaire, et l'honneur y serait dangereux. Le pouvoir immense du prince y passe tout entier à ceux à qui il le confie. Des gens capables de s'estimer beaucoup eux-mêmes seraient en état d'y faire des révolutions. Il faut donc que la crainte y abatte tous les courages, et y éteigne jusqu'au moindre sentiment d'ambition. » (*ibid.*: Livre III, chap. 8 et 9).

Une gouvernance despotique est donc autoritaire, arbitraire, destructrice ; elle méprise la vie et ne fonctionne pas en vertu des lois, elle est imprévisible car elle est faite des caprices du souverain. La crainte est l'instrument qu'elle se donne pour se maintenir, tout comme le remarque également Thomas Hobbes (2003: chap. 20). Les sentiments de crainte sont instillés dans le corps social pour en miner les forces vives et y abattre les

15. J'ajoute ici que les institutions que l'on range habituellement et souvent à tort dans la société civile (opposée ainsi à l'État) sont pratiquement inexistantes en Érythrée ou/et du moins sont largement régentées par le gouvernement ou le Parti. Je reviens plus loin sur la limitation que je mentionne ici.

espoirs. Si donc dans ce qui a été présenté jusqu'à présent, nous pouvons reconnaître des formes de gouvernance despotique, nous devons également nous poser la question de la définition de la légalité dans un tel régime. Jusqu'à quel point, en effet, pouvons-nous en effet affirmer que mes interlocuteurs et moi-même avons-nous eu affaire à des lois et à une bureaucratie ? Peut-on encore parler de droit dans un contexte aussi incertain et volatile ?

Je dirais simplement que nous avons à faire à une modalité légale spécifique qui implique par conséquent une définition assez large du droit similaire à la perspective adoptée par Franz et Keebet von Benda Beckmann (2006: 12-14). Parmi les dimensions données qui permettent de définir un phénomène légal d'un autre (*ibid.*), je voudrais m'attarder sur celles qui semblent le plus contraster avec celles que nous sous-entendons souvent lorsqu'en Occident nous parlons de loi. La validité sociale, géographique mais surtout temporelle mérite d'être discutée à cet égard. Les régulations dont il a été question ont, il est vrai, une validité très limitée dans le temps. Or, c'est avec une idée de régularité et de pérennité que nous concevons, souvent bien à tort, l'appareil légal promulgué par les États dans lesquels nous vivons. Par ailleurs, j'ai déjà remarqué que la frontière entre la légalité et l'illégalité peut être assez fluide dans le contexte érythréen. Nous attribuons également assez souvent un certain degré d'universalité aux lois : elles s'appliqueraient uniformément au corps social défini et se trouvant sur un territoire donné. Or, ce degré d'universalité est certainement moins important en Érythrée qu'en Suisse par exemple¹⁶. Enfin, le droit se manifeste toujours sous une forme concrète qui prend toujours une inflexion locale et subit des agencements ou des altérations par rapport à sa forme codifiée¹⁷. Cela s'applique bien entendu au droit étatique érythréen, mais force est de constater aussi que la codification elle-même n'est certainement pas aussi systématique que dans d'autres pays. L'écart relatif au critère de codification et d'institutionnalisation peut donc être aussi mentionné. Enfin, le mode de transmission ou de diffusion du droit érythréen doit être encore remarqué : l'accès au contenu des lois ou des régulations est pour le moins limité en Érythrée, non seulement parce que certaines d'entre elles ne sont pas toutes écrites et voire même définies, mais aussi parce que l'accès officiel à la connaissance légale est récusée ou du moins largement restreinte de plusieurs manières. Dans cette situation, elle est construite avant tout à partir de cas concrets, de récits et de rumeurs.

Pour Jean-Pierre Olivier de Sardan, le monde de la bureaucratie africaine est « kafkaïen » et l'utilisateur est confronté à l'insécurité et à l'arbitraire sans malheureusement nous aider à comprendre ce qu'il entend par là de manière plus précise (2004: 154). Son analyse établit

16. Dans un tout autre contexte, Julia Eckert a parlé de « dual law » à cet égard (2008: 18-23).

17. Michael Lipsky parle à ce titre d'une construction bureaucratique du droit à l'échelle des bureaucrates d'interface (1980: XII).

douze caractéristiques de la gouvernance bureaucratique en Afrique. Il y reconnaît des logiques de clientélisme, il remarque un important décalage entre le formel et le réel (ou entre la loi ou l'ordre écrit et son application), et l'existence d'un double langage. Le travail des bureaucrates est fondé sur le principe du « chacun pour soi » et son fonctionnement est sujet à de nombreux soupçons. Les carrières s'organisent selon les privilèges qu'une fonction peut offrir et « l'échange généralisé des faveurs ». L'administration souffre encore du mépris que les bureaucrates portent aux usagers, d'une corruption systémique, d'une culture de l'impunité et de la démotivation des fonctionnaires qui conduisent à une « grande improductivité des services de l'État » (*ibid.*: 143-148). On notera au passage que si le concept de gouvernance qu'il utilise dans ce même article est explicitement démuné de toute normativité, force est de constater que son propos l'est beaucoup moins. Cette version de ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan nommera ailleurs une gouvernance néodespotique postcoloniale (2007), est encore largement défini à partir d'une conception normative implicite et idéologique du droit, du service public et du fonctionnement institutionnel¹⁸. Dans un autre registre, il est également intéressant de remarquer que le décalage qui est largement reconnu exister entre les normes légales et les pratiques qui en découlent partiellement (Lipsky 1980 ; Valli, Martin & Hertz 2002), est difficilement identifiable dans le cas des procédures mises en place par l'État érythréen pour la simple et bonne raison que dans certaines situations, les normes légales ne se trouvent pas « à l'état pur » ou sous une autre forme que dans la pratique elle-même. S'il est largement reconnu que des normes sociales interviennent dans les décisions des bureaucrates (Valli, Martin & Hertz 2002), il est plus rare de reconnaître que les « autres » normes mises en application par les bureaucrates d'interface – les règlements et les lois plus générales, formulées à un échelon « plus haut de l'État » - ne sont pas forcément codifiées plus rigoureusement.

On pourra encore souligner une spécificité de taille en ce qui concerne l'origine politique et historique des modalités despotiques de gouvernance en vigueur actuellement en Érythrée. La généalogie que Jean-Pierre Olivier de Sardan trace entre l'État colonial, son fonctionnement légal et institutionnel, et les états post-coloniaux ouest-africains est en effet beaucoup plus difficile à établir dans le cas de l'Érythrée (2004: 155-160 ; 2007). Entre la colonisation italienne et l'indépendance érythréenne à proprement parlé s'intercale, non seulement quatre décennies, mais également au moins cinq régimes politiques distincts¹⁹. Cette rapide comparaison établit assez clairement un important écart entre l'Érythrée et la plupart des autres pays africain à partir duquel il devient difficile de penser sérieusement à une hérédité post-coloniale d'un despotisme mis en place par les

18. Cette définition du despotisme des bureaucrates africains mobilise en effet une discussion teintée de jugements de valeurs et de postures morales ; il y est par exemple question de mépris, d'arrogance et de sous-administration (Olivier de Sardan 2004 ; 2007).

19. L'administration militaire britannique, l'embryon d'un système fédéral, l'impérialisme éthiopien, le Derg et dans certaines parties du pays, l'administration de l'EPLF ou de l'ELF.

colons. Autrement dit, tout laisse à penser que l'origine historique de la version érythréenne d'un despotisme bureaucratique est à chercher ailleurs.

Ne serait-il pas alors tentant de tracer cette généalogie avec l'administration socialiste instaurée à la fois par Derg et par l'EPLF ? On pourra en effet facilement établir des parallèles et des similitudes en comparant les institutions existantes en Érythrée ainsi que leur fonctionnement avec celles qui étaient en vigueur dans d'autres pays socialistes. Les institutions que j'ai brièvement décrites dans ce chapitre ont un étrange « air de famille », non seulement avec les anciennes institutions mises en place par le Derg, mais aussi avec un certain nombre d'institutions bureaucratiques chinoises par exemple (cf. Hertz 1998: 101-108). Ces survivances et ces emprunts méritent bien entendu beaucoup plus de considérations que ces quelques lignes auxquelles je souhaite me limiter dans ce travail²⁰. Cette remarque vaut tout autant pour les relations qu'il est sans aucun doute possible de tracer entre des logiques actuelles de gouvernance et des modalités de ce que j'appelle une gouvernance de guérilla et qui mobilisèrent déjà la crainte et le soupçon comme des instruments fondamentaux à la cohésion du mouvement et à la coercition des membres de l'EPLF avant l'indépendance.

Il serait malvenu de présenter les caractéristiques despotiques de la gouvernance étatique actuelle en Érythrée sans mentionner les travaux de Gerd Spittler²¹ qui s'est intéressé à cette forme d'administration dans les sociétés paysannes de l'Afrique de l'Ouest (2004). Suivre ses thèses développées dans « Administrative Despotism in Peasant Societies » me permet en effet dans un premier temps de préciser ce que j'entends par la notion de bureaucratie despotique sur des bases moins normatives que celles proposées par Jean-Pierre Olivier de Sardan puis de présenter, dans un second temps, deux nouvelles perspectives sur le phénomène dont la présentation ethnographique se situe à cheval entre cette partie de mon travail et la dernière, inaugurée par le chapitre suivant. Gerd Spittler introduit la notion de despotisme ainsi : « I define despotic rule as the exercise of arbitrary power by an individual accompanied by the threat of violence. [...] Administrative despotism is a specific type of administration. Of relevance here is the question of how administrative decision are made, how they are implemented, and how efficient this administrative system is. » (2004: 339).

En précisant que le règne ou la gouvernance arbitraire, c'est-à-dire la prise de décision *ad hoc* (*ibid.*), devient despotique lorsqu'elle est accompagnée de la menace de violence,

20. Je compte m'étendre un peu plus à ce sujet dans le cadre d'une recherche postdoctorale financée par le FNS et intitulée « The Reach of the Eritrean State: political surveillance mobilisation and dissidence amongst Eritreans in Europe » dans laquelle il s'agit également de tenir compte des institutions transnationales (proto- et para-)étatiques érythréennes.

21. Je tiens à remercier Kurt Beck (Uni Bayreuth) qui m'a mis sur la piste de cette réflexion sur le despotisme en s'opposant à l'usage paradoxal que je faisais de la notion de bureaucratie.

Gerd Spittler fait explicitement référence à la définition de Montesquieu qui implique la notion de crainte. Cet élément est central pour saisir les effets qu'une telle gouvernance a pour les *agälglot*. Jean-Pierre Olivier de Sardan remarque au même titre la production d'insécurité, mais il la situe comme une conséquence de la gouvernance despotique plutôt que comme son élément central comme le fait Gerd Spittler. Les incertitudes et les insécurités des *agälglot* sont bien au centre des procédures bureaucratiques que j'ai décrites dans cette partie. C'est de leurs paniques face au pouvoir de la bureaucratie qu'il sera encore question dans le chapitre suivant. Or, comme je l'ai également remarqué dans les deux derniers chapitres, l'arbitraire implique de l'incertitude autant du côté des usagers que du côté des bureaucrates.

Les deux auteurs s'accordent sur un autre point qui me semble également fondamental, mais ils ne l'expriment pas tout à fait de la même manière : le despotisme n'existe jamais à l'état pur, il se trouve toujours associé à une forme d'administration bureaucratique ou de type intermédiaire (Spittler 2004: 340), ce qui permet à l'un et à l'autre de ces anthropologues de poser que la forme despotique d'administration ou de gouvernance est bien moins efficiente que ce qu'ils se représentent comme relevant de la bureaucratie ou ce que devrait être le service public lequel parfois, malgré tout, peut comporter des « îlots de fonctionnalité » (Olivier de Sardan 2007). Nous sommes là devant un paradoxe : Il existe autant une volonté d'associer le despotisme à la bureaucratie que le désir tantôt de les opposer. Ce dernier mouvement s'opère lorsque l'on souhaite évaluer l'efficacité des procédures. Cette évaluation n'est pas sans poser un autre problème : tous deux ont à ce titre une posture normative et idéologique sur le bon ou le juste déroulement d'une procédure administrative et cela soutient l'usage qu'ils font du concept de despotisme. A ce titre, si Gerd Spittler remarque tout de même que le concept d'inefficacité est largement déterminé par nos expériences de la bureaucratie (2004: 341), il ne souhaite que souligner davantage les différences qui existent entre les deux modalités d'administration.

Il faut faire sciemment l'impasse sur la question de l'évaluation de l'efficacité des procédures si elle ne doit prendre en compte que leurs finalités *intentionnelles*. Quand bien même nous savons parfaitement que de tels processus produisent toujours des impondérables et des effets inattendus, se limiter à considérer que les finalités intentionnelles des procédures définies *a priori*, peuvent dissimuler des effets « collatéraux » qu'induisent pourtant très efficacement ces procédures. Se limiter alors à ne considérer que ce qui est supposé être intentionnellement visé par une procédure (p. ex. Obtenir un certificat ou recruter) dans la démarche de son évaluation me semble, non seulement être une conséquence des fétichismes que j'ai déjà mentionnés, mais limite aussi considérablement le regard que l'on peut porter sur les performances des institutions.

Si ce travail évite l'écueil de l'évaluation de l'efficacité des procédures qui perpétue une distinction entre l'administration despotique et l'administration bureaucratique, j'admets volontiers que le terme de bureaucratie despotique peut porter à confusion tant il est usuel d'opposer ces deux modalités de gouvernance ; l'une étant fondée sur la terreur et l'arbitraire (dixit Montesquieu), tandis que l'autre est généralement placée sous le signe de la légalité et de la gestion des informations (dixit Max Weber). Ne plus reconnaître de paradoxe permet tout simplement de considérer que bien souvent, l'État administre « droits », « devoirs » et « services » par des procédures hybrides, c'est-à-dire faites autant de logiques despotiques que de gestes bureaucratiques. Le cas de la déclaration signée par les étudiants lors de leur incarcération à Wia n'est qu'un exemple grotesque du principe entropique qui caractérise les idéaux-types qu'il est utile parfois de se donner.

Cela dit, je m'accorde parfaitement avec la suite du traitement que Gerd Spittler fait du despotisme et que j'applique à la bureaucratie érythréenne. En effet, ce traitement s'approche encore très près des logiques que j'ai relevées dans les procédures érythréennes. Il s'accorde avec Montesquieu pour affirmer que, contrairement à la tendance bureaucratique, le despotisme peut fonctionner sans engranger d'informations (2004: 341), mais il ne s'arrête pas à ce simple constat. En effet, il relie l'exercice de la violence et l'incessante démonstration de pouvoir des autorités à cette forme d'ignorance ; les premières tenant de couvrir les lacunes et les marges de manœuvre que les institutions produisent elles-mêmes comme c'est le cas par exemple dans la gestion des laissez-passer en Érythrée.

Une autre caractéristique très importante du despotisme me permet de reformuler de manière plus claire ce qui est peut être resté un peu éparpillé et implicite dans toute cette partie de mon travail. En remarquant que le despotisme est nécessairement autoritaire, Gerd Spittler refuse pourtant d'y voir une forme autocratique de pouvoir (*ibid.*: 349). Dans une configuration despotique, le pouvoir y est au contraire fortement décentralisé (*ibid.*: 340). Pour Montesquieu, c'est en effet le règne des vizirs (cité in: *ibid.*: 349) tout comme si l'on veut bien, c'est celui des bureaucrates d'interface pour revenir à des situations plus contemporaines et moins exotiques. Parce que dans cette perspective, les décisions et les règles sont produites surtout « en bas » des institutions étatiques, il devient non seulement difficile de parler d'autocratie mais cela permet surtout de se rendre compte de la fragmentation inhérente aux institutions. Chacune d'entre elles, étant à même de définir ses règles et ses choix, usant de son pouvoir discrétionnaire à plusieurs niveaux de la hiérarchie au détriment d'une cohérence générale et d'un certain degré de coordination, induisent ainsi des effets tels qu'on les trouve sous la forme d'incohérences, de volte-face, de mesures arbitraires et violentes ou encore incarnées dans les apories des procédures

et la crainte des bureaucrates. Au lieu donc de voir l'État érythréen comme une entité hautement centralisée et homogène à l'image d'un simple prolongement de l'esprit de son président, il faut y voir plutôt un espace fragmenté par d'innombrables luttes intestines. Un certain nombre d'indices me pousse à faire une telle hypothèse sur cet aspect du despotisme érythréen. On pourra penser par exemple au récit du père de Saba ainsi qu'aux témoignages de bureaucrates peu regardants (voir aussi Schmidt 2010). Loin de moi la volonté d'innocenter les hauts fonctionnaires et parmi eux le Président Isayas Afwäriq, tout comme celle de ne pas vouloir prendre au sérieux l'existence de cas dans lesquels des procédures sont chamboulées par des ordres venus de la plus haute instance (cf. les interprétations de mon ami Dawit à propos de sa réaffectation). En effet, il faut reconnaître que dans ce genre de configuration où la compétition et la suspicion semblent régner incontestablement parmi les fonctionnaires, la validation verticale ou hiérarchique prend aussi une importance toute particulière. Il me semble utile d'ajouter encore deux remarques à ce qui a été dit à propos du despotisme bureaucratique. Il s'agit plutôt de mettre en évidence deux extensions au despotisme érythréen. La première de ces extensions a trait à la représentation ou à l'imaginaire politique, la seconde a trait avec des pratiques, mais toutes deux font l'objet de développements spécifiques dans la troisième et dernière partie de ce travail.

Les travaux que j'ai cités abondamment (Spittler 2004 ; Olivier de Sardan 2004 ; Lipsky 1980) prennent le parti de formuler un discours sur un régime, c'est-à-dire sur une réalité institutionnelle faite de bureaucrates, de leurs rationalités et des logiques pratiques qu'ils mettent en œuvre. En revanche, la perspective prise dans ce travail se trouve d'avantage aux marges du régime. Il s'intéresse avant tout à la manière dont les usagers et notamment la frange spécifique des *agälglot* en service civil, comprennent les mesures prises à leur égard et interprètent les manœuvres des fonctionnaires ou des institutions dans lesquelles ils sont assignés pour développer eux-mêmes des stratégies face à ce qui procède pour eux de l'État et de son gouvernement. Or, j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de souligner une importante limite d'accès aux informations officielles tout comme plus généralement, la faible intelligibilité des mesures prises et de leur rationalité. En fonction de ce qui a été dit précédemment, on pourra aisément y reconnaître la griffe despotique d'une gouvernance de guérilla. Je pense cependant qu'il faut aussi reconnaître le mouvement en retour du balancier. Si l'arbitraire est une caractéristique fondamentale du despotisme bureaucratique, ne faut-il pas aussi dire qu'à défaut de mieux, c'est l'interprétation *emic* qui est la plus courante au sujet des actions et des décisions prises au sein des institutions étatiques ? Dans cette perspective, l'arbitraire n'est plus seulement une logique ayant cours dans les services publics *stricto sensu*, mais en maintenant un certain hermétisme, ces derniers ne font en somme que rendre possible et encourager l'expression populaire des intelligibilités sous la forme de l'arbitraire, de l'injuste et de la

confusion, voire de l'incompétence ou de la pure méchanceté des bureaucrates. Il est assez intéressant à ce titre de remarquer que les explications ne font que peu état de l'existence de privilèges, de phénomènes de corruption ou de favoritisme pour expliquer le refus d'octroi de services ou simplement la pénurie de ressources. Autrement dit, la forme mais aussi le vécu que prend le despotisme bureaucratique en Érythrée n'est pas l'apanage des seules institutions et de leurs fonctionnaires ; le phénomène est bien plus extensif puisqu'il inclut souvent la manière dont les usagers, faute de pouvoir et parfois aussi de vouloir distinguer des rationalités plus complexes, choisissent de se représenter et de faire sens de leurs expériences bureaucratiques sous cette forme *emic* de despotisme que de nombreux témoignages distillent tout au long de ce travail. En quelque sorte ce despotisme dépasse les seules logiques institutionnelles même si d'autres représentations s'opposent à ce portrait lugubre.

En effet, les attentes qui sont placées par une population sur l'appareil légal, juridique et bureaucratique de l'État sont généralement importantes (Aretxaga 2003: 394). Au risque de décevoir certains, elles sont assez peu idiosyncrasiques. En effet, en Érythrée comme ailleurs, ces attentes se matérialisent par toutes sortes de croyances et d'espoirs (toujours brimés) relatifs à la justice d'une mesure ainsi qu'à l'impartialité et à l'humanité des autorités. En notre for intérieur, nous souhaitons tous que les requêtes que nous leur transmettons soient consciencieusement examinées et évaluées. Ces attentes peuvent certainement paraître plus réalistes dans certains États comme la Suisse par exemple que dans d'autres comme l'Érythrée, où l'expérience directe et répétée de ces principes est sans aucun doute beaucoup moins fréquente à déceler dans les interactions bureaucratiques. Toutefois, force est de constater que mes interlocuteurs érythréens avaient plus ou moins les mêmes attentes et les mêmes *desiderata* que moi vis-à-vis de la bureaucratie et du droit, quand bien même nos expériences respectives dans nos deux pays sont largement différentes.

Ce désir et cet espoir de trouver de l'impartialité, de la rigueur et de la justice dans les processus bureaucratiques érythréens, mais aussi d'y trouver un traitement équitable et transparent défini par des règles explicites et légitimes, concourt à une forme de fétichisation du droit pratiquée largement par mes interlocuteurs. Autrement dit, malgré leurs expériences, les attentes de mes interlocuteurs vis-à-vis de la bureaucratie érythréenne correspondent largement au modèle défini notamment par Max Weber (1998: 116). Ce fétichisme se manifeste par la croyance en la capacité qu'aurait le droit à produire de l'ordre. Il place en l'avènement d'une « culture de la légalité » l'espoir de mettre un terme à ce qui est perçu comme des injustices et un système d'impunité. John et Jean Comaroff définissent ce fétichisme ainsi : « [...] we refer to the process of displacement whereby an abstraction – in this case, « the law » - is objectified, ascribed a

life-force of its own, and attributed the mythic capacity to configure a world of relations in its own image. » (2009: 33). En Érythrée, cette légalité fantasmée se trouve à l'opposé de l'état de siège que j'ai défini précédemment.

Les incohérences ou les volte-face du gouvernement sont perçus essentiellement sur la base du critère de validité temporelle et sociale que j'ai mentionné auparavant. C'est à ce titre que bon nombre de mes interlocuteurs āgālglot aimaient à parler du système légal de l'État en le nommant « *spris* ». En tigrinya, *spris* dénote un mélange. Le terme est utilisé uniquement dans un sens culinaire pour parler, soit d'un plat de viande mélangée, soit d'un mélange de jus de fruits. En parlant de *spris* légal, mes interlocuteurs souhaitaient mettre le doigt sur l'absence même d'un système, tandis que d'autres affirmaient la confusion et l'intermittence de son existence ou marquaient encore de différentes manières l'incohérence et le manque de continuité des politiques. Par exemple, la réglementation et la procédure de démobilisation était perçue de manière largement arbitraire et despotique tandis que pour la loi relative à la distribution des parcelles habitables, le *spris* perçu se rapproche plus d'un dualisme ou de ce que Julia Eckert entend par « *dual law* » (2008: 18-23), c'est-à-dire d'une loi qui s'applique pas universellement à tous ceux à qui elle s'adresse, offrant ainsi à certains citoyens ce qui à d'autres leur est refusé. Un exemple assez clair de ce dualisme m'a été présenté au sujet de la loi foncière qui interdit la vente des parcelles (GoE 1994/58). Cette disposition ne gêne toutefois pas le gouvernement à vendre lui-même des terres aux citoyens Érythréens résidant à l'étranger uniquement.

Si la fétichisation du droit est concomitante à l'émergence d'une crainte de désordre, certains avancent que ces phénomènes sociaux sont les conséquences de la dissolution des responsabilités légales de l'État et de la pluralisation de la gouvernance (Benda-Beckmann & Eckert 2009: 7, 15). Or, si cela vaut sans aucun doute pour la plupart des États-nations, cette causalité ne vaut pas dans le contexte politique de l'Érythrée. La dissolution des responsabilités légales a lieu au sein même de la sphère étatique ; elle n'est pas marquée par la multiplication, l'internationalisation et la privatisation des autorités, ainsi que le pluralisme juridique le présente souvent. Le désir d'une culture de la légalité ne donne pas forme à un mouvement de juridification étatique ou communautaire tel qu'il est reconnu ailleurs (Comaroff & Comaroff 2009: 38-40, Eckert 2006). Le fantasme reste au stade de fantasme, car l'autoritarisme de l'État et les craintes d'une répression ne laissent aujourd'hui que peu de place au passage à l'acte.

Cet « état de fait », si je puis dire, reflète alors une autre fétichisation – celle de l'État lui-même – au sens que donne par Ellen Hertz à cette expression (1998: 22, 179-182). Il s'agit également d'une croyance mais cette fois relative au pouvoir qu'aurait l'État de faire

ce qu'il veut ou de déterminer, à lui tout seul, le cours des choses ; que ce soit pour les *traders* chinois, les mouvements des cours de la bourse de Shanghai ou pour les Érythréens au service national, le cours de leur vie. Dans les deux cas, les acteurs tiennent « l'État » – c'est-à-dire une entité abstraite et un acteur collectif situé à une certaine distance d'eux – pour le seul responsable de leurs misères. Ainsi, dans le contexte érythréen, cette fétichisation de l'État est intimement lié au fétichisme du droit parce qu'elle représente son exact contraire. C'est parce que ceux qui considèrent que l'État est tout-puissant et qu'il peut faire ce qu'il veut en tout temps qu'ils fétichisent le droit (l'État de droit) comme l'instrument nécessaire à leur salut, un ordre stable et juste dont les lignes sont parfaitement intelligibles. C'est donc également à l'aune de principes tels que la régularité des lois et la fiabilité des procédures que l'existence « d'État de droit » érythréen est évalué. En ce sens, cet ensemble idéalisé de principes et de normes de gouvernance qui alimente un imaginaire politique et juridique joue un rôle important dans le travail de comparaison que les *agälglot* font sans cesse pour situer le régime érythréen sur l'échiquier des systèmes politiques mondiaux. Les innombrables critiques que James Ferguson fait au monde intellectuel occidental pour ses représentations systématiquement sombres du continent africain (2006: 1-23) et pour ses vues biaisées de leurs systèmes politiques (*ibid.*: chap. 1 et 4) s'appliquent certainement aussi à bon nombre de représentations *emic* tout à fait similaires et relatives à l'État actuel et à ce qu'il devrait être en Érythrée. Cela participe bien entendu à renforcer la « mauvaise » image *emic* du despotisme érythréen. Sur le plan politique, de nombreux *agälglot* m'ont fait part de la confusion des genres qui semble pour eux avoir envahi le gouvernement sous une forme assez ramassée.

La forme participative ou étendue de despotisme se trouve encore sous des formes beaucoup plus concrètes parce qu'incarnées dans certaines pratiques mises en œuvre par des citoyens n'agissant pas directement en tant que fonctionnaires. On pourra alors d'une certaine manière ressaisir toute l'extension que Jean-Pierre Olivier de Sardan donne au concept de gouvernance. Elle dépasse en effet largement les contours formels que l'on peut fixer conventionnellement à l'État parce qu'elle s'insère également dans les pratiques et les représentations de ceux qui ne se considèrent pas en premier lieu comme des bureaucrates ou des agents de l'État. C'est dans cette perspective que Thomas Blom Hansen – en discutant certaines logiques sociales mises en évidence par Emma Tarlo (2001) – parle d'un despotisme diffus (*dispersed despotism*) pour définir le fonctionnement local du régime le plus autoritaire de l'État postcolonial indien : l'*Emergency rule* décrété par Indira Gandhi entre 1975 et 1977 (2005: 179-180). La dernière partie de ce travail donne quelques exemples de cette extension de la gouvernance despotique en Érythrée. Le premier traite plus particulièrement de la crainte et de la panique qui ont affecté mes interlocuteurs incorporés au service national en relation notamment avec des pratiques

dites de déportabilité mises en place par l'État. Le second chapitre présente quant à lui certaines pratiques citoyennes coextensives au contrôle et à la répression de la désertion afin de montrer que le relais social de ses pratiques étatiques est largement reconnu actuellement en Érythrée. Enfin, ce travail se termine sur une discussion des représentations relatives à certaines pratiques de surveillance et d'espionnage pour montrer une fois encore que la gouvernance despotique relève indistinctement à la fois de pratiques et de représentations des citoyens et des fonctionnaires.

Troisième partie

11. Paniques : déportabilité et complicité

Introduction

« Fear presides over these memories, a perpetual fear. » C'est ainsi que Philip Roth débute « Le complot contre l'Amérique » (2005). Cette thèse aurait pu également commencer sur un constat similaire bien qu'il ne s'agisse pas tout à fait ici de mémoires fictives mais d'ethnographie. C'est bien la peur de mes interlocuteurs qui préside à cette ethnographie. Ce chapitre aborde donc une évidence dont la présence est diffuse en Érythrée. Le climat de peur qui hante les *agälglot* et plus généralement l'ensemble de la société érythréenne a comme source l'État. Les craintes particulières sont toutes reliées aux fonctionnaires, aux institutions ou aux politiques de l'État. C'est un élément fondamental de son organisation despotique. La peur touche la parole et s'immisce même lors de la promenade. C'est également les craintes d'un futur peu clair mais surtout d'un présent chaotique et énigmatique qui agit sur tout un chacun. Quant aux appréhensions, elles constituent le fond de cale d'une anxiété diffuse mais bien palpable sur les hauts-plateaux. A ce titre, on pourra saisir de plusieurs manières le petit extrait journalistique suivant. Barney Jopson, correspondant en Afrique pour le Financial Times rencontre le Président Isayas Afwärqi en 2009 et aborde la question : « When I told Isaias that there was a climate of fear on the streets he responded with sarcasm. « It's a very important discovery on your part. You've been able to discover this in how many hours? » I said I'd been in the country for two days. « It's very unique. You must have a very unique brain, » he said. « I don't think so, » I said. « To be able to know and read everything in this country in a matter of hours, it's amazing, » he said. « You must be a superhuman. » » (Jopson 2009)

Si une telle évidence trouve sa place au centre d'un chapitre c'est parce qu'elle constitue l'un des principaux canaux que le pouvoir emprunte pour se diffuser d'un côté et de l'autre

de la barrière imaginaire qui se dresse entre l'État et la société. Au même titre que le raisonnement, la crainte, en tant qu'affect, couple et fusionne parfois une réalité institutionnelle abstraite et éloignée avec l'intimité de la vie intérieure d'un individu. Plus donc qu'un simple état psychique naturel comme certains le considèrent, la crainte est fondamentalement un phénomène social et politique qui dépasse les frontières généralement établies pour définir l'individu et sa subjectivité. Elle est un conduit que la politique emprunte. C'est en ce sens que je m'accorde avec la volonté de Catherine Lutz de définir socialement les émotions (1986). Les affects, au même titre que les représentations et les pratiques, sont bel et bien au cœur des relations État-société-individus, c'est-à-dire au centre et non pas seulement au bout de la chaîne de nombreux processus politiques étatiques. Dans la panoplie des affects, en Érythrée la peur tient une place de choix.

Une telle évidence n'a pas besoin de démonstration. Je souhaite rendre justice à l'importance de ce climat de peur qui est au cœur de la vie sociale que j'ai partagée durant deux années. A cet égard, deux phénomènes très importants restent encore trop indistincts dans ce travail. Il s'agit premièrement de la condition de déportabilité qui s'applique aux *agälglot* en ce qu'ils sont en tout temps réassignables, c'est-à-dire déplaçable sur le territoire et remobilisables à d'autres fins ; ou sinon incarcérables de manière plus classique et pénale comme ce fut le cas par exemple en 2001 pour les étudiants conduits à Wia. Le deuxième phénomène à trait à la capillarité attribuée à la surveillance politique, à l'existence d'un réseau d'agents de la sécurité nationale et d'informateurs dont il s'agit encore de faire l'ethnographie autant que cela se peut. Rendre compte de l'existence de ce climat de peur ou plutôt poursuivre dans cette démarche n'est pas une conduite neutre, loin s'en faut. Toutefois, c'est n'est que dans un premier temps seulement que je souhaite dénoncer une « politique de la terreur » conçue délibérément par le gouvernement. Comme j'ai essayé de le donner à voir dans les autres chapitres, il y a ici un dernier *Catch* qui mérite d'être évoqué.

Une troublante convocation à Sawa

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le début de l'année civile coïncide souvent avec de grands changements selon mes interlocuteurs. En fin d'année, les rumeurs vont donc bon train. Pourtant, personne n'avait prévu qu'à peine le Noël orthodoxe 2006 passé, le gouvernement allait convoquer l'ensemble des *agälglot* en service civil à Sawa. L'annonce est faite à la radio et chaque ministère doit organiser ses contingents. Gyorgis frappe à ma

porte. Son visage est grave, il vient en effet me dire au revoir et du même coup m'apprendre la nouvelle, c'est le 8 janvier 2006. Officiellement, il s'agit d'un nouvel enregistrement des *agälglot* au service civil mais Gyorgis s'attend à tout. Pour lui comme pour beaucoup d'autres, il se peut qu'une nouvelle guerre se prépare. Depuis quelques semaines, la situation est plutôt tendue sur la frontière et tous se remémorent ce qui s'est passé en 1998. Le gouvernement avait massivement recruté les *agälglot* pour faire les récoltes en Gash Barka mais ils s'étaient tous retrouvés dans les tranchées lors de la première offensive.

Gyorgis a peur mais il a décidé d'aller à Sawa car il ne veut pas devoir se cacher sans rien faire d'autre de sa vie que d'attendre de pouvoir un jour s'enfuir à l'étranger. Il voulait me saluer avant de partir et me donner un document de son ministère au cas où il resterait là-bas. Je suis consterné, il ajoute qu'il est impossible d'avoir des projets personnels dans ce pays. Son désir d'apprendre le français est sérieusement mis en péril alors je lui confie le seul roman que j'ai pris avec moi : « Le maître et Marguerite » de Mikhaïl Boulgakov, autant dire qu'à son niveau le livre est illisible. Les bus sont réquisitionnés et durant quelques semaines les administrations vont fonctionner au ralenti. Les départs sont échelonnés du 10 au 20 janvier 2006 suivant les ministères. Les *agälglot* « démobilisés » partent en dernier. Ceux qui sont assignés au Ministère de l'éducation et ceux sous celui de la santé ne sont pas convoqués. Des bruits courent qu'ils partiront une fois l'été venu.

Malgré l'annonce officielle qui affirme qu'il ne s'agit que d'un court séjour pour effectuer un ré-enregistrement des assignés, tout le monde considère l'éventualité d'une guerre. Depuis l'automne, l'Éthiopie est en proie au chaos. Les élections truquées ont déclenché des émeutes à Addis Abeba, la capitale, et ont considérablement augmenté les tensions entre les deux pays. Certains affirment que le gouvernement érythréen pourrait bien se décider à occuper les territoires qu'il revendique depuis la fin de la guerre pour appuyer le mouvement d'opposition au régime en Éthiopie. De surcroît, depuis l'automne 2005, le gouvernement érythréen entrave de plus en plus le fonctionnement de l'UNMEE, la force d'interposition qui patrouille aux frontières des deux pays. Les vols de reconnaissance ont été interdits au dessus du territoire érythréen et en décembre, 180 *peacekeepers* ont été expulsés. Certains parlent de mouvements de troupes inhabituels dans la zone de sécurité et parmi les expatriés tout cela semble témoigner de préparatifs de guerre, d'autant plus que leurs autorisations de déplacement ont été drastiquement réduites. Les ambassades ont pris immédiatement des mesures de protection pour leurs ressortissants. En décembre, des plans d'évacuation sont mis sur pied. C'est dans ce contexte très tendu que l'annonce de la convocation des *agälglot* à Sawa se produisit et renforça ainsi les craintes d'un conflit imminent.

Si en décembre, la possibilité d'une guerre est largement discutée par mes amis en service, c'est encore de manière assez détachée que les pronostics des uns et des autres sont débattus. En janvier en revanche, une sorte du mutisme s'est installé sur le sujet ; il s'agit plutôt de savoir comment les prochaines semaines vont se dérouler et de prendre au plus vite des nouvelles de ceux qui sont partis avec les premiers bus. Toutefois, parmi les concernés un raisonnement s'installe. Il questionne la rationalité de l'annonce faite par le gouvernement : pourquoi en effet procéder à un nouvel enregistrement et surtout, pourquoi est-il nécessaire de faire cela à Sawa ? Cette question est dans la bouche de tout le monde. Bon nombre de mes interlocuteurs estime qu'une telle procédure pourrait tout-à-fait avoir lieu à Asmara. Pourquoi donc déplacer des milliers de personnes de l'autre côté du pays. Les coûts d'une telle opération sont importants. L'irrationalité de la mesure ainsi décortiquée ne vient alors que renforcer les craintes relatives à une mobilisation militaire. Beaucoup jugent avant de partir que le gouvernement, comme à son accoutumée, leur cache quelque chose. Les derniers qui partiront seront plus rassurés que Gyorgis. Le 18 janvier, un ami qui doit partir le lendemain me dit que les *ṗḡḡḡḡḡḡ* passent leur temps à attendre à Sawa. Début février, la plupart de mes connaissances sont de retour à Asmara où il reprennent leur travail ordinaire. Ils auront passés deux ou trois semaines à Sawa où ils ont rempli un formulaire et posé pour une photo portrait qui, paraît-il, décorera une nouvelle carte d'identité. L'ombre de la guerre est donc écartée au moins temporairement mais du coup, une autre la remplace. La crainte prend cette fois le visage de la réaffectation nationale qui impliquera peut-être d'être assigné de l'autre côté du pays. Cette ombre de la réaffectation nationale pèsera tout au long de l'année 2006. Une fois de retour en Suisse, je reviens sur l'évènement avec un ami resté en Érythrée :

« Well, it is funny, we went to Sawa and they took our photos and told us to get our ID's from Asmara. We never saw it afterwards. The first round of civil servants have it, but they don't use it much. For one, its mandate isn't clear and it doesn't override any previous ID and secondly, almost all of the people who have it, have their demobilization card. »

(Haile, messagerie instantanée, février 2008)

Bien entendu, l'envergure de la mesure ne permet pas raisonnablement de penser qu'elle a été délibérément mise en place pour produire la frayeur des *ṗḡḡḡḡḡḡ*. La réaffectation, si elle a eu lieu compte tenu des informations collectées à Sawa par le gouvernement, n'a pas eu le même éclat que la mesure que je viens d'évoquer. Autrement dit, la suite du processus est beaucoup moins visible et laisse moins de traces que cette démonstration de souveraineté qu'est le déplacement forcé de dizaines de milliers d'*ṗḡḡḡḡḡḡ* à Sawa. Mais dans un cas comme dans l'autre, seule la désertion protège le conscrit de telles mesures. Aucune disposition légale ne fixe les limites de la disponibilité des recrues. L'État dispose donc comme bon lui semble d'une force de travail de telle manière que l'on peut parler

d'une forme de déportabilité, c'est-à-dire d'une potentialité à être déplacé de force à l'intérieur même du territoire national¹. Cette condition s'apparente en partie à celle que dresse Nicholas De Genova au sujet des migrants sans-papier en ce qu'elle implique pour eux une vulnérabilité et une révocabilité de leur quotidien (2002: 427 ; 436-439). Toutefois, il faut noter que, contrairement à ce que démontre Nicholas De Genova pour les migrants sans-papier, la déportabilité des *ṣāḡlglot* n'est pas le fruit de la construction juridique de leur illégalité, je dirais plutôt qu'elle éclaire la dimension a-légale dans laquelle ils se trouvent. « Serving your country is not a contract that has a start and a finish. It depends on the situation. » (Ali Abdu, Ministre de l'Information cité in : Harris 2006). Cette expression de l'état d'urgence en dit long sur la disponibilité que le gouvernement réclame aux *ṣāḡlglot* ; ce qui vaut pour la patrie n'a aucune raison d'être défini juridiquement.

La crainte de la réassignation

Le spectre affolant de la réassignation est loin d'être vécu comme une menace ponctuelle. Les mutations sont fréquentes. Des restructurations ministérielles sont toujours en cours ici ou là, au même titre par exemple que l'éducation nationale qui se donne régulièrement une nouvelle structure ou un nouveau programme impliquant des réorganisation d'effectifs. De plus, l'importante désertion que les checkpoints n'arrivent pas à endiguer impose régulièrement de nouvelles répartitions. Sawa tient une place toute particulière dans ce roulement. Le camp est à la fois le centre géographique et symbolique du service national mais c'est également un emplacement à partir duquel il semble assez facile de s'enfuir pour le Soudan. L'instruction scolaire des recrues implique donc chaque année de nouvelles réassignations d'enseignants *ṣāḡlglot* à Sawa puisqu'une bonne partie d'entre eux s'évade avec leurs élèves durant les semestres². En quelque sorte, le bonheur des fugitifs fera le malheur de ceux qui les remplaceront.

Durant mon séjour de deux ans en Érythrée, tous mes interlocuteurs au service furent au moins une fois menacé de réassignation. Certains d'entre eux restèrent à leur poste mais furent menacé à plusieurs reprises, d'autres furent déplacés une fois ou plus sans crier gare. Certains changèrent de ministères mais restèrent à Asmara tandis que d'autres furent réassignés à un poste similaire dans une autre ville ou village. Gaim Kibreab fait

1. La définition commune de « déportation » implique le déplacement d'une personne hors de son pays ou de son lieu d'origine (Robert). Je me suis inspiré librement du concept de déportabilité proposé par Nicholas De Genova (2002).

2. Bien entendu, il n'existe aucun chiffre à ce propos. Les recrues de plusieurs volées avec lesquelles j'ai pu m'entretenir estiment qu'au cours de l'année, plus de la moitié des enseignants assignés à Sawa disparaissent. Ces dernières années, des enseignements ont du même être suspendu au cours de l'année en raison de la volatilité des enseignants. Selon ces recrues, l'effectif complet des enseignants à Sawa doit s'élever entre 350 et 400.

également ce constat dans un article récent où il mentionne plusieurs cas de réassignations répétées (2009a: 61). Gyorgis, qui craignait tant la mobilisation militaire au moment de sa convocation à Sawa au début 2006, est l'un des rares *ṣāḡlglot* que je connais à n'avoir jamais eu à affronter une réassignation et ce, depuis 2005.

J'ai découvert l'existence des réassignations peu après mon arrivée en Érythrée en 2005. Je venais de débiter mes enquêtes sur le système juridique du pays et menais de front une série d'observation dans plusieurs tribunaux locaux (*komawi bet frdi*) de la capitale. J'avais pris également contact avec plusieurs juges qui exerçaient leur fonction dans des tribunaux d'instances supérieures pour me permettre d'avoir une première vision d'ensemble et pour discuter de certains cas en appel. C'est assez facilement que je pus m'entretenir avec de jeunes juges qui exerçaient dans la capitale en tant qu'*ṣāḡlglot*. Ils avaient tous terminés leurs études de droit à l'Université d'Asmara depuis deux ou trois ans. Au mois de juin, j'apprenais d'eux qu'ils allaient être mutés ailleurs : Massawa, Hagaz, Mendefera ou encore Barentu. Haile qui était encore aux études à ce moment là profita de cette nouvelle pour railler l'un d'eux qu'il connaissait bien. C'est qu'avec un salaire de 450 Nakfa, se rendre dans un bourg comme Hagaz où notre ami le juge ne disposait d'aucun soutien familial n'allait pas sans lui poser d'importants problèmes. Pour manger à sa faim, s'empressa d'ajouter Haile avec un grand sourire, il lui faudra nécessairement user de sa fonction pour obtenir des revenus secondaires³. Quelques mois plus tard, à mon retour d'un village où je menais d'autres enquêtes, j'entendis que quelques juges décidèrent de prendre l'option de la désertion puis de l'exil plutôt que de croupir dans un tribunal situé loin des leurs.

A l'occasion d'un séjour à Deki Shehay, j'ai rencontré des *ṣāḡlglot* assignés comme enseignant dans l'école primaire de ce village situé dans le district de Loggo Anseba à quelques dizaines de kilomètre d'Asmara. J'ai séjourné avec eux plusieurs semaines dans la petite maison qu'ils louaient collectivement. Goytom et Säräkä sont de la sixième volée (*zurya*) de Sawa (1997). Ils étaient aux premières loges lorsque la guerre éclata, ils y participèrent durant plus de deux ans. En 2001, ils étaient réassignés au Ministère de l'éducation afin de suivre une formation pédagogique à Asmara durant 6 mois. Puis ils furent assignés durant deux années comme enseignant dans les basses-terres de Gash Barka avant d'être relocalisés dans la nouvelle école primaire du village où j'ai fait leur connaissance. Ils débutaient alors leur neuvième année de service. Peu avant mon arrivée, Estifanos les avait rejoint, il venait en renfort d'une école d'Asmara où il n'avait enseigné qu'une année et cherchait désespérément à regagner la ville au plus vite. Goytom et Säräkä ne cessaient de le brimer dans ses démarches pour être réassigné puis en aparté, Goytom me dit un jour : « le gouvernement fait marcher les types comme

3. C'est à cette unique occasion que j'entendis évoquer aussi ouvertement la pratique de corruption.

Estifanos » pour dire que sa tentative d'obtenir une réaffectation avec un certificat médical n'allait pas aboutir. Le parcours de Bäräkät, qui enseignait également à Deki Shehay, était encore plus tortueux mais il avait finalement réussi à se rapprocher de son village natal et pouvait régulièrement aller donner un coup de main dans les champs de sa famille. Les réaffectations sont l'œuvre du bureau régional de l'éducation, en l'occurrence celui de Gash Barka. Une fois assignés dans une région, il devenait peu probable d'être muté ailleurs dans le pays. Les rotations sont la plupart du temps régionales et Bäräkät enseigna les cinq premières années à Golitsh puis à Tesseney non loin de la frontière soudanaise. Lorsque je l'ai connu, il préparait son mariage avec une enseignante assignée dans son village. Une fois mariée, cette dernière pourrait être démobilisée et aiderait sa belle-famille. Le plan de Bäräkät était de se proposer pour remplacer sa femme démobilisée au poste qu'elle occupait à l'école primaire de son village. Début 2007, Bäräkät enseignait toujours à Deki Shehay.

Huit mois après le séjour des āgālgot à Sawa, Girmay m'apprend que son chef de bureau vient de recevoir une lettre du Ministre de l'éducation. Il y est question d'une convocation des āgālgot au Ministère et mon ami pense qu'il s'agit probablement d'une réaffectation. Il sait qu'à Sawa, ils manquent d'enseignants en sciences. Cet appel coïncide avec la distribution du formulaire dont il a été question auparavant. A ce même moment, le Ministère de l'éducation réclamait aux āgālgot ayant bénéficié d'une formation supérieure la désignation d'un garant. Le 8 octobre, Girmay m'annonce que le Ministère convoque tous les anciens étudiants en physique. Il ajoute que cette nouvelle mesure atteste bien le manque de clarté autour de la définition de l'autorité de tutelle des āgālgot. Girmay pensait jusqu'alors ne devoir rendre des comptes qu'au Ministère où il était assigné. Or, cette convocation semble clairement indiquer que le Ministère de l'éducation conserve un certain droit de gestion sur les āgālgot qu'il répartit dans les autres ministères. A cela s'ajoute encore certainement des prérogatives du Ministère de la défense sur celui de l'éducation en ce qui concerne non seulement la question de la démobilisation mais également celle des réaffectations. En plus d'être outré par l'ordre de désigner un garant, Girmay entrevoit avec appréhension le spectre d'une réaffectation qui pourrait bien chambouler ses plans.

Deux jours plus tard, c'est au tour de Dawit d'être effrayé. Il vient à peine d'être réassigné au Ministère de son choix après plusieurs mois d'attente. Le 10 octobre, il entend dire que le Ministère de l'éducation convoque les étudiants diplômés de l'Université la même année que lui pour être réassigné. Il me rend visite le lendemain soulagé d'avoir découvert que cette convocation ne regarde pas les étudiants de sa discipline. Elle touche en effet les étudiants en économie, en comptabilité, en gestion et en science informatique. Cependant, l'angoisse reprend mes deux amis la semaine suivante (16 octobre 2006).

Cette fois, la rumeur de réaffectation générale s'est amplifiée au point que certains comme Girmay ne parlent désormais plus de rumeur. Certains hauts-fonctionnaires se rendent au Ministère de l'éducation pour défendre leur troupe d'une réaffectation qui du même coup gagne en vraisemblance. C'est le cas du chef de Haile qui obtient une entrevue avec le Ministre afin de plaider pour la nécessité de garder les quelques *agälgilot* dont il dispose pour effectuer le mandat que le président vient de lui attribuer. Girmay et Dawit me font part de la même manœuvre entreprise par leurs Ministères respectifs qui tentent ainsi de conserver leurs effectifs.

La réaffectation nationale des *agälgilot* au service civil semble à nouveau à l'ordre du jour. Des bruits courent que certains auraient déjà été réaffectés dans les bureaux du Ministère de la défense, où il est de notoriété publique qu'une démobilisation peut être écartée définitivement. Si Dawit et Haile craignent de se trouver dans ce cas de figure, Girmay semble en revanche davantage effrayé par l'enseignement à Sawa. Cette différence dépend principalement de la discipline dans laquelle ils ont été formés. Un étudiant d'anglais sera par exemple plus exposé à une réaffectation dans l'enseignement qu'un étudiant ayant suivi une formation en anthropologie. Si Girmay est en ce sens plus exposé qu'Haile ou Dawit, tous trois ont vu aussi dernièrement revenir à Asmara ceux qui furent envoyés enseigner à Sawa il y a deux ans. Tous trois s'attendent donc à ce qu'un nouveau groupe de jeunes diplômés y soit réaffecté pour deux années consécutives ou même peut-être plus puisque l'Université vient de fermer définitivement ses portes. De son côté, Dawit ne peut s'empêcher de repenser une réaffectation nationale en concomitance avec cet événement. Quant à Haile, il associe ces convocations au Ministère de l'éducation avec l'opération de ré-enregistrement du début de l'année. A cela s'ajoute le formulaire que le Ministère de l'éducation vient de leur distribuer. Toutefois, son rôle ne fait pas vraiment l'objet de leurs conjectures vis-à-vis d'une réaffectation qui semble aussi importante qu'imminente.

Durant la même semaine, plusieurs réaffectations touchent des collègues de mes trois amis. Les uns sont réaffectés au Parti, les autres sont réaffectés dans les bureaux de différents corps de l'armée. Le 20 octobre, Girmay apprend du Ministre lui-même que malgré des tentatives pour empêcher sa réaffectation, il devra se rendre au Ministère de l'éducation. Girmay n'est plus assigné, son dossier a déjà été transféré et son salaire vient d'être suspendu. Cela atteste pour lui un important changement dans la répartition des pouvoirs entre les ministères : celui de l'éducation ne cesse de gagner de l'influence. Pour Girmay, la nouvelle est catastrophique et sa décision est prise : il ne se présentera pas. Cette réaffectation marque donc le début de sa vie clandestine car elle met en péril son projet d'évasion qu'il prépare depuis plus d'une année. Girmay a besoin de rester à Asmara afin de poursuivre les préparatifs de son exil. Cinq mois plus tard, il sera pris dans

une rafle non loin de chez lui. A peine un mois avant la date qu'il avait fixé avec des passeurs. Il passera six mois dans une prison à Asmara. Puis à sa libération, nous renouons contact par email et messagerie instantanée. Il sera peu après réassigné comme enseignant dans un bourg situé à une encablure d'Asmara d'où il a pu recommencer ses préparatifs. Il tente sa chance quelques mois plus tard mais il est intercepté avant de passer la frontière. Cette fois, il passe une année entière dans un hangar-prison en tôle au milieu du désert. Contrairement à Girmay, Gaim accepta sa réassignation à Sawa où il enseigne durant deux ans. Nous nous perdons de vue mais trois ans et neuf mois plus tard je renoue contact avec lui grâce à un ami commun. Il venait alors d'arriver chez des parents résidant dans une grande ville des États-Unis.

A l'approche de la fin de l'année 2006, une rumeur se diffuse. La treizième volée d'agälglot est menacée de réassignation. Un certain nombre d'indices appuie ce bruit. De cette volée, plusieurs auraient récemment été mutés, d'autres qui avaient pu entreprendre une demande de démobilisation cette année avaient été renvoyés par les autorités en charge de leur dossier parce que, malgré leur nombreuses années de service, il avait été jugé que leur formation militaire laissait à désirer. Le contentieux était connu de longue date. En 2004, plusieurs agälglot de cette volée avaient dû se rendre à Sawa pour effectuer un entraînement supplémentaire. Cette volée avait été mobilisée à la hâte en 2000 lors de la troisième offensive de la guerre, alors que toutes les forces érythréennes reculaient devant l'ennemi. Les recrues furent entraînées au maniement des armes durant deux mois dans un camp de fortune situé à Gahatelay, sur la route qui relie Asmara à Massawa. Bien qu'un cessez-le-feu fut signé par les deux gouvernements durant leur entraînement, cette treizième volée fut envoyée sur les fronts et certains de mes interlocuteurs participèrent durant l'été à des escarmouches qui troublèrent parfois l'arrêt des hostilités. Les plus chanceux furent réassignés quatre mois plus tard ayant ainsi servi déjà six mois en tout. Ces six mois ne furent jamais comptabilisés par les autorités militaires en charge du processus de démobilisation. La rumeur qui s'était diffusée peu avant mon départ en février 2007, trouva un écho en juillet. Salomon m'en informa par email au début septembre :

« Sometimes there are exceptions. Like last summer all teachers from the 13th round were taken to Wia for additional training. Some artists and athletes go there to undertake training with around 2500 teachers, they just returned from 2 months there and common knowledge has it that 8 died there. They were from the 13th round, which means they were in Gahtelai 7 years ago, but recalled last summer for additional training because generally that round's military training was deemed insufficient. »

(Salomon, email, septembre 2007)

Les enseignants envoyés en « cours de répétition » durant la pause estivale regagnèrent les postes qu'ils occupaient l'année académique précédente. Ce genre de réaffectation de courte durée est monnaie courante. Toutefois, qu'il s'agisse des *summer work program* qui mobilisaient les étudiants durant tous les étés jusqu'en 2004, des semaines de récoltes qui mobilisent encore les étudiants de May Nehfi (Gaim 2009a, Müller 2009) ou encore des quelques mois de séjour à Nakfa où, chaque année, des milliers d'agälglot sont obligés de suivre une formation politique organisée par le Parti, il est rare que de tels déplacements déclenchent autant d'anxiété que les événements que j'ai évoqués jusqu'à présent. Les moments de paniques que j'ai observés parmi mes interlocuteurs au service national ne sont bien entendu pas seulement relatifs à leurs conditions de déportabilité. Si leur réaffectation potentielle est l'une des conditions les plus déstabilisantes pour eux, l'effroi peut parfois être déclenché également par le déplacement des autres qui se trouvent hiérarchiquement au-dessus d'eux. C'est le cas lorsqu'un remaniement ministériel se produit.

Purges et remaniements ministériels

« Even before the crackdown [2001], the president frequently rotated ministers. Individuals who were out of favour were sidelined in largely meaningless posts. Today, those who criticise or question presidential edicts are « frozen » from their posts for lengthy periods, permitted to do little but collect their salaries and not much else. » (International Crisis Group 2010: 8). Ce genre de manœuvre politique semble n'affecter à première vue que les hauts-fonctionnaires. Eux aussi sont sous le joug d'une certaine incertitude, leur place aux postes qu'ils occupent est fragilisée par la suspension, la réaffectation ou un remaniement plus général des ministères. Toutes ces mesures sont intempestives et largement imprévisibles, comme le dernier remaniement qui eut lieu en mars 2009. Un proche avec qui j'ai gardé un contact régulier depuis mon retour en Suisse était assigné depuis quelques années dans un ministère et bénéficiait jusqu'alors d'une place privilégiée au côté du Ministre pour lequel il travaillait. Voici quelques extraits remaniés de nos conversations à ce sujet via messagerie instantanée.

« My minister, with whom I had close relation, has also been replaced by another tegadalay [ancien combattant], and the existence of the whole ministry is now in question. It isn't only him, there was an all out shake up of the ministers, each one of them replacing one another. Him and a couple of others, however, haven't been reappointed yet and everyone was shocked at the swift nature of the changes. Everything was fine until

yesterday morning but in the afternoon, a fundamental change occurs. I mean the move from the president was very swift and totally unexpected. I asked him about the situation this afternoon [24 heures après la déclaration], and he told me that they haven't been officially informed yet, but he has understood that he has been replaced by X, the current minister of X. Otherwise they had an emergency meeting with the president this morning and I am sure he has told them. I am now convinced that here, everything and anything is possible. It is a disaster for me also. Before, I was working good, my boss trusts and likes me and involves me in trusted assignments. Sorry, Boz, I need to refresh my head a little, I am kind of stressed. Good night »

(Mikael, messagerie instantanée, mars 2009)

« When the rumor spread about the ministerial reshuffle, I received hundreds of messages of condolences. »

(Mikael, messagerie instantanée, avril 2009)

« No one has replaced me, not officially, but the boss [le nouveau Ministre] has explicitly instructed his secretaries, not to let anyone of us knock on his door without appointment and he is kind of surrounded now by some snitches. »

(Mikael, email, avril 2009)

« He [le Ministre] doesn't come here often, I have seen him only one time in almost a month. It is us who he suspects and some people from here have been tipping him info about us. He is close with only few people here [des collègues de mon ami avant le remaniement], and they are from his region, XXX, now the building is filled with them and ex-fighters. Those who tipped him are people from his region, who were suspected of regionalism even before his arrival. The one is director general, but the other two, including the newcomer, are kind of directors and the other one is his secretary, but all of them are ex-fighters. The three were here before, working in different levels, were suspected of regionalism before, but were not influential, but now with the arrival of the new boss and another director, the balance is tipping towards the regionalists. The secretaries are both women ex-fighters and the one I have good contact with is still innocent, the other one is regionalist and I would say a power monger. Before it was more of a delicate balance, the minister, head of administration and another Director general were from XXX [another region], and the people from the other region didn't have much influence. With the departure of the minister, now the head of administration is visibly cornered, as especially the new minister is working to undermine him. »

(Mikael, messagerie instantanée, juin 2009)

« Now this is sort of a war, so the best thing to do is to disengage, keep very very low

profile given the proximity of my office to the minister's, and also given the presence of his canning secretary who doesn't hesitate to inform him about everything we do and say. I prefer not to let them notice my presence or absence. So my office door is always closed and I don't walk around the corridors as much. Another problem is that one of my colleagues has just « voted with his feet » and for us who remain here, especially me, the only unmarried guy, will always be suspected of planning the same. We were close, but not very close, we never discuss our plans and I never read any sign of his imminent departure. »

(Mikael, email, juillet 2009)

Pour mon ami la situation était catastrophique à plusieurs égards. Après plusieurs mois d'une lente préparation, il était arrivé au point de recevoir une autorisation exceptionnelle pour sortir du pays en juin. Ce remaniement ministériel vint tout simplement balayer les dernières étapes qui lui restaient à entreprendre pour s'éclipser sans prendre le risque de traverser illégalement la frontière. Mais de manière plus générale, ce changement de direction allait affecter considérablement sa vie quotidienne en Érythrée. Après des années de travail, il avait pu se frayer une place confortable en tant qu'agälglot démobilisé et en tirait des avantages suffisants pour être autonome financièrement. Au même titre qu'une réaffectation, ce chamboulement marque pour lui une importante déstabilisation de sa vie quotidienne. C'est ce qu'il appelle « régionalisme » qui a le plus d'impact dans le chamboulement des relations sur son lieu de travail. Son récit nous informe que les équipes ministérielles peuvent être organisées autour de relations privilégiées qui ont pour les Tigrinya une dimension clanique qui s'exprime habituellement sous la forme régionale en Érythrée mais qui coïncident également avec une origine mythique commune qui se décline par villages et en clans (*āliät, anda*)⁴. Ses messages ne le disent qu'assez superficiellement mais, avant le remaniement, la direction de son ministère est dans les mains de hauts-fonctionnaires dont l'origine est restreinte géographiquement à l'équivalent d'un gros district dont il est également originaire. Il entretient même de lointaines relations de parenté avec plusieurs d'entre eux. Ce qui ressort beaucoup plus dans son récit, c'est que le changement de ministre implique un changement d'équipe qui chamboule la hiérarchie dans laquelle il se trouve et qui s'impose dans un climat tendu et délétère. Mon ami se méfiera plusieurs mois des agissements délateurs de certains et il décidera finalement de s'exiler l'année suivante. Si ce récit offre quelques indices intéressants sur l'existence de lignes de force qui traversent et divisent les institutions de l'État, il ne peut en aucun cas être à lui seul suffisant pour tirer des conclusions relatives à la structure et la dynamique sociale du gouvernement. Ce récit nous laisse toutefois entrevoir ce qui alimente le sentiment de crainte qu'éprouve mon interlocuteur face à la restructuration qu'il

4. Au sujet de ces origines mythologiques et de ces généalogies qui contribuèrent à dessiner les frontières des anciennes régions tigrinya de la colonie italienne (hamasien, serae, akkele guzai) on se référera tout particulièrement à Alberto Pollera (1935), Johannes Kolmodin (1912) et Siegfried Nadel (1944).

subit lui aussi. La peur des ağälglot n'est pas seulement dérivée de leur situation instable sujette au risque de la réassignation ou à celle de leurs supérieurs. Le récit introduit l'existence d'une nouvelle forme de crainte relative à un risque, beaucoup moins structurel mais bien plus capillaire.

Les mouchards

Le sentiment de crainte que mon ami éprouve sur son lieu de travail a trait à l'existence de « *snitches* », c'est-à-dire de mouchards qui informent une autorité sur les agissements de certains (*əzni*, oreille ou *släy*, informateur en tigrinya). La figure de l'informateur, c'est-à-dire la croyance à une surveillance capillaire et *cachée* qui traverse la société de part en part est largement répandue en Érythrée et prend de nombreuses formes. Elle appelle bien entendu à la prudence, au silence et à la discrétion. Cette discrétion touche autant le dire et le faire que le demander. En effet, vouloir trop interroger attise le soupçon. Pour les ağälglot, se garder de passer pour quelqu'un qui souhaite en savoir plus au sujet d'une personne et de ses opinions est un gage pour éviter d'être suspecté de collaboration avec la Sécurité nationale et de subir ainsi les effets néfastes d'une telle catégorisation. Je reviens plus tard sur ce point. Mes interlocuteurs estiment que les risques qu'ils encourent sont multiples. Ces mouchards peuvent les conduire en prison, mettre en péril leurs projets personnels ou ceux de leurs proches, informer les autorités d'une irrégularité ou d'une désertion, provoquer une réassignation pour ceux qui sont en service ou encore solliciter une suspension ou un licenciement d'un citoyen civil ou d'un ancien combattant. Le quadrillage de cette surveillance est composite. Voici quelques exemples.

L'une des premières occurrences relative à l'existence d'un maillage étroit d'informateurs m'est offerte par Kiros lorsqu'il me demande un jour de limiter mes visites chez lui pour ne pas attirer trop l'attention de certains voisins. Un ancien combattant doit être tout particulièrement évité. Il réside non loin de la rue principale qu'il faut quitter pour se rendre chez Kiros et il est d'autorité publique dans son quartier que cet ancien combattant est un informateur. Il est assigné à cette tâche de surveillance du bloc par l'administration locale qui le rémunère (*kābabi*). Face à mon incrédulité, Kiros mobilise trois arguments différents : l'ancien combattant en question est frustré par sa vie civile, il n'a pas d'emploi et vit assez misérablement avec son handicap, il a perdu une jambe. Premier élément suspect pour mon ami : cet handicap devrait normalement faire de cet ancien combattant un résident du Denden Camp ; une ancienne caserne américaine transformée en logements pour les mutilés de la guerre. Pour Kiros, son voisin a le profil parfait pour ce

genre de tâche de surveillance. Je suis surpris mais il reprend le cas de son voisin *tägadälti*. Il est suspecté parce qu'il y a quelques années, il eut plusieurs affaires avec des femmes du quartier réputées être de notables commères. Il a ainsi pu se faire une idée de la population du quartier, ajoute Kiros. De plus, ces derniers temps, des bruits courent qu'il aurait dénoncé au *käbabi* une famille dont l'un des enfants vient à peine de s'exiler. Enfin, sans activité lucrative, cet ancien combattant passe ses journées devant chez lui et n'hésite pas à héler les passants et les interroger sur tout ou rien. Il se renseigne, il pose des questions à tout le monde et Kiros a déjà dû parler de moi à cet homme, c'est pourquoi il préfère dorénavant que mes visites soient moins nombreuses et plus discrètes pour ne pas inutilement attirer l'attention de ce curieux qu'il juge dangereux. A ma surprise fait place l'incrédulité et je pense tout d'abord que Kiros n'a fait que trouver une histoire afin de prendre poliment de la distance avec moi pour une raison qui m'échappe. Toutefois, au fil des semaines d'autres témoignages similaires s'accumulent et m'obligent à prendre au sérieux l'existence des mouchards : « In my previous neighborhood there was a certain snitch from the University. That guy everyone knew him and we were warning each other. » (Dawit, Asmara, Avril 2006)

« They are not necessarily ex-fighters, but even some civilian opportunists are involved. In my place there is a certain teacher that is suspected. Last week a mother confided to me that her child had left but she had me swear that I keep it with me. She feared that if the teacher in our place was to know that, it would be a big trouble. I wasn't really convinced about what she said, it could have been more an imagined threat. In any case the guy is some kind of inquisitive, once when I met him after a long time, he said to me that he had feared that I might have gone out. »

(Girmay, Asmara, mai 2006)

« Je sais que Habte [un civil] aime se renseigner sur les gens. Il n'a pas de travail et maintenant, chaque matin il est devant chez lui pour arroser ses arbres. C'est ce qui simplifie son travail de surveillance. Probablement, il cherche à savoir qui est qui et pourquoi untel n'est pas passé ce matin. Il va me dire : « pourquoi je ne t'ai pas vu ce matin ». Un jour il y a eu un cambriolage dans notre quartier et c'est lui qui a proposé d'éclairer le rue. Il a fait le tour du voisinage pour collecter de l'argent pour faire les rénovations des lampes. Il en a profité pour en savoir plus sur le quartier. »

(Semere, Asmara, février 2006)

Ces quelques déclarations témoignent, d'une part, que mes interlocuteurs ont des doutes sur la validité qu'ils ont de suspecter telle ou telle personne. Mais d'autre part, leurs opinions soulignent que certains agissements de leurs voisins sont louches. Poser trop de question, passer trop de temps devant sa maison ou encore s'engager pour la collectivité

semblent être des signes qui peuvent être facilement interprétables et attiser la méfiance. L'existence d'un maillage de surveillance urbaine plus ou moins discret n'a jamais été remise en question par mes interlocuteurs.

Les occasions de rencontrer ce genre d'individu sont assez imprévisibles mais sont assez fréquentes. Je me rend avec Semere dans un café que nous n'avons pas l'habitude de fréquenter. Nous nous asseyons au fond de la salle à côté d'une table encore vide et à laquelle, peu après notre arrivée, deux Érythréens plus âgés que nous s'asseyent. Ce sont deux connaissances de Semere. L'un travaille à l'aéroport. L'autre est un ancien combattant qui étudia à l'Université d'Asmara. Nous discutons tous ensemble jusqu'à ce que l'employé de l'aéroport nous quitte. Le *tāgadālay* prend alors Semere en aparté et commence à lui parler en Tigrinya. Leur conversation devient peu à peu plus sérieuse et sans n'avoir rien d'autre à faire je commence à y prêter attention. Semere sait bien que je peux suivre une conversation approximativement mais son ami ne se doute pas de mes compétences dans sa langue maternelle. Je comprends que l'ancien combattant est en train de faire la leçon à Semere. Il s'agit de patience et de confiance face à la situation dont il reconnaît volontiers qu'elle n'est pas idéale. Il met l'accent sur le fait que les difficultés du pays ne sont que temporaires et qu'il ne faut surtout pas baisser les bras et succomber au désir de partir, d'autant plus que Semere se trouve dans une situation privilégiée et que selon lui, il peut faire carrière malgré son statut d'agālglot. S'ensuit une discussion que j'ai du mal à suivre dans laquelle il s'agit de « blancs » (*šaādu*). Semere m'expliquera plus tard qu'il a dû un peu se défendre face à cet ultra-nationaliste. Mon ami sait qu'il travaille pour le Ministère de la défense et qu'il est un agent de la sécurité nationale en civil, c'est pourquoi il s'est senti devoir lui montrer qu'il est lui aussi un fervent défenseur du gouvernement. Au sujet des « blancs », Semere m'avoue avoir été rapidement questionné à propos des raisons de mon séjour en Érythrée et de nos relations. Il a dû ensuite faire face à un petit laïus sur l'identité érythréenne menacée par les fausses promesses de bonheur occidental que des gens comme moi sont censés diffuser parmi les jeunes. Ce genre d'allégation n'est en rien exceptionnelle en Érythrée puisqu'elle fait même l'objet d'un discours sans cesse répété à propos des menaces idéologiques et culturelles qui assaillent le pays ; l'agent reprend à son compte des déclarations que l'on trouve aisément dans la presse. Il prend congé de nous après avoir demandé le numéro de téléphone de Semere parce qu'il souhaite nous revoir prochainement. Il inscrit le numéro de mon ami dans son petit calepin dont la couverture est imprimée aux couleurs des États-Unis. Un détail qui ne remet certainement pas en doute la loyauté de ce sympathique agent dont la discrétion laisse toutefois un peu à désirer. Le cas qui suit m'a été rapporté par email par Salomon après que j'eus quitté l'Érythrée :

« I came to know Amanuel through Nahom, a good friend of mine from the University. The former rejoined the University in 2001 after doing almost 7 years of national service as officer in the personnel's office of the Sawa administration. [...] Frankly, we didn't like some of his manners (he liked to exaggerate things, tells lies and had an inflated perception of himself, bordering delusion). More serious, however, people were beginning to warn us to stay away from him, that he was some kind of a spy. Generally, people in the university who weren't directly from high school could not be easily trusted by the university students. This was especially true as after the 2001 student showdown with the government, people believed that snitches and spies were planted in the university. It was in this context that Amanuel was bragging about his past, his experience and his connections with high commanders in the army. Besides, I was seeing him a lot around the Security office opposite to the Chamber of Commerce. So as a caution, I generally avoided one to one contact with him only generally talked about football or rumors about girls. Sometime in 2003, he was suspended from the University for attempting to cheat during an exam. [...] I rarely meet Amanuel after the university. After a long absence I met him one time in the street and when I asked him why I don't see him in town those days, he told me that he was traveling a lot at that time and that recently he was sent to Kassala, Sudan. Generally snitches are sent to neighboring countries to collect intelligence especially on escapees. »

(Salomon, email, octobre 2007)

D'autres connaissances m'avaient déjà mis en garde lorsque j'enseignais à l'Université d'Asmara, les premiers mois de mon séjour en Érythrée. Il fallait, paraît-il, être prudent notamment envers les étudiants membres des unions nationales. Les membres du National Union of Eritrean Youths and Students (NUEYS) et celles du National Union of Eritrean Women (NUEW) pouvaient être des indics puisque leurs attachements institutionnels indiquent qu'ils aspiraient à être de futurs cadres du Parti.

Les figures du mouchard sont multiples. Certains sont des sentinelles de quartiers, des anciens combattants frustrés ou des civils proches du Parti plus ou moins à la solde des administrations locales. D'autres indics sont directement employés par « la sécurité nationale » et se fondent dans la vie quotidienne, passant des bars d'Asmara à la frontière soudanaise. D'autres encore se trouvent dans les institutions, ce sont des proches collaborateurs d'un Ministre ou des étudiants qui tendent l'oreille dans le campus. Magnus Treiber a donné une sorte de portrait-robot des jeunes mouchards, en reprenant probablement les représentations de ses interlocuteurs : « Sie sind mit einem gewissen Spesenbetrag ausgestattet, des es ihnen erlaubt, Cafés und Bars aufzusuchen, und sie sind wie Elias, wenn sie nicht noch selbst Schüler oder Studenten sind und dort Mitschüler oder Mitstudierende aushorchen, während der üblichen Bürostunden von 8-12 Uhr und 14-18 Uhr nicht im Büro. » (Treiber 2004: 129).

Ces jeunes mouchards ne sont ni à l'école, ni au service. Ce sont ceux qui n'ont pas peur de se pavaner dans les rues et dans les cafés durant la journée. S'ils étaient des déserteurs, ils n'oseraient jamais en effet déambuler ainsi et risquer de se retrouver face à face avec une patrouille de la police militaire. Toutefois, la frontière entre le déserteur qui ne peut exercer d'activités légales et le mouchard ainsi décrit est somme toute très mince. Celui qui ne se fait pas prendre dans les rafles peut facilement être soupçonné d'être un informateur. Je reviens plus loin sur ce rapprochement.

Il y a aussi certains lieux de la ville où mes interlocuteurs présument que les mouchards se trouvent plus particulièrement. C'est ce qu'indique Abraham lorsqu'il me présente ses raisons pour ne pas aller dans les bars à *swa*⁵. Y aller entacherait sa réputation. Ils sont remplis de désœuvrés convoités par toutes sortes de gens sans scrupules et par conséquent, des agents du gouvernement surveillent tout particulièrement cette partie de la ville. Abraham ne veut pas se retrouver sur la liste des gens qui sont surveillés. Gyorgis a un avis similaire sur les bars à *swa* :

« les clients des bars à *swa* sont recrutés pour des affaires illégales, c'est pourquoi il y a des oreilles dans le coin (*əzn*). C'est l'idée que les gens se font de l'*ənda swa*. C'est le centre de l'illégalité, tu vas là bas et on te proposera des affaires pas claires. Si tu veux aller au Soudan [s'évader], le bureau des inscriptions, c'est là bas. »

(Gyorgis, Asmara, juin 2005)

Il y a donc tout un savoir à propos des mouchards, bien plus étendu que ces quelques remarques. Les connaissances s'échangent entre amis, les uns pointent aux autres les indics qu'ils connaissent déjà. C'est aussi un thème assez fréquent dans les commérages et les nouvelles qui circulent entre voisins, notamment au sujet des amendes et des restrictions imposées à des familles. Pour questionner ces connaissances et poursuivre l'analyse j'ai choisi de m'appuyer sur le cas particulier de Woldu et des relations que j'ai tissées avec lui durant plusieurs mois.

5. La *swa* est une sorte de bière faite artisanalement avec du millet torréfié. Les débits de *swa* ne sont pas à proprement parler des bars. La *swa* est vendue dans des salons, chez des particuliers. On trouve ces établissements autour de la station de bus principale, à Edaga Hamus.

Ce que je sais sur Woldu

La duplicité, le jeu sur les registres et l'opportunisme qui peut animer les fonctionnaires de la Sécurité nationale se sont profilés devant moi au fur et à mesure que je passais du temps avec Woldu, le tenancier d'un petit magasin situé non loin de chez moi. Je passais des matinées entières à discuter avec lui. Il avait la patience de m'écouter parler tigrinya, lui ne parlait pas un seul mot d'anglais. C'est ainsi que j'appris que Woldu avait été militaire et qu'il venait d'être démobilisé pour des raisons de santé. Le gouvernement lui avait octroyé une licence de commerce et les locaux qu'il occupait maintenant. Nous nous échangeons des services : ne sachant pas utiliser un ordinateur, il me demandait de me renseigner par internet sur certains produits qu'il cherchait à acquérir à l'étranger. A plusieurs reprises, je profitais de ses relations pour obtenir des denrées introuvables lors de pénuries. Woldu me confia que sa séropositivité lui avait valu d'être pleinement démobilisé mais qu'il effectuait toutefois encore quelques petits travaux pour son ancienne brigade. C'est ainsi qu'il avait obtenu sa licence et ses locaux me dit-il.

Trois hommes que je voyais souvent se promener dans les rues du centre ne cessaient d'aller et venir au magasin. Ils passaient parfois trois ou quatre fois par matinée sans jamais rien acheter. Ils s'entretenaient en amharique avec Woldu ; ce dernier savait parfaitement que je ne connaissais pas cette langue. Savoir pourquoi Woldu me confia un jour qu'il collectait des informations pour la sécurité reste pour moi un mystère complet. En revanche, j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'assister à des scènes qui me confirmèrent qu'il bénéficiait au moins d'une certaine impunité. Woldu était une tête brulée qui n'hésitait pas à provoquer des rixes le soir dans les bars du centre. Lors de ces rixes, il n'hésitait pas non plus à dire tout haut ce qu'il pensait des *Ṣaēbya*, c'est-à-dire de l'EPLF en général et du gouvernement en particulier. Woldu osait vociférer publiquement des insultes à l'encontre du Parti. Interpellé par la police militaire, je l'ai vu plusieurs fois leur tendre un petit papier grâce auquel il arrivait toujours à les convaincre de le relâcher, tandis que les autres bagarreurs étaient parfois conduits au poste. Malgré ses coups de gueule, Woldu ne fit que deux courts séjours en détention durant l'année où nous nous fréquentions. Alors qu'un jour il fut arrêté devant son échoppe pour avoir changé des devises, il ne passa qu'une petite semaine à la prison de Sembel avant d'être relâché. Cette immunité ne prouve pourtant en rien sa fonction dans le maillage de la surveillance étatique.

Ce qui ne fait aucun doute, c'est que Woldu entretenait des relations étroites avec de hauts fonctionnaires pour pouvoir mener avec autant de bonhomie un commerce hautement subversif. C'est en effet d'une manière patente qu'il me confia un jour qu'il facilitait l'émission de vrais passeports par le Bureau de l'immigration. A sa manière,

Woldu continuait de s'adonner à un commerce que la police venait par ailleurs à peine de démasquer. Pour ce faire, il transmettait à l'immigration une série de documents médicaux attestant la (fausse) séropositivité d'une personne qui, ainsi dépistée, avait été dans un premier temps démobilisée. Comme pour me le prouver, Woldu m'expliqua un matin qu'il devait se rendre à l'immigration vers midi. En début d'après-midi, il passa chez moi et me mit sous le nez le passeport flambant neuf d'une jeune femme. Puis quelques heures plus tard, Woldu tout sourire derrière son comptoir ouvrait son blouson en cuir pour me montrer les deux énormes liasses de Nakfa qui dépassaient des poches intérieures. La transaction lui avait rapporté 40'000 Nakfa (env. 2500 CHF). Encore une fois, les confidences de Woldu à propos de ses agissements dépassent largement mon entendement. Je ne peux pas m'ôter l'idée que, quel que soit les risques qu'il a pris en se pavanant avec moi, Woldu savait parfaitement ce qu'il faisait. Cependant, peu de mois après la fin de mon séjour en Érythrée, Woldu a disparu de la circulation. Aucune des personnes qui le connaissaient et avec qui je suis resté en contact ne l'a revu.

Loin de moi cette volonté de relater ce que certains pourront lire comme une expérience forte d'un jeune chercheur sur son terrain. Loin de moi aussi l'idée d'avancer un « j'y étais » corroboré par des observations. Woldu n'est pas une mascotte de la réalité que je brandis pour affirmer, par l'expérience, que les indics existent réellement. Bien au contraire, ce qui est relaté ici ne peut conduire que vers la suspension de l'interprétation. Les agissements de Woldu ne sont donc pas seulement l'une des rares occasions où il m'a été permis d'entrevoir, derrière certaines devantures, commerciale ou bureaucratiques, des indices de corruption et des ambivalences qui poussent jusqu'à la figure du double-jeu et de l'opportunisme. Une fois le double-jeu introduit, la multiplication des interprétations est possible et vouloir en fixer une avec des critères de vraisemblance n'est pas seulement jouer avec les limites de l'ethnographie, mais c'est plutôt, à mon sens, ôter la seule valeur ethnographique de cette histoire : celle qui permet de rendre compte de l'indétermination du « vrai » statut de Woldu ainsi que de l'ambiguïté de sa relation avec moi. Rendre compte de cette indétermination c'est également se donner les moyens de comprendre comment s'articule l'incertitude, le doute, la suspicion et la crainte qui en découle au lieu de fixer une version plus rassurante de la réalité. Le savoir sur les indics a cela de particulier qu'il ne permet pas d'être fixé une bonne fois pour toute. Au contraire, il s'agit d'un sujet de connaissance qui ne peut qu'échapper constamment aux critères et aux valeurs de vérité. Nous avons à faire ici avec des présumés agents de la sécurité dont le travail qu'ils exercent nécessite, somme toute, une certaine dissimulation. Un indic n'est plus tout à fait indic si tout le monde sait ce qu'il fait. Or, à Asmara tout laisse à croire que pas mal d'entre eux ont une couverture qui laisse passablement à désirer. A ce titre, Magnus Treiber écrit : « Usually government spies, or seleyti [pluriel de *s/lay*], are easy to identify. They are poorly trained, behave in an obvious manner and are often commonly

known. But one can never be sure. » (Treiber 2009: 99).

Cette incertitude au sujet des indics oblige donc à adopter une anthropologie mérologique telle qu'elle a été proposée récemment par David Zeitlyn en écho à l'appel plus ancien lancé d'un côté par James Clifford (1986) et de l'autre par Stephen Reyna (1997) : « [...] merological anthropology is an anthropology which is partial and honest about its partialities. » (Zeitlyn 2009: 225). A la question, « what if we accept our limitations and start thinking seriously and positively about partial views, and about incompleteness [?] » (*ibid.*: 211) David Zeitlyn répond en proposant une série sophistiquée d'instruments qui permettent de produire une restitution ethnographique partielle mais néanmoins fidèle (*ibid.*: 212) et réaliste (*ibid.*: 220-222). Je pense toutefois qu'une anthropologie mérologique plus radicale est possible et même souhaitable. Au-delà de l'honnêteté de reconnaître les limites de nos connaissances ethnographiques et au-delà de se tenir rigoureusement aux instruments qui nous permettent de continuer à dire quelques chose à partir de ce qui nous semble vraisemblable, je pense qu'il est possible de faire fructifier positivement les limites de notre connaissance ethnographique. Savoir finalement si oui ou non Woldu est un indic n'est pas très important, savoir si nous pouvons penser qu'il le soit vraisemblablement l'est peut-être un peu plus, mais il me semble toutefois beaucoup plus intéressant de reconnaître où nous conduit la suspension complète de la question. Au lieu de chercher à savoir si Woldu (ou un autre) est un indic à la solde de la Sécurité nationale, comme il a osé me l'avouer, il semble bien plus intéressant de reconnaître, dans un premier temps, ce qu'une telle déclaration produit en terme d'anxiété, de doute et de méfiance, puis, dans un deuxième temps, de s'intéresser à la manière dont les acteurs sociaux impliqués par ce doute réagissent et participent à la fois à la construction du phénomène en essayant toujours de le définir pour un cas particulier (un présumé indic) ou de manière plus générale (le maillage de la surveillance étatique) et à l'édification d'un non-sens, à savoir, un savoir qui, au lieu de fixer des faits avec une certaine assurance, ne fait en réalité que d'accroître le champ de l'incertitude, des possibles et donc du doute. Les savoirs sur les indics sont avant tout des objets sociaux co-construits qui impliquent leur existence flottante mais bien réelle autant que des discours et les conséquences bien réelles, elles aussi, de la méfiance et du soupçon.

Crainte, ostracisme et débordements

Les soupçons relatifs à la pratique de l'espionnage affleurent lorsque la curiosité des uns est jugée trop insistante ou encore par exemple lorsque les autres arrosent trop souvent

les arbres du voisinage. Lors de mon séjour en Érythrée, les discours sur les indics m'ont d'abord surpris puis fascinés. Régulièrement, mes interlocuteurs au service national me mettaient en garde, certains m'indiquaient discrètement une personne, de l'autre côté de la rue ou assis devant le zinc d'un bar. La plupart du temps, leurs connaissances venaient d'amis, on leur avait dit. Il est donc assez rare que, comme dans le cas relaté de la rencontre de Semere, le savoir sur un indic soit personnel ou tiré d'informations directes. En effet, il s'agit la plupart du temps de qu'en-dira-t-on ou plus péjorativement de ragots. J'utilise toutefois ce terme sans trop insister sur la valeur négative de ce genre de communication. Il s'agit avant tout de récits qui, pour mes interlocuteurs, ont valeur de protection. En usant de ce terme, je fais explicitement une distinction avec les rumeurs dont il a été question auparavant. Ces dernières sont d'ordre général, tandis que les qu'en-dira-t-on s'appliquent à diffuser une information sur un individu en particulier.

C'est entre autre Isaak, qui m'explique comment il est néanmoins possible de se rendre compte qu'un individu est un mouchard. Pour lui, ces personnes se trouvent avant tout dans les bars et les cafés. Il est particulièrement attentif à ces personnes parce que Isaak est un déserteur. Il est donc l'une des proies favorites des mouchards ; il s'est fait pincer plusieurs fois. La première manière d'être sûr consiste à demander des renseignements à un proche qui travaille au « *President office* ». Se référer à de tels employés est souvent un gage pour obtenir des informations fiables qui sont autrement bien gardées. Une autre manière de se rendre compte des agissements abominables des indics consiste à opérer un recoupement lors des rafles. Il s'agit des personnes qui quittent les lieux publics peu avant une rafle. Enfin, d'après ses propres expériences, il lui est même arrivé de voir des civils pointer publiquement des personnes aux militaires. J'apprends l'existence des auxiliaires de la surveillance, c'est-à-dire d'individus recrutés ponctuellement. Un statut comparable aux fameux *IM*, les *Inoffizieller Mitarbeiter*, recrutés par la Stasi en RDA pour des missions plus ou moins définies de surveillance locale et familiale. La collaboration avec le régime ne dépend donc pas seulement de la ferveur des individus loyaux envers le PFDJ-EPLF. Certains seraient même engagés parmi les déserteurs. L'engagement se ferait par chantage ou pour réduire une peine d'emprisonnement. Ainsi, c'est pourquoi la frontière entre le déserteur et le mouchard est assez fragile. Du reste, plusieurs clients du bar qu'Isaak fréquente pensent sans toutefois trop de crainte qu'il peut lui-aussi être un mouchard. Le retour d'un séjour en prison marque parfois les prémises d'un soupçon envers l'ancien détenu, surtout si son séjour semble avoir notablement changé ses habitudes et son caractère. Magnus Treiber notait déjà ce rapprochement entre le séjour en prison et la collaboration, tout comme celui qui relie déserteurs et mouchards : « *Unter jungen Erwachsenen lassen sich zwei Typen des *se/lay* ausmachen. Während Elias noch in der EPLF sozialisiert wurde und aus Überzeugung arbeitet, ist dies bei *se/eyti* der jüngeren Altersgruppe nicht unbedingt mehr gegeben. Möglicherweise hat man ihnen für*

ihre Tätigkeit eine Karriere im Staatapparat oder in parteieigenen Firmen verschprochen, doch scheint Husseins Bericht von einem jungen Mann typisch, der nach längerer Haft wieder in Asmara aufgetaucht war. Er wirkte auffällig gealtert und selbst auf Angehörige und enge Freunde fremd. Hussein vermutet, er habe, um seine Freilassung zu erreichen, wohl bereits Informationen über Verwandte und Bekannte preisgeben müssen und sei zum *selay* geworden. Auf diese Weise wurde er aus seinem sozialen Umfeld herausgelöst und der Kontrolle und Obhut der *seleyti*-Gruppe übergeben, mit der er nun den Tag verbringt. Tatsächlich sind sich Jäger und Gejagte in der Strukturierung ihres Tages nicht unähnlich, Alkoholismus scheint gleichermassen häufig. » (Treiber 2004: 129)

La méfiance joue alors un rôle ostracisant. Le risque d'être soupçonné de délation est bien réel et il semble même assez fréquemment mobilisable aux vues de la facilité avec laquelle mes interlocuteurs me désignaient les présumés mouchards dans la rue et dans les cafés. Rien ne laisse penser que diffuser de telles allégations ou du moins exprimer un certain doute sur une personne ne soit qu'une affaire de solidarité. De telles mises en garde permettent aussi de nuire à un rival. Une fois encore, le doute s'instille dans ces déclarations et ces bruits à propos des présumés auxiliaires de la surveillance ; soupçon justifié ou diffamation ? Ce climat de suspicion, de délation et d'ostracisme affecte certains individus. Il m'est arrivé quelques fois de faire face à des énergomènes qui, dans un cas comme dans l'autre, m'abordèrent dans des états seconds pour m'informer qu'ils connaissaient les vraies raisons de mon séjour en Érythrée et qu'ils gardaient un œil sur moi. Accompagné par des amis lors de ces rencontres troublantes, ces derniers précisaient alors qu'avant de devenir fou, ces étranges individus auraient tous collaborés avec les forces de l'ordre. Une fois démasqués et rejetés de tous, ils auraient perdu leur rôle de mouchard et auraient plongé dans un trouble paranoïaque pour le moins manifeste. Quoi qu'il en soit de leur collaboration réelle ou fictive au maillage de la surveillance étatique, c'est avant tout un processus social d'exclusion qui est vraisemblablement à la source de leurs troubles⁶.

Les discours relatifs aux mouchards révèlent ou réaffirme leur existence sur deux plans : ils démasquent les cas particuliers et, ce faisant, ils instaurent du même coup, mais de manière beaucoup plus diffuse, un état de surveillance étatique qui reste toujours au moins partiellement dissimulé. En effet, si certains indics sont démasqués d'autres restent encore dans l'ombre. Autrement dit, les uns dont on parle font craindre l'existence des autres qui se cachent. Au même titre que les rumeurs ou que les théories de la conspiration, les discours à propos des indics en général ou à l'égard d'un individu suspecté en particulier ne servent pas seulement de révélation mais ils cultivent

6. Les sociologues qui se sont intéressés aux patients souffrant de troubles paranoïaques avancent que les processus d'exclusion et de destitution de statut constituent deux critères essentiels dans le processus pathologique (Cameron 1943 ; Cameron 1959 ; Lemert 1962).

également le doute et l'incertitude (Boyer 2006: 332). Il faut alors remarquer encore une chose importante : les craintes relatives aux mouchards se différencient des autres que j'ai mentionnées dans ce travail. Jusqu'à présent, mon analyse du climat de peur s'est articulée principalement sur l'absence d'information. Ce sont les silences de l'administration, des forces de l'ordre ou des fonctionnaires qui distillent de l'insécurité. C'est l'absence de régulations clairement définies qui insuffle le doute et la crainte. Autrement dit, la crainte des rafles, celle de ne pas avoir le bon document d'identité pour passer un checkpoint ou l'attente angoissée d'une réaffectation imminente s'accumule à proximité d'une zone d'ombre, d'un silence ou d'une béance. Or, ce n'est pas tant le manque qui déclenche les craintes relatives aux indics. Le doute et l'incertitude prennent forme plutôt à cause d'un excès d'information. Ce débordement de sens qui est à la source d'un sentiment d'appréhension et de méfiance s'applique également au sujet des rumeurs ; et par exemple dans le cas du long processus de mise en place d'une explication relative aux pratiques répressives envers les parents de déserteurs. Le doute s'installe parce qu'il y a trop d'informations disponibles, que ces informations se contredisent ou encore parce qu'elles sont discutables comme c'est le cas au sujet des indics. A partir de ce constat, Tobias Kelly nous offre encore une autre perspective intéressante à propos d'allégations similaires dans les communautés palestiniennes qu'il a étudiées : « Rumor and suspicion about collaboration and complicity spread, not because people do not know what their friends, neighbors, relatives, and colleagues are doing but because they are all too aware of what is possible or even necessary. [...] It is not just the unknown that produces apprehension but the all too knowable. Far from intimacy and knowledge creating a sense of warm familiarity, they can also lead to their own type of fear. [...] collaborators were feared and suspected not because they were beyond the moral pale and unknown but because they were all too understandable and all too recognizable. It was not difference that caused anxiety but similarity. [...] This does not mean that all people saw themselves as potential Israeli spies, rather that they recognized that some form of complicity with the Israeli occupation was implicit in many of their everyday actions. People knew the pressures that might force them to cooperate with the Israeli state. » (Kelly 2010: 171, 183).

Au delà donc d'un excès d'information il faut remarquer la dimension très intime des discours relatifs à l'existence d'indics. Ces croyances sont vraisemblables pour mes interlocuteurs parce qu'elles font référence à un savoir partagé mais inavouable. L'existence de *IM* (*Inoffizieller Mitarbeiter*), réel ou fictif, n'invoque pas seulement le spectre de la collaboration ; il annonce donc un potentiel de trahison qui suggère que, dans une situation politique tendue chacun peut se retrouver devant l'obligation ou la tentation de nuire de cette façon. Cela implique de nouvelles formes de participation aux pratiques de contrôle et de répression de l'État qui viennent encore une fois estomper ses

frontières trop rigides.

Il existe encore un autre type de débordement, cette fois territorial, à propos des mouchards. La méfiance envers les indics et les déclarations relatives à la surveillance capillaire exercée par les agents de la sécurité nationale s'étendent bien au-delà de la capitale Asmara. Leur présence déborde des frontières érythréennes vers les pays avoisinants et notamment au Soudan, dans les camps du HCR où de nombreux déserteurs arrivent chaque mois : « Many of the refugees end up in tents in places like the Shagarab camp, where living conditions are difficult. But the UNHCR says some refugees – usually political opponents of the Eritrean government – are too scared to live in the camps, as many people fear the Eritrean state has spies there. [...] All the same, the fear in the camp is certainly real. Some refugees said they were too scared to speak, or hinted that they were being watched. » (Copnall 2009)

Cette présence inquiétante s'étend encore au-delà de la région frontalière. Pour mes interlocuteurs qui s'exilèrent, les espions à la solde du gouvernement érythréen pullulent également à Khartoum ainsi que dans d'autres communautés de par le monde. Ces affirmations sont relayées dans une multitude de rapports publiés par des agences, des ONGs ou des *think tank* comme International Crisis Group qui écrit dans son dernier rapport en date sur l'Érythrée : « Some also do not speak out, even abroad, for fear of reprisals against family. Eritrean security has increased its presence among the diaspora, and the fear of informants is justified. » (International Crisis Group 2010: 19) Ma collègue Tricia Redeker Hepner confirme également la présence d'espions à la solde du gouvernement érythréen au sein des communautés Érythréennes aux Etats-Unis où elle a mené ses recherches : « The individuals who comprise PFDJ chapters were themselves agents of the state, and their belief in its omnibenevolence was both genuine and troubling, especially as the government resorted to more violent modes for achieving compliance after 2001. It later became commonplace for PFDJ members to become spies of sorts, monitoring the activities of their compatriots, including using video and photography, and constructing « blacklists » of « traitors » that were reported to the government. » (Redeker Hepner 2009: 161)

Ce phénomène de surveillance, ou plutôt les représentations qu'il colporte et qui constituent avant tout la matière première et principale de ces déclarations sans équivoque ne semblent donc pas avoir de limites spatiales bien circonscrites. Depuis bien longtemps, l'EPLF d'abord, puis le gouvernement ensuite, ont su mobiliser les Érythréens en exil. La construction nationale et étatique de l'Érythrée est sans aucun doute un cas exemplaire de transnationalisme politique. Les activités transnationales des communautés érythréennes en exil ont une importance historique dans le soutien et le succès de la lutte

pour l'indépendance qui donna le jour au nouvel État érythréen (Bernal 2004). Avant l'indépendance, différents schèmes mis en place par la guérilla permirent de mobiliser et de canaliser les ressources des communautés érythréennes pour la cause nationale (Al-Ali, Black *et al.* 2001). L'EPLF institutionnalisa un système de taxation ainsi que des collectes régulières de fonds dans les communautés à l'étranger. Mises en place par l'EPLF, plusieurs « organisations de masse » (associations d'étudiants, de femmes, de travailleurs, etc.) ainsi qu'un réseau assez dense de bureaux politiques coordonnèrent les communautés érythréennes (Gaim 2008). L'existence d'activités politiques transnationales et d'institutions de relais au sein des diasporas érythréennes n'est donc pas un phénomène récent. De nombreuses institutions étatiques ainsi qu'une multitude d'antennes et d'associations du Parti constellent les communautés, à tel point même que certains parlent de l'Érythrée comme d'un État « diasporique » (Iyob 2000). Or, nous ne disposons que de peu de connaissances sur le fonctionnement et les dynamiques autant formels qu'informels de ces institutions (para-)étatiques transnationales à part l'excellent ouvrage de Tricia Redeker Hepner (2009).

Depuis 2001, nous assistons, d'une part, à une radicalisation du gouvernement au pouvoir en Érythrée et d'autre part, à un processus de délitement du soutien au gouvernement dans les communautés résidant à l'étranger (Koser 2002). Le champ politique transnational érythréen est ainsi beaucoup moins uniforme qu'il y a vingt ans et ce, pour deux raisons. Premièrement, une partie de ces communautés a pris de la distance avec l'EPLF-PFDJ depuis la mise en place de mesures de répression en Érythrée. Deuxièmement, nous assistons à une nouvelle vague de migration : malgré les mesures de contrôle, des centaines, voire des milliers, d'āḡālgot désertent chaque mois. L'État érythréen a donc dû également répondre fermement, d'une part, à une importante diminution d'un soutien crucial à sa survie financière ; et d'autre part, à la croissance d'organisations et de pratiques dissidentes. C'est dans ce contexte politique dynamique que s'inscrit un renforcement des prétentions de l'État érythréen vis-à-vis de ses citoyens résidant à l'étranger. Il a introduit de nouvelles formes de perception, il a développé un certain nombre de mesures de sanction et a également renforcé sa présence en promouvant des associations politiques proches du Parti. Enfin, tout laisse à penser qu'il a également mis en place toutes sortes de pratiques de surveillance et d'espionnage au sein des communautés érythréennes en exil. Toutefois, je suis d'avis qu'un certain nombre de précautions doivent être prises au sujet de ces dernières institutions tout particulièrement. Mon intention est d'aborder ces questions dans un futur projet de recherche. Ce projet a pour but d'analyser les logiques qui président aux phénomènes de surveillance, de contrôle, et de mobilisation⁷ des communautés érythréennes en Europe par des

7. Sans trop définir leur idée, Al-Ali, Richard Black et Khalid Koser parlent à ce titre d'une forme de « transnationalisme forcé » qu'il s'agira de documenter précisément au travers d'enquêtes ethnographiques (2001: 595).

institutions (para-)étatiques du gouvernement érythréen. Il s'intéresse aux articulations et aux limites des logiques sociales et politiques de ces phénomènes, à leurs dimensions transnationales et historiques ainsi qu'à leurs répercussions sur les rapports sociaux en Europe.

Surplus, paranoïa et culture

Dans un contexte aussi marqué par la suspicion, les déclarations alarmistes ne manquent pas. Il suffit finalement d'un petit glissement syntaxique pour faire d'une surveillance étatique, présentée comme omniprésente, un appareil de répression omnipotent : « The Hagerawi Dihenet [National Security] has intensified its tapping of telephones, including mobile phone calls to and from Eritrea. Anyone who talks about the current situation in Eritrea in a negative tone via mobile phone to Diaspora relatives or aides, abates or encourages sending youth to Sudan and Ethiopia is imprisoned indefinitely. » (Awate.com cité in Hughes 2007: 38)

La paranoïa s'est infiltrée dans les moyens techniques de communication comme internet et le téléphone portable. Isaak est directement affecté par ce surplus de représentations et de discours relatifs à la surveillance étatique : il est à la fois obsédé par le projet de partir et incapable de prendre plus de risques qu'à l'accoutumée. Son rêve est criblé par la suspicion. Il semble alors préférer vivre avec une peur qu'il connaît plutôt que de risquer d'en supporter de nouvelles (Bozzini & Deambrosi 2010). L'excès et le grotesque qui caractérisent l'exercice violent du pouvoir en Afrique selon Achille Mbembe (1992a) envahit les représentations des experts, au même titre que l'idée d'ombre et d'obscurité associée à un continent « à la dérive » (Ferguson 2006). Autrement dit, les chercheurs peuvent, eux aussi, participer à une forme de fétichisation de l'État ou du moins contribuer à sa diffusion. Enfin, l'excès du pouvoir de l'État érythréen déborde de ses frontières. En effet, la démesure de son contrôle et de son exercice de la répression sont vécus à Berne tout comme à Londres et même jusque dans les centres d'enregistrement de demandeurs d'asile.

Faut-il alors se résoudre à parler de terreur produite par l'État (*state-sponsored terror*) ? Répondre positivement reviendrait à gommer une bonne partie de ce qui vient d'être dit pour ne se concentrer, bien idéologiquement à mon sens, que sur le rôle que sont censées avoir les institutions étatiques dans le processus qui immobilise Isaak ou qui produit, plus généralement, un nombre non-négligeable de représentations relatives à

l'existence des indics ou à un indic en particulier. Ne faut-il pas alors plutôt parler d'une « culture de la terreur » tel que l'a défini Michael Taussig (1984) ou du moins d'une culture de la crainte en Érythrée, comme l'a avancé Tricia Redeker Hepner (2009: 170) ? Jeff Sluka, qui reprend la notion pour l'appliquer à la situation politique qu'il a étudiée en Irlande du Nord, résume ainsi la pensée de Michael Taussig : « The defining characteristic of a culture of terror is that order and status quo can only be maintained by the permanent, massive, and systematic use or threat of violence and intimidation by the state and its supporters (Taussig 1984) » (Sluka 1995: 98). Les contextes politiques dans lesquels cette notion a été appliquée sont sans aucun doute d'une violence physique beaucoup plus marquée que celle que l'on trouve en Érythrée (sont discutés : la guerre civile en Irlande du Nord et un massacre colonial en Colombie). Toutefois, la définition proposée par Jeff Sluka laisse de côté un élément crucial dans le travail de Michael Taussig qui s'applique à la crainte diffuse au sujet des mouchards : « The truly crucial feature lies in creating an uncertain reality out of fiction, a nightmarish reality in which the unstable interplay of truth and illusion becomes a social force of horrendous and phantasmatic dimensions. To an important extent all societies live by fictions taken as reality. What distinguishes cultures of terror is that the epistemological, ontological, and otherwise purely philosophical problem of reality-and-illusion, certainty and-doubt, becomes infinitely more than a « merely » philosophical problem. It becomes a high-powered tool for domination and principal medium of political practice. » (Taussig 1984: 492)

Si l'intensité qui distingue une culture de la terreur d'autres situations reste plutôt vague dans ce passage, l'intérêt de cette perspective consiste quand même à invoquer clairement le rôle effectif et agissant de la fiction ou de l'illusion, et j'ajouterais du récit, au côté des événements réels qui se déroulent ou se sont déroulés. A tel point justement qu'il devient non seulement difficile d'opérer encore une telle distinction entre réalité et fiction mais qu'elle perd même de sa pertinence lorsqu'il s'agit de la crainte relative à l'espionnage. Reste la question de la domination qui trahit dans ce passage une vision dualiste du pouvoir. L'usage de la notion de « réalité fictionnelle » proposée par Begoña Aretxaga (2000) est utile pour réduire ce dualisme. Elle définit le terme ainsi en relation avec l'État : « The state has what we could call a phantasmatic reality, but this reality cannot be separated from some other « really real » relations of power hidden behind it, as Abrams attempts to do. It constitutes the « real » that must then be considered as inseparable from political fantasy. [Power relations] are not disentangled from specific political imaginaries ; they are an integral part of them. The question then is not to demystify the state as an illusion, not just to identify the heterogeneous micropractices that give it materiality, the question is how the state as a phantasmatic reality operates within a political imaginary to constitute political reality and political experience and to produce concrete effects. » (2000: 53). Si la « réalité fictionnelle » des indics en Érythrée est sans

aucun doute un outil de pouvoir, elle peut très bien se retourner contre chacun de ses utilisateurs parce qu'elle ouvre en effet un espace de doute et de suspicion presque infini. Autrement dit, l'État et le mouchard ne sont bien sûr pas les seules entités aptes à définir ou à désigner des victimes. L'usage de la diffamation et de la délation peut alors se généraliser ou du moins s'étendre à bien d'autres individus et trouver également des raisons nouvelles, personnelles ou privées à de tels actes de parole. A mon sens, ce type de situation fait du concept de domination un bloc erratique qu'il est possible d'abandonner au profit d'une perspective plus dynamique et versatile dont le chapitre suivant a pour but de rendre compte. La potentialité d'extension de la pratique plaide alors pour l'idée d'une forme culturelle de terreur ou de crainte. Pour le cas érythréen qui nous intéresse, discuter de la pertinence d'une culture de la peur me semble plus adéquat c'est pourquoi j'abandonne ici aussi la notion de terreur. C'est Linda Green qui propose une version socialement élargie d'un sentiment de crainte : « Fear destabilizes social relations by driving a wedge of distrust within families, between neighbors, among friends. Fear divides communities through suspicion and apprehension not only of strangers but of each other. Fear thrives on ambiguities. Denunciations, gossip, innuendos, and rumors of death lists create a climate of suspicion. No one can be sure who is who. » (Green 1994: 227)

Linda Green évoque également que dans ce genre de situation où la peur est chronique, elle devient une routine et un état normal de la vie quotidienne (*ibid.*: 230-231). Dans le cas de l'Érythrée mais au même titre qu'au sujet de situations particulièrement violentes aux Philippines (Margold 1999) ou dans certaines régions de la Colombie (Jimeno 2001), il me semble toutefois difficile et problématique de parler d'un climat de crainte aussi généralement que le fait Linda Green dans son article. Cependant, Jane Margold écrit à juste titre : « Like the now-discredited « culture of poverty », the « culture of terror/fear » implies that terror and fear are totalizing conditions that orchestrate all the rhythms of daily life. » (1999: 64) Établir l'existence d'une culture érythréenne de la peur aussi imposante que ce qui émane du passage de Linda Green c'est oublier que des centaines d'individus, contrairement à Isaak, bravent les contrôles pour s'exiler et que la réussite d'un tel périple implique une bonne dose de confiance intersubjective entre les fuyards et entre ces derniers et leurs passeurs. C'est oublier également que d'autres ne manquent pas de se moquer discrètement du gouvernement. Si les moments de détente et d'amusement sont certainement moins fréquents que dans d'autres sociétés, cela ne veut pas dire qu'il n'y en a jamais en Érythrée. Ce à quoi mes interlocuteurs sont peut-être plus sensibles que d'autres c'est que l'effroi peut les envahir à tout moment, sans crier gare.

Parler d'une culture de la peur peut aussi réduire la diversité des craintes éprouvées. Peut-on en effet établir une similitude entre des peurs qui ont des causalités, des intensités, des temporalités distinctes et dont l'articulation sociale est différente ? La peur

des rafles n'est tout de même pas de même nature que celles relatives à des pratiques administratives ; les enjeux et les risques sont souvent bien différents. Certaines craintes ne sont pas directement relative à un pouvoir de l'État, comme c'est le cas dans la délation, elles ne sont pas forcément façonnées par des fonctionnaires. Des craintes disparaissent au bout d'un certain temps, d'autres en revanche se transforment ou reviennent identiques cycliquement. Certaines s'agglutinent autour de silences, d'autres, au contraire, sont induites par une surproduction de connaissances. La peur issue d'une rumeur (les militaires vont être déployés dans la ville), n'est pas forcément identique à celle produite par un ragot (untel est un indic). Il y a l'intimidation ou la menace, la méfiance, la peur du chantage, les craintes produites par l'anticipation ou l'appréhension et bien d'autres encore que j'ai essayé tout au long de ce travail d'analyser dans leur singularité.

Dans le dernier chapitre de mon travail, je souhaite explorer une dimension qui a été à peine effleurée jusqu'à présent mais qui s'est retrouvée dans ce qui vient d'être dit sur les indics ou les mouchards. Il s'agit de la question de la collaboration qui dépasse les formes de participation à la construction des représentations relatives au pouvoir de l'État et de ses agents. L'espion est entre autres une ressource explicative, la croyance en son existence est un moyen de rester sur ses gardes, il incarne en ce sens un principe de prudence. Il est possible de voir là, encore une fois, une ressource à double tranchant parce que, si elle incarne la prudence, au même titre que d'autres phénomènes que j'ai abordés dans ce travail, cette ressource contribue à façonner à la fois ce qui mine significativement les relations sociales et ce qui fortifie l'image d'un pouvoir étatique despotique. Or, le sens que je donne au terme collaboration, implique autre chose que l'utilisation d'une ressource uniquement représentationnelle. Le terme implique que de gré, de force ou simplement par dépit ou par manque d'options, des individus même bien peu attachés au régime et à ses principes décident de se servir de l'État, de ses institutions ou de ses moyens de gouvernance despotique comme d'une ressource. Dans ce cas de figure que j'explore uniquement au travers de pratiques de délations entre voisins, certains individus s'approprient ce que l'EPLF-PFDJ a mis en place dans sa forme actuelle pour avancer des intérêts personnels. Une fois cela reconnu, il n'est alors plus possible de concevoir l'État érythréen comme une entité plus ou moins réelle et définissable qui ne fait que soustraire et opprimer. L'État érythréen offre aussi des moyens que beaucoup d'individus saisissent, *agälglot* inclus. Dès lors, l'état de siège, c'est-à-dire cet état subjectif d'instabilité et d'effroi devant un pouvoir largement imprévisible ne trouve plus sa source uniquement dans le fonctionnement des institutions étatiques et les pratiques de ses agents. Ce qui peut causer le bouleversement de la vie quotidienne des *agälglot* est en réalité beaucoup plus diffus.

12. Les figures de la délation

Les démarches d'un sujet trop peu étudié

La délation traverse les époques et talonne chaque formation sociale, proche ou plus lointaine. Le phénomène prend alors une multitude de formes et de traits. Elle se distribue et s'insère dans toute sorte de contextes, d'institutions et de croyances à travers le monde, de l'antiquité aux derniers scandales surmédiatisés. On la retrouve tant dans les mythes que dans le méprisable travail de l'ombre qui organise les génocides. Elle se greffe tant dans les accusations de sorcellerie que dans les grandes manœuvres politiques ou idéologiques. Il suffit ici de mentionner les persécutions des premiers chrétiens, l'Inquisition au Moyen-Age, les lettres de cachet sous l'Ancien Régime, l'Holocauste, les purges staliniennes, la chasse aux sorcières aux États-Unis, le rôle crucial des *inoffizieller mitarbeiter* de la Stasi en RDA, et la liste n'est malheureusement pas exhaustive, loin s'en faut. La délation est aussi ambiguë et constitue un problème éthique d'envergure: elle peut être tour à tour positive et négative selon la position que l'on adopte. Utile ou néfaste, elle peut révéler des atrocités tout comme en être la cheville ouvrière.

La délation est donc multiforme, elle peut être, par exemple, l'acte d'un citoyen ordinaire ou d'un agent de l'État. Elle peut être formulée par oral ou par écrit, elle peut être anonyme ou personnalisée, intéressée ou désintéressée. Elle peut être publique ou publiée tout comme être dissimulée et transmise dans le secret. Comme la dénonciation, elle est un acte d'accusation et permet de « faire connaître une chose répréhensible » c'est pour cela que j'utilise « dénonciation » et « délation » comme des synonymes (Robert 1993: 574, 590). Toutefois, l'acte de délation ne vise que des individus tandis que la dénonciation a une acception plus large; elle peut aussi regarder un traité ou une injustice. Parce que mon analyse du phénomène de *délation* en Érythrée s'inspire de celle

proposée par Luc Boltanski et son équipe au sujet des *dénonciations* d'injustice (1984), j'ai choisi d'utiliser ce dernier terme la plupart du temps. L'idiome tigrinya est également imprécis. *Mātuqām* signifie à la fois accuser, blâmer ou dénoncer.

La dénonciation ou la délation implique au moins une relation triangulaire entre le dénonciateur, le dénoncé ou la chose dénoncée et une autorité que l'acte reconnaît comme telle (étatique ou politique, religieuse, divine ou surnaturelle, légale, etc.)¹. Le problème c'est qu'il est possible de la même chose de l'accusation, terme plus générique. Toutefois, je m'arrête sur l'idée qu'une personne peut être accusée de quelque chose sans qu'elle ait été nécessairement dénoncée par une autre. C'est le cas du flagrant délit qui n'implique pas de transmission d'informations. Ainsi, à titre tout à fait provisoire, je définis la dénonciation comme une forme d'accusation qui implique nécessairement une médiation. De surcroît, les dénonciations qui font l'objet de ce chapitre sont toutes l'œuvre de citoyens « ordinaires » au sens où ces derniers ne constituent pas une autorité formelle ou institutionnelle et elles sont toutes adressées à une autorité étatique. En ce sens, la dénonciation opère implicitement une distinction entre État et société. C'est également le cas de la définition qu'utilisent les historiens Sheila Fitzpatrick et Robert Gellately : la dénonciation est une communication spontanée et volontaire d'un citoyen qui accuse un autre citoyen (ou un fonctionnaire) d'un méfait devant une autorité. (Fitzpatrick & Gellately 1996: 747 ; 1996: 831)

A en croire le spécialiste de l'Allemagne nazie Robert Gellately, les historiens ne se sont intéressés que récemment à l'importance de la dénonciation dans les systèmes politiques modernes (Gellately 1996: 931). La grande majorité des études sont publiées à partir du début des années 1990, c'est-à-dire juste après la chute du mur et l'effondrement du bloc soviétique. A ce moment, les archives s'ouvrent et influencent les projets de recherche². Mais plus généralement, c'est le pouvoir des régimes dits totalitaires qui est repensé presque en même temps. Alors que l'étiquette « totalitarisme » est remise en cause et le concept sérieusement critiqué depuis les années soixante (Traverso 2001: 71-75), il faut attendre la seconde moitié des années quatre-vingts pour que les historiens fassent pivoter leur perspective sur la terreur et l'État policier. Les recherches ajoutent une perspective « par le bas » aux analyses « par le haut » devenues trop simplistes parce qu'elles attribuaient aux seules élites politiques le travail d'imposition d'un système coercitif (Gellately 1992). Peu à peu, et tant pour le nazisme que pour le stalinisme, les historiens non seulement reconnaissent les limites du pouvoir « totalitaire » et de ses polices mais ils découvrent également le rôle capital de la population dans le renforcement

1. Luc Boltanski et son équipe dénombrent quatre « actants » en relation: « celui qui dénonce ; celui en faveur de qui la dénonciation est accomplie ; celui au détriment de qui elle s'exerce ; celui auprès de qui elle est opérée. » (Boltanski & al.1984: 6)

2. En cinq ans, 2.7 millions de demandes de consultations sont déposées aux archives de la Stasi à Berlin (Fitzpatrick & Gellately 1996: 750).

concret et imaginé de la surveillance et de la répression (Gellately 1988 ; 1999 ; McC Lewin 2002).

La dénonciation apparaît alors comme un sujet d'étude mais aussi comme une nouvelle façon de poursuivre le débat sur la notion de « régime totalitaire ou autoritaire ». La thématique permet de considérer, dans le caractère diffus de la surveillance quotidienne, la complicité des citoyens « ordinaires » à la construction d'un « *l'État policier* » nommé ainsi abusivement. A ce propos, Robert Gellately montre à deux reprises que les mises en examens d'individus par la Gestapo émanent largement de dénonciations faites par la population (respectivement 26 et 54% des cas) (1988: 662, 670) et indique de cette façon qu'un « État policier » tel que celui mis en place dans l'Allemagne nazie s'appuie largement sur la collaboration de la population. Il faut remarquer toutefois que la dénonciation et la participation à la surveillance de la population par la population a toujours été associée au totalitarisme (par exemple Arendt 1968 [1951]: 129). Sans avoir fait vraiment l'objet d'études approfondies dans ces travaux classiques, la dénonciation sert avant tout d'exemple pour démontrer le rôle et le pouvoir idéologique des structures institutionnelles et politiques qui la parrainent. Deux options émergent du débat. L'une soutient l'existence d'une culture de la délation naissant d'une configuration politique « totalitaire » et de ses institutions qui en favorisent l'émergence (encore récemment, Kozlov 1996: 891). L'autre en revanche, replace la pratique de la dénonciation dans un contexte socio-historique plus large et préexistant au régime. Elle souhaite ainsi désunir la dénonciation de l'idée de totalitarisme en soutenant que la relation n'est ni nécessaire, ni peut être même spécifique (Fitzpatrick 1996: 832-833). Mais dans un cas comme dans l'autre, il ne faut pas oublier que les historiens qui s'intéressent à la dénonciation s'attachent avant tout à des périodes et des situations socio-politiques exceptionnelles de par leur violence et leur perversité (le nazisme et le stalinisme) où justement, la dénonciation avait les conséquences capitales que nous connaissons³.

Du côté de l'anthropologie, il est surprenant de découvrir que les récentes et nombreuses études de zones de conflit ou de situations post-belliqueuses tout comme celles relatives à des formes de terreur ou de chaos (par exemple : Taussig 2003 ; Nelson 2004 ; Green 1994 ; Nordstrom & Robben 1995 ; Whitehead 2004 ; Strathern, Stewart & Whitehead 2006). n'abordent presque pas les phénomènes de délation alors qu'il est largement reconnu que cette pratique a joué un rôle important dans les exactions et les crimes commis. La dénonciation ne serait-elle pas digne de l'intérêt anthropologique ? Est-il impossible de collecter des récits de dénonciations ? Bien entendu, il faut reconnaître que

3. En aucun cas, je ne veux comparer la nature et la violence de ces régimes à celui qui prévaut en Érythrée de nos jours. Quand bien même les conséquences des dénonciations de désertion sont lourdes, il me semble clairement exagéré de les comparer aux goulags ou aux camps de concentration.

l'étude des pratiques de dénonciations n'est pas une mince affaire. Le sujet ne se laisse que difficilement ethnographier. N'y a-t-il pas alors une exigence d'un certain réalisme qui se cacherait derrière le traitement timide que l'anthropologie réserve aux phénomènes de délation ?

Cette dernière question touche à la manière dont l'anthropologue collecte ses informations sur le terrain et constitue sans aucun doute la parcelle la plus obscure mais également la plus normative de la discipline aujourd'hui. Toute information ne possède pas le même degré de pertinence anthropologique. Par exemple, le vraisemblable ne jouit pas du même statut que l'observable. Les canons méthodologiques, certes utiles comme garde-fous, tels que le croisement des données, la fréquence et la distribution des discours ainsi que l'indispensable observation permettant de jauger le décalage entre les pratiques et les discours sont autant de principes normatifs qui contribuent à faire de la dénonciation un objet d'étude peu abordable par l'ethnographe. Comment en effet appliquer ces principes méthodologiques au sujet de la dénonciation ? Il est en effet peu probable qu'un ethnographe puisse facilement croiser les informations, observer une dénonciation et s'entretenir efficacement avec un délateur, tout cela un nombre de fois suffisant pour se sentir le droit de parler d'une pratique « sociale » significative et ainsi répondre aux critères orthodoxes de l'ethnographie. La volonté tenace de rendre compte de faits sinon vérifiés du moins sérieusement vraisemblables relève toutefois d'une posture réaliste naïve que de nombreux anthropologues ont critiqué (Rabinow: 1986). Comme le souligne James Scott dans une note de bas de page élocuente, « It should be clear, however, that there is no satisfactory way to establish definitively some bedrock reality or truth behind any particular set of social acts. » (Scott 1990: 4n7). Mais chassez le naturel et il revient au galop ; harnaché cette fois de tout un attirail normatif qui définit ce que sont les « faits » sociaux dignes d'être analysés. De manière pragmatique, il reste toutefois justifiable de tenir une posture de réaliste « minimal » et résigné sans pour autant, décréter que les pratiques de dénonciations ne sont pas dignes d'être analysées en vertu de leur nature irrémédiablement opaque. Cela vaut bien sûr aussi au sujet des indics dont il a été question. La réalité fictionnelle qui caractérise leur existence s'applique également à leurs pratiques délatrices. Qu'elle soit réelle ou fantasmée la délation est une réalité sociale agissante parce qu'elle produit des effets et déterminent des stratégies.

Une thématique classique de l'anthropologie affronte les difficultés que je viens de mentionner au sujet de l'ethnographie des pratiques de dénonciations. Il s'agit de la sorcellerie au sens large du terme. Il suffit de rappeler ici qu'il semble improbable sinon impossible de rencontrer un sorcier et d'observer ses pratiques dans le bocage normand (Favret-Saada 1977). Comme dans le cas de la sorcellerie, la dénonciation est avant tout

une parole de pouvoir approchable par l'intermédiaire de l'individu dénoncé, la victime d'une forme d'ensorcellement. Ainsi, la sorcellerie et la dénonciation ne partagent pas seulement des problèmes d'approche et de méthodologie ; ces deux phénomènes eux-mêmes peuvent être rapprochés. Les relations et les ressemblances entre la dénonciation et la sorcellerie sont multiples mais dépassent le cadre de ce chapitre. Je ne m'appuierai ici que sur l'une des manières dont Edward Evans-Pritchard (et d'autres après lui) aborde le phénomène de la sorcellerie pour analyser les cas des dénonciations que je présente ci-dessous. Sans adopter pour autant une perspective fonctionnaliste, je retiendrai que la dénonciation, tout comme la référence à la sorcellerie, sert à interpréter des événements (Stewart & Strathern 2004: 2). Ainsi, à mon sens, la dénonciation ne doit pas être appréhendée comme une pratique déviante et anti-sociale qui viendrait en parasiter d'autres. Je pense plutôt que la dénonciation en tant que pratique fait partie intégrante de certains processus (des disputes par exemple) et qu'en tant que discours, elle accompagne toute sorte de raisonnements critiques ou justificateurs et permet de fournir une explication à certains événements. Ce dernier volet n'est donc pas sans relation avec l'analyse que fait Luc Boltanski et son équipe de la dénonciation et qui consiste à définir les différentes logiques et opérations de raisonnement récurrentes dans ces phénomènes⁴ (Boltanski & al. 1984: 11 et sq.). Ce chapitre traite donc de la dénonciation comme un discours plus qu'une pratique. La dénonciation comme discours est en ce sens un moyen de saisir comment sont interprétés certains faits dont l'occurrence apparaît sinon incompréhensible, du moins fortuite ou inhabituelle pour les acteurs auquel l'ethnographe a accès. En ce sens, l'accusation de dénonciation est une manière cognitive de faire de l'ordre dans ce qui auparavant relève de l'inintelligible. Autrement dit, la dénonciation circule dans le royaume de l'inintelligible qu'elle essaie justement de combler. En ce sens, l'analyse qui est faite ici renvoie à ce qui a déjà été dit à propos des rumeurs et des manières qu'ont les acteurs de comprendre les procédures bureaucratiques.

Les trois cas de dénonciation que je présente sont tous en lien avec l'objection de servir ou avec des cas de désertion du service national. Elles touchent donc de jeunes adultes qui se sont opposés à leur incorporation obligatoire au service national et révèlent ainsi une composante de la pression qui est exercée sur eux, directement ou indirectement. Ces pratiques de dénonciation m'ont été relatées et je n'ai pu avoir qu'une seule version des faits puisque je n'ai jamais pu m'entretenir avec la partie adverse ou avec les autorités concernées.

4. Parmi elles, Luc Boltanski et son équipe soulignent par exemple le recours à des ressources collectives ou individuelles, la construction d'intérêts collectifs et individuels, celle du degré d'anormalité, le niveau d'attachement des actants, certaines figures de rhétoriques et de démonstrations, les façons de grandir la victime ou le dénonciateur-auteur, les modalités de présentation de positions morales ou éthiques, etc. (Boltanski & al. 1984)

Un petit salon de coiffure

Fiori a suivi le collège jusqu'à l'âge de 17 ans. Mais elle choisit de quitter ses études se refusant de partir à Sawa pour terminer son diplôme et être ensuite incorporée au service national. Elle préféra « rester avec sa famille » dit-elle pour ne pas courir le risque d'être maltraitée par les gradés mais aussi pour aider aux tâches ménagères sa mère qui vieillit et se fatigue. Sa sœur aînée était allée à Sawa quelques années auparavant et cela lui avait valu d'être mobilisée lors de la guerre contre l'Éthiopie en 1998. Son frère, lui, y avait juste échappé. En 2005, il poursuivait des études qu'il n'avait pas choisies à Mai Nehfi et ne rentrait guère à la maison lors des vacances : il était envoyé faire les récoltes ou reconstruire des digues.

De cet avenir peu radieux, Fiori n'en avait pas voulu, préférant rester vivre avec ses parents. Trop craintive, elle n'a jamais non plus pensé à s'enfuir du pays. S'ennuyer à la maison, avoir peur de sortir et de se faire contrôler dans la rue, ne pas pouvoir travailler, attendre que ça change, voilà le prix qu'elle payait pour n'avoir pas été à Sawa. Poussée par l'ennui Fiori sortit de la torpeur dans laquelle je l'avais connue. Elle installa un petit salon de coiffure dans une dépendance de la maison, sans licence ni déclaration à la municipalité, cela va sans dire. Fiori n'avait pas beaucoup de clients, mais les recettes n'étaient pas nécessaire pour faire vivre la famille. Les clients de Fiori étaient tous des gens du quartier qu'elle connaissait plus ou moins ou des parents. Après seulement quelques mois d'exercice, la police frappa à la porte. Ils viennent fermer le petit salon de coiffure. Fiori se cacha mais ce n'est pas elle qu'ils venaient chercher. Les parents ne reçurent pas d'amende, tout se passa en quelques minutes. Pour eux, ce fut un avertissement car la prochaine fois peut-être, Fiori pourrait être arrêtée et conduite de force à Sawa. Que s'est-il passé ? La police a été mise au courant, ça ne fait pas l'ombre d'un doute pour eux. Quelques jours plus tard, toute la famille accusa une voisine, cliente du salon, d'avoir dénoncé l'activité à la police. La sœur aînée m'expliqua ensuite pourquoi : la voisine est jalouse, sa fille est à l'armée depuis plusieurs années et elle n'aurait pas supporté de voir Fiori gagner sa vie :

« Avant les gens n'étaient pas comme ça, c'est de la faute d'Isayas [le Président] que des choses comme cela arrivent. C'est à cause de la situation, les gens sont frustrés, ils deviennent méchants. » conclut-elle. Ce qui venait de se passer réaffirma la volonté de la sœur cadette : l'an prochain, elle ira à Sawa. Elle ne veut pas être dépendante des autres comme sa sœur et encore moins à leur merci. »

La limite du contrôle est surprenante. Fiori n'avait pas 27 ans, l'âge auquel les femmes

pouvaient réclamer une régularisation de leur situation et pourtant, la police n'a pas arrêté Fiori. Aux dires de la famille, les agents n'ont même pas cherché à savoir qui s'occupait du salon. Ont-ils payé pour bloquer l'enquête ou est-ce que les agents se sont simplement contentés d'ordonner la fermeture du salon de coiffure illégal quand bien même ils savaient qui y travaillait? Je n'ai pas de réponse à cette question et la famille non plus sans doute. La piste de la dénonciation est plausible, le salon se trouvait dans l'enceinte de la maison et rien du dehors n'indiquait son existence. Mais c'est avant tout le raisonnement qui est intéressant. Malgré l'impossibilité de découvrir avec certitude les preuves d'une dénonciation, de trouver son auteur ou de dévoiler un complot qui restera donc presque toujours dans l'ombre, les victimes ne peuvent s'empêcher de chercher du sens dans le malheur qui leur arrive. La dénonciation ou la délation est une manière de comprendre l'évènement inattendu qui vient de se produire. L'irruption doit être rendue intelligible. Bien entendu, je ne prétends aucunement pouvoir retracer le raisonnement complexe qui permet à la famille de Fiori d'établir pourquoi la figure de la dénonciation s'est imposée si clairement dans la compréhension des évènements. Je souhaite simplement m'attarder sur les quelques éléments dont je dispose.

Pour Fiori et sa famille, le hasard ou la malchance ne permet pas de rendre compte de manière satisfaisante de l'évènement. Bien au contraire, la venue des agents est même considérée comme une forme d'avertissement ; pour Fiori, poursuivre cette activité est un risque qu'elle ne veut plus prendre. Sa situation illégale et le risque auquel elle est soumise semble ne pas permettre de prendre l'évènement à la légère et conduit peut être l'ensemble de la famille à penser que cet avertissement présumé est le fruit d'un acte volontaire. Autrement dit, l'idée d'avertissement et la situation de Fiori laisse la porte ouverte à la possibilité d'une dénonciation. L'identification de la voisine comme délatrice présumée ne mobilise pas de querelle préexistante dans le voisinage, ni d'autres raisons pour lesquelles la délatrice aurait voulu se venger de Fiori ou de sa famille. Malgré l'existence d'indics et de partisans dans le quartier, les soupçons ne se portent pas sur eux. La coupable présumée de ce coup bas est une simple habituée du salon qu'ils accusent secrètement à cause, pour ainsi dire, d'une asymétrie de relation face au devoir national. Parce que la fille de la voisine croupit à l'armée, cette dernière n'aurait pas toléré que Fiori, en plus de vivre tranquillement chez ses parents depuis plusieurs années, commence à gagner sa vie. La dénonciation est donc intentionnelle, elle est faite pour nuire et son explication se base sur une frustration qu'ils attribuent au présumé coupable ; frustration en lien direct avec une politique nationale. Cela a suffi comme explication et ils ont insisté sur ce point lorsque j'essayais d'en savoir plus.

En revanche, l'explication « par le haut » du phénomène mérite le détour. La faute première qui produit les phénomènes de dénonciation revient au Président lui-même et à

ses politiques. Dans cette explication il ne faut pas seulement remarquer la volonté de généraliser la cause du problème et de l'incarner dans une figure politique qui, d'une certaine manière, affranchit partiellement le délateur. Elle construit également une origine de la délation. En ce sens, l'explication donne avant tout une raison politique au phénomène qu'elle circonscrit par l'arrivée au pouvoir du premier Président érythréen. Autrement dit, la délation est pensée comme un phénomène induit et récent ; le commentaire ne mobilise ni un trait socioculturel, ni un caractère ethnique particulier et préexistant, et encore moins une historicité de plus longue durée relative à ce phénomène. Pourtant d'autres exemples de délation montreront plus loin que l'origine essentiellement politique du phénomène s'articule avec d'autres types d'explications qui mobilisent le concept de culture et une périodisation plus longue.

De retour en Suisse, j'apprends que non seulement, les administrateurs du quartier menacent très sérieusement de retirer les licences commerciales au père de Fiori mais également que durant plusieurs mois ils se sont refusés à faire les papiers nécessaires pour que sa sœur, de retour de Sawa, puisse obtenir une carte d'identité. Ces sanctions et ces tracasseries sont considérées comme les conséquences toujours vivaces de la dénonciation de la voisine. L'expérience traumatisante de la fermeture du salon de coiffure et du risque que Fiori a pris à ce moment reste ainsi une interprétation qui, à plusieurs reprises, permet et permet encore aujourd'hui de comprendre certains événements. A cause de la voisine, l'administration du quartier a la famille dans le collimateur.

Dispute et délation

L'affaire qui suit a la particularité de m'avoir été relatée par le présumé dénonciateur et son honnêteté doit être saluée. En effet, la franchise avec laquelle il m'a exposé ses agissements permet d'avancer dans l'exploration de la thématique et d'en complexifier la texture générale. Tout comme dans le cas qui précède, la dénonciation met en péril un individu susceptible d'être arrêté pour ne pas avoir rempli son devoir de citoyen. Mais il s'agit cette fois d'un jeune homme ayant déserté les rangs de l'armée (*koblali*). La forme de dénonciation présentée ici s'inscrit dans le cadre d'une dispute foncière ; elle a trait à la délimitation d'un terrain entre deux voisins. La complexité et la durée de cette querelle m'oblige à n'exposer que sa partie initiale telle que Abel, mon unique interlocuteur, me l'a exposée avant qu'elle ne fasse l'objet d'une prise en charge judiciaire que j'ai partiellement suivie mais dont l'intérêt est moindre.

La dispute débute en 2003 lorsque Abel arrive en permission à Asmara et découvre que le fils de sa voisine a aménagé une plate-bande dans le *kanṣälo* (cour intérieure) qu'il partage avec eux. Adossé au mur d'enceinte, elle « mord » de plusieurs mètres sur le terrain d'Abel. Sa femme qui prétend ne pas avoir été prévenue des travaux qui eurent lieu plusieurs mois auparavant n'a encore fait aucune remarque aux voisins, préférant attendre la venue de son mari pour discuter de l'affaire.

Si chacune des familles a son entrée privée et que la maison est divisée en deux appartements dont ils sont chacun propriétaires, la cour, elle, n'est pas délimitée au sol. Abel interpelle le fils de la voisine et lui demande de recalibrer le jardin qui empiète sur son terrain. Ce dernier rétorque qu'il n'a pas d'ordre à recevoir de lui et la discussion s'envenime. Le jeune homme accuse Abel de vouloir reprendre ce qu'il leur a donné et l'insulte : « Va où bon il te semble ! ». Selon mon interlocuteur, la répartition s'est faite il y a deux générations et les deux familles ne sont pas apparentées. Abel menace de se rendre à la police qui, ajoute-t-il, n'aura aucune peine à découvrir d'autres méfaits perpétrés par ses voisins⁵.

Le soir même, la mère du jeune homme convainc Abel de résoudre l'affaire à l'amiable (*ēraqi*). Elle propose de convoquer quelques doyens du quartier qui serviront de médiateurs (*ṣmglna*) pour trouver une solution. Abel accepte malgré le temps limité dont il dispose à Asmara ; sa permission annuelle étant fixée à un mois. Abel n'avait pas vraiment l'intention d'aller à la police. Il savait que le fils de sa voisine avait déserté depuis peu mais ne souhaitait pas le dénoncer. A demi-mot, il me confia que manquant de temps, il voulait tirer parti de la situation en usant de cette menace afin de mettre sous pression ses voisins et régler ainsi l'affaire.

Finalement, la première réunion aura lieu plusieurs semaines plus tard et Abel, qui avait dû regagner son bataillon, avait pu obtenir à ce titre un congé supplémentaire. Les doyens (au sing. : *ṣmaglā*) s'étaient contentés d'écouter les doléances des deux parties. La voisine justifiait l'emplacement de la plate-bande par l'inexistence d'une délimitation précise et par la présence de latrines communes situées de son côté de la cour. Abel s'opposait à l'emplacement du jardin devant la maison qui pour lui, gênait l'accès à son portail, affirmait qu'il mordait sur son terrain et récusait l'intention de faire valoir dans l'affaire l'emplacement des latrines (*ḡal gūday*, litt. fille de l'affaire ; litige secondaire) dont l'usage partagé avait été fixé d'un commun accord depuis longtemps. Une autre réunion devait être agencée pour arriver à un accord.

Abel comprit que le problème allait prendre plus de temps à se résoudre que ce qu'il avait

5. Dans son étude, Robert Gellately note que de nombreuses dénonciations de voisins faites à la Gestapo (en Allemagne nazie) sont motivées par des frictions (Gellately 1996: 947).

estimé. Il me signalait que les *šmaglā* aiment à complexifier les affaires pour multiplier les rendez-vous et pour ainsi gagner plus d'argent⁶. La dispute se prolongea mais la cause des retards ne fut pas mise sur le compte des médiateurs. En revanche, à deux reprises, la voisine et son fils ne se sont pas rendus aux rendez-vous fixé par les médiateurs. Fatigué de réclamer pour rien des congés auprès de ses supérieurs et agacé par le comportement de ses voisins, Abel se décide finalement à faire appel aux agents de police, exigeant au poste un appel à comparaître pour un nouveau rendez-vous qu'il avait fixé avec les doyens⁷. Je compris plus tard, qu'Abel avait réclamé ce papier pour obtenir un congé supplémentaire auprès de ses supérieurs militaires qui, voyant la dispute se prolonger, lui avaient demandé des justificatifs. Par ailleurs, il ne faisait aucun doute pour lui que ses voisins jouaient l'usure, tablant sur les contraintes relatives à sa situation. « On ne sait même pas s'il reviendra, c'est un *tāgadālay* [combattant] » dit-il en imputant cette pensée à ses voisins. Abel avait rejoint l'EPLF à la fin des années 80 et n'avait pas été encore démobilisé.

L'appel à comparaître qu'il glissa lui-même sous la porte n'eut pas la moindre incidence sur la présence de sa voisine. Il compris plus tard qu'elle et son fils avait purement et simplement disparu de la circulation. Aigri par ce constat et croyant peu en l'efficacité de la police, Abel me confia qu'il envisagea de dévoiler la désertion de son voisin. C'est à ce titre qu'il déposa plainte à leur sujet afin de rendre leur recherche plus énergique. Trois mois plus tard, la voisine réapparut, seule. Elle affirma n'avoir été au courant, ni de l'appel à comparaître, ni de la plainte arguant qu'elle s'était rendue pour des funérailles à Agordat, chez des parents. La police invita les adversaires à poursuivre leurs négociations à l'amiable et décida ainsi de ne pas transmettre l'affaire au tribunal ; la plainte fut annulée. Toutefois, il est certain que la voisine s'est rendue compte du risque que courrait son fils. Selon Abel, la voisine, avec qui malheureusement je n'ai jamais pu discuter, croit qu'il a dénoncé la désertion aux autorités et en effet, le jeune homme ne revint pas chez lui. Il ne contesta par ailleurs jamais cette opinion qu'il attribua lui-même à sa voisine. Si Abel ne m'avoua jamais avoir réellement dénoncé le jeune homme à la police ou à la municipalité, il m'assura cependant plus tard et en souriant qu'en ayant réclamé à la police de faire des recherches, cela avait certainement pu les mettre au courant de la désertion. « Pour autant, ajouta-t-il, qu'ils aient bien fait leur travail ».

Les négociations reprirent et cinq mois plus tard, un accord fut sur le point d'être signé. Il y a eu en tout quatre réunions. Abel est prêt à regagner mais il devra construire des latrines

6. Dans cette phase de la dispute, deux des cinq médiateurs (dont un au côté d'Abel) étaient rémunérés 100 Nakfa par réunion.

7. Plusieurs juges m'indiquèrent que les appels à comparaître ne peuvent pas être réclamés à la police sans une demande d'un tribunal. A ce moment de la dispute, l'affaire n'était pas encore enregistrée dans un tribunal et Abel n'aurait donc pas pu obtenir l'appel à comparaître. La manière dont il l'obtint reste inexpliqué.

pour sa famille. Or, au dernier moment, la voisine refusa de signer l'accord. Elle avança que les disputes d'ordre foncières doivent impérativement être résolue par une autorité étatique compétente et que de tels accords à l'amiable n'ont aucune valeur. Sous le coup de la déclaration, plusieurs médiateurs se retirèrent de toute l'affaire. Abel appris quelques mois plus tard que le jeune homme s'était finalement enfui d'Érythrée et que par conséquent, la voisine pouvait dès lors interpeler les autorités sans risque pour son fils. De cette nouvelle donne, Abel comprit que la négociation (*ārqī*) n'avait finalement servi qu'à faire gagner du temps à ses adversaires.

Il interpréta également le revirement de sa voisine comme une contre-attaque. Elle aurait laissé entendre aux médiateurs que si l'accord avait été signé elle aurait pu alors s'empresse de les dénoncer aux autorités les faisant ainsi craindre une éventuelle sanction. La voisine avait voulu ainsi bénéficier de la présence parmi les juges du *komawi bet frdi* (tribunal communautaire, la première instance judiciaire) de l'un de ses parents pour inverser la vapeur. Au final, elle avait pourtant échoué. Les juges, après avoir écouté les parties avaient renvoyé l'affaire en conciliation et l'accord, signé cette fois par des *šmaglā* reconnus par les autorités, avait donné raison à Abel.

A l'époque où cette dernière déposa l'affaire au tribunal, les amendes adressées à la famille des fuyards n'étaient pas encore en vigueur comme c'est le cas dans l'exemple qui suit. Cela explique pourquoi elle n'avait pas craint de poursuivre le combat et de s'exposer à de possibles et nouvelles menaces de délation de la part d'Abel. Toutefois, peu après l'enregistrement de l'affaire au tribunal, lorsque j'ai débuté mon enquête sur ce procès, ces amendes commencèrent à faire jaser. Abel ne m'avoua jamais avoir user de cette menace pour obtenir un accord clairement en sa faveur. Je n'ai jamais su également si la police avait déjà communiqué la désertion du jeune homme à la municipalité en charge d'amender les familles de fuyards, ce qui aurait ainsi soustrait cette opportunité à Abel. Sur l'éventualité de cette menace et de son poids dans la résolution du différend, le doute reste complet. Malgré le fait que je n'ai eu qu'une personne comme interlocuteur dans cette affaire et qu'il aurait certainement été beaucoup plus intéressant d'avoir les déclarations de la voisine d'Abel, un certain nombre de points relatifs à la pratique de la dénonciation peuvent être soulignés de cette affaire. Les premières remarques touchent bien évidemment à la façon dont Abel se justifie.

La manière dont Abel présente la dénonciation s'écarte du modèle de la vengeance ou de la méchanceté gratuite, comme c'est le cas dans le premier exemple. Elle s'articule sur un désir de gain. La dénonciation est donc clairement intéressée. En effet, c'est avant tout le gain de temps qui est mobilisé comme une justification à la menace qu'il profère à l'encontre du jeune homme. Le gain matériel incarné par le terrain est secondaire dans sa

justification même si la délimitation est centrale dans toute l'affaire. Le gain matériel est pour Abel un retour au *statu quo* qu'il définit ; il ne souhaite pas obtenir d'avantage en profitant de la pression qu'il exerce par la menace. Il veut simplement ne pas perdre trop de temps et s'éviter des tracasseries.

La nécessité justifie autant la menace de dénonciation que l'acte d'informer la police. Abel souhaite gagner du temps parce qu'il doit retourner dans son bataillon. Il réclame un appel à comparaître parce qu'il doit fournir un justificatif à ses supérieurs. Ces nécessités mobilisées comme des raisons relèvent de son statut de soldat. Elles renvoient à l'armée et à son fonctionnement. Enfin, la plainte est justifiée en partie par la nécessité de « secouer » la police suite à la disparition des voisins. Dans tous les cas (menace, appel à comparaître, plainte), la nécessité est toujours mise en relation avec une institution étatique : l'armée parce qu'elle contraint, la police parce qu'elle n'est pas assez efficace.

Abel justifie ses actes en attribuant à ses adversaires un jugement stratégique : ils profitent à plusieurs reprises du statut d'Abel qui l'empêcherait de régler cette affaire. C'est pour lui la raison pour laquelle le jeune homme étend à outrance son jardin. C'est également en raison des contraintes liées à sa profession de militaire que la voisine dresse un plan pour gagner du temps à plusieurs reprises en engageant une réconciliation ou en disparaissant plusieurs mois. Au fur et à mesure que l'affaire se développe, Abel interprète les actions de ses adversaires comme un plan cohérent qu'il découvre peu à peu et qui s'articule sur une gestion du temps, c'est-à-dire sur quelque chose qui lui manque cruellement.

Cela montre bien à quel point le phénomène de la délation et de sa construction mettent en place un jeu de miroirs sur lesquels se reflètent une multitude de croyances et d'attributions d'actions ou d'intentions qui déterminent et justifient à leur tour des opinions et d'autres conduites qui viennent s'ajouter aux reflets de ce qui est en train de se jouer. Abel se place dans une position d'impuissance face au jeu de la montre et aux stratégies d'évitement qu'il attribue à ses adversaires⁸. Il se sent ainsi légitimé à faire appel à la police et à déposer plainte et ainsi déclencher ce qui sera compris comme un acte de dénonciation du déserteur qui, à son tour, aura des répercussions sur le déroulement de la dispute. Abel et sa voisine oscillent plusieurs fois entre des mobilisations étatiques (police, tribunal) et coutumières (*şmaglă*) souhaitant tantôt les éviter, tantôt s'en servir.

L'autre élément évident dans toute cette histoire touche à la nature de la pression qu'Abel exerce. La dénonciation s'articule sur une utilisation d'une instance étatique, comme c'est le cas dans le cas précédent, et non à d'autres autorités, familiales, religieuses ou

8. L'évitement comme stratégie face à un différend est exposé in: (Nader & Todd 1978: 9)

coutumières par exemple. La police est mobilisée dans le but d'exercer une pression sur son adversaire. Il est important de souligner à ce propos que c'est le caractère indirect ou médiat qu'a pu prendre la dénonciation. La menace d'Abel est directe en ce sens qu'elle implique clairement une volonté de dénonciation (dans la menace qu'il m'a rapportée tout comme dans son intention qu'il m'a confiée plus tard d'avertir finalement la police). Il suppose que la police n'aura aucun mal à découvrir la désertion du jeune homme. Mais au moment où Abel se rend effectivement au poste pour déposer plainte, il n'a pas forcément la nécessité de dénoncer la désertion du jeune homme ; la police la découvrira par elle-même⁹. Comme il me le dira plus tard, le seul fait de mentionner le jeune homme à la police peut suffire, s'ils font leur travail correctement, à découvrir qu'il a déserté. Ainsi, se rendre à la police pour déposer plainte ou réclamer un appel à comparaître semble bien être suffisant pour mettre en péril un déserteur ou un objecteur. Le jeune homme, quoi qu'il ait pu faire par ailleurs, ne revient effectivement plus chez sa mère. Certainement parce que le risque est jugé trop important dans sa situation, même si la police n'est toutefois pas en charge de la chasse faite aux déserteurs¹⁰. L'éventualité d'un simple contrôle d'identité (sans pouvoir produire un laissez-passer) reste vraisemblablement un risque qu'il n'a pas souhaité prendre. D'une part, nul besoin que la dénonciation soit transmise pour qu'elle ait des répercussions sur la vie d'une personne, il suffit en effet qu'un individu s'en méfie à juste titre ou qu'un acte puisse le mettre en danger d'être découvert. D'autre part, nul besoin non plus que le dénonciateur ait effectivement divulgué le cas de désertion à la police. Il ne fait aucun doute pour Abel que la voisine croit qu'il a dénoncé son fils. Lui-même, qu'il ait ou non dénoncé la désertion du jeune homme, n'a jamais renié cette opinion qu'il attribue pourtant à son adversaire.

Le caractère indirect que peut prendre la dénonciation ou la nature médiate d'un acte dans la découverte d'un cas de désertion par les autorités indiquent à quel point la pratique de la délation peut être courante en Érythrée, à la fois parce qu'elle a une acception étendue et parce qu'elle peut être virtuelle, c'est-à-dire n'être qu'une potentialité ou une possibilité. Malgré cette nature incomplète, pour ainsi dire inachevée (et rarement avérée), la dénonciation a pourtant des effets considérables, qui eux, sont bien réels et qui impliquent, pour les personnes qui affirment en être les victimes, des choix bien concrets pour s'en défendre. Saisir la police pour faire avancer la résolution de son différend est entendu comme une forme de dénonciation parce qu'il est attendu qu'attirer l'attention des autorités est suffisant pour rendre un adversaire vulnérable. Si les individus tel qu'Abel ou Fiori par exemple, attribuaient aux autorités un flegme et un désintérêt ne serait-ce qu'à transmettre les informations, les pratiques de dénonciation n'aurait que peu de crédit et ne

9. Bien entendu, Abel a pu dénoncer directement le jeune homme à la police en déposant sa plainte sans jamais vouloir m'avouer son acte de délation.

10. Savoir si la menace a été suffisante pour que le jeune homme disparaisse ne peut malheureusement pas être établi. Les déclarations d'Abel ont été trop souvent contradictoires et confuses à propos du moment où le déserteur aurait disparu pour déterminer si la menace avait suffi à l'éloigner.

serait pas autant mobilisées dans la description qu'ils font de leurs moyens ou de leurs malheurs. Par conséquent, la pratique que j'ai caractérisée comme indirecte dans le dernier exemple suppose que, même médiatisée par une longue chaîne de délégations présumées et d'actions imputées, la dénonciation implique une croyance en l'efficacité et la volonté d'un nombre important d'individus tel que des agents de police ou d'autres fonctionnaires pour qu'elle ait des effets jugés sérieux. Bien entendu, cette croyance en l'efficacité des autorités à identifier les déserteurs par l'entremise d'interpellations en tout genre contribue ainsi à étendre le risque et rend probables les conséquences néfastes de ce qui est alors conçus comme des formes de dénonciations indirectes et qui, dans d'autres cas, pourraient être même involontaires.

L'éventualité d'une troisième menace (dénoncer la fuite du jeune homme pour amender sa mère) permet d'introduire un élément supplémentaire à propos du caractère potentiel de la délation et de ses effets. Savoir si oui ou non cette menace a eu un effet sur l'accord entre Abel et sa voisine n'est pas ce qui importe. Toutefois, force est de constater que cette pratique mise en place par le gouvernement érythréen depuis 2005 étend l'impact d'une délation relative à une désertion. La vulnérabilité qu'entraîne le risque de la délation s'étend ainsi dans le temps, introduit un risque économique important et surtout se déploie sur d'autres individus que le déserteur, puisqu'elle touche dorénavant sa famille. Ce risque de sanction économique contribue certainement de manière significative à diminuer les marges de manœuvre mais aussi les moyens mobilisables par les familles de déserteurs en élargissant le spectre des possibles dénonciations auxquelles elles peuvent faire face. Cette éventualité est bien entendu une pression importante qui s'exerce sur les familles de déserteurs sans qu'une menace soit prononcée. L'importance de la virtualité de la délation est ainsi renforcée et étendue.

Aron, Tsegay et la cupidité des *tägadälti*

La dénonciation ne touche donc pas uniquement les déserteurs lorsqu'ils se trouvent encore en Érythrée, elle touche également leur famille, même rétroactivement comme c'est le cas dans le récit qui suit. Ce cas permet de mettre en lumière la manière dont les victimes d'une présumée délation peuvent attribuer l'usage de cette pratique à un groupe spécifique et à son histoire particulière, contribuant ainsi à définir la délation comme un phénomène culturel dont l'enracinement en Érythrée sera traité brièvement dans la section suivante.

Aron avait suivi des études à l'Université d'Asmara, et fut incorporé dans les forces de

police de la capitale. Avant de prendre la fuite pour se rendre en Europe via le Soudan, Aron se trouva en difficulté. Des tensions entre lui et son chef direct du quartier général de la police d'Asmara s'intensifièrent. Il fut emprisonné une semaine pour avoir manqué quelques fois de ponctualité. Comme la plupart des jeunes Érythréens, Aron rêvait de changer de profession ou du moins d'être transféré dans une autre institution. Être dans la police comporte un net désavantage : abandonner son poste n'est guère une solution puisque l'employeur est également le chasseur. Pourtant Aron s'enfuit l'été, seul son frère aîné qui résidait en Europe fut au courant, c'est lui qui finança l'évasion. Pour la famille resté à Asmara ce fut un coup dur. Le risque d'être amendé était important. L'administration du quartier (*zoba, kābabi*) les convoqua environ deux mois après la disparition d'Aron. Le responsable exigea non seulement le paiement d'une amende relative à la défection d'Aron, mais il exigea aussi que la famille s'acquitte d'un arriéré : la disparition de Tsegay, le frère aîné, deux ans auparavant. Les parents devaient réunir 100'000 Nakfa (50'000 pour chaque enfant) pour s'acquitter de l'amende. La sœur d'Aron décrivit la stratégie que ses parents adoptèrent immédiatement. Ils contestèrent les deux sanctions en essayant de faire valoir leur innocence : Tsegay s'était enfui directement de son régiment. Ils mobilisèrent ici leur connaissance des limites de la pratique punitive : la famille des soldats qui désertent depuis leur poste n'étaient pas amendés.

Cette exception largement reconnue permit de définir les raisons de la sanction. Elle s'applique aux parents qui ont pu fournir de l'aide aux fuyards. Pour la plupart des personnes interrogées, il s'agit d'une extorsion articulée sur la complicité présumée des parents sans qu'une enquête soit faite à cet égard. Cette règle définit donc implicitement le service militaire actif comme la limite à partir de laquelle cesse l'aide et la complicité de la famille. Bien qu'arbitraire, cette limite est intéressante puisqu'elle contribue à définir et à spécifier la catégorie du militaire en relation avec le monde civil. En ce qui concerne Aron, ses parents mobilisèrent le fait qu'il avait profité d'un laissez-passer fait par ses supérieurs pour se rendre au festival de la jeunesse qui s'était tenu à Sawa, place de laquelle il aurait décidé de s'enfuir au Soudan. Ils mirent ainsi en cause les supérieurs de leur fils pour se dégager de l'affaire. Pourtant, seul l'argument relatif à Tsegay aura un effet. L'échéance de l'acquittement fut prolongée afin que les parents puissent réclamer une confirmation écrite d'un officiel de l'armée certifiant que Tsegay avait bel et bien fui le pays depuis son campement.

Lorsque je pris connaissance de cette histoire, la famille d'Aron semblait un peu plus relaxée qu'aux moments antérieurs qu'ils décrivent. Ils avaient le sentiment que les amendes ne seraient finalement pas perçues, ou du moins pas tout de suite. Toutefois, ils remarquaient que même si la sanction serait suspendue, il n'en restera pas moins que la famille sera indéniablement « marquée en rouge » dans les registres. Ils signalèrent en ce

sens qu'ils auraient dorénavant beaucoup plus de difficulté à obtenir des services de l'administration du quartier. Ils mentionnèrent à ce titre, des lettres officielles nécessaires pour obtenir un visa de sortie pour les parents et le renouvellement de leurs cartes d'identité. Si la sanction était suspendue, l'effet de la délation auprès de l'administration du quartier aurait, selon eux, des répercussions à plus long terme. Cette extension des conséquences de la délation marque ici le sentiment de se trouver dans une situation durable de faiblesse face aux autorités. La délation occasionne un préjudice qui ne se limite pas mais qui, au contraire, est perçu comme le début d'un interminable et difficile calvaire bureaucratique prenant forme à chaque fois qu'un service sera sollicité. Ce discours de victimisation n'est sans doute pas exagéré puisque dans le cas de Fiori, une telle stigmatisation de sa famille m'a été rapportée. C'est à tort que l'on pourrait identifier dans cet exemple un simple acte de dénonciation dans lequel la police aurait transmis la nouvelle de la défection d'Aron à l'administration du quartier. La compréhension des faits est un peu plus compliquée et elle implique un acte délibéré de délation selon les parents.

S'acquitter d'une amende concernant la disparition de leur fils Tsegay est ce qui frappe avant tout les parents d'Aron. D'une part, ce genre de sanction relative à un cas de désertion passé était assez rarement imposée. D'autre part, la seule fuite d'Aron ne pouvait pas suffire, selon eux, à mettre l'administration du quartier sur la piste d'une évasion qu'elle aurait auparavant manqué de noter. La famille pensa donc qu'une personne aurait dévoilé aux autorités la disparition du fils aîné. Pour eux, cette personne qui aurait pu se rendre compte de la fuite des deux frères pouvait être un voisin par exemple. Cette éventualité se transforma rapidement en une suspicion à l'égard d'un voisin en particulier, un ancien combattant devenu colonel à l'armée. La famille d'Aron vivait dans un immeuble du centre-ville d'Asmara dans lequel, depuis plusieurs années, s'étaient installés d'anciens combattants. Plusieurs éléments les conduisent à fixer leur soupçon sur cet individu.

En premier lieu, les parents établirent un réseau de connivence. L'administrateur du quartier était en contact étroit avec le voisin colonel. Ils reconnurent les avoir vus fréquemment ensemble et estimèrent qu'ils étaient amis. La description que le père fait d'un officier de police qui se trouvait en même temps que lui devant l'administrateur permit à sa fille de reconnaître, quelques jours plus tard, ce même officier en train de discuter avec le colonel devant le commissariat où son frère travaillait. L'idée d'un complot organisé par un supérieur d'Aron, le colonel et l'administrateur en charge de percevoir les amendes fit son chemin. Des événements passés vinrent ensuite faire la mise au point de l'image qui s'ébauchait. La femme du colonel, elle aussi une ancienne combattante, avait un jour déclaré à la mère d'Aron que le gouvernement leur avait confié une tâche de surveillance : pour des raisons de sécurité, elle et son mari devaient rester vigilants et être

attentifs aux activités des personnes résidant alentour. Dans cette même veine, le père d'Aron ajouta que le colonel s'était dernièrement rapproché de leur famille. Il leur avait rendu visite quelques fois et aurait fait allusion à ces amendes. Suite à la convocation, le colonel lui aurait encore déclaré que s'il avait été informé dès le début, il aurait pu le tirer d'affaire mais qu'à présent il ne pouvait plus rien faire pour eux, du moment où les autorités s'étaient saisie du cas. De toutes ces déclarations étranges cumulées avec la croyance répandue que les indics et les anciens combattants reçoivent une commission pour chaque information qui permet aux autorités locales d'amender un citoyen, les parents d'Aron avaient trouvé des raisons suffisantes pour pointer du doigt le colonel. Mais pourquoi ce dernier aurait-il également mentionné la désertion de Tsegay à son ami administrateur ?

La réponse à cette question n'est pas très claire. Les parents restèrent évasifs sur ce point mais ils mentionnèrent encore une raison pour laquelle le colonel aurait certainement souhaité tirer un profit personnel de la situation de ses voisins. Selon eux, le colonel, tout comme les autres anciens combattants, était à la même époque un bénéficiaire potentiel d'un programme gouvernemental d'acquisition de propriété. Les anciens combattants qui avaient bénéficié de l'usufruit d'un appartement attribué par le gouvernement avaient, pour une période relativement courte, la possibilité d'en obtenir la propriété. Le prix des appartements de leur immeuble s'élevait à près de 200'000 Nakfa, une somme par ailleurs jugée dérisoire pour un tel bien immobilier situé en plein centre ville de la capitale. D'une façon ou d'une autre, le colonel aurait ainsi tenté d'obtenir une partie de cette somme pour acheter l'appartement dans lequel il vivait.

Chantage ou corruption, délation ou complot, si les intentions présumées du colonel restent confuses et contradictoires, il n'en reste pas moins que ce dernier fut un suspect d'envergure pour la famille d'Aron qui s'empessa également de déclarer que ces pratiques étaient fréquentes chez les anciens combattants. Tant pour la sœur d'Aron que pour d'autres *agälglot*, il s'agit même de pratiques ancrées dans l'histoire de la guérilla à tel point qu'ils n'hésitent pas à décrier une culture de la délation propre à l'EPLF qui fut importée du maquis après l'indépendance¹¹. Pour eux, comme pour bon nombre d'individus de la même génération en âge d'être incorporée au service national et qui n'ont donc qu'une connaissance indirecte du maquis – la délation compte parmi les pratiques comme l'intimidation ou le chantage qu'ils associent volontiers à l'altérité de l'ancien combattant qu'il construisent souvent comme un groupe homogène et qui inspire alternativement le respect, la crainte, la haine et la dérision. C'est peut être pourquoi, dans le cas précédent, Abel a eu autant de facilité à attribuer des jugements à sa voisine sur lui-même.

11. Cette représentation n'est pas sans relation avec l'avis de la soeur de Fiori dans le premier cas que je relate dans ce chapitre.

Cependant, le colonel n'est pas le seul à être mentionné. La famille d'Aron ajouta en effet que d'autres voisins, qui auraient déjà payé de telles amendes, réclameraient de l'administration qu'elle prenne également des mesures pour les familles de fuyards qui n'avaient pas encore été sanctionnées. Même si le suspect numéro un resta incontestablement le colonel, d'autres voisins purent potentiellement jouer un rôle dans leur malheur. Cette observation finale s'articula sur l'idée d'une inégalité de traitement qui provoquerait le mécontentement des voisins ; au point même où ces derniers furent alors targués de bien mauvaises intentions et d'un manque total de solidarité. Bien que la remarque soit dans ce cas de portée générale (les voisins), elle mobilisa une logique individuelle et sociale équivalente à celle évoquée dans le premier cas de délation que j'ai exposé (le petit salon de coiffure de Fiori). L'ancien combattant œuvre pour son propre intérêt (Abel et le colonel), tandis que les civils dénoncent par convoitise et « gratuitement » (la voisine de Fiori et les voisins d'Aron). Dans ces trois exemples, les interprétations et la construction des soupçons contribuent à définir et à renforcer sinon des catégories sociales claires, du moins la frontière qui divise les civils des militaires.

L'histoire cachée de la dénonciation en Érythrée

Le dernier cas dont il a été question nous invite à sonder la dimension historique de la pratique de dénonciation au sein de l'EPLF même si peu d'études en font cas. Deux raisons peuvent expliquer cette limitation : premièrement parce que, comme David Pool l'a noté, « The EPLF was, and the government deriving from it remains, a secretive organization. » (2001: 60) et deuxièmement, parce que colorées par un militantisme pro-EPLF, les rares recherches menées durant la guerre de libération ont laissé que peu de place à un tel sujet. Pourtant, l'existence d'un parti secret qui noyauta les différentes branches de l'organisation dès sa formation mais dont l'existence ne fut reconnue publiquement qu'en 1994 (Connell 2004: 898-924) a vraisemblablement été un substrat fertile au développement de phénomènes de suspicion et de délation au sein de la guérilla.

Nous disposons que de cas de dénonciations faites publiquement et qui ont joué un rôle important dans l'organisation interne de la guérilla. Dénonciations et accusations multiples émergent en effet peu de temps après la formation de l'EPLF. Elles se cristallisent en 1973-74 dans une crise nommée *mānqa* et qui aboutit à l'élimination de plusieurs opposants critiques envers le leadership. Ils sont accusés d'avoir mis en péril l'unité du

mouvement révolutionnaire (Pool 2001: 76-82 ; Ruth 1995: 116-117). Une autre forme de dénonciation publique est relatée. Il s'agit cette fois d'une campagne menée en 1986 par le secrétaire général de l'EPLF, Isayas Afwārqi, visant à dévoiler aux combattants les agissements de certains cadres de l'organisation. Dans un interview mené par Dan Connell, le Major Berhane Gebreghzabhier présente cette campagne de diffamation ainsi : « So the fighters came with a picture, that, except Isaias, all the leaders are drunkards, womanizers, who are living in good condition. He called these famous seminars the « three privileges. » (in : Connell 2005: 87)¹². Ces déclarations sont toutefois à prendre avec précaution puisque elles émanent d'un opposant au Président lors d'une crise politique majeure en 2001.

Le silence vis-à-vis du fonctionnement de l'EPLF ne s'effiloche pas à l'indépendance. En effet, à ma connaissance, aucune étude ne fait mention de troubles ou de règlement de compte une fois que l'armée éthiopienne est finalement mise en déroute. Tout se passe comme si la chasse aux sorcières n'avait pas eu lieu en Érythrée. Pourtant, il est peu réaliste de ne pas concevoir l'existence de « collaborateurs » érythréen¹³. A nouveau, ce qui est souligné par les témoignages c'est avant tout l'existence de cellules clandestines civiles mises en place par l'EPLF dans les villages et les centres urbains occupés (Connell 1997: 64, 110). Ces cellules sont l'objet de nombreux récits de résistants qui insistent sur la participation étendue de la population érythréenne à la lutte pour l'indépendance de l'autre côté du front. Les individus recrutés effectuaient toute sorte d'activités de sabotage ou de renseignement (Hidru 2008 ; Mesfun 2006).

Si la collaboration avec le Derg est passée sous silence, il reste cependant difficile à imaginer que la population civile d'Asmara notamment, prise entre l'EPLF et le régime éthiopien, n'ait pas été traversée par des pratiques de délation¹⁴. La peur, la méfiance, la suspicion et la dénonciation ne sont certainement pas des phénomènes complètement nouveaux qui affleurent au sein de la population urbaine de la capitale une fois que l'EPLF en prend le contrôle¹⁵. Par conséquent, l'idée d'une culture de la dénonciation propre à l'EPLF ainsi que celle relative à sa diffusion au sein de la population d'Asmara après la libération qui sont mobilisées dans deux des trois cas que j'ai décrit obscurcissent certainement l'existence de pratiques similaires avant 1991 dans le tissu urbain dominé par le régime éthiopien. Nul besoin de dire que cette piste de recherche reste encore

12. Dan Connell ajoute à ce propos: « [...]a Cultural Revolution-style crusade in which he appealed to mid-level cadres to heap shame on their leaders for drinking, womanizing, and using their positions to secure material advantages. Not long after this campaign, he brought three generals into the front's core leadership (adding a fourth later) to dilute the strength of his political rivals while ensuring the loyalty of the army. (Today, these men command the army's main operational theaters, making them the most powerful people in Eritrea, after the president.) » (2003a: 9)

13. A ma connaissance seul Dan Connell effleure le sujet (1997: 166, 186-7 ; 2003a: 376).

14. Dans le cas de l'Union soviétique, Sheila Fitzpatrick note que la pratique de dénonciation était monnaie courante avant la Révolution bolshévique dans la Russie tsariste (1996: 832)

15. Pour un aperçu de la situation d'Asmara à l'époque du Derg: (Connell 2003a: 12-14)

entièrement à défricher.

Dénoncer les délateurs

Les dénonciations qui font l'objet de ce chapitre doivent être clairement distinguées de celles qui constituent le matériel des quelques études que j'ai mentionnées et qui m'ont inspirées. Les auteurs de ces études se basent en effet sur des dénonciations écrites qui leur permettent d'analyser uniquement le discours du dénonciateur. En revanche, les dénonciations auxquelles je fais référence sont abordées principalement au travers du discours des victimes (les dénoncés et leurs proches). Dans le seul cas où j'ai été confronté avec le dénonciateur, le discours est certes différent ; mais Abel se positionne aussi dans le rôle de la victime forcée à faire appel aux autorités.

Par ailleurs, les discours des dénonciateurs analysés dans ces études sont les déclarations qu'ils avancent publiquement dans les journaux (Boltanski & al. 1984) ou aux autorités (Fitzpatrick 1996, Gellately 1996, Kozol 1996, etc.). Dans mon analyse, il s'agit toujours d'un discours *sur la* dénonciation. C'est ce que j'ai distingué en faisant la différence entre la pratique de dénonciation et la dénonciation comme discours. Toutefois, il faut reconnaître que la thématique en question n'autorise guère une discrimination pertinente entre pratique et discours puisque la dénonciation est avant tout une pratique du verbe (Favret-Saada 1977: 25).

Ce qui est rapporté dans ce chapitre ne permet pas de savoir comment ces discours à propos de dénonciations sont diffusés dans l'entourage d'une personne qui se dit avoir été persécutée¹⁶. Il n'en reste pas moins qu'à partir de ce qui m'a été confié, il est possible de déceler deux corollaires sinon incontestables, du moins probables. Premièrement, ces discours sur la dénonciation dénoncent également : ils dénoncent un délateur. En ce sens, ils peuvent certainement avoir de multiples conséquences sur le persécuteur supposé et le rendre victime des représentations qui sont colportées à son insu. Par conséquent, il est possible de concevoir ces discours victimisants comme de véritables (contre)attaques personnelles¹⁷. Tirer jusqu'au bout ce raisonnement conduit à reconnaître dans le phénomène de la dénonciation un potentiel de « réaction en chaîne » faite d'actes et de représentations. C'est un peu le cas dans l'affaire qui lie Abel à sa voisine qui menace à

16. Les évocations de dénonciation (ou de menace de dénonciations) sont bien plus nombreuses que celles que je mentionne ici. Si j'ai pu en collecter bien d'autres (qui touchent notamment les ressortissants éthiopiens qui résident encore en Érythrée ; les dits *agame*), j'ai choisi de ne pas les mentionner en raison du peu d'informations que j'ai à disposition à leur sujet, ayant été souvent dans l'impossibilité de m'entretenir avec les victimes supposées. Il faut surtout retenir que l'opinion selon laquelle les délations sont monnaie courante est largement diffusée à Asmara.

son tour de dénoncer l'accord des *şmaglă* aux autorités. Ces discours *sur* la dénonciation invitent à reprendre la relation quadrangulaire que Luc Boltanski et son équipe présentent ; au lieu de la simple triangulation sur laquelle je me suis appuyé jusqu'à présent. Il y a en effet, un dénonciateur, un persécuteur, une victime et un juge (Boltanski & al.1984: 6) lorsque nous reconnaissons que la victime devient à son tour un dénonciateur lorsqu'elle rapporte la pratique de dénonciation (dans ce cas, la victime devient le délateur de son dénonciateur, elle occupe ainsi deux positions simultanément). Le rôle du juge est tenu par les individus à qui la victime confie l'acte de dénonciation auquel elle a été sujette : ses proches, l'ethnologue ou plus généralement tous ceux à qui la confiance est faite, c'est à dire à son entourage (voisins, amis, collègues, etc.). Deuxièmement, la diffusion de ce type de déclaration, même dans un cercle restreint, participe à la construction ou au renforcement d'un sentiment d'insécurité qui amplifie le phénomène de réaction en chaîne. Elle répand de bonnes raisons d'être méfiant et sur ses gardes dans un pays où, il faut le rappeler, le caractère incertain des lois ainsi que la volatilité des régulations et des pratiques bureaucratiques ne met personne à l'abri d'une accusation, d'un méfait ou d'une irrégularité. Les dénonciations sont l'œuvre tant de citoyens ordinaires que d'agents de l'État mais dans les deux cas il s'agit avant tout de voisins.

Si la dénonciation en tant que pratique participe directement au pouvoir de surveillance et de répression de l'État, il faut constater qu'au-delà des actions coercitives des institutions, elle instille sinon la terreur, du moins une peur légitime entre citoyens « ordinaires ». Une peur ou la seule reconnaissance d'un risque potentiel qui, sans aucun doute, vient renforcer, sous la forme de l'auto-contrôle, le pouvoir coercitif « dominant » en rendant un peu plus inintelligible les relations sociales ou en fragilisant les liens de solidarité et de confiance¹⁷. La dénonciation, tout comme les discours sur la dénonciation et les rumeurs, provoquent donc une anxiété produite et vivifiée par la population civile qui s'ajoute aux peurs et aux paniques inspirées des institutions étatiques et de leurs actions plus ou moins prévisibles et intelligibles (rafles, effets d'annonce, etc.). Peu importe finalement que la dénonciation soit une pratique répandue en Érythrée, il suffit déjà que des récits en fasse l'état pour produire des effets coercitifs ; c'est là le pouvoir du discours *sur* la dénonciation (réelle, virtuelle ou potentielle, probable, etc.). Sans vouloir m'avancer sur un

17. Si ces discours sont clairement victimisants, il est toutefois également possible qu'ils soient motivés par une volonté de dissimuler des disputes ou d'autres actes antécédants qui discréditeraient la victime et/ou son entourage par exemple. Luc Boltanski dégage de son étude une logique consistant à « grandir la victime » (Boltanski *et al.* 1984: 19-20), nous pourrions plutôt parler ici d'une logique qui oeuvre à « ne pas diminuer la victime ».

18. A ce propos, mais pour l'Allemagne nazie, Robert Gellately parle de processus de « informal social reinforcement of the terror system » qu'il emprunte à William Sheridan Allen (1984: *The Nazi Seizure of Power. The Experience of a Single German Town, 1922-1945.* p.189)(Gellately 1988: 661). Il note également que « These psychological aspects of self-policing - involving subjective psychological dimensions such as self-surveillance, self-discipline, and self-censorship of behavior, opinions, writings, and even thoughts - seem to play a very important role in modern dictatorships but so far have received relatively little attention. » (Gellately 1996: 966).

terrain déjà bien trop spéculatif, je pense que cette facette « dérivée » de la dénonciation peut être, en partie, ce pourquoi le raisonnement par la dénonciation prévaut sur les autres manières de rendre compte et d'interpréter toutes sortes de choses qui restent opaques.

Je souhaite finalement souligner que la dénonciation doit être considérée comme une ressource. En effet, les exemples exposés dans ce chapitre permettent d'avancer que si l'État est souvent critiqué et qu'il est même décrié en raison du climat de terreur qu'il instaure, il est aussi, au travers de ses institutions, une ressource mobilisée pour résoudre une dispute, se venger ou encore « faire du bénéfice » et acheter un appartement. En revanche, il semble rare qu'en Érythrée tout comme ailleurs (Fitzpatrick & Gellately 1996: 756), la dénonciation soit motivée par une authentique ferveur idéologique : « The second way of thinking about the function of denunciation is to take the citizen's perspective and ask what the individual citizen could achieve by denouncing another citizen. This citizen-centered approach highlights the manipulative functions of denunciation. (...) The manipulative function of denunciation has to do with « working the system » - how citizens protect and advance their individual interests within a given society. (*ibid.*: 863). Mais n'oublions pas que la dénonciation comme discours est déjà elle une ressource au sens où elle invite les individus à interpréter certains faits étranges ou inhabituels sur un modèle spécifique et permet ainsi de trouver les agents et les raisons de ce qui leur arrive. Ce faisant, chaque individu placé dans un rôle ou un autre du phénomène de dénonciation participe à renforcer le pouvoir à la fois réel et imaginé des institutions étatiques qu'ils mobilisent.

Ce pouvoir de l'État, parce qu'il est capté comme une ressource ou sans arrêt mobilisé dans les représentations des *agälgot* et de leur famille doit être considéré sous une forme capillaire ou distribuée qui déborde ainsi les frontières des institutions de l'État et dépasse les capacités de ses agents. Ces pratiques et ces représentations qui constituent l'étendue et la complexité sociale du pouvoir étatique en Érythrée renvoient à des logiques sociales de complicité et de collaboration qui ont été remarquées depuis longtemps dans de nombreux régimes autoritaires ou dans des situations historiques particulières. Ce travail a décrit le plus précisément possible certaines manifestations de ces logiques de pouvoir qui ont cours en Érythrée mais que Václav Havel décrivait déjà en 1979 à propos de la participation active des citoyens au fonctionnement des régimes communistes dits totalitaires : le citoyen ordinaire de ces régimes ne cesse non seulement de confirmer un « système », auquel il n'adhère pas nécessairement, mais ses pratiques remplissent certaines fonctions de ce système et ce faisant, le citoyen ordinaire peut alors être considéré comme un rouage permettant au régime de se perpétuer (1985 [1979]: 31).

13. Conclusion

Logiques

La raison pour laquelle j'ai décidé de débiter ce travail par une présentation de l'idéologie nationaliste officielle est simple. Sa nature marxiste-maoïste aisément décelable anime la conception de la nation et donne forme à l'État érythréen dès l'organisation de la lutte armée pour l'indépendance. L'importance qu'elle donne à l'unité du peuple érythréen et au rôle du soldat influence directement la mise sur pied du service national qui se trouve au centre de ce travail. Permanente depuis la guerre éthio-érythréenne, cette mobilisation populaire est devenue largement impopulaire. Pour faire face au mécontentement et à la désertion l'État érythréen a progressivement mis en place un système de surveillance des mobilisés.

Mon analyse de plusieurs dispositifs de contrôle a montré que ceux-ci induisent toute sorte de craintes et d'incertitudes parmi les individus assignés au service national. Le premier objectif de ce travail a consisté à rendre compte de l'élaboration d'un sentiment d'insécurité largement dépendant du fonctionnement des institutions étatiques et des mesures que ces dernières prennent à l'égard des mobilisés et de leurs familles. Sans que cela soit toujours une intention de la part du gouvernement, ces mesures déstabilisent la vie quotidienne des individus au service national. En ce sens, j'ai mis en évidence le caractère souvent volatile et imprévisible de ces mesures, mais aussi leur manque d'intelligibilité et de cohérence. J'ai également mentionné à la source de cette déstabilisation, le manque de coordination entre les institutions, les blocages et d'autres dysfonctionnements auxquels sont soumises les procédures bureaucratiques.

Cependant, cette déstabilisation n'est pas uniquement le fruit des mesures réelles et effectives prises par les élites politiques au pouvoir. En effet, les craintes des *ṣāḡāglot* sont

relatives également à des mesures potentielles qu'ils escomptent eux-mêmes de l'État et de ses agents plus ou moins identifiés. Autrement dit, si l'insécurité ressentie par les ʿāğālg̃lot est toujours relative aux institutions étatiques et à leur fonctionnement, il s'avère que ce sentiment est aussi le produit de logiques qui les dépassent. J'ai donc distingué analytiquement deux catégories générales de phénomènes qui concourent à la construction et à la diffusion du climat d'insécurité ressentie par les individus mobilisés : d'un côté, j'ai regroupé des logiques relevant du fonctionnement des institutions étatiques et de l'autre j'ai mis en évidence des logiques adoptées avant tout par les ʿāğālg̃lot. Le deuxième objectif de ce travail a consisté à explorer certaines conséquences, elles aussi largement involontaires, dérivées des logiques mises en place par les ʿāğālg̃lot pour faire face à l'insécurité qu'ils ressentent et pour en limiter les effets sur leur vie quotidienne. Si ces logiques semblent dépendre ou découler des logiques qui président au fonctionnement des institutions étatiques, j'ai aussi remarqué plusieurs fois que les premières viennent renforcer et même soutenir les secondes au point de rendre ainsi caduque la distinction analytique que j'ai faite. Il s'agit alors dans ce cas de logiques transversales ou de logiques complices.

La volatilité, l'imprévisibilité et le manque d'intelligibilité des mesures étatiques conduisent les ʿāğālg̃lot à adopter une posture incrédule, défensive et anticipative. A ce titre, j'ai souligné l'importance particulière des logiques de méfiance et de suspicion qu'ils développent à l'égard du fonctionnement des institutions étatiques et de certains de leurs agents. D'autres logiques ont pour but de prémunir plus activement les mobilisés des risques qu'ils considèrent encourir. Il s'agit surtout de logiques d'évitement et de dissimulation et de l'adoption d'un profil bas. La désertion et l'exil sont des stratégies radicales mais qui participent somme toute de ces logiques préventives. Elles incluent également des stratégies de diversifications des itinéraires bureaucratiques qui ont pour but de maximiser les chances d'obtenir un service. J'ai abordé également certaines logiques de production de sens. Les unes servant à anticiper et à prévoir, tandis que d'autres sont utiles aux ʿāğālg̃lot pour interpréter, c'est-à-dire à donner un sens à des événements passés, à élaborer des jugements généraux et parfois des règles à partir de la comparaison d'expériences et de connaissances spécifiques. Ces logiques président à l'élaboration, à la transformation et à la diffusion de représentations à la fois normatives et factuelles, parfois aussi chargée d'émotion, qui peuvent dans certains cas amplifier et relayer certaines logiques attribuées au fonctionnement des institutions étatiques. Il s'agit de rumeurs mais également de croyances relatives à l'existence diffuse d'indics, ainsi que de pratiques de diffamation et de délation. Il est important de souligner l'existence de ces dernières logiques parce qu'elles ne sont pas seulement des moyens de répondre aux mesures déstabilisantes imposées par l'État : elles contribuent en effet à étendre le contrôle étatique au profit aussi de ceux qui mettent en œuvre de telles logiques.

En articulant mon analyse sur le service national, cette monographie traite avant tout de la problématique du pouvoir étatique et des différentes facettes qui le composent. Cette analyse est bien entendu située à partir d'une perspective définie et ancrée sociologiquement dans les mailles de son pouvoir. Il s'agit essentiellement de celle des individus mobilisés au service civil et de ceux en âge de l'être qui se trouvent dans un rapport complexe, à la fois étroit et distant avec ce qu'ils définissent comme l'État. Mon analyse a trait essentiellement aux facettes du pouvoir de l'État érythréen telles qu'elles se manifestent autour des *agälgilot*, selon leurs perspectives et aussi par l'entremise de leurs pratiques et de leurs stratégies.

Pouvoirs

Le traitement que Michel Foucault a fait de la question du pouvoir a influencé mon analyse. Les réflexions qui s'enracinent dans « Surveiller et punir » et qui se poursuivent avec « Sécurité, territoire, population » sont tout particulièrement au cœur de ce travail. En risquant de simplifier à l'extrême sa pensée, il est possible de reconnaître trois grands types de pouvoir décrits et analysés à cette époque par Michel Foucault. Il s'agit du pouvoir souverain dont il est encore question dans la première partie de « Surveiller et punir », du pouvoir disciplinaire qu'il développe dans la seconde partie de l'ouvrage et dans son cours « Sécurité, territoire, population » qu'il donne au Collège de France en 1977-1978, et enfin, du biopouvoir dont il débute la conceptualisation de manière un peu inattendue à partir de la quatrième leçon de ce même cours. Il consacrera entièrement le cours qu'il donne l'année suivante (1979) à cette nouvelle dimension du pouvoir moderne et développera la question de la gouvernementalité.

Bien peu de choses exposées dans ce travail renvoient toutefois à la modalité biopolitique du pouvoir. En revanche, les deux autres modalités de pouvoir que Michel Foucault discute sont elles beaucoup plus proches de ce dont j'ai exposé. La nature du pouvoir étatique érythréen tel qu'il s'impose plus ou moins implicitement peut en effet renvoyer autant au pouvoir exemplaire du souverain qu'au pouvoir disciplinaire. La modalité de ce pouvoir est physique et nécessite d'être vue. De nature coercitive, ce pouvoir s'exerce sur des corps et s'organise dans une mise en scène. Je crois que l'on retrouve un peu de cette exemplarité et de cette démonstration de force dans certaines pratiques de l'État érythréen. Il renvoie aux rafles, au pouvoir mis en scène par les checkpoints, à la géographie qu'ils dessinent pour les uns et pour les autres, mais aussi aux assignations et

aux réassignations arbitraires et imprévues. Ce pouvoir est intransigeant; il impose le modèle des élites politiques de la guérilla ou il tente d'anéantir les opinions et les volontés des individus qui s'y opposent et qui ne peuvent alors s'exprimer qu'à demi-mots, dans la folie ou par la fuite. Couplé à lui, l'autre modalité du pouvoir étatique érythréen prend sa forme dans le modèle militaire notamment. C'est bien entendu le pouvoir disciplinaire qui organise, distribue et maintient. Si ce pouvoir s'applique encore plus minutieusement sur les corps que le précédent, la discipline élabore une docilité qui permet une gestion organique des individus. C'est surtout sur le principe panoptique qui préside au fonctionnement du pouvoir disciplinaire que je veux m'arrêter un instant. Il a été central dans l'élaboration du fil rouge de mon travail et dans l'analyse que j'ai fait du pouvoir qui s'applique aux *agälgot* et qui s'actualise par eux en Érythrée. Dans sa modalité disciplinaire, le pouvoir induit deux effets distincts mais étroitement liés à l'échelle du sujet. Le premier est un effet d'internalisation du pouvoir et l'autre est un effet de normalisation des comportements. L'un de mes objectifs dans ce travail a été de mettre en évidence différentes facettes et conséquences du phénomène d'internalisation du pouvoir. C'est dans cette perspective que j'ai mis l'accent sur différentes logiques d'anticipation et que j'ai parfois voulu mettre en parallèle certaines classes de phénomènes comparables, comme la dissimulation et les silences, situés d'un côté et de l'autre de la relation État-société.

Cette internalisation des relations de pouvoir chez les *agälgot* se manifeste déjà au travers de toutes sortes de performances qu'ils adoptent eux-mêmes et qu'ils contribuent à définir dans une relation de subordination face à d'autres acteurs étatiques un peu différente que celle prévue par l'idéologie nationaliste officielle. La présence toujours potentielle des mesures répressives ainsi que la virtualité et la fictionalité de certaines craintes sont les chevilles ouvrières dans les processus d'internalisation du pouvoir. Si la méfiance et la suspicion y jouent un rôle crucial aisément reconnaissable, il ne faut pas oublier de remarquer que d'autres logiques à première vue plus positive, comme la diffusion solidaire d'informations, peuvent également catalyser des formes d'auto-contrôle. C'est également le cas avec d'autres stratégies défensives tout comme avec des stratégies offensives d'accusation ou de diffamation. Bien que j'ai pris l'option d'initier une réflexion sur l'insécurité ressentie par les mobilisés en partant de ses causes étatiques, j'ai présenté ensuite d'autres phénomènes qui concourent également à produire des incertitudes ou des craintes et dont les causes se trouvent avant tout du côté des représentations, des stratégies et des pratiques de mes interlocuteurs. Dans la perspective de cette internalisation du pouvoir, ces derniers se trouvent dans un double rapport constitué autant de logiques de sujétion que de logiques de participation face au pouvoir étatique. Or, il faut souligner que chaque forme que prend l'internalisation du pouvoir induit et réaffirme immanquablement des représentations externalisées de ce

pouvoir et contribue en ce sens à toujours redéfinir l'État et ce qui relève de lui dans un rapport d'opposition avec un individu ou une communauté comme les *agälglot* ou les citoyens ordinaires, le peuple, la société. Autrement dit, le pouvoir de l'État est considéré et présenté comme une manifestation extérieure bien distincte des individus. Si l'assujettissement se produit, il n'est toutefois pas complet et automatique. La reprise des contraintes de pouvoir par les *agälglot* implique une médiation et une traduction, c'est-à-dire une transformation de ces contraintes. A cet égard, j'ai souligné à plusieurs reprises que leurs représentations et leurs sentiments de crainte vis-à-vis des institutions étatiques ne sont pas tout-à-fait le produit des dispositifs que ces dernières mettent en place.

En réalité, lorsque Michel Foucault parle d'internalisation, il s'agit avant tout de normes que le sujet applique à lui-même. C'est à partir de cette question que mon analyse se démarque partiellement de l'idée de pouvoir disciplinaire. La raison est simple, déterminer l'existence d'un pouvoir disciplinaire en Érythrée a ses limites. Cette modalité du pouvoir se manifeste dans la mise en place de mesures et de dispositifs relativement stables et qui dans la durée façonnent les individus. Or, mon analyse a souligné qu'en Érythrée les institutions disciplinaires ne cessent de bouleverser ou de reconfigurer l'existence des *agälglot* et le cadre de leurs expériences. Les normes de comportement qu'ils appliquent à eux-mêmes sont en ce sens d'avantage façonnées par l'instabilité et l'indétermination réelle ou perçue du fonctionnement des dispositifs, que par la régularité et la continuité de disciplines constamment affinées pour corriger le comportement des individus. Dans ce contexte, l'individu au service ne peut jamais avoir la certitude de se trouver dans une situation de conformité parce que justement, les critères d'évaluation de sa situation ou de son comportement sont eux-mêmes flous, approximatifs et inconstant. Autrement dit, à l'impossibilité de savoir *quand ils sont observés*, s'ajoute parfois, pour les mobilisés, l'impossibilité de savoir *comment ils sont jugés*.

Cependant, malgré parfois l'absence apparente, pour mes interlocuteurs, de régularités et de constance dans les normes et les mesures appliquées par les agents de l'État, j'ai souligné plusieurs fois que les *agälglot* définissent eux-mêmes toujours, au moins temporairement, des normes, des régularités et un ordre étatique qui permettent d'expliquer ou de prévoir les oscillations des mesures et de réduire ainsi leurs incertitudes vis-à-vis de la bureaucratie et des forces de l'ordre. En ce sens, j'ai mentionné la réalité fictionnelle que prend l'État à partir des perspectives et des pratiques que les *agälglot* mettent en œuvre à son égard. Les caractéristiques fictionnelles de l'État, représentées et parfois fantasmées sont en effet inséparables de ses manifestations plus réelles, comme nous le rappelle Begoña Aretxaga (2000). J'ai remarqué également que la présence de l'État, son influence et son implication dans les événements de la vie quotidienne peuvent être l'objet d'une fétichisation. Convoquée ou simplement invoquée, la présence de l'État

produit des conséquences bien réelles. Parfois, c'est également lorsque l'État est absent ou silencieux que sa présence fantasmatique peut venir hanter les citoyens. Il est alors utile de remarquer que toutes sortes de choses peuvent potentiellement prendre des connotations étatiques. A ce titre, j'ai rendu compte de plusieurs processus d'étatisation de tensions et de disputes que des *ḡḡḡḡḡ* ou leurs proches ont mis en œuvre. Dans cette perspective, mon travail s'est articulé à la fois sur le projet de décrire des manières dont les *ḡḡḡḡḡ* font face à une présence de l'État qu'ils jugent trop imposante et sur le projet de rendre compte des façons dont ils participent néanmoins à l'extension de sa présence dans leur vie quotidienne ou dans celle des autres. Ce constat m'a conduit à souligner l'existence d'une forme de gouvernance étatique de nature despotique dont l'influence est secondée par des pratiques et des représentations des mobilisés. A ce titre, j'ai parlé d'une forme extensive de despotisme. Dans la même veine, j'ai mis en évidence l'existence de pratiques complices qui, en mobilisant certaines institutions comme des ressources, participent activement à l'extension du pouvoir de surveillance et de répression de l'État. Bien que ces pratiques et ces représentations ne soient, ni l'œuvre d'agents étatiques *stricto sensu*, ni qu'elles soient directement induites par des institutions, elles s'articulent pourtant sur des modalités de pouvoir et des réseaux d'ordre étatique.

Cette forme étendue que prend le pouvoir despotique de l'État m'invite à le définir comme une modalité de pouvoir totalitaire. Bien loin de moi l'idée d'imposer au terme de ce travail une étiquette catapultée au dessus de mes interprétations et déracinée des analyses que j'ai effectuées. Je ne veux en aucun cas targuer l'État érythréen d'un type de régime politique. Mon intention n'est pas de situer cet État au sein d'une typologie. Toutefois, ce n'est pas une raison suffisante pour se débarrasser complètement de cette notion. Je veux en effet parler de logiques totalitaires pour définir la complexité du pouvoir étatique en Érythrée. Ces logiques peuvent se distinguer du projet totalitaire tel qu'il est défini classiquement comme un projet de domination totale de l'homme (Arendt 1968). Mais elles se démarquent également d'une définition générale d'un pouvoir de nature totalitaire qui a parfois induit des représentations simplistes d'un État monolithique et centralisé, réduisant ainsi considérablement la complexité sociale du phénomène comme Vivienne Shue l'a démontré dans son ouvrage intitulé « *The Reach of the State* » (1988). Pour Alain Blum et Martine Mespoulet, l'approche totalitaire ne laisse aussi guère de place à la société et aux actions individuelles dans leurs analyses (2003). Pourtant, de manière peut-être contre-intuitive, les modalités totalitaires du pouvoir n'impliquent pas l'exercice d'un contrôle total et ne tendent pas à soustraire complètement la marge de manœuvre aux acteurs sur qui ces logiques s'articulent. Les acteurs soumis à des conditions sociopolitiques extrêmes ne sont pas pour autant dépourvu d'agencéité et peuvent non seulement participer de bien des manières à ces logiques, mais ils peuvent même parfois en tirer profit. Il s'agit de phénomènes mis en évidence dans les sociétés socialistes dites

réellement existantes par des dissidents tels que Vaclav Havel (1985) et Miklos Haraszti (1987). Les logiques de pouvoir étatique de type totalitaire s'affublent donc pour moi de cet effrayant adjectif parce qu'elles induisent et favorisent, intentionnellement ou non, leur démultiplication et leur infinie transposition dans le corps social. Elles impliquent en ce sens nécessairement la participation active d'une multitude d'acteurs qui affinent considérablement le pouvoir de surveillance, de mobilisation et de répression de l'État. Dans cette perspective, ces logiques totalitaires contribuent ainsi à renforcer la démocratisation du recours à la terreur. Enfin, parce qu'elles provoquent aussi toutes sortes d'incertitudes et d'indéterminations qui remettent en cause les principes de la confiance, ces logiques participent à l'atomisation du lien social et ne rendent alors que plus aiguës encore les vicissitudes quotidiennes éprouvées au service national et la dépendance aux structures bureaucratiques de l'État.

Fissures

La double dénonciation que ce travail présente – celle relative à la gouvernance despotique de l'État érythréen et celle relative à la complicité, volontaire ou non, de citoyens ordinaires, subordonnés comme les *agälgot* – ne doit pas interdire un dernier volte-face. Si les représentations, les croyances, les pratiques et même les stratégies de survie ainsi que les intérêts personnels des *agälgot* ou d'autres citoyens érythréens, contribuent en effet à raffiner le contrôle social exercé par l'État en diffusant et en démultipliant les logiques despotiques qui atomisent les liens sociaux, il ne faut alors pas manquer de reconnaître aussi qu'en l'absence de telles contributions populaires, le pouvoir des plénipotentiaires ne serait certainement qu'une peau de chagrin. Mettre en évidence l'extrême fragilité du régime politique qui fait pourtant rage en Érythrée n'est pas une tâche difficile à mener. Trois types de délabrement caractérisent cette fragilité du pouvoir étatique : le premier a trait à la légitimité du régime et celle de ses visions, le second affecte la sécurité et la confiance des individus et le troisième envahit les dispositifs institutionnels. Il va de soi que ces trois éléments sont intimement liés les uns aux autres.

La première faiblesse du régime mis en place par Isayas Afwärgi est relative à son déficit patent de légitimité. L'adhésion populaire au charismatique Président s'est considérablement effritée lorsqu'en 2001, ce dernier fait voler en éclat le Parti en même temps que tout dialogue politique au niveau national. Les mesures de répression et de centralisation au même titre que l'accentuation des limitations des libertés et l'enlisement des projets de développement parachèvent la mise à mort idéologique du régime qui vire ainsi d'un socle forgé jusqu'alors sur un volontarisme populaire vers un paradigme du

pouvoir largement bâti sur l'effroi et l'attente. La seule légitimité résiduelle dont peut bénéficier le régime est fondée encore sur l'existence réelle ou perçue de menaces extérieures de toutes sortes qu'il est nécessaire de combattre à tout prix pour conserver la souveraineté formelle de la nation érythréenne si chèrement gagnée. L'absence de projet national positif autre que celui défini par une doctrine isolationniste contribue également à l'étiollement de l'adhésion populaire à l'égard des politiques du régime. En quelque sorte, l'unique projet national consiste avant tout à s'assurer de ne rien perdre ou lâcher. Il va de soi que cette absence de projections, ou du moins leurs constantes modifications, contribue à l'abattement national et éloigne les Érythréens de leur gouvernement et de ses principes idéologiques. Dans la perspective politique bien peu libérale qui lui est propre, l'État érythréen qui n'arrive plus à conserver tout ce qu'il a gagné auparavant, semble alors vouloir s'assurer que personne d'autre sur son territoire se mette à produire.

Le second sinistre qui concourt à l'étiollement du pouvoir étatique érythréen est directement lié aux effets que produisent ses politiques et ses modalités de fonctionnement à l'intérieur même des institutions étatiques. La volatilité des mesures et des projets et bien entendu, l'absence d'un État de droit ou la simplicité à laquelle il peut être suspendu, sont parmi bien d'autres phénomènes ce qui caractérise l'informité du gouvernement et à plus forte raison l'absence de système. Si pour Hannah Arendt et pour bien d'autres spécialistes du totalitarisme cette dimension essentielle des régimes totalitaires fait leur robustesse, force est aussi de constater que cette malléabilité cause d'immenses problèmes à ceux qui doivent travailler avec parce que l'arbitraire qu'ils dispensent peut à tout moment se rabattre sur eux-mêmes. C'est la purge qui menace ou du moins la mise à l'écart pour un *tāgadālay*, la mutation ou l'incarcération pour les autres. L'absence de système, ou plutôt le chaos systémique, implique l'absence de sécurité et la limitation considérable des moyens de protection qu'un individu peut mobiliser pour contrer un coup bas ou effacer une erreur. Les conséquences peuvent être dramatique autant pour les ennemis de l'État que pour ses amis. Pour Hannah Arendt, la « domination totalitaire » est la seule qui ose se retourner contre ses enfants qu'elle dévore (1969: IV). Cette insécurité est ressentie d'autant plus intensément lorsque les individus reconnaissent que la suspension toujours possible des règles et des gardes-fous encouragent n'importe quel citoyen ou presque à utiliser les dispositifs de coercition de l'État contre un autre¹. La déstabilisation intentionnelle des forces sociales qui caractérise la gouvernance despotique ne peut donc ainsi s'empêcher de produire d'innombrables effets involontaires et indésirables. Ce que j'ai défini comme l'état de siège produit à son tour de nouvelles conditions pour que le despotisme se développe un peu plus loin et la terreur de poursuivre sa propre édification dans l'absence totale de contrôle. Bien au-delà

1. Cette dimension intrinsèque du totalitarisme bien remarquée par Jan Gross et Isvan Rev ont conduit ces deux auteurs à parler d'une privatisation de la sphère publique (Gross 2002: 117) ou d'une politisation de n'importe quelle action dans un régime totalitaire (Rev 1987: 341).

du dégoût moral que cette situation peut susciter et de la réprobation que certains développent à l'égard de ceux qui font ou qui laissent faire, une telle insécurité paralyse. Dès lors, chacun à son poste dépense le plus d'énergie possible à l'édification de sa protection, plutôt qu'aux tâches de production. L'insécurité des bureaucrates, des policiers, des militaires, des fonctionnaires ne cesse alors d'enrayer les politiques et de rendre inefficace ou inapplicable les mesures préconisées ailleurs. Ce gaspillage des moyens représente certainement une cause majeure de l'affaiblissement économique de l'État.

Le dernier délabrement qui vient toucher de plein fouet l'État et son fonctionnement n'est rien d'autre que l'incroyable faiblesse de ses dispositifs de contrôle et d'organisation des masses. Leur fonctionnement ne peut en effet n'être qu'approximatif et convulsif. Leur efficacité est remise en question par le moindre grain de sable et dépend bien plus d'effets inattendus et involontaires que d'actions planifiées et mises à exécution. Les élites politiques ne peuvent alors s'en remettre qu'à deux tactiques pour tenter de se maintenir là où elles sont encore et glaner les ressources dont elles ont besoin. La première consiste à s'engager elles aussi dans les brèches des institutions qu'elles ne gouvernent qu'à peine. Si des milliers de jeunes érythréens au service national désertent et que les forces ne sont pas suffisantes pour les retenir au pays, il s'agit alors de tirer profit le plus possible de cette situation. Il est difficile en effet de ne pas voir qu'il y a, dans les politiques de l'État érythréen ainsi fragilisé, des intérêts à la fois personnels et institutionnels à laisser s'enfuir une partie des *agälgot*. Les coûts impliqués par la mobilisation continue et permanente peuvent être contenus, le racket des migrants et de leur famille s'organise car il rapporte gros puis, les devises que les fuyards envoient à leur famille restée au pays tomberont d'une manière ou d'une autre dans les poches d'un ponton du Parti. Faut-il pour autant avancer que tout cela est un plan pervers et élaboré intentionnellement par les élites politiques pour s'enrichir et combler les caisses des institutions étatiques qui peinent à collecter des impôts ? Rien n'est moins sûr et je préfère m'en tenir à l'idée que les intérêts de l'État et de ceux qui se trouvent à sa tête n'échappent pas à l'impératif d'improvisation que le chaos systémique impose partout et tout le temps en Érythrée. A cet opportunisme étatique s'ajoute une seconde tactique qui est peut-être un peu plus préméditée que celle que je viens d'esquisser. Il s'agit bien entendu de la tactique du faire-croire qui se développe grâce aux sursauts, à l'arbitraire, aux silences officiels et à la volatilité des processus étatiques. Une partie d'entre-eux sont l'œuvre d'une intention délibérée de déstabiliser. Cette fois, la confusion provoque des effets qui participent à la construction d'un ordre qui doit s'imaginer. L'imaginaire politique des uns confère des pouvoirs occultes aux autres, l'arbitraire oblige à penser son antithèse, le plan rationnel mais caché qu'il faut débusquer à tout prix dans le chaos. L'ordre ainsi imaginé n'attribue-t-il pas alors toujours un peu trop de pouvoir à ceux qui n'en ont justement pas assez pour

mettre en œuvre des stratégies moins incertaines et plus légitimes ? La faiblesse de cette tactique représente en réalité le paradigme de la fragilité qui traverse l'ensemble du régime totalitaire érythréen. Elle s'articule dans la violence et ses effets restent largement dépendant du rôle des individus qu'elle interpelle. En somme, le pouvoir despotique d'un tel régime totalitaire réside avant tout sur sa capacité à inviter les citoyens à se servir eux-mêmes, par opportunisme et par nécessité, des forces réelles ou imaginées de l'État qu'ils craignent à bien juste titre.

Translittération

	ä (all.)	u	i	a	e	-	o	pron.
h	ህ	ሁ	ሂ	ሃ	ሄ	ህ	ሆ	h (ang.)
l	ለ	ሉ	ሊ	ላ	ሌ	ል	ሎ	l
ñ	ሐ	ሑ	ሒ	ሓ	ሔ	ሐ	ሑ	h (pharyn.)
m	መ	ሙ	ሚ	ማ	ሜ	ም	ሞ	m
r	ረ	ሩ	ሪ	ራ	ሪ	ር	ሮ	r
s	ሰ	ሱ	ሲ	ሳ	ሴ	ሰ	ሶ	s
ṣ	ሸ	ሹ	ሺ	ሻ	ሼ	ሸ	ሹ	ch
q	ቀ	ቁ	ቂ	ቃ	ቄ	ቅ	ቆ	k
q̄	ቸ	ቹ	ቺ	ቻ	ቼ	ቸ	ቹ	q (laryn.)
b	በ	ቡ	ቢ	ባ	ቤ	ብ	ቦ	b
v	ቨ	ቩ	ቪ	ቫ	ቬ	ቭ	ቯ	v
t	ተ	ቱ	ቲ	ታ	ቴ	ት	ቸ	t
ṭ	ቸ	ቹ	ቺ	ቻ	ቼ	ት	ቸ	tch
n	ነ	ኑ	ኒ	ና	ኔ	ን	ኖ	n
ñ	ኸ	ኹ	ኺ	ኻ	ኼ	ኸ	ኹ	gn
ä ü i ä e e o	አ	ኡ	ኢ	ኣ	ኤ	አ	ኦ	voy. (fra.)
k	ከ	ኩ	ኪ	ካ	ኬ	ከ	ኮ	k
ḵ	ኸ	ኹ	ኺ	ኻ	ኼ	ኸ	ኹ	ch (all.)
w	ወ	ዑ	ዒ	ዓ	ዔ	ወ	ዐ	w (ang.)
ä ü ī ā ē ē ō	ዐ	ዑ	ዒ	ዓ	ዔ	ዐ	ዐ	ayin (ar.)
z	ዘ	ዙ	ዚ	ዛ	ዞ	ዘ	ዙ	z
ž	ዠ	ዡ	ዢ	ዣ	ዤ	ዠ	ዡ	dz
y	የ	ዩ	ዪ	ያ	ዬ	ይ	ዮ	y
d	ደ	ዱ	ዲ	ዳ	ዤ	ደ	ዶ	d
j	ጅ	ጆ	ጇ	ገ	ገ	ጅ	ጆ	dj
g	ገ	ጉ	ጊ	ጋ	ጌ	ገ	ጉ	g (gare)
ṭ	ጠ	ጡ	ጢ	ጣ	ጤ	ጠ	ጡ	t (expl.)
ṭ̣	ጠ	ጡ	ጢ	ጣ	ጤ	ጠ	ጡ	tch (expl.)
š	ሸ	ሹ	ሺ	ሻ	ሼ	ሸ	ሹ	ts (expl.)
ṣ̣	ሸ	ሹ	ሺ	ሻ	ሼ	ሸ	ሹ	p (expl.)
f	ፈ	ፋ	ፊ	ፋ	ፈ	ፍ	ፎ	f
p	ፑ	ፑ	ፑ	ፑ	ፑ	ፑ	ፑ	p
k	ከ		ከ	ከ	ከ	ከ		kou
ḵ	ኸ		ኸ	ኸ	ኸ	ኸ		ch (all.) + ou
q̄	ቀ		ቀ	ቀ	ቀ	ቀ		kou
q̄	ቸ		ቸ	ቸ	ቸ	ቸ		q (laryn.) + ou
ḡ	ገ		ገ	ገ	ገ	ገ		gou

Abréviations :

all. : allemand

ang. : anglais

ar. : arabe

expl. : explosive

fr. : français

laryn. : laryngale

pharyn. : pharyngale

pron. : prononciation

voy. : voyelle

Le tigrinya s'écrit sur la base du syllabaire *gəz*, comme l'amharique mais avec quelques exceptions et ajouts.

Glossaire tigrinya

ṗḗḗḗḗḗḗ	litt.: « service ». Désigne un individu mobilisé au service national (hagārawi ṗḗḗḗḗḗḗ).
ālīāt	clan ou lignage étendu.
āmīṗṗā	Érythréens nés en Éthiopie et expulsés en Érythrée lors de la guerre entre les deux pays (1998-2000). Issu de AMCE : Automotive Manufacturing Compagny of Ethiopia.
Asmara	Capitale de l'Érythrée. Ville coloniale italienne.
Bado Sālāstā	litt.: « zéro trois ». Anciennement, nom du département de l'information de l'EPLF. Rumeurs / informations officieuses issues du Parti.
Bado Tṣātā	litt.: « zéro neuf ». Anciennement, nom du département logistique de l'EPLF; surnom de l'actuel Red Sea Corp. l'entreprise commerciale du Parti.
Bātāk	litt.: « coupe ». Exonération de frais médicaux pour un citoyen déterminée par l'administration locale.
Boṭoloni	Peloton. Origine probablement Italienne: <i>plotone</i> .
Brgedā	Brigade. Origine probablement Italienne: <i>brigata</i> .
Dābdabe	Lettre.
Dābtāra	Clerc lettré de l'église copte éthio-érythréenne.
Dāḡāf wārāqṭ	Guérisseurs, certains disposent de pouvoirs surnaturels.
Derg	Lettre de recommandation.
Dob	litt.: « comité » en amharique. Junte militaire qui destitua l'Empereur Haile Sellasie en 1974. Son chef, Mengistu Haile Mariam, dirigea l'Etat éthiopien de 1974 à 1991.
Duḡan rātāwi	Frontière ou marche.
Ḥda	litt.: « magasin équitable ». Magasin d'État, antenne locale de la Red Sea Corp. qui vend des produits subventionnés.
ḗrqi	Lignage.
Ḥzni	litt.: paix. Procédure de médiation des différends.
Gādli	litt.: « oreille ». Informateur, auxiliaire de la Sécurité nationale.
Gfa	Lutte. Désigne la lutte armée pour l'indépendance.
ḥabāṣa	Rafle ou coup de filet organisé par les forces de l'ordre. Origine probablement Italienne: <i>gaffa</i> . Gaffe.
	Désigne les populations qui vivent sur les hauts-plateaux abyssins (kābāsa) (tigrinya, amarinya, etc.).

Hagär	Nation.
Hagärawi aḡälglot	Service national.
ḥayli	Groupe de 90-100 soldats, troisième unité militaire.
Kadrä	Cadre.
Kflä särawit	Corps d'arme, définissant principalement plusieurs infanteries.
ḳinat	Guerre.
Koblali	Clandestin, déserteur.
Komawi bet frdi	litt.: « tribunal communautaire ». Mis en fonction en 2004, instance judiciaire locale se servant aussi bien le droit national que les droits coutumiers. Appel des jugements possible au tribunal de région (<i>zoba bet frdī</i>).
Ktät	litt.: mobilisation. Désigne une période de mobilisation exceptionnelle prévue par la loi sur le Service national (GoE 1995/82).
Lädät	Noël orthodoxe, le 7 janvier.
Maətot	litt.: « travail communautaire ». Campagne de travail mené par les étudiants au niveau secondaire et supérieur durant les relâches (surtout en été).
Mängsti	Gouvernement.
Mänqäsaqäsi	Laisser-passer ou permis utilisé par les aḡälglot.
Mäsrī	Groupe composé de dix soldats, première unité militaire.
May Nehfi	Localité dans la région Maəkäl. Désigne par extension le « Eritrean Institute for Technology ».
Meda	Maquis ou siège de la résistance érythréenne, champ de bataille.
Mlišya	Milice.
Mmḥdar kăbabi	Administration locale.
Nuṣ zoba	District.
Qăbăle	Administration locale mis en place par le Derg (1974-1991). Désigne encore communément l'administration locale ou les magasins d'État.
šaādu	Blanc (individu).
Ṣaēbya	litt. « peuple » en arabe. Désigne couramment l'EPLF.
Slăy	Espion.
ṣmaglă	Ancien ou sage. Médiateur lors de <i>ərqī</i> .
Tmqăt	Épiphanie copte célébrée le 19 janvier.
Tăgadălay (pl. Tăgadălti)	Combattants. Désigne les individus engagés militairement ou civilement dans la lutte pour l'indépendance de

	l'Érythrée.
tesa	Parcelle de terrain habitable distribué par l'État (généralement 500 m ²).
Wädi hagär	litt.: « fils du pays ». Désigne par extension les enfants mobilisés au service national.
Wärä	Rumeur.
Waḥäs	Garant ou témoin.
Warsay	Héritier.
Wofri Warsay Ykäḷo	litt.: « la campagne des héritiers et des braves ». Campagne de développement et de reconstruction instaurée en 2003 par le gouvernement et largement menée par les forces mobilisées par le service national et l'armée.
Zkr	Cérémonie religieuse privée, fête commémorative dédiée à un saint ou un archange.
Zoba Anseba	Région Anseba (chef-lieu: Keren).
Zoba Däbub	Région Sud (chef-lieu: Mändäfära).
Zoba däbubawi qäyḥ baḥri	Région Mer rouge du sud (chef-lieu: Assab).
Zoba Gash Barka	Région Gash Barka (chef-lieu: Barentu).
Zoba Maḳkäl	Région Centre (chef-lieu: Asmara).
Zoba sämenawi qäyḥ baḥri	Région Mer rouge du nord (chef-lieu: Massawa).
Zurya	Contingent, défini par l'année de recrutement.

Interlocuteurs

Si certaines données relatives à l'histoire de vie et le parcours de mes interlocuteurs auraient pu apporter bien plus de matière à l'analyse, j'ai pris néanmoins la décision de les écarter afin de répondre pleinement à leur volonté de conserver leur anonymat. Par conséquent, les informations personnelles qui se trouvent dans la liste ci-dessous sont réduites au minimum.

Abeba

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot. Vit à Asmara chez ses parents. Incorporée au Service en 2005. Soeur de Fiori. Étudiante à May Nehfi en 2006.

Abel

Tigrinya. +30 ans. Militaire incorporé dans l'EPLF à la fin des années 80. Originaire d'Asmara. Marié, sa femme vit dans leur maison à Asmara. Sa brigade est en poste sur les hauts-plateaux.

Abiel

Tigrinya. +40 ans. Chef du personnel de l'UoA.

Abraham

Tigrinya. +50 ans. Ancien combattant, vit et travaille à son compte à Asmara

Aron

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot. Ancien étudiant de l'Université. Assigné dans les bureaux de la police nationale. S'exile. Vivait chez ses parents à Asmara.

Askalu

Tigrinya. +30 ans. Femme au foyer, mère de 4 enfants. Épouse d'Efrem.

Bäräkät

Tigrinya. +30 ans. ṗälglot enseignant en *zoba* Gash Barka. Originaire de *zoba* Anseba.

Biniam

Tigrinya. +30 ans. ṗälglot. A grandi en Éthiopie. Déporté en Érythrée. Assigné dans un ministère à Asmara. S'exile en 2005. Connu lors de mon premier séjour en Érythrée en 2003.

Daniel

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot. Vit chez des parents à Asmara. Assigné au PFDJ. Ami de Girmay. Je suis son périple pour les USA en 2007 via messagerie instantanée.

Dawit

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot dans un ministère à Asmara. Ancien étudiant de l'Université.

Efrem

Tigré. +50 ans. Haut fonctionnaire. Mari d'Askalu. Fonctionnaire durant le Derg².

Estifanos

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot enseignant. Réassigné à Deki Shehay en 2005. Originaire d'Asmara.

Eyob

Tigré. +30 ans. ṗälglot assigné dans un ministère à Asmara. Réassigné plusieurs fois sans être démobilisé. Soldat durant la guerre en 1998-2000.

Filemon

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot assigné dans un ministère à Asmara. Ancien étudiant de l'Université. Incarcéré à Wia en 2001.

Filipos

Bilen. +20 ans. ṗälglot assigné dans un ministère à Asmara. Vit en interne. Certificat de formation continue de l'UoA.

Fiori

Tigrinya. +20 ans. Objectrice. Sœur de Abeba. Vit à Asmara chez ses parents. Avait un petit salon de coiffure chez elle. Famille bourgeoise.

Gaim

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot enseignant. Originaire de la région de Adi Quala (*zoba Däbub*). Ami de Haile. Réassigné à Sawa en 2006. S'exile en 2009 et reprend contact avec moi en 2010. Vit aux USA.

Gebremariam

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot dans un ministère à Asmara. Ancien étudiant de l'Université. Originaire d'Asmara.

2. Voir glossaire

Girmay

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot dans un ministère à Asmara. Réassigné à Sawa comme enseignant, il choisi de désertre à ce moment.

Goytom

Tigrinya. +30 ans. ṗälglot enseignant en *zoba* Gash Barka. Originaire de *zoba* Däbub.

Gyorgis

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot dans un ministère à Asmara. Vit chez ses parents dans un village près d'Asmara.

Haile

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot dans un bureau du PFDJ. Originaire de la région d'Adi Quala. Proche de Gaim. Ancien étudiant de l'Université. Poursuit une carrière dans l'administration. Vit chez des parents à Asmara.

Haylom

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot puis déserteur. Rencontré en 2008 en Suisse.

Henok

Tigrinya. +30 ans. ṗälglot juge dans un tribunal d'Asmara. Proche de Haile. Originaire d'Asmara.

Isaak

Tigrinya. +30 ans. Objecteur. A grandi à Addis Abeba. Déporté en Erythrée durant la guerre. Vit à Asmara.

Kiflom

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot puis déserteur rencontré en Suisse en 2009. Assigné comme policier dans un bourg de la *zoba* Maṗkäl, Originaire de la région Däbub

Kiros

Tigrinya. +20 ans. ṗälglot enseignant. Vit chez ses parents à Asmara.

Massoud

Djeberti. +20 ans. Déserteur originaire de la région Däbub. Vit et travaille à Asmara chez des parents qui l'emploient dans leur manufacture.

Mäsäret

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot dans un ministère à Asmara. Ancien étudiant de l'Université. Vit chez ses parents. Projet d'exil.

Rahel

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot enseignante dans la région de Keren (*zoba* Anseba). Déserte en 2005 après avoir reçu sa carte de démobilisation. Vit chez ses parents à Asmara.

Saba

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot enseignante puis clandestine depuis 2003. Vit à Asmara chez ses parents. Fille de Tsehay

Salomon

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot dans un ministère à Asmara. Ancien étudiant de l'Université. Vit seul à Asmara avec son frère. Originaire de *zoba* Maḡkäl.

Samson

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot incorporé à Sawa en 2006. Ancien étudiant d'une école technique. Vit chez ses parents à Asmara, puis s'exile après un séjour en prison.

Säräkä

Tigrinya. +30 ans. ḡälglot enseignant en *zoba* Gash Barka. Originaire de *zoba* Gash Barka.

Sebhat

Tigrinya. +30 ans. ḡälglot démobilisé. Assigné dans un ministère à Asmara. Vit à Asmara. Parents en Europe.

Semere

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot dans un ministère à Asmara. Originaire de *zoba* Däbub. Vit seul à Asmara. A à charge son frère Tesfaldet, recruté à Sawa.

Senait

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot enseignante dans la région Däbub puis clandestine depuis 2005. Vit dans un faubourg d'Asmara avec ses parents.

Dr Senait

Tigrinya. +40 ans. Cheffe du département d'anthropologie et d'archéologie de l'Université d'Asmara.

Tekeste

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot au PFDJ. Vit à Asmara avec ses parents. Ancien étudiant de l'Université. Parents en Europe.

Tekle

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot au PFDJ. Originaire de *zoba* Däbub. Vit chez des parents à Asmara. Ancien étudiant de l'Université.

Tesfay

Tigrinya. +30 ans. ḡälglot-soldat incorporé dans la marine. Assigné dans une entreprise civile de la marine. S'exile en 2007. Vit à Asmara chez des parents. Originaire de *zoba* Anseba.

Tsegay

Tigrinya. +30 ans. Ancien militaire. Vit en Europe. Frère de Aron.

Tsehay

Tigrinya. +50 ans. Ancien combattant, engagé dans l'EPLF en 1975. Originaire de Däbub. Vit à Asmara. Travaille au MoE jusqu'en 1995 puis pour le MoD depuis.

Tsemainesh

Tigrinya. +30 ans. Mère de famille, voisine de Gebremariam.

Woldu

Tigrinya. +30 ans. Ancien militaire démobilisé pour raison de santé. Propriétaire d'un magasin à Asmara. Travaille aussi pour la « sécurité nationale ».

Zeresenay

Tigrinya. +20 ans. ḡälglot militaire à Asmara. Vit en caserne. Originaire de *zoba* Däbub.

Dr Z.

Tigrinya. +40 ans. Prof. à l'Université d'Asmara. Responsable de la commission de recherche.

Chronologie

- 1890** Début de la colonisation italienne
- 1896** Bataille d'Adua et traité de paix entre l'Empire d'Éthiopie et le Royaume d'Italie. Le traité de Addis Abeba fixe la frontière de la colonie Érythrée
- 1935** Invasion italienne de l'Éthiopie
- 1936** Fondation de l'Afrique Orientale Italienne AOI (Érythrée, Éthiopie, Somalie)
- 1941** Capitulation de l'Italie en Afrique Orientale Italienne
- 1941-51** L'ancienne colonie Érythrée est gouvernée par l'Administration Militaire Britannique (*BMA*)
- 1952-62** L'Érythrée est un État fédéral de l'Empire d'Éthiopie (par décret des Nations Unies en 1950)
- 1961** Eritrean Liberation Front (ELF) débute la lutte armée pour l'indépendance de l'Érythrée.
- 1962** Dissolution de la constitution érythréenne. L'Érythrée devient une province de l'Empire d'Éthiopie
- 1971** Plusieurs groupes de résistants érythréens se séparent de l'ELF et constituent informellement l'EPLF
- 1974** Haile Sellasie est renversé par un coup d'État militaire qui place le Derg au pouvoir.
- 1977** Le Derg lance la campagne militaire « *Red Terror* ». EPLF organise un retrait stratégique. Premier congrès de l'EPLF
- 1982** Le Derg lance l'opération militaire « *Red Star* » contre l'EPLF
- 1988** L'EPLF se lance à la conquête de l'Érythrée
- 1990** L'EPLF capture Massawa.
- 1991** L'EPLF capture Asmara et chasse le Derg d'Érythrée. Les attaques de l'EPRDF en Éthiopie mettent fin au Derg
- 1993** Un referendum entérine l'indépendance érythréenne qui devient un État indépendant reconnu par les Nations-Unies. Isayas Afwärqi devient le premier Président de l'Érythrée.
- 1994** L'EPLF devient un parti, le People's Front for Democracy and Justice (PFDJ)
- 1997** La constitution est adoptée par l'Assemblée Nationale
- 1998** Début du conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie (1998-2000)

- 2000** **Mai** : Un cessez-le-feu est déclaré
Juillet : fondation de l'UNMEE par les Nations-Unies
Décembre : le traité d'Alger met un terme à la guerre et prévoit la mise en place d'une force d'interposition (UNMEE) et d'une commission chargée de délimiter la frontière entre les deux pays (EEBC)
- 2001** **Janvier – mars** : déploiement de l'UNMEE et délimitation d'une zone de sécurité sur le territoire érythréen (TSZ)
Mai : des membres du PFDJ (nommé G15) signe une lettre ouverte critiquant le prédisent et ses politiques.
Juin : des étudiants manifestent à Asmara.
Aout : des centaines d'étudiants de l'Université d'Asmara sont détenu à Wia
Septembre : le GoE emprisonne 11 membres du G15, des journalistes et interdit les médias privés.
- 2002** **Mai** : Le cabinet des Ministres déclare la mise en place de la campagne *Warsay Ykäalo*.
Septembre : Introduction d'une douzième année d'étude pour l'obtention du certificat de maturité (*matriculation*). Le douzième niveau et les examens finaux se tiennent dès lors dans le camp militaire de Sawa (région Gash Barka).
- 2003** **Juin** : Le nombre des soldats tombés au combat lors de la guerre contre l'Éthiopie est officiellement annoncé par le Président lors de la journée de commémoration nationale des martyrs. Les familles des victimes reçoivent la confirmation officielle du décès de leur(s) parent(s).
Juillet – septembre : premier séjour en Érythrée.
Septembre : Annonce de la suspension permanente des nouvelles inscriptions à l'Université d'Asmara. Inauguration de l'Eritrean Institute of Technology de May Nehfi.
- 2004** **Novembre** : Rafle et incident dans la prison de Adi Abeyto. Transformation du régime de surveillance et introduction des laisser-passer pour les recrues en service civil.
Février : Mise en place de barème officiel régulant les loyers dans la région Maekäl
- 2005** **Janvier** : installation en Érythrée
Février – juin : enseignements à l'Université d'Asmara
Mars : rafles
Mai : publication d'une loi contraignante pour les ONGs
Juin :
 – début des sanctions imposées aux parents de déserteurs
 – mutation des juges au service national
 – rafles
Juillet :
 – restrictions imposées par le Ministère de la justice à mes recherches dans les tribunaux.
 – rafles
Juillet 05 – février 06 :
 – plusieurs séjours de recherche dans le district Loggo Anseba
 – le GoE impose des restrictions à l'UNMEE
 – le GoE impose des restrictions aux agences des Nations Unies, puis aux ONGs et aux étrangers résidant sur son territoire
Novembre – décembre : troubles en Éthiopie après le résultat des élections nationale, tensions entre les deux pays; mouvements de troupes aux frontières.

- 2006** **Janvier - mars** : Les individus assignés au service national civil sont convoqué à Sawa
Février : rafles dans les écoles secondaires
Printemps : confirmation du recensement auprès des administrations locales
Mai : un rapport de l'ONU accuse le gouvernement érythréen de fournir des armes à l'Union des tribunaux islamique basé en Somalie.
Mai – septembre : coupure de l'électricité, pénurie d'essence et de kérosène
Juin – juillet : arrestation et détention de plusieurs entrepreneurs, puis révocation des licences de constructions
Septembre :
 – l'Université d'Asmara, la seule université du pays, ferme ses porte
 – les licences commerciales doivent être réattribuées sur contrôle
 – un formulaire est distribué aux ṗälgälot qui doivent déclarer leur garant
 – blocage des colis postaux et des objets importés à titre privé
 – début de la pénurie de gaz
Septembre - octobre : réassignation de nombreux ṗälgälot en service civil à Sawa
Novembre : rationnement du pain
Décembre : rafles touchant les parents de déserteurs
- 2007** **Été** : des centaines d'enseignants sont conduits à Wia pour suivre un entraînement militaire
Novembre : EEBC délimite la frontière sur une carte puis la commission est dissoute
- 2008** **Juillet** : L'UNMEE se retire d'Érythrée et met fin à son mandat
- 2009** **Mars** : remaniement ministériel
Décembre : Le Conseil de Sécurité de l'ONU prononce des sanctions à l'égard du gouvernement érythréen, place un embargo sur les armes et gèle des comptes de plusieurs personnalités politiques érythréennes.

Carte de l'Erythrée

Détail de : CIA Map #803395, publiée dans : *Perry-Castañeda Library Map Collection*
http://www.lib.utexas.edu/maps/africa/eritrea_ethiopia_2009.jpg



Bibliographie

NB : Les auteurs érythréens sont classés alphabétiquement par leur prénom étant que leur second nom correspond au prénom de leur père.

Abbebe Kifleyesus

2007. « Folk-fairs and Festivals. Cultural Conservation and National Identity Formation in Eritrea ». *Cahiers d'Etudes africaines* 186. p.249-276

Abbink, Jon

2005. « Being young in Africa: The politics of despair and renewal », in: Jon Abbink & van Kessel, Ineke (ed.), *Vanguard or Vandals. Youth, Politics and Conflict in Africa*. Leiden, Boston: Brill. p.1-36.

Abrams, Philip

1988. « Notes on the Difficulty of Studying the State ». *Journal of Historical Sociology* 1 (1). p.58-89

Agamben, Giorgio

1997. *Homo Sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris: Seuil. 214p. [1995]

Al-Ali, Nadje, Black, Richard & Koser, Khalid

2001. « The limits to « transnationalism » : Bosnian and Eritrean refugees in Europe as emerging transnational communities ». *Ethnic and racial studies* 24 (4). p.578-600

Aldrin, Philippe

2010. « L'impensé social des rumeurs politiques. Sur l'approche dominocentrique du phénomène et son dépassement ». *Mots. Les langages du politique* 92. p.23-40

Alemseged Abbay

1998. *Identity jilted, or, Re-imagining identity? the divergent paths of the Eritrean and Tigrayan nationalist struggles*. Lawrenceville, NJ: Red Sea Press. 250p.

Ali Ishag

1978. « We Will Struggle Against The Sabotage Of The Agent Tribalist And Sectarian Elements-enemies Of The People And The Revolution ». *Eritrean Revolution. ELF Information Bulletin* 3 (1). p.17-18

Amanuel Mehreteab

1995. « Demobilization and Reintegration of EPLF Fighters into Civil Life with Special Reference to the Role of « Militias » and the Situation in the Field of Education and Skill Training », in: Peter Meyns (ed.), *Staat und Gesellschaft in Afrika*. Münster: LIT. p.291-302.

2002. *Veteran combatants do not fade away: a comparative study on two demobilization and reintegration exercises in Eritrea* Bonn: Bonn International Center for Conversion. 82p.

Amanuel Tesfai

2008. « Aid: The Forerunner for New Colonialism. How Should Developing Nations Fight It? ». www.shaebia.org [en ligne] 19.06.2008 @ http://www.shaebia.org/artman/publish/article_5500.shtml [page consultée le 07.11.2010]

Amnesty International

2004. « Thousands of people held at Adi Abeto army prison ». [en ligne] 09 Nov 2004 @ <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR64/008/2004/en> [page consultée le 07.11.2010]

2005. « Hundreds of relatives of military conscription evaders and deserters ». [en ligne] 28 Juil 2005 @ <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR64/011/2005/en> [page consultée le 07.11.2010]

2006. « Eritrea: Over 500 parents of conscripts arrested ». [en ligne] 21 Dec 2006 @ <http://www.amnesty.org/en/library/info/AFR64/015/2006/en> [page consultée le 07.11.2010]

2008. « Eritrea – Amnesty International Report 2008. Human Right in State of Eritrea ». [en ligne] 2009 @ <http://www.amnesty.org/en/region/eritrea/report-2008#> [page consultée le 07.11.2010]

Anagnost, Ann

1997. *National Past-Time. Narrative, Representation and Power in Modern China*. Durham, London: Duke University Press. 231p.

Anderson, Benedict

1991. *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London: Verso. 224p.

Arendt, Hannah

1968. *Totalitarianism. Part Three of The Origins of Totalitarianism*. New York, London: A Harvest/HBJ book. 196p. [1951]

1969. "Reflections on Violence (A Special Supplement)". *The New York Review of Books* [en ligne] 27 Fév 1969 @ <http://www.nybooks.com/articles/archives/1969/feb/27/a-special-supplement-reflections-on-violence/?pagination=false&printpage=true> [page consultée le 16.04.2011]

Aretxaga, Begoña

2000. « A Fictional Reality: Paramilitary Death Squads and the Construction of State Terror in Spain », in: Jeffrey Sluka (ed.), *Death Squad. The Anthropology of State Terror*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press. p.46-69.

2003. « Maddening States ». *Annual Review of Anthropology* 32. p.393-410

Awate.com

2004. « The worst round up since July 2002 underway in Asmara ». *www.awate.com* [en ligne] 04 Nov 2004 @ <http://www.awate.com/portal/content/view/3534/3/> [page consultée le 07.11.2010]

2005a. « Incarceration Threat For Parents Whose Children Evade Sawa ». [en ligne] 17 Juin 2005 @ http://www.awate.com/artman/publish/printer_4139.shtml [page consultée le 11.01.2010]

2005b. « Government To Jailed Parents: « Pay 10-50,000 Nakfa, Hunt Down Your Children » ». [en ligne] 21 Juil 2005 @ <http://www.awate.com/portal/content/view/3969/3/> [page consultée le 04.11.2010]

2005c. « WiA: Testimony of University of Asmara Students ». [en ligne] 12 Sep 2005 @ http://www.awate.com/artman/publish/printer_4246.shtml [page consultée le 19.01.2009]

2005d. « A Bail or Jail System For Jailed Parents ». [en ligne] 05 Dec 2005 @ <http://www.awate.com/portal/content/view/4100/3/> [page consultée le 07.06.2010]

2006a. « Over 50 Parents Jailed in Tsaeda Christian ». [en ligne] 07 Dec 2006 @ <http://www.awate.com/portal/content/view/4406/3/> [page consultée le 07.06.2010]

2006b. « The Policy of « Ksab zXare » ». [en ligne] 15 Dec 2006 @

Becker, Howard S.

1967. « Whose Side Are We On? ». *Social Problems* 14 (3). p.239-247

Benda-Beckmann, Franz von & Benda-Beckmann, Keebet von

2006. « The Dynamics of Change and Continuity in Plural Legal Orders ». *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* 53/54. p.1-44

Benda-Beckmann von, Franz, Benda-Beckmann von, Keebet & Eckert, Julia

2009. « Rules of Law and Laws of Ruling. On the Governance between Past and Future », in: Franz Benda-Beckmann von, Benda-Beckmann von, Keebet & Eckert, Julia (eds.), *Rules of Law and Laws of Ruling. On the Governance of Law*. Surrey: Ashgate Publishing Limited. p.1-30

Bergson, Henri

1900. *Le rire. Essai sur la signification du comique*. Paris: Editions Alcan. 87p.

Bernal, Victoria

2004. « Eritrea Goes Global: Reflections on Nationalism in a Transnational Era ». *Cultural Anthropology* 19 (1). p.3-25

Beuscart, Jean-Samuel & Peerbaye, Ashveen

2006. « Histoires de dispositifs ». *Terrains & travaux* 11 (2). p.3-15

Billig, Michael

1995. *Banal Nationalism*. London: Sage Publications. 200p.

Blum, Alain & Mespoulet, Martine

2003. *L'anarchie bureaucratique. Statistique et pouvoir sous Staline*. Paris: La Découverte. 372p.

Boltanski, Luc, Yann, Darré & Marie-Ange, Schiltz

1984. « La dénonciation ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 54. p.3-40

Bouillon, Florence, Fresia, Marion & Tallio, Virginie (eds.)

2005. *Terrains sensibles : expériences actuelles de l'anthropologie*. Paris: Centre d'études africaines EHESS. 208p.

Bourdieu, Pierre

1980. *Le Sens Pratique*. Paris: Les Editions de Minuit. 475p.

1999. « Rethinking the State: Genesis and Structure of the Bureaucratic Field », in: George Steinmetz (ed.), *State/Culture. State-Formation after the Cultural Turn*. Ithaca: Cornell University Press. p.53-75.

2000 [1972]. *Esquisse d'une théorie de la pratique. Précédé de trois études d'ethnologie kabyle*. Paris: Editions du Seuil. 429p.

Boyer, Dominic

2006. « Conspiracy, history, and therapy at a Berlin Stammtisch ». *American Ethnologist* 33 (3). p.327-339

Boyne, Roy

2000. « Post-Panopticism ». *Economy & Society* 29 (2). p.285-307

Bozzini, David & Deambrosi, Roberta

2010. « Asmara ou les logiques de la contrainte ». *Pount* 4. p.53-69

Brion, Vincent

2005. *La commémoration des martyrs en Erythrée. Création d'un culte national de l'Erythrée indépendante (1991-2005)*. Paris: Mémoire de Master Paris 1. 171p.

2006. « La commémoration des martyrs d'Erythrée ». *Chroniques yéménites* 13 [en ligne] 08 Oct 2007 @ <http://cy.revues.org/1375> [page consultée le 07.11.2010]

Brubaker, Rogers & Cooper, Frederick

2000. « Beyond « Identity » ». *Theory and Society* 20 (1). p.1-47

Bundegaard, Christian

2004. *The Battalion State. Securitization and Nation-Building in Eritrea*. Geneva: Programme for Strategic and International Studies. 79p.

Cayla-Vardhan, Fabienne

2000. *Les enjeux de l'historiographie érythréenne*. Bordeaux: Centre d'étude d'Afrique Noire. 53p.

Clifford, James

1986. « Introduction: Partial Truths », in: James Clifford & Marcus, George (eds.), *Writing Culture. The Poetics and Politics of Ethnography*. Berkeley: University of California Press. p.1-26.

Comaroff, John L. & Comaroff, Jean

2009. « Reflections on the Anthropology of Law. Governance and Sovereignty », in: Franz Benda-Beckmann von, Benda-Beckmann von, Keebet & Eckert, Julia (ed.), *Rules of Law and Laws of Ruling. On the Governance of Law*. Surrey: Ashgate Publishing Limited. p.31-60.

Connell, Dan

1993. *Against all odds : a chronicle of the Eritrean revolution : with a new foreword on the postwar transition*. Lawrenceville, N.J.: Red Sea Press. 340p.

1995. « Eritrea: starting from scratch ». *Review of African Political Economy* 22 (66). p.587-592

1997. « New challenges in Post-war Eritrea ». *Eritrean Studies Review* 1 (2). p.129-159

2003a. « Enough! A Critique of Eritrea's Post-Liberation Politics », in: Dan Connell, *Taking on the Superpowers. Collected Articles on the Eritrean Revolution (1976-1982)*. Vol.1. Trenton, N.J.: Red Sea Press. p.xxiii-xxv.

2003b. *Taking on the Superpowers. Collected Articles on the Eritrean Revolution (1976-1982)*. Vol.1. Trenton, NJ: Red Sea Press. 550p.

2004. *Building a New Nation. Collected Articles on the Eritrean Revolution (1983-2002)* Vol.2. Trenton, NJ: Red Sea Press. 970p.

2005. *Conversations with Eritrean Political Prisoners*. Trenton, NJ: Red Sea Press. 212p.

Copnall, James

2009. « Eritrea: The land its citizens want to forget ». *BBC News* [en ligne] @ <http://news.bbc.co.uk/go/pr/fr/-/2/hi/africa/8393376.stm> [page consultée le 21.12.2009]

Dandeker, Christopher

1994. *Surveillance, Power and Modernity. Bureaucracy and discipline from 1700 to the*

present day. Cambridge: Polity Press. 256p. [1990]

Das, Veena

1998. « Specificities: Official narratives, Rumour and the Social Production of Hate ». *Social Identities* 4 (1). p.109-123

2004. « The Signature of the State », in: Veena Das & Poole, Deborah (ed.), *Anthropology in the Margins of the State*. Santa Fe, N.M.; Oxford [England]: School of American Research Press; James Currey. p.225-252.

Das, Veena & Poole, Deborah (eds.)

2004. *Anthropology in the Margins of the State*. Santa Fe, N.M. Oxford: School of American Research Press/James Currey. 330p.

Davies, Christie

1988. « Stupidity and Rationality: Jokes from the Iron Cage », in: Chris Powell & Paton, George E. C. (eds.), *Humour in Society. Resistance and Control*. London: The Macmillan Press. p.1-32.

de Certeau, Michel

1990. *L'invention du quotidien. 1. arts de faire*. Paris: Gallimard. 350p.

De Genova, Nicholas

2002. « Migrant « Illegality » and Deportability in Everyday Life ». *Annual Review of Anthropology* 31 p.419-447

De Martino, Ernesto

1999. *Italie du sud et magie*. Paris: Institut d'édition Sanofi-Synthélabo. 229p.

Debessay Hedru

2003. « Eritrea: Transition to Dictatorship, 1991-2003 ». *Review of African Political Economy* 30 (97). p.435-444

Dias, Alexandra

2007. War and State formation: Outcomes of an interstate war in the post-Cold War era: Ethiopia and Eritrea (1998-2000). [en ligne] 14 Jui 2007 @ ecas2007.aegis-eu.org/commence/user/view_file_forall.php?fileid=938 [page consultée le 07.11.2010]

Donovan, Pamela

2006. « Vaines paroles? Un siècle de recherche sur la rumeur ». *Diogène* 213. p.74-106

Dorman, Sara Rich

2003. « Eritrea's Nation and State-building: Re-assessing the impact of « the struggle » ». *QEH Working Paper Series* (105). 19p.

2005a. « Narratives of nationalism in Eritrea: research and revisionism ». *Nations and Nationalism* 11 (2). p.203-222

2005b. « Past the Kalashnikov: Youth, politics and the state in Eritrea », in: John Abbink & van Kessel, Ineke (eds.), *Vanguard or Vandals*. London, Boston: Brill. p.189-204.

Draitser, Emil

1989. « Soviet Underground Jokes as a Means of Popular Entertainment ». *Journal of Popular Culture* 23 (1). p.117-125

Eckert, Julia

2006. « From Subjects to Citizens: Legalism from Below and the Homogenisation of the Legal Sphere ». *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law* 53-54. p.45-76

Eckert, Julia (ed.)

2008. *The Social Life of Anti-Terrorism Laws : the War on Terror and the Classifications of the « Dangerous Other »*. Bielefeld: transcript. 195p.

Elsa Chyrum & Mussie Hadgu

2008. Testimonies of untold atrocities and suffering. [en ligne] 08 Sep 2008 @ <http://www.ehrea.org/cs.htm> [page consultée le 07.11.2010]

EPLF

1973. « Our Struggle and its Goals ». *Liberation* (March). p.5-23

1978. *Memorandum*. EPLF. 50p.

EPLF/PFDJ

1994. *National Charter*. Nakfa: Government of Eritrea.

Eriksen, Thomas Hylland

2002. *Ethnicity and nationalism : anthropological perspectives*. London: Pluto Press. 199p.

Eritrea Profile

2005. « Reaffirming our values ». 19 April. p.2

2005. « Editorial. 24 May Message to those who may think of conspiring against our people. ». p.2

2005. « Editorial. On May Day we have to look for mechanisms for developing our values ». p.2

2005. « Editorial. Let's emphasize our values Anew ». 11 May. p.2

2007. « Editorial. Eritrea Festival ». 28 July. p.2

2008a. « Historical Awareness and Identity ». 26 January. p.5

2008b. « Development Army that Secured the Nation's Development ». 13 February. p.3

Fassin, Didier

2005. « L'innocence perdue de l'anthropologie : remarques sur les terrains sensibles », in: Florence Bouillon, Fresia, Marion & Tallio, Virginie (eds.), *Terrains sensibles : expériences actuelles de l'anthropologie*. Paris: Centre d'études africaines EHESS. p.97-104.

2008. « Beyond good and evil?: Questioning the anthropological discomfort with morals ». *Anthropological Theory* 8 (4). p.333-344

Favali, Lyda & Pateman, Roy

2003. *Blood, land and sex*. Bloomington & Indianapolis: Indiana University Press. 352p.

Favret-Saada, Jeanne

1977. *Les mots, la mort, les sorts*. Paris: Gallimard. 427p.

Ferguson, James

2006. *Global Shadows. Africa in the neoliberal world order*. Durham, London: Duke University Press. 257p.

Firebrace, James & Holland, Stuart

1984. *Never kneel down : drought, development, and liberation in Eritrea*. Nottingham, England: Spokesman for War on Want. 192p.

Fitzpatrick, Sheila

1996. « Signals from Below: Soviet Letters of Denunciation of the 1930s ». *The Journal of Modern History* 68 (4). p.831-866

1999. *Everyday Stalinism : Ordinary Life in Extraordinary Times : Soviet Russia in the 1930s*. New York: Oxford University Press. 288p.

Fitzpatrick, Sheila & Gellately, Robert

1996. « Introduction to the Practices of Denunciation in Modern European History ». *The Journal of Modern History* 68 (4). p.747-767

Foucault, Michel

1975. *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard. 360p.

2001. *Dits et écrits II : 1976-1988*. Paris: Gallimard. 1735p. [1994]

2004. *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*. Paris: Edition EHESS, Gallimard, Le Seuil. 384p.

2009. *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1977-1978)*. Paris: Editions EHESS, Gallimard, Le Seuil. 432p.

Freud, Sigmund

1992 [1905]. *Le mot d'esprit et sa relation à l'inconscient* Paris: Gallimard. 442p.

Fry, Varian

2008. « *Livrer sur demande... » : quand les artistes, les dissidents et les juifs fuyaient les nazis (Marseille, 1940-1941)*. Marseille: Agone. 356p. [1945]

Gaim Kibreab

2008. *Critical Reflections on the Eritrean War of Independance. Socail Capital, Associational Life, Religion, Ethnicity and Sowing Seeds of Dictatorship*. Trenton, N.J.: The Red Sea Press. 450p.

2009a. « Forced labour in Eritrea ». *Journal of Modern African Studies* 47 (1). p.41-72

2009b. *Eritrea. A dream Deferred*. Suffolk: James Currey. 420p.

Gellately, Robert

1988. « The Gestapo and German Society: Political Denunciation in the Gestapo Case Files ». *The Journal of Modern History* 60 (4). p.654-694

1992. « Review: Situating the « SS-State » in a Social-Historical Context: Recent Histories of the SS, the Police, and the Courts in the Third Reich ». *The Journal of Modern History* 64 (2). p.338-365

1996. « Denunciations in Twentieth-Century Germany: Aspects of Self-Policing in the Third Reich and the German Democratic Republic ». *The Journal of Modern History* 68 (4). p.931-967

Giddens, Anthony

1985. *The Constitution of Society: Outline of the Theory of Structuration*. Cambridge: Polity Press. 402p.

1987. *The Nation-State and Violence*. Berkeley [etc.]: University of California Press. 399p.

2005. *La constitution de la société: Éléments de la théorie de la structuration*. Paris: PUF.

474p.

Gilkes, Patrick

1991. « Eritrea: Historiography and Mythology ». *African affairs* 90 (361). p.623-628

GoE (Government of Eritrea)

1991/11. *Proclamation for National Service*. Asmara: GoE. 3p.

1992/21. *Eritrean Nationality Proclamation*. Asmara: GoE. 8p.

1994/58. *SrAt tHzto märet Ertra nmQyar*. Asmara: GoE. 34p.

1995/71. *Proclamation to amend the National Service Proclamation*. Asmara: GoE. 1p.

1995/72. *A Proclamation to provide for the control of the business licensing system and for the establishment of a business licensing office*. Asmara: GoE. 7p.

1995/82. *Proclamation on National Service*. Asmara: GoE. 13p.

1996/89. *Proclamation for the Return to Former Jobs for Citizens who have completed Active National Service*. Asmara: GoE. 2p.

1997. *The Constitution of Eritrea*. Asmara: Hdri. 55p.

Goffman, Erving

1961. *Asylums. Essays on the social situation of mental patients and other inmates*. New York: Doubleday. 386p.

1991 [1974]. *Les cadres de l'expérience*. Paris: Les Editions de Minuit. 573p.

Green, Linda

1994. « Fear as a Way of Life ». *Cultural Anthropology* 9 (2). p.227-256

Greenhouse, Carol J.

2002. « Introduction: Altered States, Altered Lives », in: Carol J. Greenhouse, Mertz, Elizabeth & Warren, Kay B. (ed.), *Ethnography in Unstable Places*. Durham NC: Duke University Press. p.1-34.

Groupe Dictionnaire Tigrigna – Genève

1990. *Dictionnaire Tigrigna-Français / Français-Tigrigna (Erythrée)*. Paris: L'Harmattan. 245p.

Gross, Jan T.

2002 [1988]. *Revolution from Abroad. The Soviet Conquest of Poland's Western Ukraine and Western Belorussia*. Princeton & Oxford: Princeton University Press. 396p.

Gupta, Akhil & Ferguson, James

2002. « Spatializing States: Toward an Ethnography of Neoliberal Governmentality ». *American Ethnologist* 29 (4). p.981-1002

Gusterson, Hugh

2007. « Anthropology and Militarism ». *Annual Review of Anthropology* 36. p.155-175

Haggerty, Kevin D.

2006. « Tear down the walls: on demolishing the panopticon », in: David Lyon (ed.), *Theorizing Surveillance : The panopticon and beyond*. Cullompton: Willan Publishing. p.23-45.

Haggerty, Kevin D. & Ericson, Richard V.

2000. « The surveillant assemblage ». *British Journal of Sociology* 51 (4). p.605-622

Hansen, Thomas Blom

2005. « Sovereigns beyond the State: On Legality and Authority in Urban India », in: Thomas Blom Hansen & Stepputat, Finn (ed.), *Sovereign Bodies: Citizens, Migrants, and States in the Postcolonial World*. Princeton, N.J.: Princeton University Press. p.169-191.

Hansen, Thomas Blom & Stepputat, Finn (eds.)

2001. *States of Imagination : Ethnographic Explorations of the Postcolonial State*. Durham [N.C.]: Duke University Press. 423p.

2005. *Sovereign Bodies : Citizens, Migrants, and States in the Postcolonial World*. Princeton, N.J.: Princeton University Press. 366p.

Haraszti, Miklos

1987. *The Velvet Prison*. New York: Basic Books. 165p.

Havel, Václav

1985 [1979]. « The Power of the Powerless », in: John Keane (ed.), *The Power of the Powerless*. Armonk, NY: Palach Press. p.23-96.

Hertz, Ellen

1998. *The Trading Crowd. An Ethnography of the Shanghai Stock Market*. Cambridge: Cambridge University Press. 238p.

2007. « Postface », in: Suzanne Chappaz-Wirthner, Monsutti, Alessandro & Schinz, Olivier (ed.), *Entre ordre et subversion. Logiques plurielles, alternatives, écarts, paradoxes*. Genève, Paris: IUED-Karthala. p.225-227.

Herzfeld, Michael

1993. *The social production of indifference : exploring the symbolic roots of Western bureaucracy*. Chicago: The University of Chicago Press. 207p.

Heyman, Josiah McC. & Smart, Alan

1999. « States and Illegal Practices: An overview », in: Josiah McC. Heyman (ed.), *States and Illegal Practices*. Oxford, New York: Berg. p.1-24

Hidru Zere

2008. « Unparalleled Patriotism ». *Hidri Magazine* (41). p.6

Hobbes, Thomas

2003. *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile. Deuxième partie: De la République*. Chicoutimi: <http://classiques.uqac.ca/>. 163p.

Hoyle, Peggy Ann

1999. « Eritrean National Identity: a case study ». *North Carolina Journal of International Law and Commercial Regulation* 24 (2). p.381-416

Hughes, Howard

2007. *Demobilization in Eritrea after the Eritrean-Ethiopian War of 1998-2000*. 41p.

Human Right Watch

2009. *Service for Life. State repression and Indefinite Conscription in Eritrea*. New York: HRW. 95p.

Humphrey, Caroline

1994. « Remembering an « Enemy ». The Bogd Khaan in twentieth-century Mongolia », in: Rubie S. Watson (ed.), *Memory, history and opposition under state socialism*. Santa Fe: School of American Research Press. p.21- 44.

2002. « Eurasia » : Ideology and the Political Imagination in Provincial Russia », in: Chris M. Hann (ed.), *Postsocialism : ideals, ideologies and practices in Eurasia*. London: Routledge. p.258-276.

Isayas Afwärqi

2002. *Presidential Speech on the occasion of the Eritrean Independence Day*. Collection personnelle.

2006. « President Isaias Afwerki's speech on the occasion of the 15th Independence Day Anniversary ». [en ligne] 24 Mai 2006 @ <http://www.shaebia.org/cgi-bin/artman/exec/view.cgi?archive=14&num=4531> [page consultée le 07.11.2010]

2007. « President Isaias Afwerki's Speech on the occasion of the 16th Independence Day Anniversary ». [en ligne] 24 Mai 2007 @ <http://www.shaebia.org/cgi-bin/artman/exec/view.cgi?archive=16&num=4979> [page consultée le 07.11.2010]

2008. « President Isaias Afwerki's speech on the occasion of the 17th Anniversary of Independence Day ». [en ligne] 24 Mai 2008 @ http://www.shaebia.org/artman/publish/article_5468.shtml [page consultée le 07.11.2010]

Jacquín-Berdal, Dominique

2002. *Nationalism and ethnicity in the horn of Africa : a critique of the ethnic interpretation*. Lewiston, N.Y.: Edwin Mellen Press. 250p.

Janzen, John M.

1995. *La quête de la thérapie au Bas-Zaïre*. Paris: Karthala. 287p. [1978]

Jeganathan, Pradeep

2004. « Checkpoint: Anthropology, Identity, and the State », in: Veena Das & Poole, Deborah (eds.), *Anthropology in the margins of the state*. Santa Fe, N.M. Oxford [England]: School of American Research Press ; James Currey. p.67-80

Jopson, Barney

2009. « Inside the insular and secretive Eritrea ». *Financial Time*. September 19 2009. [en ligne] 19 Sep 2009 @ <http://www.ft.com/cms/s/2/8a70d442-a324-11de-ba74-00144feabdc0.html#axzz1GholbJd7> [page consultée le 07.11.2010]

Jordan Gebre-Medhin

1989. *Peasants and nationalism in Eritrea : a critique of Ethiopian studies*. Trenton, N.J.: Red Sea Press. 220p.

Kafka, Franz

1990. « Devant la loi », in: Claude David (ed.), *Un artiste de la faim. A la colonie pénitentiaire et autres récits*. Parid: Gallimard. p.125-127.

Kelly, Tobias

2006. *Law, Violence and Sovereignty among West Bank Palestinians*. Cambridge ; New York: Cambridge University Press. 199p.

2009. « Laws of Suspicion: Legal Status, Space and the Impossibility of Separation in the Israeli-occupied West Bank », in: Franz Benda-Beckmann von, Benda-Beckmann von,

Keebet & Eckert, Julia (ed.), Rules of Law and Laws of Ruling. On the Governance of Law. Surrey: Ashgate Publishing Limited. p.83-99.

2010. « In a treacherous state: the fear of collaboration among West Bank Palestinians », in: Sharika Thiranagama & Kelly, Tobias (ed.), Traitors. Suspicion, Intimacy, and the Ethics of State-Building. Philadelphia: University of Pennsylvania Press. p.169-187

Kirsch, Stuart

2002. « Rumour and Other Narratives of Political Violence in West Papua ». *Critique of Anthropology* 22. p.53-79

Kolmodin, Johannes

1912. *Traditions de Tsazzega et Hazzega, textes tigrigna, publiés par Johannes Kolmodin*. Roma: C. De Luigi. 270p.

Koser, Khalid

2002. « Une diaspora divisée? Transfers et transformations au sein de la diaspore érythréenne ». *Politique Africaine* 85. p.64-74

Kozlov, Vladimir A.

1996. « Denunciation and Its Functions in Soviet Governance: A Study of Denunciations and Their Bureaucratic Handling from Soviet Police Archives, 1944-1953 ». *The Journal of Modern History* 68 (4). p.867-898

Lamont, Michèle & Molnár, Virág

2002. « The study of boundaries in the social sciences ». *Annual review of sociology* 28. p.167-195

Last, Alex

2002. « Eritrea cracks down on draft dodgers ». *BBC news* [en ligne] 18 Jul 2002 @ <http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/2135860.stm> [page consultée le 07.11.2010]

Latour, Bruno

2004. « Scientific objects and legal objectivity », in: Alain Pottage & Mundy, Martha (ed.), Law, Anthropology, and the constitution of the Social. Cambridge: Cambridge University Press. p.73-114.

2005. *Reassembling the Social. An Introduction to Actor-Network-Theory*. Oxford: Oxford University Press. 301p.

Levine, Donald Nathan

1974. *Greater Ethiopia: The Evolution of a Multiethnic Society*. Chicago: The University of Chicago Press. 256p.

Löwy, Michael

2003. « Chaînes en papier. Despotisme bureaucratique et servitude volontaire dans Le Château de Franz Kafka ». *Diogenes* 204. p.62-74

Lutz, Catherine

2002. « Making War at Home in the United States: Militarization and the Current Crisis ». *American Anthropologist* 104 (3). p.723-735

2004. « Militarization », in: David Nugent & Vincent, Joan (eds.), A Companion to Anthropology of Politics. Malden: Blackwell Publishing. p.318-331

Lutz, Catherine & Abu-Lughod, Lila (eds.)

1990. *Language and the politics of emotion*. Cambridge, Paris, etc.: Cambridge University Press, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme. 217p.

Lyon, David (ed.)

2006. *Theorizing Surveillance: The panopticon and beyond*. Cullompton: Willan Publishing. 351p.

M'Bokolo, Elikia

1985. « Le « séparatisme katangais » », in: Jean-Loup Amselle & M'Bokolo, Elikia (eds.), *Au coeur de l'ethnie*. Paris: La Découverte. p.185-226

Makki, Fouad

1996. « Nationalism, State Formation and the Public Sphere: Eritrea 1991-96 ». *Review of African Political Economy* 23 (70). p.475-497

Margold, Jane A.

1999. « From 'Cultures of Fear and Terror' to the Normalization of Violence: An Ethnographic Case ». *Critique of Anthropology* 19 (1). p.63-88

Markakis, John

1995. « Eritrea's national charter ». *Review of African Political Economy* 22 (63). p.126-129

Mbembe, Achille

1992a. « The Banality of Power and the Aesthetics of Vulgarly in the Postcolony ». *Public Culture* 4 (2). p.1-30

1992b. « Provisional Notes on the Postcolony ». *Africa: Journal of the International African Institute* 62 (1). p.3-37

1996. « La « chose » et ses doubles dans la caricature camerounaise ». *Cahiers d'Etudes africaines* 36 (141/142). p.143-170

2001. *On the postcolony*. Berkeley, Los Angeles: University of California Press. 277p.

2003. « Necropolitics ». *Public Culture* 15 (1). p.11-40

Mbembe, Achille & Roitman, Janet

1995. « Figures of the Subject in Times of Crisis ». *Public Culture* 7. p.323-352

McC. Lewin, Carroll

2002. « Ghettos in the Holocaust: The Improvisation of Social Order in a Culture of Terror », in: Carol J. Greenhouse, Mertz, Elizabeth & Warren, Kay B. (ed.), *Ethnography in Unstable Places. Everyday Lives in Contexts of Dramatic Political Changes*. Durham London: Duke University Press. p.37-60.

Merry, Sally Engle

2001. « Spatial Governmentality and the New Urban Social Order: Controlling Gender Violence through Law ». *American Anthropologist* 103 (1). p.16-29

Mesfin, Araya

1990. « The Eritrean Question: An Alternative Explanation ». *Journal of modern african studies* 28 (1). p.79-100

Mesfun, Tesfay

2006. « Life at Risk for More than a Quarter of a Century ». *Hidri Magazine* (24). p.6

Mitchell, Timothy

1988. *Colonizing Egypt*. Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press. 218p.

1990. « Everyday Metaphors of Power ». *Theory and Society* 19. p.545-577

1991. « The Limits of the State: Beyond Statist Approaches and Their Critics ». *The American Political Science Review* 85 (1). p.77-96

Mondzain, Marie-José

1996. *Image, Icône, économie. Les sources byzantines de l'imaginaire contemporain*. Paris: Editions du Seuil. 296p.

Montesquieu, Charles de Secondat Baron de

2002. *De l'esprit des lois. Première partie*. Chicoutimi: <http://classiques.uqac.ca/classiques> 140p.

Moore, Sally Falk

1993. « Introduction: Moralizing States and the Ethnography of the Present », in: Sally Falk Moore (ed.), *Moralizing states and the ethnography of the present* Washington D.C.: American Anthropological Association. p.1-16.

Mounier-Kuhn, Angélique

2009. « L'Erythrée du Président Afeworki, un État prison déserté en masse par ses habitants « . *Le Temps* p.8

Mulkay, Michael J.

1988. *On humour : its nature and its place in modern society*. Cambridge, UK; Oxford, UK; New York, NY: Polity Press ; Blackwell. 232p.

Müller, Tanja R.

2005. *The Making of Elite Women. Revolution and Nation Building in Eritrea*. Leiden, Boston: Brill. 299p.

2009. « Human Ressource Development and the State: Higher Education in Postrevolutionary Eritrea », in: Tricia Redeker Hepner & O'Kane, David (ed.), *Biopolitics, Militarism and Development. Eritrea in the Twenty-First Century*. New York, Oxford: Berghahn Books. p.53-71.

Murakami Wood, David (ed.)

2006. *A Report on the Surveillance Society. For the Information Comissioner by the Surveillance Studies Network*. 98p.

Nadel, Siegfried, F.

1944. *Races and Tribes of Eritrea*. 133p.

Nader, Laura

1997. « Controlling Processes: Tracing the Dynamic Components of Power ». *Current Anthropology* 38 (5). p.711-737

Nader, Laura & Todd, Harry F. (ed.)

1978. « Introduction », in: Laura Nader & Todd, Harry F. (ed.), *The disputing process – Law in ten societies*. New York: Columbia University Press. p.1-41

Navaro-Yashin, Yael

2005. « Confinement and the Imagination: Sovereignty and Subjectivity in a Quasi-State », in: Thomas Blom Hansen & Stepputat, Finn (ed.), *Sovereign Bodies: Citizens, Migrants and States in the Postcolonial World*. Princeton, N.J.: Princeton University Press. p.103-119

2007a. « Introduction: Fantasy and the real in the work of Begoña Aretxaga « .

Anthropological Theory 7 (1). p.5-8

2007b. « Make-believe papers, legal forms and the counterfeit: Affective interactions between documents and people in Britain and Cyprus ». *Anthropological Theory* 7 (1). p.79-98

Nelson, Diane M.

2004. « Anthropologist Discovers Legendary Two-Faced Indian! Margins, the State, and Duplicity in Postwar Guatemala », in: Veena Das & Poole, Deborah (eds.), *Anthropology in the Margins of the State*. Santa Fe, Oxford: School of American Research Press James Currey. p.117-140

Nordstrom, Carolyn & Robben, Antonius C. G. M. (eds.)

1995. *Fieldwork under Fire : Contemporary Studies of Violence and Survival*. Berkeley ; Los Angeles ; London: University of California Press. 300p.

Nordstrom, Carolyn

2004. *Shadows of war : violence, power, and international profiteering in the twenty-first century*. Berkeley ; Los Angeles ; London: University of California Press. 293p.

Nugent, Paul, Hammett, Daniel & Dorman, Sara (eds.)

2007. *Making Nations, Creating Strangers. States and Citizenship in Africa*. Leiden; Boston: Brill. 277p.

O'Kane, David

2004. *Peasant Nationalism in Embadehro: Land and National Identities in an Eritrean Village*. City: Queen's University Belfast. 296p.

O'Kane, David & Redeker Hepner, Tricia M. (eds.)

2009. *Biopolitics, Militarism, and Development : Eritrea in the Twenty-First Century*. New York: Berghahn Books. 197p.

Obadare, Ebenezer

2009. « The Uses of Ridicule: Humour, « Infrapolitics » and Civil Society in Nigeria ». *African Affairs* 108 (431). p.241-261

ODM (Office Fédéral des migrations)

2008. *Statistique en matière d'asile*. Berne-Wabern: Confédération suisse (DFPJ). 18p.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre

2004. « État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone : un diagnostic empirique, une perspective historique ». *Politique africaine* 96. p.139-162

2007. *Gouvernance despotique, gouvernance chefferiale et gouvernance postcoloniale*. City: IRG/ARGA. [en ligne] @ <http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-263.html> [page consultée le 07.11.2010]

2008. *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain: Academia Bruylant. 365p.

Pateman, Roy

1998. *Eritrea : even the stones are burning*. Lawrenceville, NJ: Red Sea Press, 278p.

PFDJ

2003. « Office of the President said utmost priority for Warsay-Yikealo national development campaign in coming months ». *Shaebia.org* [en ligne] @ http://www.shaebia.org/artman/publish/article_1897.shtml [page consultée le 07.11.2010]

2006. « Life at Risk for More than a Quarter of a Century. ». *Hidri Magazine* (June 05).
- 2007a. « What's the Church's to the Church; What's EPLF's to EPLF ». *Hidri Magazine* (January 07).
- 2007b. « Culture in Eritrea: Not to be taken lightly ». *Hidri Magazine* (Feb. 07).
- 2007c. « Versatile Defence Forces ». *Shaebia.org* [en ligne] 08 Mai 2007 @ <http://www.shaebia.org/cgi-bin/artman/exec/view.cgi?archive> [page consultée le 10.07.2009]
- 2007d. « One Who Does Not Know Diaspora Life, Longs for It ». *Hidri Magazine* (May 2007).
- 2007e. « I feel she is Alive ». *Hidri Magazine* (Jun. 07).
- 2007f. « Voicies of Hidri Readers ». *Hidri Magazine* (June 2007).
- 2007g. « Sawa: A bridge towards self-confidence ». *Shaebia.org* [en ligne] 03 Juil 2007 @ <http://www.shaebia.org/cgi-bin/artman/exec/view.cgi?archive=16&num=5054> [page consultée le 07.11.2010]
- 2007h. « Sawa: a place where competence is built ». *Shaebia.org* [en ligne] 11 Juil 2007 @ <http://www.shaebia.org/cgi-bin/artman/exec/view.cgi?archive=16&num=5062> [page consultée le 07.11.2010]
- 2007i. « Our Festival Describe Beauty in Diversity ». *Shaebia.org* [en ligne] 24 Juil 2007 @ <http://www.shaebia.org/cgi-bin/artman/exec/view.cgi?archive=16&num=5079> [page consultée le 07.11.2010]
2008. « Boundary Demarcation vis-à-vis Our History and Challenges ». *Hidri Magazine* (March 08).

Pollera, Alberto

1935. *Le popolazioni indigene dell'Eritrea*. Bologna: L. Cappelli. 337p.

Pool, David

2001. *From guerrillas to government : the Eritrean People's Liberation Front*. Oxford: J. Currey ; Athens : Ohio University Press. 206p.

Powell, Chris & Paton , George E. C. (eds.)

1988. *Humour in society : resistance and control* Basingstoke [etc.]: Macmillan. 279p.

Quehl, Hartmut

2003. « Oral history on War », in: Eve-Maria Bruchhaus (ed.), *Hot spot Horn of Africa: between integration and disintegration*. München: LIT. p.136-147

Rabinow, Paul

1986. « Representations are Social Facts: Modernity and Post-Modernity in Anthropology », in: George Marcus & Clifford, James (eds.), *Writing Culture. The Poetics and Politics of Ethnography*. Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press. p.234-261

Ranger, Terence

2006 [1983]. « L'invention de la tradition en Afrique à l'époque coloniale », in: Eric J. Hobsbawm & Ranger, Terence (eds.), *L'invention de la tradition*. Paris: Editions Amsterdam. p.225-278

Razac, Olivier

2008. *Avec Foucault Après Foucault. Disséquer la société de contrôle*. Paris: L'Harmattan. 168p.

Redeker Hepner, Tricia

2009. *Soldiers, Martyrs, Traitors, and Exiles. Political Conflict in Eritrea and the Diaspora*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press. 249p.

Redie Bereketeab

2004. « Dynamics of National Service in Eritrea ». *News from the Nordic Africa Institute* 2004/ (1). p.9-11

2007. « When Success Becomes a Liability: Challenges of State Building in Eritrea (1991-2005) ». *African and Asian Studies* 6. p.395-430

2010. « The Politics of Language in Eritrea: Equality of Languages vs. Bilingual Official Language Policy ». *African and Asian Studies* 9 (1-2). p.149-190

Reid, Richard

2003. « Old Problems in new conflicts: some observations on Eritrea and its relations with Tigray, from liberation struggle to inter-state war ». *Africa* 73 (3). p.369-401

2005. « Caught in the headlights of history: Eritrea, the EPLF and the post-war nation-state ». *Journal of Modern African Studies* 43 (3). p.467-488

2006. « War and remembrance: orality, literacy and conflict in the Horn ». *Journal of African Cultural Studies* 18 (1). p.89-103

Rev, Istvan

1987. "The Advantages of Being Atomized. How Hungarian Peasants Coped With Collectivization". *Dissent* (Summer). p.335-350

RICE

1986. « Editorial ». *Monthly Bulletin of the Research & Information Centre on Eritrea* 8 (7). p.1

Rice, Xan

2009. « Eritrea « like a giant prison » claims human rights group ». *The Guardian* [en ligne] 16 Avr 2009 @ <http://www.shaebia.org/cgi-bin/artman/exec/view.cgi?archive=16&num=5062>
page consultée le 29.04.2010]

Ricoeur, Paul

1986. *Du texte à l'action*. Paris: Ed. Du Seuil. 409p.

Riggan, Jennifer

2009. « Avoiding Wastage by Making Soldiers: Technologies of the State and the Imagination of the Educated Nation », in: Tricia Redeker Hepner & O'Kane, David (eds.), *Biopolitics, Militarism and Development. Eritrea in the Twenty-First Century*. New York, Oxford: Berghahn Books. p.72-91

Riles, Annelise

2006. « Introduction: In Response », in: Annelise Riles (ed.), *Documents: Artifacts of Modern Knowledge*. Ann Arbor: University of Michigan Press. p.1-38

Robert, Paul

1993. *Le Nouveau Petit Robert. Dictionnaire de la langue française*. Paris: Dictionnaires Le Robert. 2551p.

Roth, Philip

2005. *The Plot against America*. London: Vintage Books. 400p.

Ruth Iyob

1995. *The Eritrean struggle for independence : domination, resistance, nationalism, 1941-1993*. Cambridge: Cambridge Univ. Press. 198p.

1997. « The Eritrean Experiment: a Cautious Pragmatism? ». *The Journal of Modern African Studies* 35 (4). p.647-673

2000. « The Ethiopian-Eritrean conflict: diasporic vs. Hegemonic states in the Horn of Africa, 1991-2000 ». *Journal of modern african studies* 38 (4). p.659-682

Scheper-Hughes, Nancy

1993. *Death without weeping : the violence of everyday life in Brazil*. Berkeley ; Los Angeles: University of California Press. 614p.

1995. « The Primacy of the Ethical: Propositions for a Militant Anthropology ». *Current Anthropology* 36 (3). p.409-440

Schmidt, Peter R.

2010. « Postcolonial silencing, Intellectuals, and the State: Views from Eritrea ». *African Affairs* 109 (435). p.293-313

Shue, Vivienne

1988. *The Reach of the State. Sketches of the Chinese Body Politic*. Stanford: Stanford University Press. 175p.

Scott, James C.

1985. *Weapons of the Weak. Everyday Forms of Peasant Resistance*. New Haven, London: Yale University Press. 389p.

1990. *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*. New Haven: Yale University Press. 251p.

1998. *Seeing like a State : How Certain Schemes to Improve the Human Condition have failed*. New Haven: Yale University Press. 445p.

Searle, John R.

1995. *La redécouverte de l'esprit*. Paris: Gallimard. 353p. [1992]

Sélim, Monique

2009. « La « folie » du terrain, quelles médiations analytiques ? ». *Journal des anthropologues* 116-177. p.467-490

Shibutani, Tamotsu

1966. *Improvised news : a sociological study of rumor*. Indianapolis: Bobbs-Merrill Educational Publ. 262p.

Sluka, Jeffrey

1995. « Cultures of Terror and Resistance in Northern Ireland ». *PoLAR* 18 (1). p.97-105

Sluka, Jeffrey (ed.)

2000. *Death Squad. The Anthropology of State Terror*. Philadelphia: University of Pennsylvania. 276p.

Smith, Anthony David

1999. *Myths and memories of the nation*. Oxford: Oxford University Press. 288p.

Sofia Tesfamariam

2007. « Warsai-Yikaalo-« Eritrea's Army Corps of Engineers » ». *Americian Chronicles* [en ligne] @ <http://www.americanchronicle.com/articles/34510> [page consultée le 15.03.2011]

Sorenson, John

1991. « Discourses on Eritrean Nationalism and Identity ». *Journal of modern african studies* 29 (2). p.301-317

1992. « History and identity in the Horn of Africa ». *Dialectical anthropology* 17. p.227-252

1993. *Imagining Ethiopia. Struggle for History and Identity in the Horn of Africa*. New Brunswick, N.J.: Rutgers University Press. 216p.

Sorenson, John, Leavit, Stephen & Stone, John

1986. Interview with Issayas Afeworki, vice-secretary general Eritrean People's Liberation Front (EPLF). 19p.

Spencer, Jonathan

2000. *A Sinhala village in a time of trouble : politics and change in rural Sri Lanka*. Delhi [etc.]: Oxford Univ. Press. 285p.

2007. *Anthropology, Politics, and the State. Democracy and Violence in South Asia*. Cambridge: Cambridge University Press. 203p.

Spittler, Gerd

2004. « Administrative Despotism in Peasant Societies », in: Bill Jenkins & Page, Edward C. (eds.), *The Foundations of Bureaucracy in Economic and Social Thought*. p.339-350 [1983]

Stewart, Pamela & Strathern, Andrew

2004. *Witchcraft, Sorcery, Rumors and Gossip*. Cambridge, New York: Cambridge University Press. 228p.

Stoler, Ann Laura

1992. « »In Cold Blood »: Hierarchies of Credibility and the Politics of Colonial Narratives « . *Representations* 37. p.151-189

Strathern, Andrew, Stewart, Pamela J. & Whitehead, Neil L. (eds.)

2006. *Terror and Violence. Imagination and the Unimaginable*. London, Ann Arbor: Pluto Press. 250p.

Styan, David

2007. The evolution, uses and abuses of remittances in the Eritrean economy. [en ligne] 20 Avr 2007 @ http://www.chathamhouse.org.uk/files/9764_200407eritrea.pdf [page consultée le 03.11.2010]

Tarlo, Emma

2001. « Paper Truths: The Emergency and Slum Clearance through Forgotten Files », in: C. J. Fuller & Bénéi (eds.), *The Everyday State and Society in Modern India*. London: Hurst & Co. p.68-90

Taussig, Michael

1984. « Culture of Terror – Space of Death. Roger Casement's Putumayo Report and the Explanation of Torture ». *Comparative studies in Society and History* 26 (3). p.467-497

1992. *The Nervous System*. New York ; London: Routledge. 207p.

1999. *Defacement : public secrecy and the labor of the negative*. Stanford Cal.: Stanford University Press. 311p.

2003. *Law in a lawless Land : Diary of a « Limpieza » in Colombia*. New York: New Press. 202p.

Tekeste Fekadu

2002. *Journey from Nakfa to Nakfa*. Asmara: Sabur Printing Service. 365p.

Tekeste Negash

1987. *Italian colonialism in Eritrea, 1882-1941 : policies, praxis and impact*. Uppsala, Stockholm: Almqvist & Wiksell. 217p.

1997. *Eritrea and Ethiopia : the federal experience*. Uppsala, New Brunswick: Nordiska Afrikainstitutet, Transaction Publ. 234p.

Tekle Woldemikael

2003. « Language, Education, and Public Policy in Eritrea ». *African Studies Review* 46 (1). p.117-136

2009. « Pitfalls of Nationalism in Eritrea », in: David O'Kane & Redeker Hepner, Tricia (ed.), *Biopolitics, Militarism, and Development : Eritrea in the Twenty-First Century*. New-York: Berghahn Books. p.1-16

The America Team for Freedom, of Eritrea

2009a. « An eye Witness from Eritrea. Interview 2 ». [en ligne] 16 Feb 2009 @ <http://www.connection-ev.de/z.php?ID=586> [page consultée le 07.11.2010]

2009b. « »I must tell the world what is happening there ». An Eye Witness from Eritrea ». [en ligne] 16 Feb 2009 @ <http://www.connection-ev.de/z.php?ID=586> [page consultée le 03.11.2010]

Thiranagama, Sharika & Kelly, Tobias (eds.)

2010. *Traitors. Suspicion, Intimacy, and the Ethics of State-Building*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press. 280p.

Thurston , Robert W.

1991. « Social Dimensions of Stalinist Rule: Humor and Terror in the USSR, 1935-1941 ». *Journal of Social History* 24 (3). p.541-562

Torpey, John

1998. « Coming and Going: On the State Monopolization of the Legitimate « Means of Movement » ». *Sociological Theory* 16 (3). p.239-258

2002. *The Invention of the Passport : Surveillance, Citizenship and the State*. Cambridge [etc.]: Cambridge University Press. 211p.

Traverso, Enzo (ed.)

2001. *Le Totalitarisme. Le XXe siècle en débat*. Paris: Éditions du Seuil. 928p.

Treiber, Magnus

2004. *Der Traum vom guten Leben. Die eritreische warsay-Generation im Asmara der zweiten Nachkriegszeit*. Münster: LIT-Verlag. 311p.

2007. « Dreaming of a Good Life – Young Urban Refugees from Eritrea between Refusal of Politics and Political Asylum », in: Hans Peter Hahn & Klute, Georg (eds.), *Cultures of*

Migration. Berlin: LIT. p.239-260

2009. « Trapped in Adolescence: The Postwar Urban Generation », in: David O’Kane & Redeker Hepner, Tricia (ed.), *Biopolitics, Militarism, and Development : Eritrea in the Twenty-First Century*. New-York: Berghahn Books. p.92-114

Tronvoll, Kjetil

2004. « National Service in Eritrea : A Metaphor of Oppression ». *www.awate.com* [en ligne] Avr 4 2004 @ <http://www.awate.com/portal/content/view/3020/5/> [page consultée le 07.11.2010]

1998. *Mai Weni, a highland village in Eritrea*. Lawrenceville, NJ : Red Sea Press. 311p.

Trouillot, Michel-Rolph

2001. « The Anthropology of the State in the Age of Globalization. Close Encounters of the Deceptive Kind ». *Current Anthropology* 42 (1). p.125-38

Turner, Simon

2004. « Under the Gaze of the « Big Nations » : Refugees, Rumours and the International Community in Tanzania ». *African Affairs* 103. p.227-247

2005. « Dans l’œil du cyclone. Les réfugiés, l’aide et la communauté internationale en Tanzanie ». *Politique Africaine* 85. p.29-44

U.S. Department of State Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor

2006. « Eritrea. Country Reports on Human Rights Practices - 2005 ». [en ligne] *March 8, 2006* @ <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2005/61568.htm> [page consultée le 07.11.2010]

UK Home Office

2006. Country of Origin Information Report: Eritrea. COIS. 124p. [en ligne] *Dec 2006* @ http://rds.homeoffice.gov.uk/rds/country_reports_eritrea.html [page consultée le 07.11.2010]

UNDP

2005. *Human Development Report 2005*. New York: UNDP. 372p.

2006. *Human Development Report 2006*. New York: UNDP. 422p.

2007. *Human Development Report 2007/2008*. New York: UNDP. 384p.

UNHCR

2007. « UNHCR looks at solutions for Eritrean refugees of eastern Sudan ». [en ligne] *22 Aou 2007* @ <http://www.unhcr.org/news/NEWS/46cc4a974.html> [page consultée le 07.11.2010]

2008. « Registration of refugees begins in eastern Sudan ». [en ligne] *04 Mar 2008* @ <http://www.unhcr.org/news/NEWS/47cd36042.html> [page consultée le 07.11.2010]

2009. UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing the International Protection Needs of Asylum-Seekers from Eritrea. UNHCR. 33p.

2010. *Statistical Yearbook 2009. Trends in displacement, protection and solutions*. Geneva: UNHCR. 160p.

Valli, Marcelo, Martin, Hélène & Hertz, Ellen

2002. « Le « feeling » des agents de l’Etat providence. Analyse des logiques sous-jacentes aux régimes de l’assurance chômage et de l’aide sociale ». *Ethnologie française* XXXVII. p. 221-231

Visani, Federica

2004. *La satira in Unione sovietica (1970-1990)*. Torino: L'Harmattan Italia. 262p.

Weber, Max

1991. « Legal authority in a bureaucracy », in: Grahame Thompson, Frances, Jennifer, Levacic, Rosalind, et al. (ed.), *Markets, Hierarchies and Networks. The coordination of social life*. London: Sage. p.119-127

1998. « Economie et Société (Tome I, chap. III). Les types de domination. », in: Gras A. & Y., Yotte (ed.), *Sociologie – Ethnologie. Auteurs et textes fondateurs*. Paris: Publication de la Sorbonne. p.106-122

Wendling, Thierry

2005. « Perspectives comparatives sur les joutes oratoires ». *ethnographiques.org* [en ligne] @ <http://www.ethnographiques.org/2005/Wendling> [page consultée le 01.11.2010]

Werbner, Richard & Ranger, Terence (eds.)

1996. *Postcolonial Identities in Africa*. London & New Jersey: Zed Books Ltd. 304p.

Whitehead, Neil L. (ed.)

2004. *Violence*. Santa Fe, Oxford: School of American Research Press/James Currey. 306p.

Wolf, Eric R.

1999. *Envisioning power: Ideologies of Dominance and Crisis*. Berkeley: University of California Press. 339p.

World Bank

2002. « Eritrea: World Bank Funding War-To-Peace Transition In Eritrea ». No:2002/316/AFR [en ligne] 17 May 2002 @ <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/0,,contentMDK:20045502~menuPK:64282137~pagePK:41367~piPK:279616~theSitePK:40941,00.html> [page consultée le 02.09.2009]

Wright, Ben & Žižek, Slavoj

2004. *The Reality of the Virtual*. 71 min.

Yemane Ghebremeskel & Pettini, Stefano

2007. « Interview with Mr. Yemane Ghebremeskel ». [en ligne] @ <http://www.shaebia.org/cgi-bin/artman/exec/view.cgi?archive=16&num=5056> [page consultée le 03.11.2010]

Yngvesson, Barbara & Coutin, Susan Bibler

2006. « Backed by paper: Undoing persons, histories, and return ». *American Ethnologist* 33 (2). p.177-190

Zeitlyn, David

2009. « Understanding anthropological understanding: For a merological anthropology ». *Anthropological Theory* 9. p.209-231

Žižek, Slavoj

1992. *Looking Awry. An Introduction to Jacques Lacan through Popular Culture*. Cambridge, MA: MIT Press. 200p.

2001. *Did Somebody Say Totalitarianism? Five Interventions in the (Mis)use of a Notion*. London: Verso. 280p.